classer à Berryer

DC
280.5
.B44
L42
1894
SMRS

BERRYER

SA VIE ET SES ŒUVRES

1790-1868

PROPRIÉTÉ DES ÉDITEURS

DROITS DE TRADUCTION RÉSERVÉS

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/berryersavieetse00leca

BERRYER

E. LECANUET

PRÊTRE DE L'ORATOIRE

BERRYER

SA VIE ET SES ŒUVRES

1790-1868

PARIS

BLOUD ET BARRAL, LIBRAIRES-ÉDITEURS

4, RUE MADAME ET RUE DE RENNES, 59

Paris. — J. Mersch, imp., 4bis, Av. de Châtillon.

AVANT-PROPOS

L'an dernier, à l'époque même où parut sa célèbre Encyclique aux catholiques français, Léon XIII s'entretenait avec l'évêque de Rodez, Mgr Bourret. Ils parlaient de la France, de ses destinées, de son attachement à l'Église, et le Saint-Père exprimait avec chaleur son affection pour notre pays. Tout à coup, se retournant vers l'évêque : « Il vous faudrait un orateur, dit-il, une grande voix qui parlât à la France ! » Et se rappelant sans doute que personne, en ce siècle, n'a plus travaillé que Berryer à la pacification politique, à la réconciliation des esprits et des cœurs, le Souverain Pontife ajouta en levant les bras au ciel : « Où est Berryer ? Où est Berryer ? »

Ces simples paroles — tombant de si haut — sont un des plus beaux éloges qui aient jamais été adressés à Berryer ; elles ont dû faire tressaillir de fierté dans sa tombe le vaillant chrétien, et nous avons tenu à les rappeler en tête de cet ouvrage, comme une bénédiction et comme une espérance.

Non, Berryer n'est plus là ! Nous le sentons profondément. Voilà déjà vingt-cinq ans que sa grande voix s'est éteinte. Il n'est plus là pour nous rallier, pour nous encourager, pour nous entraîner aux nobles combats. Mais sa mémoire, ses vertus, ses exemples, sa vie nous restent, nous parlent encore avec éloquence et peuvent, si nous le voulons, nous inspirer de généreux efforts, de viriles résolutions. C'est tout le but de ce livre, le premier un peu complet qui paraisse sur l'orateur. Si notre travail n'en était trop indigne, nous serions fier de

le dédier à la jeunesse française, car c'est en pensant à elle que nous l'avons écrit.

Elle y trouverait non seulement l'intérêt souvent dramatique d'une grande vie remplissant, animant et honorant les deux tiers de notre siècle, elle y trouverait un de ces hommes qui font véritablement honneur à l'homme, un type de fidélité incomparable, qui vit dix-sept fois changer le gouvernement de son pays sans changer lui-même, un caractère chevaleresque auquel on ne peut pendant soixante ans de vie publique reprocher un seul mensonge, un modèle de désintéressement : à M. de Rothschild, qui veut l'associer à je ne sais quelle affaire financière, il répond par un « jamais » si énergique qu'on n'y revint pas ; à un autre, étonné qu'il ne cherche point à s'enrichir, n'ayant pour cela qu'à se baisser : « C'est vrai, dit Berryer, mais il faudrait se baisser ! »

Elle y trouverait les plus belles pages de celui qu'on a si souvent appelé le Démosthène français, et que Royer-Collard jugeait supérieur à Mirabeau lui-même.

Elle y trouverait un orateur vraiment national, « le plus Français de tous les Français », demandant au patriotisme ses plus éloquentes inspirations, défenseur de toutes les libertés, mais surtout des grandes causes vaincues, des exilés et des persécutés.

Elle y trouverait un chrétien sans peur, mettant au service de l'Église et de ses droits sa grande éloquence, gardant fidèlement dans son cœur sa foi d'enfant, et couronnant par une mort sublime quatre-vingts années d'une vie admirable.

En un mot, elle y trouverait, pour employer l'expression d'un grand homme d'État anglais, lord Palmerston, elle y trouverait « un modèle de perfection ».

Collège de Juilly, le jour de Pâques, 5 avril 1893.

PRÉFACE

De la Sixième Édition

En publiant cette nouvelle édition de Berryer, *l'auteur tient à remercier le public, la jeunesse principalement, de l'accueil fait à son ouvrage.*

Cinq éditions se sont écoulées en un an; la presse s'est montrée unanime dans sa bienveillance et de tous côtés des lettres ont été adressées à l'historien de Berryer attestant l'intérêt que l'on voulait bien porter à son livre, mais surtout à son héros.

Car, c'est Berryer, c'est son incomparable fidélité à ses idées, c'est l'unité de son attitude loyale et désintéressée, dans une infinité de situations et de crises gouvernementales, en un mot c'est son caractère chevaleresque qui attache surtout le lecteur.

Ce succès ne prouve pas seulement l'intérêt supérieur de la vie de Berryer. Ne démontre-t-il pas que l'honneur, la religion et le patriotisme trouvent toujours un écho dans l'âme française, et qu'il ne faut pas désespérer de notre jeunesse ?

Soucieux avant tout de voir ces nobles sentiments s'enraciner chez nos lecteurs, nous leur signalons le premier volume de la Vie de Berryer, *par* M. Charles de Lacombe, *paru au mois de mai dernier.*

C'est un devoir de justice d'ailleurs, car, en ce qui

concerne la jeunesse de Berryer, nous nous sommes souvent inspiré des études publiées par M. de Lacombe dans le Correspondant. *Nos premiers chapitres lui doivent une bonne part de l'intérêt qu'ils peuvent présenter. Chargé par le grand orateur lui-même d'écrire sa vie, confident de ses souvenirs personnels, dépositaire de ses papiers et de ses lettres, M. de Lacombe s'est attaché à son œuvre avec un dévouement infatigable. Il l'a poursuivie pendant de longues années, au milieu des soucis de la vie publique et en dépit de la maladie ; il s'est tellement identifié avec son sujet que, selon la remarque d'un juge très autorisé*[1], *son livre a tout ensemble l'attrait des* Mémoires *et l'autorité de l'histoire.*

Si nos jeunes amis ont la bonne fortune de lire cet ouvrage, ils compléteront dans une large mesure le plaisir qu'ils ont peut-être éprouvé en feuilletant notre modeste travail. La noble et sympathique figure de l'orateur leur apparaîtra plus étudiée et plus vivante, dans un cadre plus grandiose et plus digne de lui ; ils y verront se développer et s'épanouir presque jour par jour ses brillantes facultés en même temps qu'ils y puiseront d'utiles leçons et de très précieux encouragements.

Septembre 1894.

1. M. le vicomte de Meaux

BERRYER

1790-1868

CHAPITRE PREMIER

BERRYER ET SA FAMILLE

(1790-1797)

C'est au commencement du règne de Louis XIV qu'apparaît pour la première fois dans l'histoire le nom de Berryer. Celui qui le porte, Louis Berryer, est seigneur de la Ferrière, petit domaine à quelques lieues de Domfront. Attaché à la fortune de Colbert, Louis Berryer joue dans le procès de Fouquet un rôle qu'eût peut-être désavoué son arrière-petit-fils, défenseur obstiné des causes vaincues. Il multiplie les

V. C. de Lacombe, *Correspondant*, 10 janvier 1886 : — Clément, *Histoire de Colbert*, I, 422, 423.

L. Berryer.

- Nicolas Berryer.
  - N.-René Berryer, ministre de la marine.
- J.-B. Berryer.
  - Michel Berryer.
    - P.-M. Berryer.
      - Pierre-Nicolas Berryer.
        - *Pierre-Antoine Berryer.*

accusations de toute sorte, fait traîner le procès en longueur, et contribue ainsi, sans le vouloir, à arracher le surintendant à la mort. Mme de Sévigné, quelque peu partiale, traite de folie furieuse l'acharnement de Berryer. Mais le ministre reconnaissant l'associe à ses grandes entreprises, et le nomme tour à tour inspecteur des travaux du Havre et directeur de la compagnie des Indes Orientales.

Un petit-fils de ce Louis Berryer, Nicolas Berryer, s'élève, sous Louis XV, à une haute fortune. D'intendant du roi à Poitiers, il devient ministre de la marine, puis garde des sceaux, et s'allie à l'illustre famille de Lamoignon.

Près de Sainte-Menehould, des gentilshommes pauvres ont établi, dès le XVIe siècle, de grandes fabriques de verre. Jusqu'à la Révolution, on les voit travailler de leurs mains, maniant la fèle et soufflant leurs bouteilles, sans crainte de déroger. Vers 1750, nous trouvons parmi eux un autre descendant de Louis Berryer, Pierre-Michel. Le fils de ce gentilhomme verrier, Pierre-Nicolas, est le père du célèbre avocat.

Pierre-Nicolas Berryer vint à Paris en 1774, âgé seulement de dix-sept ans. Il fut reçu avec bienveillance par son cousin Ch. Delacroix, qui remplissait auprès de Turgot les importantes fonctions de premier commis aux finances. Après quatre années d'études, il commença sa carrière d'avocat. En peu de temps, la sonorité et le charme de sa voix, l'étendue de ses connaissances et la facilité peut-être trop grande de sa parole le portèrent au premier rang.

Il épousa, au commencement de l'année 1789, Mlle Anne Gorneau, fille d'un procureur du roi. Un an plus tard, le 4 janvier 1790, dans une maison du Cloître-Saint-Merry, venait au monde Pierre-Antoine Berryer, dont nous racontons l'histoire. Cette maison est aujourd'hui l'asile de la

prière et de la charité. Les filles de Saint-Vincent de Paul, qui l'habitent encore, ne manquèrent jamais, pendant plus de cinquante ans, de venir présenter leurs vœux au grand orateur, le jour anniversaire de sa naissance.

Né avec la Révolution, Pierre Berryer grandit au milieu de ses tempêtes. Dans les *Mémoires* intéressants qu'il nous a laissés, Berryer père a décrit les angoisses et les dangers de sa famille pendant ces années terribles. Nous citerons seulement quelques traits.

Vers la fin de septembre 1792, peu de temps après les massacres, il était allé plaider à Blois dans un important procès, et avait emmené avec lui sa femme et son fils à peine âgé de deux ans. Depuis plus d'une heure, l'adversaire de Berryer parlait, ânonnait, au grand désespoir des magistrats et des spectateurs. Tout à coup, dans la salle, une voix d'enfant s'éleva claire et vibrante : « Maman, en voilà assez! Ça m'ennuie ! Allons-nous-en ! » — « La cause est entendue, prononça le président ; avocat, remettez vos pièces, le tribunal jugera. » Ce fut le premier succès oratoire de notre Berryer.

De retour à Paris, Berryer père s'employa de tout son pouvoir à arracher des victimes au tribunal révolutionnaire. Mais que de fois son dévouement faillit lui coûter la vie ! Il cachait des émigrés dans sa demeure du Cloître-Saint-Merry. Un député de la Convention le dénonce. Si l'accusation n'est pas retirée le jour même, c'est l'échafaud. Berryer court à la Convention implorer l'appui de son cousin, Ch. Delacroix, et de Bourdon de l'Oise, son ancien camarade. « Au moment où j'arrive, raconte-t-il lui-même, Bourdon entre par une autre salle, traînant avec fracas dans les corridors le grand sabre avec lequel il a vaincu à la Bastille. » Mis au courant, les deux députés prennent feu pour lui, appellent le dénonciateur, le haranguent, le forcent à déclarer publiquement qu'il s'est

trompé, et que le citoyen Berryer est le meilleur des patriotes.

Puis c'est Mme Berryer elle-même qui, pour sauver un accusé, surmonte ses dégoûts et expose sa propre vie. Fouquier-Tinville a reçu autrefois un grand service de Me Berryer. Peut-être s'en souviendra-t-il? Tenant donc par la main Pierre, son petit enfant, elle pénètre dans la pièce où siège le tribunal. « Des miasmes pestilentiels semblaient en avoir corrompu l'air; des espèces de spectres y étaient dans l'expectation de l'audience qu'ils imploraient et dont ils redoutaient encore plus l'issue. » L'entrevue du moins n'est pas longue. A cette femme belle et courageuse Fouquier n'adresse qu'une plaisanterie sinistre : « Sais-tu, lui dit-il, que ta tête serait charmante à voir rouler sur l'échafaud [1] ? »

L'accusé que Mme Berryer voulait ainsi arracher à la mort était peut-être son propre frère. On attribuait à M. Gorneau une spirituelle chanson contre la tyrannie révolutionnaire. Il s'enfuit au moment où l'on venait pour le prendre et se réfugia dans la forêt de Senlis. Le malheureux ne prévoyait pas qu'on arrêterait à sa place son jeune frère, qui, malgré ses dénégations et son innocence, fut envoyé à la guillotine.

Un autre deuil non moins cruel vint frapper la famille Berryer. Lorsque après le 10 août 1792, Lafayette eut résolu de conduire son armée au secours du roi, il obligea les membres de la municipalité de Sedan à faire arrêter les commissaires de l'Assemblée législative envoyés pour préparer la République. Ces commissaires furent délivrés le lendemain de la fuite du général. L'incident paraissait oublié, quand, deux ans plus tard, les sans-culottes de Sedan réclamèrent le châtiment du grand attentat commis contre la représentation

1. *Mémoires de Berryer.*

nationale. Par ordre du Comité de sûreté générale, les vingt-quatre conseillers furent arrêtés le 13 floréal an II, et traînés à Paris. Parmi eux se trouvait Pierre Varroquier, oncle de Berryer. C'était un vieillard d'une charité admirable. Chirurgien distingué, il avait consacré sa vie, sa science et sa fortune au soulagement des pauvres. Tous les efforts de sa famille et de ses amis pour le sauver demeurèrent inutiles : il fut exécuté avec toute la municipalité de Sedan comme complice de Lafayette.

« L'horreur de ces spectacles, a écrit M. de Salvandy, retint Berryer l'ancien, le reste de sa vie, loin des emplois publics, dans le libre exercice d'une profession qui ne fait pas de victimes et qui les défend. » Quant à l'enfant, quelles impressions ces tragiques événements ne produisirent-ils pas sur son imagination! Témoin des larmes de sa mère et des angoisses de son père, il conçut pour la tyrannie révolutionnaire cette haine vigoureuse dont nous retrouverons si souvent dans ses discours l'éloquente expression.

CHAPITRE II

BERRYER A JUILLY

(1797-1806)

Cependant Thermidor avait rendu au pays une certaine paix, et Pierre Berryer entrait dans sa septième année. Il fallut songer à son éducation; son père l'amena à Juilly le 30 avril 1797, et ses deux frères ne tardèrent pas à l'y rejoindre.

Depuis un an, le célèbre collège de l'Oratoire avait rouvert ses portes sous le nom d' « École secondaire de Juilly. » Un ancien élève, M. Gibert de Thieux, l'avait acheté comme bien national, pour le rendre à ses légitimes propriétaires. Ce fut le P. Prioleau, préfet des études avant la Révolution, qui devint supérieur. Patient, énergique, il avait besoin de l'être, car le dénuement était complet. Chaque matin, le supérieur lui-même revêtait la blouse, prenait la bêche et cultivait le jardin pour épargner le salaire d'un ouvrier. Dans un jour d'orgie révolutionnaire, une bande de sans-culottes venue de Meaux avait pillé la vieille chapelle abbatiale et contraint les élèves, en les menaçant de mort, à danser la Carmagnole autour des ornements sacrés qui brûlaient. Au lieu des noms glorieux de Bossuet, de Condren, de Malebranche et de Massillon, les corridors portaient en-

core, au moment où Berryer arriva, les noms de Robespierre, de Marat, de Saint-Just et de Couthon. En peu d'années tout fut réparé. Le collège compta plus de deux cents élèves. Et si le P. Prioleau ne put y réunir, comme il le désirait, les membres dispersés de l'Oratoire, il eut du moins l'honneur de sauver Juilly.

Pierre Berryer s'habitua facilement au collège. Il y entrait au printemps; et Juilly, avec les grandes allées pleines d'ombre de son parc, les salles de verdure où s'ébattent des bandes d'enfants joyeux, et les eaux paisibles de son lac, Juilly est charmant à cette époque de l'année. D'ailleurs, sa belle physionomie d'enfant si expressive et si franche, la vivacité de son intelligence et surtout la délicatesse exquise de son cœur eurent bien vite conquis toutes les sympathies. Berryer ne fut pas cependant l'élève le plus sage du collège. La tradition lui reproche nombre d'escapades et de tours d'écolier. Dirai-je qu'on l'accuse d'une grande faiblesse pour les lézards? « Ce sont, affirmait-il, les êtres les mieux organisés de la création : ils aiment la musique et le soleil! » Un de ses anciens camarades a dénoncé que tout au fond de son pupitre, entre le *Gradus ad Parnassum* et le *Jardin des racines grecques*, il nourrissait avec amour plusieurs de ces gentils animaux. Parfois aussi son humeur malicieuse lui inspira des épigrammes et des chansons contre ses professeurs; légères offenses d'ailleurs, facilement pardonnées, qui n'empêchaient point Berryer d'aimer ses maîtres et d'en être tendrement aimé.

Pierre Berryer était paresseux. Il ne goûtait point la grammaire, et le thème latin lui faisait horreur. Quand ses professeurs eurent épuisé tous les moyens, ils s'en vinrent trouver le supérieur et lui dirent : « Tout est inutile, et on ne fera jamais rien de cet enfant. — C'est bien, répondit

le P. Prioleau, qui était un homme de grand sens, faites venir Pierre Berryer. — Mon enfant, lui dit l'oratorien, le travail vous ennuie et vous ne voulez pas faire vos devoirs? Eh bien! asseyez-vous dans ce fauteuil : vous me regarderez travailler. Cela ne vous fatiguera pas, et vous ne ferez rien ; mais, entendons-nous bien, absolument rien. — Quelle chance! se dit Berryer. Plus de dictionnaires! plus de grammaires! plus de thèmes! » Et le voilà installé chez le directeur. Mille idées mutines gazouillaient dans sa tête d'enfant, et pendant une heure il se trouva vraiment très heureux.

Quand il eut bien savouré les douceurs de la fainéantise, l'ennui vint le tenter. Timidement, il allongea le bras pour prendre un livre. Mais le Père l'arrêta. « Vous oubliez nos conventions. Lire, c'est faire quelque chose, et vous ne devez rien faire. » Alors Pierre Berryer commença à trouver qu'il était très monotone de ne rien faire. Au bout d'une demi-heure, il hasarda quelques questions. On ne lui répondit pas. Le supérieur acheva la page commencée, puis il dit : « Vous désirez ne rien faire, moi je désire travailler ; je ne vous trouble point dans votre repos, ne me troublez pas dans mon travail. »

Trois heures s'écoulèrent ainsi, dont la dernière lui parut durer un siècle. Enfin, le P. Prioleau se leva et sortit dans le parc pour réciter son bréviaire. « Je suis sauvé, pensa l'enfant, je vais pouvoir jouer. » Mais quand il voulut s'élancer pour rejoindre ses camarades, le supérieur le retint par le bras. « Eh quoi! sont-ce là nos conventions? Jouer, c'est faire quelque chose. Restez auprès de moi. Nous irons et reviendrons d'un bout à l'autre de cette allée; seulement, vous pourrez vous asseoir si vous êtes fatigué. » Alors la nature ardente de l'enfant n'y tint plus : il promit

avec larmes de se corriger et il tint parole. C'est ainsi que, sans employer ni férule ni pensum, le sage oratorien sut dompter la paresse de son élève en lui faisant sentir ce qu'il y a d'insupportable dans une vie inoccupée. Longtemps après, Berryer bénissait la mémoire du P. Prioleau et affirmait qu'il lui devait tout.

« A Juilly, disait plus tard M. de Champagny devant l'Académie française, Berryer trouva une grande tradition littéraire, une intelligence des classiques de l'antiquité et des classiques de notre pays qui saisit vivement son esprit et lui imprima une marque indélébile [1]. » Avec un de ses amis il apprit le grec assez pour pouvoir correspondre dans cette langue. Sa prodigieuse mémoire s'enrichissait sans cesse et pour toujours des plus belles pages des maîtres. Virgile et Horace lui devinrent familiers, mais Racine et Bossuet restèrent ses auteurs préférés. Et lorsqu'il en récitait des morceaux avec sa voix si douce, si claire et si pénétrante à la fois, maîtres et élèves l'écoutaient ravis, comme s'ils pressentaient que cet enfant deviendrait un jour le premier orateur de son temps et de son pays.

Mais ce que Berryer trouva surtout à Juilly, c'est une foi religieuse profonde. Dieu lui fit rencontrer à son entrée au collège un prêtre d'un grand cœur et d'une haute vertu, qui exerça sur sa jeunesse la plus chrétienne influence. Sa vie entière demeura comme parfumée de ce contact, et à l'âge de soixante-quinze ans, Berryer écrivait cette lettre touchante :

La mémoire du bon P. des Essarts m'est restée toujours présente et vénérée.... Chargé de la direction religieuse d'une partie des élèves, il était chéri de tous ; sa douceur était angélique. Il nous donnait ses enseignements et ses soins avec une grâce qui avait tout le charme des tendresses paternelles. Il eut pour mon enfance étourdie des indulgences et une bonté touchante, qui pouvait être, comme

1. De Champagny, *Discours à l'Acad. franç.*, p. 9.

on vous l'a dit, une prédilection.... Le P. des Essarts me fit appeler à l'heure de sa mort; agenouillé au chevet de son lit, je pleurai sous la main déjà glacée qu'il posa sur ma tête; je reçus sa bénédiction et son dernier soupir. Mon deuil fut partagé par tous mes camarades, qui firent poser sur sa modeste tombe ces simples mots : *Amici mœrentes posuere.*

Ce fut le P. des Essarts qui prépara Berryer à sa première communion. L'enfant était pieux, mais insouciant et léger. Il négligea son catéchisme et, après l'examen d'usage, fut retardé d'une année. Cependant sa douleur, ses larmes, ses prières, le firent admettre à suivre les exercices de la retraite. La veille du grand jour, les enfants réunis à la chapelle répétaient les actes qui précèdent et suivent la communion. Pierre Berryer vient à son tour. Sa voix, d'abord émue et tremblante, s'anime peu à peu. Elle pleure, elle supplie, elle est si pleine de foi, si pénétrante et si communicative que ses camarades fondent en larmes. Alors le directeur l'embrasse et lui dit : « Mon enfant, vous ferez demain votre première communion. Vous ne savez pas votre catéchisme, mais vous le comprenez, vous le sentez, et cela vaut mieux. Je pardonne à votre tête grâce à votre cœur. »

Le lendemain matin Berryer communia; le soir il reçut le sacrement de confirmation, administré en même temps à plus de douze cents personnes. Car l'évêque de Meaux faisait depuis la Révolution sa première visite dans le diocèse. C'était par une belle journée de printemps, au fond de la grande allée du parc, sous les tilleuls en fleur. On y avait élevé un autel. Un enfant, il semble bien que ce fut Berryer, adressa à Mgr de Barral un touchant compliment.

Berryer a conservé jusqu'à sa mort un pieux souvenir de ce grand jour. C'est une image sur le dos de laquelle on lit ces mots : « Joseph-Clément de la Roche-Lambert a fait sa première communion dans l'église du collège de Juilly, le

29 du mois de mai 1803. Antoine-Pierre Berryer a fait sa première communion dans la même église de Juilly, le même 29 mai 1803. » Entre ces deux enfants, Dieu, prenant en même temps possession de leurs deux cœurs, avait scellé une vive et sincère amitié. Cette amitié se prolongea bien au delà du collège par une correspondance affectueuse et active, que Berryer a pieusement conservée. En 1806, la Roche-Lambert entre à l'École militaire de Fontainebleau, et l'année suivante rejoint l'empereur à Vienne. Il écrit à son ami, de Friedland, de Tilsitt, de Madrid et de Cadix, des lettres pleines d'enthousiasme militaire, mais pleines aussi du souvenir de Juilly. Puis, un jour il n'écrit plus. Berryer s'inquiète, envoie vainement lettres sur lettres, et enfin reçoit celle-ci du colonel du 116e : « Vous me demandez des renseignements sur le sort de M. de la Roche-Lambert, ex-lieutenant de grenadiers du 1er bataillon de mon régiment. Ce jeune et brave officier a été tué le 28 juin 1811 au siège de Tarragone, en montant à l'assaut [1]. »

Lequel des deux Berryer aima-t-il le plus, la Roche-Lambert ou Christian de Chateaubriand ? Il semble bien que ce fut le dernier. Arrière-petit-fils de M. de Malesherbes, Christian avait, le même jour, perdu son bisaïeul, son grand-père et sa grand'mère, son père et sa mère, morts pour le Roi sur l'échafaud. Berryer et Christian se ressemblaient comme deux frères. Ils étaient du même âge et de la même classe ; l'un et l'autre gais et pleins d'entrain. Leur professeur de seconde, le P. Huré, était un classique passionné.

1. Ce trait et un certain nombre d'autres sur la jeunesse de Berryer sont empruntés aux intéressantes études que M. C. de Lacombe a publiées en 1886, 1889-1890, dans le *Correspondant*. Le public attend impatiemment la grande Vie de Berryer que l'ancien ami de l'orateur prépare depuis longtemps, et dont ce modeste travail ne saurait être qu'une pâle esquisse. Que M. C. de Lacombe me permette de lui exprimer toute ma gratitude pour les renseignements que j'ai puisés dans ses écrits.

Il ne parlait qu'avec dédain du *Génie du christianisme*, et regardait l'auteur comme un novateur dangereux. Un jour de composition, il donne à ses élèves ce sujet: « la Fête-Dieu. » Christian copie textuellement la belle description de Chateaubriand. Il est premier et le P. Huré, enthousiasmé, s'écrie: « Jeune homme, vous êtes plus fort que votre oncle [1]! »

Il y avait dans ce fils des martyrs l'étoffe d'un saint. « Sa piété, dit Berryer, était angélique. » Souvent, dans leurs promenades et leurs causeries intimes, Christian abordait les questions les plus élevées; l'âme ardente de Berryer s'enflammait aux paroles de son ami. « Il faut, disait-il, que nous entrions tous dans l'Église! » Christian seul y devait entrer. Comme officier de la garde royale, il prit une part brillante à l'expédition d'Espagne. « En descendant de cheval, il allait à la sainte table. On ne s'en moquait point, car sa bravoure et sa bienfaisance étaient l'admiration de ses camarades [2]. » En 1827, Chateaubriand, ambassadeur à Rome, rencontra près du Colisée un prêtre à chapeau rabattu, à robe traînante et déchirée, qui conduisait une pension de jeunes garçons. « Passant près de lui, dit-il, je le regarde, je lui trouve un faux air de mon neveu Christian de Chateaubriand, mais je n'osais en croire mes yeux. Il me regarde à son tour, et sans montrer aucune surprise, il me dit: « Mon oncle! » Je me précipite tout ému et je le serre dans mes bras.... Il m'apprit qu'il était chargé de la préfecture des études au collège des Jésuites. Je lui demandai s'il était heureux, il me répondit: « J'ai souffert longtemps; maintenant mon sacrifice est fait et je me trouve bien.... » « Christian, ajoute Chateaubriand, passe les nuits à prier; il

1. V. Am. Pichot, *Les Arlésiennes*.
2. *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. V.

se livre à des austérités dont ses supérieurs sont effrayés. Une plaie qui s'était formée à l'une de ses jambes lui était venue de sa persévérance à se tenir à genoux des heures entières. Jamais l'innocence ne s'est livrée à tant de repentir. Je le regarde comme un saint, je l'invoquerais volontiers.... » Et parlant à Berryer, le grand écrivain disait : « Savez-vous bien que je baisse les yeux devant lui [1] ! »

Un autre camarade de Berryer à Juilly fut le frère de Napoléon, Jérôme Bonaparte, futur roi de Westphalie. Après sa première expédition en Italie et le glorieux traité de Campo-Formio, Bonaparte vint au collège avec toute sa famille. Il se promena dans les allées du parc, visita les salles d'étude et le réfectoire pendant le repas des élèves. Quelques années plus tard, Berryer le vit une seconde fois : « Il m'en souvient, » s'écriait-il, lorsqu'en 1845 il défendait à la Chambre la cause des congrégations :

Je vous demande pardon, je ne pensais pas m'abandonner.... C'est un des touchants, des nobles souvenirs de mes premières années.... Le vainqueur d'Italie vint à nos portes, à Dammartin, à une lieue de Juilly. Deux cent cinquante élèves rassemblés par douze ou quinze Pères de l'Oratoire furent au-devant du premier consul. Je vois encore cette belle figure, ces longs cheveux blancs, cette longue robe noire du P. Lombois qui s'approche de lui : « Général, les maîtres qui ont formé Desaix, Casabianca et Muiron ont l'honneur de vous présenter leurs élèves. — Ils sont en bonnes mains. » dit le vainqueur d'Italie, et nous qui savions sa gloire, il nous regardait comme pour nous encourager à respecter ces religieux qui nous avaient amenés auprès de lui [2].

A Juilly, Berryer put voir encore le cardinal Maury, qui récita devant les élèves son grand discours à la Constituante pour la défense de l'Église ; Fouché, comte de l'Empire et duc d'Otrante, mais tourmenté par le souvenir de ses attentats

1. M. C. de Lacombe, *Corr.*, 1886.
2. *Disc. parl.*, 3 mai 1845, III, p. 576.

passés, cherchant à retrouver à Juilly le bonheur qu'il y goûtait avant ses crimes et repoussé obstinément par ses anciens confrères; puis M. de Fontanes, grand maître de l'Université de France, qui, parlant du collège à l'empereur, en faisait ce bel éloge : « Juilly est la maison modèle; les maîtres de nos lycées ne réussiraient peut-être pas à Juilly, mais ceux de Juilly réussiraient partout. »

Berryer quitta Juilly en 1806 après sa rhétorique. Il garda toujours pour son vieux collège une affection profonde. Souvent il y revint présider les distributions de prix ou les réunions d'anciens élèves. Un jour, il montra aux enfants enthousiasmés les prix qu'il avait gagnés lui-même dans sa jeunesse et les offrit aux plus méritants :

Croyez-moi, leur disait-il, bien souvent, au milieu d'une carrière orageuse, dans ces jours malheureux où il est encore plus difficile de bien connaître son devoir que de l'accomplir, à travers ces graves peines de la vie qui troublent le cœur, qui peuvent l'irriter et peut-être susciter en lui des résolutions mauvaises, souvent je me suis recueilli, souvent je me suis rappelé les enseignements de mes maîtres, et que de fois j'ai trouvé dans ces précieux souvenirs les plus salutaires conseils[1] !

Non seulement Berryer revint au collège. Il l'aimait tellement qu'en 1834, parvenu au faîte de la renommée, il songea à quitter son cher Augerville pour se fixer à Juilly. Il existe dans la partie supérieure du parc une maison isolée et presque en ruine, qu'on nomme la maison Berryer. Des fenêtres, le regard embrasse une campagne grave et reposée, dont les longues ondulations font un paysage à la fois sévère et gracieux. Bornée d'un côté par les pittoresques hauteurs de Montgé, la vue s'étend de l'autre vers les coteaux qui dominent Nantouillet, pour aller mourir à l'horizon sur les collines

1. Discours prononcé à la distribution de Juilly, 1838.

lointaines au pied desquelles coule la Marne. C'est là qu'après sa carrière si féconde, fatigué des agitations de la vie publique et fidèle aux religieuses impressions de sa jeunesse, ce grand homme voulait se préparer, dans la solitude, à paraître devant Dieu. On conserve précieusement dans les archives de Juilly plusieurs lettres de Berryer où cette affaire est négociée.

Le projet dont je vous ai confié le secret, dit l'une d'elles, n'est pas encore tout à fait arrêté dans ma pensée. Ma détermination dépendra beaucoup de la possibilité de prendre gîte dans cette dépendance de votre collège. La petite maison ainsi isolée me convient à merveille; je la louerais pour le reste de ma vie. Il faudrait seulement que les murs et la toiture fussent mis en bon état.... J'aurais là un vieux serviteur près de moi, et prendrais mes dispositions de manière à demeurer étranger à l'établissement, encore bien que ce soit un de ses enfants qui désire s'y renfermer pour achever la carrière qu'il y a commencée. Augerville, 22 octobre 1854.

Mais Berryer se devait jusqu'à la fin aux grandes causes que Dieu lui avait confiées ; il ne vint pas s'établir à Juilly. Son souvenir n'y est pas moins demeuré vivant. Et ceux qui visitent cette antique maison peuvent admirer, dans la salle des fêtes, le buste du grand orateur sculpté par Chapu. Il est placé en face de celui de Bossuet et entouré de ses glorieux camarades, Villars, Berwick et Montesquieu.

CHAPITRE III

BERRYER ENTRE AU BARREAU; IL DEVIENT ROYALISTE

(1806-1815)

En sortant de Juilly à la fin de 1806, Berryer fit au lycée Bonaparte une seconde année de rhétorique. De la sorte, il perfectionnait ses études classiques et, sous la direction de son père, cherchait sa vocation.

C'était le sacerdoce qui attirait alors l'âme ardente et profondément religieuse de Berryer. L'idée avait pris naissance au collège, peut-être sous l'influence du P. des Essarts. Nul doute que Christian de Chateaubriand n'ait entretenu avec soin chez son ami le désir qu'il avait de se donner à Dieu. Les deux jeunes gens continuaient de se voir souvent. Ensemble ils se rendaient chaque dimanche, à Saint-Sulpice, aux conférences de l'abbé de Frayssinous. Et rien ne saurait donner une idée de l'enthousiasme jaloux, de l'ivresse religieuse qui saisissait Berryer à la pensée qu'il pourrait, lui aussi, du haut de la chaire chrétienne, remuer les âmes et convertir les peuples. Jamais il ne se défit de cette impression : « Je ne puis voir sans émotion un prêtre monter en chaire, disait-il plus tard à un ami [1]; s'il parle bien, je suis

1. M. de Lacombe, *Corr.*, 1886.

en larmes. Souvent je voudrais être à sa place.... Il me semble encore aujourd'hui que c'était là ma vocation. » Tel ne fut pas l'avis de M. Émery. Lorsque, sur les instances du jeune homme, son père le conduisit au séminaire d'Issy, le sage et savant directeur de Saint-Sulpice déclara, après examen, que Berryer devait rester dans le monde. Il n'y avait qu'à s'incliner. N'est-il pas permis toutefois de concevoir un regret? « Qui pourrait mesurer, écrit un de ses biographes, le rôle qu'aurait joué peut-être ce nouveau Bossuet, luttant corps à corps avec l'égoïsme et l'indifférence qui rongent nos sociétés modernes [1] ? »

Le sacerdoce écarté, Berryer n'hésita pas longtemps. Il se sentait né pour la parole. Son père lui offrait d'entrer au conseil d'État : « Non, lui répondit-il, je veux être indépendant. Je serai ce que vous êtes : je serai avocat! »

Ses études de droit commencèrent aussitôt. Berryer suivit les cours de l'École et prit les leçons de M. Bonnemant, ancien député aux États généraux et savant jurisconsulte. En même temps, pour *se faire la main* et s'aguerrir à l'escrime procédurière, il entra chez un avoué, Me Normand, ami de sa famille.

Mais dépouiller, classer, étudier tout le jour de volumineux dossiers, quelle aride besogne! La nature ardente de Berryer n'y trouva pas son compte. Le plaisir était là à côté du devoir et s'offrait à lui sous toutes les formes, spectacles variés, soirées mondaines, bals et réunions joyeuses. Berryer ne s'y livra pas à demi. Disons néanmoins que les enseignements de Juilly et les nobles traditions de sa famille furent, selon l'expression de son principal historien, comme des ancres puissantes qui le retinrent toujours loin de la corruption et

1. De Lomenie, *Contemporains illustres*, *Berryer*, p. 5.

le sauvèrent du naufrage des passions [1]. L'Opéra, le Vaudeville, n'eurent pas de spectateur plus assidu. La musique le passionnait et une belle voix le mettait hors de lui. Comment le théâtre ne l'eût-il pas attiré? Talma était alors dans toute sa gloire. Berryer vit souvent chez son père le célèbre tragédien et recueillit peut-être ses conseils. Ce fut également dans le salon de M. Berryer qu'il connut Delille, le chantre aujourd'hui trop oublié des *Jardins* et de la *Pitié*. Mais en 1812, il était, dit Sainte-Beuve, « le prince des poètes [2]. » Delille s'intéressa au jeune étudiant; il le reçut dans son intérieur, lui fit connaître Michaud, l'historien des Croisades, Villemain, Casimir Delavigne et Chateaubriand, à qui son camarade de Juilly l'avait déjà présenté.

Cependant on ne peut servir deux maîtres ; cette vie dissipée nuisait aux études de Berryer et compromettait son avenir. La Providence l'en fit sortir. Un soir il était au Vaudeville. Devant lui se trouvaient deux vieillards, deux avocats à la mise austère, à la perruque poudrée. Berryer les reconnut pour les avoir vus quelquefois chez son père. Ils causaient entre eux et leurs paroles arrivaient jusqu'au jeune homme. « Le barreau s'en va, disaient-ils tristement. Il n'y a personne pour nous succéder. Berryer père commence à vieillir, et son fils ne le remplacera pas. C'est un étourdi qui dissipe sa vie et ne s'occupe que de vaudevilles et de chansons. » Ces paroles bouleversèrent Berryer. Il quitta aussitôt le théâtre et se mit au travail avec une telle ardeur qu'il faisait à lui seul la besogne de quatre ou cinq clercs, et que la procédure n'eut bientôt plus de secrets pour lui. Le 3 septembre 1811, il était licencié en droit et s'inscrivait au barreau de Paris.

1. M. de Lacombe, *Corr.*, 1886.
2. *Portraits littéraires*, II, p. 66.

Depuis quelque temps un amour profond remplissait son cœur. Plusieurs fois il avait vu chez sa mère une jeune fille aussi distinguée par l'esprit que par la beauté, Mlle Gautier de Bar, fille d'un administrateur des vivres militaires. Il s'en éprit et ses sentiments furent partagés. Lorsqu'ils parlèrent de s'épouser, leurs familles multiplièrent les objections. Tout fut inutile, et le mariage eut lieu contre vents et marées, le 18 décembre 1811, dans l'église de l'Abbaye-aux-Bois.

C'est vers cette époque que par la réflexion et au spectacle des grands événements contemporains, les opinions politiques de Berryer naissent et se fixent irrévocablement. Jusqu'alors la politique n'a tenu aucune place dans sa vie. S'il est quelque chose, c'est impérialiste, et impérialiste d'imagination. A Juilly, il a aperçu le grand Empereur, il en a connu le frère au collège. Et pour ne pas sentir son cœur tressaillir aux seuls noms d'Austerlitz, d'Iéna et de Wagram, il faudrait n'être pas Français et n'avoir pas vingt ans. Il nous reste une pièce d'écolier de cent quatre vers que Berryer adressait, en 1810, au préfet de la Seine, lors du mariage avec Marie-Louise. Elle est signée : *Un élève de Juilly*, et se termine par ces vers :

> Vivez, prince, vivez pour faire des heureux;
> Tige en héros féconde, arbre majestueux,
> Déployez vos rameaux, et, croissant d'âge en âge,
> Protégez l'univers sous votre auguste ombrage.

Si Berryer aimait la gloire, il aimait plus encore la justice et la liberté; et c'est pourquoi il ne resta pas impérialiste. Son père était indépendant. Au sortir de la Terreur il avait salué avec reconnaissance le soldat de génie qui relevait les autels et rétablissait l'ordre public. Mais quand il le vit, en 1804, prendre la couronne, Berryer père

craignit pour la liberté. Sur deux cents avocats qui composaient l'Ordre, trois seulement adhérèrent à l'Empire. Napoléon ne leur pardonna jamais. « Ce sont des factieux, disait-il, des artisans de crime et de trahison. » Contre Berryer, l'Empereur avait bien d'autres griefs. C'est lui qui en 1804 défendit Moreau, le vainqueur de Hohenlinden, accusé de conspiration. Et pour ce fait, Napoléon, de sa main impériale, le biffa de la liste du tribunat. Plus tard, après la malheureuse capitulation de Baylen, le courageux avocat tenta d'arracher à la vengeance impériale les généraux Dupont et Védel.

En 1813, il eut à lutter contre la volonté même du maître. C'était pendant la campagne de Saxe. Sur le rapport calomnieux d'un commissaire de police, le maire d'Anvers fut accusé d'avoir dilapidé les deniers de la ville. Berryer le défendit, sans peine d'ailleurs, car personne ne le croyait coupable. Bien qu'il fût trié avec soin et uniquement composé de Français, le jury, à l'unanimité, acquitta le vieillard ; le peuple s'attela à sa voiture et le ramena en triomphe à son hôtel. A cette nouvelle, l'Empereur, transporté de fureur, ordonne de remettre en jugement le maire et, au besoin, le jury qui l'a acquitté. Noblement le préfet refuse et envoie sa démission. Il faut que Napoléon s'adresse au Sénat et à la Cour de cassation, qui n'osent encore désobéir. « Que voulez-vous, gémit un sénateur, la charrette serait renversée. » Bref, le malheureux maire est saisi, traîné à Douai et jeté en prison, où il meurt de douleur [1]. Au récit de ces violences, le jeune Berryer frémissait d'indignation et se prenait à détester la tyrannie du régime impérial.

C'est un fait étrange néanmoins qu'en 1812 Berryer ne

1. V. Berryer, *Mémoires*, I, p. 352 et suiv.

soupçonnât même point l'existence des princes auxquels il allait dévouer sa vie. Un soir, pendant l'expédition de Russie, Berryer père s'entretenait avec les siens des bruits sinistres qui circulaient sur le désastre de la grande armée. Et il ajoutait en baissant la voix : « Tout ceci pourra finir par le retour des Bourbons. — Eh quoi! mon père, demanda le jeune avocat, il y a donc encore des Bourbons ? » Et Berryer père d'aller dans sa bibliothèque prendre le dernier Almanach royal et de nommer à son fils surpris le comte de Provence, le comte d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berry.

Presque au même moment éclatait dans Paris la conspiration du général Malet. On connait les faits. Le général s'échappe de sa prison la nuit, réveille les soldats d'une caserne, leur affirme que l'Empereur est mort à Moscou et que le Sénat vient de prononcer la déchéance. Deux généraux et deux régiments entraînés par ses discours vont avec lui proclamer la République. Déjà plusieurs ministres sont en prison. Mais le gouverneur de Paris, qu'on vient arrêter au lit, reconnait Malet et déjoue l'imposture.

Les ministres se vengèrent lâchement de leur peur. Malet seul avait conspiré ; les deux généraux et les autres officiers avaient cru à la mort de l'Empereur. Treize d'entre eux n'en furent pas moins accusés de lèse-majesté. Le soir même du complot, le chef de la police, Desmarets, sorti de prison, dînait chez M. Gautier, beau-père de Berryer. « Eh bien, lui demanda un des convives, qu'est-ce que vous avez dit quand vous vous êtes vu à la Force ? — Eh ! répond Desmarets, j'ai cru que c'était vrai. — En vérité ? — Oui, j'ai cru que Bernadotte l'avait fait assassiner. — Oh ! mais vous n'avez pas cru que le Sénat avait prononcé la déchéance ? — Bah ! réplique Desmarets, il en était bien capable. » — J'étais dans un coin, raconte Berryer, j'avais

vingt-deux ans. Impétueux, ardent, je m'élance vers Desmarets et lui dis : « J'espère, Monsieur, que vous répéterez devant le conseil de guerre ce que vous venez de dire. — Comment ! Comment ! — Oui, il y a là de malheureux officiers qui n'ont commis d'autre crime que de croire comme vous ce qu'on leur disait. Si vous, défenseur de la police, vous avez pu vous laisser tromper, comment n'excuserait-on pas leur erreur ? Vous leur devez de parler et de les arracher à la mort par votre témoignage. » — Tous les convives restaient stupéfaits de tant de hardiesse. Il fallut entraîner hors du salon le courageux jeune homme, qui ne se possédait plus. Naturellement, malgré la plaidoirie de Berryer père, les treize accusés furent condamnés et fusillés le jour même dans la plaine de Grenelle.

Toutes les illusions de Berryer étaient tombées. Dès lors, il fut royaliste et pour toute sa vie. Nous ne raconterons pas les derniers désastres de l'Empire, Leipzig, l'invasion et la marche des alliés sur Paris. Pendant ces graves événements, Berryer est à Rennes. On le voit, à la tête d'un groupe de jeunes gens portant la cocarde blanche, se rendre au palais de justice. Là, devant tous les magistrats, il proclame la déchéance de l'Empereur. Poussant plus loin l'audace, il parcourt avec ses amis les rues de la ville en criant : Vive le Roi ! et distribue au peuple le manifeste du duc d'Angoulême. Malheureusement l'émeute ne prend pas ; le peuple n'ose pas suivre. Le préfet veut faire arrêter Berryer. Celui-ci n'a que le temps de se jeter avec Mme Berryer dans une méchante carriole et de prendre la route de Nantes. En arrivant dans cette ville après un voyage plein de péripéties, il apprend l'abdication de l'Empereur.

S'il ressentit alors quelque joie, ce fut avec la France entière. « Au retour des Bourbons, a écrit Carnot, la joie fut

universelle. Il n'y eut qu'une opinion, qu'un sentiment. Les anciens républicains, particulièrement opprimés, applaudirent franchement à la Restauration. » — « Il n'y a aucun Français, ajoute Chateaubriand, qui ne porte en lui-même le sentiment de son affranchissement et de sa pleine liberté. Chacun s'endort, sûr de n'être pas réveillé au milieu de la nuit pour être traîné par des espions à la police ou par des gendarmes à un tribunal militaire. Le propriétaire sait qu'il pourra conserver son bien, la mère son enfant ; le fermier, l'artisan ne se mettront plus d'avance à la torture pour savoir comment ils rachèteront le seul fils qui leur reste [1].... » Cette joie de Berryer était d'autant plus désintéressée, d'autant plus patriotique que le retour des Bourbons ruinait sa famille. Son père avait placé une grande partie de sa fortune sur les cotons. Par suite du blocus continental ils étaient hors de prix pendant l'Empire. Mais lorsque le comte d'Artois eut prononcé la parole fameuse : Plus de droits réunis ! lorsque les produits étrangers affluèrent sur nos marchés, le coton baissa tout d'un coup et ce fut la ruine. Berryer la supporta noblement. La fortune était peu de chose pour lui quand il s'agissait de la liberté et de la France. Il devait le montrer souvent dans la suite.

Il a lui-même, avec une éloquence admirable, raconté, à l'Assemblée législative de 1850, comment se formèrent ses idées politiques. Nous ne saurions mieux faire que de citer cette page, une des plus belles de notre histoire parlementaire [2] :

— ....Eh ! mon Dieu ! voulez-vous que je vous fasse ma confession ?

Plusieurs membres à gauche. — Oui.

1. Chateaubriand. *Reflexions politiques*. Cité par M. de Lacombe.
2. *Disc. parl.* Revision de la Constitution, V. 164.

M. Berryer. — Oui ! — J'y ai pensé. — Je ne l'ai dit à personne, je ne l'ai dit à aucun de mes amis ; c'est à tout le monde que je fais ma première confidence ; c'est à mon pays tout entier.

Eh bien, dans mon existence j'ai traversé quatre grandes formes de gouvernement. Arrivé à l'adolescence, sous cet immense établissement de l'Empire, mon imagination, ma jeune ardeur furent enthousiasmées de cette situation qui portait si loin et si haut la grandeur de la nation au milieu de laquelle j'étais né.

Ah ! cela m'a séduit. J'étais bien impérialiste à dix-huit ans ; j'étais bien impérialiste à vingt ans encore. Oh ! la gloire de l'Empire ! Je suis sorti du collège au bruit du canon d'Iéna ; et quelle tête n'eût pas été enivrée alors ? Mais j'ai réfléchi ; j'étudiais alors, je commençais à étudier, comme M. Michel[1] ; je me rendis compte un peu des conditions des gouvernements. J'avais un père, homme de labeur, homme de pauvreté, voulant m'inspirer le goût du travail. En 1811 ou 1812 il mit près de moi un ancien député aux États généraux ; il donna commission à cet ancien député de me faire étudier, quoi ? Ce à quoi personne ne songeait dans le monde à cette époque, les procès-verbaux de l'Assemblée constituante. Je les ai étudiés pendant dix-huit mois avec ce vieux M. Bonnemant.... J'ai commencé alors à comprendre, j'ai senti le despotisme, et il m'a été odieux. Je n'ai pas attendu sa chute ; j'ai ici de mes amis d'enfance, ils savent qu'avant la fin de l'Empire, je leur disais : « Vous ne vous rendez pas compte de votre gouvernement : il est odieux, il est intolérable ! La gloire ne couvre pas cela ! »

Tu m'es témoin !....

L'orateur invoque du geste un membre de la droite. Ce mouvement oratoire produit une vive sensation. Tous les yeux se tournent vers M. A. de Granville, ancien élève de Juilly, qui répond à M. Berryer par des signes réitérés d'affirmation.

Messieurs, je vous demande pardon de la familiarité de mon langage. *(Non! non ! — Très bien ! — Bravos et applaudissements à droite.)* Mais, après tout ce que nous avons entendu, quand je fais un effort d'esprit pour recueillir ce qui a été dit et classer les idées qui nous ont plus ou moins frappés, pour les reproduire devant vous et y répondre, il n'y a plus de préparation, je m'abandonne à une liberté excessive dont je vous demande des excuses. *(Non ! non ! — Très bien ! très bien ! — Continuez !)*

1. M. Michel, de Bourges, auquel répond l'orateur.

Eh bien, oui, j'ai senti le despotisme, et, pour moi, il a gâté la gloire. *(Sensation.)*

Et puis j'ai vu l'infidélité de la victoire, j'ai vu l'étranger amené par nos revers jusqu'ici (l'orateur baisse la voix et semble indiquer du doigt les lieux qui environnent l'assemblée). J'ai vu tout un grand gouvernement, une immense puissance qui reposait sur un seul homme, disparaître, disparaître en un jour, disparaître parce que son épée était abattue, et qu'un jour, un seul jour, il n'était pas triomphant. Plus de gouvernement, plus de lois ; tout s'anéantissait, tout partait avec un seul homme !

Oh ! alors j'ai compris que, malheur aux nations dont l'existence, dont le gouvernement, dont la constitution a pour base ou la mobilité des passions populaires qui conduit aux hontes du Directoire, ou l'autorité immense du génie d'un grand homme qui conduit à d'éclatantes victoires, à d'immenses succès, mais aussi à d'affreux revers, à un anéantissement complet, à un effacement de tout ce qui constitue la société ! Faire reposer la destinée d'un peuple sur la tête d'un homme, c'est le plus grand de tous les crimes ! *(Mouvement à gauche.)* Ah ! j'ai compris alors la nécessité d'un principe. *(Vive approbation. — Applaudissements à droite.)*

. . . . . .

J'ai été royaliste alors, royaliste de principe, royaliste national, royaliste (passez-moi le mot, ne riez pas, car vous blesseriez par des rires le plus vrai, le plus profond, le plus sincère de mes sentiments), royaliste parce que je suis patriote, très bon patriote.... *(Applaudissements et bravos prolongés à droite.)*

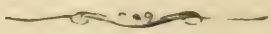

CHAPITRE IV

BERRYER ET LES GÉNÉRAUX DE L'EMPIRE

(1815-1816)

Lorsqu'au commencement de mars 1815 éclata à Paris la nouvelle du débarquement de Napoléon, d'ardentes manifestations royalistes se produisirent. Une foule inquiète et sympathique envahit les Tuileries. Sur des tables placées dans les cours, les jeunes gens vinrent s'inscrire en masse parmi les volontaires royaux. Berryer fut des premiers; avec lui Villemain, Odilon Barrot, Cousin, et bien d'autres devenus célèbres. Ils parcouraient les rues, drapeau blanc en tête, en criant : Vive le Roi ! et les dames leur jetaient des fleurs. Louis XVIII n'en partit pas moins pour l'exil, et quand Napoléon arriva, porté sur les bras de ses grenadiers, tout rentra dans le silence.

Pendant les Cent-Jours eurent lieu les débuts de Berryer au barreau. La première fois qu'il plaida, son trouble fut extrême. Il récita son discours sans rien voir, sans rien comprendre, et si le président ne l'eût soutenu de ses regards bienveillants, l'échec eût été complet. — L'affaire Saint-Clair le fit connaître. Cet officier, accusé d'assassinat, avait été condamné à mort par le conseil de guerre. Berryer le défendit en appel. « Sa plaidoirie, dit la *Quotidienne*, a produit une

si grande sensation dans l'auditoire qu'au mépris des règlements des applaudissements se sont fait entendre. » Le conseil, écartant la préméditation, commua la peine de mort en celle des travaux forcés et de la dégradation. Mais quand on voulut, en pleine audience, enlever sa croix au jeune officier : « Que personne ne me l'ôte ! s'écria-t-il, je n'ai jamais manqué à l'honneur ! » et il se frappa au cœur d'un coup de poignard.

Comment l'Empire s'écroula une seconde fois sous les efforts de l'Europe coalisée, chacun le sait. Berryer fut de ceux qui allèrent au-devant du roi jusqu'à Saint-Denis. Ses convictions ne manquaient ainsi aucune occasion de s'affirmer. Il lui fut bientôt donné de montrer combien elles étaient sages et modérées.

Après les Cent-Jours, une réaction était inévitable. Le parti royaliste surexcité, justement mais à l'excès, réclamait des victimes. Sans craindre de se compromettre, sans s'effrayer des clameurs et des injures qu'on lui prodiguait, Berryer prit énergiquement le parti des vaincus. Il estimait d'ailleurs, en agissant de la sorte, en s'efforçant d'empêcher les violences, rendre à son parti le plus grand des services, et il avait raison.

Berryer siégea d'abord à côté de son père pour la défense du maréchal Ney. Il serait trop long de résumer le rôle de Ney pendant l'épopée impériale, et même d'énumérer ses victoires. Intrépide jusqu'à l'héroïsme, désintéressé, généreux, il eût été le plus parfait des capitaines s'il n'avait eu le caractère mobile et le cœur faible comme un enfant. Cette mobilité le rendit odieux à tous les partis. Quand Napoléon débarqua de l'île d'Elbe, Ney accourut à Paris et promit au roi de lui ramener le tyran dans une cage de fer. Mais l'Empereur le connaissait. Il caressa le maréchal en même temps

que ses émissaires gagnaient les soldats. « Venez à moi, mon cousin, lui écrivait-il, et je vous recevrai comme au lendemain de la bataille de la Moskova. » Et, séduit par ces affectueuses avances et par tous ses souvenirs de gloire, Ney lui livra son armée et son honneur. C'est cette défection que lui reprochaient avec raison les royalistes.

A Waterloo, il fit des prodiges ; il chercha la mort, et la mort n'en voulut point. Au fond il était mécontent de lui-même et de l'Empereur. Ney reprochait à Napoléon ses ordres contradictoires et son abandon; Napoléon reprochait à Ney sa témérité. « Il s'est conduit comme un insensé, disait-il, et m'a fait massacrer ma cavalerie. » De retour à Paris, le maréchal rompit décidément avec l'Empire. Le 22 juin 1815, on discutait à la Chambre des pairs les dernières chances de victoire. Tout à coup Ney, que personne n'avait remarqué, se leva, les traits bouleversés, l'œil sombre, la voix altérée. Il raconta Waterloo, et « il semblait, dit un historien [1], que toutes les fibres de son cœur saignaient pendant ce récit.... — Tout cela est faux ! s'écriait-il, on vous trompe de tous côtés, l'ennemi est maître.... Je le sais puisque je combattais sous l'Empereur.... Ah ! si j'avais eu un renfort de la garde je vous en rendrais bon compte ! Mais dix mille hommes d'élite furent tenus immobiles au lieu d'aider à vaincre.... Je vous dis que c'est un Empire perdu. Il faut faire la paix. Nous sommes à bout de tout le reste. »

De la sorte, il fut un traître aux yeux des impérialistes, des royalistes, de tout le monde. Les libéraux eux-mêmes, qui depuis ont tant exploité sa mort, le sacrifièrent, et Benjamin Constant, pour sauver Labédoyère, désignait au roi la

1. A. Nettement, *Histoire de la Restauration*, II, 620.

tête plus illustre du maréchal. Le malheureux n'avait qu'à fuir. On l'en pressait vivement. Le gouvernement même lui procura deux passeports. Il ne voulut point quitter la France. Et quand il fut pris et écroué à la Conciergerie, il fallut bien le juger. « Ney nous a fait plus de mal en se laissant prendre, disait Louis XVIII, que le jour où il nous a trahis. »

Le maréchal choisit Berryer père pour son défenseur, et Berryer s'associa son fils et M. Dupin. Aujourd'hui que le temps a refroidi les passions politiques, il semble qu'on ne puisse rêver pour un avocat de plus belle cause à soutenir que celle du maréchal Ney. Mais alors on ne respirait que haine et vengeance, et il fallait une grande élévation d'esprit et une générosité de caractère peu commune pour dominer toutes ces fureurs [1]. Lorsqu'on apprit que Berryer avait accepté de défendre le maréchal, ce fut contre l'avocat un déchaînement général d'indignation et de menaces. Ses confrères du barreau lui tournèrent le dos. Un des plus distingués et des plus modérés à la fois, M. de Martignac, osa dire à Bordeaux en plein tribunal : « Cet avocat a perdu son titre à mes yeux; je me sépare de lui. » — « Je vous supplie, lui écrivait un de ses plus intimes amis, membre du conseil de l'Ordre, je vous supplie au nom de l'honneur, au nom de votre famille, au nom de notre Ordre.... d'échapper, quand il en est temps encore, au péril qui vous menace de voir votre nom glorieux jusqu'ici, former un chiffre ineffaçable avec celui d'un guerrier féroce et sans foi, que ses contemporains nomment un traître régicide et que la postérité mettra, n'en doutez pas, à côté de Ravaillac et de Damiens [2] ! »

1. J'ai entendu une femme du monde, ordinairement sensée et bonne, dire à propos de Mlle de Lavalette aidant sa mère à sauver son père : « Petite scélérate ! » (Guizot, *Mémoires*, I, p. 135.)

2. V. Ch. de Lacombe, *Corr.*, l. c.

Berryer père s'attristait de ces violences. Quant à son fils, il les méprisait et s'attachait d'autant plus à la cause du maréchal qu'elle semblait plus désespérée. « Il faut écrire au roi, dit-il à son père, et connaître quels sont ses sentiments. » Lui-même se chargea de porter la lettre. Un officier de service le fit entrer dans une galerie du palais que le roi devait traverser. Bientôt Louis XVIII parut, marchant péniblement, la tête penchée sur la poitrine. L'officier lui montra le jeune homme : « Sire, c'est le fils de l'avocat Berryer qui désire remettre une lettre de son père à Votre Majesté. » Le roi prit la lettre, fit quelques pas, s'arrêta, brisa l'enveloppe et parcourut rapidement le contenu. Puis s'adressant à Berryer, à haute voix et devant toute sa suite : « Dites à votre père d'être bien tranquille et de faire son devoir. » Les paroles royales furent répétées et produisirent leur effet [1].

On traduisit d'abord Ney devant un conseil de guerre composé de maréchaux et d'officiers de l'Empire, témoins de son ancienne valeur : Moncey, Masséna, Augereau, Jourdan et Mortier. Moncey devait présider, mais il aima mieux se laisser enfermer à Ham que de condamner son illustre camarade. Il est possible, et Berryer l'a toujours cru, qu'en donnant à Ney ce tribunal, le gouvernement ait voulu le sauver. Quoi qu'il en soit, le maréchal récusa énergiquement ses juges. Il concevait pour ses collègues une défiance insurmontable. A son avis, un jugement militaire ne pouvait se terminer que par la mort. Ce fut une grave erreur et une faute irréparable. Ses avocats firent vainement tous leurs efforts pour l'empêcher. Ney obligea Berryer père à plaider l'incompétence du conseil de guerre, qui s'empressa de se soustraire à une charge pénible. Berryer vint avec son père à la

1. V. de Lacombe, *Corr.*, l. c.

Conciergerie apporter cette nouvelle. « Je vois encore, racontait-il plus tard, le maréchal s'avancer dans l'ombre de cette prison où je devais un jour rencontrer Louis Bonaparte. « Ah! monsieur Berryer, s'écria-t-il, quel service vous m'avez rendu! Ces gens-là, voyez-vous, m'auraient fait tuer comme un lapin. » Et se calmant tout à coup, il ajouta en souriant : « C'est dommage que vous n'ayez pas été militaire : vous auriez eu une belle voix de commandement [1]. »

Cependant le désistement de Moncey et la déclaration du conseil de guerre irritent l'opinion royaliste. Le gouvernement se fait l'écho de ces colères, et dans un langage violent, qu'il a depuis vivement regretté, le duc de Richelieu somme la Chambre des pairs au nom du roi, de la France et de l'Europe, de juger et de condamner le maréchal Ney. La Chambre des pairs obéit, et en trois jours s'organise en cour judiciaire. Les débats commencent le 21 novembre.

Il n'y avait qu'une bonne manière de défendre l'accusé. Le crime militaire était évident. S'il voulait sauver sa vie, le maréchal devait la livrer à ses juges et se contenter de leur dire comme dans l'instruction : « Je suis trop coupable pour marchander ma vie au roi, il fera de moi ce qu'il voudra. » C'est ce que comprit à peu près seul le jeune Berryer [2].

Son plan était fort simple. Après avoir rappelé les exploits du maréchal, les grands services rendus par lui au pays, l'orateur rapprochait éloquemment l'éclat de sa gloire passée avec sa situation présente, si triste et si désespérée. C'est qu'une faute avait été commise, il l'avouait franchement, rejetant seulement avec énergie toute idée de préméditation. Cette faute, il l'expliquait — par les vicissitudes inouïes d'idées et de gouvernements que ce malheureux soldat avait tra-

1. V. de Lacombe, *Corr.*, l. c.
2. Nettement, *Histoire de la Restauration*, III, 371.

versées depuis un quart de siècle, — par cet esprit de confusion, suite fatale des révolutions, bien capable de troubler et d'égarer à certaines heures les meilleures âmes dans le choix et l'accomplissement du devoir, — par l'ascendant irrésistible du maître qu'il servait depuis si longtemps, — par l'entraînement du soldat, — enfin, par ce « je ne sais comment » avec lequel Bossuet essayait de couvrir la défection du vainqueur de Rocroi. Abandonnant alors la vie du maréchal à la clémence des juges et du roi, il montrait combien cette clémence honorerait et fortifierait le pouvoir, et développait cette pensée retrouvée depuis dans ses notes : « L'antiquité suppose que la déesse de la sagesse descendit des cieux pour absoudre le mortel malheureux qui, poussé par une invincible fatalité, devint le meurtrier de sa mère. » Et cette autre : « Il faut rejeter ce sentiment qu'un crime doive toujours attirer le châtiment [1]. »

Mais Berryer était trop jeune pour diriger la défense. Son père et M. Dupin conçurent autrement leurs plaidoiries. Il semble qu'avant tout ils aient cherché à gagner du temps. Aucune loi ne réglait la procédure que devait suivre la haute cour ; ils prétendirent arrêter le procès jusqu'au vote de cette loi. La Chambre passa outre à leur demande. Ils insistèrent ensuite pour obtenir un sursis, nécessaire, disaient-ils, à la préparation de la défense. On leur accorda dix jours, qu'ils employèrent à trouver de nouveaux moyens préjudiciels. Toutes ces chicanes de légistes fatiguaient la Chambre, et la cause du maréchal n'y gagnait rien. Enfin, ils se rejetèrent sur la capitulation de Paris, comme sur leur dernier moyen de salut. Aux termes de cette convention, signée le 3 juillet entre Davoust, commandant en chef de l'armée française, et

1. M. de Lacombe, *Corresp.*, 25 mars 1886, p. 1054.

les généraux alliés Blücher et Wellington, nul individu ne pouvait être inquiété ni recherché relativement à ses fonctions, à sa conduite ou à ses opinions pendant les Cent-Jours. Davoust, appelé en témoignage, essaya de faire bénéficier le maréchal Ney des avantages du traité. Mais Wellington prétendit n'avoir voulu engager en rien le gouvernement du roi. En vain, surmontant ses répugnances, la maréchale alla-t-elle se jeter aux pieds du vainqueur de Waterloo ; le général anglais refusa d'intervenir. Parmi ses éminentes qualités, il n'avait point la grandeur d'âme.

Cependant, le 5 décembre, la Chambre des pairs décida, — et ce fut presque un crime, dit le feu duc de Broglie [1], — qu'on ne plaiderait point la capitulation de Paris. C'était avant la dernière audience. Le jeune Berryer se tenait près de la salle où les juges délibéraient encore. Un des plus généreux et des plus modérés, Lally Tollendal, sort à ce moment, très ému, très agité, et s'adressant au jeune avocat :

« Ça va mal, lui dit-il, ὦ παῖδες Ἀθηναῖοι [2] !

— Quoi donc? demande Berryer.

— On va interdire à votre père de plaider sur la capitulation de Paris. »

A ces mots, Berryer s'élance, pénètre jusqu'à la chambre où le maréchal était enfermé, lui annonce la fatale nouvelle et ajoute : « Il faut vous lever en pleine audience et déclarer que vous ne voulez pas que la défense continue, puisqu'elle n'est pas libre. » A cette idée, Ney tremble comme un enfant : « Comment voulez-vous que je dise cela? répond-il. Je ne pourrai jamais. » En vain le jeune homme lui écrit

1. V. *Souvenirs*, I, p. 325.

2. « Athéniens, peuple d'enfants. » Ces détails inédits sur le procès du maréchal Ney ont été racontés par Berryer lui-même à M. C. de Lacombe. V. *Correspondant*, 25 mars 1886, p. 1058.

les paroles qu'il doit prononcer et l'engage à les apprendre. Le maréchal est si troublé qu'il lit sans comprendre. Sur ces entrefaites arrive M. Dupin. On le met au courant; il approuve le texte proposé par Berryer et y ajoute quelques mots. L'audience va commencer : Ney est introduit. « Quatre gendarmes de la garde royale marchaient à ses côtés, dit Lamartine. Un murmure d'émotion, de curiosité, de pitié, parcourut la salle et les tribunes à son aspect. Son visage, pâli par quatre mois de séjour à l'ombre des prisons, était calme, attendri et triste. Son front roulait des remords et des pressentiments. Ses yeux regardaient la destinée en face.... Il parcourut d'un regard les bancs où siégeaient ses juges, cherchant parmi ces visages connus quelque trace d'amitié, de douleur ou d'espérance. Tous les regards se baissaient pour ne pas rencontrer le sien [1]. »

La séance est ouverte. Berryer père se lève pour prononcer la défense : « Puisqu'on n'a pas frappé Napoléon, dit-il, le détestable auteur du crime des Cent-Jours, on doit épargner le maréchal Ney, qui n'a eu d'autre but que d'éviter la guerre civile. » Le jeune Berryer se tient derrière, appuyé sur le fauteuil du maréchal, tout prêt à l'avertir lorsqu'il devra prendre la parole. Au moment où l'avocat, ne connaissant point la décision de la cour, commence à parler de la capitulation de Paris, le président l'interrompt et lui défend de continuer. Berryer alors : « C'est le moment! » dit-il au maréchal. L'accusé semble interdit et répète avec inquiétude : « Est-ce bien maintenant? » Berryer a beau insister, Ney demeure cloué à son banc. A son tour, M. Dupin prend la parole, il déclare que le prévenu n'est plus sujet français : Sarrelouis, sa ville natale, vient d'être abandonnée à l'ennemi.

1. *Histoire de la Restauration*, IV, p. 392.

Le maréchal se lève en sursaut, et mettant la main sur sa poitrine : « Non, Monsieur, s'écrie-t-il, je suis Français, et je saurai mourir en Français. » Et lisant le papier dissimulé devant lui, il ajoute : « Jusqu'ici ma défense m'a paru libre; je m'aperçois qu'on l'entrave à l'instant; je remercie mes généreux défenseurs de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils sont prêts à faire. Mais je les prie de cesser plutôt de me défendre que de me défendre imparfaitement. J'aime mieux n'être pas du tout défendu que de n'avoir qu'un simulacre de défense. Je suis accusé contre la foi des traités, et on ne veut pas que je les invoque. Je fais comme Moreau : j'en appelle à l'Europe et à la postérité. » L'impression, paraît-il, fut profonde. Cependant, quelques membres de la Chambre aperçurent le papier sur lequel le maréchal lisait sa protestation, et le jeune Berryer fut désespéré en entendant l'un d'eux dire à son voisin : « Comédie d'avocat [1]. »

Le maréchal ayant interdit à ses défenseurs de continuer leur plaidoirie, l'accusateur déclara Ney coupable de haute trahison et requit contre lui la peine de mort. Au moment où les pairs s'enfermaient pour délibérer, Ney embrassa ses avocats et les remercia avec effusion. « Adieu, Messieurs, leur dit-il, nous nous reverrons là-haut! » Puis il fut ramené dans sa prison. Cependant, sur cent cinquante-six juges, cinq refusèrent de se prononcer ; dix-sept seulement eurent le courage de voter la déportation ; cent trente se déclarèrent pour la mort, parmi lesquels plusieurs maréchaux, anciens amis du condamné. C'était le 7 décembre 1815, à deux heures du matin. Quelques heures plus tard, le greffier de la cour, M. Cauchy, signifiait son arrêt au « duc d'Elchingen, prince de la Moskova, maréchal de France. — Dites

1. M. de Lacombe, *Corr.*, 25 mars 1886, p. 1059.

simplement Michel Ney, et bientôt un peu de poussière, » interrompit le prisonnier. S'adressant ensuite à l'un des gentilshommes qui le gardaient : « .... Je crois à Dieu, lui dit-il, et à une autre vie, et je me sens une âme immortelle. » Le curé de Saint-Sulpice attendait; il fut introduit, et le pardon de Dieu consola le maréchal de celui que les hommes lui refusaient. Le jour commençait à peine, lorsqu'il tomba frappé de treize balles dans la grande allée de l'Observatoire. Berryer pouvait avec raison s'affliger : son parti venait de commettre une faute irréparable, et le roi, qu'il aimait tant, avait manqué de grandeur d'âme et d'esprit politique.

L'issue fatale de ce procès ne découragea point Berryer. Ne lui restait-il pas d'autres victimes à défendre et à sauver? Le jeune avocat s'y donna tout entier, et réussit à arracher à la mort les généraux Debelle et Cambronne.

Le maréchal de camp Debelle avait l'âge de Ney, quarante-quatre ans. Disgracié pendant les dernières années de l'Empire, il habitait Grenoble et allait se rallier aux Bourbons, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe. L'empereur le nomma commandant des départements de la Drôme et de l'Isère ; aucun serment ne l'attachait au roi; il était sans fortune, « n'ayant, selon l'expression de Berryer, rapporté sous le toit modeste de ses pères que son honneur et son épée. » Il accepta. Malheureusement, il eut à repousser pendant les Cent-Jours l'attaque du duc d'Angoulême à Montélimar et à Valence. La résistance qu'il opposa à l'armée royale le mit en évidence ; il fut écroué à l'Abbaye à la fin de juillet, et comparut devant le conseil de guerre de la Seine, le 22 mars 1816.

Berryer le défendit avec éloquence. La salle, rapporte le *Moniteur*, éclata en applaudissements lorsqu'il s'écria à la fin de son discours : « N'oubliez pas que Sa Majesté, qui ne

promet jamais en vain, a promis de n'excepter du pardon que les instigateurs de la révolte.... Prenez donc pour guides les paroles sacrées du roi. Interrogez ses vertus paternelles, loi vivante qu'invoquent tous les malheureux. Le métier d'un roi n'est pas de relever les blessés du champ de bataille pour les porter à l'échafaud. »

Le général n'en fut pas moins condamné. Berryer pourtant s'obstina à le sauver. Dans une audience que lui accorda le duc d'Angoulême, il sollicita vivement son intervention. « Je vous le promets, répondit le prince: il aura sa grâce, car il n'a pas combattu contre la France, mais contre moi. » Louis XVIII ne voulut même pas attendre le rapport ordinaire, et commua la peine en dix années de détention. « Je n'ai pas besoin de rapport, dit-il ; mon neveu demande la grâce du sieur Debelle, je l'accorde tout de suite. »

Un mois après, le 26 avril 1816, Berryer prenait place devant le conseil de guerre aux côtés de Cambronne. Dans la salle, une foule inquiète et curieuse se pressait pour contempler l'accusé. Il était de grande taille, portait l'uniforme de général et la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Sa figure, tailladée de cicatrices, exprimait une énergie extraordinaire en même temps qu'une rude franchise. Né à Nantes, élevé chez les Oratoriens de cette ville, il déploya dans les guerres de la Révolution et de l'Empire une bravoure qui lui fit offrir, à la mort de la Tour d'Auvergne, le titre de premier grenadier de France. Ayant guerroyé vingt-deux ans avec l'Empereur, il l'aimait passionnément. Quand il le vit malheureux, il éprouva une angoisse profonde. Comme Drouot, il abandonna tout pour le suivre : sa situation, sa vieille mère, et cette terre de France pour laquelle il combattait depuis si longtemps. Il lui en coûta pourtant d'y rentrer, comme un rebelle, les armes à la main. Mais l'Empereur

ordonnait, et Cambronne obéissait. A Waterloo, s'il ne prononça point les paroles qu'on lui attribue, il se conduisit en héros. Les quatre ou cinq carrés de la garde qu'il commandait, enveloppés par 150,000 ennemis victorieux, tinrent bon, dit M. Thiers, « comme trois ou quatre cimes de rochers que l'océan furieux couvre de son écume. » Cambronne fut retrouvé inanimé et couvert de blessures; on le conduisit en Angleterre. Après le traité de Paris, librement, volontairement, « ne pouvant prévoir, dit Berryer, quel sort lui réservait un ministre du roi qui sortait du cabinet de Bonaparte, » il revint en France et rejoignit Drouot en prison.

Ses réponses à l'audience furent rudes et franches. « En entrant en France, lui demandait-on, Bonaparte a pris le titre de souverain? — Je ne me suis jamais mêlé de cela, répondit Cambronne; c'était l'Empereur. J'allais à l'ordre : je demandais s'il y avait quelque chose de nouveau; quand on m'avait répondu que non, je m'en allais. Je n'aime point la cour. » Et le président insistant sur l'usurpation de Bonaparte : « Cela ne me regardait pas, je ne réponds que de ce que j'ai fait, et non de ce qu'a fait Napoléon. » — Il avait été, pendant les Cent-Jours, nommé pair de France, comte de l'Empire et lieutenant général. « A quelle époque vous furent conférées ces dignités? — Je ne me rappelle plus, je n'ai jamais fait attention à ces choses-là [1]. »

Ce ne fut pas la défense, mais le panégyrique de Cambronne que présenta le jeune avocat. Il n'avait d'ailleurs qu'à raconter la vie de son client. Les faits parlaient assez d'eux-mêmes. « J'estime trop les hommes, disait fièrement le général, pour croire qu'il y en ait beaucoup qui auraient été incapables des actions dont on m'accuse. »

1. M. de Lacombe, *Corresp.*, 10 avril 1886, p. 73.

L'exorde avait une allure qui rappelait Bossuet :

En ces temps où l'insubordination et le mépris de la foi jurée, où l'oubli des devoirs et la violation des serments les plus sacrés ont enfanté de si grands maux et fait connaître tant de coupables, n'est-ce point un spectacle étrange que de voir un homme généreux, conduit par son attachement à ses chefs, par son respect pour les serments, sur ce siège honteux où de justes vengeances appellent les parjures et les conspirateurs ? N'êtes-vous pas encore plus étonnés que nous, vous, Messieurs, qui avez vécu dans nos camps ? Vous le connaissez, cet homme qu'on vient de tirer d'une obscure prison pour le faire asseoir devant vous sur le banc des accusés ! Toutes les fois qu'une ardeur française vous emporta au fort du péril, au foyer des combats, vous avez rencontré, vous avez admiré le général Cambronne, soit que dans les rues de Zurich, à la tête d'une seule compagnie de grenadiers, il emporte à l'ennemi plusieurs pièces de canon et douze cents prisonniers ; soit qu'à Paradis, avec quatre-vingts hommes, il parvienne à culbuter trois mille Russes ; soit enfin que dans les plaines d'Iéna, voulant raffermir contre le danger ses gens qui chancelaient, il s'élance seul sur le plateau, sous un feu effroyable d'artillerie et de mousqueterie, et rallie la troupe par ce froid courage ; partout éclatent à la fois et sa bravoure, et sa volonté ferme de remplir les ordres de ses chefs.

Le voici pourtant traduit devant vous comme traître et rebelle !

Ah ! si jamais des magistrats ont été appelés à protéger le sort d'un homme de bien ; si jamais ils ont pu faire connaître, par une sentence solennelle, à quel degré d'estime ils savent placer la vaillance, le désintéressement et la loyauté, certes, c'est aujourd'hui que l'occasion leur en est offerte. Vous pouvez noblement venger des injustices de la fortune un capitaine intrépide qui, méprisant ses caprices et ses faveurs, exempt de reproches et de crainte, ne se détourna jamais du sentier de ses devoirs ; un guerrier qui sut allier au brillant éclat de notre âge la bonne foi de nos aïeux, qui prit sa part de toute la gloire du siècle sans en partager la corruption : esclave de sa parole, soumis à ses chefs, cher à ses compagnons d'armes, estimé de l'ennemi et redouté des âmes corrompues parce qu'il fut toujours sincère et irréprochable.

Puis Berryer traçait avec éloquence le récit des événements ; il cherchait la faute du général et ne la trouvait pas. Est-ce en suivant Bonaparte à l'île d'Elbe qu'il fut coupable ? Mais « ce sacrifice était la marque certaine d'une âme

loyale et généreuse. » Fut-il criminel lorsqu'il descendit en France avec l'usurpateur ? Mais « quand il connut le but du voyage, il n'était plus possible de se refuser à l'entreprendre; » d'ailleurs, « soumis comme soldat à une discipline sévère, contraint envers le plus impérieux des maîtres à une obéissance stricte qui ne permettait point les réflexions, Cambronne avait juré de servir, et son serment (il n'en avait prêté qu'un seul) était irrévocable. » — « Si l'on veut établir pour règle, dit l'orateur romain, que la foi donnée à un homme sans foi est nulle, je crains bien qu'on ne cherche sous ce voile spécieux une excuse au parjure et à l'infidélité. » Enfin, et cet argument était décisif, si le général Drouot a été acquitté et reçu par le roi, comment Cambronne, qui servait sous ses ordres, et n'a pas, comme lui, connu le but du voyage avant l'embarquement, comment Cambronne serait-il condamné ?

Ah ! surtout, s'écriait-il en terminant, ne perdez point de souvenir comment, lorsque les vastes mers étaient ouvertes à sa fuite, soumis aux volontés du roi, il les a traversées pour se livrer lui-même à la justice de son pays ! Déclarerez-vous rebelle celui qui sait ainsi obéir au péril de sa vie ? Quel cœur français aurait le courage de laisser tomber un si cruel arrêt sur cette tête sillonnée par tant de cicatrices ? Non, la main d'un bourreau n'achèvera pas ignominieusement cette mort que mille ennemis ont si glorieusement commencée. Et pour emprunter aux livres sacrés une expression qui convient admirablement à notre sujet : « Non, vous n'immolerez point ce lion qui est venu s'offrir comme une victime obéissante. »

A l'unanimité, moins une voix, Cambronne fut acquitté. Le soir, ses amis, ses parents, quelques compagnons d'armes s'empressaient dans sa prison et pleuraient de bonheur en le félicitant. Le vieux soldat était si ému qu'il ne pouvait, lui, ni parler ni pleurer. Mais son cœur débordait de joie parce qu'il avait sauvé son honneur.

Il ne convenait pas toutefois de se réjouir complètement.

L'acquittement de Cambronne provoqua de telles clameurs à l'extrême droite, il y eut contre Berryer, contre les juges et contre le roi lui-même, un tel concert d'accusations que le gouvernement s'en émut. Le général fut traduit devant le conseil de revision, qui constituait le second degré de juridiction de la justice militaire. Berryer reprit donc la parole et traita ses accusateurs avec le dédain qu'ils méritaient :

Qu'importe, dit-il, que des écrivains à gages aient porté la hardiesse jusqu'à juger les sentiments de ceux qui exercent la justice au nom de Sa Majesté ! Vous mépriserez leurs atteintes. Qu'importe au défenseur que ses efforts généreux soient traités d'apologie séditieuse ! Forts de leur conscience, forts de leurs principes, forts de la sagesse et de la justice du roi, ceux qui ont délaissé une famille, une épouse, pour s'armer volontairement contre l'usurpateur en faveur du prince légitime, rient de s'entendre accuser d'avoir voulu justifier et protéger la rébellion. Donc ces misérables diatribes ne sauraient inquiéter vos esprits, comme elles n'embarrasseront jamais les efforts désintéressés d'un homme pur et libre [1].

Cambronne fut acquitté définitivement. Les journaux n'en continuèrent pas moins leurs attaques ; et comme l'avocat avait qualifié ses adversaires d' « écrivains à gages, » « M. Berryer, repartit le journaliste, nous permettra d'attendre pour accepter ses injures que le général Cambronne ait proclamé son désintéressement. » — La riposte fut prompte et décisive.

Dimanche dernier, écrivit aussitôt le procureur du général, Cambronne s'efforçait de faire accepter à son défenseur quelques témoignages de sa reconnaissance. Mais celui-ci lui dit en présence de plusieurs témoins : « Pour toute récompense de mes services, j'exige de vous la promesse que dans aucune circonstance vous ne prendrez part à rien de ce qui pourrait nuire aux intérêts du roi, et qu'au contraire vous serez toujours prêt à le servir aussi bien que vous le pouvez faire encore. — Je vous le promets, répondit le général, je sais trop bien que par suite de ma soumission et de mes serments ma vie appartient au roi et à ma patrie [2]. »

1. M. de Lacombe, *Corresp.*, 10 avril 1886, p. 83.
2. M. de Lacombe, *Ibid.*, p. 84.

Quinze jours après, Berryer croyait les passions calmées, lorsqu'il lut dans la *Quotidienne* que le procureur général l'avait dénoncé au bâtonnier « comme ayant soutenu dans sa plaidoirie des doctrines contraires au droit public et aux principes de l'ordre. » Le bâtonnier le prévint de la communication qu'il avait reçue et l'invita à se justifier. La réponse de Berryer fut fière et ne désavoua rien :

M. le procureur général, dit-il, ayant vu dans les journaux que l'on me reprochait d'avoir présenté comme une action louable et généreuse celle d'attaquer le roi et la France, du moment que l'on avait renoncé à la qualité de citoyen français, et d'avoir prétendu qu'un Français qui n'a pas individuellement prêté serment de fidélité au roi n'est tenu à aucune obéissance envers Sa Majesté, e déclare hautement que je n'ai jamais émis de semblables propositions et que je les regarde comme absurdes.... Je me suis simplement borné à faire valoir pour la justification de Cambronne l'état d'obéissance forcée où il prétendait qu'un traité conclu entre tous les rois de l'Europe l'avait placé sous Bonaparte.... Jamais je ne ferai ni rétractation ni déclaration de principes.... Ce serait avouer que dans une affaire de cette importance j'ai parlé à la légère sans peser mon discours et contre ma conscience, ou bien ce serait proclamer qu'après avoir dit librement ce que je pensais, j'ai assez de faiblesse d'âme pour m'effrayer de quelques menaces et désavouer mes propres pensées.

Dans la séance du 22 mai 1816, le conseil de l'ordre rendit sa décision, qui semble d'abord assez équivoque. Elle déclarait d'une part les principes émis par M. Berryer condamnables et subversifs de toute autorité légitime, et d'autre part elle renvoyait de la plainte le jeune avocat, parce que la doctrine qu'on lui reprochait était en contradiction absolue avec le dévouement à la cause royale, dont il avait donné tant de preuves dans des circonstances difficiles [1].

Une haute faveur fut bientôt accordée à Berryer et le consola de toutes ces injustices. Le doyen de l'école de droit,

1. V. Berryer, *Plaidoyers*, I, p. 95.

Delvincourt, lui ménagea une audience royale. Louis XVIII reçut avec une affabilité charmante le défenseur de Cambronne. Et comme le célèbre professeur cherchait à expliquer les incidents qui venaient d'avoir lieu, le roi l'interrompit : « Heureux l'âge, dit-il en souriant, où le cœur emporte la tête ! » Puis de sa voix grave et harmonieuse et avec un à-propos charmant, il cita Horace, son poète favori, ajoutant aussitôt la traduction qu'il en avait faite lui-même. Ces vers du roi adressés à Delvincourt ne semblent-ils pas comme l'horoscope de la vie entière de Berryer ?

Avec toi marchent l'Espérance
Et la rare Fidélité,
Blanche déesse ignorant l'inconstance
Et ne s'enfuyant point devant l'adversité [1].
(Horace, *Odes*, I, xxxv.)

1. Mme de Janzé, *Souvenirs*, 34.

CHAPITRE V

BERRYER ET M. DE VILLÈLE PENDANT LA RESTAURATION

(1816-1828)

A ses grands orateurs politiques, de Serre, Lainé, Royer-Collard, Chateaubriand, Martignac, etc., la Restauration pourrait joindre Berryer, s'il eût pris dès lors dans nos assemblées la place que son talent lui assignait. Mais pour être député, la loi de 1814 exigeait quarante ans d'âge, et il en avait à peine vingt-cinq. Lorsqu'en 1830, après quinze ans d'attente, il aborda enfin cette tribune si longtemps désirée, il arriva trop tard : les idées qu'il venait défendre étaient vaincues.

Il n'en tint pas moins dès 1816 une place importante dans le parti royaliste. Ce grand parti était malheureusement bien fractionné, et il est demeuré tel pendant toute la Restauration. Quelques-uns, estimant imprudentes et dangereuses les revendications de la Chambre de 1815, s'efforçaient de la discréditer. Ils avaient d'autre part des ménagements pour les partis vaincus, révolutionnaires et impérialistes, et s'imaginaient ainsi désarmer leur opposition. On les traitait de libéraux, bien qu'ils n'eussent rien de commun avec les vrais libéraux, Benjamin Constant et Lafayette.

M. Decazes, ministre de la police et confident de Louis XVIII,

était le plus en vue. Non seulement Berryer ne fit point partie de cette fraction, il la combattit avec acharnement, surtout après la dissolution de la Chambre introuvable, et lorsque M. Decazes eut enlevé à Chateaubriand son titre de ministre d'État. Partout, dans la presse et devant les tribunaux, Berryer lui fit une guerre sans merci. Le procès des généraux Canuel et Donnadieu fut le principal incident de cette lutte.

Lors des insurrections de 1816, Donnadieu commandait à Grenoble, et Canuel à Lyon. Ils furent accusés, le premier d'avoir exagéré l'importance de la révolte, et le second d'avoir outré la répression. M. Decazes crut les dénonciateurs et fit destituer les généraux. Ceux-ci n'acceptèrent point le coup, se posèrent en victimes et poursuivirent leurs détracteurs. Berryer soutint avec succès la réclamation de Canuel et de Donnadieu, et ce lui fut une bonne occasion d'attaquer M. Decazes. Nous ne citerons qu'un trait de sa violente philippique :

Hélas ! s'écriait-il, les plus sages des rois doivent s'égarer quand ils ont le malheur d'être livrés une fois à des hommes qui ont l'art de se rendre nécessaires. Dioclétien disait : « Il n'y a rien de plus difficile que de bien gouverner. Quatre ou cinq hommes s'unissent et se concertent pour tromper l'empereur. Lui, qui est enfermé dans son cabinet, ne sait pas la vérité. Il ne peut savoir que ce que lui disent ces quatre ou cinq hommes qui l'approchent. Il met dans les charges des hommes incapables, il en éloigne les gens de mérite. C'est ainsi, disait ce prince, qu'un bon empereur, un empereur vigilant et qui prend garde à lui, est vendu. *Bonus, cautus, optimus venditur Imperator*[1]. »

A droite des libéraux se trouvait dans le parti royaliste le groupe des *doctrinaires*. C'étaient pour la plupart des hommes remarquables, comme Royer-Collard, Lainé, de Serre, Guizot, amis sincères de la liberté, avoue Berryer,

1. M. de Lacombe, *Corresp.*, 10 mai 1887, p.

« mais esprits trop abstraits et vraiment chimériques, poursuivant des déductions logiques sans tenir compte des nécessités gouvernementales, » égoïstes, avec un certain penchant « à juger froidement et sèchement les choses [1]. » Berryer les estimait, mais leurs spéculations convenaient mal à sa nature dévouée et toute de sentiment.

Il n'appartenait pas davantage à cette portion exaltée du royalisme qui regrettait l'ancien régime et se proposait de relever tout ce que la Constituante avait abattu. Ne séparant point dans son cœur la liberté et la royauté, Berryer voulait la monarchie selon la Charte ; mais il était de la droite proprement dite et désirait son arrivée aux affaires. Sa place à la Chambre eût été entre Villèle et Chateaubriand.

Il voyait beaucoup Chateaubriand au *Conservateur*. Autour de lui et de sa revue le grand écrivain avait su grouper les plus illustres royalistes. Là se rencontraient Lamennais et son ami de Coriolis, Bonald, le cardinal de la Luzerne, les ducs de Montmorency et de Fitz-James, MM. de Villèle, Corbière, Genoude et bien d'autres. Entre Berryer et Chateaubriand, une véritable affection s'établit promptement, pleine de respect et d'admiration d'une part, et, de l'autre, pleine d'espérances. Le jeune avocat était sous le charme, « sous l'harmonie, » a-t-il dit lui-même, quand l'auteur des *Martyrs*, de sa voix musicale, lui lisait, lui chantait plutôt ses articles sur la morale des intérêts, sur les entraves de la presse ou sur la dictature ministérielle. Le maître aussi écoutait parler Berryer et son éloquence l'étonnait : « Vous avez bien du talent, lui disait-il, vous irez loin, vous serez le premier de votre génération. » Et lui qui, dans ses œuvres littéraires, enveloppe ses idées et ses récits

1. Mme de Rémusat, citée par M. de Lacomb

des plus brillantes couleurs, prévenait Berryer contre la rhétorique, contre la recherche du style dans les discussions politiques, lui vantant ce qu'il appelait la précision dogmatique de la pensée. Un jour qu'il le voyait la plume à la main hésitant et embarrassé : « Qu'est-ce? lui demanda-t-il, que voulez-vous exprimer? » Et quand le jeune homme lui eut répondu : « Eh bien, écrivez simplement ce que vous venez de me dire [1]. »

Avec ses amis, Berryer resta dans l'opposition jusqu'en 1820, au renversement de Decazes. Lorsque par ses hautes qualités politiques et financières, « par le grand chemin, » a dit M. Guizot, Villèle arriva au pouvoir, Chateaubriand fut nommé ambassadeur à Londres. On parlait de Berryer pour la cour de cassation, mais il s'était promis de n'accepter aucune place et de garder sa liberté. Ses relations étroites avec les ministres lui donnèrent néanmoins une sérieuse influence. En 1822 il prit la plus grande part à l'affranchissement du barreau. Tenu sous le joug par l'Empire, l'ordre recouvra ses anciennes prérogatives d'élire lui-même son conseil et d'exercer la discipline dans son sein. A la fin de 1822, Chateaubriand devint ministre des affaires étrangères. M. de Villèle le faisait entrer au conseil parce qu'il le croyait, comme lui, opposé à l'expédition d'Espagne. Au contraire, le nouveau ministre se déclara pour la guerre et Berryer l'appuya. — « Vous serez bien avancé, disait Villèle, quand nous aurons 30,000 Anglais sur les côtes du Portugal. — Les Anglais, répondait Berryer, n'enverront pas de sitôt 30,000 hommes en Portugal ; ils en ont déjà plus de 15,000 occupés en Irlande. Ils ont trop d'embarras pour nous combattre. »

1. M. de Lacombe, *Corresp.*, 10 mai 1889, p. 139.

Berryer voyait plus juste que le ministre. La guerre eut lieu avec succès. Notre armée, conduite par le duc d'Angoulême et deux maréchaux de l'Empire, Moncey et Oudinot, alla, selon l'expression de Chateaubriand, rapprendre le chemin de la victoire, n'ayant pas oublié celui de l'honneur.

Malgré tout, cette guerre d'Espagne acheva de diviser les deux ministres. Il existait entre eux de trop profondes divergences de caractère. — Villèle, esprit positif, tenace, jaloux du pouvoir, supportait mal l'orgueil colossal de son collègue, qui ne parlait que de « *sa guerre*, » de l'acte incommensurable qu'il avait accompli et qui devait changer la face du monde. Au fond, il paraît bien que Berryer préférait Chateaubriand. Impossible de nier ses défauts, mais « c'est un grand caractère, disait-il, et il n'y a plus d'hommes de cette trempe. » Son désintéressement surtout le touchait. « J'étais un jour au ministère des affaires étrangères, racontait-il plus tard, dans le cabinet de M. de Chateaubriand, quand le chef de la comptabilité, M. Brenier, entra : « Monseigneur, dit M. Brenier, vous avez prescrit une donation au bey de Tunis ; mais je n'ai plus de fonds disponibles. — Ah ! Brenier, mais c'est impossible ; nous ne pouvons pas ne pas faire de cadeau au bey. — Mais je n'ai plus de fonds. » Chateaubriand réfléchit un instant : « Écoutez, reprend-il, vous savez la voiture que j'avais en Angleterre pendant mon ambassade, nous l'enverrons au bey. » La voiture était splendide ; une véritable œuvre d'art. Elle avait peut-être coûté 40,000 francs. Quand Chateaubriand quitta le ministère, M. Brenier la fit évaluer dans la reddition des comptes à 14,000 francs. C'est tout ce qui en revint à l'ancien ministre [1]. »

1. M. de Lacombe, *Corresp.*, 25 mai 1889, p. 633.

Berryer fit ce qu'il put pour prévenir entre les deux hommes d'État la rupture qu'il prévoyait : « Je me désole de votre refroidissement avec M. de Chateaubriand, disait-il un jour à M. de Villèle en l'accompagnant aux Tuileries ; j'en suis inquiet. Cela finira par un éclat déplorable. — Que voulez-vous ? répliqua Villèle, on ne peut pas traiter les affaires avec lui ; il est plein de chimères ; il est toujours dans les espaces. — C'est précisément cela qui vous permet d'avoir de l'action sur lui. Il me semble qu'à votre place j'arriverais à pacifier toutes choses et à vivre en bon accord avec M. de Chateaubriand. Ne lui dites jamais non quand il vous fait une proposition ; accueillez toutes ses idées en vous réservant seulement de les examiner. Puis à l'une des séances suivantes du conseil des ministres, vous qui possédez si bien les lois, les arrêtés, les règlements, dites-lui : « Mon cher Chateaubriand, votre pensée est excellente, mais elle présente telle difficulté ; elle est contraire à telle et telle loi. Comment arranger cela ? » Soyez sûr qu'il abandonnera bientôt le projet auquel, sur une résistance de parti pris, il se serait obstiné [1]. »

Ces sages conseils ne furent pas suivis, et la scission prévue par Berryer arriva. Au mois de juin 1824, Villèle proposa aux Chambres un projet sur la conversion de la rente 5 pour 100 en 3 pour 100. Il tenait beaucoup au succès de sa proposition. Chateaubriand affecta, au contraire, la plus profonde indifférence et garda le silence pendant la discussion. Le projet échoua. Villèle en conçut un dépit violent ; le roi, tout aussi irrité, manda le président du conseil : « Chateaubriand nous a trahis, faites l'ordonnance de son renvoi, je ne veux plus le voir à ma réception. » Le lendemain 6 juin, Chateau-

1. M. de Lacombe, *Corresp.*, 25 mai 1889, p. 628.

briand se rendait au château lorsque, sans autre forme de procès, un secrétaire lui remit le décret suivant :

« Louis, par la grâce de Dieu, etc.,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Le sieur comte de Villèle, président de notre conseil des ministres et ministre secrétaire d'État au département des finances, est chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères, en remplacement du sieur vicomte de Chateaubriand. »

Le ministre destitué écrivit aussitôt à Villèle : « Monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai quitté l'hôtel du ministère et que le département est à vos ordres. » Puis il partit, mais avec quelle rage au cœur ! Chassé « comme un garçon de bureau ! Chassé, disait-il, par Villèle, la créature, le comparse que j'ai inventé au *Conservateur* et conduit au pouvoir ! »

Berryer était alors à la campagne. A la nouvelle de ce qui se passait, il accourt à Paris et se rend chez M. de Chateaubriand. En attendant qu'on l'introduise, il jette les yeux sur les *Débats*, qu'il trouve dans le salon : « Toutes les disgrâces ne sont pas des malheurs, disait le journal ; l'opinion publique, juge suprême, nous apprendra dans quelle classe il faut placer celle de M. de Chateaubriand : elle nous apprendra aussi à qui l'ordonnance de ce jour aura été le plus fatale, ou du vainqueur ou du vaincu. » Berryer achevait de lire lorsqu'on l'introduisit. Il entra, le journal à la main, embrassa Chateaubriand et lui exprima en termes affectueux la douleur qu'il ressentait. Puis, montrant les *Débats*, il ajouta : « J'ai lu cela avec peine. — Et pourquoi donc ? — Mais, c'est la guerre ! — Eh bien, oui, c'est la guerre ! s'écria Chateaubriand, nous la ferons ! » Et saisissant sa plume : « Avec cela j'écraserai le petit homme ! » Alors Berryer essaya de le

calmer : il le supplia « de se retirer noblement dans l'honneur de tous ses triomphes, de préférer à la vengeance populaire des cœurs médiocres la gloire si rare et si pure de l'abnégation. » Il lui représenta M. de Montmorency, son prédécesseur, descendu du pouvoir avec une fière dignité. Chateaubriand l'interrompit brusquement : « Je vous engage, Monsieur, dit-il, à rapporter ces paroles à M. de Villèle, à votre patron ! » Berryer avouait que ces paroles amères lui étaient entrées comme un acier dans le cœur. « Monsieur le vicomte, répondit-il en se levant, je ne puis accepter ces expressions. Quoique jeune encore, je suis décidé à n'accepter le patronage de personne, si haut qu'il soit, pas même le vôtre ! » Puis il sortit et ne revit Chateaubriand qu'en 1830. Quant à ce dernier, il commença aussitôt la lutte. « Ce fut, dit M. de Vogüé, un long rugissement qui retentit quatre années dans le *Journal des Débats*.... Il ne désarma qu'en 1828 sur le corps de l'ennemi terrassé.... Chateaubriand s'apercevait-il que les coups portaient par-dessus la tête de Villèle, frappaient au cœur la royauté? Et leur portée était formidable [1]. »

Lorsqu'à son avènement Charles X lui offrit son traitement de ministre d'État supprimé par Decazes, le grand écrivain refusa avec une fierté que Berryer ne pouvait s'empêcher d'admirer. « L'argent ne guérit pas les blessures faites à l'honneur, répondit-il à celui qui lui portait les avances royales.... Mettez aux pieds du roi mes raisons. Dites-lui que je n'ai pas une pensée, que je ne forme pas un vœu qui ne soient pour la gloire de sa couronne ; que pour être mille fois payé de mes faibles services je n'ai besoin ni d'argent, ni de places, ni d'honneurs, mais d'une seule parole bienveillante de mon roi [2]. »

1. De Vogüe, *Centenaire des Débats*, p. 12 i.
2. Lettre à M. de Rivière, citée par M. de Lacombe, *Corresp.*, p. 89.

M. de Chateaubriand eut beau jeu pour commencer sa campagne. Il put accuser « les ministres d'ouvrir dans leurs hôtels des espèces de bazars où les consciences étaient mises à l'encan [1]. » Une société ultra-royaliste s'était formée quelque temps auparavant pour acheter tous les journaux : ceux de gauche, afin de les supprimer; ceux de droite, dans le but de leur donner une direction. Les La Rochefoucauld présidaient cette bande noire pour la démolition de la presse et payaient les journaux avec l'argent de la liste civile. Déjà la *Gazette de France*, le *Drapeau blanc*, l'*Étoile*, le *Journal de Paris*, et plusieurs autres avaient cédé. On vint mettre le siège devant la *Quotidienne*, dirigée par l'historien des Croisades, M. Michaud, intime ami de Berryer. Cet Athénien de Paris, comme l'appelle Nettement, était un vieux royaliste, mais indépendant jusqu'à l'obstination. N'avait-il pas la prétention de vouloir dire ce qu'il pensait? « Monseigneur, répondit-il à M. de Corbière, il n'y a qu'une chose pour laquelle je pourrais être tenté de vendre la *Quotidienne*, ce serait un peu de santé. Il y a si longtemps que j'en suis privé que si Votre Excellence pouvait m'en donner, je me laisserais peut-être séduire. » Mais le moyen de résister à un ministre prêt à tout? Sur douze actions que comprenait le fonds social de la *Quotidienne*, Michaud en possédait quatre. On acheta les autres sous main, malgré la loi. M. de Laurentie, inspecteur de l'Université, refusait de vendre les siennes : « Ou les actions ou la place, lui dit-on. — Mais, M. Michaud fera un procès! — Eh bien! répliqua M. de Corbière, vendez-nous un procès! » Parole malheureuse qu'il devait payer cher! Quand M. Michaud se vit perdu, il écrivit à Berryer : « Je remets ma vie entre vos mains. — Nous devons tout au

1. *Débats*, 28 juin 1826.

prince fors l'honneur! » répondit Berryer. Et l'avocat fit si bien auprès du comte d'Artois et de M. de La Rochefoucauld que Michaud garda la *Quotidienne*. Les choses en étaient là, quand survint comme un coup de foudre la disgrâce de Chateaubriand. Michaud était un des vieux amis du ministre vaincu. Ne s'avisa-t-il pas de prendre sa défense et de faire chorus avec les *Débats!*

L'ordonnance qui se trouve dans le *Moniteur*, écrivit-il, semble annoncer à la France et à l'Europe une politique si nouvelle, si inattendue, si fâcheuse, qu'il nous serait impossible de développer dès aujourd'hui toutes les pensées qui doivent affliger les amis de la monarchie.... M. de Montmorency tombe le premier, puis le duc de Bellune, puis M. de Chateaubriand, l'honneur du royalisme! Que veut donc le ministère, et quelle confiance peut-il inspirer désormais

Grand fut l'émoi à la lecture de cet article. Les nouveaux actionnaires de M. de Corbière avaient huit actions sur douze; ils envoyèrent un huissier et un commissaire de police aux bureaux de la *Quotidienne*. Il était une heure du matin. M. Michaud fut sommé de livrer son matériel. Sur son refus, on appela la force armée, qui jeta le vieux journaliste sur le pavé. Par bonheur Berryer était là et n'abandonna point son ami. On convint de saisir la justice. Une première fois Michaud perdit; il en appela à la cour royale et Berryer présenta sa défense.

M. Michaud, dit-il, est investi de la direction principale de la *Quotidienne* par une possession non interrompue et incontestable de trente années. Rappelons nous les temps orageux de la Révolution, alors que la *Quotidienne* fut persécutée pour sa constance à défendre et la religion et la monarchie. On ne demandait pas alors de quel côté était la majorité ou la minorité des actionnaires. C'est comme directeur principal que M. Michaud a été onze fois emprisonné; c'est comme directeur de la *Quotidienne* qu'il a été déporté; c'est comme directeur de la *Quotidienne* qu'il a été condamné à mort. Alors on ne lui disputait pas ce titre. Et si jamais ce que le Dieu de saint Louis

éloigne de nous !), si jamais la Révolution reprenait son empire, à qui demanderait-elle compte des doctrines de la *Quotidienne ?* Qui serait poursuivi comme directeur de ce journal ? Serait-ce M. Bonneau ou M. de Valdené, qui n'ont jamais rien fait ?.... Seraient-ce ceux qui vont, la bourse à la main, solliciter et ébranler les consciences royalistes, ces gens qui savent acheter des opinions et ne savent pas les défendre ? M. Michaud subirait de nouveau la peine de son dévouement et nul ne viendrait lui disputer le provisoire !....

« J'assistais pour la première fois, et bien jeune encore, à une plaidoirie de M. Berryer, racontait, quarante-six ans plus tard, à l'Académie française, M. Sylvestre de Sacy,

« En attendant le jugement du fond, on disputait à M. Michaud jusqu'au droit de conserver provisoirement ses fonctions de rédacteur en chef. Une foule immense, de tous les partis, de tous les âges, se pressait autour de l'avocat et devant les banquettes vénérées de la cour royale ayant à sa tête le président en qui elle semblait se personnifier tout entière, M. Séguier. Quel spectacle et quelle attente! Au moment où je vous parle, Monsieur, le temps s'efface, mes souvenirs raniment toute cette scène; je vois M. Berryer, sa noble tête, ses yeux pleins de feu : je l'entends après avoir rappelé tout ce qu'avait souffert, pendant la Révolution, M. Michaud emprisonné, proscrit, menacé de mort pour la cause royaliste, s'écrier, Dieu sait de quel accent ou plutôt de quelle âme : « Et personne alors ne lui disputait le provisoire! » Pensez, Monsieur, si nous applaudissions [1] ! »

On applaudit bien plus encore la décision du tribunal ordonnant que M. Michaud reprendrait la direction de la *Quotidienne;* on applaudit Berryer, qui avait fait triompher la liberté; le président Séguier, dont on admirait la parole fameuse : « La Cour rend des arrêts et non des services! » et l'accusé, qui fut ramené en triomphe à ses bureaux. « Eh

1. Sylvestre de Sacy, *Réponse à M. de Champagny*, 10 mars 1870.

bien ! écrivait Chateaubriand, le ministre avait dit : « Vendez-nous un procès ! » — On le lui a vendu. Trouve-t-il aujourd'hui le marché bon [1] ? »

M. de Villèle avait désapprouvé le procès de la *Quotidienne* et la campagne faite pour acheter les journaux. Ses relations avec Berryer n'en souffrirent point. Le ministre aimait à entretenir et à consulter le jeune avocat. Il appréciait chez lui, en même temps qu'une grande sagacité, une parfaite franchise. De plus, ses affaires le mettant en rapport avec tous les partis, Berryer connaissait mieux que personne l'opinion publique. Aussi ne ménageait-il ni les critiques ni les avis à M. de Villèle. Ce fut une des faiblesses de cet homme d'État de ne pouvoir souffrir à ses côtés, dans le gouvernement, aucune supériorité. Il enterra M. Lainé à la Chambre des pairs, il combattit avec ardeur l'élection de M. de Serre. Tour à tour il se défit de M. de Montmorency, du duc de Bellune et de Chateaubriand. Berryer lui signalait cette tendance fâcheuse et, dans un rapport saisissant, il lui montrait, dit M. Nettement [2], la division des royalistes s'accentuant, et l'opposition gagnant du terrain dans la presse, dans les Chambres et dans les salons. A côté du mal, il plaçait le remède : « Augmenter le nombre des ministères pour faire place aux royalistes, rappeler MM. de Bellune et de Montmorency et offrir à M. de Chateaubriand l'ambassade de Rome ou de Constantinople. » M. de Villèle avoua à Berryer qu'il avait raison ; mais il ne put se résoudre à se déjuger de la sorte et à ramener triomphalement au pouvoir ceux qu'il en avait écartés. Il se serait affaibli, pensait-il, sans les désarmer. « En revenant un jour de Saint-Cloud, dit Berryer, il m'apprit que l'intérim des affaires étrangères allait cesser,

1. *Débats*, 1824.
2. Nettement, *Histoire de la Restauration*, VII, p. 7 et 8.

et qu'on allait y mettre M. de Damas, ce qui éviterait d'introduire un élément nouveau dans le ministère. Je levai les mains au ciel avec un mouvement de douleur et d'effroi [1]. »

Lorsque, le 24 septembre 1824, Louis XVIII « s'éteignit dans le fauteuil d'où il avait régné, » un changement de ministère semblait s'imposer. Déjà la presse étrangère annonçait la formation d'un cabinet Chateaubriand avec Berryer comme garde des sceaux. C'était une fausse nouvelle. Le cabinet Villèle continua de vivre, et Berryer, voyant s'accroître les difficultés [2], continua de signaler la maladie du ministère et de prophétiser sa mort prochaine. C'était l'époque où Saint-Marc Girardin appliquait au gouvernement les vers de Dante : « Les ministres boivent, mangent, vont, viennent, prennent, donnent, mais ils sont morts ! » Puis, comme Berryer vit qu'on écoutait ses conseils sans en tenir compte, il n'en donna plus et se dépita tout à fait. Vers la fin de 1825 il acheta le château d'Augerville, que nous décrirons plus loin.

« J'ai songé sérieusement, écrivait-il, à préparer de loin ma retraite.... la politique me dégoûte et m'assomme.... Je romps avec ces causeurs qu'on ne peut convaincre.... J'enrage de voir ainsi les gens courir à leur perte, je prévois d'immenses malheurs, et je ne peux sans me rendre malade songer aux sottises des gens qui mènent ce pauvre pays. J'ai eu bien des espérances, toutes ont été déçues. Ce n'est pas pour moi que je les avais, mais pour cette monarchie que j'aime tant.... Je me suis plus fortifié que jamais dans la pensée de rester attaché à ce palais qui me fatigue, mais où j'obtiens des résultats plus positifs et plus satisfaisants que ne m'en promettait la carrière politique [3]. »

D'ailleurs, de 1815 à 1830 Berryer fut avant tout avocat. Et parmi ses collègues il eut vite conquis le premier rang. Comment ne se serait-il pas attaché à ce palais où tout le

1. Nettement, *Berryer et le barreau*, p. 24.
2. V. *Correspondance de Lamennais*, I, p. 333.
3. Lettres citées par M. de Lacombe.

monde l'aimait, les anciens à cause des égards respectueux qu'il témoignait pour les traditions de l'ordre, les jeunes à cause de son éloquence passionnée, tous et même ses adversaires politiques, Dupin, Odilon Barrot, Mocquard, pour son caractère loyal et chevaleresque ? Aussi, dès l'âge de vingt-neuf ans, siégeait-il au conseil de l'ordre, entouré de la faveur et de l'admiration publiques.

En même temps lui arrivaient d'importantes affaires civiles et criminelles. Il plaide pour le marquis de Vérac, ami de Richelieu et gouverneur du château de Versailles. Après huit audiences retentissantes qui attirent tout Paris, il parvient à lui assurer l'héritage qu'on lui conteste ; il plaide pour Bergasse, ancien député aux États généraux, accusé d'avoir soutenu, malgré la Charte, qu'il fallait rendre tous leurs biens aux émigrés, et Bergasse est acquitté [1] : il plaide pour le banquier Séguin contre le banquier Ouvrard avec tant de succès que le lendemain Ouvrard se présente chez lui : « Monsieur, dit-il, je ne résiste pas au désir de vous adresser des félicitations : vous avez un magnifique talent. » Berryer, surpris, s'incline. « Votre plaidoyer d'hier est un chef-d'œuvre, continue Ouvrard ; permettez-moi de vous en remercier. » Oh ! oh ! pensait Berryer, voici un plaisant original. « Je comprendrais votre admiration et vos remerciements, Monsieur, répond-il, si je n'avais pas soutenu la cause de votre adversaire. — Qu'importe ? réplique Ouvrard, je désire, moi aussi, l'appui de votre éloquence. Tous mes procès ne sont pas contre Séguin et je vous prie instamment de vous occuper de mes affaires sur les tournitures de l'armée d'Espagne. » La demande était faite avec trop de délicatesse pour être rejetée ; Berryer réfléchit et accepta.

1. Berryer, *Plaidoyers*, I, p. 99. Librairie Perrin et Cie.

En 1826 il plaide pour les héritiers de La Chalotais contre un journal d'extrême droite, l'*Étoile*. On sait que La Chalotais, procureur général au Parlement de Rennes, avait fait, vers la fin du règne de Louis XV, une guerre acharnée à la Compagnie de Jésus. C'est pourquoi l'*Étoile*, revenant sur le passé, appelait La Chalotais « un magistrat félon qui, dégradé de ses hautes fonctions, alla traîner son repentir dans l'exil et l'ignominie. » La famille du procureur s'émut de ces outrages et, assistée de Berryer, attaqua le journal. L'avocat défendit en termes touchants la mémoire du vieux magistrat breton :

Il y a quarante ans que M. de La Chalotais a fermé les yeux ; mais il vit en nous, mais son sang nous anime, son nom est notre bien, son honneur est le nôtre. Si un malfaiteur était venu briser la tombe de M. de La Chalotais, outrager ce monument matériel et insulter à ses cendres, souffririez-vous qu'il vînt dire dans cette enceinte : « La mousse avait couvert ce tombeau, ces bronzes étaient chargés de rouille ; cette cendre était froide depuis longtemps. » Tous les cœurs, l'instinct de toutes les consciences, d'accord avec les lois, étoufferaient une telle défense. Vous êtes juges, vous êtes Français, vous êtes chrétiens ; se pourrait-il que nos lois et nos consciences protégeassent mieux des monuments de fer ou de marbre que les pieux souvenirs d'un fils et le saint héritage de l'honneur ?

Berryer loua le noble caractère du défunt, rappela sa fin chrétienne et pleine de dignité :

Demandez à cette terre fidèle de Bretagne ce que sont devenus ces magistrats félons, ces membres séditieux des États et du Parlement. — On vous montrera leurs tombeaux ; on vous conduira à la trace de leur sang répandu pour leur Dieu, pour leur Roi !

Mais il refusa, comme on s'y attendait, de dire un seul mot contre la Société de Jésus, et laissa voir au contraire qu'il réprouvait les attaques de La Chalotais « contre ce corps illustre dont la chute fut le premier triomphe de l'esprit philosophique et irréligieux. » Ce jour-là Berryer ne triom-

pha point; le public, loin de l'applaudir, lui montra une froideur marquée. Que lui importait ? Il avait montré qu'il savait mettre la vérité, l'honneur, la dignité du caractère et la voix de la conscience au-dessus d'une vaine et méprisable popularité.

Parmi les affaires criminelles de l'époque, le procès Castaing eut en France le plus grand retentissement. Dans la soirée du 29 juin 1823, deux jeunes gens arrivent de Paris à Saint-Cloud par la voiture publique, et louent pour quelques jours une chambre commune à l'auberge de la Tête-Noire. Le lendemain, un des jeunes gens tombe malade ; bientôt ses jambes sont gonflées, il est en proie à des spasmes accompagnés de vomissements, une sueur froide l'inonde. Deux médecins successivement appelés se déclarent impuissants contre ce mal mystérieux. Enfin, Auguste Ballet (c'était son nom) expire, après un jour et demi de maladie, à l'âge de vingt-six ans. Or, on découvre que par un testament daté du 1er décembre 1822 il a institué légataire universel de sa fortune considérable son ami et compagnon de voyage, le docteur Castaing. Celui-ci est immédiatement arrêté. L'autopsie du cadavre ne révèle pas la moindre trace de poison, et cependant il est établi que, pendant la maladie de son ami, Castaing est venu à Paris acheter de l'acétate de morphine. L'opinion publique est surexcitée et divisée au sujet de ce crime à la fois évident et insaisissable. Lorsqu'on apprend que Berryer va présenter la défense de Castaing, la curiosité redouble. Longtemps l'avocat a hésité ; mais le vieux père de l'accusé est venu, il s'est traîné en pleurant aux genoux de Berryer et celui-ci n'a pu résister à ses prières.

Vous n'avez pas de preuves, s'écrie l'orateur, vous n'avez que des présomptions; les présomptions ne sont pas des preuves. En veut-on un exemple frappant ? Castaing avait écrit à Paris que Ballet ne vou-

lait voir personne. Cette circonstance était une présomption terrible, épouvantable. Qu'est-elle devenue ? Le médecin était présent : il vous a dit que cette lettre avait été dictée à Castaing par Ballet lui-même.... Sans ce coup de la Providence, cette présomption aurait dicté l'arrêt de condamnation.... Ah ! Messieurs, tremblez, soyez épouvantés des suites de la responsabilité terrible qui va peser sur vous.... « Toutefois et quand Dieu n'a point donné aux magistrats le parfait éclaircissement d'un crime, c'est une marque qu'il ne veut pas les en faire juges et qu'il en réserve la décision à son suprême tribunal.... »

« Ne croyez pas, continue-t-il, que nous voulussions lui prêter notre ministère s'il était coupable. Ne plaise à Dieu que nous détournions le glaive de la tête du coupable ; nous voudrions plutôt que notre voix pût le décider à faire de ses fautes un aveu qui du moins pourrait satisfaire la justice céleste.... » Alors se produit un fait inouï dans les fastes judiciaires. Castaing est bouleversé, subjugué par l'éloquence de son défenseur, et Berryer l'entend murmurer : « Oui, je suis coupable ! » Tel est le saisissement de l'orateur qu'il peut à peine ajouter quelques paroles, il se trouve mal, se retire, et abandonne le malheureux à la justice des hommes. Castaing fut exécuté [1].

1. V. Berryer, *Œuvres*, *Plaidoyers*, I, p. 137, et M. de Lacombe, *Corresp.*, 25 mai 1889, p. 624.

CHAPITRE VI

BERRYER ET LAMENNAIS

Pour se consoler des mécomptes de la politique, Berryer n'eut pas seulement le palais. A la *Société des Bonnes-Lettres*, dont il était un des fondateurs, il entrait en commerce avec les esprits les plus distingués de l'époque. Chateaubriand établit en 1820 et présida toujours cette académie indépendante, dont les séances publiques n'eurent pas moins de vogue que celles de l'Académie française. Quel épanouissement de vie intellectuelle! A droite du fauteuil où le maître est assis, ce prêtre à la mine chétive, mais au large front et au regard de feu, c'est Lamennais; à gauche, c'est Bonald; autour d'eux se pressent Villemain, Rémusat, Nodier, Patin, Chênedollé, Lamartine.... Hier, un jeune poète, Victor Hugo, lisait à l'auditoire ravi une ode sur la mort de Louis XVII. Aujourd'hui, 30 mars 1824, Berryer parle de l'éloquence parlementaire, et « rien, dit le *Moniteur*, ne manque à son triomphe. »

Mais le jeune avocat préférait à la *Société des Bonnes-Lettres* celle des *Bonnes-Études*. Cette dernière comprenait l'élite des étudiants. Elle était alors, à peu de chose près, ce qu'est aujourd'hui, pour la jeunesse catholique, le cercle du Luxembourg. Inaugurée en 1820 dans le grand amphithéâtre

de la Sorbonne, elle tenait ses réunions au n° 11 de la rue des Fossés Saint-Jacques. Chaque semaine, les hommes les plus éminents y donnaient des conférences sur le droit, les sciences et l'histoire. Mais le président était Berryer. « Je présidais souvent, écrivait-il plus tard à M. Guizot, cette Société, où se réunissaient trois ou quatre cents jeunes gens des écoles; je leur faisais quelques allocutions, je leur adressais sur les principes généraux du droit et de l'économie politique des sujets de dissertation ou de discours qu'ils lisaient en séance publique. »

Berryer faisait plus qu'il ne dit. C'était son repos et sa joie de se trouver au milieu de ces jeunes gens : il avait le don de les attirer et de les charmer. Beaucoup venaient à lui comme à un père chercher les encouragements et les conseils. « L'orateur est un semeur qui s'ignore lui-même, dit très bien M. de Lacombe, auquel j'emprunte ces intéressants détails; il ne connait pas la vertu de sa parole; il ne sait pas tout ce que, tombant sur un jeune auditoire, elle a pu y susciter d'aspirations, de désirs, de nobles dévouements; souvent, sans qu'il s'en doute, aux accents de son éloquence, une vocation s'est éveillée, une résolution a été prise qui a fixé une vie d'homme, et qui donnera peut-être un héros à la patrie, un apôtre à la vérité [1]. » Parmi ces jeunes gens, on remarquait Alexis de Tocqueville, Gustave et Élie de Beaumont, Cauchy, de Cazalès, de Carné, de Meaux, de Larcy, de Maleville, de Salinis et de Ravignan. Jusqu'où s'est étendue, sur ces âmes d'élite, l'action de Berryer? Dieu, qui les rassembla autour de lui, Dieu seul le sait. Mais il est certain que cette influence a été bienfaisante et profonde.

Un jour, Berryer avait donné la parole à un étudiant

1. *Corresp.*, 10 juillet 1889.

pour développer certaine question de droit. Quand le jeune homme parla, ce fut une révélation. Ses traits pâles et distingués s'animèrent soudain; la voix était forte et pénétrante, le geste un peu désordonné, la phrase chaude et imagée, tout annonçait l'orateur. Après la réunion, Berryer fit venir l'étudiant, il le félicita, il lui dit « qu'il sentait dans son discours les plus rares conditions de l'éloquence et une véritable puissance d'action sur les esprits. Il l'engagea, pourtant, à surveiller sa riche et vagabonde imagination. Il ajouta qu'il ne le croyait point fait pour les luttes passionnées du barreau : « Il vous est nécessaire de subir un joug, de soumettre votre esprit et votre talent à une grave et sévère autorité. Vous seriez un éminent orateur de la chaire. »

« Berryer ne revit plus son jeune disciple, continue M. de Lacombe; à quelques années de là, on lui parla d'un orateur qui venait de se révéler dans la chapelle du collège Stanislas, où il faisait aux élèves des conférences sur la religion. Berryer alla l'entendre; il put à peine pénétrer dans l'étroite enceinte qu'avait envahie un public nombreux. Il reconnut le jeune Lacordaire, et lorsqu'il se présenta ensuite dans la sacristie pour le féliciter : « Vous le voyez, lui dit le prêtre, j'ai suivi vos conseils. »

« Bien des années s'écoulèrent encore. La même gloire avait confondu, dans des voies différentes, le professeur et l'étudiant de la Restauration. L'Académie avait reçu Berryer dans ses rangs; elle se préparait à élire le P. Lacordaire. Dans sa cellule du couvent des Carmes, le Dominicain rappelait avec gratitude au maître de la tribune sa conversation et ses prophéties d'autrefois, et lorsque le jour s'approcha de paraître devant l'Académie réunie pour le recevoir, il écrivit à Berryer pour lui demander d'être son parrain : « Je serai bien heureux que vous m'accordiez cette grâce, lui disait-il,

non seulement comme un des représentants de l'éloquence française au XIXe siècle, mais comme ayant été le premier homme éminent qui ait éclairé et encouragé mes débuts dans la vie publique [1]. »

Un autre aussi célèbre, Montalembert, lui écrivait en 1845 : « Je me souviens d'avoir été, quand j'étais encore enfant, avec le duc de Rohan et le duc Mathieu de Montmorency, vous entendre à la *Société des Bonnes-Études*.... Qui sait si ce n'est pas alors qu'a été déposé dans mon cœur le germe de cet amour pour les doctrines romaines et pour l'indépendance de l'Église qui m'anime aujourd'hui? »

Plusieurs fois déjà nous avons rencontré le nom de ce prêtre de génie qui, pendant près d'un demi-siècle, a exercé sur l'Église de France une si puissante action. Lamennais, ayant vu Berryer au *Conservateur*, pénétra d'un regard jusqu'au fond de cette riche nature, et s'y attacha, comme il s'attachait d'ordinaire, avec une tendresse passionnée. « S'il vous aime, écrivait plus tard un de ses disciples, son amitié sera comme l'amour le plus violent. Il se nourrira en quelque sorte de vous...., il sera l'esclave même de vos caprices. Vous n'aurez rien à faire qu'à vous laisser aimer et absorber par lui.... Mais malheur à vous si vous essayez de soustraire votre esprit à la puissance de ses idées. Car, dans ses affections, il donne son cœur à ceux qu'il aime, à condition qu'ils donneront leur intelligence, qu'ils la placeront sous la sienne, comme un vase, pour la remplir de ses pensées [2]. » Ce fut de la sorte qu'il aima, après Berryer, Lacordaire, Montalembert, Gerbet, toute une élite d'âmes qu'il avait fascinées et qu'il faillit entraîner dans sa chute.

1. M. de Lacombe, *Corresp.*, 10 juillet 1889.
2. Charles Sainte-Foi, *M. de Lamennais*, *Revue du Monde catholique*, t. II, p. 413.

Au reste, il était bien malaisé d'échapper aux séductions de ce cœur passionné et de ce puissant esprit. « Quand il vous avait une fois saisi, *pincé*, disait Berryer, on ne lui résistait plus; il fallait l'arrêter dès la première phrase, sinon on était sous le joug. » Il est permis de croire que si les liens du mariage ne l'eussent retenu dans le monde, Berryer aurait suivi Lamennais dans sa solitude de la Chesnaye.

Il y alla, pourtant, en 1822. Une importante affaire l'avait appelé à Dinan. Quelques lieues seulement le séparaient de son ami. Il loua une voiture et partit.

La Chesnaye est située sur la lisière de la forêt de Coëtquen. On s'engage dans une longue avenue de pins et de chênes qui rejoignent leurs branches, formant une voûte épaisse et sombre. Tout au fond, on aperçoit une maison de granit peu élevée, coiffée d'un toit aigu à mansardes : c'est là. Cette maison, qui allait devenir le berceau de sa petite congrégation et comme le « *Port-Royal* » du XIXe siècle, Lamennais seul alors l'habitait. Il en fit les honneurs à Berryer avec la grâce la plus affectueuse, lui donnant une chambre en face de la sienne et ne le quittant plus. Quand il eut pris son mauvais chapeau de paille, vieux et usé, on partit. Ensemble les deux amis visitèrent le jardin aux larges allées bien sablées : un grand chien bondissait plein de joie autour d'eux. Lutter avec lui quelques instants après les repas était la seule distraction que s'accordât le maître deux fois par semaine. Je me trompe ; chemin faisant, il montra à Berryer les fleurs qu'il aimait à arroser de ses propres mains. Puis on longea les deux étangs et l'on vint s'asseoir au bord de l'eau sur un banc de pierre, à l'ombre d'un vieux chêne. M. Féli aimait ce lieu mélancolique : « C'est là que je veux reposer plus tard, disait-il ; oh ! que je serai bien là ! » Berryer ne comptait faire à la Chesnaye qu'une courte visite ; mais le

moyen de résister aux sollicitations caressantes de Lamennais? Celui-ci l'entraîna à travers la forêt sur une colline qui dominait le cours de la Rance. Le paysage était ravissant : « Je crois le voir encore, » disait plus tard Berryer. Tous deux se reposent sur le gazon et s'entretiennent longtemps. Après le retour, le repas, puis la veillée, et la conversation dure toujours. Berryer se met au lit. Lamennais s'assied à son chevet. Au matin ils causaient encore. C'est que M. Féli était un merveilleux causeur. La tête inclinée sur la poitrine, les mains jointes, il parlait ; et les raisonnements couraient si serrés, les phrases si élégantes, qu'en fermant les yeux, on avait l'illusion d'entendre le plus beau des livres. Il emporta ainsi son jeune ami, à travers un torrent de poésie, « de l'Église militante jusqu'à l'Église triomphante » (ce sont les expressions de Berryer). Puis, je ne sais comment, l'entretien tomba sur les évocations du magnétisme et les phénomènes de seconde vue. Alors Lamennais s'anime de plus en plus; il se lance dans ces régions mystérieuses avec une telle fougue d'imagination, une telle hardiesse de pensée, que Berryer en est tout bouleversé : il l'arrête, il lui saisit le bras : « Vous m'effrayez, mon ami, lui dit-il. — Comment? demande Lamennais, que voulez-vous dire? — Oui, vous m'effrayez. Je sens que je ne résiste plus à l'empire de votre raison : vous me dominez; mais ce qui m'épouvante, c'est que, vous, rien ne vous domine.... Vous n'avez plus aucune autorité qui vous arrête!.... Vous serez chef de secte. »

A ces mots, Lamennais bondit, il met la main sur son cœur, et avec une émotion profonde, inoubliable, disait Berryer, il s'écrie : « Moi, chef de secte! Moi, renier l'Église! Jamais! plutôt mourir! Jamais, non jamais je ne renierai l'Église! »

Le lendemain les deux amis se séparèrent. Ils ne devaient

guère se revoir qu'en 1826. Lors de son voyage à Rome en 1824, Lamennais ne fit que traverser Paris : « Tout, à Paris, ou presque tout, est tromperie ou illusion, » disait-il à Berryer. Puis il essayait de l'entraîner en Bretagne.

Que nous serions bien ici, loin du tumulte et de l'ennui de ce monde au milieu duquel vous vivez ! Qu'il serait doux de philosopher ensemble et de voir de loin ces tempêtes et ces naufrages de la politique dont le spectacle est trop près de vous ! *Suave, mari magno*[1]....

Au moins on se dédommagera par une correspondance des plus actives. Une trentaine seulement des lettres de Lamennais à Berryer ont été publiées. Son âme s'y reflète comme dans un miroir. Les passions s'y heurtent les unes contre les autres. Il exhale des flots d'amertume « contre cette pauvre société idiote qui s'en va à la Morgue en passant par la Salpêtrière. » Les cris de fureur, les anathèmes injustes s'y mêlent aux chants d'amour et aux plus tendres épanchements, comme les sons d'une harpe éolienne au milieu d'un orage, « comme des îles fortunées semées dans un océan de colère[2]. »

Quelle basse, quelle honteuse hypocrisie, s'écrie-t-il, parlant de Mgr Frayssinous, ministre des cultes, partisan de la déclaration de 1682. Est-ce qu'on se laissera conduire là où nous mène une horde de sauvages armés des débris de la civilisation ? Pauvre, pauvre siècle ! Enfin nous voyons le commencement de ce schisme que je prévoyais, car ne pensez pas qu'on en reste là.... Mais que les malheureux qui nous conduisent ou nous laissent conduire dans l'abîme ne s'y trompent pas. Ils y tomberont des premiers. Les dates se suivent, et très certainement 1682 amènera 1688. De proche en proche chacun recevra son salaire : *Et tempus omnis rei tunc erit....* Souvent j'ai l'idée de m'en aller. Où ? N'importe. En Turquie, par exemple. Il y a encore là un peu de liberté, un peu de bon sens. On ne vous coupe pas la langue avant de vous couper la tête[3].

1. *Corresp. de Lamennais*, I, 116.
2. Ernest Renan.
3. *Corresp. de Lamennais*, I.

Vainement Berryer essaie de modérer ces emportements. Tout ce qui est modéré fait horreur à cet esprit absolu. Par les réponses de Lamennais on voit que Berryer voudrait ramener l'espérance dans le cœur de son ami. « Je suis absolument seul, avoue celui-ci, et l'imagination s'échauffe quelquefois un peu trop dans la solitude. » — Et ailleurs :

Il est bien vrai, mon cher ami, qu'on n'eut jamais plus besoin de se consoler mutuellement, et je remercie Dieu qui me prête l'appui de votre affection si douce à mon cœur à demi brisé. Ce que je vois, ce que je prévois, tout me consterne.... Vous espérez encore, dites-vous ; c'est un bonheur que je n'ai pas, mais je conviens que.... nul motif ne peut dispenser du combat.... Que faire ? A qui s'unir ? A qui s'adresser ? Y a-t-il encore des cœurs qui battent, des hommes qui ne soient pas morts à l'amour du bien et de la vérité ? Voyez, cherchez ; pour moi je suis prêt. S'il y a encore des âmes élevées, qu'elles se rapprochent, qu'elles s'entendent, qu'elles se liguent pour sauver au moins l'honneur [1].... Si notre drapeau ne flotte pas au sommet de la société régénérée, il flottera sur les débris du monde [2].

Quelquefois il a des accents pleins de suavité ; son âme a soif d'affection, elle l'implore, elle la mendie :

Jouissez de la campagne, mon cher ami, pendant les beaux jours qui nous restent, et en vous promenant sous vos ombrages, songez qu'on pense à vous et qu'on vous aime sous d'autres ombrages lointains, hélas ! Comment ne vous aimerait-on pas ? Vous êtes si bon, cher. Mon pauvre cœur se repose dans le vôtre, et là il sent que tout n'est pas tristesse et douleur sur la terre. Aimez-moi aussi, cher, et dites-le-moi. Cette douce parole va bien avant ; elle ranime mon âme, qui plie quelquefois sous le poids de tout ce qui la presse [3].

C'était assurément une étrange prétention du gouvernement de vouloir faire de la déclaration de 1682 une loi d'État et d'en imposer l'enseignement dans les séminaires. On sait que cette déclaration célèbre proclamait l'indépendance tem-

1. *Corresp. de Lamennais*. — Ed. Forgues, I, 210.
2. *Ibid.*, I, p. 149.
3. *Ibid.*, p. 155.

porelle des rois vis-à-vis du souverain pontife et la suprématie du concile général sur le pape. Dans son ouvrage : *La Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et social*, Lamennais s'éleva violemment contre la déclaration ; il la traita d'hérétique et d'athée, prétendant qu'elle menait la France au schisme. Selon lui, les rois sont soumis à la papauté, pour le temporel comme pour le spirituel. « Le Christ est venu, disait-il, il a institué la papauté, chargée d'imposer aux peuples l'obéissance légitime, aux rois un gouvernement plein de respect pour la liberté des peuples, et quand un litige s'élève, décidant souverainement entre eux. »

Lamennais avait averti Berryer : « Nos ennemis crieront, insulteront, calomnieront, mais ce qui sera dit sera dit. » En effet, beaucoup d'évêques protestèrent ; le gouvernement fit saisir l'ouvrage et traduisit l'auteur devant le tribunal de police correctionnelle. « Je leur apprendrai ce que c'est qu'un prêtre, » dit Lamennais. Il comparut le 20 avril 1826 ; Berryer était à ses côtés.

« L'amitié, l'admiration, lui inspirèrent, dit M. Develle [1], une plaidoirie que l'on regarde à juste titre comme son chef-d'œuvre. » Il ne s'inspira pas seulement de ses sentiments. Il fallait plus que cela pour aborder ces délicates et brûlantes questions. Depuis plusieurs années la théologie préoccupait son esprit et attirait son âme entière. Profondément catholique, il l'avait étudiée d'abord pour éclairer sa foi, mais aussi pour se rendre utile aux jeunes gens qui se pressaient en foule à ses conférences. Le gallicanisme de l'ancien clergé et les doctrines excessives de M. de Lamennais lui déplaisaient également. En face des attaques injustes qui chaque jour s'élèvent contre la religion, disait-il, « il ne s'agit point

1. *Éloge de Berryer*, p. 16, par J. Develle, aujourd'hui ministre des Affaires étrangères.

de la déclaration, il s'agit de la liberté, il s'agit de savoir s'il y aura une Église indépendante, une religion respectée, des prêtres protégés par une loi commune [1]. » C'est sur le terrain de la liberté des opinions, garantie par la Charte, qu'il se va placer, de façon toutefois à ne point froisser le plus difficile des clients.

Berryer s'étonne d'abord avec raison de voir un tribunal correctionnel s'ériger en cour théologique.

Une discussion théologique, une controverse sur des points de doctrine et de discipline religieuses vont être agitées dans l'enceinte de la police correctionnelle ! Un prêtre de l'Église catholique est amené à cette barre ! Un écrivain que l'Europe catholique honore de ses suffrages, dont la religion applaudit et bénit les travaux, est poursuivi et confondu avec les libellistes et les pamphlétaires ! Est-ce donc que de nos jours on veut mettre en oubli et la majesté de la loi chrétienne, et la vénération due à un ministère sacré, et jusqu'au respect qu'inspira toujours la dignité du talent ?

La conscience publique en est si profondément offensée, que de toutes parts on se refusait à croire que M. de Lamennais dût se présenter à votre audience. Mais lui, Messieurs, ferme et inébranlable dans sa foi, dans ses devoirs et comme prêtre et comme catholique, il n'est pas moins fidèle à ses devoirs comme sujet ; il sait honorer la justice du roi et n'a point hésité à comparaître devant vous aussitôt que la citation lui a été donnée [2].

Que lui reproche-t-on ? De soutenir une opinion *factieuse* et de combattre la déclaration de 1682. Et Berryer, précisant d'abord la doctrine incriminée, montrait avec une science admirable cette même thèse, cette même opinion soutenue et discutée dans le cours des siècles par les Pères de l'Église, par les plus grands docteurs, par les conciles, par Fénelon, Bossuet et Leibnitz eux-mêmes. Alors il avait beau jeu pour s'écrier :

M. l'avocat général a oublié de vous prévenir que la première

1. *Quotidienne*. Art. de Berryer, 16 décembre 1825.
2. Berryer. *Plaidoyers*, I, p. 189.

phrase de M. de Lamennais est traduite des constitutions apostoliques, la seconde de saint Grégoire de Naziance, la troisième de l'évangéliste saint Marc, la quatrième de l'apôtre saint Paul; qu'enfin le dernier paragraphe est en son entier la traduction littérale d'une lettre du pape saint Symmaque à l'empereur Anastase ! Voilà le corps du délit.... C'est dans ces pages détachées de l'ouvrage qu'on a prétendu découvrir des *germes de désordre! une prédication de la révolte ! un enseignement aux sujets du droit de résistance contre les princes !!....*

Il faut, pour condamner l'auteur, flétrir les opinions de Fénelon et de Bossuet, réformer les censures de la Sorbonne, condamner et les papes et les Pères de l'Église, et les saints et les apôtres, discuter dans une juridiction laïque les décisions des conciles, commenter les livres sacrés, que dis-je ? interpréter les paroles mêmes de Jésus-Christ !.... Quant à moi, Messieurs, je n'hésite point à déclarer que je ne me sens ni la force ni le courage d'entrer dans une pareille discussion au péril du scandale qu'elle ferait naître. Je dirai plus, je n'en ai pas le droit....

Abordant ensuite la fameuse déclaration, Berryer en rappelait l'origine malheureuse ; il prouvait, textes en main, que Bossuet et Louis XIV lui-même l'avaient répudiée. Le grand roi, en effet, écrivait au pape en 1693 : « Je n'ai obligé personne à la soutenir contre sa propre opinion.... et j'ai donné des ordres pour que les choses contenues dans mon édit de 1682 ne soient pas observées.... »

Et quand même ! ajoutait l'orateur : comment admettre que l'édit de Louis XIV conserve force de loi après la Révolution française et sous l'empire de la Charte constitutionnelle ?

Qui ne comprendra que dans un pays où désormais toutes les croyances, tous les cultes sont également admis, salariés, protégés par la loi de l'État, l'indépendance et l'autorité du sacerdoce, interprète véritable et légitime défenseur de la doctrine, doivent être plus sévèrement respectées?... Si au milieu d'un grand nombre de cultes également tolérés, l'autorité civile essaie de faire peser sur les peuples l'insupportable joug de croyances imposées par une volonté humaine, bientôt toute la religion ne sera plus que l'œuvre du pou-

voir politique ; ce pouvoir, déterminant les dogmes et fixant la discipline, voudra commander à la conscience, qui ne doit obéir qu'à Dieu. Dès lors, on est conduit à une religion politique, et par là même souverainement intolérante, parce que cette religion devient une loi dont la violation doit être punie comme celle de toutes les autres lois. C'est marcher à l'établissement d'une Église nationale, qui n'est que la substitution d'une autorité particulière à l'autorité de la véritable Église et de son chef. Tel est l'exemple que présenta l'Angleterre en ces temps où, suivant Bossuet, « la foi allait au gré des rois.... »

Et Berryer terminait par ce magnifique éloge de l'Église :

.... Ne respecterons-nous pas l'indépendance de cette sainte religion catholique, à qui seule est due la noble indépendance des nations modernes? Pouvons-nous oublier, dans nos injustes défiances, que l'esclavage a disparu partout où elle a porté ses lois, et que l'Europe lui doit l'heureux tempérament de ces institutions monarchiques dont l'antiquité ne nous laissa point d'exemple ? A qui osera-t-on faire un crime de vénérer dans son cœur et dans ses paroles cette grande puissance spirituelle, qui, toujours vigilante pour les rois et pour les peuples, leur fait sans cesse entendre ces nobles enseignements, fondements sacrés de tout ordre, de toute dignité, de toute liberté dans les États ! Peuple, obéis à ton roi, il est l'image de Dieu sur la terre ; roi, garde-toi d'oublier dans les pompes de ta grandeur que le dernier de tes sujets est ton frère[1].

Lamennais prit alors la parole ; il ne dit qu'une phrase ferme et dédaigneuse :

Je dois à ma conscience et au caractère sacré dont je suis revêtu, de déclarer devant le tribunal que je demeure inébranlablement attaché à tous les principes que j'ai soutenus, c'est-à-dire à l'enseignement invariable du chef de l'Église ; que sa foi est ma foi, sa doctrine ma doctrine, et que jusqu'à mon dernier soupir je continuerai de la professer et de la défendre.

Puis les juges se retirèrent ; leur délibération dura longtemps et aboutit à ce verdict dérisoire qui ne satisfit personne : M. de Lamennais paiera trente francs d'amende !

1. *Œuvres de Berryer. Plaidoyers*, I.

« Berryer a parlé admirablement, écrivit Lamennais, écartant la question de doctrine sur laquelle il ne pouvait pas plus me défendre, comme il l'a dit, que le tribunal ne pouvait me juger.... L'arrêt est une des choses les plus extraordinaires qu'on ait jamais vues. Il n'y a qu'une voix unanime sur son étonnante absurdité.... »

Ce procès enleva à Lamennais ses dernières illusions ; depuis lors il ne fut plus royaliste. Insensiblement ses relations avec Berryer en souffrirent. Dans les lettres qu'il lui adresse, les violences redoublent contre les ministres. « Sa modération est de la haine figée, écrit-il en parlant de Mgr Frayssinous.... Si vous saviez quelle activité pour le mal, quel zèle de persécution son double caractère lui inspire, les bras vous en tomberaient.... C'est l'homme qu'il faut pour faire la guerre à l'Église. Quand on en aura tiré ce parti, on crachera dessus et son épitaphe sera faite. »

Avec cela, ce « maniaque de génie, » comme Sainte-Beuve appelle Lamennais, a des pressentiments qui étonnent. Il exhale des cris d'aigle et de prophète. Il voit les peuples se détacher de la monarchie : « Je vous dis, écrit-il à Berryer, que le peuple s'inquiétera aussi peu de tous les changements politiques que des révolutions de la Chine ! » — Le roi l'a laissé condamner à trente francs d'amende, donc il sera renversé : « Nous avons été depuis cinq ans plus loin dans le mal que durant les trente années précédentes. Je vois beaucoup de gens s'inquiéter pour les Bourbons ; on n'a pas tort : je crois qu'ils auront la destinée des Stuarts. » Quand M. de Martignac arrive au pouvoir, Lamennais dit à Berryer : « Ce n'est rien ce que vous avez vu jusqu'ici. Le mouvement sera bien autrement rapide, et tant mieux. J'aime ce qui finit. *Quod facis fac citius!* » — « Décidément, lui disait en souriant Berryer, vous avez manqué votre vocation. Vous

auriez été un terrible corsaire, comme vos compatriotes de Saint-Malo. »

Au mois de juin 1829, paraissent les Ordonnances royales, qui, en vertu de lois prétendues existantes, enlèvent aux Jésuites les huit établissements d'éducation qu'ils dirigent. Berryer et Lamennais s'associent et protestent au nom de la liberté. Le premier publie un mémoire remarquable sous ce titre : *Les Jésuites et la liberté religieuse*. Lorsqu'en 1879, un ministre de la République invoqua contre les congrégations religieuses ces mêmes lois persécutrices, les catholiques ne trouvèrent rien de plus fort à opposer à M. Ferry, et l'écrit de Berryer fut réimprimé. L'orateur y prouve éloquemment que « la liberté de conscience, l'égalité d'aptitude pour tous les emplois, toute notre législation enfin repousse cette alliance bizarre entre les choses présentes et les lois d'un temps qui n'est plus. » De son côté, Lamennais lance une brochure retentissante : *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église*. « Nous demandons pour l'Église catholique, s'écrie-t-il, la liberté promise par la Charte à toutes les religions, la liberté dont jouissent les protestants, les juifs, dont jouiraient les sectateurs de Mahomet et de Bouddha s'il en existait en France. »

Enfin éclate cette Révolution tant annoncée. Berryer adjure son ami de ne pas abandonner dans leur malheur ces rois qu'il aimait tant naguère. Et Lamennais n'a qu'un mot de suprême dédain : c'est le mot de Marthe sur Lazare mort depuis quatre jours : *Jam fetet!*

La royauté, dites-vous : mon ami, elle est condamnée, et condamnée bien justement. Dieu l'a touchée au front comme Caïn. Il y a guerre entre elle et lui. Ne voyez-vous pas que par une sorte d'instinct irrésistible, tout se sépare d'elle comme de quelque chose de maudit ? Rangez-vous donc auprès de cette vieille idole qui tombe ! Nulle main d'homme ne la soutiendra. Et doit-on, peut-on désirer qu'elle reste

encore debout ? En vérité, je ne le pense pas. Qu'est-elle autre chose en soi que la constitution de l'antichristianisme en Europe ? Je ne parle pas des hommes, qui peuvent être pieux, mais des gouvernements, du système social. Le pouvoir est partout corrompu dans sa racine et ne saurait désormais produire que des fruits de mort. Il dégrade et pervertit tout ce qui l'approche, tout ce qui s'attache à lui. Voyez le clergé. Que voulez-vous donc ? me demanderez-vous. Le triomphe du libéralisme ? Oui, justement cela, car le libéralisme, absurde dans ses théories, violent dans ses passions, aveugle dans ses projets, après un profond désordre et de grands crimes peut-être, ne fera triompher, ne peut faire triompher qu'une chose, la liberté ; et c'est la liberté qui sauvera le monde, parce que la liberté, qu'on cherche tant qu'on voudra, se réduira toujours en ce qu'elle a d'effectif, à l'affranchissement de l'Église [1].

Et dans une autre : « Le duc d'Orléans va recevoir la couronne. Elle sera pesante sur sa tête. Le plus grand nombre préférerait une République déclarée. Et je suis de ceux-là [2] ! »

De la sorte, suivant une voie différente, les deux amis ne se verront plus qu'à de longs intervalles. Après l'essai brillant de l'*Avenir*, Lamennais part pour Rome. La pensée de Berryer le suit avec angoisse pendant le voyage fatal. Puis en 1834, au moment où on le croit soumis, il publie les *Paroles d'un croyant*, livre de révolte, enseignant que tout pouvoir vient de l'enfer, « une Apocalypse bariolée de prières et de blasphèmes [3]. » Ainsi, comme il a rompu avec la monarchie, Lamennais rompt avec l'Église, et pour toujours.

A quelque temps de là, il se présenta chez Berryer. En l'abordant, il avait déjà ce rire amer qu'il garda depuis lors et qui trahissait à la fois l'orgueil et la souffrance. Vainement il prétendait que son âme était en paix. Il suffisait de le voir pour sentir qu'il mentait. Son visage sombre et inquiet portait le deuil de ses croyances, et « le sceau de la

1. Lettre inédite publiée par M. de Lacombe, *Corresp.*, 25 février 1890.
2. Lettre à M. de Vitrolle, t. II, p. 156-157.
3. Nettement, *Histoire de la Littérature*, III, 220.

réprobation s'incrustait peu à peu sur ce large front qu'illuminaient autrefois les clartés célestes de l'apologétique chrétienne [1]. » « Celui que Dieu a touché est toujours un être à part, dit très bien M. Renan; il est, quoi qu'il fasse, déplacé parmi les hommes; on le reconnait à un signe [2]. » Lamennais voulait savoir ce que pensait Berryer.

« Eh bien, lui demanda-t-il, vous m'en voulez, vous êtes irrité contre moi?

— Oui.

— Je vous ai étonné, n'est-ce pas?

— Non, vous ne m'avez pas étonné.

— Comment! N'ai-je pas renié mon passé? Ne trouvez-vous pas que j'ai été bien inconséquent?

— Non; tout au contraire, vous avez été trop conséquent! »

Et après lui avoir rappelé cette scène de la Chesnaye que nous avons racontée: « Vous m'avez effrayé, continua-t-il, dès la publication de votre premier volume sur l'*Indifférence*. Vous n'avez jamais été royaliste. Vous détestiez l'Empire, oui, parce qu'il vous opprimait, mais vous n'avez applaudi au retour de la monarchie que parce que vous espériez qu'elle donnerait la domination au prêtre. Elle n'a pas adopté vos idées. Vous vous êtes tourné vers le pape, vous lui avez dit : « Mettez le pied sur la tête de tous ces rois. » Vous avez été à Rome. On n'a pas accueilli vos conseils; et maintenant vous cherchez à gagner les peuples. Vous leur demandez à leur tour de mettre le pied sur la tête du pape et de tous ces rois qui ne vous ont pas suivi. Tout cela est conséquent. Non, vous n'avez pas changé [3]. »

Ils discutèrent longtemps sans parvenir à s'entendre,

1. De Pontmartin, *Gazette de France*, février 1882.
2. Renan, *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1857.
3. M. de Lacombe, *Corresp.*, 10 mai 1889.

Lamennais affirmant son inconséquence et Berryer refusant de l'admettre. On se mit à table. Était-ce le même jour ? Je n'ai pu le constater avec certitude. Il y avait là quelques amis communs. Cependant la conversation languissait; Lamennais paraissait sombre; chacun le regardait avec tristesse. Tout à coup, raconte Mme de Janzé, la baronne de Vaux, très dévouée à Lamennais, se leva comme une pythonisse: « Vous êtes un faux monnayeur! s'écria-t-elle. Dieu vous avait donné de la monnaie d'or à répandre, et vous distribuez de la monnaie de cuivre : vous êtes un faux monnayeur [1] ! » Lamennais ne daigna pas répondre. Quelques jours après, il partit pour la Bretagne, où Berryer, s'acharnant à le sauver, le suivit à la Chesnaye. Pendant deux jours il lutta avec sa grande éloquence, avec sa raison, mais surtout avec sa tendresse d'ami. Tout fut inutile, et Berryer revint à Paris profondément découragé, disant : « Je ne puis rien sur ce chaos ! »

Ils restèrent longtemps sans se revoir. Mais malgré l'abîme profond qui les séparait, ils ne cessèrent jamais de s'écrire et de s'aimer. Dans ses lettres à Berryer, Lamennais continue de maudire la société et de prophétiser sa ruine prochaine ; il traite le gouvernement de Juillet avec la même violence qu'autrefois la Restauration :

Mes forces s'en vont et moi avec elles, écrit-il le 10 août 1847 : *Quasi aquæ delabuntur quæ non revertentur.* C'est l'histoire de toutes choses, et il est grand temps que ce soit celle des choses présentes, de tout ce que nous voyons et qu'on ne peut voir sans un dégoût tel, qu'il n'est pas dans l'espace de monde si lointain où l'on ne

1. Mme la baronne de Vaux était une femme d'une intelligence et d'une énergie remarquables. En 1830, quand déjà les troupes royales sortaient de Paris, elle vint à Saint-Cloud trouver Charles X : « Sire, dit-elle, donnez-moi un régiment et je me charge d'enlever le duc d'Orléans. » Depuis, elle s'est faite religieuse et a fondé *la Société des Dames de Saint-Louis*, qui s'occupe d'éducation et dont la maison mère est à Juilly. Mme de Vaux est morte en 1884.

se crût encore trop près de cette infecte pourriture. Au reste, il se prépare visiblement en Europe des événements qui en changeront la face. Il ne faut pas être surpris de l'apparente lenteur de ce mouvement, c'est qu'il part de loin, des dernières profondeurs de la société. Aux grandes époques géologiques les montagnes n'ont pas été soulevées en un jour.

Et à la veille même de la révolution de février :

La bassesse, la lâcheté, la fourbe ignoble, sont aujourd'hui les caractères les plus marqués du pouvoir et de tout ce qui l'entoure. Cependant, sous cette couche infecte de boue et de pourriture, il se fait un travail puissant. Ces bruits qui grondent au sein des peuples, c'est le souffle de Dieu qui les ranime et les prépare à une grande action, à l'effort suprême qui sauvera l'avenir....

Puis le sombre visionnaire se retourne plein de douceur et de tendresse vers Berryer : « Vous savez bien, lui dit-il, que je suis et serai toujours tout à vous, tant que je serai moi-même.... Aimez-moi comme je vous aime ; plus, comme disait M. Barillon, ce serait trop [1]. »

« En 1848, appelés l'un et l'autre à l'Assemblée constituante et se rencontrant dans un couloir, ils se précipitent d'un mouvement spontané, Lamennais ouvrant les bras pour embrasser son ami. Mais à ce moment, il voit venir un de ses collègues démocrates qui le regarde avec surprise et d'un œil farouche. Aussitôt Lamennais, se rejetant en arrière, s'arrache à l'étreinte de Berryer et s'éloigne la tête baissée et le front chargé de nuages, tel qu'un réprouvé [2]. »

1. Lettres inédites publiées par M. de Lacombe, *Corresp.* du 10 mars 1893.

2. V. M. de Janzé, *Souvenirs*, p. 193. Le P. Lacordaire ne fut pas mieux accueilli que Berryer. Lamennais était assis depuis quelques instants sur les bancs de la Montagne et semblait absorbé dans une lecture, lorsqu'un mouvement se produisit dans l'Assemblée ; c'était Lacordaire, député de Marseille, qui entrait avec sa robe blanche de dominicain : « Regardez donc, dit à Lamennais son voisin, c'est Lacordaire ! » Lamennais ne bouge et s'enfonce de plus en plus dans son livre. — Mais le voisin insiste, il tire Lamennais par la manche : « Il est là, dit-il, il est venu s'asseoir derrière vous. — De grâce, reprend enfin Lamennais, laissez-moi ! Ne sentez-vous pas que cet homme pèse sur ma tête comme un monde ? »

Dans son discours sur les desservants, en 1850, Berryer, entraîné par son éloquence, venait de flétrir l'apostasie, lorsqu'il aperçut un de ses collègues qui se levait brusquement et se glissait le long des bancs pour quitter la salle : « Je regardai; c'était Lamennais. Mon cœur se serra, disait-il, et j'éprouvai une vive douleur, car en parlant je n'avais nullement songé à lui. »

Plus tard, quand Berryer apprit sa maladie, il revint frapper à la porte de Lamennais; on refusa de le recevoir. Le malheureux prêtre s'enveloppa dans son orgueil et y mourut. Rien de plus navrant que ses funérailles. C'était le 1er mars 1854, par une matinée sombre et pluvieuse. On avait avancé l'heure par crainte de troubles. Six personnes seulement suivaient le corbillard entre deux haies de soldats. Comme Lamennais l'avait demandé, on le descendit dans une de ces hideuses tranchées où l'on enterre les pauvres. Au moment où la terre tombait sur le cercueil, le fossoyeur demanda : « Il n'y a pas de croix? — Non, » lui fut-il répondu. En apprenant cette triste fin de l'homme qu'il avait tant aimé, Berryer fut bouleversé jusqu'au fond de l'âme. Hélas! il n'y avait plus qu'à tomber à genoux, et à s'écrier, comme le fit Mgr Gerbet : « Seigneur, grâce et miséricorde [1] ! »

1. Mgr de Ladoue, *Vie de Mgr Gerbet*, I, 291.

CHAPITRE VII

BERRYER ET LA RÉVOLUTION DE 1830

Depuis plusieurs années, Berryer ne s'occupait plus de politique. Il n'était sorti de sa réserve qu'en 1828, sous le ministère de Martignac, pour prendre la défense des Jésuites. A son avis, la chute malheureuse de M. de Martignac, en 1829, fut la cause première de la révolution. Charles X avait accordé aux Chambres le ministère libéral qu'elles réclamaient et les libéraux le renversèrent. « Franchement, avouait l'un d'eux, le feu duc de Broglie, il fallait être aussi étourdis que nous le fûmes pour faire ce que nous fîmes. »

Longtemps après, un soir, à Augerville, M. Thiers interrogeait Berryer sur ces événements : « .... Si la gauche eût mieux accueilli le ministère Martignac, répondit Berryer, le roi n'eût pas, de son propre mouvement, abandonné cette voie.... Le prince de Polignac, son ami de jeunesse, ne lui paraissait point un grand politique, et de ce côté il le tenait plutôt en méfiance. Ce qui le rapprocha tout d'un coup de ce funeste ami, c'est que M. de Polignac et ses auxiliaires aux Tuileries avaient toujours prédit au roi que ses concessions seraient inutiles, qu'elles ne désarmeraient point l'opinion, et que tôt ou tard on serait contraint d'appeler un minis-

tère exclusivement royaliste, pour livrer et gagner la dernière bataille de la Royauté contre la Révolution.

« Au retour du voyage d'Alsace, le roi était exultant et prodiguait à son ministère les témoignages de satisfaction; mais quand la gauche commit, grâce à la connivence de l'extrême droite, l'impardonnable faute de mettre M. de Martignac en échec, le roi se ressouvint des prophéties de M. de Polignac, crut rendre une justice tardive au coup d'œil politique d'un ami jusque-là méconnu, et se livra dès lors sans réserve, non comme on l'a trop cru, à son affection personnelle, mais à quelque chose qui pouvait ressembler à une amende honorable....

« Quant au prince de Polignac, ajoutait Berryer, je ne vous en parlerai qu'avec regret et respect : c'est lui qui m'a ouvert la carrière politique. Il avait un grand culte de sa maison, et dès l'enfance une haute opinion de sa destinée.

« Les Polignac sont originaires d'Auvergne, où des proverbes populaires attestent leur grandeur. Au sommet d'une petite montagne près du Puy, on voit les imposantes ruines d'un château féodal, bâti, d'après la tradition, sur les restes d'un temple d'Apollon, et l'on citait autrefois dans la contrée cette vieille légende : « Si le roi venait à manquer, qui est-ce qui serait roi ? M. de Polignac. — Si Dieu venait à manquer, qui est-ce qui serait Dieu ? M. de Polignac, s'il le voulait bien. »

« Cette présomption native n'était pas le seul danger du prince de Polignac. Je dois vous l'avouer, il était visionnaire dans la véritable acception du mot. Il se croyait en communication surnaturelle avec le ciel [1].... »

1. De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, t. II, p. 270

Ainsi, Berryer tenait en haute estime la personne de M. de Polignac, mais il le jugeait, comme tout le monde, un politique dangereux, un illuminé. Il désirait son succès, sans l'espérer. Lorsqu'il s'agit de constituer le cabinet, Berryer s'y intéressa. On lui offrit de devenir secrétaire d'État : soit qu'il n'eût pas confiance, soit qu'il se réservât pour les luttes parlementaires, il refusa son concours. « Il paraît que le projet a été abandonné, écrivait Lamennais ; j'en suis bien aise pour notre ami, qui ne pourrait que perdre à ce changement de position. » En revanche, Berryer approuvait M. de Polignac, qui travaillait à faire entrer dans son ministère, avec les chefs de la droite, les membres les plus distingués de l'opposition. Mais l'impopularité de M. de Polignac était si grande que tout le monde déclinait ses avances. MM. Roy, Decazes, Lainé, Pasquier, Chateaubriand, l'amiral de Rigny et bien d'autres refusèrent successivement. « Sire, c'est perdre la monarchie! disait M. Roy à Charles X. — Eh bien, mon cher comte, séparons-nous, je m'adresserai à d'autres personnes. » Berryer fut envoyé chez Casimir Périer, qui se montra flatté de la démarche. Mais, malgré son désir d'entrer dans les conseils du roi, il ne se souciait pas, disait-il, de compromettre son influence avec M. de Polignac. Il fallut faire appel à MM. de Bourmont et de la Bourdonnaye, les hommes les plus impopulaires de France.

« Coblentz, Waterloo, 1815, écrivait M. de Saint-Marc Girardin, voilà les trois principes, les trois personnages du cabinet.... Tordez le ministère, il n'en dégoutte que chagrins, malheurs et dangers! » Et Lamennais disait de son côté : « M. de Polignac préside le conseil, mais je doute fort qu'il préside aux événements. » Que se proposait-on ? Personne ne le savait, pas plus M. de Polignac et le roi lui-même que le public. « On ne peut avoir confiance en

nous, avouait le plus distingué d'entre eux, M. de Montbel, parce que nous ne pouvons en avoir en nous-mêmes. »

Cependant Berryer entrait, le 4 janvier 1830, dans sa quarantième année. Deux jours plus tard, une ordonnance royale le nommait président du collège départemental de la Haute-Loire, c'est-à-dire le désignait aux électeurs comme candidat du gouvernement. Depuis quelques semaines, en effet, le siège du Puy était vacant. Le 10 janvier, Berryer fut admis à l'audience royale pour prêter serment. Toute sa vie, le grand orateur a gardé souvenir du gracieux accueil qu'il reçut alors. « Je n'ai pas connu, disait-il plus tard, de cœur plus loyal et plus aimable que celui de Charles X. » « Il y a longtemps, monsieur Berryer, que je les guettais, ces quarante ans, » lui dit le roi en l'abordant. Puis il l'entretint de son élection et des espérances qu'il en concevait. Par la plus charmante des flatteries, il entr'ouvrit l'avenir et montra à son interlocuteur la haute situation que son éloquence allait lui donner au Parlement et les grands services qu'il pourrait rendre à la monarchie et à la France.

En pareil cas, Charles X parlait avec abandon et simplicité. On se sentait bientôt à l'aise ; on finissait même par oublier qu'il était le roi. Il aborda avec Berryer les plus hautes questions de la politique. Plus que tout le reste, la situation de la France en Europe le préoccupait. Navarin, l'affranchissement de la Grèce, l'expédition d'Alger même, déjà décidée, lui paraissaient comme un brillant prélude. Il ne fallait pas s'en tenir là. Rendre à la France sa frontière du Rhin, voilà quelle doit être notre pensée de chaque jour. Et comment y parvenir ? Par l'appui de la Russie. Une alliance étroite nous unit à la grande puissance du Nord. Dans la guerre de Turquie, nous venons de lui prêter un concours loyal et énergique. Désormais le sien nous

est acquis, et l'union va se resserrer de plus en plus. Mais bientôt le front du roi s'assombrit. La pensée lui revint des difficultés intérieures et de cette opposition systématique qui menaçait de faire échouer ses patriotiques desseins. Alors, ramenant son esprit en arrière, se rappelant les graves événements qui, quarante ans plus tôt, paralysèrent les nobles intentions de Louis XVI, il ajouta avec amertume : « Ah ! monsieur Berryer, si vous aviez vu la France en 1783, avec ses colonies, ses victoires sur l'Angleterre, son grand renom en Europe, dans tout l'éclat de la puissance !.... » Berryer comprit : « Oui, Sire, osa-t-il répondre, mais cet ancien régime, malgré ses grandeurs, est tellement mort qu'il n'a pas même laissé une poussière pour le rebâtir. » Le vieux roi sourit de cette hardiesse : « Vous me rappelez Cazalès, dit-il, vous êtes jeune, vous avez la parole en main; ce gouvernement de discussion vous convient, je le conçois. » Puis il ajouta avec une grande fermeté : « Au reste, ne craignez rien, j'ai donné ma parole à la Charte, je la lui tiendrai [1]. »

Quelques jours après, Berryer partait pour l'Auvergne. Déjà un de ses amis, avocat au conseil d'État, M. Mandaroux-Vertamy, avait préparé son élection. C'était le 19 janvier. Berryer voyageait de nuit, gagnant Le Puy par le plus rude des hivers, à travers ce rude pays de montagnes, par des chemins plus rudes encore. Tout en dormant, il sent la voiture s'arrêter brusquement. Il se penche à la portière : le conducteur dételait les chevaux : « Que faites-vous donc ? » lui demande Berryer. — Et l'homme de répondre que la berline prise dans la neige ne peut plus avancer ; c'est pourquoi il va laisser les voyageurs et retourner au relais avec les chevaux. Aussitôt Berryer descend, il harangue vi-

1. M. de La Ronde, *Corresp.*, 10 août 1889.

vement le cocher, lui reproche sa lâcheté, lui fait atteler les chevaux à rebours, et pousse aux roues lui-même avec son domestique. Après maints efforts, la voiture sort de l'ornière. Mais pendant ce temps le froid a saisi Berryer, il tremble de fièvre, ses membres sont paralysés. Heureusement sa berline est bien garnie. Son valet de chambre le déshabille, le frictionne, l'enveloppe de couvertures, et l'on ramène ainsi le futur député à l'hôtellerie, « drapé comme un empereur romain [1]. »

Le lendemain soir Berryer arriva au Puy. Les journaux de l'opposition l'avaient précédé et lui menaient rude guerre, car, aux yeux de tous, il était l'homme indispensable au gouvernement : « On compte sur M. Berryer pour tous les ministères, déclare le *Constitutionnel;* il aura à coup sûr les sceaux s'il n'opte pas pour les finances. » Et le journal ajoute qu'on fait au Sacré-Cœur des neuvaines pour son élection. Le *National* reproche au ministère d'avoir remué ciel et terre « pour placer à la tête de trente voix un avocat dont il ignorait l'élection et dont il ignore le talent. » Car, affirme le *Journal des Débats*, c'est « un homme d'un langage passable. » Il n'a que « de la faconde, » insiste le *Temps*. « Les jésuites, invente le *Constitutionnel*, viennent de faire nommer M. Berryer *causidicus a consiliis et a latere summi Romani Pontificis*, et le pape lui a envoyé un superbe reliquaire. » Puis on s'en prend à l'homme privé, on conteste son désintéressement, son courage ; on l'accuse d'ambition, on lui oppose le libéralisme de Berryer père ; on va jusqu'à lui reprocher de manquer de piété filiale : « Les talents de mon fils, riposte le vieil avocat, ses opinions politiques, sont des droits acquis qu'il lui appartient de défendre. Mais ni sa mère ni moi ne devons souffrir qu'on lui conteste les qualités du cœur [2]. »

1. M. de Lacombe. *Corresp.*, 10 août 1889.
2. *Ibid.*

Berryer ne s'émut point de ces attaques.

Messieurs, dit-il aux électeurs, ce serait vous faire outrage que de songer à raffermir vos cœurs ou à vous venger des menaces et des injures proférées contre votre indépendance. De plus hautes pensées vous occupent.... Sincèrement attachés au gouvernement établi par la Charte constitutionnelle, vous voulez la garder et la défendre, car c'est la loi que le Souverain légitime nous a faite. Nous avons en effet ce rare privilège en France que, *pour nous, être libres, c'est obéir à nos rois....*

Vous aimez le roi parce qu'il maintiendra fermement sa puissance pour conserver la force de maintenir nos droits, parce que *les fils de saint Louis sont les meilleurs justiciers qui aient jamais régné sur la France....*

Vous aimez le roi qui aime notre liberté; qui, dans sa haute majesté, ne se croit honoré que par des hommages indépendants et sait que *la grandeur de sa couronne se mesure par la dignité de ceux qui lui obéissent.*

Berryer fut élu par 59 voix contre 26. « Voilà M. Berryer nommé, écrivait M. Thiers dans le *National*. Maintenant, ce point obtenu, il reste encore à en obtenir un, c'est que M. Berryer soit éloquent. Quelques plaidoyers fort riches en invectives ne sont pas encore une garantie d'éloquence politique. En vérité, si l'on ne devait avoir qu'un génie oratoire à la façon de M. de Courvoisier, ce qui est déjà beaucoup accorder à M. Berryer, il ne vaudrait pas la peine d'avoir tant travaillé cette élection [1]. »

M. Thiers sut bientôt à quoi s'en tenir sur l'éloquence politique de Berryer. Et quand, pour la première fois, il monta lui-même à la tribune, le 23 novembre 1833, ayant désenchanté tout le monde avec sa petite taille, sa voix de fausset et ses gestes forcés, Berryer seul pressentit le grand orateur, vint lui serrer la main et l'encourager.

Le 2 mars, le nouveau député assista avec les membres des deux Chambres, dans la grande salle des États du Louvre, à

1. *National*, 31 janvier 1830.

l'ouverture de la session. On attendait ce jour avec anxiété. On se sentait à la veille des plus graves événements. L'irritation contre M. de Polignac et son cabinet n'était point calmée. Il s'agissait de savoir si, dans le choix de ses ministres, le roi n'avait pas à tenir compte des sentiments de la majorité des Chambres et du pays, ou plutôt, comme l'écrivait Lamennais, si c'étaient les députés qui renverraient les ministres, ou les ministres qui renverraient les députés. Une phrase menaçante du discours royal fut comme l'étincelle qui allume l'incendie : « Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur Roi. »

Dès le lendemain la Chambre des députés se réunit. M. Berryer, comme l'un des plus jeunes, fut nommé secrétaire du bureau provisoire. Presque aussitôt commença la discussion de l'adresse. Jamais débat plus solennel et plus important ne s'était ouvert. Cette adresse fameuse, qui ne voulait frapper qu'un ministère, allait renverser la monarchie. Vainement les ministres vinrent-ils protester de leur amour pour la Charte et demander grâce. « Laissez-nous : nous ne ferons rien, parole d'honneur ! » On inséra contre eux ces paroles décisives : « La Charte fait du concours permanent des vues politiques du gouvernement avec les vœux de votre peuple la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement, nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas. »

Un amendement fut proposé par M. de Lorgeril, dans le but d'adoucir les termes de cette déclaration. Guizot et Ber-

ryer se levèrent pour combattre l'amendement. Ils avaient le même âge, tous les deux un talent bien différent, mais supérieur. Entrés ensemble au Parlement, ils y prenaient la parole pour la première fois. Si Berryer était l'espoir des royalistes, les libéraux pressentaient en Guizot leur chef futur. M. Thureau-Dangin appelle avec raison Guizot « le plus conservateur des libéraux, » et Berryer « le plus libéral des royalistes [1]. » Pendant dix-huit ans nous verrons ces deux grands émules faire assaut d'éloquence, et, le premier dans le gouvernement, le second dans l'opposition, se livrer les plus brillants combats de notre histoire parlementaire. Aujourd'hui Guizot se prononce contre l'amendement et pour le texte primitif de l'adresse.

Nos paroles, dit-il, la franchise de nos paroles, voilà le seul avertissement que le pouvoir ait en ce moment à recevoir, la seule voix qui se puisse élever jusqu'à lui et dissiper ses illusions. Gardons-nous d'en atténuer la force; gardons-nous d'énerver nos expressions; qu'elles soient respectueuses, qu'elles soient tendres; mais qu'elles ne soient pas timides et douteuses. La vérité a déjà assez de peine à pénétrer dans le palais des rois; ne l'y envoyons pas faible et pâle; qu'il ne soit pas plus possible de la méconnaître que de se méprendre sur la loyauté de nos sentiments [2].

Berryer se lève à son tour et se dirige lentement vers la tribune. Un profond silence s'établit. L'orateur est fortement ému, et se trouble même un instant, dit le *National*, mais un instant seulement. Il a vite pris possession de lui-même et de l'Assemblée. Son geste revêt une ampleur magnifique, sa voix s'élève à une puissance d'émotion incomparable. Il repousse avec énergie l'adresse et l'amendement à l'adresse:

Vous accusez le roi personnellement d'avoir formé un nouveau ministère, s'écrie-t-il. Autant vaudrait lui faire dire par votre grande députation : « Sire, l'usage que vous avez fait de votre prérogative

1. Thureau-Dangin, *Le parti libéral sous la Restauration*, p. 490.
2. Guizot, *Histoire parlementaire*, I, 24.

trouble notre sécurité, atteint notre prospérité et peut devenir funeste à notre repos. » *(Vive interruption à gauche. Toute la gauche : A l'ordre! à l'ordre! — La droite : Bravo! Très bien! — Silence au centre.)*

M. Berryer, d'une voix assurée : Vos interruptions ne me troublent pas!.... Elles me satisfont!.... L'horreur que la Chambre exprime contre les conséquences nécessaires de la rédaction proposée donne l'assurance que ce projet va être rejeté.... *(Le calme se rétablit.)*

.... Qu'importe maintenant, quand les droits du roi sont blessés, quand la couronne est outragée, que votre adresse soit remplie de protestations de dévouement, de respect et d'amour! Qu'importe que vous disiez : Les prérogatives du roi sont sacrées, si en même temps vous prétendez le contraindre dans l'usage qu'il doit en faire! Ce triste contraste n'a d'autre effet que de reporter la pensée vers des temps de funeste mémoire. Il rappelle par quel chemin un roi malheureux fut conduit, au milieu des serments d'obéissance et des protestations d'amour, à changer contre la palme du martyre le sceptre qu'il laissa choir de ses mains. (*Vives réclamations à gauche. — A droite : Très bien! Très bien! — Silence au centre.*)

Je ne m'étonne pas que dans leur pénible travail les rédacteurs de l'adresse aient dit qu'ils se sentaient *condamnés à tenir au roi un pareil langage.*

Et moi aussi, plus occupé des soins de l'avenir que des ressentiments du passé, je sens que si j'adhérais à une telle adresse mon vote pèserait à jamais sur ma conscience comme une désolante condamnation[1]. »

Quand Berryer descendit de la tribune, un long frémissement d'admiration parcourut l'Assemblée. La droite tout entière se leva. L'orateur se vit entouré et félicité par ses adversaires eux-mêmes. « Quel beau talent! » dit Guizot à Royer-Collard. — « Ne dites pas un talent, répondit le président de la Chambre, dites une puissance! Mais cela ne doit pas nous détourner de frapper vite et fort. Ne laissons pas à la folie et à l'incapacité de quelques-uns le temps de détruire la discussion dans un pays où il se trouve de tels hommes pour défendre la royauté. » C'est le même Royer-Collard qui, avec sa haute compétence, rendit plus tard à Berryer ce magni-

1. Berryer, *Œuvres parlementaires*, I, 12.

fique témoignage: « J'ai entendu Mirabeau dans sa gloire, j'ai entendu M. de Serre et M. Lainé. Aucun n'égalait M. Berryer dans les qualités principales qui font l'orateur [1]. » Mais comme Mirabeau se déclara trop tard pour Louis XVI et emporta dans sa tombe le deuil de la monarchie, ainsi Berryer arriva trop tard pour sauver Charles X. Prévoyait-il ce jour-là, en descendant de la tribune, qu'il n'y remonterait plus sous le règne de ce roi, et que son premier discours devait être comme l'oraison funèbre de la monarchie légitime?

« Royer-Collard s'était écrié que vous étiez une puissance, lui disait plus tard, à l'Académie, M. de Salvandy; je m'assure que le mot dans ce moment ne trouva pas le chemin de votre orgueil! Il ne vous fit sentir que votre faiblesse par cette amère douleur des esprits convaincus et des âmes dévouées, d'avoir devant vous un de ces courants d'opinion qu'aucune main ne domine, qu'on ne surmonte quelquefois qu'à la condition de s'y confier, que votre voix était impuissante à détourner de sa route [2]. »

En effet, le soir de ce même jour, à la lueur incertaine de quelques lampes, l'adresse des 221 fut votée. Il paraît qu'à l'issue de la séance, M. de Polignac, frappé comme tout le monde du merveilleux début de Berryer, lui fit de nouveau offrir par M. de Chabrol le titre de secrétaire d'État : « A l'heure qu'il est, répondit Berryer, ce titre est au-dessus de mes prétentions; dans la session prochaine il sera peut-être au-dessous de mes services. »

On sait quelle fut la réponse du roi à l'adresse : « Mes-

1. Paroles de Royer-Collard à son neveu, M. Genty de Bussy, citées par M. Nettement dans sa brochure sur Berryer, p. 47.

2. Réception de Berryer à l'Académie française, réponse de M. de Salvandy, p. 71.

sieurs, j'avais droit de compter sur le concours des deux Chambres pour accomplir tout le bien que je méditais ; mon cœur s'afflige de voir que les députés des départements déclarent que de leur part le concours n'existe pas.

« J'ai annoncé mes intentions dans mon discours d'ouverture de la session. Ces résolutions sont immuables ; l'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter. Mes ministres vous feront connaître mes intentions. »

Le lendemain, la Chambre fut prorogée. C'était le prélude de la dissolution. Dans l'intervalle eurent lieu plusieurs tentatives de conciliation. Un grand nombre de députés des centres, effrayés d'une résistance qu'ils n'avaient pas prévue, regrettèrent d'avoir voté l'adresse et firent savoir au roi qu'ils étaient prêts à discuter le budget présenté par M. de Polignac. Ils mettaient comme condition qu'après ce vote, le roi rappellerait au pouvoir M. de Villèle. Ce dernier, pressé par ses amis, était revenu de Toulouse depuis quelques jours. Berryer alla le voir et le pressa d'accepter. Il considérait son retour aux affaires, soit avec M. de Polignac, soit après lui, comme le seul moyen de tout sauver. Villèle refusait de faire partie du ministère Polignac, mais il eût accepté sa succession. Malheureusement, Charles X s'aveuglait de plus en plus. Toutes ces démarches n'étaient à ses yeux qu'une intrigue de Villèle ; et au moment de le recevoir, on l'entendait dire : « Je vais bien l'attraper : je ne lui parlerai que de son Midi. »

La dissolution fut prononcée le 16 mai. M. de Villèle était reparti pour « son Midi, » profondément découragé. « La monarchie, écrivait-il, m'a fait l'effet d'une place minée et contreminée dans tous les sens, que la moindre étincelle doit faire sauter.... Une lutte formidable est engagée entre une majorité factieuse, en possession de la majorité des conseils

électoraux, et le roi. Et les troupes sont dispersées, et le ministre de la guerre est en Afrique. Quelle imprévoyance! Jamais pareil aveuglement n'a précédé et amené plus clairement la chute d'un gouvernement. »

Les élections nouvelles devaient avoir lieu entre le 23 juin et le 19 juillet. Berryer se représenta au Puy. C'est probablement avant de partir pour l'Auvergne qu'il eut avec M. de Polignac l'entrevue racontée plus tard à Augerville : « J'en reçus l'accueil le plus affectueux. Le prince me parla de mon père, de moi-même, en des termes dont le souvenir m'émeut encore, puis m'offrit le portefeuille de la justice. Je refusai cette offre, alléguant ma complète inexpérience politique. Il y a des hommes, me répondit-il, qui n'ont pas besoin d'expérience! Cette parole me frappa douloureusement dans sa bouche et je compris qu'il ne se l'appliquait que trop à lui-même!

« J'essayai de protester, mais il reprit : Vous croyez mon entreprise prématurée, téméraire, et vous n'osez pas me le dire. Eh bien! j'aurai plus de confiance en vous que vous n'en avez en moi. Oui, peut-être n'aurais-je pas assez de forces pour mener tout à bonne fin, si j'étais seul. Mais je vais vous révéler ce que je n'ai fait connaître qu'à un bien petit nombre d'amis. Dieu m'assiste, chaque jour, par des communications sur l'origine desquelles je ne puis me tromper [1].

« Et il se mit à me parler de ses visions, de la sainte Vierge, des promesses qui lui étaient faites. Quand je lui demandais : Mais où allez-vous? Quel est votre plan? il me disait : Soyez tranquille. Je n'obtins jamais d'autre réponse. »

1. De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, II, 274.

L'entretien se prolongea jusqu'à onze heures. A plusieurs reprises, le prince renouvela ses instances pour faire prendre à Berryer un portefeuille. Celui-ci n'avait garde d'accepter. « Eh bien, lui dit enfin M. de Polignac, vous vous expliquerez avec le roi. Vous recevrez demain une lettre d'audience du premier gentilhomme de la Chambre. Sa Majesté vous persuadera. »

Berryer se retira profondément troublé. « Je vis tout d'un coup devant moi la ruine de la monarchie et l'ère des révolutions indéfiniment rouverte. » Puis il réfléchit qu'il n'avait aucune chance d'éclairer le roi et de changer la direction de la politique. « Le roi, se dit-il à lui-même, est un vieillard, il est la grâce en personne, il est le roi, c'est-à-dire ce qu'il y a pour moi de plus imposant au monde. Cette vieille race, ces grands souvenirs, cette maison de France, c'est la France elle-même. Mon cher Berryer, me dira le roi, c'est un service que je vous demande. Je m'attendrirai, je pleurerai, je céderai. Pour faire plaisir au roi, j'aurai sacrifié le moyen de le servir, de sauver peut-être la monarchie [1]. C'est pourquoi, ajoutait-il, j'envoyai dans la nuit chercher des chevaux de poste, et je quittai Paris, l'âme pleine d'angoisses et de pressentiments sinistres. »

Néanmoins, dans son discours aux électeurs, Berryer affirma résolument, en même temps que sa fidélité au roi, les intentions loyales du gouvernement.

Les intentions de notre roi ont été méconnues, les prérogatives de sa couronne ont été attaquées, le concours de volontés qu'il attendait pour opérer le bien que son cœur médite lui a été refusé. Des ennemis de notre repos répandent de toutes parts de fausses craintes et d'indignes soupçons ; dans le coupable dessein de rendre l'avenir complice des erreurs et des crimes du passé, ils veulent imposer aux généra-

1. M. de Lacombe, *Corresp.*, 25 février 1830.

tions nouvelles le joug de leurs vieilles haines. Ainsi se propagent ces vagues inquiétudes sur le maintien de nos libertés, sur le retour d'un ordre de choses qui n'est plus et ne saurait revivre ; ainsi retentissent ces menaces de quelque violente atteinte aux lois du royaume, aux institutions fondées par la Charte constitutionnelle.... Électeurs de la Haute-Loire, repoussons ces insinuations perfides.... etc. [1]. »

Berryer fut de nouveau élu ; mais le ministère perdit la partie si témérairement engagée, et l'opposition compta 274 députés au lieu de 221. Qu'allait-il advenir ? Rien n'était désespéré encore. Sur 428 députés on n'en trouvait pas 50 qui désirassent un changement de dynastie, et aucun parmi eux n'admettait le recours aux moyens violents. Tout ce qu'ils prétendaient faire, c'était de refuser l'impôt. Parmi les ministres, plusieurs voulaient se retirer. « Si quelques-uns des membres du ministère Polignac, disait Berryer, avaient été aussi courageux qu'ils étaient sensés, s'ils n'avaient point obéi à la désastreuse doctrine de la fidélité passive et muette, s'ils avaient offert leur démission au roi au lieu de lui offrir tacitement leur tête, la monarchie pouvait encore être sauvée [2]. » Mais Charles X se crut menacé par la Révolution. « Si je cédais cette fois à leurs exigences, dit-il, ils finiraient par me traiter comme ils ont traité mon frère. » Il résolut de lutter et signa les *Ordonnances*.

« M. Berryer était loin de Paris, raconte M. de Champagny, lorsque furent publiées les Ordonnances de juillet 1830. Il ne les connut qu'à Augerville en tombant dans les bras de son frère. Lui, qui avait les enthousiasmes, non les illusions des amis exagérés de la royauté, pâlit en lisant le *Moniteur*. « O mon Dieu, quelle faute ! » s'écria-t-il. Et peu après, seul avec son frère, épanchant les inquiétudes et les agitations de

1. Berryer, *Œuvres parlementaires*, I, p. 14.
2. De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, II, p. 271.

son cœur, il éleva vers Dieu une éloquente prière pour cette France dont le péril le touchait, comme l'eût touché l'agonie d'une mère [1]. »

Si encore le gouvernement eût déployé quelque énergie et soutenu par la force ses mesures extralégales, personne n'aurait songé à prendre les armes. A cette idée seule les plus hardis s'effrayaient. « Vous seriez vaincus, traînés à l'échafaud, disait Odilon Barrot, et le peuple vous regarderait passer. » Mais dans sa confiance étrange et mystique, Polignac ne prit aucune disposition et attendit l'action des puissances célestes. « Ce muet, disait Chateaubriand, était éminemment propre à étrangler un empire. » Peu à peu les factieux s'enhardirent, non point les chefs, mais quelques carbonari obscurs, quelques jeunes gens à tête chaude. On les laissa faire. Une première barricade s'éleva timidement, puis des centaines, et Paris en fut comme hérissé. Quand on mit l'armée en mouvement il était trop tard. Mal commandée, mal nourrie, elle fraternisa bientôt avec le peuple. Cependant, le roi retiré à Saint-Cloud, alors que les coups de canon faisaient vibrer les fenêtres de son palais, jouait tranquillement aux échecs.

« Que pensait le duc d'Orléans, que pensiez-vous vous-même en faisant la Révolution de juillet? demandait plus tard Berryer à M. Thiers. — Ni M. le duc d'Orléans, répondit Thiers, ni Laffitte, ni aucun de nous ne savait clairement jusqu'où il serait conduit.... Le duc d'Orléans n'avait que deux pensées arrêtées : Ne pas renverser le roi, ne pas le suivre dans un nouvel exil. Quand, après les trois journées, on voulut lui mettre la couronne sur la tête, il fallut l'arracher de sa retraite comme s'il s'était agi de le conduire au

1. De Champagny, *Eloge de Berryer à l'Académie*, p. 16.

carcan, et lui démontrer qu'il n'avait plus le choix qu'entre le trône et la proscription....

« Casimir Périer rugissait comme un lion dès qu'on parlait de toucher à la dynastie. Pour moi, j'étais vraiment le fils de la Révolution, mais je croyais la Restauration plus forte qu'elle n'était ou qu'elle ne voulut l'être. Nous nous enhardîmes d'heure en heure à mesure que la défense faiblissait, mais attendant toujours quelque retour offensif, et pour la plupart nous y résignant....

« A Rambouillet, il était encore temps de sauver la monarchie, si le monarque lui-même l'eût tenté. En voyant partir les hordes confuses lancées à la poursuite du roi, nous étions convaincus qu'elles seraient ramenées à Paris l'épée dans les reins....

« Nous avons fait la révolution de Juillet parce qu'on nous l'a laissé faire [1]. »

Berryer ne rentra à Paris que le 3 août, l'âme remplie d'amertume, ayant au cœur une plaie inguérissable, comme un voyageur qui revient seul au port, sans avoir pu sauver de la tempête ceux qu'il aimait. A ce moment même son vieux roi, surveillé par trois commissaires, s'acheminait tristement à travers la France, indifférente ou hostile, pour un exil sans retour. La seule consolation qui restât à Berryer était de dire comme Chateaubriand : « Je reconnais au malheur toutes les sortes de puissance, excepté celle de me délier de ma fidélité. »

1. De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, II, p. 269.

CHAPITRE VIII

BERRYER ET SON OPPOSITION AU GOUVERNEMENT DE JUILLET

(1830-1832)

Peu après les journées de juillet, Benjamin Constant avait l'honneur de dîner aux Tuileries à côté de la reine. « Je vous en prie, monsieur Constant, lui dit Marie-Amélie, ayez pitié de nos pauvres royalistes et protégez-les. — Les royalistes, Madame, répondit en souriant le député libéral, mais il n'y en a plus : tous ces jours-ci je n'en ai pas vu. » — M. Constant se trompait. Il y avait encore des royalistes et ils allaient bientôt prouver leur vitalité. Tout d'abord, en effet, ils demeurèrent comme étourdis du coup qui les frappait. Puis ils se dispersèrent de côté et d'autre. Quelques-uns, plus attachés à leurs intérêts qu'à leurs convictions, se glissèrent parmi les vainqueurs; le plus grand nombre abandonna le champ de bataille. On les vit briser leurs épées, jeter à la face de l'usurpateur leurs démissions de députés, de pairs, d'officiers [1], puis s'enfermer dans leurs châteaux après avoir, comme M. de Villèle, écrit sur la porte le mot d'Horace : « *Inveni portum.* »

Qu'allait faire Berryer ? Il semblait que la Révolution

1. « Soixante-six élèves de l'école Saint-Cyr refusèrent de suivre le nouveau régime. » *Histoire de l'école militaire de Saint-Cyr*. Delagrave, 1886, p. 94.

l'atteignit plus qu'aucun autre, le frappant dès les premiers pas de sa carrière politique, dans la pleine maturité de l'âge et du talent. Il n'eut pas même la pensée d'une infidélité. Outre que ses convictions politiques étaient profondes et raisonnées, il avait appris bien jeune, en défendant d'illustres clients, qu'on ne change point de drapeau sans subir une déchéance morale, et que rien au monde n'est honorable comme la fermeté du caractère et la persévérance des sentiments.

Les tentations pourtant ne lui manquèrent pas. Un jour, il rencontre Chateaubriand : « La légitimité est morte et bien morte, lui dit le grand écrivain ; ce n'est pas Charles X ou la branche aînée des Bourbons, c'est la royauté qui s'en va. L'avenir est à la république. Il y a là de grandes choses à faire. Mais ce peuple bon, honnête, généreux, cette jeunesse ardente, vouée au culte de ce qui est élevé, ont besoin de direction. Vous parlez bien, je n'écris pas mal. Que penseriez vous si nous leur apportions des idées? — Monsieur le vicomte, répond Berryer, c'est une grave affaire que vous me proposez là, c'est une révolution plus complète que la première. Je vous demande vingt-quatre heures de réflexion [1]. » Berryer réfléchit et n'accepta point. Au lieu de préparer la République de l'avenir, l'orateur et l'écrivain demeurèrent royalistes.

Le vieux père de Berryer, dont la fortune était loin d'être rétablie, et son frère le général, rallié bruyamment à la Révolution, le pressaient de renoncer à la politique et d'abandonner une cause à jamais vaincue. Ne pouvait-il pas trouver au barreau, dans l'exercice de sa noble profession, des compensations brillantes de toute sorte? Mais au-dessus de la

1. D'Alton-Shée, *Mémoires*.

fortune Berryer mit toujours l'honneur. « Portons patiemment nos ennuis, sans nous plaindre, écrivait-il plus tard à sa femme.... Croyez qu'au milieu de nos privations nous acquérons un trésor d'honneur qui a bien son prix. »

D'ailleurs la tribune l'attirait, et plus que la tribune, le désir de servir la France. Il désapprouvait l'effacement volontaire d'un grand nombre de ses amis et ce qu'il appela plus tard l'*émigration à l'intérieur*. Dès le premier jour il comprit que les royalistes avaient un beau rôle à jouer : au lieu de se tenir obstinément en dehors des affaires publiques, mettre l'oreille sur le cœur de la France, interroger ses sentiments, ses aspirations pour les satisfaire, étudier ses besoins et ses misères pour les soulager, détruire ainsi les préjugés du peuple, gagner à force de dévouement sa confiance et sa sympathie, et l'amener doucement à regretter, à désirer, à demander l'ancienne monarchie. « Il faut éviter les secousses, disait-il encore, et faire glisser la France vers la monarchie comme le vaisseau glisse à la mer quand la hache a brisé ses entraves. » Mais, pour réussir, une action d'ensemble était nécessaire, et Berryer n'avait autour de lui qu'un petit nombre d'amis dévoués, comme Hyde de Neuville, le duc de Fitz-James et M. de Martignac. Néanmoins, d'accord avec eux, Berryer se décida à combattre sur les ruines pour le droit contre la force, pour la Restauration vaincue contre la Révolution triomphante. Il lutta pendant dix-huit années, presque seul contre tous ; et Dieu le récompensa de n'avoir point failli au devoir en lui faisant trouver dans cette opposition chevaleresque une gloire incomparable.

De 1830 à 1832 nous allons le voir prendre d'abord, vis-à-vis du nouveau pouvoir, une position fière et indépendante et a faire respecter en toutes rencontres. Son opposition est-loffensive et défensive à la fois. Champion de toutes les li

bertés, il ne laisse passer aucune occasion de relever les inconséquences, les faiblesses et les fautes du gouvernement, en même temps qu'il défend avec éloquence les intérêts et les souvenirs de la royauté légitime.

Le 4 août 1830, l'élection de Berryer fut validée. Deux jours après, le 6, un député, M. Bérard, demanda à l'Assemblée de déclarer le trône vacant et d'y pourvoir ; il proposa en outre la revision de la Charte. La discussion s'ouvrit le lendemain. Hyde de Neuville protesta le premier : « Je n'ai pas le pouvoir d'arrêter la foudre, » dit-il. Puis Berryer vint à son tour ; d'une voix triste et voilée par la douleur, il prononça ces quelques paroles :

Je comprends que je puis comme député, avec le pouvoir dont je suis investi par mes concitoyens, délibérer sur les modifications proposées à la Charte ; mais interrogeant ma conscience, le besoin que j'ai d'affermir le repos de mon pays, je ne crois pas répondre aux intentions, aux volontés, aux droits qui m'ont été confiés, en votant : premièrement, sur la déclaration que le trône est vacant en fait et en droit ; secondement, sur l'annulation des actes faits par l'autorité royale conformément aux lois.... ; troisièmement enfin, sur la proposition d'élire un roi de France ; sous ces trois rapports je ne puis prendre part à la délibération [1].

On sait que la Chambre passa outre, vota la proposition Bérard et appela au trône le duc d'Orléans et ses descendants à perpétuité. Bientôt vint le jour de prêter serment au nouveau régime. Sur cinquante-neuf députés royalistes présents à Paris, quarante furent d'avis qu'il y aurait lâcheté insigne à déserter, que ce serait sacrifier les intérêts de la France et ceux de la légitimité. Malgré tout, cette formalité insidieuse répugnait à Berryer ; il ne s'y soumit qu'en protestant contre la force et en faisant ses réserves les plus expresses : son apparition à la tribune produisit une sensa-

1. *Œuvres parlementaires de Berryer*, I, p. 20.

tion profonde. « Il y avait dans son regard et dans la pâleur de son mâle visage, écrivait dix ans plus tard un député orléaniste, je ne sais quoi de triste et d'audacieux à la fois qui me remua jusqu'au fond de l'âme. Dix spectateurs étaient entassés avec moi dans une étroite tribune de la salle provisoire, où de si grands événements s'étaient accomplis, et nous sentîmes comme un frisson électrique passer de l'un à l'autre, lorsque d'une voix dont les sons, après plus de dix ans, vibrent encore à mon oreille, cet homme s'écria, en étendant le bras droit vers M. Laffitte, qui présidait l'Assemblée :

La force ne détruit pas le droit ; la légitimité des races royales est un droit plus précieux pour les peuples que pour les races royales. Mais quand la force domine dans un État, les particuliers ne peuvent que se soumettre, et les gens de bien doivent encore à la société le tribut de leurs efforts pour détourner de plus grands maux. Dans cette seule pensée, je crois de mon devoir de rester uni aux hommes honorables en qui je reconnais des intentions salutaires à mon pays, et je me soumets à prêter le serment qui est exigé de nous. Je le jure [1].

« Me voilà jeté dans cet abîme, écrivait-il le lendemain ; j'ai écouté ma conscience, j'ai suivi ses inspirations parce que j'ai reconnu qu'elle m'excitait à agir de la sorte.... C'est dans les moments où j'étais plus préoccupé de mon repos et de ma sûreté que je me sentais porté à me retirer. Je crois donc avoir fait un grand sacrifice, je désire qu'il ne soit pas inutile [2]. »

Cette obligation du serment acheva de jeter le désarroi dans le parti légitimiste. Près de deux cents députés et la moitié des pairs abandonnèrent les Chambres. « Après tout ce que j'ai fait, dit et écrit pour les Bourbons, s'écria Chateaubriand, je serais le dernier des misérables si je les reniais

1. Liadières. *Souvenirs historiques et parlementaires*, Lévy, p. 400.
2. M. de Lacombe, *Corresp.*, 10 mars 1890.

au moment où, pour la troisième et dernière fois, ils s'acheminent vers l'exil. » Puis, raconte-t-il lui-même, mon domestique emporta la défroque de la pairie, et j'abandonnai, en secouant la poussière de mes pieds, ce palais des trahisons où je ne rentrerai de ma vie [1]. » Un autre pair, M. de Kergorlay, voulant donner à son refus de serment une publicité plus éclatante, écrivit au président de la Chambre haute et publia sa lettre dans les journaux royalistes. On y lisait au sujet du duc d'Orléans :

Je pense qu'il était de tous les Français celui à qui l'usurpation dut sembler la plus criminelle. Un de ses ancêtres gouverna mal la France, mais fut parent et régent fidèle pendant la minorité d'un roi enfant, dont la vie seule le séparait du trône. Cet exemple méritait d'être préféré comme règle de conduite à des souvenirs moins distants.

De ce fait, M. de Kergorlay fut traduit devant la Chambre des pairs et, malgré l'éloquente défense de Berryer, condamné à six mois de prison. Dans son plaidoyer, comparant sa propre conduite à celle de son client, Berryer expliqua de nouveau son serment :

D'autres, dit-il, ont considéré que ce nouveau gouvernement lui-même déclarait officiellement que le serment demandé n'était qu'un engagement de consacrer au bien public l'autorité dont on était revêtu ; qu'on n'imposait donc pas un acte de foi à de nouveaux principes, mais un acte de soumission à un fait dominateur. Ils ont pensé que ce serait un moindre mal pour le pays d'être gouverné par un pouvoir nouveau que de manquer entièrement de gouvernement.... Ils ont compris enfin qu'indépendamment de leurs devoirs envers le roi légitime, ils avaient des devoirs envers leur pays, et qu'en protestant pour le droit qu'aucune force sur terre ne peut détruire, ils devaient se soumettre aux conditions présentes et ne pas abandonner aux hommes d'une opinion contraire les intérêts de ceux qui partagent les mêmes sentiments [2].

1. *Mémoires d'outre-tombe*, III, p. 193.
2. *Plaidoyers*, I, p. 263.

Quand il eut de la sorte bien établi sa position indépendante, Berryer put se jeter dans la mêlée. Mais malheur à qui s'avisait de porter la moindre atteinte à la liberté de sa parole. Il la défendait en toute rencontre avec jalousie, avec impétuosité. « Si quelque ministre, dit Cormenin, marmottait une interruption saisissable, Berryer se retirait un peu en arrière de la tribune et le laissait s'enferrer; et puis revenant tout à coup sur lui comme sur une proie, il le secouait, le soulevait, et, le laissant retomber, il le clouait et l'aplatissait sur son siège par une réplique foudroyante [1]. »

On me fait une sorte de reproche d'user de ma liberté, s'écrie-t-il un jour : mais parce qu'une révolution a passé sur le pays, ai-je donc cessé d'être homme, d'être libre, d'être citoyen, d'avoir des droits, de compter pour quelque chose dans mon pays, quand mes concitoyens m'ont honoré de leurs suffrages et m'ont choisi pour organe de leurs pensées et de leurs sentiments ?.... Je la garde, cette liberté !.... Mon indépendance est entière, ma conscience est libre, elle m'inspire. Je parle, mais toujours avec le sentiment de ce que je dois aux opinions contraires, à des convictions différentes, à des faits accomplis qui nous dominent [2]....

Berryer prétend marcher la tête haute, il prétend qu'on respecte ses opinions.

Notre attitude franche, loyale, généreuse, commande le respect, dit-il. Ils peuvent lever la tête haute ces hommes qui, n'ayant jamais appartenu à aucun pouvoir, étrangers au mouvement des affaires, dans une des conditions les plus indépendantes de la vie, ont été loyalement attachés, dans les intérêts du pays, au pouvoir qui existait alors.... Vous leur demandez de changer leurs convictions ! Les convictions viendront d'un état de choses meilleur, lorsqu'ils verront que les lois sont fidèlement exécutées (*Murmures*), qu'ils peuvent exercer pleinement les droits dont vous leur avez promis le libre usage et jouir enfin de cette liberté que vous avez déclarée inviolable ! (*Agitation.*) Il me semble qu'ils doivent être d'autant

1. Cormenin, *Les orateurs*, II, p. 98.
2. Berryer, *Discours parlementaires*, I, p. 444.

plus dignes de confiance qu'ils manifestent plus librement leurs sentiments, qu'ils ne cachent rien. Cessez donc de les signaler par des mots odieux [1] !

Un jour, je ne sais quel ministre, irrité de cette hardiesse de parole, s'avise de dire que les royalistes devraient se souvenir qu'ils sont des vaincus. A ce mot, Berryer bondit à la tribune, et la tête fièrement rejetée en arrière :

On ose ici parler de vaincus ! s'écrie-t-il. Sont-ce là les promesses qu'on nous a faites ? Est-ce que les vérités qui ont été jurées ne seraient que des déceptions ? Tous ne sommes-nous pas en France appelés à jouir de la même liberté d'opinion et de discussion ? Ne devons-nous pas tous marcher avec une égale fierté au milieu de nos villes ? A quelle classe destine-t-on cette existence de vaincus ? Elle serait intolérable, et je sens dans mes veines une âme française, qui ne se résignera jamais à une vie si humiliante ! *(Marques générales d'adhésion* [2].)

D'ailleurs, Berryer déclare que son opposition n'est point systématique, elle est loyale : « Je n'accepte point cette qualification odieuse d'ennemis, nous sommes des dissidents, partagés d'opinion, mais sans doute n'ayant tous qu'un but, l'intérêt du pays [3] ! » Il s'indigne encore qu'on le traite de conspirateur, lui qui déplore les troubles civils et fait tous ses efforts pour éloigner les royalistes des agitations stériles et dangereuses.

« Non, nous ne sommes pas les fauteurs de trouble : non, nous ne provoquons pas ce qui se passe sous nos yeux. Autant que tout autre, nous sommes profondément affligés des maux de notre pays et nous appelons de tous nos vœux un remède efficace à ces maux [4]. »

Qu'on ne lui dise point que le salut peut sortir de l'excès

1. Berryer, *Discours parlementaires*, I, p. 184.
2. *Ibid.*, p. 67.
3. *Ibid.*, p. 67.
4. *Ibid.*, p. 99.

du mal; la théorie de l'abîme lui fait horreur : « Ce n'est pas nous qui jamais, dans la sincérité de notre foi politique, avons rêvé des malheurs pour réaliser je ne sais quelles espérances chimériques d'un avenir peut-être meilleur. Ce n'est pas nous qui considérerons jamais ainsi les choses de la France ! »

La France ! c'est elle en effet qui, dès le premier jour et jusqu'à la fin, remplit le cœur de Berryer et lui inspire ses cris les plus éloquents. « Messieurs, dit-il dès le 7 août 1830, avouez que nous sommes dévorés par l'amour de notre pays, puisque, ayant le cœur brisé de douleur, nous nous mêlons avec constance à des délibérations qui nous absorbent [1]. »

Et quelques mois plus tard : « Au milieu des calamités publiques, je détesterais quiconque pourrait obéir à quelque intérêt privé, à quelque passion particulière, quiconque se laisserait guider par une autre pensée que celle du besoin général et de l'avenir du pays [2]. »

Il convenait de dégager la noble attitude de Berryer et ses sentiments généreux, avant de le montrer en lutte ouverte contre le gouvernement. Cette lutte, nous l'avons dit, a été offensive et défensive. L'arme dont Berryer se servit surtout fut celle avec laquelle ses adversaires eux-mêmes venaient de vaincre, je veux dire la liberté. On lui a beaucoup reproché d'en avoir abusé, de s'être montré plus libéral que la liberté même, cherchant à pousser le nouveau régime, en vertu de son principe révolutionnaire, de concession en concession jusqu'à la ruine. Ce reproche n'est point fondé. Si Berryer réclamait la liberté, c'est qu'il l'aimait avec passion pour lui comme pour les autres. N'était-ce pas l'amour de la

1. Berryer, *Discours parlementaires*, I, p. 25.
2. *Œuvres parlementaires*, I, p. 106.

liberté qui l'avait dégoûté de l'Empire? Ne la réclamait-il pas sous toutes ses formes pendant la Restauration? Le seul reproche qu'il adressât alors à ses princes, c'était de se défier trop de la liberté. « Cependant, ajoutait-il, ce sont eux qui ont remis en honneur et en pratique dans notre pays les principes de liberté de 1789. » Berryer fut donc conséquent avec lui-même en transportant la lutte sur ce terrain. Aussi le vit-on, pendant la session de 1830, prendre l'initiative de toutes les mesures libérales. Le 4 octobre, il réclame énergiquement l'application du jury aux délits de presse et aux délits politiques, — puis la diminution du droit de timbre (8 novembre).

Le 2 février 1831, à propos d'un projet de loi sur l'organisation municipale, il s'élève avec force contre la centralisation et demande pour les départements et les communes le droit de s'administrer eux-mêmes. « Elles n'existent plus, dit-il, les grandes libertés de nos provinces ; depuis quarante années nous avons vu tomber l'œuvre de tant de siècles. Mais les provinces tourmentées aujourd'hui par le souvenir d'institutions qu'elles chérissaient et qu'elles ont perdues, se demandent jusques à quand elles seront abandonnées à des commissaires du despotisme de Paris [1]. »

Quelques jours plus tard, le 27 février, on discute la loi électorale, et l'on propose d'abaisser le cens de 240 à 200 francs. « J'éprouve, dit Berryer, le même embarras à me décider entre la proposition de 200 et celle de 240 francs.... La fixité du cens est une injustice monstrueuse. Je n'ai jamais compris l'énorme intervalle politique qui pouvait exister entre l'homme qui paie 200 francs et celui qui ne paie que 199 fr. 95 [1]. » Il est donc d'avis qu'on supprime

1. *Œuvres parlementaires*, I, p. 69.

le cens et qu'on établisse le vote universel à deux degrés, comme le voulait M. de Villèle en 1816.

En même temps Berryer suit le gouvernement sur le terrain de l'administration. Il dénonce ses faiblesses, ses inconséquences et donne à C. Périer lui-même de rudes leçons. C'est à propos de l'hérédité de la pairie, le 5 octobre 1831. Le ministre s'en déclare partisan, mais exprime l'avis qu'il faut la sacrifier aux entraînements de l'opinion :

Eh quoi ! s'écrie Berryer, c'est là une raison d'État ! Eh quoi ! c'est devant de telles considérations, la précipitation, l'irréflexion, l'injustice d'une répugnance, d'une opinion, que l'on s'arrête ! Et l'on appelle cela gouverner ! Et l'on croit exercer le pouvoir, assurer la sécurité, l'avenir du pays ! J'en demande pardon, mais en supposant même une répugnance plus forte, mieux définie que ne le fait l'exposé des motifs, il faut avant tout se demander si elle n'est pas aveugle, si le peuple ne se trompe pas ; car, comme on le disait naguère, les peuples libres mêmes peuvent se tromper. Mais, comme on l'a ajouté, ils peuvent aussi s'éclairer et reconnaître leur erreur.

Quel est donc le devoir du législateur, si ce n'est de résister fortement à ce qu'il regarde comme dangereux, à ce qui répugne à sa conscience, à sa conviction, à ce qu'il considère comme une manifestation d'erreur publique ? Honte à ceux qui dans ce cas désertent leur propre conviction ! Je cherche en vain une expression pour qualifier cette conduite ; une seule un peu forte, vous me la pardonnerez, peut rendre mon idée, c'est celle de trahison. *(Mouvement.)*

N'obéissez donc pas à ce souverain effrayant dont vous voulez contenir l'irruption, ne lui sacrifiez donc pas ce que nous regardons comme la vérité, comme une garantie, à lui qui est le plus absolu, le plus despotique des souverains, et comme on le disait hier, le plus absolu des pouvoirs absolus, souverain sans responsabilité aucune, ni envers Dieu, ni envers la conscience, ni envers les hommes ; car le peuple souverain n'est obligé de reconnaître ni lois, ni traditions, ni devoirs. *(Sensation.)*

Vous dites qu'il faut le contenir dans sa marche, et vous vous empressez de céder à ce que vous appelez des répugnances, une opinion précipitée, un sentiment juste ou injuste, raisonné ou irréfléchi. Les conséquences des concessions du ministère m'effraient ; car, pour

1. *Œuvres parlementaires*, I, p. 93.

dire la vérité, ne faudrait-il pas rassembler la vie d'un grand nombre de tyrans pour accumuler autant de folies, de violences et de crimes, que le peuple souverain en a amoncelé en peu d'années ? *(Agitation.)* Je ne parle pas du peuple rugissant dans les rues et sur les places publiques, mais du peuple *résumé, extrait*, comme on l'a dit, dans son corps représentatif. *(Nouvelles rumeurs.)*

Voilà ce que nous avons vu, ce dont on nous a dit que nous sommes menacés ; et le ministère lui-même, qui fait la guerre à cette puissance dont il effraie les esprits, propose de désarmer la société ! L'inconséquence m'a frappé. J'ai dû la signaler[1].

Berryer ne surveille pas moins le gouvernement au point de vue financier. A chaque session, les ministres viennent solliciter des crédits extraordinaires. Avec une compétence merveilleuse, avec une mémoire aussi vaste que fidèle, Berryer les suit dans leurs comptes, les discute, les redresse, et signale les dépenses excessives. Le 10 mars 1831, M. Laffitte, ministre des finances et président du conseil, propose, pour subvenir à des dépenses extraordinaires, d'émettre 200 millions d'obligations du trésor, dont le paiement sera assuré par la vente de 300,000 hectares de forêts de l'État. Or, cette demande est faite quelques jours après les troubles de Saint-Germain l'Auxerrois, qui ont révélé la faiblesse profonde du cabinet. Berryer a donc beau jeu pour dresser contre les ministres un écrasant réquisitoire.

« L'orateur, dit Arm. Marrast, se révèle tout entier avec son regard hautain, son geste dominateur, cet organe incomparable, dont les cordes métalliques agitent ses fibres nerveuses, avec cette parole qui brûle ses lèvres et se répand comme la flamme sur toute une assemblée haletante et enchaînée d'admiration par ce fluide irrésistible de la passion oratoire. »

« Calculons, s'écrie-t-il, la masse effrayante de crédits qui jusqu'à ce jour ont été accordés au ministère ou sont deman-

1. *Œuvres parlementaires*, I, p. 159, 161.

dés par lui. » Et l'orateur en fait l'énumération, dont le total s'élève à 1 milliard 180 millions.

Eh bien, continue-t-il, quel député croirait pouvoir, sans trahir ses devoirs envers ses commettants, accorder une telle confiance au pouvoir le plus ferme et le plus juste, le plus loyal et le plus éclairé ?

Or, je vous le demande, Messieurs, les hommes à qui sont confiées aujourd'hui les destinées de la France ont-ils ce caractère à vos yeux ?....

Comment jusqu'à ce jour ont-ils gouverné les affaires du dedans et les affaires du dehors ? Qu'ont-ils fait jusqu'à ce jour pour le pouvoir ? Qu'ont-ils fait pour la liberté ?

Le pouvoir ! ils l'ont abaissé sans cesse devant les volontés impérieuses d'une multitude agitée !.... D'horribles scandales ont désolé Paris : la profanation a souillé nos églises, le sacrilège s'est promené dans nos rues au milieu des joies populaires ; les établissements publics, les maisons religieuses, ont été livrés à la dévastation et au pillage. Qu'a fait le ministère ? Obéissant à la voix de ces factieux impies, non seulement il n'a pas préservé nos provinces de ces fureurs du vandalisme, mais son autorité est intervenue pour régulariser et seconder la destruction des signes extérieurs de notre culte. A Besançon, la force militaire a été déployée pour protéger, contre la vénération et les plaintes du peuple, le renversement de la croix à laquelle il attachait et ses consolations et ses espérances !

.... Il a suffi que les émeutes qui parcouraient nos rues criassent : A bas les fleurs de lis ! pour que les ministres fissent arracher de nos monuments publics ces insignes de la royauté ; le prince, dans son propre palais, a vu abattre les écussons de sa famille ; ils l'ont déshérité des armes glorieuses de Henri le Grand, son aïeul....

Voilà ce qu'il a fait pour le pouvoir. Qu'a-t-il fait pour la liberté ? Je ne prétends point me constituer l'organe des plaintes particulières les plus légitimes ; je ne parlerai pas de l'abus scandaleux des lois, de ces visites domiciliaires, de ces mandats d'amener prodigués sans motif, sans mesure. Mais comment se taire sur ce qui est contraire à toutes les lois, contraire à tout ordre de justice et de raison ? Ne vous étonnez pas, Messieurs, si mes paroles prennent ici l'accent du reproche. Je ne comprends pas comment, dans cette enceinte où siègent tant de défenseurs déclarés de la liberté, pas une voix ne s'est élevée, lorsqu'un jeune ministre a osé nous dire qu'il avait adressé dans les départements douze dépêches télégraphiques, pour enjoindre à ses préfets de rechercher les personnes suspectes d'attachement au

gouvernement qui n'est plus, de fouiller leurs maisons, de s'assurer de leurs personnes et de leurs papiers. . . . . .

. . . . . .

Et c'est à ces hommes que nous consentirions à confier et le soin des nécessités présentes et la garde des ressources de l'avenir !

Ils nous demandent, aujourd'hui, de leur accorder un crédit extraordinaire pour les besoins de la sûreté extérieure de l'État ! Je devrais donc examiner leur conduite avec les cabinets étrangers.... Je ne veux pas en ce moment examiner ce que le ministère aurait dû faire ou pour la paix ou pour la guerre ; je ne viens pas me jeter dans la querelle des peuples et des rois ; je ne prétends pas, suivant l'expression de l'orateur qui m'a précédé à cette tribune, *faire des Français des chevaliers errants*, vengeurs des droits de toutes les nations. On redirait encore que j'appartiens à un parti qui se cache derrière les baïonnettes étrangères. *(Interruption : Oui ! Oui ! C'est vrai !)*

M. Berryer. — Quoi ! cela est vrai ! Eh ! qui vous donne le droit de le dire ? Si nous sommes partagés d'opinion, si nous jugeons diversement les besoins du pays, les remèdes à ses maux, les espérances de son avenir, ne sommes-nous pas nés sur cette même terre ? Ne parlons-nous pas la même langue que vous ? N'est-ce pas le même sang qui coule dans nos veines ? Ah ! ne nous croyez pas moins sensibles que vous à tout ce qui intéresse la dignité et l'honneur de la France !

Je ne parlerai que des résultats de la conduite de nos ministres dans les affaires extérieures.

Sept mois se sont consumés dans des négociations diplomatiques. Qu'en est-il résulté ? Le ministère nous a-t-il assuré la paix ? La guerre n'est-elle plus menaçante ? N'est-elle plus inévitable ? Les ministres sont-ils restés fidèles à leur maxime de *non-intervention ?* Ont-ils secondé ou protégé contre d'effroyables malheurs les peuples qui ont proclamé à leur tour les nouveaux principes politiques de la France ? Demandez à la Belgique, demandez à l'Italie : écoutez cette désolante accusation qui s'élève du sein des ruines de Varsovie : *Vous nous avez provoqués à l'insurrection, et vous nous laissez périr !* Funestes aux étrangers, funestes à nos concitoyens, impuissants pour la paix, impuissants pour la guerre, ces hommes ont aussi mal gouverné nos affaires au dehors qu'au dedans ; ils ont également compromis et la fortune, et le repos, et l'honneur de la France [1].

Dans ces rudes et impétueuses attaques, Berryer se ren

1. *Œuvres parlementaires* I, p. 101 et suiv.

contrait avec tous les adversaires du gouvernement; les républicains prenaient part à ses triomphes et l'applaudissaient à l'envi. Mais quand il affirmait ses principes et ses regrets, quand il se levait pour défendre la mémoire ou les intérêts de ses princes malheureux, alors la salle entière devenait houleuse, les passions endormies se réveillaient, et l'orateur se trouvait vraiment seul en présence du plus ingrat et du plus intolérant des auditoires, un auditoire de vainqueurs. Berryer parlait néanmoins en toutes rencontres. Sa voix puissante dominait les clameurs. Il parlait sans espoir de convaincre; mais, inspiré par sa conscience et son cœur, en même temps qu'excité par les difficultés de sa situation, il finissait toujours par subjuguer l'assemblée.

Berryer intervint d'abord en faveur des anciens ministres de Charles X. Arrêtés depuis plusieurs semaines, M. de Polignac et ses collègues savaient le sort qui les menaçait. Du fond de leur cachot, ils pouvaient entendre les cris sinistres de la foule demandant leurs têtes; Berryer n'ignorait pas qu'il était dangereux de les défendre. Ses amis essayaient de l'en détourner, et il recevait de ses ennemis des lettres anonymes et remplies de menaces. Il s'empressa quand même d'offrir aux prisonniers l'appui de sa parole et demanda à plaider seul pour tous. Mais Mme de Polignac, craignant que l'ancienne amitié de Berryer pour les prévenus ne nuisit à leur défense et ne constituât un danger pour l'avocat lui-même, le supplia secrètement de renoncer à sa généreuse entreprise et d'en informer le prince. Ce fut alors que Berryer adressa à M. de Polignac cette lettre où éclate la noble délicatesse de son âme :

« Mon prince,.... je me suis mis très sincèrement à votre disposition, et en m'offrant pour votre défense et celle des anciens ministres du Roi, je n'ai pas eu du tout la pensée de déterminer votre choix; j'ai voulu seulement me montrer

fidèle à mes amitiés, et que tous quatre vous fussiez sûrs que, quels que pussent être les événements, un homme ami était là, qui ne vous manquerait jamais....

« Quant à vous, mon prince, vous n'en devez pas moins demeurer tout à fait libre, et le choix de votre défenseur doit être fait, non au gré de vos affections ou de votre confiance personnelle, mais selon les conseils de la prudence et l'examen approfondi de ce qui importe le plus à votre salut dans la situation terrible où vous êtes jeté....

« Si donc vous pensez que ma présence puisse inquiéter ceux qui doivent vous juger, que mes principes politiques, trop invariables ou trop connus, peuvent affaiblir l'effet de votre défense ou jeter dans le peuple une animosité qui pourrait être funeste, n'hésitez pas, fiez votre cause à un autre organe, et que cette détermination ne vous inspire vis-à-vis de moi le moindre embarras. Je vous le répète, je suis très franchement à votre discrétion.

« Je n'ai personnellement aucune crainte, et le mot de coaccusé ne m'effarouche pas du tout.... Il ne faut donc pas que dans votre détermination vous ayez le moindre égard au prétendu danger que je pourrais courir.

« Tout ce qui m'est personnel est fixé. Le cours de ma vie politique et du barreau est violemment interrompu, mes intérêts de famille et de fortune personnelle sont brisés. Je ne m'abuse pas ; aussi je trouve qu'il n'y a rien de si facile que mon dévouement.

« Un seule chose m'importe, c'est de rester aux yeux de tous conséquent avec moi-même, et sans l'apparence d'un tort ni d'une faiblesse dans ma conduite.... Je ne veux que garder la réputation de mon caractère et de mes sentiments. Elle est à peu près le seul bien qui me reste. »

Le prince de Polignac répondit : « Si je n'avais déjà des

preuves de votre attachement et de votre amitié, le langage sincère, loyal, désintéressé de votre lettre m'en fournirait une bien précieuse pour moi.... L'offre généreuse que vous m'avez faite de votre ministère m'est une preuve que la différence des temps n'amène aucun changement dans vos sentiments. Vous connaissez les miens pour vous, mon cher Berryer; ils vous sont acquis depuis longtemps, ils ne finiront qu'avec ma vie [1]. »

On sait que l'accusé jugea plus habile de s'adresser à un ancien adversaire et confia sa défense à M. de Martignac. Berryer se borna donc à combattre devant la Chambre la mise en accusation.

On veut que vous accusiez les anciens ministres de haute trahison? Envers qui? Envers le roi qui a été précipité du trône ou envers celui que vous venez d'y appeler? Contre l'ordre de choses que le peuple a détruit ou contre celui que vous venez de créer? Contre la Charte, dont vous-mêmes avez renversé le principe fondamental, changé le caractère et modifié les dispositions?.... La Charte dit que la personne du roi est inviolable et sacrée, que ses ministres seuls sont responsables. Ces deux principes sont corrélatifs, dépendants l'un de l'autre, inséparables l'un de l'autre.... En déclarant la vacance du trône, en frappant le roi lui-même par la perte de ses droits, en le frappant jusque dans sa postérité, vous avez réputé qu'il avait voulu, commandé, exigé, et vous ne pouvez désormais punir ses ministres de leur obéissance.

Ce n'est pas que je regarde les ministres comme exempts de tout reproche. Ah! les plaintes trop légitimes qui s'élèvent contre eux ne sont pas seulement les plaintes de ceux qui demandent qu'on les condamne! La couronne de l'héritier de tant de rois! le caractère d'un prince loyal et humain si douloureusement compromis, livré à de si vives accusations! la longue paix et l'immense prospérité d'un grand peuple menacées de si désolants désastres! Oui, ils sont coupables! Mais vous ne pouvez pas vous faire leurs accusateurs, et je ne leur vois plus de juges sur la terre de France [2]....

Quelques mois plus tard (mars 1831), il fallut donner à la

1. M. de Lacombe, *Corresp.*, 25 mars 1890.
2. *Ibid.*, p. 36.

Révolution de nouveaux gages, des *garanties*, comme on disait. Ce n'était pas assez d'avoir détrôné Charles X, « d'avoir conduit ce prince et sa famille jusqu'au delà des rivages français ; » on voulut l'atteindre jusque dans son exil, ajouter, s'il était possible, à ses infortunes par une loi de proscription définitive : « L'ex-roi Charles X, ses descendants et les alliés de ses descendants sont bannis à perpétuité du territoire français. »

Permettez-moi de vous le demander, Messieurs, s'écria Berryer, qui sanctionnera cette loi ? Qui ?.... Le cousin de Charles X ? L'oncle de la duchesse de Berry et du duc de Bordeaux ? C'est un sacrifice de sentiments qui ne peut être exigé que dans la farouche aspérité des mœurs républicaines !.... *(Murmures.)* Allez, allez ! je vous dis que les lois de bannissement et de proscription ont toujours été de mauvaises garanties ! Il y a quelque chose de puéril, permettez-moi ce mot, dans cette pensée de l'homme qui, ne mesurant jamais la brièveté de sa puissance, prétend enchaîner l'avenir aux lois qu'il décrète. A quoi ont servi et les lois de la Convention, et le serment de haine à la royauté, et la déclaration du Sénat, et le traité de Fontainebleau, et l'acte additionnel des Cent-Jours ? Qu'est-ce que tout cela a produit que de signaler les haines du temps sans donner les garanties qu'on voulait établir ?.... Que le gouvernement dissipe les craintes à l'intérieur, étouffe les haines entre les citoyens ; qu'il soit vraiment et légalement le protecteur de tous, que chacun en France, quelle qu'ait été sa vie politique, quelles que soient ses opinions, puisse dire avec ferme confiance, avec fierté dans son obéissance aux lois, qu'il vit avec calme et honneur dans la commune patrie. Ce sont là les véritables garanties du gouvernement[1].

Bientôt il ne resta plus de la Restauration qu'un souvenir, une fête religieuse. On avait continué de célébrer l'anniversaire du 21 janvier. M. Portalis proposa de rompre cette dernière chaîne entre le présent et le passé, et de supprimer cette commémoration. Berryer prit la parole contre le projet.

1. M. de Lacombe, *Corresp.*, p. 115.

« Ce n'est pas, dit-il, le souvenir de tant d'immolations de victimes emportées dans une tourmente politique.... qu'il s'agit de perpétuer, c'est l'enseignement qui en découle. » Et s'adressant aux deux groupes de l'Assemblée, aux constitutionnels et aux révolutionnaires, l'orateur leur montrait l'avantage « de maintenir en présence des peuples le souvenir de cette grande calamité publique, dans laquelle, par un égarement déplorable, la royauté fut frappée dans un homme juste.... »

« Puisque vous aimez la liberté, quel prince a plus fait pour la liberté de son pays que Louis XVI, qui a péri victime des désordres, des abus de la liberté?.... » A ce moment des murmures interrompirent Berryer : « Silence ! Messieurs, s'écria-t-il d'une voix vibrante, au jour du jugement il fut permis de parler des vertus de Louis XVI; je ne vois pas que la Convention ait interrompu les défenseurs du roi !.... (*Profond silence.*)

Je dis que Louis XVI était un roi fondateur, ami de la liberté, abolissant progressivement dans son royaume tout ce qui pouvait irriter et fatiguer le peuple, détruisant la torture, supprimant les corvées, rétablissant l'ordre, la discipline dans les prisons et les hôpitaux. C'est Louis XVI qui convoque en France ces États généraux qui depuis cent soixante-dix ans étaient tombés en désuétude, réunissant ses peuples dans une sorte de confédération, appelant six millions de Français pour concourir par leurs votes à la rédaction des cahiers sur lesquels devaient être méditées les réformes....

Vous aimez la liberté, vous détestez ses excès ; eh bien ! rappelez-vous que le jour où Louis XVI porta sa tête sur l'échafaud, que ce jour ouvrit un abîme où tous les amis de la liberté furent précipités à leur tour, et qui engloutit les Barnave, les Vergniaud, les Chapelier et tous les défenseurs les plus illustres de cette liberté dont la tête tomba à côté de celle de Louis XVI. Voilà, Messieurs, voilà le sort que préparait aux amis de la liberté la journée funeste du 21 janvier.... *(Sensation.)*

On dit qu'une telle cérémonie peut exciter de funestes souvenirs, des ressentiments dangereux, aigrir encore les passions.

Messieurs, je m'en rapporte à la sagesse, à la prudence, à la sincérité de chacun de vous : En quoi consiste en France la commémoration du 21 janvier ?

Dans chaque temple, dans chaque religion, au lieu de la prière on se réunit pour lire le testament de Louis XVI. S'il est pour les peuples, pour les rois, pour chaque individu une grande leçon de modération, de sagesse, d'oubli des injures, elle est écrite d'un style sublime dans le testament de Louis XVI. *(Murmures d'approbation.)* Et quel peuple ne serait jaloux d'entendre retentir dans ses réunions publiques les passages du testament où Louis XVI enseigne son fils et lui prescrit les devoirs qu'il aura à remplir, si jamais le malheur de monter sur le trône lui est réservé : ses devoirs envers Dieu, envers ses semblables, envers son peuple, envers lui-même ? *(Nouvelle approbation.)* Il ne se peut pas qu'un peuple qui a un roi ne soit pas jaloux d'entendre souvent retentir de telles paroles dans ses temples. *(Très bien !)*

Et dans sa péroraison, avec une audace superbe, Berryer demandait non seulement le maintien de la loi, mais son exécution complète par l'achèvement du monument expiatoire déjà commencé.... « Je voudrais que le monument s'achevât, que la statue de Louis XVI y fût posée. Je voudrais que ce monument s'achevât, pour attester quelle barrière on s'efforce de placer entre la légitime et utile liberté et les excès qui ont suivi son premier établissement au milieu de nous.

« Oui, je voudrais qu'on y plaçât cette statue avec cette inscription : *A Louis XVI, restaurateur des libertés françaises* [1].... »

1. M. de Lacombe, *Corresp.*, p. 218.

CHAPITRE IX

BERRYER ET LA DUCHESSE DE BERRY

(1832)

Pendant que Berryer guerroyait avec éclat à la tribune, au dehors son parti relevait la tête. Les mesures inutiles et odieuses prises contre la famille royale, l'acharnement à détruire tous les souvenirs de la Restauration, les insultes prodiguées à la religion, les sacrilèges commis en plein Paris, blessaient profondément la conscience des royalistes, en même temps que la perpétuité de l'anarchie et l'abaissement du pouvoir ravivaient leurs espérances. Aussi, la presse légitimiste n'avait-elle pas assez de sarcasmes « contre cette monarchie de pot-au-feu qui, par faillance de cœur, manque d'honneur et défaut de génie, se traînait sur le ventre, abandonnait les nations soulevées par elle et pour elle, laissant ainsi échapper l'occasion de rendre à la France ses frontières [1]. » D'après un autre journaliste, *c'était maintenant aux maîtres de poste à faire leur devoir* pour conduire les d'Orléans à la frontière et Henri V à Reims. Déjà, dans le Midi, on répandait des pièces d'or à l'effigie du jeune roi de France et de Navarre.

1. Chateaubriand.

D'autre part, la Vendée, toujours fidèle, était en feu. Fidélité bien désintéressée ! car la Restauration n'avait rien fait pour cette héroïque contrée. Tandis que la sœur de Robespierre recevait une pension, les ministres de Louis XVIII laissaient la famille de Cathelineau dans la misère ; pendant que les émigrés de toute sorte se partageaient le milliard d'indemnité, on disputait aux paysans de la guerre royale quelques milliers de francs pour relever leurs chaumières incendiées. Et pourtant, si Charles X, au lieu de fuir, s'était adressé aux Vendéens, ils l'auraient défendu jusqu'à la mort. Longtemps ils l'attendirent et sa retraite les consterna ; mais ils ne bougèrent pas, ayant avant tout besoin de paix et de liberté. Alors, au lieu de les calmer, le nouveau régime prit à tâche de les exaspérer. Quarante mille soldats se répandirent dans les fermes du Bocage ; les suspects furent arrêtés, les maisons visitées, les calvaires renversés ; on enleva aux paysans leurs vieux mousquets de la grande guerre ; on fouilla jusque dans les étangs, s'imaginant y trouver des armes cachées. Puis, quand par suite de ces vexations quelques bandes se formèrent pour résister, on les traqua comme des fauves.

Telle était la situation de cette malheureuse province lorsque Berryer arriva à Fontenay, le 28 février 1832. Des assises extraordinaires venaient de se réunir dans cette ville pour juger les Chouans réfractaires. Neuf laboureurs arrachés à leurs chaumières implorèrent le secours de Berryer. Leur crime était d'avoir donné l'hospitalité à quelques insurgés. Un espion, un soldat, faux déserteur, les avait excités, trahis et dénoncés. Berryer parla. « Jamais, dit M. Crétineau-Joly, son éloquence ne fut plus magnifique. » Il convainquit, il subjugua, il attendrit non seulement l'auditoire, mais les témoins, les jurés et la cour elle-même. Rien ne saurait décrire la reconnaissance de ces pauvres gens sauvés par lui

du bagne ou de l'échafaud. Les manifestations commencées à l'audience continuèrent dans les rues, à Fontenay, à Luçon, partout où Berryer passa. Les paysans se prosternaient à ses genoux, ils embrassaient ses mains et ses habits. Ce jour-là, le grand avocat fut tout-puissant en Vendée. « D'un mot, avoue Crétineau-Joly, il eût pu soulever le Bocage et le conduire tambour battant aux Tuileries. » Ce mot, Berryer ne le dit point. Sans nul doute, le dévouement héroïque des Vendéens, leur foi vivante, l'émurent profondément. Il loua leur courage, il exalta leur fidélité, il compatit à leurs souffrances: « Oui, mes amis, leur disait-il, comptez sur moi, je reviendrai pour vous défendre. » Et comme ils lui demandaient ce qu'il fallait faire : « Avec des braves comme vous, il n'est pas nécessaire de fixer le jour ni l'heure. » Il dit encore à Charette : « Général, avec un tel pays et de tels hommes, on peut transporter les montagnes! » Mais voir dans ces quelques paroles émues un appel à la croisade, une excitation à la guerre civile, c'est leur donner une interprétation fausse, c'est ne pas connaître Berryer et commettre à son égard une injustice. Berryer a toujours regardé le soulèvement de la Vendée comme dangereux et inefficace.

Et cependant ce soulèvement était à la veille de se produire. Parmi les royalistes, à côté de la masse des écrasés et des inactifs, à côté du petit groupe des sages, partisans de l'action parlementaire et légale, se forma le groupe de l'action armée. Vaillants officiers, dont la révolution de 1830 avait brisé l'épée, nobles exilés regrettant la patrie, jeunes gens au cœur ardent et enthousiaste, dignes petits-fils des croisés et des frondeurs, aspirant à de chevaleresques aventures, tous se tournèrent vers Mme la duchesse de Berry, la mère de leur jeune roi, et l'appelèrent pour les commander. « Venez, lui disaient-ils ; chaque jour que vous dérobez à la pa-

trie est un vol que vous faites à l'héritage de votre fils. » Et ils lui répétaient la parole de M. Thiers : « Il n'y a rien d'indigne à chouanner dans les bois de la Bretagne, dans les marais et les bruyères de la Vendée » pour faire remonter son fils au trône de ses pères. « En exil, dit M. de Salvandy, l'oreille est frappée de toutes les plaintes, l'âme est saisie de tous les griefs, l'espérance s'éveille à tous les désespoirs. » Cette femme, cette mère écoutait avec joie les hommes de cœur qui l'appelaient; n'était-elle pas aussi vaillante et aussi intrépide qu'eux-mêmes? Mettre son pied d'enfant dans la large trace qu'avait laissée le pied de l'empereur revenant de l'île d'Elbe, soulever les provinces du Midi et de l'Ouest, convoquer à Toulouse les États généraux, appeler autour d'elle la glorieuse armée d'Alger, puis conduire son fils à Reims comme autrefois Jeanne d'Arc y conduisit Charles VII, quel beau rêve! et c'était le sien.

Vainement les esprits sages, les Chateaubriand, les Berryer, essaient de la retenir. « La Vendée, lui écrit Chateaubriand, c'est une espèce de camp au repos sous les armes. Admirable comme réserve de la légitimité, elle serait insuffisante comme avant-garde et ne prendrait jamais avec succès l'offensive. La civilisation a fait trop de progrès pour qu'il éclate une de ces guerres intestines à grands résultats, ressource et fléau des siècles à la fois plus chrétiens et moins éclairés.... L'apathie est grande, l'égoïsme presque général; on se ratatine pour se soustraire au danger, garder ce qu'on a, vivoter en paix.... Si, par un souhait, Henri V pouvait être transporté aux Tuileries sans dérangement, sans secousse, sans compromettre le plus léger intérêt, nous serions bien près d'une restauration ; mais pour l'avoir, s'il faut seulement ne pas dormir une nuit, les chances diminuent.... Vivez votre jeunesse, Madame, et dites à vos ennemis ce que votre aïeule,

la reine Blanche, disait aux siens pendant la minorité de saint Louis : « Point ne me chaut d'attendre [1] ! »

Madame s'indigne de ces conseils et n'attend pas. Le 29 avril 1832, un petit navire la jette à la dérobée sur les côtes de Provence. Hélas ! première déception ! Marseille, qui devait donner le signal du soulèvement, Marseille ne bouge. « Il faut sortir de France, » dit alors Bourmont. Mais Madame a bien dormi parmi les rochers, au bord de la mer. « Messieurs, en Vendée ! s'écrie-t-elle ; je suis en France, je n'en sortirai pas. Dieu et sainte Anne m'aideront ! » Alors elle prend la route de Vendée, déjouant la police par sa seule audace. Elle pâsse la première nuit chez un républicain : « Vous êtes républicain, Monsieur, dit-elle, mais pour une proscrite il n'y a pas d'opinion ; je suis la duchesse de Berry et je me fie à vous. » « C'est une pensée satisfaisante pour l'honneur et le courage français, dira plus tard Berryer, que depuis cinq ou six mois que Mme la duchesse de Berry est en France, elle a changé de demeure trois ou quatre fois par semaine, que, dans chacune de ses retraites huit à dix personnes ont connu son secret et que pas une seule n'ait été tentée de le trahir [2]. »

Parvenue en Vendée le 15 mai, Madame se déguise en paysan vendéen, prend le nom de Petit-Pierre, parcourt les fermes du Bocage, excitant le zèle de ses partisans, partageant la chaumière et le pain noir des métayers. C'est la nuit qu'elle voyage, à pied, par des chemins détestables et au milieu de mille dangers. Pour commencer, en traversant *la Moine* par une nuit profonde, elle tombe dans la rivière. Charette plonge et la ramène au bord. « Bah ! dit-elle, les Chouans en ont vu bien d'autres. Aujourd'hui l'eau et demain le feu ! »

1. *Mémoires d'outre-tombe*, III, p. 252.
2. Berryer, *Œuvres parlem.*, I. Son procès.

Cependant elle a envoyé prévenir de son arrivée ses fidèles de Paris. MM. de Chateaubriand, Berryer, Fitz-James, Hyde de Neuville, le duc de Bellune, se réunissent. Le messager est introduit. « C'est un beau jeune homme, dit Chateaubriand [1], brave comme un marin, original comme un Breton. Il désapprouve l'entreprise, il la trouve insensée, mais il dit : « Si Madame ne s'en va pas, il s'agit de mourir, et voilà tout. Et puis, Messieurs du conseil, faites pendre Walter Scott, car c'est lui le vrai coupable. » On ouvre la lettre de la princesse. On y trouve une longue note en chiffres dont Madame a oublié de donner la clef. Après maints efforts, Berryer découvre qu'on a substitué cette phrase : *Le gouvernement provisoire,* aux vingt-quatre lettres de l'alphabet. Le conseil tout entier déplore le voyage imprudent de Madame ; il est d'avis qu'elle sorte immédiatement de France, en déclarant que le moment n'est point favorable et qu'elle reviendra plus tard, à l'heure de Dieu. Chateaubriand lui écrit dans ce sens ; Berryer, qui a vu deux mois auparavant la duchesse de Berry en Italie, est chargé de porter cette lettre et de l'appuyer de son éloquence. Une affaire qu'il doit plaider à Vannes dans la première quinzaine de juin servira de prétexte à son voyage.

Berryer partit le 20 mai et arriva à Nantes le 22. Depuis trois jours le maréchal de Bourmont se cachait dans cette ville, en attendant l'insurrection qui devait éclater le 24. Berryer parvint jusqu'à lui, le supplia de le laisser remplir sa mission pacifique et de retarder la prise d'armes jusqu'à nouvel ordre. Le maréchal y consentit et envoya un contre-ordre dans ce sens aux chefs vendéens.

Ce fut le 22 mai, à la tombée du jour, que Berryer, sous le

1. *Mémoires d'outre-tombe*, III, p. 279.

costume d'un paysan vendéen, loua une voiture et se disposa à rejoindre la duchesse de Berry. Vraiment Madame était bien gardée; la Vendée veillait sur elle avec amour, et sa police habile et prévoyante pouvait défier celle de M. Thiers [1].

« Quel chemin dois-je prendre ? » demanda Berryer à l'homme de confiance qui l'accompagnait jusqu'à la voiture. — « Voyez au bout de la rue cet homme monté sur un cheval gris ; suivez-le à distance et soyez sans inquiétude. » — On partit, on marcha longtemps, on traversa plusieurs hameaux, la nuit vint sans que le guide mystérieux daignât seulement tourner la tête. Berryer commençait à s'inquiéter lorsque le paysan s'arrêta devant une auberge isolée, attacha son cheval et partit à pied. Berryer fit de même. Ils arrivèrent devant une chaumière : « Voici un monsieur qu'il faut conduire, » dit le guide, puis il disparut. La maîtresse de la maison salua Berryer, lui offrit un siège et continua son travail. Au bout de trois quarts d'heure d'attente, le mari entra : « Voilà un monsieur qu'il faut conduire, » répéta laconiquement la femme. Le Vendéen toisa l'étranger : « Si monsieur veut me montrer ses papiers, dit-il, je verrai bien s'il peut continuer son voyage. » Dès qu'il eut entrevu le nom de Berryer, le paysan s'inclina et le conduisit à une demi-lieue de là, au château de la Grange. Le marquis de Goulaine, propriétaire de ce château, un des chefs de l'insurrection projetée, était absent. A son défaut, M. Benjamin de Goyon reçut Berryer, fit seller des chevaux et tous les deux se mirent en route à travers les bois par une nuit noire. A cent pas de distance, deux cavaliers, l'un en avant, l'autre en arrière, observaient la voie.

Tout à coup un cri strident, pareil à celui de l'orfraie, fit

1. V. Dermoncourt, *La Vendée et Madame*. La plupart des détails qui suivent sont empruntés à cette brochure.

tressaillir Berryer sur sa monture. « Ne craignez rien, lui dit M. de Goyon, c'est notre éclaireur qui demande si la route est libre ; écoutez la réponse. » Et presque aussitôt le même cri sillonna l'espace comme un écho lointain.

« Nous pouvons avancer, continua le gentilhomme. Chaque nuit des patrouilles de soldats parcourent les chemins du Bocage. Mais à la lucarne des chaumières isolées que nous rencontrons çà et là un homme est aux aguets. S'il remarque des culottes rouges il coupe à travers champs et vient nous prévenir. Tenez, un nouveau cri de notre éclaireur est resté sans réponse : il est évident qu'une patrouille visite les environs. » Et les voyageurs, quittant la route, entrèrent dans un sentier creux et plein d'ombre et attendirent. Au bout de quelques instants ils purent entendre le pas lourd et cadencé des soldats qui passaient. Après bien des transes, après avoir traversé des marécages où les chevaux enfonçaient à mi-jambes, Berryer et son compagnon arrivèrent au Meslier, petite maisonnette perdue dans les bois, à une lieue du bourg de Légé. C'est là que résidait alors la régente de France. Quand on eut répondu par le mot d'ordre à une question faite de l'intérieur, une vieille femme ouvrit la porte. Derrière elle se tenait un robuste gars armé d'un de ces longs bâtons ferrés avec lesquels les Vendéens de 93 enlevaient les canons républicains. La salle où entrèrent les visiteurs était basse et éclairée par une chandelle de résine ; « Nous désirons voir M. Charles, dit le gentilhomme qui amenait Berryer. — Il dort, répondit la vieille femme — Eh bien, réveillez-le. » Et ils attendirent en se chauffant. Dix minutes après on fit monter Berryer par un escalier grossier, dont les planches vermoulues craquaient sous les pieds. L'escalier aboutissait à une petite mansarde située au premier. Madame était étendue sur un lit en bois blanc, en-

veloppée d'un tartan écossais à carreaux verts et rouges, et la tête couverte d'une coiffe vendéenne. Quand Berryer entra, deux personnages, MM. de Charette et de Mesnard, s'entretenaient avec la princesse. Ils assistèrent à la scène étrange et pathétique que nous allons raconter, mais sans prendre la parole.

D'abord Berryer remit à Madame le contre-ordre qu'il avait obtenu du maréchal de Bourmont. Elle en parut vivement contrariée; — c'est à ce délai qu'elle attribua plus tard la ruine de ses desseins. — Puis l'orateur donna lecture de la note du comité :

Les personnes en qui on a reporté une honorable confiance ne peuvent s'empêcher de témoigner leur douleur des conseils en vertu desquels on est arrivé à la crise présente. Ces conseils ont été donnés par des hommes sans doute pleins de zèle, mais qui ne connaissent ni l'état actuel des choses ni la disposition des partis.

On se trompe quand on croit à la possibilité d'un mouvement dans Paris ; on ne trouverait pas douze cents hommes non mêlés d'agents de police qui pour quelques écus feraient du bruit dans la rue, et qui auraient à y combattre la garde nationale et une garnison fidèle.

On se trompe sur la Vendée comme on s'est trompé sur le Midi ; cette terre de dévouement et de sacrifices est désolée par une nombreuse armée, aidée de la population des villes, presque toute antilégitimiste. Une levée de paysans n'aboutirait désormais qu'à faire saccager les campagnes et à consolider le gouvernement actuel par un triomphe facile.

Tout en lisant, Berryer voyait la princesse s'agiter, changer de couleur ; son visage exprimait tour à tour la surprise, la douleur et l'indignation. Il continua néanmoins, pressentant l'orage et prêt à le soutenir.

On pense que si la mère de Henri V était en France, elle devrait se hâter d'en sortir après avoir ordonné à tous les chefs de rester tranquilles. Ainsi, au lieu d'être venue organiser la guerre civile, elle serait venue demander la paix ; elle aurait eu la double gloire d'accomplir une action de grand courage et d'arrêter l'effusion du sang des Français.

Les sages amis de la légitimité, que l'on n'a jamais prévenus de ce qu'on voulait faire, qui n'ont jamais été consultés sur les partis hasardeux que l'on voulait prendre, et qui n'ont connu les faits que lorsqu'ils étaient accomplis, renvoient la responsabilité de ces faits à ceux qui en ont été les conseillers et les auteurs : ils ne peuvent ni mériter l'honneur ni encourir le blâme dans les chances de l'une ou l'autre fortune.

Quand il eut fini, Madame prit la lettre, puis, remarquant qu'elle n'était point signée, regarda fixement Berryer. « Je ne suis point l'auteur de cette lettre, dit celui-ci; mais le comité de Paris m'a chargé de la remettre à Votre Altesse Royale. » Alors la princesse, ne se contenant plus, s'écria : « Qui ose l'apporter était bien capable de l'écrire ! » Et comme Berryer ne répondait pas : « Retournez, continua-t-elle, vers ceux qui vous ont envoyé; dites-leur que la régente de France ne peut faire droit à une demande qui n'a reçu aucune signature. » Mais Berryer se taisait toujours, attendant pour répondre la fin de l'orage. Bientôt Madame se calma : « Mes amis de Paris, dit-elle, dont j'apprécie le dévouement comme le vôtre, monsieur Berryer, ne connaissent pas l'état des choses : ils n'en sont informés que par ceux qui se sont opposés au mouvement. A mon arrivée ici ils m'ont offert argent et vaisseaux pour m'embarquer. Eh bien ! je leur ai répondu : Oui, comme vous avez fait au duc de Bourbon en 1815. Si au lieu de partir il était resté dans le pays, quatre jours après il aurait été à la tête de toute la Vendée, qui alors eût fait de grandes choses, les chefs ne pouvant plus être désunis. Il n'en sera pas ainsi de moi : si je sortais d'ici, il faudrait donc quitter la France ! »

Et la noble femme tremblait d'émotion à cette seule pensée. Alors Berryer parla. Il reprit un à un les arguments puissants des adversaires de l'action armée, les développant avec sa chaleur et son éloquence habituelles. Il montra la

France presque entière indifférente ou hostile à une restauration, l'impossibilité absolue de vaincre avec quelques milliers de paysans héroïques, mais sans armes et mal exercés, les troupes nombreuses et disciplinées du gouvernement. N'était-ce pas d'ailleurs l'opinion de la plupart des chefs du mouvement ? Ils avaient compté sur le soulèvement du Midi. Le Midi était demeuré calme. Depuis lors toute chance de réussir avait disparu : ils se disaient prêts à mourir, mais sans espérance.

Mais Madame ne cédait point ; elle tenait tête à Berryer ; elle énumérait avec la plus grande précision ses ressources, elle comptait ses soldats, elle calculait ses chances de victoire. Son plan était d'une simplicité et d'une hardiesse inouïes. Pendant que les soldats de Louis-Philippe dormaient tranquilles, dispersés dans les fermes vendéennes, les paysans « *faisaient une Saint-Barthélemy* » de leurs uniformes et de leurs fusils. Cette armée équipée et concentrée en quelques heures enlevait sans coup férir Nantes, Angers, et, grossie en chemin des garnisons séduites, marchait sur la capitale. Chaque détail était prévu et devait réussir par son audace même. « Si je cédais, ajoutait la princesse, mes ennemis seraient en droit de traiter d'équipée ma périlleuse entreprise.... Notre parti est demeuré sans prestige depuis Rambouillet. Il faut que les épées soient tirées, pour qu'on sache bien que le sang de Henri IV ne s'est pas refroidi dans les veines de ses descendants et que les royalistes sont des hommes de cœur. » Elle terminait en déclarant qu'elle était absolument décidée à en appeler à Dieu de la justice de sa cause.

Alors Berryer revint à la charge ; il trouva de nouveaux motifs, il supplia au nom de la France, qu'une guerre civile allait déchirer sans profit. « D'ailleurs, dit-il, toute guerre étrangère ou civile, en la supposant même couronnée de

succès, ne peut ni soumettre ni rallier les opinions; » il émut Madame pour les malheureux Vendéens, dont la plupart allaient mourir et dont les autres expieraient par des représailles leur fidélité ; il lui parla de son fils, de sa noble cause compromise par un échec certain, tandis que ses adversaires s'en trouveraient affermis. Pendant quatre heures, le duel se prolongea avec des retours d'un intérêt palpitant. Enfin Berryer sembla l'emporter.

« Eh bien ! oui, Berryer, s'écria la princesse, je vais quitter la France : mais je n'y reviendrai pas, faites-y attention ; car je ne veux pas revenir avec les étrangers. Ils n'attendent qu'un instant, vous le savez bien, et, le moment arrivé, ils viendront me demander mon fils, non pas qu'ils s'inquiètent beaucoup plus de lui qu'ils ne s'occupaient de Louis XVIII en 1813, mais ce sera un moyen pour eux d'avoir un parti à Paris. Eh bien ! alors, ils ne l'auront pas, mon fils, ils ne l'auront pour rien au monde : je l'emporterai plutôt dans les montagnes de la Calabre. Voyez-vous, monsieur Berryer, s'il faut qu'il achète le trône de France par la cession d'une province, d'une ville, d'une forteresse, d'une chaumière comme celle dans laquelle je suis, je vous donne ma parole de régente et de mère qu'il ne sera jamais roi ! »

Personne plus que Berryer n'était capable de comprendre ces grands sentiments. Il s'inclina devant la princesse pour prendre congé : « Si Madame se décide à partir, dit-il, je l'attendrai à Nantes jusqu'au 2 juin, et ensuite à la Rochelle jusqu'au 8. » Madame répondit qu'elle rejoindrait Berryer au domaine du Magasin, où elle se ferait conduire, assise à cheval sur des sacs de blé, avec le meunier Sorin pour guide. De là elle gagnerait Nantes et la Bretagne, où elle s'embarquerait. Puis détachant de son cou un médaillon d'agate contenant des cheveux du duc de Berry, elle l'offrit au grand

orateur en souvenir de sa fidélité. Berryer sortit du Meslier profondément ému, et dit à Charette, qui l'accompagnait au château de la Grange : « Il y a dans la tête et le cœur de cette princesse de quoi faire vingt rois ! »

Au château de la Grange, Berryer apprit que MM. de Goulaine, de Goyon, du Puyseux et bien d'autres étaient opposés à la prise d'armes. Un chef de paroisse arriva, amenant cinquante jeunes gens au lieu de trois cents hommes qu'il devait fournir. « Voyez-vous, Monsieur, dit-il à Berryer, ils étaient tous prêts à me suivre, mais j'ai vu qu'il n'y avait pas d'espoir. Je me suis dit : comme capitaine de paroisse, l'honneur m'oblige à marcher. J'ai dit ensuite aux jeunes gens : Vous n'avez pas de famille, vous n'avez que votre vie, vous devez la donner; mais pour les pères de famille, ils n'ont qu'à retourner chez eux, je les ferai appeler s'il y a quelque chose d'utile à faire. Pas un seul des jeunes gens ne m'a manqué et vous pouvez compter qu'il en sera de même des autres si nous avons besoin d'eux ; mais j'aurais manqué à mon devoir et à la confiance qu'ils ont en moi si je les eusse sacrifiés quand il n'y avait pas d'espérance [1]. »

Berryer et Charette attendirent longtemps au lieu convenu. Madame ne vint pas. Qu'était-il donc arrivé? Tout semblait possible dans ce pays sillonné de troupes. Chaque instant de retard augmentait leurs angoisses. Enfin le meunier Sorin parut seul et remit à Charette la lettre suivante :

« Meslier, le 23 mai.

« Mon cher Charette, je reste parmi vous: j'écris à Berryer ma détermination. L'autre lettre est pour le maréchal. Je lui donne ordre de se rendre immédiatement auprès de moi.

1. C. Rousset, *Le marquis de Clermont-Tonnerre*, p. 404.

« Je reste, attendu que ma présence a compromis un grand nombre de mes fidèles serviteurs. Il y aurait lâcheté à moi de les abandonner. D'ailleurs, j'espère que malgré le malheureux contre-ordre, Dieu nous donnera la victoire.

« Adieu, mon cher ami; ne donnez pas votre démission puisque Petit-Pierre ne donne pas la sienne. »

Berryer revint à Nantes en compagnie de M. H. du Puyseux, aide de camp de Charette. Sa mission était remplie, mais prévoyant une catastrophe, il ne put se résoudre à partir et attendit les événements. « La princesse, dit-il au maréchal de Bourmont, n'a pas accepté mes raisons. Maintenant qu'elle est décidée à combattre, je dois rester avec elle. » Résolution généreuse, mais pleine de dangers. Entre temps, Berryer passait de longues heures avec le général Cambronne, qui habitait Nantes. A la suite du procès de 1816, d'affectueuses relations existaient entre eux, et le vieux général était devenu ardent légitimiste.

L'insurrection devait éclater pendant la nuit du 3 au 4 juin. Dans la matinée du 3, Berryer reçut un passeport signé de M. de Saint-Aignan, préfet de la Loire-Inférieure, avec prière de quitter Nantes immédiatement. Il n'y avait qu'à obéir; Berryer partit. Son intention était de se rendre aux eaux d'Aix en faisant un détour par la Haute-Loire, pour visiter ses électeurs.

A peine fut-il en route qu'on regretta de l'avoir laissé partir. En effet, un mandat d'amener lancé de Paris contre lui arriva à la préfecture. Voici ce qui s'était passé. A la suite d'un rapport adressé au gouvernement par le procureur du roi à Nantes, des perquisitions furent faites chez Berryer. On y saisit des pièces que l'on jugea de la plus haute importance. Dans l'une il était question de papiers mystérieux enterrés à Bellevue près de Saint-Cloud. Le document était

signé C. B., avec la date raturée de 1817. On ne douta pas un instant que la princesse Caroline de Berry n'en fût l'auteur, puisqu'il portait ses initiales. Or, il s'agissait d'une mission confiée à Berryer en 1815, par M. de Coislin, et n'ayant aucun caractère politique.

On s'empara de même d'une note pour un emprunt de soixante millions au cours de 75 pour 100. « L'État, disait cette note, donnera tous ses revenus en garantie de l'emprunt. » De quoi peut-il être question, se demanda la police, sinon d'un emprunt pour le compte de la duchesse de Berry? Évidemment nous avons là flagrant délit. Et en gens habiles, les commissaires ne touchèrent pas à une autre pièce posée à côté de la première, et expliquant qu'il s'agissait d'un emprunt pour le compte des États romains, au sujet duquel des capitalistes français consultaient Berryer.

C'est pourquoi le préfet de police donnait ordre de saisir le redoutable député, prévenu de complot contre la sûreté de l'État, et de le traduire devant le conseil de guerre. Berryer continuait tranquillement son voyage lorsque, dans la nuit du 6 au 7 juin, aux portes d'Angoulême, il trouva les gendarmes qui l'attendaient au relais. Ils l'arrêtèrent et le conduisirent au préfet d'Angoulême, qui ordonna de ramener le prisonnier à son point de départ.

Voilà donc Berryer traîné comme un malfaiteur de brigade en brigade. Et la route est longue d'Angoulême à Nantes. Le bruit de son arrestation s'est répandu. Puisqu'on l'arrête, c'est qu'il est coupable. Évidemment il n'est venu dans le pays que pour exciter les paysans à la révolte. Dans les gros bourgs on n'est guère légitimiste. Et la foule se presse autour de la voiture où l'on emmène le chef des chouans. A Saint-Mathurin elle hurle des cris de mort ; elle demande qu'on le fusille sur-le-champ, elle veut le jeter dans la Loire. Il faut,

pour l'empêcher, que les gendarmes mettent le sabre au clair et partent au galop avec leur prisonnier.

Arrivé à Nantes, Berryer fut conduit devant le général Solignac, commandant le département. Solignac eut des égards pour le grand orateur et l'invita même à sa table. « Après le dîner, racontait plus tard Berryer, comme nous prenions le café, le général me dit de l'air le plus tranquille : J'ai envoyé une dépêche au ministère pour proposer de vous faire fusiller. — Je fus tellement ému à cette parole que je laissai échapper la tasse que je tenais à la main. — Mais, ajouta Solignac, vous verrez qu'ils sont trop lâches pour m'en donner l'ordre. Une demi-heure après la dépêche arrive : Qu'est-ce que je disais ? s'écrie le général. Montalivet refuse ; c'est une poule mouillée [1] ! »

Berryer apprit ensuite qu'il allait être traduit devant le conseil de guerre. « Je protesterai, répondit-il, je suis bourgeois de Paris ; je ne puis être jugé que par mes pairs. » En attendant, on l'écroua à la prison de Nantes et on le mit au secret.

C'était le 10 juin 1832. « Le lendemain, un individu entra dans la chambre que j'occupais. Je lui demandai son nom ; je craignais qu'il n'appartînt aux conseils de guerre, qui étaient alors assemblés, et dont j'étais très déterminé, en vertu de mon droit personnel et de ma qualité de député, à décliner la compétence. Cet individu, que je ne connaissais pas, me dit qu'il était le procureur du roi de la ville. Il m'avoua qu'il avait du chagrin de me voir au secret, d'autant plus que ma détention pouvait se prolonger [2].... »

Après cette entrée en matière notre procureur, d'un air fort embarrassé, fit à Berryer stupéfait la déclaration suivante.

1. M. de Janzé, *Souvenirs*, p. 46.
2. Berryer, *Œuvres parlem.*, I, p. 262.

Il avait adressé un rapport au ministre de la justice en date du 4 juin. Dans ce rapport, ce singulier magistrat affirmait avoir interrogé Berryer, qu'il voyait aujourd'hui 11 juin pour le première fois ; il transmettait même les réponses précises de l'accusé, rapportait ses révélations et ses aveux. En réalité, ayant eu l'occasion d'entretenir M. de Granville, un ami d'enfance de l'orateur royaliste, il s'était permis, par une audacieuse supposition de personnes, de donner les paroles de l'un comme étant celles de l'autre. — En terminant ses aveux, il priait humblement Berryer de vouloir bien confirmer l'exactitude de son rapport et reconnaître que l'interrogatoire supposé avait réellement eu lieu. — « D'abord, Monsieur, repartit Berryer, veuillez être assez bon pour me donner connaissance de ce rapport; nous verrons ensuite. » — Le procureur trouva la demande toute naturelle et promit de communiquer la copie. Mais il se garda bien de le faire, d'autant que les propos de M. de Granville, attribués à Berryer, ou n'avaient pas été tenus ou étaient rapportés très infidèlement. M. de Granville le déclara formellement dans la suite.

Ce fut pourtant ce fameux rapport qui amena les perquisitions faites chez Berryer et son incarcération. Bien plus, comme le procureur y affirmait que dans ses réponses le prévenu avait dénoncé et chargé ses amis de Paris, les journaux de police s'empressèrent d'exploiter cette calomnie, et MM. de Chateaubriand, de Fitz-James et Hyde de Neuville furent, eux aussi, appréhendés et jetés en prison.

M. de Chateaubriand a raconté avec beaucoup d'humour son arrestation au milieu de la nuit du 20 juin, et comment, enfermé dans une loge de voleur à la préfecture de police, l'idée lui vint, pour se distraire, de faire des vers latins. « Mais voilà que la quantité d'un mot m'embarrassa ; vite je

saute en bas de la table où j'étais juché, appuyé contre les barreaux de la fenêtre, et je cours frapper de grands coups de poing dans la porte. Les cavernes d'alentour en retentirent ; le geôlier monte épouvanté, suivi de deux gendarmes ; il ouvre mon guichet et je lui crie comme aurait fait Santeuil : « Un *Gradus!* un *Gradus!* » Le geôlier écarquillait les yeux, les gendarmes croyaient que je révélais le nom d'un de mes complices; ils m'auraient mis volontiers les poucettes ; je m'expliquai ; je donnai de l'argent pour acheter le livre et on alla demander un *Gradus* à la police étonnée. »

La visite du juge d'instruction n'est pas moins piquante. « M. Desmortiers entra donc dans ma petite chambre ; un air doucereux était étendu comme une couche de miel sur un visage contracté et violent.

Je m'appelle Loyal, natif de Normandie,
Et suis huissier à Verge en dépit de l'envie.

« M. Desmortiers était naguère de la Congrégation, grand communiant, grand légitimiste, grand partisan des ordonnances et devenu forcené juste-milieu. Je priai cet animal de s'asseoir avec toute la politesse de l'ancien régime.... et il me lut d'une voix bénigne les petites accusations qui, dûment prouvées, m'auraient tendrement fait couper le cou : après quoi il passa aux interrogations.

« Je déclarai de nouveau que ne reconnaissant point l'ordre politique existant, je n'avais rien à répondre, que je ne signerais rien...., que je serais du reste toujours charmé d'avoir l'honneur de recevoir M. Desmortiers.... Quinze jours s'écoulèrent de la sorte. M. Desmortiers, dont j'avais appris les fureurs...., m'abordait d'un air confit, me disant : « Vous ne voulez donc pas me dire votre illustre nom [1] ? »

1. *Mémoires d'outre-tombe*, t. III, p. 287-292.

Après quinze jours de détention, les trois amis de Berryer furent remis en liberté. Et Chateaubriand s'empressa d'écrire au ministre de la justice : « Non seulement j'ai approuvé l'opinion de M. Berryer, mais j'ai rédigé une note dans le sens de cette opinion même.... Le véritable coupable, s'il y a coupable, c'est moi. Cette déclaration servira, j'espère, à la prompte délivrance du prisonnier de Nantes ; elle ne laissera peser que sur ma tête l'inculpation d'un fait, très innocent sans doute, mais dont en dernier résultat j'accepte toutes les conséquences [1]. »

La détention de Berryer n'en continua pas moins pendant quatre longs mois, si dure et si étroite tout d'abord, qu'on lui avait refusé la permission d'embrasser son fils et son vieux père. Cependant la presse légitimiste et républicaine protesta énergiquement; des témoignages de sympathie arrivèrent au prisonnier de tous les points du royaume ; à Paris l'ordre des avocats se réunit sous la présidence de Me Mauguin, son bâtonnier, vota une adresse touchante et chargea une députation d'aller la porter à Nantes. Des avocats de tous les barreaux de France sollicitèrent l'honneur de défendre l'accusé, et le vieux Cambronne, accablé d'années et d'infirmités, déclara qu'il se ferait porter au tribunal et prendrait place aux côtés de son sauveur [2].

Le gouvernement eut peur, mais ne céda qu'en partie. D'abord, le 30 juin, la cour de cassation, arrachant Berryer au conseil de guerre, le replaça sous la juridiction ordinaire. Avant de le traduire en cour d'assises, la chambre des mises en accusation de Rennes attendit jusqu'au 10 août. Puis, sur la demande du procureur général de Rennes, qui craignait des troubles à Nantes pendant le procès, l'accusé, malgré sa

1. *Mémoires d'outre-tombe*, t. III, p. 300.
2. Develle, *Eloge de Berryer*, p. 31.

protestation, fut renvoyé devant la cour d'assises de Loir-et-Cher. Conduit à Blois le 27 septembre et écroué à la prison de cette ville, Berryer y resta jusqu'au 16 octobre, jour de sa comparution et de sa délivrance.

Il était accusé de complicité dans l'attentat consommé en Vendée pour détruire le gouvernement, d'avoir enrôlé ou tenté d'enrôler des soldats sans autorisation du pouvoir légitime. Le second chef d'accusation n'était pas mieux fondé que le premier. Un misérable aventurier, le sieur Tournier, soi-disant ex-lieutenant-colonel des volontaires de la Charte, déposa, au cours de l'instruction, avoir reçu de Berryer deux brevets de colonel, signés *Caroline de Berry*, et cinq cents francs pour enrôler à Paris des soldats légitimistes. Berryer répondit que l'individu en question s'était en effet présenté à son cabinet pour lui faire des propositions d'embauchage, mais qu'il l'avait mis à la porte comme agent provocateur. La signature de Madame au bas des brevets fut d'ailleurs reconnue fausse, et l'aventurier n'osa paraître à l'audience pour soutenir ses dépositions incohérentes et mensongères.

Quand Berryer entra dans la salle d'audience, précédé d'un piquet de gendarmes, l'assemblée entière, jurés, avocats et spectateurs, se leva spontanément; et quand il s'assit au banc des accusés, Me Maigreau, bâtonnier du barreau de Blois, et une foule d'avocats en robe prirent place à ses côtés. Le président des assises, M. Bergevin, les invita à se retirer : « Le banc des accusés, répliqua l'un d'eux, Me Vallon, est si honoré aujourd'hui que nous avons cru nous honorer nous-mêmes en y prenant place. » Et la salle entière souligna de ses applaudissements les paroles de l'avocat.

L'interrogatoire commença. Le président ayant demandé à Berryer de faire connaître les motifs qui l'avaient déterminé à voir Mme la duchesse de Berry, il répondit :

J'ai expliqué ces motifs dans mes précédents interrogatoires, et je suis prêt à les redire : ce sera d'ailleurs un objet de discussion. Je répéterai seulement à MM. les jurés que dévoué fermement à une opinion politique à laquelle je crois attaché le bien de mon pays, je me suis consacré tout entier à la servir par les voies et les moyens légaux, qui sont seuls salutaires. Au milieu des malheurs publics, au milieu des souffrances, des inquiétudes de la population, en présence des périls que nous prépare la politique du gouvernement à l'extérieur, c'était un événement considérable que la présence de Son Altesse Royale dans l'Ouest. Je crus important de présenter à Madame le tableau fidèle de la situation des affaires du royaume, de lui développer mes pensées et mes vues dans l'intérêt de l'honneur, de la prospérité et des libertés de la France. J'eus l'orgueil de croire que ma voix devait être écoutée avec quelque confiance; je me sentais fortifié dans mes convictions par l'assentiment de mes honorables amis. Dire avec franchise toutes mes pensées, tels furent le motif et le but de mon voyage.

M. le président. — Pouvez-vous déclarer quel a été le sommaire de la conversation que vous avez eue avec Mme la duchesse de Berry ?

M. Berryer. — Je puis vous assurer, Messieurs, qu'il m'a fallu, depuis les premiers interrogatoires et dans tout le cours de ce procès que je puis appeler odieux, beaucoup de force, de courage et de résignation, pour comprendre que je devais avoir foi dans la justice de mon pays et pour être convaincu que le jour des explications arriverait. Vous me trouvez donc fort désireux d'expliquer complètement tout ce qui m'est personnel ; mais je ne peux aller au delà. Je ne dois aucun compte de ce que Son Altesse Royale m'a pu dire. Il ne m'appartient pas d'en parler sans son aveu. Comment pourrais-je rapporter une telle conversation? Voudrait-on me contraindre à m'accuser moi-même? Ou bien, pour me défendre, consentirais-je à me montrer en opposition, qui? moi! de systèmes, d'idées, de volonté avec une personne dont les malheurs, le courage, la grandeur, sont tels que les malheurs, le courage et la grandeur de Mme la duchesse de Berry! C'est ce que je ne puis, ce que je ne veux pas faire. Quelque péril qu'il y ait pour moi, je ne dirai pas ce qui s'est passé dans cet entretien.

L'accusé est fortement ému, ajoute le compte rendu de la cour, ses yeux sont humides de larmes.

Le président avait grand'peine à comprimer les applaudissements de l'assistance. L'agitation fut au comble lorsque Berryer flétrit le rapport du procureur de Nantes, « une des

monstruosités les plus grandes, un des crimes les plus graves que jamais débats judiciaires aient signalés. » Quand l'interrogatoire eut pris fin, l'avocat général, M. Vilnot, se leva au milieu d'un profond silence.

Messieurs les jurés, dit-il, en acceptant la mission de venir accuser devant vous un député de la France, l'un des membres les plus distingués du barreau, un homme placé dans une haute position sociale, protégé par l'intérêt qui s'attache naturellement à un grand talent, en acceptant cette mission, nous avons moins consulté nos forces qu'obéi au sentiment du droit, à l'amour du bien public. L'accusation nous présentait M. Berryer comme complice des ennemis qui conspirent contre la liberté et le gouvernement. Notre zèle n'a pu nous faire oublier le devoir qu'imposent aux magistrats la conscience et l'honneur; c'est un de ces devoirs sacrés que nous venons remplir en ce moment devant vous, en déclarant que nous ne pouvons pas soutenir l'accusation. (*Longs applaudissements.*) Pas d'applaudissements, Messieurs! Qui fait son devoir n'en demande pas!....

D'une voix tremblante d'émotion, Berryer parla à son tour :

Messieurs les jurés, dit-il, dès que je suis arrivé dans ce pays, je me suis senti dans une sphère nouvelle: au lieu des machinations et des mensonges que je rencontrais sans cesse multipliés sous mes pas, j'ai trouvé dans le premier magistrat de cette ville un homme loyal, sincère, ami de ses devoirs. Je me suis senti protégé, moins encore par ces marques d'affection qui m'ont entouré depuis mon arrivée ici, que par l'amour de la justice développé dans une âme grande et noble. A cette audience je vois un magistrat, chargé du ministère le plus sévère, mais aussi le plus nécessaire à la société, comprendre ses devoirs dans toute leur étendue. Il ne me suffit pas à moi de sortir de cette enceinte avec un verdict d'acquittement, j'aurais besoin d'une justification complète. Peut-être devrais-je accuser à mon tour, peut-être faudrait-il que mes amis appelés à parler en mon nom vous fissent connaître les principes de ma vie. Mais je cède à l'impression qui vous anime, vos consciences françaises m'ont compris, et je ne veux pas retarder le moment où votre décision va confirmer ce qui vient de se passer dans cette enceinte.

A l'unanimité, le jury prononça l'acquittement du prévenu. Des bravos enthousiastes éclatèrent dans la salle, et la ville

de Blois, sans distinction de parti, fit au grand orateur une véritable ovation. Berryer partit aussitôt pour la Suisse; quatre mois d'une captivité douloureuse avaient altéré sa santé; mais l'épreuve l'avait grandi aux yeux de ses amis aussi bien qu'à ses propres yeux. Les royalistes reconnaissants firent frapper une médaille à son effigie avec cet exergue : *Défense des droits légitimes et des franchises nationales, 1832.* — Quant à lui, il emportait dans son cœur cette profonde satisfaction du croyant qui a souffert pour une noble cause.

CHAPITRE X

BERRYER ET CHATEAUBRIAND

(1833)

Berryer ne demeura pas longtemps en Suisse. Il s'y trouvait depuis une quinzaine de jours lorsque la nouvelle de l'arrestation de Madame vint l'arracher à son repos. Comme le prévoyaient d'avance Berryer et ses amis, le soulèvement de Vendée avait échoué. Plusieurs centaines de gentilshommes et de paysans se battirent vaillamment au *Chêne* et à *Aigrefeuille*. A la *Pénissière*, ils luttèrent quarante contre deux cents pendant un jour entier dans une maison en flammes, montrant ainsi qu'en France les causes malheureuses et tenues pour légitimes ne manquent jamais de soldats et de martyrs. Entrée à Nantes après mille aventures, Madame s'obstina à y demeurer jusqu'au jour où, pour un demi-million, le juif renégat Simon Deutz la vendit à M. Thiers. Berryer apprit cette nouvelle à Lausanne. Il partit aussitôt pour Genève, où séjournait depuis quelque temps M. de Chateaubriand, et l'informa de ce qu'il savait. Tous les deux s'empressèrent d'écrire à Madame pour réclamer l'honneur de la défendre; puis ils rentrèrent à Paris.

Ici se place un fait qui met en pleine lumière le noble caractère de Berryer. En arrêtant la duchesse de Berry, le

gouvernement fit saisir sa correspondance. On y trouva quantité de lettres pleines de dénonciations outrageantes contre l'orateur royaliste. Dès que ce dernier fut rentré à Paris, M. Thiers s'empressa de les lui faire remettre. C'était une excellente occasion de lui dire indirectement : « Voyez comment vous traitent ceux pour qui vous sacrifiez tout. » Berryer prit les lettres, les parcourut froidement, et, dominant la peine cruelle qu'il ressentait, dit à la personne qui les avait apportées : « Je n'ai pas besoin d'en lire davantage. Les hommes qui ont écrit cela sont trop francs pour m'avoir caché leur dissidence ou leur blâme. J'aurai à leur prouver qu'ils se trompent, et soyez sûr que je n'y manquerai pas. »

« Voilà Berryer, remarque à ce sujet M. de Falloux ; je fus de près le témoin des violences étroites, ingrates, quelquefois jalouses, qui n'ont cessé de le poursuivre même dans tout l'éclat de ses services.... Personne ne connaissait mieux que lui les méfiances et les calomnies dont il était l'objet. Jamais il n'en fut un seul instant ni découragé ni refroidi [1]. »

Quelques jours après, Thiers, ne voulant pas rester en retour de grandeur d'âme, fit entrer Berryer dans son cabinet et lui dit : « Voici des papiers qui prouvent la complicité de plusieurs personnages du parti légitimiste dans les affaires de Vendée. Je vais anéantir ces papiers sans même en parler au roi. » Et il les jeta au feu. Cette scène n'avait-elle pas été concertée d'avance avec le roi lui-même ? En tout cas Berryer s'en montra fort touché [2].

Cependant qu'allait devenir la duchesse de Berry ? « Ils seront plus embarrassés que moi. » avait-elle dit lorsqu'on l'arrêta. En effet, les esprits étaient dans une agitation extrême. « Il faut la reconduire à la frontière, opinait sage-

1. De Falloux, *Mémoires d'un Royaliste*, I, p. 50.
2. M de Janzé, *Souvenirs*, p. 54.

ment Louis-Philippe ; les princes sont aussi incommodes en prison qu'en liberté. » Mais les ministres eurent peur de l'opinion. Pendant que les légitimistes réclamaient à grands cris l'élargissement de la princesse et s'offraient pour elle en otage, la presse démocratique demandait que « la femme Berry » fût traduite en cour d'assises conformément aux lois. Rien n'effrayait le gouvernement comme l'idée de ce procès. L'issue, acquittement ou condamnation, lui paraissait à tous égards également pleine de dangers. Retenir la princesse à Blaye aussi longtemps qu'il leur semblerait nécessaire, tel était le désir des ministres. Dans leur embarras, ils s'adressèrent à la Chambre. D'ailleurs, une foule de pétitions en sens divers, les unes demandant l'application des lois, les autres la délivrance de Madame, encombraient les bureaux. On les soumit à l'examen d'une commission qui conclut à l'ordre du jour pur et simple, c'est-à-dire à la liberté laissée au gouvernement d'agir comme il l'entendrait sous sa responsabilité.

Les débats s'ouvrirent le 5 janvier ; la Chambre était houleuse et divisée. Avec un réel talent, le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, soutint que la princesse était en dehors du droit commun et fit ressortir les dangers d'une mise en jugement. « Vous avez vu, s'écria-t-il, le jugement des ministres, vous avez vu pendant dix jours la ville de Paris tout entière sous les armes, la capitale du royaume dans l'attitude et l'anxiété d'une ville de guerre qui a subi un assaut ! Eh bien ! vous n'avez rien vu. Vous avez vu les troubles du mois de juin ! Eh bien ! vous n'avez rien vu. »

Alors Berryer monta à la tribune. Il se proposait d'abord de combattre l'ordre du jour pur et simple et de réclamer la mise en jugement ; et la Chambre attendait un véhément discours dans ce sens. Grande fut donc la surprise des minis-

tres d'entendre Berryer soutenir leur opinion. Au fond, il ne la défendait que pour la faire rejeter et prenait le parti des ministres afin de les compromettre. Il dit que le gouvernement avait raison de ne point vouloir mettre en jugement la duchesse de Berry. Madame, en effet, se trouve dans une sphère où ne saurait l'atteindre le glaive de la loi commune. Elle est la mère d'un roi légitime; ni elle ni son fils, pour lequel elle a combattu, ne sont obligés à la soumission envers un prince que l'insurrection seule a placé sur le trône. « Trouvez donc douze jurés qui déclarent dans une cour d'assises que la duchesse de Berry a été *rebelle* envers le gouvernement dont Louis-Philippe est le chef! » Elle ne s'est point mise en état de révolte, mais en état de guerre. Deux puissances, deux principes ont lutté l'un contre l'autre, celui du droit royal et celui de la Révolution. Madame est prisonnière de guerre. Il y a à statuer sur une défaite, non sur un délit. Ce n'est point une affaire qui relève de la justice; c'est au pouvoir exécutif à voir ce qu'il peut oser [1].

Le ministère comprit qu'il était perdu s'il ne détruisait pas l'effet de ce discours, et M. Thiers s'élança à la tribune : « Je viens, dit-il, appuyer l'ordre du jour et contre ceux qui l'ont combattu et contre le dernier orateur, qui l'a si habilement compromis en le défendant. » (*Rire général d'approbation.*) Il l'emporta enfin après un grand effort oratoire, après avoir fait un tableau sinistre des conséquences du procès et montré le gouvernement contraint d'échelonner cent mille hommes sur la route de Blaye à Paris. Les légitimistes, prenant acte de ces déclarations, appelèrent cette séance *la séance aux aveux*. « Notre princesse est donc bien redoutable, dirent-ils; vous avouez que vous avez peur d'elle, peur

1. Berryer, *Œuvres parlem.*, I, p. 272.

d'une femme, peur d'une prisonnière, peur d'un procès, peur de la justice, peur de la vérité, peur du droit. »

En refusant de donner des juges à la duchesse de Berry, la Chambre enlevait à Berryer l'occasion d'un nouveau triomphe. Désigné concurremment avec Chateaubriand pour défendre Madame, Berryer avait récité sa plaidoirie devant le comité royaliste. Et tel fut son succès qu'après l'avoir entendu, Chateaubriand « refusa net de prendre la parole, disant avec une vive émotion qu'il ne voyait pas un mot à y ajouter [1]. »

Pourtant, le discours de Chateaubriand devait être bien éloquent, si l'on en juge par le *Mémoire sur la captivité de Madame la duchesse de Berry*, qui parut à la fin de décembre 1832. Les ministres lui avaient refusé l'autorisation de se rendre auprès de la duchesse; il répondit à leur refus par cette brochure, qui eut un immense succès. Elle se terminait ainsi :

Illustre captive de Blaye, Madame! que votre héroïque présence sur une terre qui se connaît en héroïsme amène la France à vous répéter ce que mon indépendance politique m'a acquis le droit de vous dire : *Madame, votre fils est mon roi!* Si la Providence m'inflige encore quelques heures, verrai-je vos triomphes après avoir eu l'honneur d'embrasser vos adversités? Recevrai-je ce loyer de ma foi? Au moment où vous reviendriez heureuse, j'irais avec joie achever dans la retraite des jours commencés dans l'exil. Hélas! je me désole de ne pouvoir rien pour vos présentes destinées! Mes paroles se perdent inutilement autour des murs de votre prison; le bruit des vents, des flots et des hommes au pied de la forteresse solitaire ne laissera pas même monter jusqu'à vous ces derniers accents d'une voix fidèle.

A cette éloquente parole la France royaliste s'émeut. Du nord et du midi les adresses et les députations arrivent au grand écrivain. Le 4 janvier, quinze cents jeunes gens

1. M. Jaubert, *Souvenirs*, p. 10.

des écoles traversent Paris, au grand émoi de la police, et viennent féliciter l'auteur de la brochure. « L'avenir vous appartient, Messieurs, leur dit-il, vous verrez des jours meilleurs que ceux que j'ai vus ; mais tout homme du passé que je suis, j'ai du moins la certitude que parlant à la jeunesse française de gloire, de liberté et d'honneur, je me sers d'une langue qui ne vieillira jamais dans notre patrie. » Et sur la proposition du fils de Berryer, les étudiants offrent à Chateaubriand une médaille d'or avec ces mots à l'exergue : « *Madame, votre fils est mon roi !* » Ces paroles deviennent d'ailleurs comme le mot d'ordre du parti ; on les grave sur les colliers et sur les bagues, et les journaux les prennent pour épigraphe.

Mais le gouvernement perd patience et assigne en cour d'assises non seulement Chateaubriand, mais les journaux qui ont publié des extraits de sa brochure, ainsi que M. Thomas pour avoir pris la parole dans la manifestation du 4 janvier. L'audience est fixée au 27 février 1833. Berryer doit défendre les journaux poursuivis et par occasion Chateaubriand. Dans l'intervalle éclate comme un coup de foudre la nouvelle du mariage secret de la duchesse de Berry. Profondément découragé comme tout son parti, le grand écrivain déclare qu'il ne paraîtra pas à l'audience. « Voulez-vous que je me montre, dit-il, pour m'entendre appeler le *Georges Dandin* de la légitimité ? » C'est pourquoi Berryer ne prépare point sa plaidoirie. A la dernière heure pourtant Chateaubriand se ravise. S'il fait défaut, on dira que les royalistes rougissent de la princesse dont ils célébraient tant l'héroïsme. C'est impossible : il ne l'abandonnera point dans son infortune. « Mais vous serez embarrassé avec votre phrase : Madame, votre fils est mon roi ! — Je la crierai plus haut encore. »

Berryer est informé de cette décision la veille de l'audience, à cinq heures du soir. Que faire ? Son plaidoyer n'est pas même ébauché, le temps est court, la fatigue est grande et l'inspiration manque absolument. Pour se remettre, Berryer se rend à l'Opéra, où l'on donne *Othello*. Sous l'influence de cette délicieuse musique les idées naissent d'elles-mêmes, s'harmonisent et se coordonnent. Quand Berryer sort, le plaidoyer est achevé dans son esprit, et Rossini a inspiré à son ami, selon l'expression de M. de Champagny, « une des plus belles harangues politiques dont le barreau ait gardé le souvenir [1]. »

Les débats s'ouvrirent le lendemain et furent présidés par M. Séguier. « Je me rendis, raconte Chateaubriand, dans la salle même où jadis était installé le tribunal révolutionnaire, où Marie-Antoinette avait comparu, où mon frère avait été condamné [2]. » Cette salle était trop petite pour contenir la foule d'élite qui se pressait, s'écrasait sur les gradins. Pour entrer, M. de Falloux rapporte qu'il dut se déguiser en avocat. Berryer parla. Il faudrait citer tout entière cette improvisation vibrante, si chaude, si vivante, qu'on tressaille encore en la lisant, bien que soixante années aient dû la refroidir et qu'elle soit arrivée jusqu'à nous par le compte rendu des journaux. Si vraiment, comme on l'a dit, Berryer, sous l'action intense de son puissant regard et de sa parole, fascinait, magnétisait parfois les jurés placés devant lui au point que plusieurs se troublaient jusqu'à la défaillance, ce dut être ce jour-là.

Il commença par rappeler simplement les faits.

Ce ne sont point les prévenus seuls qu'on veut atteindre, dit-il, c'est la Restauration, c'est tout un parti. On vous l'a représenté

1. De Champagny, *Discours à l'Académie française*, p. 38.
2. *Mémoires d'outre-tombe*, III, p. 348.

comme dominé par un sentiment de vénération, par une espèce d'idolâtrie qui exclut toute indépendance de la pensée....

La Restauration! mais il n'y a pas une de vos libertés, une de vos prérogatives que vous ne lui deviez. Oui, ce sont les actes de la Restauration sans cesse calomniés par vous qui nous soutiennent et nous protègent contre les excès de chaque jour..... (*Bravo! Bravo!*)

Quant aux personnes, certes, nous savons les respecter. Nous savons que si de leur côté on compte des faiblesses, de leur côté du moins on ne compte pas des crimes. (*Bravos prolongés.*)

Après ce début, l'orateur présente ses clients et fait de Chateaubriand ce magnifique éloge :

Le premier est un homme qu'on accuse de méconnaître le caractère national et dont le nom a grandi, est devenu gigantesque, parce que les sympathies nationales ont vibré à tous les accents de sa voix. (*Approbation marquée dans l'auditoire.*) Cet homme, après les événements de 1830, semblait avoir déposé son épée et sa plume ; il semblait avoir renoncé à aider son pays de sa parole et de sa longue expérience ; il avait vu bien des révolutions, et sous leur règne il s'était toujours montré le même.

Sous la Terreur il osa faire entendre un cri de liberté ; plus tard, voyant l'anarchie des intelligences excéder peut-être l'anarchie des choses, il fit paraître le *Génie du christianisme*, et quelles furent les dernières lignes de ce mémorable ouvrage ? « Le christianisme a aboli l'esclavage et rendu la liberté au monde. »

Rentré en France sous l'Empire et se trouvant en présence d'un pouvoir formidable, il fut toujours indépendant, toujours ami de la liberté! Lorsque Napoléon voulut ajouter le prestige de l'épouvante au prestige de la valeur, lorsque retentit l'explosion nocturne de Vincennes, M. de Chateaubriand quitta les fonctions qu'il exerçait ; seul alors il montra de l'indépendance [1]....

Les événements marchaient rapidement. Les Bourbons étaient à Gand ; l'Europe, nous le savons aujourd'hui, ne songeait pas à protéger la maison de Bourbon ; elle ne voulait que briser le glaive du grand capitaine qui l'avait troublée pendant près de vingt ans ; la France allait être vaincue ; on sentait qu'elle ne pouvait plus résister et que cette noble favorite de la victoire allait succomber à son tour. Voici ce qu'à ce moment M. de Chateaubriand disait à Louis XVIII au sein de son conseil : « Sire, si Votre Majesté ne voulait pas main-

1. M. de Chateaubriand venait d'être nommé ministre de France en Suisse.

tenir avant tout les libertés de la France, nous pourrions mourir à ses pieds comme sujets, mais nous ne serions plus les conseillers et les ministres de la royauté. »

Ainsi, M. de Chateaubriand a été indépendant en présence du pouvoir, objet de ses affections, comme il l'a été devant un pouvoir injuste et tyrannique; et c'est cet homme qu'on accuse, lui qu'ont éclairé tant d'événements divers, lui que quarante années péniblement et noblement parcourues ont enrichi de tant d'expérience et de tant de lumière. Et l'on s'étonne qu'une révolution accomplie en quelques heures, à la suite d'événements qui peut-être ne l'appelaient pas, n'ait pas tout d'un coup changé ses convictions, bouleversé son expérience! Et parce que cette révolution s'est opérée, il se trouve que M. de Chateaubriand n'a plus ni son esprit éclairé ni son amour pour le bien public; il faut qu'il renonce à ses croyances; il faut qu'il cesse d'avoir confiance dans des principes et dans des opinions qui pendant tant de siècles ont fait la gloire de la France! (*Mouvement.*) Ne vous étonnez pas que cet homme ne cède point à votre conviction d'un jour ou d'une heure. Il vous sera plus aisé de la modifier pour vous-mêmes que de la lui imposer et de le faire mentir ainsi à ce qui a été la loi de toute sa vie.

Il défend ensuite les prévenus au nom de la liberté.

....Nous vous sommons de déclarer, au nom du pays et des convictions les plus opposées, s'il est vrai qu'en France, aujourd'hui, une opinion ait le droit de condamner une opinion; nous vous sommons de déclarer si quelque loi a fait disparaître le droit constitutionnel qui appartient à chacun de proposer son opinion et de tâcher de la faire accueillir; nous vous sommons de déclarer s'il y a des droits dynastiques qui fassent obstacle à l'exercice de ce droit constitutionnel.

Dans le cas où vous nous condamneriez, il serait évident que le gouvernement né de juillet sape lui-même ses propres bases; si vous nous condamnez, la France est, cela sera démontré, sous la tyrannique oppression d'un parti; les opinions ne sont pas en présence, tout est fausseté, tout est mensonge, tout est trahison. (*Applaudissements prolongés.*)

Réfutant les données de M. Persil, procureur général, il s'en joue d'abord avec aisance et les met en pièces en quelques mots ironiques.

Voici l'argumentation de greffe de M. le procureur (*on rit*) : le dis-

cours de M. Thomas a été prononcé dans un lieu public, car une foule considérable avait accompagné M. Thomas chez M. de Chateaubriand; la maison de celui-ci était ouverte à tout le monde à ce moment; c'était inévitablement un lieu public.... La maison de M. de Chateaubriand n'était point un lieu public; quelque grande qu'elle fût, elle ne pourrait jamais contenir tous ceux qui s'intéressent à sa gloire et partagent ses sympathies : plus heureux que ce sage qui trouvait sa maison toujours trop grande pour le nombre de ses amis. (*Applaudissements.*)

Messieurs, si les magnifiques promesses de liberté qui nous ont été faites depuis juillet pouvaient suppléer aux libertés elles-mêmes, nous aurions sujet de nous tenir pour satisfaits du discours de M. le procurer général. En effet, il nous dit : Toujours le peuple a le droit de se donner un gouvernement; mais dans l'intérêt du gouvernement actuel que le peuple s'est donné en juillet, nous ferons des procès à tous ceux qui se permettront d'apercevoir dans l'avenir quelque chose de meilleur que ce qui est. M. le procureur général a dit encore : Nous respectons toutes les opinions, mais à condition qu'elles seront toujours muettes. (*On rit.*)

Il a dit encore : La liberté de la presse nous est chère; nous la protégeons. Il ne faut pas que l'on s'effraie du nombre centuplé des procès faits à la presse depuis deux ans; il ne faut pas que l'on s'effraie si au lieu de cinq ou six procès que la tyrannique Restauration faisait par an à la presse, il en est fait trois ou quatre cents aujourd'hui. Nous voulons toujours et plus que jamais la liberté de la presse; c'est pourquoi vous allez, Messieurs les jurés, condamner aujourd'hui les huit prévenus que nous vous déférons, et vous les condamnerez, non pour une opinion dangereuse émise dans des termes imprudents, mais pour un fait simplement et fidèlement rapporté.

Berryer termine ainsi :

Je m'en rapporte à vous, parce que vous êtes des hommes de bonne foi, libres de toute influence. Je m'en rapporte à vous, parce que vous êtes *peuple;* et cela me rappelle un fait que sans doute vous n'avez pas oublié : en juillet 1830, quand la sédition bouleversait la capitale, quand un peuple furieux hurlait dans la rue, un homme fut rencontré et reconnu : les cris de Vive Chateaubriand ! s'élevèrent aussitôt, et M. de Chateaubriand fut porté presque en triomphe. Les hommes qui l'entouraient criaient avec énergie : Vive la Charte ! vive la liberté ! — Vive la liberté ! répliquait M. de Chateaubriand, mais aussi *Vive le Roi!* On le porta ainsi jusqu'au palais du Luxembourg, comme

pour lui dire : Asseyez-vous sur votre chaise curule, pair de France, faites entendre la voix de la liberté. Ce qu'il a dit en 1830 au milieu du peuple, il a cru pouvoir le rappeler dans sa brochure, il croit pouvoir le rappeler devant vous. Vous êtes Français, vous êtes peuple, vous acquitterez Chateaubriand [1] !

Alors, dit le compte rendu, des applaudissements unanimes éclatèrent et se prolongèrent plusieurs minutes, pendant lesquelles le président faisait de vains efforts pour rétablir le silence. Le malheureux procureur ayant dans sa réplique à Berryer prononcé ces paroles : « Vous venez faire ici de la popularité; mais vous vous garderiez bien de vous montrer au peuple, car il vous mettrait en morceaux, » « Berryer se leva lentement, raconte M. de Falloux, comme un homme qui veut refouler et dominer sa première émotion, fixa sur M. Persil un regard encore plus douloureux qu'indigné, et, de cet accent qu'on ne peut ni oublier ni traduire, répondit :

L'ai-je bien entendu? Quoi! Je suis dans le palais de saint Louis, qu'on appelait le grand justicier de son royame. Nous avons, prétendez-vous, marché de siècle en siècle vers la justice et la liberté, et aujourd'hui, quand des hommes de conviction et d'honneur sont devant vous, vous, magistrat, vous vous levez et vous leur dites : Descendez dans la rue, il y a là des meurtriers pour vous répondre!

A ces paroles, rien ne put contenir l'enthousiasme. Il fut à son comble quand le président annonça l'acquittement de tous les prévenus. La foule se pressait autour de Berryer et de Chateaubriand. Ce dernier dut se cramponner au bras de M. de Falloux pour n'être pas renversé. « Je n'aime pas le train ! répétait-il, je n'aime pas le train ! menez-moi vite à ma voiture ! » Mais sur le perron les acclamations redoublèrent. « Vive Chateaubriand ! Vive la liberté de la presse ! » On voulait dételer ses chevaux et s'atteler à la voiture. « N'en

1. Berryer, *Plaidoyers*, I, p. 354.

faites rien, suppliait-il, c'est très loin ! c'est très loin ! c'est impossible ! » Enfin le cocher parvint à se dégager et partit au galop. Quant à M. de Falloux, il avait la tête et le cœur si remplis de ce qu'il venait d'entendre qu'il s'en allait à travers les rues avec sa robe empruntée d'avocat, emportant sous son bras le grand portefeuille de Chateaubriand [1].

De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, I, p. 60.

CHAPITRE XI

BERRYER ET LA POLITIQUE INTÉRIEURE

(1834-1848)

Berryer demeura député de la Haute-Loire jusqu'en 1834. Une ordonnance royale du 15 mai de cette même année prononça la dissolution de la Chambre, et Berryer fut élu le 21 juin dans quatre collèges, à Marseille, à Toulouse, à Toulon et à Yssingeaux. Lorsque la Chambre eut annulé l'élection d'Yssingeaux, il opta pour Marseille ; et depuis lors il a toujours représenté cette ville dans les assemblées législatives. Au commencement de juillet le nouveau député fit un voyage dans le Midi. Le roi y vint lui-même quelques semaines après. Lequel des deux reçut l'accueil le plus enthousiaste ? on ne saurait trop le dire. Dans chaque ville traversée par le grand orateur, c'étaient des manifestations triomphales. Le comique y trouvait aussi sa place. Qu'on nous pardonne de citer deux épisodes bien caractéristiques.

Le premier nous est raconté avec beaucoup d'humour par M. de Pontmartin dans ses *Mémoires*. Berryer était attendu à Avignon. On avait appris qu'il devait descendre le Rhône par le paquebot. L'idée vint au baron de M.... d'aller au-devant du bateau et de l'accoster, de voir Berryer et de l'inviter, au moment du débarquement, à monter dans une voiture qui se

trouverait là *par hasard*. Quel honneur de traverser toute la ville dans le même véhicule que le grand homme ! M. de Pontmartin et plusieurs jeunes royalistes accompagnèrent M. de M....

« A l'heure dite, nous arrivons sur la rive du fleuve qui, malgré la saison thermidorienne, coulait à pleins bords. On aperçoit dans le lointain la colonne de fumée. Nous voilà en plein Rhône, entassés sur un petit bateau.... Tant que nous n'eûmes qu'à faire force de rames tout alla bien. Mais dès que nous fûmes entrés dans le sillage du paquebot, quelle danse, mes enfants, quelle danse ! Les eaux rapides du Rhône étaient devenues des vagues en courroux sur lesquelles notre frêle embarcation était secouée comme une coquille de noix.... Les deux patrons furent violemment jetés dans le fleuve.... le baron renversé sur le dos au fond du bateau; nous, mieux partagés, nous subîmes une double aspersion, torrent d'ondes écumantes et torrent d'injures de la part de l'équipage du paquebot qui nous croyait fous.... Enfin on nous jeta des cordes, après avoir fait arrêter le bateau à vapeur contre tous les règlements. On nous hissa tant bien que mal sur le pont. Une fois en sûreté, nous eûmes à essuyer, non pas nos redingotes qui ruisselaient, mais une nouvelle bordée d'injures.... Par bonheur, le thermomètre marquait 32 degrés et montait encore. Le soleil produisit sur nos vêtements le même effet que sur ceux de Quentin Durward après son bain dans la Loire....

« Berryer ignorait que tout ce tapage se fût produit en son honneur.... Le baron s'approcha et nous présenta.... Quand il l'invita à prendre place dans sa voiture qui nous attendait sur le quai du Rhône, Berryer accepta sans hésiter, avec force remerciements.... Nous débarquâmes un peu avant trois heures. Une population immense, enthousiaste, fana-

tique, affolée (et un peu bête), se pressait sur le quai et dans les rues environnantes en s'égosillant à crier : « Vive Berryer !.... » Le baron de M...., ne voyant pas au premier abord son cocher et sa voiture, fit quelques pas pour la chercher. Quand il revint, plus de Berryer ! Certaine calèche jaune, avec armoiries et manteau de pair, bien connue à Avignon, emportait le grand homme au milieu des acclamations populaires [1]. »

Après Avignon, Marseille, c'est-à-dire l'enthousiasme redoublé et porté à son comble. Ici, nous avons pour guide, non plus M. de Pontmartin, mais M. J. Autran, l'auteur des *Poèmes de la mer*, devenu plus tard membre de l'Académie française. Il nous décrit les grands préparatifs faits pour recevoir Berryer. « Berryer, cet illustre Berryer, dont tous les partis sont unanimes à honorer l'éloquence et le caractère, arrive dans deux ou trois jours à Marseille, et les républicains s'unissent aux légitimistes pour fêter sa venue. Il y aura des discours, cela va sans dire, puis un banquet suivi de toasts plus ou moins nombreux. » Le poète a lui-même promis de réciter quelques strophes de circonstance, et il est tout ému à la pensée de « parler devant Berryer, ce prince de la parole. » Enfin « l'orateur arriva, nous dit-il, et Marseille lui fit une de ces réceptions où éclate toute la fougue méridionale. On alla au-devant de lui dans la poussière du chemin ; on détela sa voiture, on la traîna, on lui fit cortège jusqu'à la porte de son hôtel, où il fit un premier discours. Légitimistes et républicains rivalisaient de zèle. C'était à qui se montrerait plus chaleureux dans ses explosions de fraternité toute passagère. Le banquet de la fusion, c'est ainsi qu'il s'intitulait, eut lieu sous les grands ombrages

1. De Pontmartin, *Mes mémoires*, IIe série.

de La Moutte, espèce de vieux château qu'on rencontre à sa gauche quand on sort de Marseille par la route de Toulon. C'est là que se réunirent un soir, dans la grande avenue des Marronniers, aux abords d'une table qui n'en finissait plus, trois ou quatre mille personnes, soit convives, soit spectateurs ou spectatrices. Par une étrange disposition que n'eût pas approuvée le roi vert-galant, les hommes seuls avaient droit aux honneurs de la table. Les femmes nous regardaient manger.

« L'orateur parla. Pour la première fois j'entendis cette voix superbe, sonore, musicale, qui formait à elle seule une espèce de duo, où la voix du ténor se mêlait à celle de la basse. Je ne vous parle ni du talent ni du caractère de l'homme. Je n'aime pas les banalités. Quand il eut fini, les applaudissements de la foule étouffèrent les fanfares de l'orchestre.

« Le dîner amena les toasts.... Il y en eut de toutes les couleurs et de tous les accents, y compris l'accent marseillais. » Puis le poète récita ses vers, qui eurent un bruyant succès. « D'ailleurs, déclare-t-il, les vers que l'on dit à des gens en train de boire sont toujours fort beaux.... » Pendant le bal, un des commissaires de la fête vint à moi, à travers la foule, et me dit que M. Berryer demandait à me voir. Le glorieux tribun m'attendait dans une des salles du château. En quatre bonds, j'étais à la porte.... Comme je passais le seuil, un commissaire planté dans le vestibule, et ignorant sans doute à qui il avait affaire, me referma brusquement la porte sur le nez.... Je ne pris pas le temps de m'expliquer avec lui à travers le vitrage de la porte ; d'un grand coup de poing je brisai la vitre ; je plongeai le bras à travers, je m'ouvris la porte à moi-même par le loquet intérieur, puis, passant le front haut devant mon factionnaire interdit, je me rendis à l'appel de l'homme illustre qui m'attendait.

« L'accueil fut naturellement aussi aimable qu'empressé. Il m'adressait les paroles les plus affectueuses, il me serrait les mains avec effusion, quand tout à coup il recula, sentant sa propre main toute moite du sang qui coulait sur ma manche. En même temps, mes forces m'abandonnaient, je m'évanouissais. Je m'étais fait, en voulant saisir le loquet à travers la vitre brisée, une profonde blessure au bras gauche. Voilà pourtant ce que l'on gagne à ces petits excès d'héroïsme brutal.

« On s'empressa autour de moi : la fête fut interrompue. Le premier médecin trouvé dans la foule pansa ma blessure; les femmes déchiraient leurs mouchoirs brodés et les offraient à l'envi pour le pansement. Je me serais senti peut-être bien heureux, si je n'avais pas été tout à fait évanoui. Je ne connus qu'à mon réveil toute l'étendue d'un succès qui devait laisser si peu de traces. Je me trompe, il devait en laisser une. Au bout de vingt ans, j'ai encore au bras gauche une longue cicatrice que je pourrais vous offrir de vous montrer si j'étais Mascarille [1]. »

La période qui commence en 1834 et finit en 1848 est sans contredit une des plus brillantes de notre histoire parlementaire, soit par la variété et l'importance des discussions, soit surtout par le nombre et le talent des orateurs qui y prennent part. Ce serait le cas de répéter avec Cicéron : « *Quis horum in illis temporibus non princeps fuit?* » Plusieurs grandes voix de la Restauration se font encore entendre. Lainé jette à la tribune son cri fameux : « Les rois s'en vont ! » et disparaît lui-même. Le vénérable Royer-Collard déplore la triste victoire de ses amis et rend en faveur de l'ordre moral ses derniers oracles : « Le respect est éteint,

1. J. Autran, *Lettres et notes de voyage*. La Maison démolie, p. 79.

et rien ne m'afflige davantage, car je n'estime rien plus que le respect. » Mais voici venir une nouvelle génération plus brillante que l'autre : le duc de Broglie, fidèle à la prière que son père lui avait faite avant de monter à l'échafaud en 93, de mettre toujours au-dessus de tout Dieu et la liberté, grand seigneur libéral, à l'éloquence élevée et savante, souple en politique « comme une barre de fer; » le comte Molé, orateur à la fois solide et agréable, qui sut tenir tête à tous les autres coalisés contre lui ; Villemain, plein de nuances, avec ses académiques railleries; Cousin, plus vigoureux, plus véhément, plus philosophe sans être moins élégant; Dupin, le grand avocat bourgeois, toujours étincelant de sarcasmes et de bons mots; Odilon Barrot, dialecticien puissant, un des trois ou quatre capables d'improviser une réponse dans les discussions élevées; puis M. de Lamartine, celui de tous qui vivra le plus longtemps, non peut-être pour ses harmonieux discours, mais pour ses admirables poésies; Montalembert, le vaillant champion des idées catholiques à la Chambre des pairs; enfin et surtout Thiers, Guizot et Berryer; Thiers, la causerie spirituelle, délicate et variée; Guizot, le grand historien, l'homme d'État éminent et le premier des orateurs de cette époque, si Berryer, comme on l'a dit, n'était l'éloquence même.

C'est dans ce milieu d'esprits supérieurs que Berryer va vivre et agir; c'est contre eux qu'il va combattre pendant près de quinze ans, avec toute l'ardeur de son puissant talent et de ses ardentes convictions; et malgré la divergence profonde des idées, en dépit des luttes passionnées et irritantes, si estimé, si aimé de tous à cause de son caractère, qu'Odilon Barrot pouvait lui dire un jour : « Comment faites-vous donc pour n'avoir pas un ennemi, alors que nous en avons tant et de si fougueux ? Vous devez avoir un trésor d'amour caché quelque part. »

Ce trésor d'amour, Berryer le réservait pour la France. Son cœur était ouvert à tous les grands sentiments ; mais il semble que l'amour du pays dominât les autres. « M. Berryer sent en patriote, a écrit M. Guizot lui-même ; il n'est étranger à aucun des intérêts, à aucune des émotions, à aucune des aspirations de son pays [1]. » Berryer n'a-t-il pas dit également : « Je suis royaliste parce que je suis patriote, et bon patriote. » Toujours, en effet, il plaça les intérêts de la France au-dessus de ceux de son parti : « J'entendais dire tout à l'heure que moi ou mes amis nous pouvions être un moment soupçonnés de nous laisser détourner de l'examen sincère des vrais intérêts de la France par les préoccupations étroites et mesquines de l'esprit de parti ; si j'en étais capable, je me détesterais [2]. »

Il y revient à chaque instant et avec force. Un jour même, au grand scandale de quelques légitimistes, il s'écria avec un accent qui fit frissonner l'Assemblée :

Je sépare complètement de toutes nos querelles, complètement au fond de mon cœur et toujours, car j'ai compris que c'était là le devoir d'un bon citoyen, tout ce qui est relatif à la situation de la France à l'égard de l'étranger. En tout temps et sous tous les régimes, je crois que je n'aurais pas eu un autre sentiment, et pour me montrer à vous tel que Dieu m'a fait, si je disais ici toute ma pensée, je rappellerais une époque d'horreurs, de crimes, une Assemblée vouée par ses actes intérieurs à l'exécration des gens de bien, dont le souvenir soulève encore tout cœur d'homme : eh bien ! je remercie la Convention d'avoir sauvé l'intégrité du territoire [3] ! *(Sensation prolongée.)*

C'est à ce point de vue élevé et national qu'il faut se placer pour juger l'œuvre parlementaire de Berryer. Cette œuvre est considérable, et la série de ses discours présente, selon l'expression du duc de Noailles, « comme la suite vivante et animée de notre histoire contemporaine. C'est, ajoute-t-il

1. Guizot, *Mémoires*, VII.
2. *Œuvres parlementaires*, II, p. 475.
3. *Œuvres*, II, p. 460.

justement, un arsenal pour la défense des meilleures opinions [1]. » Il semble toutefois qu'il soit logique de distinguer, pour la politique intérieure, les discussions qui intéressent — le gouvernement, — la liberté, — la prospérité matérielle du pays.

I.

Avec le gouvernement, Berryer demeure à l'état de lutte. Son opposition légitimiste continue, défensive et offensive à la fois. Il est royaliste parce qu'il voit clairement dans le principe de la royauté traditionnelle et héréditaire l'intérêt supérieur de la France. « Des convictions fondées sur l'intérêt de mon pays m'avaient fortement attaché au principe de la transmission héréditaire et légitime de la souveraineté, suivant la vieille loi de la monarchie française [2]. » C'est dans ces sentiments qu'il défend la Restauration attaquée, dégageant d'ailleurs très nettement le principe des hommes et de leurs actes. Il s'en explique le 31 décembre 1834, en répondant à M. Thiers, qui avait rappelé les proscriptions de 1815 :

Lorsque pour attaquer un principe ou pour mettre un autre principe en parallèle, M. le ministre a discuté les actes de la Restauration, la réponse ne pouvait m'être personnelle ; grâce à Dieu, j'ai gardé entière l'indépendance de ma vie, je n'ai pris envers mon pays aucune responsabilité dans des actes funestes pour lui. Mais y a-t-il bien vérité dans ce qu'a dit M. le ministre, lorsqu'il a confondu le principe et les actes du gouvernement ? Il a parlé de servilisme envers l'Europe et d'inclémence, de désordre ; je ne répondrai pas à tout, je ne le veux pas, je ne le dois pas !

M. Fulchiron. — Parlez !

M. Berryer. — Je parlerai selon que je le croirai nécessaire. (*A gauche : Très bien !*)

1. Préface des *Œuvres* de Berryer, p. XIV.
2. *Œuvres parlem.*, III, p. 193.

Je dis, Messieurs, que pour les hommes de conscience et de lumières qui se trouvent après une révolution dans une position analogue à la mienne et à celle de mes amis, il n'y a pas bonne foi, il n'y a pas vérité à confondre le principe d'un gouvernement avec les actes de ce gouvernement. Cela est si vrai qu'aujourd'hui les hommes les plus dévoués au gouvernement de Juillet, qui voient les actes de ce même gouvernement, vous leur feriez détester ce principe, si c'étaient choses inséparables. (*A gauche : C'est très bien! c'est très bien !*)

Il en est de même pour la Restauration. Or, je ne viens pas en présenter ici la justification ; mais je dégage le principe auquel ma conviction demeure attachée des faits auxquels je n'ai pris aucune part et dont je n'assume aucune responsabilité. Je ne serai pas lâche cependant à défendre ce que j'ai aimé, ce que j'ai honoré; mais entendons-nous bien : je n'ai pas changé de système, je n'ai pas changé d'opinion politique.

Depuis le jour où, voyant tomber le grand colosse de l'Empire, où, voyant l'impuissance d'une victorieuse épée à soutenir un gouvernement, j'ai compris que la puissance d'un homme, quel que fût son génie, était insuffisante à maintenir l'ordre et la sécurité dans un État; de ce jour j'ai compris qu'il fallait un principe pour protéger la société, que les grands génies passaient souvent sur elle plutôt comme des calamités que comme des astres bienfaisants. Je me suis dès lors attaché au principe qui ce jour-là fut rendu à la société française ; moi, homme obscur, ignoré, jeté dans les paisibles travaux de ma profession libre et indépendante, je n'ai pas pris part aux affaires de l'État; mais je les voyais en gémissant, et j'ai cette satisfaction au fond de mon cœur, que mon premier pas dans la carrière que j'ai suivie a été de lutter contre des actes de la nature de ceux que vous voulez faire, et je me rappelle les douleurs de ma vie lorsque j'ai vu les principes de la royauté détournés de ses voies, lorsque je l'ai vue entraînée dans un système qui devait la perdre et l'a perdue.

Vous parlez d'inclémence et de proscription. Quels étaient les conseillers de la couronne, les ministres du roi, à l'époque du 24 juillet 1815, lorsque les ordonnances de proscription ont été rendues ? C'étaient.... vous les connaissez, vos amis, chargés encore par vous d'une grande part dans le maniement des affaires publiques de mon pays. Rappelez-vous les noms des ministres de 1815! Etait-ce un homme de la vieille monarchie ou un homme de la révolution qui a contresigné ces ordonnances? Quels hommes ont dirigé les affaires de la royauté pendant les premières années de son établissement? Quels hommes l'ont égarée, perdue?.... Contre qui luttions-nous, nous.

hommes de liberté, hommes de foi dans la puissance du principe royal? Contre vos amis, contre vous-mêmes, peut-être[1]....

Et comme un autre jour, je ne sais quel ministre affirmait, aux applaudissements de ses amis, que la Restauration avait été le fruit de Waterloo, Berryer s'écria :

Mais je m'étonne, Messieurs, de vos acclamations irréfléchies (*Oh! Oh!*), et je voulais n'inspirer qu'une réflexion au ministre imprudent qui a osé tenir ce langage : je voulais lui demander s'il a oublié aujourd'hui les noms de tous ceux qui ne sont entrés en France qu'à la suite des événements qu'il signale[2]. (*Longue et bruyante interruption. Rires aux extrémités.*)

Quant au nouveau régime, en raison de son principe et de son origine révolutionnaire, Berryer le juge condamné d'avance :

Vous avez posé le principe de la souveraineté du peuple, dit-il aux vainqueurs.... Le droit royal a été anéanti parce qu'il était (et vous l'avez gravé en tête de la Charte nouvelle) « *attentatoire aux droits imprescriptibles et inaliénables de la nation.* »

Quand ce principe a été posé.... les hommes appelés à exercer le pouvoir, des hommes aux sentiments monarchiques desquels je suis prêt à rendre hommage, malgré la mauvaise influence qu'ils ont exercée sur les premières années de la Restauration (*On rit*) ....ces hommes se sont trouvés embarrassés de leur principe.

Alors, ils ont voulu persuader à la France qu'il n'y avait eu chez nous qu'une sorte de révolution de 1688, un simple changement de gouvernement et de dynastie, lorsqu'il y avait eu en effet changement de principe, le changement subit du principe régulateur de tout le droit social, c'est-à-dire une révolution entière, une révolution immense dans sa puissance actuelle, dans ses conséquences ultérieures, une révolution telle à mes yeux que, dans l'histoire du genre humain, je ne connais pas une grande nation autre que la nôtre chez qui un pareil événement se soit jamais accompli. (*Mouvement.*)

Je l'avoue, Messieurs, je ne puis comprendre comment ces hommes habiles n'ont pas envisagé comme une folie de vouloir en trois années, devant un peuple auquel on ne dispute pas d'être le plus éclairé de la terre, qui avait vu les événements s'accomplir sous ses yeux,

1. *Œuvres parlem.*, I, p. 450.
2. *Ibid.*, p. 370.

.... je ne comprends pas comment ces hommes habiles ont cru possible de fourvoyer les esprits au point de faire oublier le principe dont le gouvernement est sorti.... Est-ce qu'ils penseraient avoir affaire à un peuple d'enfants?....

Et Berryer ne cesse de les placer en présence de ce peuple qu'ils ont proclamé leur souverain ; ils veulent que ce peuple respecte leur pouvoir et qu'il s'agenouille devant l'argile pétrie de ses mains ; ils veulent qu'il se tienne pour satisfait parce qu'ils occupent le pouvoir. Mais s'il trouve, lui, que ses conquêtes ne font que commencer, comment l'arrêteront-ils après avoir rompu la chaîne des siècles? Par leur éloquence ? Par leurs raisonnements ? Le peuple est plus grand logicien qu'eux, et ses principes domineront tout. Par la force des lois ?

Les ministres vous disent : l'action du pouvoir, des lois qui fortifient le pouvoir, le concours des agents du pouvoir. Ah! Messieurs, nous devons être bien éclairés maintenant sur la force des choses et sur la valeur des mots, nous qui avons vu tant et de si grands événements passer sur nos têtes!

Nous avons vu tomber les deux plus grands pouvoirs qui puissent être établis au sommet d'une société : le pouvoir du génie consacré par la gloire, par la victoire, par la domination de l'Europe entière, puis le pouvoir consacré par la tradition des siècles, un pouvoir dont les titres de long héritage se perdaient dans la nuit des temps. En présence de ce grand mouvement des esprits français, au milieu de toutes ces agitations qui ébranlent les fondements des sociétés, le pouvoir du génie n'a fait que passer, le droit consacré par les siècles n'a pu résister, et un pouvoir né d'hier, un pouvoir qui découle d'un principe antipathique à tout gouvernement, un tel pouvoir espère tout obtenir contre les réalités de la société qui éclatent ; il demande de la force contre l'existence même des faits dont cette société se compose!.... Vous figurez-vous ce pouvoir fortifié par des lois? (*Longue agitation.*)

Et avec un accent prophétique, Berryer leur annonce la République ; il la voit venir de loin ; et ce sont leurs lois mêmes qui la préparent sans qu'ils s'en doutent :

J'irai plus loin, Messieurs, laissez-moi parler : c'est une pensée qui frappe mon esprit et dont il ne peut se défaire. Le pouvoir par sa nature, par ses principes, par son origine, par ses actes, par les lois qu'il a obtenues, le pouvoir féconde la république.... (*Mouvement.*) Oui, malgré lui, il la prépare, il la féconde. Recueillez vos souvenirs, Messieurs, et dites ce que rappellent les noms seuls des hommes à qui le pouvoir est aujourd'hui confié ? Excitent-ils à la monarchie ou à la république ? Demandez-vous ce qu'ont laissé dans les esprits les actes qui ont signalé les premiers jours de la monarchie nouvelle. Les chants répétés de toutes parts dans nos rues, un prince brisant à la voix du peuple les armoiries de sa noble famille, était-ce là marcher à la royauté ou se jeter vers la république ?.... (*Profond silence.*) Et la loi pour récompenser les vainqueurs de la Bastille, et cette loi qui, par une destination nouvelle, a en quelque sorte ressuscité un monument profane consacré à la gloire de l'antiquité républicaine, le Panthéon, ces lois sont-elles destinées à fortifier la pensée, la doctrine, le sentiment monarchique ?.... Et la loi qui a aboli la commémoration du 21 janvier, quel est son effet sur la masse du peuple ?.... Et quand, il y a quelques jours encore, on saluait les survivants des gardes-françaises, quand on les félicitait d'avoir violé le commandement de leurs chefs pour se mêler dans la Bastille à l'insurrection du peuple, favorisait-on, encore une fois, la monarchie ou la république ? Et vous demandez maintenant que l'on vous soutienne contre des réalités que vous avez faites [1] !....

Et comme, dans une autre circonstance, M. Guizot avait affirmé que la monarchie de Juillet était « une œuvre de raison politique et de nécessité : »

La nécessité ! répondait Berryer, quelle ressource pour un gouvernement qui veut échapper aux conséquences du principe qui l'a fondé ! La nécessité ! loi toujours funeste à ceux qui l'invoquent, loi toujours menaçante ! Car peut-on savoir quand, comment, dans quelle occasion on cessera de l'invoquer ?....

C'est ainsi que Berryer mettait à nu la faiblesse du nouveau régime et annonçait sa chute. Depuis lors, du reste, M. Guizot et Louis-Philippe lui-même, contraints de s'incliner devant les événements, ont reconnu combien étaient

1 *Œuvres parlem.*, I, p. 342. Projet d'adresse.

fondés les jugements de Berryer ; ils ont avoué que « l'avènement du duc de Bordeaux en 1830 était la solution, non seulement la plus constitutionnelle, mais la plus politique, et que c'eût été un grand bien pour la France de ne pas se laisser entraîner au delà [1]. » Berryer ne manqua pas davantage de signaler et de déplorer l'instabilité du gouvernement pendant ses dix premières années, « ces crises successives, ces renversements incessants de tant de cabinets.... qu'on ne peut pas même venir à bout de définir par les principes qu'ils auraient essayé de mettre en œuvre, et pour lesquels il faut recourir aux chiffres du calendrier, parlant tour à tour du 22 février, du 6 septembre, du 15 avril, du 12 mai [2] ! »

Enfin, en 1842, un événement douloureux remet tout en question. Le duc d'Orléans, l'héritier du trône, un prince que ses qualités supérieures faisaient l'espoir de la royauté, est frappé d'une mort imprévue. « Il semble, dit un contemporain, que Dieu vient de supprimer le seul obstacle qui existait entre la Monarchie et la République. » Afin de remplir le vide immense laissé entre un roi de soixante-dix ans et un enfant de quatre ans, le ministère présenta la loi de régence. Elle fixait à dix-huit ans la majorité du roi et déférait d'une façon absolue et définitive la régence au prince le plus proche du trône dans l'ordre de succession. Berryer et Lamartine combattirent éloquemment la prétention d'établir un droit héréditaire à la régence ; ils la repoussèrent comme incompatible avec les droits du parlement et contraire à toutes les traditions de notre histoire. C'est à la Chambre qu'il appartient, lorsqu'une minorité commence, d'élire le régent.

Soit devant les États dont l'existence était si irrégulière, soit devant

1. Thureau-Daugin, *le Parti libéral*, p. 514.
2. Berryer, *Œuvres parlem.*, III, p. 3.

les parlements avec leur droit de remontrance, on n'eût osé présenter une pareille loi au pays.... Je dis, moi, qu'il y a témérité dans une société comme la nôtre, où l'exercice des droits est limité à un si petit nombre de citoyens, en présence du développement toujours croissant de l'élément démocratique, de la constitution démocratique du pays, il y a un énorme danger à diminuer les droits anciens, le droit qu'on regardait comme droit de la nation, le droit consacré par tous les souvenirs de notre histoire, le droit de choisir et d'élire un régent, exercé jusqu'à ce jour par tous les pouvoirs publics toutes les fois que l'occasion s'en est présentée.

Je dis que repousser ainsi par des défiances un pouvoir que vous reconnaissez tellement immense qu'il est aujourd'hui même constitutif de la monarchie, c'est une imprudence, c'est une faute, c'est un péril[1].

II.

Mais ce fut sur le terrain de la liberté que Berryer porta au gouvernement de Juillet ses coups les plus vigoureux. La France ! la royauté ! la liberté ! Berryer ne les séparait point dans ses affections. Il regardait la liberté comme le plus grand bien des peuples, la jugeant surtout nécessaire à la France moderne. Homme de 89, monarchiste constitutionnel, ne le vit-on pas un jour affirmer devant Charles X lui-même la nécessité de la Révolution française? « Oui, Sire, lui disait-il, c'est la gloire de vos prédécesseurs d'avoir mis la France en cette situation de désirer la liberté. Si elle fût restée telle qu'elle était sous Louis XI, elle n'aurait pas senti cette nécessité ; mais, par l'effet de son développement naturel, de ce développement qu'elle devait à vos aïeux, la France appelait tous les progrès. »

« Quel que soit l'avenir gouvernemental de notre pays, écrivait-il un jour à M. de Lacombe, que le gouvernement soit la Royauté, la République ou même l'Empire, il ne pourra

1. Berryer, *Œuvres parlem.*, III, p. 200.

se maintenir et donner au pays quelque chance de durée qu'en développant avec fermeté le régime des libertés politiques.

Il ajoutait aussitôt que dans sa « profonde et persévérante conviction, la plus sérieuse, la plus puissante garantie de l'ordre constitutionnel et de la liberté reposait sur le principe de la monarchie traditionnelle et héréditaire [1]. » A son avis, pour que les libertés puissent naître et grandir dans le pays, il faut un gouvernement fort, reposant sur un principe immuable. »

J'étais profondément convaincu que le pouvoir royal, tel qu'il était constitué en France, sur un principe transmis de siècle en siècle et en dehors de toute discussion, se trouvait dans la position la plus favorable pour que se développassent devant lui, sous lui, à côté de lui, toutes les libertés dont le pays a besoin. J'étais convaincu qu'un pouvoir ainsi constitué n'avait rien à redouter de la liberté, qu'il ne devait pas, comme un gouvernement nouveau, se montrer jaloux, inquiet, ombrageux, qu'il pouvait ne pas disputer ce que le pays était en droit de réclamer dans la position nouvelle d'intelligence, d'activité, d'égalité où l'avaient placé les rois, aïeux de celui qui régnait alors sur la France [2].

C'est pourquoi nous voyons Berryer se faire l'apôtre de la liberté et la réclamer sous toutes ses formes. Jamais peut-être orateur n'a parlé d'elle avec de tels accents. D'ailleurs il n'était point seul dans les combats qu'il livrait pour l'obtenir. Après Juillet, les coalisés se divisèrent. Les uns, partisans d'un gouvernement à l'américaine, ou sectateurs de la constitution de 1791, revendiquèrent hautement les libertés tant de fois promises. Loin de les accorder, les ministres eurent souvent recours à des lois d'exception. « Ainsi, disait Berryer, leurs magnifiques promesses ne sont que de magnifiques mensonges. » Naturellement, leur but étant le même,

1. De Lacombe, *M. Berryer et la situation présente*, p. 24, 25.
2. *Œuvres*, II, p. 264.

Berryer et ses amis s'entendirent avec la gauche. L'orateur prit soin d'ailleurs d'expliquer cette marche parallèle :

Que je me rencontre sur quelques points d'accord avec les hommes dont je ne partage pas les opinions, puisque je repousse le principe qui est la base de tous leurs dogmes politiques, cela ne tient pas à une alliance, à une alliance monstrueuse, impossible, alliance qui serait criminelle si elle était concertée, car il ne pourrait pas y avoir de bonne foi entre nous. (*Sensation.*) Non, il n'y a point alliance, mais il y a *lutte collective*[1]. (*Exclamations diverses.*)

Lorsque l'insurrection républicaine de Lyon, en 1834, eut été réprimée, Berryer, tout en flétrissant la révolte, appuya en faveur des insurgés la proposition d'amnistie. En entendant ses objurgations véhémentes, les ministres frémissaient de colère sur leurs bancs.

Je conçois quand on est au pouvoir.... qu'il arrive un jour où l'on dit à la face de la France, dans cette Assemblée, en présence d'hommes qui ont siégé à vos côtés, d'hommes qui vous ont entendu longtemps : « Eh! que nous parlez-vous de ces doctrines, de ces vieilleries révolutionnaires de 1791? Resterez-vous dans ces langes misérables? » Dédaigneux et superbe dans les voies du pouvoir, on marche au-dessus de ces rêveries politiques, au-dessus de ces constitutions anciennes. Mais ces constitutions, ne les a-t-on jamais prônées? N'a-t-on jamais invoqué les principes qu'elles renfermaient? N'a-t-on pas rendu de grands hommages, comme à des bienfaiteurs de l'humanité, à des hommes qui les ont proclamées? N'a-t-on jamais dit que la raison d'État, que l'intérêt, l'avenir du pays dépendait du développement de ces magnifiques maximes? Et de quels honneurs n'a-t-on pas environné l'homme qui a dit que l'insurrection quelquefois était le plus saint des devoirs?.... Que répondre à l'accusé quand il dira : « Je me suis animé de ces doctrines dont vous m'avez imbu. Et je vois au milieu de vous un homme qui demandait encore, en 1830, que la base fondamentale de toutes nos actions, le motif de toute révolution, le principe de la souveraineté du peuple et de la constitution de 1791 fussent inscrits en tête de la Charte. Eh bien, ce principe m'a aveuglé sans doute puisque, aux termes de la loi, j'ai commis un acte politique qui me rend criminel. J'oppose au grand justicier qui m'accuse

1. *Œuvres*, I, p. 341.

l'homme politique qui a proclamé la maxime et le principe du droit en vertu desquels j'ai agi et d'après lesquels, aujourd'hui qu'il est au pouvoir, je tombe sous le poids d'une accusation capitale. (*Mouvement.*)

.... Et que serait-ce, grand Dieu! si, arrivant à un point beaucoup plus grave...., il se trouvait qu'en cherchant dans vos conseils, à la tête de votre justice, au milieu de vous, peut-être au milieu de ses juges, un homme accusé d'être républicain venait dire : « Sur le même poignard que vous j'ai juré haine à la royauté[1] ? » (*Sensation.*)

La liberté qu'avant tout Berryer eût voulu donner à la France, c'est la liberté provinciale. Il voyait dans la centralisation administrative, dans cette machine colossale de gouvernement que nous a laissée le premier Empire, un joug odieux et tyrannique et le principal obstacle au développement des autres libertés. Aussi ne manquait-il aucune occasion de l'attaquer. Hélas! les gouvernements se succèdent et le mal ne fait que grandir. Il faudra, pour y remédier, une grande révolution sociale.

Ne comprenez-vous pas qu'un cœur généreux s'irrite contre une forme de gouvernement qui protège cette centralisation immorale, je ne peux pas lui donner d'autre nom, immorale par l'esprit de servilité, d'obséquiosité, d'intrigue, qu'elle jette au milieu du pays, en offrant, dans cette quantité innombrable de places dont le pouvoir dispose, une pâture à toute incapacité ambitieuse, à toutes les cupidités inertes et sottes ? (*Bravos.*)

Un homme a mérité la mésestime, la déconsidération dans sa province; il vient à Paris, il sollicite auprès d'un commis, il traîne ses intrigues plus bas encore, il obtient un emploi, et vient l'exercer avec audace à l'extrémité du pays. Est-ce là un ordre de choses qui maintienne chez un peuple la dignité des caractères, qui fasse respecter l'ordre moral, qui consacre l'indépendance des individus ?

Permettez-moi, Messieurs, une réflexion bien pénible, pénible surtout pour ceux qui se sont faits les apôtres ardents des révolutions. Si je considère l'état de la vieille France avec ses usages, ses municipalités, ses privilèges, ses droits provinciaux, ses offices, ses charges de judicature, de finances, ses habitudes invétérées comme une loi

1. *Œuvres*, I, p. 435, 436. M. Barthe, ministre de la justice, avait été carbonaro.

inviolable, je ne pense pas qu'avant la Révolution de 1789 il y eût en France 20 ou 25.000 individus dont l'existence dépendit du caprice d'un ministre ou d'un commis. Sera-ce trop de dire qu'aujourd'hui, grâce à la centralisation, et après quarante années de révolutions faites pour la liberté et probablement aussi pour la dignité humaine, il n'y a pas moins de 500.000 individus dont l'existence est tout entière à la discrétion du pouvoir et de ses agents? Est-ce là un progrès de l'indépendance [1]? (*Mouvement.*)

La liberté électorale préoccupait également Berryer. S'il trouvait excessif et dangereux le suffrage universel sans restriction, il était partisan d'un système électoral à deux degrés, d'après lequel tous les Français âgés de vingt-cinq ans et payant une contribution quelconque eussent été électeurs primaires. On sait que cette grave question devint la pierre d'achoppement de la monarchie de Juillet. Appuyé sur la loi de 1831, qui, avec le cens de 200 francs, ne donnait que 250,000 électeurs, enfermé comme en une forteresse dans ce qu'il appelait lui-même le *pays légal*, M. Guizot prétendait de là dominer et gouverner la France démocratique. A tous les efforts tentés pour pénétrer dans cette citadelle, le ministre opposait une résistance obstinée : « Non, disait-il, il n'y a pas de jour pour le suffrage universel; il n'y a pas de jour où toutes les créatures humaines puissent être appelées à exercer des droits politiques. La question ne mérite pas que je m'y arrête un instant. » En 1847, presque à la veille de la révolution de février, M. Duvergier de Hauranne proposa d'abaisser le cens de 200 à 100 francs, et d'adjoindre aux électeurs censitaires les capacités, c'est-à-dire 12,000 personnes environ, la plupart médecins, avocats, professeurs, etc. C'est vers ce temps que M. Cousin pouvait dire : « Je suis professeur à la Faculté des lettres, je suis membre de l'Académie des sciences morales et politiques, je suis membre de

[1] *Œuvres*, I, p. 346.

l'Académie française, je suis membre du Conseil royal de l'instruction publique, je suis pair de France, j'ai été ministre, je puis le redevenir,.... mais je ne suis pas électeur. » Berryer soutint contre le gouvernement le projet de M. Duvergier de Hauranne.

Vous avez fait la loi de 1831 pour vous défendre à la fois et des influences des classes supérieures et des influences des classes populaires.... Vous vous êtes placés au seul point de vue des intérêts de la classe moyenne, de la bourgeoisie triomphante.... Or, cette classe est-elle éminemment propre au gouvernement d'un grand pays ?.... Et l'orateur montrait au milieu des interruptions que « le propre, la vertu, le devoir de la classe moyenne, c'est de grandir, de constituer sa famille, d'étendre sa fortune.... Quand cette classe dirige dans un État, les conditions générales changent, la physionomie politique se modifie, les intérêts particuliers deviennent la préoccupation générale, les questions matérielles dominent les esprits ; les hautes questions politiques, celles qui peuvent imposer à l'industrie et à la propriété d'immenses sacrifices, celles-là sont aisément repoussées. L'inspiration de l'honneur ne suffit plus, Messieurs, quand il y a cette voix moyenne qui retentit, et qui retentit avec domination ; il faut de grands périls pour la provoquer à remplir la haute mission du gouvernement politique d'un pays. Il importe de diminuer le mal en faisant entrer l'influence intellectuelle en partage avec ce que l'on appelle l'influence politique. »

En 1831, disait-il encore, je croyais que la véritable sécurité du pays, la véritable représentation du pays et surtout la défense de ses intérêts généraux devaient être assurées par la grande extension du nombre des électeurs.... C'est dans la même vue que j'appuie aujourd'hui la proposition qui vous est faite.... Vous, Messieurs du centre.... qui êtes unis dans la pensée qu'il ne faut rien changer, qu'il y a un camp retranché dans lequel il faut vous maintenir, je vous le demande, quels sont au fond du cœur les motifs qui vous déterminent ? Qu'apercevez-vous autour de vous ? Dans ces classes de la société française qui sont exclues de toute participation aux droits politiques, que fermente-t-il ? Messieurs, c'est l'histoire du genre humain dans toutes les sociétés : on monte de classe en classe ; les sommités s'effacent et disparaissent, et les classes inférieures arrivent au sommet. La bourgeoisie, la classe moyenne a conquis la première place, elle a l'ascendant, elle domine. Mais derrière elle, voilà les classes inférieures qui la pressent, qui montent à leur tour, et qui

montent avec l'intelligence, chez qui le sentiment du droit de concourir à la chose publique se développe chaque jour. Croyez-le, c'est un avertissement sincère que je vous donne.... En 1847, disait tout à l'heure M. le ministre des affaires étrangères, je pense ce que je pensais en 1842, je dis en 1847 ce que je disais en 1842. Dans combien d'années répétera-t-il et pensera-t-il encore ce qu'il pense et ce qu'il dit en 1847 ?.... Les temps semblent venus d'ouvrir les barrières et d'étendre les limites de la loi.... C'est quand on ne sait pas reculer soi-même les limites à temps, qu'elles sont renversées par des mouvements impétueux [1].

Quand il fallut défendre la liberté d'association, le combat fut plus rude encore. Effrayé du développement des sociétés secrètes, dont quelques-unes, comme celle des *Droits de l'homme*, constituaient un véritable danger pour l'ordre établi, le gouvernement présenta un projet de loi sur les associations. Mais ce projet, au lieu de frapper seulement les sociétés révolutionnaires, eut le tort de ne point distinguer. L'article 291 du Code pénal portait qu'une association de plus de vingt personnes, quel que fût son objet, ne pouvait se former qu'avec l'agrément du gouvernement. On demanda que les dispositions de cet article devinssent applicables aux associations de plus de vingt personnes, alors même que ces associations seraient partagées en sections d'un moindre nombre. En outre, on aggravait fortement les peines édictées contre les violateurs de la loi. C'était assurément une grave atteinte portée à la liberté et une arme dangereuse remise aux mains du gouvernement. « Nous saurons distinguer, » disaient les ministres. Belle garantie pour la liberté ! C'est avec cette même loi que le second Empire frappa tout à la fois les associations politiques et la société de Saint-Vincent de Paul ; c'est avec cette même loi qu'un pouvoir plus récent s'est acharné contre les congrégations religieuses en même temps qu'il patronnait les sociétés révolutionnaires.

1. *Œuvres parlem.* Discours sur la réforme électorale, IV, p. 185, *passim*.

Aussi la discussion fut-elle acharnée. Odilon Barrot et Berryer attaquèrent la loi. Le duc de Broglie, qui sous la Restauration avait ouvert son hôtel à la Société des *Amis de la Presse*, M. Barthe, qui jadis conspirait dans les ventes des carbonari, M. Guizot, ancien directeur, et M. Thiers, ancien membre de la Société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, soutinrent avec éloquence le projet. « Voulez-vous donc la République? s'écriait M. Thiers.... Nous l'avons eue, la République, non seulement la République sanglante, mais la République clémente, qui voulait être modérée et qui n'est arrivée qu'au mépris. Aussi la France en a horreur. Quand on lui parle République, elle recule épouvantée. Elle sait que ce gouvernement tourne au sang ou à l'imbécillité. »

Et M. Guizot, pâle, la tête haute, le corps frémissant, écrasait à la fois légitimistes et républicains.

La faction carliste, s'écriait-il, méfiez-vous-en et surveillez-la ; elle restera longtemps encore dans l'attitude qu'elle a prise sous vos yeux, dans ce mélange bizarre d'insolence aristocratique et de cynisme révolutionnaire. Quant aux républicains, voici comment il les traitait : Il y a un parti, Messieurs, qui semble avoir pris le rôle d'empoisonneur public, qui semble avoir pris à tâche de venir souiller les plus beaux sentiments, les plus beaux noms, les meilleures institutions. Chaque fois que la liberté est tombée entre ses mains, chaque fois qu'il s'est emparé de nos institutions, de la presse, de la parole, du gouvernement représentatif, du droit d'association, il en a fait un tel usage, il en a tiré un tel danger pour le pays, un tel sujet d'épouvante, et permettez-moi d'ajouter, de dégoût, qu'au bout de très peu de temps le pays tout entier s'est indigné, alarmé, soulevé, et que la liberté a péri dans les embrassements de ses honteux amants [1].

Berryer répondit à Guizot. Nature ardente, mais profondément bienveillante, il n'aimait point les personnalités et dédaignait les invectives, « qui ne produisent rien sur les con-

1. Guizot, *Hist. parlem.*, II, p. 217.

victions, n'entraînent point les esprits et les détournent du véritable objet de la délibération. » Quand il eut cependant, avec fierté et énergie, répondu aux apostrophes du ministre, il aborda son sujet :

Comment! on allait anéantir la liberté d'association, « ce droit sacré, ce droit générateur dans l'ordre social, ce principe sur lequel repose la société. » Et pourquoi? Le gouvernement veut vivre. — Ne peut-il donc vivre sans tuer la liberté? — Il a besoin de se défendre. — Ne peut-il régulariser le droit sans l'étouffer? « Certes! je ne suis pas l'ami des hommes qui composent les sociétés révolutionnaires.... Si vos lois contre eux sont insuffisantes, dites-le franchement, mais ne venez pas, sous une forme hypocrite, confisquer toutes nos libertés. » Et regardant M. Barthe, l'ancien carbonaro, il l'accabla de ces paroles :

Je comprends qu'on punisse quiconque a la bassesse, la lâcheté de s'enfermer dans des sociétés secrètes pour y fomenter des complots et y prêter des serments incendiaires contre son pays.... Tout à l'heure on invoquait un grand exemple, celui de W. Pitt. Il est vrai qu'en 1797, pendant que l'Angleterre était en guerre avec l'immense puissance française, des Sociétés révolutionnaires se formèrent dans son sein et se mirent en relation avec l'ennemi.... Pitt vint alors avec la dignité, mais aussi avec la douleur d'un bon citoyen, signaler cette situation critique.... Il demanda en suppliant qu'il lui fût permis de voiler pendant trois ans la statue de la liberté.... Êtes-vous donc comme l'Angleterre en lutte avec l'Europe entière?.... Les ennemis sont-ils sur toutes nos frontières prêts à protéger les dissensions du dedans? Non, Messieurs, l'étranger se tait, et Dieu en soit loué!

Ainsi donc cet article 291, qui suffisait sous l'Empire, ne vous suffit plus, après une révolution faite au nom de la liberté? Il suffisait sous la Restauration. « Si vos antécédents vous font désirer qu'on oublie ces quinze années, nous nous les rappelons, nous.... Pendant ce temps, il s'est formé des associations, il s'en est formé sans nombre, pour l'exercice

des droits politiques consacrés par la Charte. » Et s'adressant aux ministres, il s'écriait, après avoir rappelé leur passé : « En supposant, ce que je ne pense pas, que la loi fût nécessaire, vous auriez dû avoir assez de dignité pour vous retirer et laisser à d'autres le soin de la présenter [1]. »

Le soir de ce même jour, Berryer assistait à l'Opéra à une représentation de Rossini; il fut entouré par un groupe de jeunes royalistes. Tout en félicitant l'orateur, ils se plaignaient de n'avoir pas été suffisamment vengés des insultes de M. Guizot. « Berryer nous écoutait, a raconté l'un d'eux, avec un mélange de sympathie et d'impatience, et ce léger mouvement d'épaules qui lui était habituel quand on lui adressait des observations critiques et qu'on l'excitait à une action qui n'était pas de son goût. Cependant, le lendemain, le débat ayant continué, et un orateur maladroit ayant reproduit l'injure de la veille, Berryer, tout frémissant d'indignation, monta à la tribune, et ce fut alors qu'il termina un des plus beaux discours qui aient été prononcés dans les assemblées délibérantes par cette terrible apostrophe : « Il y a un cynisme plus odieux encore que celui dont on a parlé, c'est le cynisme des apostasies! » J'assistais à cette séance dans la tribune des journalistes; je n'oublierai jamais la physionomie, l'accent, le geste de l'orateur. Quand la terrible phrase tomba, je vis au banc des ministres, dont plusieurs avaient servi la Restauration, des têtes se baisser, comme à la mer on courbe la tête pour laisser passer la vague qui arrive [2]. »

C'est un noble spectacle que cette obstination passionnée d'un grand cœur à défendre la liberté. Si Berryer n'arrive pas toujours à la faire triompher, il y parvient quelquefois, par exemple, en 1837, sous le ministère Molé. Après l'entre-

1. Berryer, *Œuvres parlem.*, I, p. 350, *passim.*
2. Nettement, *Berryer*, p. 86.

prise de Louis-Napoléon à Strasbourg, le jury du Bas-Rhin avait acquitté tous les complices du prince, civils et militaires. Pour empêcher le retour d'une décision qu'il déplorait, le gouvernement proposa aux Chambres la *loi de disjonction*. Il demandait, en cas de complot exécuté en commun par de simples citoyens et des militaires, la faculté de disjoindre les poursuites, c'est-à-dire de renvoyer les civils devant le jury, et de déférer les soldats aux conseils de guerre. Cette disjonction blessait la liberté et l'égalité de la justice ; elle fut vivement attaquée. Trente et un orateurs prirent la parole dans ces débats, qui durèrent sept jours et peuvent compter parmi les plus grandes batailles parlementaires du règne. Aucun ne montra plus d'éclat et de vigueur que Berryer.

Après avoir rappelé la grande loi de la jurisprudence française, « règle aussi ancienne que nos tribunaux, aussi ancienne que la justice même : Tous les coupables d'un même crime, d'un même délit, doivent être livrés en même temps au même tribunal, il fit ressortir, avec une éloquence qui souleva l'Assemblée et les tribunes, l'inconvénient de violer cette règle fondamentale :

Comment! vous allez diviser l'examen d'un même fait politique, vous allez envoyer des coupables d'un même crime devant des juges différents!.... Et ne comprenez-vous pas tout ce qu'il peut y avoir ainsi d'atteinte portée à l'autorité de la justice, à sa dignité, au respect dû à ses arrêts?.... Vous prétendez ainsi anéantir le désordre moral dont vous êtes travaillés! Eh! mon Dieu, supposez un moment que vous l'aviez cette loi, qu'elle était faite la veille de l'attentat commis à Strasbourg. Supposez que votre loi a été appliquée, que les deux instructions ont été faites, que se serait-il passé à Strasbourg? Vous voulez de l'ordre, vous voulez, dites-vous, maintenir la discipline militaire; eh bien! que serait-il arrivé si le jury avait été imbu des mêmes sentiments que vous redoutez, si le conseil de guerre avait été animé au contraire de l'esprit que vous attendez de lui, c'est-à-dire si l'un avait prononcé un acquittement et l'autre une condamnation?

Quoi! en même temps, dans la même ville, deux portes se seraient ouvertes : ici la marche funèbre des condamnés à mort ; là l'ovation des acquittés et de leurs juges! Et vous auriez tenté de faire passer le convoi à travers les joies des triomphateurs de la justice! (*Bravos.*) C'est là ce que votre loi aurait produit. (*De vifs applaudissements éclatent dans la salle et dans les tribunes*).

Votre loi! continuait Berryer, c'est la ruine de ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré parmi les hommes. C'est une déclaration faite au pays qu'on a défiance du jury, c'est une déclaration à la nation qu'elle doit se défier d'elle-même.... Votre loi, c'est le discrédit jeté sur les conseils de guerre. Quand vous demandez, pour avoir une justice plus prompte et plus sûre, de transporter le jugement en conseil de guerre, il est évident que vous faites penser tout le monde à la facilité que vous avez de modifier les conseils de guerre, de les composer d'hommes à votre choix.... Vous élevez dans la conscience publique un soupçon contre l'indépendance de braves militaires; vous gâtez cette salutaire et glorieuse institution. Voilà le crime de la proposition que vous venez faire à la Chambre! (*Bravos à gauche.*) .... Que penseront les soldats de cette juridiction qui doit être bienveillante, paternelle pour eux, qui est une protection, un privilège pour eux? Ils n'y verront que des bourreaux!....

Abordant ensuite un point de vue plus élevé :

Il y a, s'écriait-il, au fond de ce spectacle, deux grandes leçons pour les peuples et pour les gouvernements.... Que le peuple sache que dans l'état actuel de notre société, le recours à des crimes odieux est inutile même pour la vengeance, et que le gouvernement comprenne aussi que toutes les violations du droit n'ont servi à aucun de ses prédécesseurs à qui il les envie.... A quoi ont servi la cour martiale, et le tribunal révolutionnaire, et les conseils extraordinaires, et les commissions spéciales de l'Empire, et les cours prévôtales? Quelle force ont-ils donnée à tous ces gouvernements? Quel est celui que ces institutions détestables ont fait tenir debout?.... La force des gouvernements, c'est d'être appuyés sur un bon principe et surtout d'être fidèles au principe qui les a constitués. Mais quand le principe des gouvernements est mauvais, quand le gouvernement est infidèle au principe auquel il doit son existence, alors.... toutes ces ténébreuses inventions d'une législation inutile sont de vaines ressources pour le pouvoir ébranlé dans son essence et dans son origine [1].

1. Berryer, *Œuvres parlem.*, II, p. 265. *passim*

Cette fois, Berryer, la liberté, la justice, l'emportèrent, et la loi fut rejetée par les amis mêmes du ministre qui la proposait.

Deux autres libertés dont Berryer se montra l'intrépide champion furent les libertés de la presse et de discussion. Il défendit la première dans les nombreux procès qu'il soutint, à cette époque, en faveur de la *Gazette de France* et de la *Quotidienne*. Quant au droit de discussion, il le réclamait sans cesse à la tribune, entier, illimité, au nom du principe même du gouvernement.

Mais avec ce principe, interrompit un jour M. Guizot, il n'y a pas de gouvernement possible?

M. Berryer. — Eh! qui vous dit le contraire? (*Rire général et interruption prolongée.*).... Oui, sans doute, avec de telles formes, il n'y a pas de gouvernement possible. Plus que vous je suis convaincu de la réalité de vos embarras.... Je les ai prévus et c'est pourquoi j'ai protesté contre ce que vous faisiez et contre le principe que vous adoptiez. Mais il est adopté, ce principe, adopté malgré moi, adopté pour être la loi du pays. Je vis sous la loi que vous m'avez faite, et il serait étrange que vous vinssiez me disputer les conséquences les plus naturelles, les plus immédiates des lois que vous m'avez imposées [1].

Et un autre jour, défendant devant la cour d'assises d'Angers M. Hauréau, poursuivi pour avoir publié dans son journal, *le Courrier de la Sarthe*, un discours de M. Ledru-Rollin :

Si vous étouffez les consciences, concluait-il, si les intentions, les vœux, les pensées, les systèmes ne se développent pas librement ans les assemblées populaires, si la presse n'a pas le droit de les faire connaître et de tout soumettre au jugement du pays, croyez bien que vous ne ferez pas taire les consciences, que vous ne tuerez pas les intelligences, que des arrêts ne détruisent pas les convictions de toute une vie. Vous nous condamnerez à chercher d'autres ressources. Protégez la liberté qui protégera la paix, et dans la liberté, dans la paix nous trouverons ce qu'il faut pour la France, la libre, pleine et courageuse lutte de toutes les intelligences [2].

1. *Œuvres parlem.*, I, p. 338.
2. Berryer, *Plaidoyers*, II, p. 160.

III.

Cette préoccupation constante des libertés publiques ne fit point perdre de vue à Berryer la prospérité matérielle et les intérêts économiques du pays. Rien de ce qui importait à la France ne le laissait indifférent. On eût pu croire que sa nature ardente et sensible répugnait aux affaires financières et aux mille détails de l'administration ; il prit, au contraire, une large part aux discussions de cette sorte. Lois de finances, travaux publics, questions agricoles et commerciales, son esprit lumineux et compréhensif se pliait à ces études spéciales. Il les traitait avec compétence, ne s'épargnant aucun labeur pour s'y préparer ; il les discutait avec élévation, ayant toujours devant les yeux cette idée inspiratrice que la France doit être, sous tous rapports, la première nation du monde. On n'attend pas que nous suivions Berryer dans cette vaste partie de son œuvre parlementaire ; aussi bien la plupart des lecteurs trouveraient peu d'intérêt à ces longs débats sur la conversion de la rente, sur les graines oléagineuses, les savons et les sucres, ou sur le tarif d'entrée des bestiaux étrangers.

Nous nous bornerons à dire un mot des chemins de fer. Cette question, nouvelle alors, avait une importance nationale trop considérable pour ne point passionner Berryer. « Du moment où a été connue, disait-il, cette admirable invention de la vapeur, il a été ouvert dans l'ordre matériel une carrière aussi vaste que celle ouverte par l'imprimerie dans l'ordre intellectuel. Ce puissant moteur rapproche les peuples et les lie entre eux.... La France ne peut rester en arrière des États voisins qui ont commencé chez eux des travaux de ce genre.... Nous devons au moins élever une riva-

lité vis-à-vis des nations dont nous sommes entourés. » Arrêter le plan d'un grand réseau de chemins de fer, résoudre les questions difficiles de leur construction et de leur exploitation, trouver les ressources nécessaires pour exécuter une telle œuvre, Berryer, séduit par ces travaux, s'y donna tout entier. Il fit partie, avec MM. Thiers, Odilon Barrot, de Rémusat, Arago, de la grande commission législative chargée d'examiner le projet du gouvernement. Les discours qu'il a prononcés sur la question formeraient un volume. D'après lui, ce qui importe, c'est d'agir et de se hâter. Car déjà nous sommes dépassés par toutes les puissances de l'Europe. « Il faut que ces voies de communication rapide rapprochent les extrémités du continent, afin que la France ne perde pas le bénéfice de son admirable situation entre l'Océan, la Méditerranée et le Rhin. » Puis il discute les tracés soumis à la Chambre et leur ordre d'exécution. Le chemin de fer de Paris au Havre doit être entrepris avant tout ; autrement, tous les arrivages se feront par Anvers et, de cette ville, gagneront le centre de l'Allemagne, au grand détriment des ports français. « Si vous ne vous hâtez de construire la ligne de l'Est, s'écrie-t-il, avant quelques années Strasbourg sera plus près de Berlin que de Paris.... » « Nous devons nous occuper aussi d'une ligne de la Méditerranée au Nord.... Par la même raison, le chemin de fer de Paris à Orléans est un point de départ excellent : d'Orléans à Roanne, on gagne le Midi ; d'Orléans à Tours, on va sur Bordeaux. Ainsi vous réunissez par trois lignes le Rhin au golfe de Gascogne, la Manche à la Méditerranée, le Rhin à la Méditerranée [1].... »

Mais dans quelles conditions établira-t-on ce grand réseau ? La construction sera-t-elle faite par l'État ou par des

1. Berryer, *Œuvres parlem.*, II, p. 298.

compagnies? Berryer se prononce nettement pour les compagnies. « Je voudrais que le gouvernement pût faire les grandes lignes dont je viens de parler ; je désirerais qu'il pût les faire par le trésor. Mais dans l'état actuel des choses, c'est impossible. » Et il en développe les raisons. « Cette œuvre colossale écraserait les finances du pays. Ce sont des travaux qui peuvent comporter une dépense d'un milliard, ou un milliard et demi [1]. » Comment trouver cette somme ? D'ailleurs, l'État construit bien plus chèrement que les compagnies. Autre inconvénient : le gouvernement ne peut éviter de froisser une foule d'intérêts; « il va être aux prises avec toutes les parties de la France. S'il fait le chemin du Nord, on lui demandera le chemin de l'Ouest, on lui demandera le chemin de Bordeaux, le chemin de Marseille, le chemin de Strasbourg; il est évident qu'il faut qu'il les fasse tous ; pour faire contribuer tout le monde, il est réduit à faire plus qu'il ne peut faire, ou à promettre ce que jamais il ne fera [2]. »

Ne convient-il pas, au surplus, d'encourager l'industrie privée, de faire appel à l'esprit d'association ? « En France, les capitaux sont abondants, sont immenses, mais ils sont divisés, fractionnés, répartis dans un très grand nombre de mains.... A cause de leur faiblesse même, ils sont timides et ont besoin de sécurité.... Ils afflueront dans les entreprises lorsqu'on aura la certitude qu'elles ne sont pas exposées à la ruine [3].... »

C'est pour inspirer cette confiance que Berryer réclamait l'intervention de l'État. « Il faut, disait-il, que l'État *amorce* les chemins de fer. » Mais de quelle manière ? Et passant en

1. Berryer, *Œuvres parlem.*, II, p. 389.
2. *Ibid.*, II, p. 384.
3. *Ibid.*, III, p. 28.

revue chaque système proposé, la subvention, le prêt avec ou sans prélèvement et la prise d'actions, l'orateur affirmait qu'il n'y avait qu'un moyen pratique de réussir, c'était de garantir aux actionnaires des compagnies un minimum d'intérêt. « Ce système est à la fois celui qui inspire le plus de confiance aux capitaux et qui est le moins onéreux pour l'État. Il est le seul qui assure l'exécution des chemins de fer.... Il y a deux milliards de travaux à faire sans qu'il en coûte autre chose à l'État qu'un appui moral [1]. »

Ces sages idées de Berryer ont en partie prévalu et le temps s'est chargé d'en justifier la clairvoyance. Bien que nous ayons à peine indiqué ses principales pensées sur la question, nous n'insisterons pas davantage. Notre but était seulement de faire entrevoir quelle part il avait prise, dans l'intérêt de la France, à cette grande révolution économique.

1. Berryer, *Œuvres parlem.*, III, p. 30.

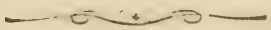

CHAPITRE XII

BERRYER ET LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

La noble parole des seigneurs polonais à Catherine II : « Nous qui aimons la liberté plus que tout au monde et la religion catholique plus que la liberté, » Berryer pouvait se l'appliquer à lui-même. Catholique convaincu, il plaça toujours la liberté religieuse au-dessus de toutes les autres.

Si la société civile a ses droits et ses libertés, s'écriait-il en 1833, la société religieuse a aussi ses droits et ses libertés. Ceux qui craignent sans cesse les envahissements du pouvoir spirituel rappellent souvent les paroles du divin fondateur de notre religion : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Il est bien temps aussi que les ministres de la religion catholique invoquent les mêmes paroles du fondateur du christianisme, et qu'en vertu de ces mots, ils apprennent aux hommes du monde, au pouvoir, aux législateurs humains qu'ils n'ont ni droit ni autorité pour contraindre en quoi que ce soit et régler la discipline de l'Église catholique[1].

Toutefois, dans ses affections, Berryer ne séparait pas l'Église et la vieille royauté française, le trône et l'autel. Non point qu'il voulût inféoder l'une à l'autre, non point qu'il crût que l'Église ne pouvait se passer de la royauté ; mais il estimait que la monarchie traditionnelle répondait davan-

1. *Œuvres parlem.*, I, p. 312.

tage aux besoins de l'Église, et que la liberté religieuse, comme les autres, serait plus étendue et plus respectée, en s'abritant sous un pouvoir fort et incontesté. Cette alliance n'était-elle pas, d'ailleurs, quatorze fois séculaire? N'avait-elle pas été consacrée récemment par des malheurs communs, scellée, en quelque sorte, avec le sang des martyrs? Et en ce moment même, le parti légitimiste ne donnait-il pas à l'Église ses fidèles les plus dévoués et les plus respectueux? C'est pourquoi Berryer eût désiré qu'on ne séparât point la défense religieuse de l'action royaliste.

Or, telle n'était pas alors l'opinion des chefs du mouvement religieux. Montalembert, le plus éloquent et le plus intrépide défenseur de l'Église au XIXe siècle, Montalembert, dont le glorieux souvenir doit vivre à jamais dans le cœur des catholiques de France, Montalembert, aidé de Mgr Parisis, de Lacordaire, de Ravignan, de L. Veuillot, d'Ozanam et de Dupanloup, travaillait avec une infatigable énergie à constituer dans le pays un parti catholique. En revendiquant, comme ils disaient, la liberté religieuse sous le drapeau de la liberté civile, ils perdaient de vue le principe sur lequel s'appuyait Berryer, ils oubliaient que les libertés ne sont pas indépendantes des gouvernements. Berryer sentait la faiblesse originelle de la monarchie de juillet et prévoyait la catastrophe qui devait l'emporter. « La liberté est notre soleil, s'écriait au contraire Montalembert. La Charte est le sol sur lequel nous nous appuyons ; il n'est donné à personne d'arracher ce sol de dessous nos pieds. » Une expérience prochaine devait lui apprendre qu'il se trompait. Donc, à ses yeux, ce qui importait, c'était de dégager l'Église, ses libertés, son avenir, des intérêts de la monarchie vaincue. « La Restauration, disait-il à la Chambre des pairs, est tombée tristement, convaincue d'une ignorance et d'une inca-

pacité sans excuse. » Et plus tard : « Personne, à dater du jour où j'ai abordé pour la première fois cette tribune, n'a brisé plus complètement que moi avec les espérances et les regrets du parti légitimiste. »

Lacordaire parlait de même : « Après cinquante ans que tout prêtre français était royaliste jusqu'aux dents, j'ai cessé de l'être, je n'ai pas voulu couvrir de ma robe sacerdotale un parti ancien, puissant, généralement honorable, mais enfin un parti. » Et Ozanam écrivait : « J'ai sans contredit pour le vieux royalisme tout le respect que l'on doit à un glorieux invalide, mais je ne m'appuierai pas sur lui, parce qu'avec sa jambe de bois il ne saurait marcher au pas des générations nouvelles. » En dehors des légitimistes, des conservateurs et des libéraux, Montalembert voulait que les catholiques s'organisassent à part pour conquérir leurs libertés. Il redoutait même l'intervention de Berryer et des légitimistes dans les affaires religieuses, craignant que les libertés qu'ils revendiquaient ne fussent repoussées comme des réclamations d'un parti vaincu. On comprend que ces déclarations, cette attitude, n'étaient pas faites pour plaire à Berryer. Entre ces âmes si généreuses, également dévorées de l'amour du bien et de la liberté, il y avait donc un malentendu regrettable.

M. de Falloux raconte qu'il s'efforçait de le faire cesser. Il disait à Montalembert : « La conscience religieuse et la conscience politique ne peuvent pas demeurer à perpétuité sans contact, sans relation l'une avec l'autre; elles sont faites pour vivre ensemble et pour s'éclairer mutuellement dans la société comme dans l'individu. Vous avez renoncé à suivre l'abbé de Lamennais dans la doctrine de la séparation absolue de l'Église et de l'État : ne reprenons pas le même air une octave plus bas! Soyons plus prudents que ne l'a été

la Restauration. Attestez à la tribune, attestons partout que nous avons compris les leçons de l'expérience, mais laissez les légitimistes faire librement leurs réserves pour l'avenir. »

« Quand je venais, continue M. de Falloux, à personnifier mes idées, je concluais que la ligne de M. Berryer et la ligne de M. de Montalembert, l'une plus exclusivement politique, l'autre plus exclusivement religieuse, pouvaient être distinctes et ne devaient jamais être ennemies, car elles embrassaient l'ensemble des grands intérêts du pays. Plus je m'efforçais de me rendre compte de l'état de notre société, plus je me confirmais dans la persuasion que les hommes jeunes, indépendants envers le passé, envers le présent, devaient tendre au rapprochement de ces deux lignes au lieu de pousser à leur réciproque hostilité ; et, à mesure que j'avançais dans la vie pratique, je m'appliquais davantage à servir de trait d'union entre M. Berryer et M. de Montalembert [1]. »

Cette union, désirée par M. de Falloux, s'accomplit plus tard. L'accord de leurs douleurs amena l'accord de leurs convictions. « *La Révolution de juillet*, écrivait, après le coup d'État, Montalembert, nul ne doit le méconnaître aujourd'hui, *a porté atteinte au droit et à la vraie liberté :* elle a lâché les rênes à cet esprit de révolte qui a abouti à la réaction actuelle contre la liberté [2]. » Avec une noblesse d'âme qui l'honore, il demandait pardon « aux orateurs du parti légitimiste des pensées et des expressions qui avaient pu les affliger ; » il s'excusait d'avoir voulu dégager la cause catholique de toute alliance politique, « même de celle qu'une longue communauté de gloire et de malheur, que des traditions séculaires et sacrées, rendaient si naturelle et si honorable, avec la royauté du vieux droit. Nous avons tous

1. *Mémoires d'un royaliste*, I, p. 177.
2. Montalembert, *Œuvres*, V, p. 107.

appris depuis lors, ajoute-t-il avec tristesse, que l'Église était exposée à contracter des solidarités et des alliances qui offraient à la fois bien plus de dangers et bien moins d'excuses [1]. »

Ces dissentiments affligèrent Berryer; mais il avait l'âme trop grande pour ne pas applaudir aux efforts et aux succès de Montalembert et de ses amis. Tout en refusant de se placer sur le terrain exclusivement catholique, il ne manqua pas, pour cela, de mettre au service de l'Église l'éloquence que Dieu lui avait donnée. Déjà nous l'avons entendu s'élever avec véhémence contre les profanations sacrilèges de Saint-Germain l'Auxerrois. En 1831, il proteste énergiquement contre le rétablissement du divorce, au nom de la religion catholique et au nom de la majorité des Français, qui, d'après la Charte, professent cette religion. — Deux ans plus tard, en 1833, il attaque la proposition de M. Portalis tendant à faire reconnaître par l'État le mariage civil des prêtres :

Ainsi donc, s'écrie-t-il, la loi civile ne reconnaîtra plus les engagement contractés dans le sein de la religion.... Vous voulez rompre les rapports entre l'ordre politique et l'ordre religieux.... Libre à vous, Messieurs ! Nous allons entrer dans une grande carrière. L'Eglise sera indépendante de l'État; elle n'aura qu'à y gagner.... elle ne souffrirait pas d'un ordre de choses qui établirait une démarcation absolue entre l'ordre politique et l'ordre religieux. Cette démarcation ne saurait l'empêcher de remplir sa mission et d'aider au développement civil. Et si cette action lui était interdite par la société, il resterait encore à l'Église son grand devoir religieux qu'elle accomplirait d'autant mieux qu'elle serait plus indépendante, plus éloignée des intrigues, des affaires et des intérêts mondains [2].

La principale bataille religieuse eut lieu en 1845. Elle s'engagea entre le parti catholique et l'Université au sujet

1. Montalembert, I, Préface des discours, p. XVII.
2. *Œuvres parlem.*, I, p. 319.

de la liberté de l'enseignement secondaire. M. Villemain, ministre de l'instruction publique, déposa un projet de loi qui maintenait le certificat d'études, et obligeait tous les professeurs à déclarer qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation religieuse. Cette loi fut adoptée par les pairs malgré l'opposition acharnée de M. de Montalembert, mais elle ne vint pas en discussion devant la Chambre des députés. La retraite de M. Villemain amena l'abandon de son projet de loi. On sait que ce distingué et malheureux ministre, s'imaginant voir partout des Jésuites le poursuivre et le menacer, en perdit la raison.

Divers incidents rallumèrent la lutte un instant calmée, et, comme à la suite d'un mot d'ordre, tout l'effort des adversaires de l'Église se porta contre les Jésuites. Ce fut un véritable acharnement. MM. Quinet et Michelet, au Collège de France; M. Cousin, à la Chambre des pairs; Eug. Sue, dans un obscène roman, donnèrent le signal. Toute la presse de gauche y répondit. Le *Siècle* déclarait la Compagnie « attentatoire à la couronne de France! » Michelet l'appelait « immorale, » les *Débats* traitaient les Jésuites d' « hypocrites patentés, meurtriers de l'esprit de vie et de raison! » etc. — Alors les chefs de l'opposition, Thiers, Od. Barrot, Dupin, de Rémusat, se concertèrent et résolurent de demander au gouvernement de délivrer le pays de « cette peste publique, » au moyen des lois existantes. M. Thiers accepta la triste charge de porter la parole. Ce qu'il voulait au fond, c'était embarrasser le ministère. Il y réussit pleinement. M. Guizot allait peut-être prendre le parti de résister, mais Louis-Philippe déclara qu'il ne voulait pas « risquer sa couronne pour les Jésuites, » et l'on envoya M. Rossi à Rome demander au pape de les sacrifier.

Cependant quelques orateurs et jurisconsultes, hommes de

cœur et chrétiens convaincus, se groupèrent autour du P. de Ravignan pour défendre la Compagnie. Berryer se mit à leur tête. Déjà dans le procès de la Chalotais, en 1826, il parlait de l'Ordre avec le plus grand respect. En 1828, il publiait son éloquent mémoire : *Les Jésuites et la liberté religieuse.* Depuis lors, entre l'élève de l'Oratoire et la Compagnie de Jésus un lien de plus s'était formé. Berryer et Ravignan s'aimaient tendrement, ayant l'un et l'autre une âme élevée, faite pour se comprendre. Cette amitié née dans leur jeunesse, au moment où ils débutaient avec éclat au Palais, ne diminua pas lorsque Ravignan quitta le monde pour se faire Jésuite. Quand Mgr Dupanloup nous montre un avocat déjà célèbre venant à Issy comme pour reprendre celui qu'il croit avoir perdu, c'est Berryer qu'il veut désigner. Et Ravignan apparaît au haut de l'escalier, il salue son ami avec un sourire céleste et lui dit : « Eh bien, je vous ai donc planté là, c'est fini ! » Mais loin de vouloir le reprendre, Berryer s'afflige de ne pouvoir le suivre. « J'ai manqué mon coup, répond-il, moi aussi je devais être prêtre ! » Il ne croit pas davantage avoir perdu son ami, et saura bien le retrouver aux jours d'épreuve : témoin cette lettre qu'il lui écrivait en 1841, au lendemain de la mort de son père :

« Mon ami, j'ai perdu hier mon vieux père ; j'ai eu le bonheur qu'il n'est mort qu'après avoir reçu le saint viatique et l'extrême-onction. Mon âme est pleine des plus tendres souvenirs et des majestueuses impressions d'une mort chrétienne. Je recommande mon père à vos prières. Priez aussi pour moi, et consentez à m'aimer toujours. »

De son côté, le P. de Ravignan fit appel à Berryer dans le danger qui menaçait ses frères ; et Berryer promit son concours, non point par affection personnelle, mais pour un motif supérieur. « Ils ne furent les champions de la Compa-

gnie, a écrit le P. de Pontlevoy, que pour être les soldats de l'Église. » Aussi le général des Jésuites chargea le P. de Ravignan d'exprimer à Berryer et à ses amis sa profonde reconnaissance : « En parcourant nos annales, disait-il, nous pouvons bien trouver quelques exemples d'un dévouement semblable, mais je n'en connais pas qui le surpasse. Je demande à l'Auteur de tout bien, qui seul peut leur inspirer l'héroïque courage avec lequel ils défendent, dans des jours mauvais, notre cause et celle de l'Église, de suppléer à notre impuissance et de répandre sur eux abondance de grâces de choix [1]. »

L'interpellation eut lieu le 2 mai 1845. Un public nombreux et impatient remplissait les tribunes; la Chambre elle-même semblait fort agitée. — M. Thiers déclare d'abord qu'il ne veut point attaquer le ministère. Au contraire, il vient le défendre contre un danger qui menace à la fois le pays et l'Église! Il proteste de « son profond respect pour l'auguste religion de son pays. » « Une seule chose l'enflamme d'un égal amour : ce sont les augustes lois qui proscrivent les ministres de cette auguste religion [2]. » Le péril qu'il dénonce, c'est la lutte acharnée des évêques contre l'Université. Les évêques ont beaucoup écrit dans ces derniers temps, et les Jésuites en sont « *probablement* » coupables. D'ailleurs, malgré leur ambition et leurs intrigues, il ne réclame contre eux ni la mort, ni la prison, ni l'exil, ni même l'amende. Plein de mansuétude, il lui suffit qu'on les disperse par voie administrative. Que de lois leur sont applicables! Et il énumère avec complaisance les arrêts des anciens parlements, les ordonnances de Louis XV, la loi de 1790, celle de 1792, « lois de liberté et d'humanité, » s'écrie-t-il avec

1. *Vie du P. de Ravignan*, I, p. 299.
2. L. Veuillot, *Premiers mélanges*, I.

enthousiasme! Puis il invoque les lois de l'Empire, les articles organiques, le décret de messidor, les lois de la Restauration, la loi des associations fabriquée de ses mains, etc. Après deux discours de MM. de Carné et Dupin, la séance est renvoyée au lendemain pour entendre Berryer.

Le 3 mars, dès le matin, le P. de Ravignan vient frapper à la porte de Berryer, rue Neuve des Petits-Champs. Il le trouve se promenant dans sa chambre et méditant sur la grande lutte de la journée. Les deux amis s'embrassent; le prêtre remercie d'avance l'orateur, et lui parle en termes émus de la récompense céleste, préférable à tous les succès de la terre : « Ah! sans doute, répond Berryer, la cause est perdue, et cependant elle sera gagnée. Pour le présent, je suis désespéré; je vois d'ici tous ces hommes au parti pris d'avance, comme un mur de marbre devant moi.... Seulement, je suis indigne d'être l'avocat d'une pareille cause, ne me remerciez pas, mais priez pour moi. »

« Berryer, dit M. Thureau-Dangin, parla en libéral, en jurisconsulte, en chrétien.... Son discours est une réfutation souveraine, et l'on peut dire définitive, de tous ceux qui alors ou depuis ont prétendu évoquer contre les ordres religieux les vieilles lois de proscription [1]. »

L'orateur déclare d'abord qu'en venant défendre la grande cause de la liberté religieuse, il n'a pas à craindre qu'on l'accuse de contradiction :

Depuis trente ans, dans toutes les questions de politique, de religion, de liberté, parlant à voix haute, il ne m'est pas arrivé un jour, depuis le pied de l'échafaud auquel j'ai voulu ravir des victimes jusqu'au tribunal qui juge dans le for de la conscience, jusqu'à cette tribune où nous allons délibérer, il ne m'est pas arrivé un jour de dire autre chose que ce que je vais dire devant vous, que ce que je vais vous exprimer avec franchise.

1. Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, V, p. 559.

Il précise nettement la question. Il s'agit de savoir si les congrégations ont droit à l'existence, si l'État a le droit de disperser celles qui se sont établies en France sans son autorisation ; il s'agit par là même de savoir si l'Église est libre. M. Thiers a parlé des droits de l'État. Les droits de l'État sont les droits de tous. « Eh bien, ces droits, je les invoque aussi, et je réclame, aux termes de nos lois constitutionnelles, la liberté et la plénitude des droits de l'Église catholique, à laquelle j'appartiens. Vous dites que vous la respectez, cette liberté. Vous prétendez que la liberté de l'Église est indépendante de l'existence des congrégations. Cela est faux. Est-ce que la vie religieuse et les vœux qui y enchaînent ne sont pas conseillés et recommandés par l'Église? Comment l'Église sera-t-elle libre, si vous empêchez qu'on suive ses conseils? » Puis Berryer montre que la vie religieuse est nécessaire à une foule d'âmes. « Par vos institutions, par vos lois, qu'offrez-vous aux grands désespoirs de la vie? La religion catholique leur offre des asiles. Qu'ils soient ouverts : le siècle en a besoin! » Enfin, continue l'orateur, sans les congrégations, l'Église ne saurait remplir sa mission. L'administration des diocèses, des paroisses, absorbe le clergé ordinaire. Mais l'Église se doit à tous; elle doit parler à la science, à l'intelligence, à ce qu'il y a de plus élevé dans la société. Les prêtres ordinaires ne le peuvent avec leurs travaux absorbants. Il faut pour cela s'être livré dans la retraite à de profondes méditations. Donc les congrégations sont indispensables à la vie de l'Église.

Berryer étudie ensuite la situation légale des congrégations. Tour à tour, il prend en main ces fameuses lois qu'on lui oppose, anciennes et nouvelles, et montre péremptoirement ou bien qu'elles sont abrogées, ou bien qu'elles ne contiennent point ce qu'on prétend, et renferment, au contraire, la liberté.

Sans doute, dit-il, dans l'ancien droit une congrégation religieuse ne pouvait exister sans l'intervention préalable de l'autorité civile ; ses statuts devaient être vus, vérifiés et enregistrés. Mais pourquoi ? parce que le roi était le défenseur, l'exécuteur des lois de l'Église, l'évêque du dehors. Il fallait bien qu'il connût pour maintenir, qu'il approuvât pour protéger. L'autorité civile admettait et faisait respecter les vœux solennels. De là découlait non le droit, mais l'obligation de vérifier, d'accepter, d'approuver les statuts. Mais l'ordre ancien est renversé, et l'ordre nouveau est fondé sur la liberté.

Vous invoquez les hommes et les lois de la Constituante, la loi de 1790. Et moi aussi, je les invoque. La Constituante sépare l'Église de l'État ; l'État ne reconnaît plus les vœux, mais il ne les défend pas. Écoutez le rapporteur même de cette loi : « En cessant de protéger des liens qui blessent plusieurs individus...., vous conserverez cependant l'asile du cloître aux religieux jaloux de mourir sous leur règle.... Nous vous proposons de laisser à tous les religieux une liberté entière de quitter le cloître ou de s'y ensevelir. » Et l'orateur prouve que les lois de février et d'octobre 1790 anéantissent pour les communautés la personne civile, la faculté de posséder et d'acquérir d'une façon inaliénable, mais maintiennent formellement le droit de vivre libre dans une communauté, de s'unir pour suivre une même règle, pour prier et travailler ensemble.

Il nous est impossible de suivre Berryer dans l'examen qu'il fait de toutes ces lois. Voici en quels termes il défend les Jésuites contre l'arrêt du Parlement qui les avait bannis en 1762 :

Si aujourd'hui nous venions à cette tribune invoquer les arrêts de cette époque, d'un siècle bien rapproché de nous assurément, car moins de cent ans se sont écoulés depuis les arrêts de 1761, 1762 et

des années suivantes; si, dis-je, à cette époque, les parlements, au lieu de prononcer la suppression de l'Institut, en avaient ordonné le maintien, et qu'il fût question aujourd'hui de citer de tels arrêts; Messieurs, je ne veux pas injurier le passé, j'y suis disposé moins qu'un autre; mais je vous le demande, dans une question de principe, dans une question de jugement impartial et de liberté, avec quelle voix puissante ne viendriez-vous pas dire : Comment! au temps où nous sommes, on nous présente comme raison de jugement, comme décision impartiale en ces matières, l'opinion de juges qui la même année condamnaient Calas à la roue comme ayant assassiné son fils parce qu'il s'était fait catholique! L'autorité de raison et de jugement, nous la reconnaissons en 1845 pour les parlements qui, en même temps qu'ils ordonnaient la lacération de l'Institut des Jésuites, ordonnaient que de la main du bourreau fût lacéré et brûlé l'*Émile*, et qui bâillonnaient Lally deux ans plus tard.

Chaque temps, chaque époque s'est égarée dans des sentiments honnêtes. Les pensées des hommes qui nous ont précédés, les monuments de leur existence, ne les outrageons pas sans bien nous pénétrer des sentiments, des passions, des préventions devenues publiques qui ont égaré en d'autres siècles les plus fortes et les plus hautes raisons; mais comprenons aussi que l'histoire de nos pères et de nos devanciers sera la nôtre; qu'à chaque pas nous devons bien méditer nos résolutions, et savoir si, quand nous prenons de grandes déterminations publiques, nous les prenons exemptes de ces mouvements impétueux et désordonnés de l'esprit, qui aveuglent les intelligences les plus élevées et les plus droites et qui égarent les cœurs les plus honnêtes [1].

« Grâce à M. Berryer, écrivait L. Veuillot, la cause de la religion, de la liberté, de la légalité véritable, a été bien défendue. Son discours d'aujourd'hui est un des plus beaux qui soient sortis de cette bouche éloquente. On ne saurait exprimer plus noblement le respect de la conscience, ni mieux avoir l'intelligence de la liberté. Il a forcé ses contradicteurs à l'entendre jusqu'au bout. Que pouvait-il de plus?.... Lorsque les chrétiens savent combattre, l'Église vit, et Dieu est glorifié [2]! »

1. *Œuvres parlem.*, III, p. 573.
2. L. Veuillot, *Premiers mélanges*.

Comme Berryer l'avait prévu, l'arrêt de proscription fut voté ; mais le gouvernement en poursuivit l'exécution avec une bienveillante mollesse. Il y eut quelques déplacements, mais pas un religieux ne fut contraint de quitter la France. La tourmente qui emporta le gouvernement de Juillet respecta la Compagnie de Jésus. Et l'on vit même, spectacle étrange! l'homme qui avait voulu proscrire les Jésuites se lever pour les défendre. Rendons-lui cette justice, peu d'orateurs, en 1849, ont plus fait pour la liberté religieuse, pour la liberté de l'enseignement surtout, que M. Thiers.

« Passez aux Jésuites ! » lui criait la gauche furieuse. Et M. Thiers, très calme, répondait : « Oui, je vais passer aux Jésuites. »

A gauche. — C'est fait! Vous y êtes passé aux Jésuites! (*Rire général prolongé.*)

M. Thiers (souriant). — Oui, c'est convenu, je suis un Jésuite, d'accord. (*Nouvelle hilarité prolongée.*)

M. de Montalembert. — Je ne suis donc plus le seul dans l'Assemblée!

M. Thiers. — En présence des dangers qui menacent la société, j'ai tendu la main à ceux qui m'avaient combattu, que j'avais combattus; ma main est dans la leur, elle y restera, j'espère, pour la défense de cette société qui peut bien vous être indifférente, mais qui nous touche profondément [1].

Quant à Berryer, il n'eut pas à changer et continua de défendre en toutes rencontres la liberté de l'Église. En 1850, il avait été nommé président de la commission du budget. Pendant la discussion, M. Jules Favre proposa cet amendement insidieux : « Le gouvernement présentera dans le plus bref délai possible un projet de loi destiné à rétablir l'inamovibilité des desservants et des succursalistes et l'institution des officialités diocésaines. »

1. V de Falloux, *Mémoires*, I, p. 566.

Cet amendement n'avait été ni distribué ni imprimé d'avance. C'était une surprise, c'était peut-être un piège. En vain la commission demanda-t-elle l'ajournement. Grâce à M. Dupin, l'urgence fut votée et la discussion commença. M. Jules Favre parla avec une habile modération, le ministre des cultes, M. de Parieu, avec un dédain superbe. Bref, le projet allait passer. De toutes parts on entourait Berryer, on le suppliait de prendre la parole. Il résistait. Lui, esclave des convenances, ne voudrait pour rien au monde mettre en relief l'insuffisance de M. de Parieu. « Cependant, raconte M. Audren de Kerdrel, les instances près de Berryer redoublent et deviennent irrésistibles ; le voilà à la tribune. Il a l'air soucieux, mécontent, comme un homme qui va parler malgré lui, et qui se sent sur des charbons ardents. Il n'ose trancher ces questions délicates qui divisent les catholiques et les évêques eux-mêmes; d'autre part, il ne veut pas abandonner le champ de bataille à Jules Favre.

« C'est dans cette position imprévue, soudaine, que sans dire un mot de trop, sans laisser non plus debout un seul des arguments de son redoutable adversaire, il prononça un de ses discours les plus applaudis, son improvisation la plus incontestée, la mieux prise sur le fait [1]. » Elle atteste, plus encore que son admirable talent, son tact exquis et sa foi profonde.

C'est au nom de l'égalité et de la liberté, dit-il, qu'on vient nous faire cette proposition ?

Qu'est-ce à dire et quelle étrange confusion! Comment! est-ce qu'il y a quelque rapport entre l'égalité politique et civile et ce que vous regardez comme une condition de servitude et de dépendance, l'acceptation d'une succursale, la qualité de desservant ou succursaliste? Confondrez-vous donc ici l'ordre spirituel et l'ordre temporel? Est-ce

1 A. de Kerdrel, *Journal de Rennes*, novembre 1868.

que cette inégalité n'est pas toute de conscience? Est-ce que ce n'est pas une subordination librement acceptée, une soumission pleinement volontaire?.... Comme citoyen, comme homme privé, comme Français, le prêtre, succursaliste ou non, a tous les droits, a toute la liberté, a toute l'indépendance, a toute l'égalité des citoyens; mais comme prêtre, comme exerçant son ministère, comme ayant accepté au fond de la conscience une autorité supérieure qui n'est pas du domaine de la loi, qui n'est pas du domaine des assemblées, il est en dehors de toutes les questions qu'on soulève, de tous les principes qu'on invoque. Le prêtre est citoyen comme vous, il a les mêmes droits que vous; oui, et Dieu veuille qu'en toute occasion, sur toutes les questions, vous lui reconnaissiez tous les droits du citoyen!....

Vous invoquez la liberté! Eh! Messieurs, il n'est personne qui ait l'âme plus généreuse que moi, je le dis hautement. (*Exclamations. Vif assentiment à droite.*)

Je ne me crois supérieur à aucun de mes concitoyens, mais je sais bien, et je sens là, en moi, dans ces qualités de loyauté, de générosité, de sincérité, à toutes les époques de ma vie, oui, je le sens, j'ai eu une telle attitude en face de mon pays que je puis parler avec l'arrogance que je me permets en ce moment. (*Bravos.*)

Vous parlez de liberté; mais respectez celle qui émane, je ne dirai pas seulement de la constitution écrite, mais de la constitution naturelle de toute société humaine; respectez la première de toutes les libertés, la liberté de l'Église, c'est-à-dire la liberté de la conscience même.... L'Église, par son caractère, sa nature, son objet, est au-dessus de toute société; ses libertés, elle les revendique, c'est son domaine, et dans son domaine elle doit être libre, libre, au-dessus de vos attaques; vous devez la respecter.

A gauche. — On ne l'attaque pas.

M. Berryer. — Vous l'attaquez profondément.... Quelle est dans une société d'intelligences la liberté la plus indispensable, sous peine de dissolution de cette société? C'est l'autorité sur le dogme qui forme le lien des consciences, c'est l'autorité sur la discipline entre les membres, entre les ministres, de cette autorité toute spirituelle et toute de conscience.

Aussi, dans tous les temps, au témoignage de ces Pères que vous avez cités, dont vous avez prononcé le nom, l'Église est souveraine dans toutes les questions de dogme et dans toutes les questions de discipline. Sa discipline n'appartient qu'à elle. Vous pouvez la proscrire si sa discipline vous importune. (*Exclamations à gauche.*)

Une voix à gauche. — On n'y songe pas.

M. Berryer. — J'aime à le croire. Un exemple assez fatal a été donné à notre pays; vous ne songez pas à le reproduire; tant mieux!

Oui, il fut un jour en France, où une assemblée de législateurs crut ne pas violer les principes en intervenant dans la gouvernement de l'Église ; oui, il fut un jour où une réunion de législateurs voulut refaire la constitution de cette société spirituelle. Eh bien, vous avez vu les résultats déplorables de la constitution civile ; vous avez vu les victimes ; vous avez horreur des conséquences affreuses du combat qui s'est livré. Quand les hommes qui portaient dans leur cœur et dans leur conscience les droits de l'Église ont voulu résister à la violation de ces droits, vous avez vu quelle a été l'issue sanglante de ces luttes ; vous en avez horreur, vous ne voulez pas les renouveler, vous ne voulez plus même ce divorce entre l'État français et l'Église chrétienne, l'Église catholique ; je vous crois ; mais je vous dis que vous faites invasion dans le domaine de la société spirituelle quand vous voulez régler sa discipline, et que ce règlement ne vous appartient pas. (*Bravos.*)

Berryer n'est pas moins éloquent lorsqu'il montre la nécessité d'une épreuve avant de conférer au prêtre un titre inamovible :

Que de difficultés dans ce rapport immédiat avec le monde, avec la société, pour un jeune homme enfermé d'abord dans un collège ou un petit séminaire, puis claustré dans les études d'un grand séminaire, recevant à peine les ordres, et tout de suite, à l'instant même où il est reçu prêtre, jeté en face des passions du monde, en face de ses inquiétudes, de ses troubles, de ses vices !

Vous avez parlé des difficultés et vous ne comprenez pas la nécesité de l'épreuve, vous, hommes du monde, hommes politiques, pères de famille ! Comprenez donc ce que c'est que le prêtre chargé de diriger vos enfants, de recevoir vos propres confidences ! Si vous défendez les intérêts de l'Église en homme qui appartient à l'Église, si vous lui êtes fidèle, si vous avez parlé en homme qui reconnaît l'autorité du prêtre, si vous avez dans votre cœur cette disposition qui porte à s'agenouiller devant le prêtre, à venir lui dire sa vie tout entière (*Bravos et applaudissements répétés à droite*), si vous avez cela dans l'âme, si, Dieu merci, vous êtes si bon chrétien et que ce soit ce zèle qui vous anime pour l'Église, ah ! dites-le-moi, quand le repentir, quand la douleur, quand le chagrin vous ont conduit aux pieds du prêtre, n'avez-vous pas senti quel immense, quel grave et difficile devoir il avait à remplir ? (*Nouveaux applaudissements.*)

Et vous ne voulez pas qu'à son début dans la carrière il soit surveillé par une autorité qui puisse quelque temps encore examiner si elle ne s'est pas méprise !....

La péroraison est vibrante, indignée, pleine de passion. Il faut la citer tout entière :

A tout cela, je sais qu'il y a un remède pour vous.... C'est de revenir à l'élection populaire. On nous en parle comme d'une chose à laquelle on a pensé !

A gauche. — Oui ! oui !

M. Berryer. — Vous y avez pensé ! Vous y avez pensé, et mes habitudes de langage me condamnent à dire que vous y avez pensé de bonne foi.

A gauche. — Oui ! oui !

M. Berryer. — De bonne foi ! Vous y avez pensé de bonne foi ! (*Mouvement.* Comment ! vous nous parlez de bonne foi de la primitive Église ! Vous nous parlez de bonne foi des premiers temps, des premiers âges de la société chrétienne ! Comment ! vous venez nous dire, surpris par un zèle que je veux croire sincère pour l'Église chrétienne, qu'il faut qu'elle reprenne la règle de ses premiers âges et de ses premiers temps !.... Et en même temps vous ne cessez de répéter : le clergé est déchu, l'Église, on n'en veut plus, la foi est éteinte, le peuple ne croit plus, toutes les superstitions sont tombées ; il n'y a plus de croyances.... Qu'était-ce que ce temps où vous parlez de revenir, où l'élection était une voie naturelle et sûre d'arriver au choix d'un bon prêtre.... Qu'était-ce que ce temps comparé au nôtre ? Aux âges dont vous parlez, qui était chrétien ? Non pas ceux qui avaient été investis seulement de cette qualité par un sacrement reçu au premier âge et à leur insu, qui depuis ont déserté l'Église, abandonné ses lois, qui ne se sont soumis à aucune de ses instructions. Qu'est-ce qui constituait l'Église alors ? Ceux qui s'étaient liés par la foi, ceux qui étaient ses esclaves volontaires (*Applaudissements et bravos à droite*) ; ceux qui, dans l'ardeur et dans le zèle d'une foi sincère, mettaient volontiers en commun leurs propres biens.... non pas le bien d'autrui (*vive adhésion à droite*) ; ceux au milieu desquels l'Apôtre ne châtiait pas l'insuffisance du don ou de l'apport fait à la communauté, mais châtiait le mensonge (*oui ! oui !*) et disait : Tu as menti à Dieu ! et l'autre tombait frappé de mort.

Eh bien, cette Église pleine de foi, tout ce peuple uni par une même inspiration de la conscience, par une même espérance, par un même zèle qui lui faisait braver la mort et les supplices, tout ce peuple uni par le cœur, par l'intelligence, le consulter pour l'élection des chefs de l'Église, il n'y avait rien de si naturel, rien qui pût offrir de plus sérieuses garanties ! Mais irez-vous, aujourd'hui, sérieusement, dans votre société, confier cette élection aux habitants d'un même village, les uns reniant Dieu, les autres reniant la divinité du

Sauveur des hommes? Irez-vous dire à ces hommes dont quelques-uns ont le malheur d'être sans foi, qui obéissent à leurs passions plutôt qu'aux commandements de l'Église : C'est à vous, incrédules, impies, corrompus, que nous confions le choix du prêtre? Cela est absurde et votre proposition ne peut être acceptée par l'Assemblée. (*Applaudissements et bravos prolongés.*)

Une longue agitation succède à ce discours, ajoute le compte rendu. Un grand nombre de membres se pressent autour de l'orateur et le félicitent. L'amendement est rejeté par 443 voix contre 142 [1].

Cependant le grand homme de bien, qui défendait avec tant d'énergie et de conviction la cause de l'Église, se tenait depuis quelque temps éloigné de ses mystères. Certes, nul plus que lui ne sentait la nécessité de la religion. « Sans elle, disait-il souvent, l'individu se dissout dans le scepticisme et dans l'égoïsme, et la société penche vers la barbarie. » Il admettait avec une foi d'enfant tous les enseignements de l'Église ; les cérémonies du culte catholique touchaient profondément son âme ; au contraire, il ressentait pour la forme sèche et froide du protestantisme une invincible aversion. « Le protestantisme voit l'homme en toutes choses, le catholicisme voit Dieu.... A la pensée seule de me trouver dans la Genève protestante entre MM. de Broglie et Guizot, j'éprouve une oppression physique, je me sens étouffer. » Il était réservé au P. de Ravignan de faire cesser une regrettable inconséquence, d'incliner doucement le cœur de son ami vers cette vie chrétienne dont l'esprit de Berryer voyait la nécessité. Ce fut pour le saint religieux une noble manière d'acquitter la dette contractée en 1845. Il s'attacha avec passion à cette âme d'élite : « Je réponds de vous, âme pour âme, » lui écrivait-il. Comment résister à de telles ins-

1. *Œuvres parlem.*, IV, p. 401.

tances? Berryer, vaincu par la grâce, le 29 mars 1857, se rendit par cette lettre touchante :

Mon bienfaisant ami et vénéré Père,

Je me sens grâce à Dieu, par votre aide, entré pleinement dans la volonté de suivre la voie où vous devez me diriger. Je ne manquerai pas d'aller m'humilier et me fortifier devant vous et par vous. *Auditui meo dabis gaudium et lætitiam et exultabunt ossa humiliata.*

Ma raison et ma conscience sont satisfaites. Je rends grâce à Dieu et je vous bénis dans le fond de mon cœur. Gardez-moi, je vous en conjure, mon bon Père, votre tendre et protectrice affection; venez-moi en aide, vos conseils et vos encouragements me sont nécessaires.

Je vous embrasse avec tendresse et n'attends que de vous le calme de ma vie et le repos dans la voie du salut.

BERRYER.

Plein de joie, le P. de Ravignan répondit :

« Mon cher ami, votre joie est ma joie parce que votre cœur est mon cœur. Venez, je vous en conjure.

« Je vous embrasse comme un frère tendrement chéri. »

Depuis lors, Berryer pratiqua ouvertement et publiquement sa foi. « Est-ce que vous allez à confesse? » lui demandait un jour M. Thiers devant témoins. — « Oui, vraiment, » répondit Berryer. — « Que vous êtes heureux, continuait M. Thiers ; pour moi, je reconnais bien que la religion est la plus grande et la plus belle chose qu'il y ait au monde ; mais à qui me prouvera qu'elle est exclusivement divine, je donnerais volontiers la moitié de ma fortune.... Vous seul y réussiriez et je vous attends ; car vous étiez né prêtre, vous aviez au suprême degré le talent de la chaire. » Berryer fut d'autant plus frappé que M. Thiers n'avait pu connaître ses aspirations sacerdotales.

Moins d'un an après ce retour à Dieu, au mois de février 1858, dans une pauvre cellule de la rue de Sèvres, le P. de Ravignan, épuisé par ses apostoliques travaux, allait mourir. « Trois mois durant, raconte son historien, il ne voulait en-

tendre que Dieu, voir que le ciel. M. Berryer pourtant méritait bien une exception. Il vint donc. Je n'oublierai jamais tout ce qu'il y eut d'éloquence et de grandeur dans la scène dont je fus témoin. Le visiteur tout en larmes, à deux genoux auprès du lit, faisait ses adieux avec des promesses, demandait en suppliant des bénédictions et des prières; le mourant, de son côté, avec une incomparable tendresse et une autorité surhumaine, semblait prêcher encore, et d'une voix haletante consolait, encourageait et bénissait [1]. »

Les obsèques du P. de Ravignan furent célébrées à Saint-Sulpice, au milieu d'une affluence considérable. Berryer était là, perdu dans la foule, le cœur plein de tristesse; il repassait en son âme les derniers conseils de son saint ami; il comparait sa propre vie, si pleine de déceptions et d'orages, à la vie féconde et apostolique qui venait de finir, et se prenait sans doute une fois de plus à regretter de ne l'avoir point imité dans son sacrifice, lorsque, tout à coup, avant l'absoute, Mgr Dupanloup monte en chaire. Dans une improvisation émouvante, pleurant lui-même et faisant pleurer tout le monde, il rappela les grands travaux de l'homme de Dieu et raconta sa mort sublime.... « Ses œuvres le suivent, disait-il, vous êtes son œuvre, l'œuvre de son cœur, de sa vie, de son sang; à vous donc de le suivre et de l'accompagner auprès de Dieu, Messieurs, et de l'y retrouver un jour! Ne restez pas en route.... Il marchait à votre tête; suivez-le jusqu'au bout. Il vous a donné rendez-vous au royaume des cieux, n'y manquez pas! n'y manquez pas! Quand il vous donnait des rendez-vous en ce monde, vous savez comme il y était fidèle; ne manquez pas au dernier qu'il vous donne!.... »

On comprend l'émotion de Berryer en entendant ces appels

1. P. de Pontlevoy, *Études religieuses*, 1868.

éloquents. Elle fut à son comble lorsque l'évêque, désignant dans la foule « un des meilleurs, un des plus anciens amis du défunt, lui aussi orateur incomparable, » s'écria : « Ah ! qu'il me permette de le lui dire ici, son saint ami, à cette heure, répond de son âme devant Dieu plus encore qu'il n'en répondait sur la terre !.... »

CHAPITRE XIII

BERRYER ET LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

(1834-1848)

Pendant le gouvernement de Juillet, Berryer prit une part brillante aux débats sur la politique étrangère. Ce fut alors qu'il remporta ses plus grands succès de tribune et manifesta le patriotisme ardent qui a fait dire de lui : « M. Berryer est le plus complètement Français de tous les Français [1]. » Personne n'eut jamais plus que lui le souci de la grandeur de la France dans le monde, le souci de sa dignité, de ses droits, de son extension civilisatrice. Ce ne fut point par esprit de parti qu'il blâma souvent la politique du gouvernement, mais parce qu'il la jugeait indécise, faible, pusillanime, contraire au véritable intérêt national. La preuve, ce sont tant de protestations ardentes qui reviennent sans cesse sur ce sujet....

Ils ont, eux, leurs jalousies, leurs défiances, leurs rivalités ; nous avons, nous, notre unité puissante, notre attachement au droit, la résolution de protéger tous ceux qui ont besoin que le droit les maintienne dans le monde. Nous avons cela pour notre force. Nous ne portons pas attachées à nos bras une Pologne ou une Irlande. (*Acclamations prolongées.*) Nous sommes libres ; nous n'avons pas même

1. « The most thoroughly French of all Frenchmen » J. Bigelow, *Remembrances of Berryer*. New-York, 1869.

chez nous, grâce à notre caractère, à ce qui forme les êtres sur le sol de la France, nous n'avons pas même l'embarras des partis. Je n'en connais pas.... (*Applaudissements.*)

Laissez-moi le dire, je n'en connais pas un où il y ait un homme assez coupable, assez peu digne d'être Français pour que, le jour où vous porterez noblement, fièrement, sincèrement devant l'Europe la question de ces grands intérêts français, quand il s'agira de l'intégrité de notre influence et de nos droits, pour qu'il y ait un homme de parti qui conserve le ressentiment. *Très bien! très bien!* Je n'en connais d'assez haïssable nulle part [1]! (*Acclamations générales.*)

La preuve encore, c'est qu'il savait au besoin rendre hommage à ses adversaires, dire à M. Thiers en 1837 :

Vous avez voulu conserver Ancône, vous avez voulu, pour être conséquent avec vous-même, chasser d'Espagne don Carlos : vous avez fait deux actes honorables, Monsieur. Et si vous revenez au pouvoir, quelque dissidence profonde qui doive naturellement toujours subsister entre nous, s'il vous est permis de faire pour la France quelque chose d'utile, de grand, je vous remercierai....

Il put se tromper, il se trompa même quelquefois; il eut les défauts de ses qualités et de sa race, défauts du Français, ardent jusqu'à la témérité, confiant jusqu'à la présomption, qui ne recule jamais, et veut se battre un contre quatre. Certes, la passion vibre dans ses discours, mais c'est la passion de la France, tempérée toujours par une haute raison et par une bonne foi à toute épreuve. Cette passion n'empêche point d'ailleurs une clairvoyance pénétrante. Il semble que Berryer ait pressenti la transformation de la vieille Europe. Cette œuvre politique, poursuivie, accomplie pendant les derniers siècles, maintenue après tant d'efforts et de guerres par nos rois, nos grands ministres, nos généraux, à savoir le maintien sur les frontières françaises d'une Allemagne et d'une Italie divisées et impuissantes, cette œuvre

1. *Œuvres parlem.*, IV, p. 182.

de salut national, Berryer prévoit qu'elle est menacée et compromise. Dès 1836, il jette un cri d'alarme, il dénonce l'ambition croissante de la Prusse :

Vous ne voyez, dit-il, dans l'union des douanes allemandes provoquée par la Prusse, qu'un lien commercial qui serait rompu aussitôt que la guerre éclaterait. Détrompez-vous. En Allemagne on a considéré tout autrement la question des douanes prussiennes. Nous avons entre les mains un rapport de M. Bernstorf. L'auteur y examine comment on pourrait neutraliser l'influence française en Allemagne, quels seraient les moyens à employer pour fortifier l'unité allemande. M. Bernstorf en indiquait plusieurs ; il signalait la nécessité de former entre un grand État et de petits États des liens moraux et des liens d'intérêts matériels, et il indiquait le système de douanes prussiennes.... Je crois donc que le gouvernement français a eu tort de ne pas s'en occuper davantage [1]....

L'intervention de Berryer se fit sentir dans les principales affaires du règne, débats sur l'indemnité réclamée par les États-Unis, l'alliance anglaise, l'indépendance de la Belgique, la question d'Orient, les révolutions d'Espagne, l'Algérie et les colonies.

I.

Napoléon Ier, par les décrets de Berlin (1806) et de Milan (1807), avait déclaré en état de blocus les côtes anglaises, et prononcé la confiscation de tout navire qui entretiendrait des relations avec la Grande-Bretagne. Par suite, un certain nombre de navires furent saisis de 1806 à 1812, et les États-Unis réclamèrent une indemnité. Admise en principe par l'Empire, repoussée par la Restauration, la demande américaine fut renouvelée en 1830. D'accord avec les États-Unis, le gouvernement français fixa l'indemnité à 25 millions et

1. *Œuvres parlem.*, II, p. 179.

présenta le projet aux Chambres en 1832. Mais la discussion ne s'ouvrit qu'au mois de mars 1834.

Berryer attaqua vigoureusement le projet. Faisant trêve à toute autre occupation, il s'enferma chez lui, comme Démosthène dans sa caverne, et en sortit bientôt avec une de ses plus vigoureuses philippiques. A droite, à gauche, au centre même, ce fut un immense succès. Par 176 voix contre 168, la Chambre repoussa l'indemnité, et, à la suite de ce vote, le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, remit au roi sa démission.

« Qui répond le mieux à l'idéal de l'orateur, écrit à ce sujet M. de Pontmartin, si souvent d'ailleurs injuste pour Berryer, celui qui atteint immédiatement le but qu'il se propose, ou celui qui, après avoir bredouillé devant ses collègues ou ses juges, lègue ensuite des périodes élégantes et correctes à l'admiration de la postérité ? Entre la *Milonienne*, qui fait encore, après vingt siècles, les délices des latinistes et le supplice des écoliers, et le discours sur l'indemnité américaine, qui arracha un vote d'enthousiasme à une majorité hostile, je n'hésite pas, je choisis Berryer ; et si vous me dites que personne aujourd'hui ne se souvient de son discours, je vous réponds que celui de Cicéron, n'ayant pas été prononcé en temps utile, laissa partir son client pour les galères [1]. »

L'année suivante, le duc de Broglie rentrait au ministère et son projet avec lui. Dans l'intervalle, de graves événements s'étaient produits. Le président des États-Unis, M. Jackson, avait adressé au Congrès un message menaçant pour la France. Il demandait l'autorisation de confisquer, jusqu'à concurrence de vingt-cinq millions, les propriétés

1. De Pontmartin, *Nouveaux Samedis*, VIe série, p. 357.

des Français établis dans la République. Le Congrès refusa, mais notre gouvernement rappela son ambassadeur et remit ses passeports au ministre des États-Unis à Paris. Un conflit paraissait imminent, lorsque, sur les instances du roi, la question de la dette américaine revint à la Chambre.

Les débats durèrent du 9 au 18 avril 1835. Cinq fois Berryer prit la parole contre MM. Thiers, de Broglie et Lamartine : « Il nous semble le voir encore, écrit M. Louis Blanc; tantôt penché sur la tribune et les deux bras étendus sur l'Assemblée, il forçait ses adversaires à subir la domination de sa parole; tantôt, saisissant d'une main les documents fournis à l'appui du traité, et de l'autre marquant, pour ainsi dire, sur le marbre, chaque erreur de chiffres, chaque mensonge d'appréciation, chaque double emploi, il faisait passer devant les yeux de l'assistance éblouie je ne sais quelle arithmétique vivante. Jamais Mirabeau, fulminant contre la banqueroute, n'avait paru plus véhément, plus indigné, et n'avait exercé d'une façon plus souveraine le pouvoir de l'éloquence [1]. » Notre analyse très réduite et nos courtes citations n'en donneront qu'une faible idée.

Un orateur s'est demandé s'il se trouverait un homme de bonne foi, un homme de cœur et de conscience qui, dans cette assemblée, osât lever la main et dire : La créance des Américains n'existe pas. Eh bien, me voici! je lève la main, et je déclare que les 25 millions ne sont pas dus.... En effet, reconnaître cette dette, c'est admettre que les décrets impériaux ont été illégitimes. Mais ils avaient pour but de reconquérir la liberté des mers confisquée par les Anglais. Pourquoi les États-Unis ont-ils violé la neutralité par soif de l'or et condescendance pour l'ennemi de la France? Ce que Napoléon leur demandait, c'était d'être fidèles à leurs engagements, c'était de se respecter eux-mêmes. Et comment? En faisant la guerre? Non, mais en ne faisant pas le commerce avec les nations qui violaient le droit des neutres.

1. L. Blanc. *Histoire de dix ans*, IV, 352.

Et Berryer prouve que la plupart des navires confisqués étaient anglais, chargés de marchandises anglaises; leurs lettres d'expédition étaient fausses et fabriquées. On a bien fait de les confisquer. D'ailleurs, que réclament les Américains? Que sont ces pertes insignifiantes à côté des bénéfices énormes puisés dans une audacieuse violation des traités?

Eh quoi! pendant tout ce laps de révolutions funestes et de guerres sanglantes sur le vieux continent, l'Amérique a toujours prospéré, et c'est aujourd'hui l'Amérique enrichie qui se dresse et, nous tendant la main, s'écrie avec menace : « Donnez-moi une indemnité! »

Ah! Messieurs, une indemnité pour l'Amérique!.... Mais les Américains sont déjà payés pour la plupart.... Des compagnies anglaises assuraient presque toutes les expéditions américaines et réassuraient les compagnies américaines elles-mêmes. En telle sorte que dans le moment où je parle, les compagnies d'assurances anglaises se réunissent à Londres et viennent de créer un comité pour former opposition entre les mains du gouvernement français à la remise des 25 millions qui seraient accordés aux Américains.

Une indemnité pour l'Amérique! Qu'ils commencent donc par payer leurs dettes. Sur 260 millions auxquels la Louisiane fut estimée, 80 seulement ont été payés....

Vous dites que l'Empire a reconnu la justice de cette indemnité. Vous oubliez que c'était en 1814, c'est-à-dire au moment de la crise la plus violente, quand l'empereur voyait le monde entier peser sur ses bras, quand il s'efforçait de secouer ces ennemis incommodes conjurés contre lui et résistait à l'univers.... Est-ce alors que l'on a reconnu le droit des Américains? Non, Messieurs! Le ministre de Napoléon voulait exciter l'Amérique dans sa lutte avec l'Angleterre : Il faut salarier ces neutres qui font diversion et tiennent en échec les forces maritimes des Anglais, il faut les animer : donnez! donnez! accordez des faveurs; il ne s'agit pas de droits à reconnaître; donnez, donnez encore! Allez au delà de ce qui est reconnu légitime; payez même ce qui est évidemment inadmissible! Voilà le cri jeté au milieu des désastres. Vous appelez cela une reconnaissance du droit! Non, il n'y en a pas eu!

La Restauration, elle, s'est bien gardée de reconnaître cette dette. « Eh quoi! disait à l'ambassadeur des États-Unis M. de

Richelieu, eh quoi! vous venez au moment des traités de 1815, au moment où nous sommes condamnés par l'infidélité de la victoire à supporter des impositions énormes, vous venez exiger de nous ce que les Anglais eux-mêmes n'ont pas osé nous demander.... »

On nous menace de la guerre. Le peuple français ne désire pas la guerre, mais il n'est pas dans ses habitudes de la craindre, et c'est par la lâcheté qu'on l'attire. On cherche à effrayer les intérêts du commerce français. « Mon zèle pour l'intérêt commercial ne diminue en rien celui que j'ai pour d'autres intérêts, ce zèle pour les intérêts d'honneur et de dignité de la France, zèle qui ne m'abandonnera jamais. » On est allé jusqu'à prétendre que l'Amérique fermant ses portes à nos vins et à nos soieries, une foule d'ouvriers resteraient sans travail et sans pain à la disposition de l'émeute.

Du rejet qui a eu lieu l'année dernière il n'est résulté aucune calamité intérieure, aucun désordre. Je sais qu'un ministre a jugé à propos de donner sa démission; mais je n'ai pas appris que les cinq cent mille ouvriers de nos villes de commerce aient été réduits à la misère parce qu'on a refusé de payer 25 millions aux Américains.... Nous sommes en ce moment en vérification de comptes avec M. Lubecki sur les prétentions de la Russie; viendra-t-on nous répéter : « Donnez à la Russie ce qu'elle vous demande, sans quoi vos cinq cent mille ouvriers vont mourir de faim ?.... » Qu'est-ce donc que de chercher ainsi à remuer les passions des masses populaires, à les alarmer en dehors de leurs véritables intérêts, pour des biens moins chers que la justice et l'honneur et sur des craintes chimériques ?

Messieurs, vous êtes les représentants de la nation la plus généreuse mais en même temps la plus fière du monde. Vous ne devez rien, on vous demande avec insolence ! Prononcez maintenant sur la loi [1].

Cette fois, la Chambre se déjugea et vota l'indemnité qu'elle avait rejetée l'année précédente. L'influence royale, le désir de soutenir le ministère et surtout des considérations d'inté-

1. *Œuvres parlementaires*, t. II, *passim*.

rêt commercial dominèrent, dans la majorité, le sentiment de la dignité nationale.

II.

On sait que toute la politique étrangère du gouvernement de Juillet reposa sur l'alliance anglaise. L'Angleterre seule avait fait bon accueil à Louis-Philippe. Elle ne pardonnait pas à la Restauration d'avoir pris Alger et de s'être unie à la Russie pour le partage de la Turquie et la conquête des provinces du Rhin. Cette alliance, Berryer ne blâme point le gouvernement de l'avoir contractée.

C'était son devoir, il était dans sa conviction, dans sa loyauté, il a bien fait, lui et ses prédécesseurs; mais ce que je garde, moi, homme de France.... (*Mouvement*) comme vous, Messieurs, je me fais honneur d'être un de vous, et je ne pense pas, par aucune expression, chercher des distinctions entre moi et mes honorables collègues; ce que je garde le droit d'examiner, c'est la question de savoir si, dans les nécessités occasionnelles qu'on a pu rencontrer, on est demeuré ferme, inébranlable dans la pensée de conserver les intérêts généraux, les intérêts permanents de mon pays[1]....

Or, l'alliance anglaise, tout le monde le reconnaît aujourd'hui, ne fut pour nous qu'une longue duperie. L'union était vraiment contre nature. Ce que l'Angleterre a toujours et avant tout cherché, c'est son propre intérêt; et elle le cherche avec une intolérance hautaine, avec un égoïsme sans scrupule et sans loyauté. Or, ses intérêts sont partout en opposition avec les nôtres. Donc, nécessairement, elle nous combattra avec acharnement. Lord Palmerston, le grand ministre anglais de cette époque, lord Palmerston, justement appelé « le bouledogue de l'Angleterre, » ne cesse, de 1830 à

1. *Discours sur l'alliance anglaise*, II, 163.

1841 et de 1846 à 1851, de nous montrer les dents et d'aboyer contre nous. Toute sa politique est inspirée par la haine de la France. Partout il cherche à combattre son influence, à la mortifier et à lui nuire.

C'est ce que Berryer comprend à merveille. Il est juste pour l'Angleterre, il l'estime, il parle de son génie avec admiration :

Il faut en parler non pas dans un sentiment étroit, mesquin et injurieux, mais dans un sentiment juste, dans un sentiment appréciateur de sa grandeur, de sa puissance, de sa bonne et nationale politique; il ne faut pas nous laisser abattre par les grands développements qu'elle reçoit, mais, au contraire, puiser, dans les exemples donnés de ces grands efforts, des encouragements pour tenir une conduite pareille, maintenir avec la même énergie la nationalité et comprendre les grands intérêts ainsi que leur expansion dans le monde, comme l'Angleterre sait les comprendre [1]. (*Vive approbation.*)

Mais il veut qu'on s'en défie, qu'on évite avec elle les condescendances et les faiblesses, qu'on ne fasse point son jeu. « Messieurs, une bonne défense de ses droits légitimes, de sa dignité, une bonne attitude dans toutes les situations, voilà les moyens pacifiques qu'un gouvernement doit employer. » Il ne l'aime point; il semble que sa voix puissante réveille en quelque sorte un écho de Crécy, d'Azincourt et de Waterloo. Comme Démosthène dénonçait aux Athéniens les projets de Philippe, pendant dix-huit ans Berryer dénonce l'ambition insatiable de l'Angleterre. Dans les questions de Belgique et d'Orient, dans la révolution espagnole aussi bien que dans les affaires coloniales, partout il la rencontre, partout il signale son égoïsme traditionnel et sa déloyauté.

1. *Discours sur l'alliance anglaise*, III, 380.

III.

La révolution belge fut la grande affaire des cinq premières années du règne. Dans cette question, dont le dénouement avait pour nous une importance capitale, Berryer montre nos bons alliés ardemment occupés à combattre nos intérêts.

En 1815 qu'a-t-on fait? On a voulu l'impossible en unissant la Belgique à la Hollande. On a fait un mariage monstrueux de deux êtres antipathiques : différence de religion, de mœurs, de langage; différence dans la nature et l'essence des intérêts : l'un de ces peuples, navigateur, commissionnaire et voiturier; l'autre, producteur, manufacturier : voilà les deux pays que l'on a cherché à unir en une seule nation.

Qui a imposé cette situation impossible ? L'Angleterre. Il fallut, pour satisfaire l'Angleterre, pour que la Belgique n'appartînt jamais à la France, essayer même l'impossible, et le royaume des Pays-Bas a été formé.

Après la révolution de 1830, la scission entre la Belgique et la Hollande s'est opérée. La France a-t-elle pu en profiter? Non, assurément. La Belgique, animée d'une pensée toute française, demanda vainement dans sa première assemblée sa réunion à la France, et offrit vainement à un prince français la couronne de Belgique : ce premier résultat de ses délibérations fut perdu.

L'Angleterre, toujours prévoyante, s'était armée des précautions nécessaires, et avant que la Belgique délibérât dans son congrès national, l'Angleterre avait fait signer à la France un traité par lequel chaque puissance signataire s'obligeait à ne point recevoir pour un prince de sa famille la couronne de Belgique si elle lui était offerte....

Le système de la neutralité belge fut alors inventé[1].... Qu'est-ce, après tout, que cette neutralité dont on s'est tant enorgueilli et qu'on a présentée comme une victoire obtenue par le gouvernement français? La neutralité n'était autre chose que la déclaration faite que le mouvement qui portait les provinces belges vers la France était comprimé, était vaincu. Le résultat, c'a été que la Belgique fut tenue, comme en 1815, complètement étrangère à la France, que toutes les précautions furent prises pour que la ligne de forteresses ne fût

1. *Discours sur l'alliance anglaise*, II, p. 470.

pas rompue.... » Le résultat, ç'a été la Belgique donnée à un prince allemand d'origine et, par alliance, anglais et français tour à tour....

.... Et quand il s'est agi de prévoir l'entrée et la marche des troupes françaises, avec quel soin n'a-t-on pas réglé cette entrée, cette marche, le séjour des troupes, leur sortie et leur retour en France ?.... N'a-t-on pas exigé qu'aussitôt que les troupes hollandaises seraient contraintes de quitter la forteresse, les troupes françaises se retirassent et revinssent en France, et cela sous la surveillance d'un commissaire anglais! Le commissaire anglais était là pour surveiller l'évacuation : tant il est vrai que l'intérêt anglais est vivace, vigilant, bien défendu! Voilà pour la question belge[1]....

IV.

« En politique, disait lord Palmerston, les peuples n'ont pas de cousins. » Il nous le montra bien dans la question d'Orient. Les faits sont connus. Le pacha d'Égypte, Méhémet-Ali, avait, dans une première guerre, enlevé la Syrie au sultan Mahmoud. Quelques années plus tard, il écrasait les Turcs à Nézib et menaçait Constantinople. Qu'allait faire l'Europe? En France, Méhémet était très populaire. Tout en arrêtant les conquêtes du pacha, notre gouvernement eût voulu les maintenir. Son but était de rétablir la paix entre le sultan et son vassal. Bien différente fut la politique de Palmerston. Malgré l'alliance qui nous unissait à l'Angleterre, malgré nos intérêts et nos droits évidents dans la Méditerranée, Palmerston, à l'instar de M. Guizot, notre ambassadeur à Londres, signa avec la Russie, la Prusse et l'Autriche, un traité secret d'où la France était exclue. C'était le 15 juillet 1840. On donnait dix jours au pacha pour évacuer la Syrie. Comptant sur nous, Méhémet résista, et les Anglais bombardèrent Beyrouth. Alors un souffle de guerre passa sur la France. M. Thiers, président du conseil, entraîné par

1. *Discours sur l'alliance anglaise*, II, p. 167.

l'opinion publique, répondit par un ultimatum aux puissances coalisées, et proposa de porter l'armée à 550,000 hommes. « Je ne puis songer à ces jours terribles sans être profondément ému, a-t-il dit plus tard. Je savais bien que j'allais peut-être faire couler le sang de dix générations, mais je me disais : « Si la France recule, l'Europe le sait ; les Chambres, le gouvernement, tout le monde s'est engagé ; si elle recule, elle descend du premier rang. » Cependant Louis-Philippe, effrayé, remplaça M. Thiers par M. Guizot. C'était assurer la paix, mais à quel prix ?

Lorsque le nouveau cabinet se présenta devant les Chambres, à la fin de novembre 1840, un grand débat s'engagea sur la politique étrangère. Berryer y prit une part importante. Déjà, le 2 juillet 1839 et le 25 mars 1840, il était intervenu dans la question d'Orient. Il avait montré l'intérêt de la France dans la Méditerranée :

« Cette mer nous appartient, la France y est assise, elle y doit jouer un grand rôle, elle doit la disputer à tous, et elle ne peut souffrir d'être incertaine un moment sur la politique de son gouvernement en ce qui touche de si grands intérêts [1]. »

Puis dans un langage admirable, signalant les rivalités des Russes et des Anglais en Orient, il réclamait des ministres une ferme attitude :

.... Voyez ce magnifique parallélisme politique et guerrier qui s'étend depuis les frontières de la Tartarie jusqu'aux rives de la Méditerranée, entre deux nations qui doivent lutter un jour l'une contre l'autre.

Du fond du monde jusqu'à nos rivages, l'Angleterre établit sa parallèle guerroyante contre la Russie, qui la menace sur les limites de ses magnifiques colonies de l'Inde.

Considérez ces grandes expéditions à cinq cents lieues de leurs fron-

1. *Discours sur l'alliance anglaise*, II, 476.

tières; d'un côté l'expédition de Caboul, de l'autre la tentative de Khiva. Voyez ces deux grandes nations marchant à travers le monde pour établir leur ligne de précaution l'une contre l'autre.

Oui, l'Angleterre veut la mer Rouge, elle veut la sécurité du passage; et si cela arrive au profit de la puissance qui a Gibraltar, qui a Malte, qui a Corfou, que devient pour nous la Méditerranée? Sommes-nous dépossédés, oui ou non? N'en doutez pas, Messieurs, la question d'Égypte est une question de vie ou de mort comme une question d'honneur et de dignité pour la France.

.... Il est donc nécessaire que vous soyez dans cette situation forte, énergique, appelant les esprits à la confiance, les volontés à la résolution pour déterminer le pays, s'il n'a pas d'alliés, à se retirer, suivant votre belle expression, dans sa force, et à ne douter de rien dans le monde parce que cela est permis à la France[1].

Mais la trahison de l'Angleterre et l'humiliation de la France dans les derniers événements lui inspirèrent, le 1er décembre 1840, d'incomparables accents :

N'en parlons plus, s'écriait-il,.... et surtout qu'elles ne soient jamais répétées, les humiliantes paroles qu'on a fait venir ici, et de Constantinople et de Londres, ces mots de lord Ponsonby et de lord Palmerston : « Il viendra une résolution anglaise, et la France accédera.... Après beaucoup d'humeur et de déplaisir, la France cédera, et l'affaire d'Orient aura été réglée comme l'Angleterre l'aura voulu! » Eh quoi! Messieurs, il y a un pays au monde où les ambassadeurs entendent de telles paroles, où ils les écrivent et restent à leur poste, et deviennent ministres pour assister au jour où les choses s'accompliront ainsi qu'elles ont été dites! (*Longs applaudissements dans la Chambre et dans les tribunes.*)

Non, Messieurs, non! Ce n'est pas de la France qu'on a dit cela. Non, quoique vous ayez fait, on n'a pas dit cela de la France, et ceux qui au jour de nos plus grands désastres, ceux qui à Waterloo même ont vu comment tombaient nos guerriers, n'ont pas dit cela de la France, ce n'est pas de la France.... Ce n'est pas d'elle qu'on a parlé[2].... (*Bravos et applaudissements redoublés. — Longue interruption.*)

L'adresse que l'on discutait alors contenait ces paroles :

1. *Discours sur l'alliance anglaise*, III, 21-22.
2. *Ibid.*, III, 56-57.

« Si l'honneur de la France le demande, si ses droits méconnus, son territoire menacé ou ses intérêts sérieusement compromis l'exigent, le pays n'hésitera devant aucun sacrifice...., etc. » Ce fut surtout contre ce passage que s'éleva l'orateur.

On dit qu'on conservera la paix tant que les intérêts ne seront pas menacés. Ils ne le sont pas?.... Quoi! une même puissance, une grande puissance maritime possède Gibraltar, Malte, les îles Ioniennes, a le pied sur la Syrie, aura le pied tout à l'heure sur l'Égypte, et vous ne sentez pas ce qui vous menace dans la Méditerranée! (*Vive sensation.*)

.... Eh! Messieurs, les intérêts! Il n'y en a pas de plus grands que les influences; les intérêts du moins sont protégés par les influences.

Quelle était la vôtre? Votre influence en Orient, fortifiée, je dois le dire, par l'expédition de Grèce et surtout par la prise d'Alger, avait des siècles d'origine; elle avait été rajeunie par Napoléon dans la savante et héroïque expédition d'Égypte. Cette influence, quel homme est allé en Orient sans en parler, sans la reconnaître, sans ouvrir son imagination à de magnifiques spéculations sur les avantages que la France pouvait y tirer de son ascendant, de son crédit, de son autorité morale, intellectuelle et guerrière dans ces contrées? Qui ne l'a pas constatée? Et que devient-elle? Messieurs, je n'aime point les vaines phrases; mais les idées m'appellent!

Messieurs, je l'entends, je l'entends, ce canon de Saint-Jean-d'Acre; j'entends au fond de la Méditerranée le canon anglais qui brise Saint-Jean-d'Acre devant lequel Napoléon s'était arrêté. *Mouvement.*) Et vous allez entendre, aux rives d'une autre mer, un autre canon, qui vient vous annoncer l'arrivée des restes du prisonnier des Anglais. A ses funérailles, et dans sa tombe même, est-ce que vous ensevelirez sans gémir, sans protester, l'influence, l'ascendant qu'il vous avait conquis et que vous gardiez encore? (*Longs applaudissements.*)

Sur un autre point, Messieurs, le langage de l'adresse me semble aussi devoir être repoussé : « Si les droits méconnus, si l'honneur de la France le demandent. » Il semblerait donc que nos droits n'ont pas été méconnus et que l'honneur de la France n'a pas reçu d'atteinte? Comment! nos droits n'ont pas été méconnus? Et que sommes-nous donc dans le monde, et de quoi s'est-il agi? D'un grand règlement territorial, d'un partage d'influence, ou d'une simple délibération, si vous le voulez, sur l'équilibre du monde européen; et la France n'a pas délibéré!

Et ce ne sont pas là des droits méconnus? Mais à quel rang la placez-vous donc? « Ses droits méconnus! » Comment! la France qui avait signé la note du 27 juillet, qui avait provoqué l'accord entre les puissances, qui s'unissait à elles pour l'acte à intervenir, elle est repoussée du traité! Ce n'est pas là un droit méconnu? Ceci ne touche point à votre honneur? (*Bravos prolongés.*)

J'ai entendu que l'on consolait les cœurs blessés en leur disant qu'il y avait telle dépêche nouvelle de lord Palmerston où il protestait dans des termes fort honorables qu'il n'avait pas voulu tromper la France, qu'il n'avait pas voulu l'offenser; que jamais cet esprit d'hostilité n'avait dirigé l'Angleterre. Je ne comprends pas cela, Messieurs. Est-ce l'Anglais qui sera juge du sentiment que nous devons avoir de ce que nous avons éprouvé? Que l'on disserte ingénieusement sur les nuances entre le mauvais procédé et l'offense, les faits parlent. Comment! vous avez été trompés, vous avez été trahis par l'insurrection de Syrie, vous avez été humiliés par le traité dont on vous a exclus et que l'on vous a caché, et enfin vous avez devant vous un ambassadeur qui vous crie : « Comme ambassadeur, officiellement, au nom de la France, je l'ai dit et on ne m'a pas cru; » et vous déclarez que l'honneur national n'a reçu aucune atteinte? Je ne puis comprendre un tel langage. (*Bruyants applaudissements.*)

.... Messieurs, une telle adresse doit être repoussée, le système du cabinet doit être repoussé seulement parce qu'ils se sont produits, seulement parce qu'ils se sont exprimés, seulement parce que leur pensée a été mise au jour. (*Très bien! très bien!*)

(*Une interruption de quelques instants succède à ces paroles dont il est impossible de rendre l'effet.*)

.... Je connais mon pays, s'écrie l'orateur en terminant, je connais es sentiments; je sais que pour les hommes les plus attachés à des convictions qui constituent un parti, il y a des sentiments qui dominent tout, qui emportent tout, et ce sont ces sentiments-là qui doivent réunir tout ce qui vit d'intelligence, de force et d'énergie en France; ce sont ces sentiments qui prévaudront. Oui, la France, s'il le faut, se lèvera avec énergie, avec dignité, pour ce qui est juste, pour ce qui est honnête et glorieux; et, malgré vous, elle sera encore la plus noble et la plus redoutée des nations de la terre[1]. (*Acclamations unanimes.*)

Après ce discours, le paragraphe de l'adresse relatif à la question d'Orient fut modifié. Le lendemain, dans tous les

1. *Discours sur la question d'Orient*, III, 42.

journaux de droite et de gauche, ce fut un concert d'éloges sans pareil : « Grâce à vous, Berryer, disait l'un d'eux, l'honneur français, cet illustre proscrit, a trouvé un asile dans votre magnifique parole. La France de Charlemagne, de Louis XIV et de Napoléon a battu des mains en voyant briller dans votre discours un reflet de leur épée. Étrange et admirable triomphe ! Un homme se lève ; pendant deux heures il parle, tenant une assemblée suspendue tout entière à ses lèvres ; pendant deux heures, il est chef, roi, dictateur. Il n'a pas trente voix à lui dans la Chambre, et cependant il règne, il gouverne, il décide, et contre ses décisions souveraines aucune voix ne vient protester [1]. »

V.

Depuis la mort de Ferdinand VII (1833) une guerre civile acharnée désolait l'Espagne. Pour assurer la couronne à sa fille unique Isabelle, le roi avait fait rapporter la loi salique établie en Espagne par Philippe V. Don Carlos son frère, écarté du trône, avait pris les armes. La jeune reine et sa mère, pour lui résister, s'étaient livrées aux libéraux. « La politique de la France, disait Berryer, est séculaire quant à ses rapports avec l'Espagne ; elle est faite par une expérience de quatre siècles : elle n'a pas changé, elle ne peut pas changer tant qu'une commotion terrestre ne viendra pas déchirer et déplacer les territoires du continent européen. » Avec le parti légitimiste, Berryer désirait le succès de don Carlos. Entre autres raisons de leur préférence, ils craignaient que la jeune reine, devenue majeure, n'épousât un prince anglais ou allemand ennemi de la France. « Voulez-vous donc,

1. Cité par Nettement, *Berryer*, p. 92.

s'écriait-il, livrer le trône d'Espagne à une enfant qui peut épouser un ennemi de la France, et réduire l'Espagne à devenir une troisième préfecture anglaise sous la prétendue royauté d'un troisième Cobourg? (*Agitation.*) Est-ce là ce que vous voulez? M'avez-vous entendu, Messieurs?.... » — Et vous, lui disaient ses adversaires, voulez-vous donc rétablir en Espagne l'absolutisme et contrarier dans ce pays le vœu national?

L'absolutisme! répliquait Berryer, don Carlos ne pourra jamais commettre un acte d'absolutisme plus révoltant que les injonctions des juntes séditieuses, que les injonctions sanglantes de la soldatesque de la Granja; don Carlos ne peut pas commettre d'acte d'absolutisme plus odieux que le testament de Ferdinand VII, testament disputé, arraché aux volontés incertaines d'un mourant, qui n'a pas craint d'appeler lui-même son peuple aux horreurs de la guerre civile, qui a légué une des plus belles couronnes de l'univers, une des plus fières nations du monde, comme il aurait légué une métairie.... Le vœu national, la dignité du souverain, de quel côté sont-ils? Jamais établissement nouveau ne fut entouré de circonstances plus favorables.... Le gouvernement de la reine, il était protégé par la France et par l'Angleterre, il avait l'appui de ces deux grands États, il disposait des forces publiques, des armées, du trésor, des arsenaux, des forts, des escadres; le gouvernement de la reine, qu'est-il devenu? Ses partisans d'abord se sont révoltés contre lui, la discipline est anéantie dans ses armées, ses généraux se divisent, ils résistent aux ordres de leur gouvernement. Est-ce là ce que vous appelez le vœu national?....

.... Quant à la dignité du souverain, où est-elle? Est-ce dans le palais de cette infortunée reine, tous les jours outragée, tous les jours menacée; cette reine au nom de laquelle on insulte les plus illustres souvenirs de son illustre race; cette reine qu'on a contrainte à promener la fière couronne de toutes les Castilles dans le pêle-mêle de quelques soldats ivres et du plus bas peuple délirant à la voix des factieux? Est-ce là qu'est la dignité du souverain?

N'est-elle pas plutôt sous la tente de ce prince qui, fort de son droit, est venu se poser sur la montagne de Pélage; qui combat entouré de soldats résolus spontanément à lui faire le sacrifice de leur vie; à qui tous obéissent et que tous honorent, parce qu'il s'est montré fidèle à son devoir, en se montrant fidèle à son droit, au droit de sa nation[1]?....

1. *Œuvres parlem.*, II, 232, Discours sur la question espagnole.

Cependant le gouvernement avait signé avec l'Angleterre, le Portugal et l'Espagne le traité de la quadruple alliance, pour soutenir les droits d'Isabelle. Traité dangereux d'ailleurs, qui livrait l'Espagne à l'influence anglaise, traité stérile qui n'aboutissait chaque année, dans les adresses des Chambres, qu'à l'expression de vœux impuissants. Souvent Berryer protesta contre cette attitude molle et indécise.

Sur l'Espagne, disait-il le 1er décembre 1840 dans cette même séance où s'agitait la question d'Orient, sur l'Espagne, mes opinions ont été, je crois, clairement manifestées; elles l'ont été souvent depuis dix ans. J'ai dit toujours la même chose à la France, à tous nos cabinets; au cabinet de 1834 comme à ceux de 1835, 1836, 1839 et 1840; je leur ai dit toujours et dans les termes les plus énergiques : Maintenez la grande politique, la politique nécessaire qui lie la France à l'Espagne et qui conserve l'ascendant de la politique française sur la politique espagnole; maintenez à la France la nécessité de son action, et faites en sorte qu'elle n'ait pas derrière les Pyrénées, que Louis XIV avait courbées et que Napoléon aussi avait voulu abaisser, un ennemi possible, pour vous inquiéter dans le cas où vous seriez obligés de vous tourner contre l'Orient ou le Nord. Mes vœux à moi sont assez clairs; c'est dans cette pensée politique que je demandais le maintien sur le trône d'Espagne de la succession masculine.

Vous avez voulu autre chose. Eh bien! je me suis dépouillé dix fois devant vous de ma pensée personnelle et je vous ai dit : Christine ou don Carlos! Mais protégez, servez, maintenez quelqu'un; et que le vainqueur soit votre ami, et que votre ascendant reste ce qu'il doit être en Espagne. Maintenez Christine, soit; mais donnez-lui des secours! Et que lui avez-vous donné? des vœux! des vœux, quand l'Europe est couverte des débris de vos amitiés et des victimes de vos sympathies! (*Bravos prolongés.*)

Des vœux! Mais n'allez-vous pas entendre et n'entendrez-vous pas d'avance ce qu'on a le droit de vous reprocher? Que parlez-vous de vœux? Un envoyé français n'a-t-il pas été adressé à Christine pour la déterminer à prendre la couronne d'Espagne et cet envoyé n'avait-il pas la mission de lui dire que la France la soutiendrait? Oui, telle a été la mission de M. Mignet; elle a été assez expliquée pour qu'on n'ose pas la nier. (*C'est vrai! C'est vrai!*)

Oui, vous avez fait des promesses à Christine, vous l'avez déterminée, et vous parlez de vos vœux quand elle est à votre porte! (*Mou-*

vement.) Non, Messieurs, vous ne pouvez pas tenir ce langage, il ne faut pas y songer!

Rappelez-vous d'autres catastrophes accomplies, ces grandes paroles : « La nationalité polonaise ne périra pas. » (*Rires sur quelques bancs du centre.*) .... C'est grave, Messieurs! Heureux ceux qui ont dans le cœur une indifférence qui leur permet de rire sur une telle position de la France; qui leur permet de rire quand, quatre fois en dix ans, le monde entier a vainement connu la volonté de la France; quand, quatre fois en dix ans, on a su que la France, pour ses propres intérêts, voulait sauver la Pologne, préserver la Belgique d'un démembrement, assurer son ascendant politique en Espagne, maintenir Méhémet-Ali; quatre fois vous avez fait connaître au monde la volonté de la France, et quatre fois vous avez fait accuser la France ou d'impuissance ou d'inertie; quatre fois en dix ans, Messieurs, c'est trop, c'est trop[1]! (*Longs applaudissements sur les bancs de la Chambre et dans les tribunes.*)

Voilà de l'éloquence, de la vraie, de la grande, ou il n'en existe nulle part.

Quelques années plus tard, en 1843, la majorité d'Isabelle est proclamée. Il s'agit de trouver un époux à la jeune reine. Sera-ce un Bourbon ? Sera-ce un candidat anglais ? Pendant longtemps les ministres Aberdeen et Palmerston d'une part, et de l'autre Guizot, luttent d'habileté et redoublent d'efforts. « Si le prince de Cobourg l'emporte, écrit l'ambassadeur anglais, la France fera seulement mine de résister; en somme, elle accepterait cette pilule comme les autres. » Cette fois la pilule fut avalée par les Anglais; les mariages d'Isabelle avec don François d'Assise, et de sa sœur avec le duc de Montpensier, furent conclus à la grande colère de lord Palmerston, qui ne menaçait de rien moins que de provoquer en Espagne un bouleversement complet. Berryer, adversaire loyal, félicita chaudement le ministre du succès de sa politique :

Vous avez fait monter sur le trône d'Espagne l'infant espagnol, le

1. *Œuvres parlem.*, III, p. 65, 66

descendant de Philippe V; vous avez donné énergiquement l'exclusion aux candidats de toute cour étrangère, de toute cour rivale de la France; mais en même temps, ne vous y méprenez pas et vous avez dû le comprendre, vous avez frappé, vous avez sapé une des bases fondamentales de l'alliance que vous alimentiez et que vous caressiez depuis seize années avec l'Angleterre.... Vous avez bien fait, vous êtes sortis d'une voie mauvaise, vous êtes entrés dans la voie nécessaire pour l'intérêt français.... Cette situation avantageuse pour nous, profitez-en, et qu'elle détruise complètement ce que vous avez fait en 1832, et qu'elle assure l'avenir de la France en assurant l'exclusion perpétuelle de la puissance étrangère.

Puis l'orateur s'anime, s'exalte en parlant de la France; la Russie, la Prusse et l'Autriche viennent, en dépit des traités, de confisquer Cracovie, anéantissant ainsi tout ce qui restait de la Pologne. Nous devons, s'écrie-t-il, protester avec énergie et sans crainte.

.... Comptons avec les puissances qui nous défient arithmétiquement, mathématiquement, puisqu'elles évaluent leurs forces par masses d'hommes, puisqu'elles partagent les peuples comme des troupeaux.

Où est la France avec ses 35 millions de Français? Où est son isolement? Elle protège l'indépendance des gouvernements d'Italie; elle protège le chef de la chrétienté; elle protège, et nous le disons haut, la liberté de la Suisse; elle protège tous les États secondaires de l'Allemagne; elle s'allie avec toutes les puissances barbaresques; elle rend indépendants de la Porte l'Égypte, Tunis, le Maroc. La France! elle a l'Algérie et elle entre enfin dans un système de colonisation qui permettra de modérer l'immense dispensation de ses forces dans ce pays. Elle peut avoir de belles réserves aguerries au feu des campagnes; elle va les rallier en constituant son système de colonisation. Elle vient d'acquérir de bons rapports sur l'immense littoral de l'Espagne, depuis les hauteurs de la Catalogne jusqu'aux rivages de l'Andalousie; voilà sur la Méditerranée la position qui nous appartient! (*Longue et vive sensation.*)

Pour la conserver et la développer, il faut une politique ferme, il faut une politique grande; il faut une politique avouée pour manier cette force, pour gouverner ce glorieux et puissant pays. Ne le restreignez pas, je vous en conjure, entre les mots de folie et de faiblesse. Ne nous parlez plus d'un contre quatre, ce qui n'est que la traduction du mauvais mot de l'année dernière ou d'il y a deux ans.

Un contre quatre ! Je ne fais pas de rodomontade; mais je dis : Ce n'est pas dans l'action que cette position est mauvaise pour la France, c'est dans les négociations. (*Sensation. Applaudissements à gauche.*) C'est dans les conférences, dans les souterrains des congrès diplomatiques, c'est dans ce que vous appelez le concert européen que cette position de la France un contre quatre est une trahison (*Bravos à droite et à gauche*); mais au grand jour, au soleil, c'est autre chose [1] !....

VI.

Avec son ardent patriotisme, comment Berryer n'eût il pas été partisan de l'extension coloniale et civilisatrice de la France? Aussi intervient-il dans les nombreux débats qui ont lieu sur les colonies pendant la monarchie de Juillet. Tout d'abord, le 24 janvier et le 20 mai 1840, il attaque vigoureusement et contribue à faire supprimer le droit de visite qui accordait aux Anglais la surveillance de nos navires, sous prétexte d'empêcher la traite des esclaves.

Je ne crois pas que l'Angleterre l'ait jamais demandé (ce droit) dans la seule pensée d'arriver à l'abolition de la traite. Je suis convaincu, et ses efforts persévérants depuis deux cents ans me le démontrent, ne me permettent pas d'en douter, qu'elle a saisi le plus honorable prétexte pour s'armer d'un droit dont elle veut abuser, parce qu'elle veut prédominer, parce qu'elle veut tenir le sceptre des mers dans sa main. (*Mouvement.*)

Eh bien! c'est là ce que jusqu'au dernier moment tout Français doit combattre et repousser, pour que l'Angleterre ne dise pas arrogamment qu'elle tient ce sceptre sur nous, et nous devons vigilamment repousser toute proposition, toute mesure, toute insinuation par laquelle elle arriverait à saisir un droit que personne ne doit avoir, l'empire de la mer, qui doit rester libre pour tout le monde [2].

Ailleurs, il s'indigne à la pensée que la France ne soit qu'une puissance continentale. Elle doit avoir des colonies pour ouvrir des débouchés à son industrie et tenir son rang

1. *Œuvres parlem.*, IV, p. 154.
2. *Ibid.*, III, p. 120.

de grande puissance. C'est pourquoi, conclut-il encore, l'alliance anglaise est une chimère :

On a dit que la France est une puissance continentale, et qu'elle devait se borner là et renoncer aux possessions lointaines. Y a-t-on bien pensé? Quoi! Messieurs, la France ne sera qu'une puissance continentale, la France assise comme une reine sur une terre bénie du Ciel, entre ces vastes mers qui viennent rouler leurs flots sur ses rivages et solliciter en quelque sorte le génie de son intelligence. (*Vif mouvement d'approbation.*)

Il n'en saurait être ainsi.... Depuis dix ans, depuis vingt ans, depuis trente ans vous avez fait des efforts inouïs pour mettre en activité l'admirable intelligence de ce peuple; le génie créateur a été éveillé; sur tous les points du royaume l'industrie a été appelée à enfanter des merveilles.

La puissance de la nature était insuffisante, l'art est venu en aide à la nature. Les productions s'accroissent, tout le monde travaille, tout le monde produit en France, et vous nous renfermerez dans nos deux frontières de terre et entre deux rivages! (*Très bien! très bien!*)

Et que deviendront toutes ces productions que vous excitez ainsi dans la France? Et cette immense machine à vapeur ainsi mise en mouvement, ainsi chauffée par le génie, par l'activité, par l'intérêt de tous, ne fera-t-elle pas une effroyable explosion, si les débouchés ne sont pas conquis?

Là est une rivalité; là l'alliance est impossible! Vous avez voulu un gouvernement de même nature; vous avez voulu porter l'activité des esprits sur les mêmes objets; vous avez les mêmes besoins, des besoins rivaux; vous ne pouvez, à moins d'être condamnés à souffrir, vous ne pouvez compter sur cette alliance. Ce peuple s'est dit un dominateur, un maître; il s'est dit créateur de toutes les inventions, de tous les progrès qui honorent l'esprit, l'intelligence humaine. Il disputera son ascendant; et la France voudra rivaliser parce qu'elle en a le droit; l'alliance est donc impossible. (*Sensation.*)

Telle est la situation des affaires; telle est, Messieurs, la situation que vous avez à servir, que vous devez défendre. Ministres sortis des bancs de l'opposition, vous pouvez vous vanter, vous pouvez vous proclamer les enfants de cette révolution; vous pouvez en avoir orgueil; vous pouvez ne pas douter de sa force, mais il faut payer sa dette. (*Mouvement prolongé.*)

La Révolution a promis au pays dans le développement de ses principes, dans la force de ses principes, une puissance nouvelle pour accroître son influence, sa dignité, son ascendant, son industrie, ses

relations, sa domination au moins intellectuelle dans le monde. La Révolution doit payer sa dette; et c'est vous qui en êtes chargés! (*Agitation.*)

Les principes qui ont triomphé après quinze années d'une opposition soutenue, ces principes sont des engagements envers le pays.

Pour tenir ces engagements, armez-vous hardiment, courageusement des forces qui sont propres à la révolution que vous avez faite. Vous nous devez pour la France l'emploi de ces forces, énergiquement, ouvertement, sans déguisement : vous nous devez toute la force promise au lieu de la force qui a été ôtée[1]. (*Longs applaudissements.*)

Berryer se sépare nettement de ses amis, de M. de Carné, entre autres, qui veulent que la France, dans ses missions diplomatiques, se préoccupe d'abord des intérêts les plus voisins sans aller aventureusement chercher des affaires aux extrémités du monde.

Si nous ne devons pas être une puissance maritime, pourquoi avons-nous un budget de la marine de 120 millions? Pourquoi créons-nous des vaisseaux transatlantiques qui puissent porter nos forces et nos richesses sur tous les points du monde et lutter avec les produits étrangers?.... Si vous n'êtes pas une puissance qui ait le droit de porter au loin ses exportations, de soutenir l'honneur de son pavillon, il ne fallait pas tant discuter pour la liberté et l'indépendance du pavillon français. Je ne vous comprends pas; il y a bien peu de lien entre vos idées. (*Très bien! très bien!*)

J'ai demandé pour mon pays une politique large, ferme, hardie, qui nous mît en état de lutter contre nos voisins. Et pourquoi? Est-ce pour faire de l'opposition, créer des embarras? Non; c'est parce que je veux que mon pays puisse faire de grandes entreprises, et qu'en les faisant, il promène aux extrémités du monde son génie, son intelligence, son activité, et qu'il en rapporte des richesses; qu'en formant des marins sur toutes les mers, il se mette en état de soutenir son droit et son génie. Je suis conséquent dans ma politique; je défends l'honneur et la liberté de notre pavillon, et je demanderai compte bientôt de ce qu'on a fait pour assurer son indépendance. (*Bravos unanimes.*)

Voilà l'ensemble de mes principes. La France ne doit pas être simplement continentale; gardons nos colonies d'Amérique, les magni-

1. *Œuvres parlem.*, III, p. 22, 23, 24.

fiques stations entre les deux hémisphères ; gardons Bourbon à l'entrée de la mer des Indes ; gardons encore, s'il est possible, au fond du golfe des Indes, ce petit terrain qui serait pour nous un refuge en cas de nécessité dans ces plages lointaines ; ayons un port à Alger, formons des marins, sachons garder une position ferme sur l'Océan et sur la Méditerranée. Point d'exagération ; je ne demande pas que la France, avec une population maritime de 120,000 hommes fasse ce que fait un peuple voisin qui a 86,000 matelots pour sa navigation au long cours, 80,000 pour son cabotage, 35,000 pour les pêcheries, 35,000 sur la flotte.

Non, je n'ai pas cette folie ; mais je vous demande de faire ce qu'exigent la dignité et l'honneur de la France (*Très bien.*), d'employer toutes vos ressources pour lutter avec l'Angleterre [1]....

Ce fut dans ce sentiment que Berryer prit énergiquement, en 1844, la défense de l'amiral du Petit-Thouars. Le gouvernement blâmait cet officier supérieur d'avoir, à Taïti, déjoué par son énergie les intrigues de l'Angleterre et fait arrêter le ministre Pritchard :

Évidemment l'amiral du Petit-Thouars a fait tout ce qu'il devait faire. Il a soutenu les droits et la dignité de la France. Il a agi conformément à ses instructions : on lui avait dit que le gouvernement et la nation française avaient les yeux attachés sur cette expédition, et quand il voyait de tels pièges tendus par les Anglais, quand il voyait de telles intelligences avec eux, quand il voyait les signes d'intelligences maintenus malgré ses injonctions, il n'avait pas autre chose à faire que ce qu'il a fait ; il n'avait pas à hésiter. Il fallait que les rivaux jaloux vissent une action prompte de la part de la France et renonçassent à leurs tentatives, à leurs manœuvres obscures contre nos établissements [2]....

Mais l'Algérie fut, sous la monarchie de Juillet, la plus grande affaire de France et attira surtout l'attention de Berryer. Loin de partager l'opinion de MM. Passy, Dupin et autres, qui ne cessaient de réclamer l'évacuation d'Alger, Berryer, plein de foi dans l'avenir, pensait, avec M. Jouffroy,

1. *Œuvres parlem.*, III, p. 282, 283.
2. *Ibid.*, III. Affaire de Taïti.

que « lorsque la Providence fait tomber un empire entre les mains d'une nation puissante, ou le cœur de cette nation ne bat plus et ses destinées sur terre sont accomplies, ou elle sent la grandeur du don qui lui est fait et le témoigne en le gardant [1]. » C'est pourquoi non seulement la France doit garder Alger; tous ses intérêts demandent qu'elle s'étende en Afrique, et cela il faut le faire sans rechigner, de grand cœur et au prix de tous les sacrifices.

Y a-t-il utilité à fonder un établissement à Alger, à y poser la puissance de la France? C'est incontestable, à moins que nous ne nous renfermions dans les considérations les plus mesquines, les plus étroites, les plus indignes d'une nation aussi éclairée, aussi généreuse, aussi fière que la nôtre.... La France doit prendre part à ce mouvement de progrès, de civilisation, qui se manifeste autour de la Méditerranée; elle doit seconder ce progrès; elle a le pied sur l'Afrique et son génie doit s'y porter, pour ne pas faire moins que le génie de Méhémet-Ali et de Mahmoud. (*Très bien! Très bien!*)

La France aura pour elle, puisqu'il faut toucher à toutes les considérations, un avantage énorme à conserver sa situation, à la fortifier, à l'étendre même, à porter l'influence de son génie dans le pays d'Afrique; elle y aura un avantage matériel.

Ce n'est pas sans un immense profit pour le mouvement industriel des nations européennes que se fait ce grand changement de civilisation dans les États orientaux. Nos coutumes, nos usages, nos besoins auront pour résultat une exportation immense; c'est là un marché, le plus grand de tous, qui va sans cesse s'accroissant pour cette masse de produits qui vous accablent et qui vont s'accumulant tous les jours....

Mais jetons les yeux sur des intérêts plus élevés encore.... Qui ne comprend que ce mouvement vers lequel la Russie fait de si grands progrès et conquiert tant de forces, qui lui assurent le succès; qui ne comprend que ce mouvement amènera de grandes rivalités que l'habileté de grands politiques peut suspendre, mais qu'elle ne peut pas empêcher? Et quel sera le théâtre de ces rivalités? Quel est le centre du monde européen où les puissances lutteront entre elles? C'est la Méditerranée.

De ce côté nous sommes posés sur un étroit rivage; c'est de l'autre

1. Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, III, p. 537.

côté, en face de Toulon, que nous avons maintenant un immense rivage, tandis que nos ennemis possèdent Gibraltar, Malte, Corfou et qu'ils ont repris en Égypte l'influence que nous y avions; tandis qu'en Grèce ce n'est plus nous qui exerçons la plus haute influence sur les délibérations du pouvoir de ce pays; faites-y bien attention, Messieurs, il est d'une utilité immense pour l'avenir de la France de n'avoir pas un seul point de débarquement sur les côtes de la Méditerranée [1]....

Et Berryer s'afflige « que le fruit ne se présente pas même en fleur sur l'arbre que nous avons arrosé de tant de sang [2]. »

S'il signale le mal, il indique le remède; il réclame un système, une politique nette, précise et fermement exécutée :

Quand on n'a pas de système on ne gouverne pas, et quand on ne gouverne pas on perd toutes choses.... Huit années se sont écoulées et nous avons aujourd'hui le huitième gouverneur général. Cela ne signale-t-il pas le mal? Cela ne dit-il pas que le mal est dans les hommes et non pas dans les choses? Cette succession perpétuelle de systèmes est un vice qui a produit les plus funestes résultats? Nous voyons le gouverneur général qui voulait faire la guerre, remplacé subitement par un homme qui veut faire la paix.

Il s'établit une lutte continuelle entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire; les autorités envoyées sur les lieux sont en dissidence avec celles de la métropole [3]....

« Vous êtes des chiens, disait Abd-el-Kader à l'un de ses prisonniers, vous ne priez jamais Dieu. » C'est pour éviter ce reproche que Berryer demande instamment qu'on se préoccupe de la question religieuse :

Que la France ait de la dignité morale, et sans avoir la même religion, montrons cependant que nous avons un Dieu, que nous avons un culte, que nous avons nos prêtres; car, comme on l'a dit, l'accusation d'athéisme devant l'Arabe religieux serait bien plus funeste pour la France que l'accusation d'être chrétienne....

Et, Messieurs, si nous n'avons pas la même religion, nous aurons la justice, la bonne foi, l'équité, la loyauté, les relations commerciales, cette sécurité de relations des populations africaines avec la France,

1. *Œuvres parlem.*, II, p. 412.
2. *Ibid.*, III, p. 16.
3. *Ibid.*, II, p. 420.

toujours honorables, toujours empreintes de ce caractère qui distingue les peuples avancés dans la civilisation. Et croyez-vous que les communications ne s'établiront pas? Est-ce que l'empire de cette œuvre sociale ne sera pas quelque chose qui balancera la différence des religions? Oui, assurément, et quoi qu'on ait pu dire, je suis convaincu que la France n'a pas à hésiter, qu'il y a dans la possession d'Alger des avantages réels et que mon pays saura bien faire ce qu'ont fait les Turcs pendant trois cents ans [1]. (*Agitation prolongée.*)

Aussi, lorsque plus tard M. de Salvandy, ancien ministre de Louis-Philippe, reçut Berryer à l'Académie française, put-il en toute justice lui adresser cet éloge :

« Défenseur d'une grande pensée et d'une grande gloire, vous avez voulu les munificences fécondes, l'armée puissante, la flotte conforme aux traditions de Louis XVI et de Louis XIV, la chaire de saint Augustin relevée après quatorze cents ans à l'ombre de nos armes, la conquête africaine enfin étendue à ses extrêmes limites. Quand vous lisez dans un bulletin de victoire que les fantassins terribles de l'assaut de Constantine sont les premiers soldats du monde, et dans un rapport de siège difficile que ceux de nos régiments qui touchent la terre d'Afrique sont les plus promptement acclimatés aux souffrances et aux périls, vous aussi vous pouvez dire, suivant l'expression de ce garde des sceaux de Louis XIII qui sembla vous pressentir, et dont naguère vous proposiez l'éloge au jeune barreau de France : « Mon pays ne saura gagner victoire que je n'aye part à ses trophées [2] ! »

1. *Œuvres parlem.*, II, p. 442.
2. *Réception de Berryer*, p. 76.

CHAPITRE XIV

BERRYER ET LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON

Ces pages de Berryer, si belles qu'elles nous paraissent, ne sauraient nous donner une juste idée de son éloquence. Sans doute elles vibrent encore après tant d'années ; on y sent encore comme un reste de vie et de chaleur ; on comprend qu'elles aient ému et transporté les contemporains. Mais c'est le cas de répéter le mot d'Eschine sur Démosthène : « Que serait-ce donc si vous aviez entendu le monstre lui-même ? » Non, à côté du discours parlé, la parole écrite n'est qu'une lave refroidie. On l'a justement comparée à un écho affaibli qui va s'éteignant à mesure qu'il s'éloigne, « à une amphore débouchée dont l'ambroisie s'est évaporée et qui n'est plus digne d'être servie à la table des dieux [1]. »

Les discours de Berryer étaient annoncés d'avance et attendus comme un grand événement. On savait, dit le *National*, qu'ils faisaient des miracles. Berryer s'y préparait par un travail sérieux. Sa paresse est une légende contre laquelle on ne saurait trop protester. « Partout où se voit la supériorité, dit très bien à ce propos même M. de Salvandy, on peut être sûr que les fortes études et le travail opiniâtre ont passé

1. Timon, *les Orateurs*, II, 99.

par là. » Quand son secrétaire a rassemblé et classé avec soin toutes les pièces du procès, tous les documents politiques nécessaires, Berryer les lit plusieurs fois, il les coordonne dans son esprit, il les pénètre, il en fixe dans sa prodigieuse mémoire les moindres détails. Bientôt le but à atteindre, l'idée à défendre, se dégagent nettement. Berryer approfondit cette idée, il l'étudie sous toutes ses faces, il la rumine dans ses promenades solitaires, il la creuse dans ses veilles, il en rêve, il en vit. « Voyez-vous, disait-il à un ami, un discours est une bataille ; le mérite est de deviner le plan de l'ennemi ; la tactique consiste, quand les prévisions ont été déçues, à prendre sur-le-champ des dispositions nouvelles ; tantôt on dirige ses arguments en masse compacte pour une attaque de front, tantôt on éparpille ses forces pour un mouvement tournant. Le dernier mot de cette stratégie oratoire est dans l'improvisation, mais dans l'improvisation précédée d'une réflexion intense. Tout peut se ramener à cet aveu que dans un moment d'abandon j'ai laissé échapper à la tribune : « Je vous apporte mon idée, Messieurs, et c'est vous qui faites mon discours [1]. »

Au jour de la bataille, rien n'est donc écrit. Berryer arrive dès le début de la séance. Il est pâle et rempli d'agitation. Il s'assied à son pupitre tout haché et tailladé de coups de canif. Puis ne pouvant tenir en place, il se lève, marche à grands pas dans les couloirs, passe et repasse sans cesse devant la tribune, qu'il regarde avec défi et inquiétude à la fois. Il ressent comme un tremblement de fièvre. « C'est la fièvre oratoire, disait-il, dont je ne suis pas encore guéri à soixante-dix ans. »

« Cependant, écrit Arm. Carrel, la séance s'ouvre par un

1. Paroles de Berryer au R. P. de Pontlevoy, *Études religieuses* de février 1891, p. 297.

excellent discours de M. de Maleville. Mais on l'écoute à peine. Ne voyez-vous pas, au frémissement qui parcourt tous les bancs, que la Chambre inattentive attend son grand orateur ? Enfin, la parole est à Berryer. Après lui elle ne sera plus à personne. La parole est à Berryer comme le marbre à Michel-Ange, la couleur à Rubens, l'harmonie à Beethoven. »

Il passe la main sur son front chargé de pensées, et, lentement, un peu courbé, gravit les degrés de la tribune. Déjà, comme par enchantement, tous les bruits de l'assemblée expirent, et le silence s'étend de proche en proche. La taille de l'homme est ordinaire. Tout à l'heure, dit Cormenin, elle va s'allonger et grandir comme celle d'un géant. Son buste d'athlète aux larges épaules, à la poitrine protubérante, supporte une tête admirable. Il la rejette en arrière comme Mirabeau. Mais la « hure » énorme et ravagée du puissant tribun avait la puissance de la laideur ; la tête de Berryer, belle et expressive, respire la noblesse et la force. Le front vaste et découvert, l'œil doux et fascinateur, les narines ardentes, les lèvres épaisses et passionnées, tout annonce l'orateur.

D'abord il hésite; l'envolée semble pénible; l'exorde se traîne [1]; quelques phrases entrecoupées et frémissantes par lesquelles il s'excuse de parler après tant d'orateurs sur une question épuisée.... « Parlez ! Parlez ! » lui crie-t-on de toutes parts. C'est le coup de fouet qu'il attendait.

Bientôt son visage, pâle d'émotion, s'anime et se colore. Il appuie les mains sur la tribune comme pour s'en emparer. D'un regard superbe il parcourt l'assemblée déjà sous le charme. D'ordinaire, ses yeux choisissent dans l'auditoire deux ou trois figures plus intelligentes ou plus sympathiques,

1. Témoignage de M. A. de Kerdrel. *Journal de Rennes*, 1868.

il s'y attache obstinément, il les fascine. J'ai dit ailleurs que des jurés, fixés par lui de la sorte, s'étaient trouvés mal. Sur ces visages, l'orateur suit l'effet de ses paroles. Ce sont ces deux ou trois auditeurs qui font son discours. Quand il sent leurs yeux s'allumer au feu de ses yeux, leur cœur battre à l'unisson du sien, Berryer s'enflamme davantage; il est transfiguré. Alors sa poitrine se gonfle, sa tête bout, et chose étrange, affirme Cormenin, sous l'influence de la passion les pores de son front transsudent du sang [1].

Un peu sourde au début, la voix est vite devenue harmonieuse et vibrante. Au dire de Timon, elle est prestigieuse. « Nulle autre voix que j'aie entendue, dit-il, n'est comparable à celle de Berryer; » ni celle de Royer-Collard, de Thiers et de Guizot; ni celle de Foy, de Lamartine et de Montalembert. Sortie des profondeurs de l'âme, elle exprime avec une souplesse et une justesse étonnantes les sentiments les plus variés : elle tonne, elle s'indigne, elle raille, elle s'attendrit, elle pleure, elle se prête à tout ce que veut ou plutôt à tout ce que sent l'orateur.

Un geste noble, naturel et puissant soutient la voix. Nul ne sait mieux que Berryer exprimer d'un simple geste une pensée presque inexprimable. Il a parfois des mouvements d'une hardiesse telle qu'on ne les pardonnerait à nul autre, comme dans le procès La Roncière, lorsqu'il pose sa main sur les cheveux blancs du général de Morell, placé devant lui. Voilà pour l'action. « Personne, a dit Jules Grévy, n'a peut-être porté plus loin ce que Buffon appelle le corps qui parle au corps, et ce que l'orateur athénien regardait comme le tout de l'éloquence [2]. »

Si importantes que soient les qualités extérieures, celles de

1. Timon, *les Orateurs*, II, p. 95.
2. *Discours prononcés à la mort de Berryer*, p. 53.

l'âme sont plus précieuses encore, et Berryer les possède. Autrement il ne serait qu'un merveilleux acteur. Ce qu'il faut admirer chez lui, bien au-dessus de sa voix pénétrante et de sa souveraine puissance de geste, c'est son âme, c'est son intelligence d'abord, si compréhensive, si vigoureuse, si cultivée. Sans doute, il n'a pas l'immensité d'études de Mirabeau ou de Guizot. Ses connaissances n'en sont pas moins très étendues et très variées. Que l'on parcoure la table de ses discours. Affaires étrangères et coloniales, questions de gouvernement, de religion, de liberté, lois sur les associations, le divorce, les chemins de fer, traités de commerce, conversion des rentes, emprunts et finances, il aborde tous les débats avec autant de compétence que de précision. Il anime les nombres. Il sait donner de l'intérêt, de l'éclat, de la passion, aux discussions de chiffres les plus arides. Sa méthode est celle des grands maîtres. D'avance il voit le but à atteindre et marche droit vers lui. Il pose la question simplement, il raconte avec clarté. Ses idées, ses preuves s'enchaînent avec une logique rigoureuse. Quelquefois, dans le cours de l'improvisation, une idée nouvelle surgit dans son esprit, ou bien il s'aperçoit qu'il n'est pas compris. Il revient alors sur ses pas ou brusquement donne une forme nouvelle à sa pensée. Mais cet écart, insensible à l'auditoire, le rapproche du but plutôt qu'il ne l'en éloigne.

S'il attaque (et il le fait sans cesse ; pendant dix-huit années il fut l'âme de l'opposition tout entière), s'il attaque, « il commence, dit Cormenin, par tracer autour de son adversaire plusieurs lignes de circonvallation ; il le trompe par des marches savantes ; il s'en rapproche peu à peu, il le débusque de poste en poste, il le suit, il l'enveloppe dans les nœuds redoublés de son discours ; il le questionne, il l'interpelle, il l'étourdit...., il lui enlève ses propres armes, il le

presse de conséquences en conséquences, et, la souveraineté du peuple à la main, il l'accule dans la violation de la Charte et dans le parjure de ses serments [1]. »

Naturellement, l'adversaire ne se rend pas sans riposter. Isolé dans ses opinions légitimistes, entouré de rivaux éloquents, au milieu d'une Chambre hostile et houleuse à laquelle il fait entendre de rudes leçons, Berryer se voit souvent assailli de murmures et de clameurs. Mais il aime la bataille. Immobile, les bras croisés, la lèvre dédaigneuse, il n'est jamais plus beau qu'au feu du combat : « Silence, Messieurs, s'écrie-t-il d'une voix tonnante; au jour du jugement il fut permis de parler des vertus de Louis XVI, je ne vois pas que la Convention ait interrompu les défenseurs du Roi ! » Et le compte rendu officiel ajoute ces simples mots : *Profond silence*. Son ami, le président Dupin, l'interrompt à dessein pour l'exciter : « J'invite l'orateur, dit-il, à mettre plus de modération dans l'expression d'opinions qui blessent l'assemblée. » Et se penchant vers la tribune, il ajoute à voix basse : « Continue, tape, tape, tu es en verve ! » Alors tombe comme la foudre une réplique juste et triomphante, non pas la réplique amère et injurieuse, mais celle qui confond et écrase l'adversaire. On n'a pas oublié sa riposte à Guizot : « Il y a un cynisme plus odieux que le cynisme révolutionnaire. c'est le cynisme des apostasies ! »

Un jour Berryer, s'adressant aux jeunes avocats du barreau de Paris, leur disait : « C'est par le cœur qu'on est éloquent, et le cœur ne vibre que sous la juste estime de soi-même. Les subtilités ingénieuses, les ressources brillantes de l'esprit peuvent étonner et captiver un moment ; mais les émotions profondes, mais la parole ferme et pénétrante ne partent

1. Cormenin, *les Orateurs*, p. 96.

que d'une âme loyalement inspirée, loyalement convaincue. Seules elles sollicitent puissamment la raison et la conscience du juge [1]. »

Berryer s'est peint lui-même dans ces lignes. Chez lui la noblesse des sentiments et la grandeur du caractère dépassent encore le talent. Homme de conviction profonde, il ne met jamais sa parole qu'au service de ce qu'il croit être le droit et la vérité. S'il est légitimiste, nous l'avons déjà dit, c'est qu'il voit dans le principe traditionnel le salut de la France, le seul moyen de sortir de la révolution et de l'anarchie. Il est faux de dire qu'il cache ses opinions royalistes à la tribune ; au contraire, il ne laisse passer aucune occasion de les affirmer. Mais qu'il s'agisse de la liberté ou de la France, alors, dit très bien Cormenin, « il oubliera qu'il est légitimiste pour ne se souvenir que de ce qu'il est Français ; alors il se fera national; il s'appuiera, comme Antée, pour renouveler ses forces, sur le sol généreux de la patrie ; il s'absorbera dans la splendeur de la France et il en sortira la tête couronnée de superbes rayons. Il se promènera avec l'assemblée autour de notre carte géographique ; il posera sur nos frontières, comme autant de géants vivants et armés, l'Italie, la Suisse, l'Espagne, la Prusse, la Belgique ; il nous représentera environnés d'une ceinture de fer, d'ennemis et de ruines, et dans son patriotique enthousiasme il s'écriera : « Je remercie la Convention d'avoir sauvé l'indépendance de la France ! »

« Une autre fois, indigné, révolté des lâches concessions de notre diplomatie, et la main étendue au-dessus de la tribune avec un geste d'une beauté singulière : « Cette main, s'écriera-t-il, se séchera avant de jeter dans l'urne une boule

1. Berryer, *Plaidoyers*, IV, p. 426.

qui dise que le ministère est jaloux de la dignité de la France. Jamais! Jamais [1]! »

Ses convictions, Berryer les garde toute sa vie avec une inflexible fidélité. Jusqu'à la fin il reste le courtisan des exilés quand tant d'autres le sont du pouvoir. Comme le vieux chevalier des âges disparus dont parle V. Hugo,

Il écoute partout si l'on crie au secours.

Par instinct il se place toujours du côté des faibles et des abandonnés; et s'il prodigue sa vie, c'est à défendre les vaincus et les malheureux. Mirabeau n'avait pas tout cela. Il n'avait point cette dignité de vie qui distinguait Berryer; il n'avait ni son désintéressement ni sa générosité. Son rêve était de parvenir, de dominer. Où ne serait pas parvenu Berryer s'il l'eût voulu? Ce n'est pas lui qui eût accepté l'argent de la cour pour ne pas la combattre. Berryer est tout entier dans cette réponse superbe qu'il fit un jour à un ami : « Mais vous n'auriez eu qu'à vous baisser, lui disait-on, pour ramasser titres et richesses! — Oui, répondit-il, mais il eût fallu se baisser [2]. »

Quant au langage de Berryer, il faut, pour le bien juger, se rappeler que l'orateur improvisait. Cette parole qui jaillissait de son âme chaude, vivante, inspirée, pleine de poésie et de grandes images, cette parole ne nous est parvenue que par les sténographes. Et il paraît que saisis eux-mêmes par son éloquence, ils oublièrent souvent leur devoir pour regarder et écouter l'orateur. Aussi, le lendemain, en trouvant dans les journaux les restes refroidis du discours si admiré la veille, on éprouvait un vif désappointement. D'autant que,

1. Cormenin, *les Orateurs*, II, p. 102.

2. M. Thiers s'étonnait d'une abnégation si peu commune : « Berryer, disait-il en riant, me fait l'effet d'une chèvre à l'attache qui passerait son temps à bondir au lieu de brouter. » Mme de Janzé, *Souvenirs*, p. 105.

par un noble dédain de la gloire, Berryer n'a jamais daigné revoir ses discours sténographiés. De là, ces incorrections, ces phrases lourdes et sans grâce, ces répétitions que l'on rencontre çà et là et qui ont excité la sévérité méticuleuse de quelques grammairiens. Sévérité injuste toutefois, car on ne saurait réclamer de l'orateur qui improvise la perfection de style requise chez l'écrivain de profession ; et les plus belles harangues de l'antiquité ou des temps modernes n'ont pas été prononcées dans la forme revue à loisir que nous admirons aujourd'hui. Que de pages, d'ailleurs, Berryer n'a-t-il pas laissées absolument parfaites sous tous rapports, admirables de vie et d'éloquence et dignes des plus grands écrivains. Mais si, plus soucieux de sa gloire, il eût pris la peine de reviser ses discours, son œuvre oratoire fût devenue aussi achevée dans la forme, aussi belle dans les détails qu'elle reste imposante dans son ensemble.

II.

Dans cette période si remplie de la vie de Berryer, la tribune et la discussion des affaires publiques ne lui firent pas oublier la défense des grandes causes et les nobles devoirs de sa profession d'avocat.

En 1836, il voyageait en Suisse et venait de s'installer pour quelques jours sur les bords du lac de Thun, lorsqu'on le prévint qu'un inconnu le demandait. C'était un jeune homme à la mine pâle et distinguée qui lui dit en l'abordant : « Monsieur, permettrez-vous à un Français exilé de profiter du hasard qui le rapproche d'une des gloires de son pays ? Je serais heureux de vous serrer la main. Je suis le prince Louis Bonaparte. »

Berryer reçut le prince avec courtoisie. Pendant huit jours ils se virent souvent. Tout en parcourant les bords du lac et les riantes vallées des montagnes voisines, le jeune homme exposait à Berryer ses idées et ce qu'il ferait quand il serait empereur. Car, depuis la mort de son cousin, le duc de Reichstadt, et celle de son frère aîné, en 1831, Louis Bonaparte ne doutait pas de son avenir. Dissimulé, aventureux, fataliste, sous des airs d'une douceur et d'une indolence étranges, il cachait une âme résolue et une volonté de fer : « Quand je serai empereur, disait-il, je ferai de Paris la plus belle ville du monde. Je le couperai de larges boulevards, je l'ornerai de squares comme ceux de Londres. » Il parlait encore de réformer l'artillerie et l'armée tout entière, et de résoudre la question sociale en assurant aux ouvriers une pension pour leurs vieux jours. Berryer souriait à tous ces rêves, ne croyant guère à leur réalisation, mais frappé de l'air illuminé et de l'accent convaincu de son interlocuteur [1].

Deux mois plus tard, éclatait la tentative de Strasbourg, que Berryer apprit à Vienne, de la bouche même de M. de Metternich. Transporté en Amérique par le gouvernement de Louis-Philippe, Louis Bonaparte s'empressa de revenir en Europe pour y préparer une nouvelle prise d'armes. L'occasion ne lui manqua pas. Avec une confiance généreuse mais imprudente, le roi de France venait de réclamer à l'Angleterre le corps de Napoléon Ier. « Que voilà une demande bien française ! » s'était écrié lord Palmerston. « La monarchie de Juillet, avait dit M. Thiers, est l'unique et légitime héritière de tous les souvenirs dont la France s'enorgueillit. » Telle ne fut point la pensée du prince Louis, qui,

1. Mme de Janzé, *Souvenirs sur Berryer*, p. 66.

comparant Napoléon à César, déclara fièrement qu'il serait lui-même Octave Auguste. C'est pourquoi le 3 août 1840, il frète un vapeur anglais et débarque à Boulogne avec soixante partisans dévoués à sa fortune. Les soldats du 42e hésitent un instant, crient d'abord : Vive l'empereur! mais sont vite ramenés au devoir par leurs officiers. Tout est perdu. Le prince et ses amis s'élancent sur un canot pour gagner la pleine mer. Le canot chavire; ils sont pris, amenés à Paris et conduits devant la cour des Pairs.

A peine fut-il permis au prince de communiquer avec le dehors, le 31 août 1840, qu'il écrivit à Berryer pour lui demander de prendre sa défense. Cette offre, dit avec raison le principal historien de Napoléon III, était un honneur rendu au caractère de l'avocat [1]. Ce fut toujours à lui, du reste, que s'adressèrent, pour les défendre, les princes exilés et malheureux, sachant bien que son éloquente parole « illustrait les causes qu'elle ne pouvait gagner [2]. » Après deux ou trois entrevues avec le prisonnier, le chef reconnu du parti légitimiste accepta de défendre l'héritier de Napoléon Ier. « Je serai heureux, lui écrivit-il, de pouvoir répondre, selon ma conscience et selon mon devoir, à la confiance que vous m'accordez, et dont je me sens honoré en la position où vous êtes et en celle où je suis, comme d'un précieux témoignage de l'indépendance de mon caractère et de la bonne foi de mes convictions politiques. » MM. Marie et Ferdinand Barrot furent adjoints à Berryer comme conseils. Plus que le procès lui-même, la manière dont l'avocat sortirait d'une situation si délicate intriguait le public [3].

1. « The offer was an honour rendered by the Prince to the advocate. » Blanchard Jerrold, t. II, p. 152.

2. Nettement, *op. cit.*, p. 112.

3. M. de Falloux a raconté ses impressions sur cette affaire. « Je courus, dit-il, à ce rez-de-chaussée au fond d'une cour obscure et étroite de la rue

Les débats s'ouvrirent le 28 septembre, sous la présidence du chancelier Pasquier. Parmi les nobles pairs, le plus grand nombre avaient été officiers de Napoléon Ier ou dignitaires de l'Empire. Leurs noms devaient se retrouver douze ans plus tard sur la liste des sénateurs, des chambellans et des préfets de Napoléon III. Mais alors ils n'avaient pas assez de dédain pour celui qu'ils appelaient « ce petit nigaud impérial. »

Après les interrogatoires auxquels le prince répondit dignement, mais « avec des gestes gauches et un accent étranger qui participait à la fois de l'allemand et de l'anglais, » il se leva pour récuser ses juges. Plein d'illusions, il avait discuté longtemps son système de défense avec Berryer. Sa déclaration contenait ces paroles : « Je représente devant vous un principe et une cause : l'un, c'est la souveraineté du peuple ; l'autre, c'est la cause de l'Empire. » Berryer leur donna une forme plus saisissante : « Je représente devant vous un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est la souveraineté du peuple ; la cause, c'est celle de l'Empire ; la défaite, c'est Waterloo. Le principe, vous l'avez reconnu ; la cause, vous l'avez servie ; la défaite, vous voulez la venger ! »

Quand Berryer se leva à son tour, raconte M. de Falloux,

des Petits-Champs. Je n'ai jamais franchi ce seuil sans un respect ému, et je demandai à M. Berryer, en m'excusant de mon indiscrétion, si je ne pourrais être compté parmi ses heureux auditeurs. » « Rien n'est plus facile, me répondit-il avec sa simplicité ordinaire ; vous êtes le premier qui m'ayez demandé un billet, et je pourrai sans doute vous le remettre demain, car je vais tous les jours au Luxembourg me concerter avec mon client, chez qui j'ai bien des chimères à vaincre avant l'ouverture des débats. » Et Berryer lui fit de plus obtenir l'autorisation de voir M. de Persigny, ami du prince et prisonnier comme lui. M. de Falloux avait eu l'occasion, quelques années auparavant, d'offrir à M. de Persigny, qui manquait d'argent, quelques billets de banque dans un portefeuille à ses armes. — « Moi aussi, lui avait dit M. de Persigny, j'espère vous offrir bientôt un portefeuille, et ce sera un portefeuille de ministre. » Quinze années s'écoulèrent. En 1849, M. de Falloux devint en effet ministre de l'instruction publique et reçut de M. de Persigny le portefeuille promis. (Mme de Janzé, p. 68)

« devant un auditoire mécontent et moqueur, pour répondre à un réquisitoire injurieux.... tout le monde était convaincu de son découragement, et l'on n'attendait que les mots résignés qui sortent de la bouche d'un avocat d'office. Je crus volontiers, pour mon compte, que là se bornerait le rôle de l'illustre défenseur, car, en traversant les couloirs du Luxembourg pour gagner ma place, j'avais entendu un avocat en robe, Me Ledru, dire à un autre avocat qui gagnait avec lui le banc de la défense : « Je ne sais pas ce qu'a Berryer ; il est d'une humeur massacrante. Sa Majesté l'empereur lui aura certainement fait une crasse ! » J'avais examiné avec d'autant plus d'attention la physionomie de M. Berryer ; elle n'avait pas ce caractère soucieux, presque sombre, que lui imprimait d'ordinaire, avant un grand débat, cette *crise de la parole*, ainsi qu'il la nommait lui-même. Il paraissait nerveux, irrité, et passait machinalement ses mains sur son visage.... Dès les premiers mots de M. Berryer, la scène changea : on comprit qu'il avait retrempé son courage, qu'il avait rassemblé toutes ses forces, et qu'il allait plaider à fond non pour ses auditeurs seulement, mais pour le pays tout entier [1]. »

Sa défense du prince, son *Discours de la Couronne*, comme on l'a appelé, fut une attaque à fond du gouvernement, attaque « pleine de témérités calculées, dit M. Nettement, d'inflexible logique, d'éclats d'éloquence qui s'arrêtaient au point fixe où ils allaient être réprimés par des juges offensés, mélange de prudence et d'audace, d'art et d'inspiration.... le chef-d'œuvre de l'art d'oser [2]. »

L'exorde, prononcé d'une voix profonde et triste, produisit, dit le compte rendu officiel, une vive sensation.

.... Quel n'est pas le malheur d'un pays où dans un si petit nombre

1. De Falloux, *Mémoires*, I, p. 218.
2. Nettement, *op. cit.*, p. 113.

d'années, tant de révolutions successives, violentes, renversant tour à tour les droits proclamés, établis, jurés, ont jeté une si profonde et si grande incertitude dans les esprits et dans les cœurs sur le sentiment et la constance des devoirs! Eh quoi! dans une seule vie d'homme, nous avons été soumis à la République, à l'Empire, à la Restauration, à la royauté du 7 août. Cette acceptation de gouvernements si rapidement brisés les uns sur les autres ne s'est-elle pas faite au grand détriment de l'énergie des consciences, de la dignité de l'homme, et je dirai même de la majesté des lois?....

Après avoir rappelé qu'au début de sa carrière il avait pris la défense des généraux de l'Empire, Berryer remercia le prince d'être venu le chercher pour sa défense dans un parti si différent du sien, et raconta en quelques mots la résolution et la tentative de l'accusé.

Tous ces faits sont avoués, ajouta-t-il, mais je vous le demande.... en présence des principes que vous avez proclamés et dont vous avez fait les lois du pays, les actes, l'entreprise du prince Napoléon, sa résolution, présentent-ils un caractère de criminalité qu'il vous soit possible de déclarer et de punir judiciairement?.... Qu'a-t-il fait? Il est venu contester la souveraineté de la maison d'Orléans, il est venu en France réclamer pour sa propre famille les droits à la souveraineté; il l'a fait au même titre et en vertu du même principe politique que celui sur lequel vous avez posé la royauté d'aujourd'hui.... C'est votre principe même qui est invoqué.... Il n'est plus question maintenant de légitimité, de souveraineté royale. .. Messieurs, n'est-ce rien que ce qui s'est passé en 1830, ou ne veut-on plus le savoir? N'est-ce rien que de changer tout le système des droits publics d'un pays? N'est-ce rien que renverser le principe des lois fondamentales et d'en substituer un autre?.... Qu'a dit le prince Napoléon? « La souveraineté nationale est déclarée en France, et la manifestation incontestable de cette souveraineté est la volonté des citoyens. Je ne la vois pas dans la résolution des 219 députés et d'une partie de la Chambre des pairs en 1830.... J'ai fait appel à la nation pour qu'elle se prononçât régulièrement. Par les votes constatés sur l'adoption des constitutions de l'Empire, quatre millions de votes en 1804 ont déclaré que la France voulait l'hérédité dans la descendance de Napoléon, ou dans la descendance de son frère Joseph, ou à défaut, dans la descendance de son frère Louis. Voilà mon titre.... » De quel droit voulez-vous lui interdire de faire ce que vous avez fait en 1830?.... Eh quoi! Messieurs, c'est donc un fantôme que l'établissement de l'Empire?.... L'Empe-

reur mort, tout a fini avec lui? Cette dynastie fondée, établie, jurée au nom de la souveraineté nationale, est-ce à dire qu'elle ne promette de durée au pays que celle de la vie d'un homme?.... Mais l'héritier en est là devant vous.... Et vous allez le juger sans consulter le pays? Ce n'est pas une de ces questions qu'on vide par un arrêt. Un arrêt, des condamnations, la mort, les têtes qui tomberaient! mais vous n'aurez rien fait. Tant qu'un reste de sang se transmettra dans cette famille, la prétention d'hérédité, appuyée sur le principe politique de la France, se transmettra également.... Vous ne pouvez pas le juger. Il y a entre vous et lui une cause victorieuse et une cause vaincue, il y a le possesseur de la couronne et la famille dépossédée. Mais encore une fois, je le répéterai toujours, il n'y a pas de juges, parce qu'il n'y a pas de justiciables.

Et comme les pairs, étonnés de cet irrésistible enchaînement d'idées, s'agitaient sur leurs bancs, Berryer insista avec plus d'énergie.

Juger, Messieurs! Mais il faudrait nier l'unité de la justice, sa majesté. Au milieu des révolutions qui ont tant fatigué notre pays, laissons quelque chose d'inaltéré qui conserve sa sainteté dans la pensée des peuples. Le véritable caractère de la justice, Messieurs, c'est l'impartialité. Vous venez ici pour juger. Mais y a-t-il un de vous qui se soit dit en entrant dans cette enceinte : « Je serai impartial, je pèserai les droits de chacun, je mettrai dans la balance la royauté de juillet et la souveraineté transmise par la constitution de l'Empire, je serai impartial? » Mais vous n'avez pas le droit de l'être, vous êtes aujourd'hui au pouvoir du gouvernement, une révolution ne peut s'opérer qu'en vous brisant. Par ce fait la Chambre des pairs et la Chambre des députés sont dissoutes.

« L'agitation était à son comble, rapporte Nettement, les respirations étaient entrecoupées; il semblait que l'orateur ne pût aller plus loin ; » et cependant il continuait toujours, marchant d'audace en audace, montrant que si l'entreprise du prince était criminelle, le gouvernement lui-même l'avait provoquée et inspirée.

Le ministère a senti la France isolée et rejetée du congrès et des transactions des rois. Il s'est alarmé d'une pareille situation. Il a senti qu'il fallait affranchir cette France dévouée à l'égoïsme, à l'in-

dividualisme, du joug matériel qui éloignait toute pensée de sacrifice, qu'il fallait d'autres sentiments dans cette fière et glorieuse patrie. Il a voulu réveiller des souvenirs, et il est allé invoquer la mémoire de celui qui avait promené la grande épée de la France depuis l'extrémité du Portugal jusqu'à l'extrémité de la Baltique. Il a voulu qu'elle fût montrée à la France, cette grande épée qui avait presque courbé les Pyramides et presque entièrement séparé l'Angleterre du continent européen. Toutes les sympathies impériales, tous les sentiments bonapartistes ont été profondément remués pour réveiller en France cet esprit guerrier. La tombe du héros, on est allé l'ouvrir, on est allé remuer ses cendres pour les transporter dans Paris et déposer glorieusement ses armes sur un cercueil.

Vous allez juger, Messieurs. Est-ce que vous ne comprenez pas ce que de telles manifestations ont dû produire sur le jeune prince? Est-ce dans cette enceinte, où je vois tant d'hommes décorés de titres qu'ils n'ont pas reçus avec la vie, qu'il me sera interdit de dire ce que cette grande provocation au souvenir de l'Empereur a dû remuer dans le cœur de l'héritier d'un nom héroïque?

....Il a vu signer le traité de Londres; il s'est trouvé au milieu des hommes qui ourdissent ce plan combiné contre la France, et vous ne voulez pas que ce jeune homme téméraire, aveugle, présomptueux tant qu'il vous plaira, mais avec un cœur dans lequel il y a du sang et à qui une haine a été transmise, sans consulter ses ressources, se soit dit : « Ce nom qu'on fait retentir, c'est à moi qu'il appartient! C'est à moi de le porter vivant sur les frontières! Il réveillera la foi dans la victoire. » Ces armes, qui les déposera sur son tombeau? Pouvez-vous disputer à l'héritage du soldat ses armes? Non, et voilà pourquoi sans préméditation, sans calcul, sans combinaison, mais jeune, ardent, sentant son nom, sa destinée, sa gloire, il s'est dit : « J'irai et je poserai les armes sur sa tombe, et je dirai à la France : Me voici.... voulez-vous de moi? »

Et l'orateur, maître absolu de l'Assemblée subjuguée, la traite avec une insolence superbe.

Vous voulez le juger, s'écrie-t-il, et pour déterminer vos résolutions vous parlez de projets insensés, de folle présomption.... Eh! Messieurs, le succès serait-il donc devenu la base des lois morales, la base du droit?.... Vous faites allusion à la faiblesse des moyens, à la pauvreté de l'entreprise, au ridicule de l'espérance du succès; eh bien! si le succès fait tout, vous qui êtes des hommes, qui êtes même des premiers de l'État, qui êtes les membres d'un grand corps politique, je vous dirai : « Il y a un arbitre inévitable, éternel, entre

tout juge et tout accusé. Avant de juger, devant cet arbitre et à la face du pays qui entendra vos arrêts, dites-vous, sans avoir égard à la faiblesse des moyens, le droit, les lois, la constitution devant les yeux, la main sur la conscience, devant Dieu, devant le pays, devant nous qui vous connaissons, dites : « S'il eût réussi, s'il eût triomphé, ce droit, je l'aurais nié, j'aurais refusé toute participation à ce pouvoir, je l'aurais méconnu, je l'aurais repoussé. » Moi, j'accepte cet arbitrage suprême, et quiconque devant Dieu, devant le pays, me dira : « S'il eût réussi, je l'aurais nié, ce droit ! » celui-là, je l'accepte pour juge.

A ces mots vous eussiez vu les vieux sénateurs, comtes et barons, maréchaux et ministres de l'Empire, baisser leurs fronts « blanchis sous tant de harnais. » Pourtant, dit M. Develle, telle est la magie de l'éloquence qu'ils éclatèrent en bravos enthousiastes lorsque Berryer leur eut jeté en terminant ces paroles prophétiques :

En présence des engagements qui vous sont imposés par les souvenirs de votre vie, des causes que vous avez servies, de vos serments, des bienfaits que vous avez reçus, je dis qu'une condamnation serait immorale ! Et il y faut penser sérieusement, il y a une logique inévitable et terrible dans l'intelligence et les instincts des peuples, et quiconque, dans le gouvernement des choses humaines, a violé une seule loi morale, doit attendre le jour où le peuple les brisera toutes sur lui-même [1].

On sait que le prince fut condamné à une détention perpétuelle et enfermé à Ham, d'où il s'échappa en 1846. Avant de quitter la Conciergerie, il adressa à Berryer la lettre suivante :

Paris, le 5 octobre 1840.

Mon cher monsieur Berryer,

Je ne veux pas quitter ma prison de Paris sans vous renouveler tous mes remerciements pour les nobles services que vous m'avez rendus pendant mon procès. Dès que j'ai su que je serais traduit devant la cour des Pairs, j'ai eu l'idée de vous demander de me défendre, parce que je savais que l'indépendance de votre caractère vous met-

1. Berryer, *Plaidoyers*, II, p. 119.

tait au-dessus des petites susceptibilités de parti, et que votre cœur était ouvert à toutes les infortunes, comme votre esprit était apte à comprendre toutes les grandes pensées, tous les nobles sentiments. Je vous ai donc pris par estime, maintenant je vous quitte avec reconnaissance et amitié. J'ignore ce que le sort me réserve ; j'ignore si jamais je serai dans le cas de vous prouver ma reconnaissance ; j'ignore si jamais vous voudrez en accepter les preuves. Mais quelles que soient nos positions réciproques, en dehors de la politique et de ses désolantes obligations, nous pouvons toujours avoir de l'estime et de l'amitié l'un pour l'autre, et je vous avoue que si mon procès ne devait avoir eu d'autres résultats que de m'attirer votre amitié, je croirais encore avoir immensément gagné et je ne me plaindrais pas du sort.

NAPOLÉON-LOUIS B.

En même temps que cette lettre, M. Mocquard était chargé de remettre à l'orateur 25,000 francs pour ses honoraires. Berryer refusa d'accepter cette somme.

« Vous avez raison, lui écrivit Napoléon. Nos rapports ne sont pas ceux de client à avocat. Nous sommes égaux ; car si je suis prince par le sang, vous l'êtes par le cœur et le talent [1]. »

Jusqu'à la révolution de février, L. Bonaparte continue de correspondre avec Berryer ; il appelle l'orateur légitimiste « son ange consolateur, » il fait appel à sa « généreuse intercession » pour obtenir sa délivrance, il lui envoie ses écrits, lui confie ses projets de mariage, et l'assure que « dans toutes les circonstances de sa vie, il sera toujours fier de mériter son approbation. » L'ambition allait bientôt étouffer ces beaux sentiments.

III.

Le procès du prince Louis est le plus important des procès politiques plaidés par Berryer sous le gouvernement de

1. Mme de Janzé, *Souvenirs*, p. 73.

Juillet. L'illustre avocat défendit, en outre, plusieurs fois la *Gazette de France*, la *Quotidienne* et le *Rénovateur*, accusés d'avoir attaqué le roi et le gouvernement. Il plaida pour l'*Association de Saint-Louis* établie dans le but de secourir les personnes que la révolution de 1830 avait privées de leurs moyens d'existence. De concert avec Odilon Barrot, il assista M. Ledru Rollin, poursuivi pour avoir exprimé pendant une période électorale des idées subversives. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ces divers procès ni même les signaler tous. « Là, dit très bien M. Cauvière, sous le couvert de son ministère, en présence d'hommes non habitués au métier de juges, souriant à l'essor du génie, et ne demandant qu'à être eux-mêmes soulevés, M. Berryer s'abandonnait à toutes les véhémences de son âme. Il prenait ses auditeurs pour confidents, il versait dans leur cœur ses plaintes brûlantes, dont la contrainte prolongée doublait l'intensité. Il attestait la France en leur personne de sa droiture d'intention, de sa clairvoyance prophétique. Il vendait au pouvoir, à des prix sanglants, la condamnation qu'il ne pouvait prévenir, l'application de la loi qu'il avait vainement combattue à la tribune [1]. »

Si les princes s'adressaient à Berryer, comme nous venons de le voir, les gens du peuple, les pauvres, les ouvriers, avaient aussi recours à son éloquence et n'étaient jamais repoussés. Le procès Dehors en est une preuve, en même temps qu'il fait ressortir la délicatesse et le désintéressement du grand avocat.

Dehors était un fermier des environs d'Evreux. L'incendie de plusieurs maisons habitées eut lieu dans son voisinage. Un berger et une servante en furent accusés et prétendirent

1. Cauvière, *Berryer, sa vie judiciaire*, p. 55.

qu'ils avaient commis ce crime à l'instigation de Dehors, entraînés par ses dons et ses promesses. On le traduisit donc comme complice devant le jury d'Évreux. « A la veille de plaider, raconte Berryer, l'avocat d'Évreux tombe malade. On arrive en hâte à Paris, on me demande si je veux remplacer un confrère. Je lis la procédure en un jour. J'entrevois la possibilité de faire triompher l'innocence, je pars pour Évreux. Les débats complètent ma conviction [1].... » Dehors n'en est pas moins condamné aux travaux forcés à perpétuité. Convaincu qu'il n'est pas coupable, Berryer s'acharne à le sauver et fait casser l'arrêt par la Cour suprême. Voilà de nouveau Dehors devant les assises de la Seine-Inférieure : « Jugez comme vous voulez, s'écrie Berryer, quant à moi je m'en vais; sachez seulement que cet homme est innocent. » Malgré tout, la même peine est prononcée. Berryer en appelle encore, et fait tant qu'il obtient un nouvel arrêt de cassation.

Quand pour la troisième fois, le 18 juillet 1836, le malheureux fermier est amené devant le jury de la Seine, ce n'est plus seulement le public entassé dans la salle d'audience, c'est le pays tout entier qui se passionne et attend avec angoisse le verdict définitif. « En vain, s'écrie Berryer, on a choisi pour présider ces débats le magistrat le plus habile et le plus expérimenté ; la nullité y est ! En vain a-t-on placé près de lui ce greffier si profondément versé dans la connaissance de la procédure criminelle. — Greffier ! votre plume trébuche, la nullité y est ! En vain deux fois vous avez frappé cet homme, deux fois la Cour suprême a brisé votre arrêt. Ah quoi ! vous ne comprenez pas que la Providence ne veut pas qu'il soit condamné !.... » Et il dépeint de nouveau la vie modeste et honnête de Dehors ; il parle avec un accent de

1. Berryer, *Plaidoyers*, II, p. 55.

conviction inexprimable. Bientôt, dit le compte rendu, sa voix se trouble, des pleurs coulent de ses yeux.... « Pardon, Messieurs les jurés, pardon, supplie-t-il, mais je connais si bien cette famille ! » Alors l'émotion est à son comble dans l'auditoire ; Dehors et sa famille fondent en larmes.

Berryer fait ressortir ensuite le complot tramé contre l'accusé par le berger et la servante dans le but d'améliorer leur situation. Il prouve péremptoirement que les entrevues dans lesquelles Dehors leur aurait remis de la poudre pour mettre le feu sont impossibles et inventées....

Devant tout le monde, au milieu de cette foule, Dehors aurait remis ce paquet au berger !.... D'où le tirait-il ? De sa poche apparemment. Mais alors que l'incendie de Morey éclate, où est-il ? Aux Authieux. « Prends mon bidet, » lui dit son oncle. Il arrive ; il saute à cheval, jette son habit aux mains de la femme Chapelain, se met à la chaîne, et c'est là, aussitôt que l'incendie s'apaise, au milieu de la foule, quand la fièvre brûlante de la terreur s'est calmée, que la curiosité a pris sa place, que chacun se consulte, examine et cherche la cause de ce désastre ; c'est là que pour faire mettre le feu à la maison de Chapelain, il donne à Lefebvre, quoi ? Quatre paquets de poudre réunis dans un seul avec 250 fr. en argent. Et ce paquet, où l'a-t-il pris ? Ce n'est pas chez lui : la porte était fermée ; les clefs étaient chez Lecoq. Il avait donc le paquet sur lui, à cheval, dans la poche de son gilet, au milieu des flammes, quand il porte entre ses bras des débris embrasés ! Cela est-il possible ? Et il faut que je vous démontre que cela est impossible ! Mais.... je suis fou !.... Je suis fou de répéter de pareilles choses [1] !

Et les acclamations éclatent de toutes parts, et on raconte que le président, se sentant lui-même gagner par l'enthousiasme général, étreint nerveusement la table placée devant lui : « N'applaudissez pas, s'écrie-t-il, n'applaudissez pas, je vous en conjure, je vais manquer à mon serment [2]. »

1. Berryer, *Plaidoyers*, II, p. 57.
2. Cauvière, *op. cit.*, p. 45.

Quand Berryer a terminé, l'avocat général prend la parole :

Les faits existent, dit-il, il faut commander aux émotions qu'une voix éloquente a si puissamment excitées au fond des cœurs ; il faut oublier que vous avez devant vous un père de famille, un fils qui nous déchire de ses larmes.... S'il est coupable, il n'y a pas de larmes qui puissent l'empêcher d'être condamné.... La justice ne serait qu'un vain mot, un misérable combat, si elle pouvait céder à de telles influences, si elle était à la merci du plus admirable talent....

Messieurs, réplique Berryer, ma situation devient étrange dans ce procès. Parce que, depuis un an, je l'ai consciencieusement étudié ; parce que, depuis un an, j'ai la conviction profonde de l'innocence de l'homme dont je présente obstinément la défense, on m'accuse de vouloir vous tromper ! On vous engage à vous défier de mes paroles ; on en fait une sorte d'accusation contre mon client ! On parle de fascination ; on parle du besoin de se faire admirer ; on vante ce qu'on veut bien appeler du talent. Permettez-moi de repousser ces éloges. Non, il n'y a pas de talent.... Je me connais bien.... Je sais ce qu'il y a en moi ! Je suis naturellement impressionnable, et, quand je suis convaincu, je ne puis m'empêcher de parler avec chaleur ; mais il n'y a pas de talent ; il y a de la conviction !.... Non, ce n'est point du talent ; non ce n'est pas le désir de briller qui m'entraîne, et je déchirerais ma robe si je n'étais que le défenseur de ces criminels qui sont la peste de la société [1].... *(Vive sensation.)*

Dehors fut acquitté. Rendu à la liberté et ne sachant que faire pour témoigner à son sauveur toute sa reconnaissance, il vendit ses terres, réalisa ainsi une dizaine de mille francs, et vint avec sa fille trouver Berryer. Ce fut vraiment une scène touchante. « Je vous dois tout, lui dit-il, vous êtes notre sauveur, et jamais, ni ma fille ni moi, ne pourrons nous acquitter envers vous. Daignez agréer ce faible témoignage de notre gratitude éternelle. » Et en même temps il s'était jeté à ses genoux. Berryer, très ému, le releva, déclarant qu'il ne pouvait accepter ces généreuses avances. Puis

1. Berryer, *Plaidoyers*, II, p. 65.

comme ils insistaient l'un et l'autre, il prit le portefeuille : « Mon enfant, dit-il à la jeune fille, il faut vous marier à quelque honnête jeune homme. Votre père et moi nous n'avons pu trouver que 10,000 francs pour votre dot. C'est bien peu, mais enfin vous nous excuserez; nous avons fait ce que nous avons pu : les voilà ! » Et la jeune fille à son tour de protester avec force. « Mon enfant, insista Berryer, j'ai fait ce que vous vouliez. C'est à votre tour d'obéir. Je vous ordonne d'accepter cet argent. » — Alors, ajoute l'article auquel j'emprunte ce récit : « Il fallut bien se soumettre en pleurant de reconnaissance et de joie [1]. » Pour toute récompense, Berryer leur demanda de garder sur tout cela le silence le plus absolu. De tels faits sont fréquents dans la vie de Berryer, mais il mettait à les cacher une réserve toute chrétienne, et rien ne lui déplaisait tant que d'en entendre parler [2].

Tout près de la maison de Berryer, rue des Petits-Champs, habitait une pauvre marchande de faïence. Elle eut un procès qui menaçait de ruiner son petit commerce. Quel avocat choisir? Il y avait bien M. Berryer, mais c'était un homme si célèbre qu'elle ne pouvait se résoudre à l'aborder. Pourtant, se disait-elle, il a une bien bonne figure. Enfin elle frappa à la porte du grand avocat et timidement lui exposa son cas. « Entre voisins, lui dit Berryer, on ne se refuse pas un service. » Il étudia l'affaire, défendit la pauvre marchande comme s'il eût défendu une reine et gagna son procès. Grande joie de la bonne femme, mais aussi grand em-

1. *Univers illustré*, 1868. Article signé : Maître Guérin.

2. Bien longtemps après, Berryer traversait Etampes, où s'était fixée la famille Dehors Quelle ne fut pas la surprise, la confusion de l'avocat en apercevant cinq ou six personnes agenouillées sur le trottoir par où il devait passer. C'étaient ses anciens clients qui, informés de sa présence, voulaient lui exprimer une dernière fois leur reconnaissance.

barras, car comment reconnaître un tel service? Elle prit 1,000 francs, fruit de ses longues économies, et les porta à Berryer. Celui-ci refusa énergiquement, et comme elle insistait de même : « Voyons, dit-il, puisque vous y tenez absolument, donnez-moi un objet quelconque de votre magasin. » Et la marchande de courir chercher un magnifique encrier de porcelaine qui valait bien trois francs. On ajoute que Berryer s'attacha tellement à cet encrier qu'il s'en servit tout le reste de sa vie et l'emportait même dans ses voyages [1].

« Né dans les classes moyennes, a-t-il dit de lui-même, fils du travail de son père et de son propre travail, » Berryer aimait profondément le peuple. Les questions sociales le préoccupaient; une meilleure organisation du travail et l'amélioration du sort des ouvriers faisaient partie de son plan de restauration. En 1845, les compagnons charpentiers de la Seine sollicitèrent et obtinrent d'être défendus par lui. Ils étaient en lutte avec leurs patrons, auxquels ils demandaient que le salaire de la journée fût porté de 4 à 5 francs et que le marchandage, c'est-à-dire le travail à la tâche, fût formellement interdit. Les patrons refusaient; la presse encourageait les charpentiers; ils se mirent en grève. Comme il arrive trop souvent en pareil cas, quelques actes de violence furent commis. Tout en réprouvant ces excès, Berryer revendiqua avec énergie et conviction le droit aux ouvriers de se grouper pour soutenir leurs intérêts et la légitimité de leurs réclamations présentes :

L'union, dit-il, est le premier besoin des hommes, le droit le plus légitime de ceux qui ont une position commune, un intérêt commun, un besoin commun de s'entendre et de se concerter ensemble, s'ils emploient des voies et des moyens légitimes. Oui, c'est là le droit de tout homme, le droit de l'intelligence, le droit de s'accorder par les

1. Mme de Janzé, *op. cit.*, p. 87.

moyens d'action légitime.... dans une position où les intérêts sont les mêmes; ce droit est sacré, ce droit est inviolable; ce droit, il est respecté par les lois qui nous régissent; je ne ferai pas à nos lois l'injure de dire qu'elles lui sont contraires.

.... Vous vous étonnez encore que des ouvriers ne veulent s'engager que pour dix ans! Et dans dix ans, ajoutez-vous, ils déferont l'ancien traité et en solliciteront un nouveau. Eh bien, où est le mal? Pourquoi pas, en effet? Est-ce que dans dix ans d'immenses progrès ne se seront pas accomplis?

Quand le génie de mon pays lui fait créer tant de prodiges, quand la vapeur s'apprête à sillonner la France en tous sens, quand les efforts de la mécanique se multiplient, quand l'âme de la patrie s'en va, pour ainsi dire, féconder toutes les branches de la science, du commerce et de l'industrie, en communiquant à toutes les veines sociales une circulation immense, quand de magnifiques monuments s'élèvent de toutes parts, vous ne voudriez pas que ces braves ouvriers, sans lesquels toutes ces grandes choses dont vous jouissez ne se feraient pas, recueillent à leur tour le fruit de leurs travaux, participent au progrès qu'ils ont réalisé, aient l'espoir d'être plus heureux, eux aussi?.... Vous ne voudriez pas qu'au lieu de cinq francs ils en gagnassent six et même sept?.... (*Mouvement prolongé.*)

Eh! Messieurs, c'est la loi du progrès. Tout cela est légitime, désirable. Mais pourquoi vous êtes-vous attachés exclusivement aux honnêtes charpentiers que vous avez sous les yeux? Il fallait nous dire ce qui se passe en dehors de cette audience. Les compagnons qui sont ici sont.... décents, c'est vrai [1]; mais allez donc, Messieurs, allez dans ces bouges affreux où tant de misérables gémissent sans pain, sans habit, sans paillasse.... Allez visiter le pauvre peuple dans tous ses réduits, et vous nous direz ensuite s'il est trop heureux! (*Vive émotion dans l'auditoire.*)

Mon Dieu! il n'est personne d'entre nous qui n'ait eu à pratiquer la bienfaisance une fois dans sa vie; eh bien, n'y a-t-il pas énormément à faire pour soulager les douleurs du pauvre, pour améliorer le sort des classes ouvrières?.... Car nous n'avons ici sous les yeux que des hommes bien portants, dans la force de l'âge; mais ceux qui ont été victimes de leurs travaux, ceux qui sont infirmes, vieux, malades, les mères de famille sans ouvrage, les enfants déguenillés, toutes ces plaies, toutes ces larmes, tous ces désespoirs, vous les représentez-vous? Et ne croyez-vous pas qu'il soit urgent d'adoucir tant d'in-

1. M. l'avocat général s'était prévalu de la toilette des ouvriers à l'audience pour affirmer qu'ils n'avaient pas besoin d'un salaire plus élevé.

fortunes, d'élever autant que possible le salaire des travailleurs dans l'intérêt de tant de familles nécessiteuses ? (*Profonde sensation.*)

Et, à ce propos, rappelez-vous qu'un entrepreneur a évalué à 30,000 fr. les pertes que lui a fait subir une simple interruption de deux mois dans les travaux de charpente.... Quoi ! en moins de deux mois, un seul entrepreneur aurait pu réaliser 30,000 fr. de bénéfices nets, et il s'étonne que les ouvriers auxquels il aurait dû ces immenses profits réclament dix centimes de plus par heure !.... Est-ce que vous n'êtes pas frappés de ce contraste [1] ?....

Berryer ne gagna point la cause des charpentiers, mais il gagna leur affection et leur reconnaissance. Ils tinrent à affirmer ces sentiments en offrant à leur défenseur un chef-d'œuvre exécuté de leurs mains, et, toujours fidèles, vingt-trois ans après, en assistant en corps aux funérailles de Berryer.

Il est impossible de ne pas mentionner une affaire célèbre qui, en 1835, passionna l'opinion publique et dont des études récentes sur l'hypnotisme ont réveillé le souvenir. Il s'agit du procès La Roncière. Un jeune officier est accusé d'avoir poursuivi de lettres anonymes la fille du général de Morell et de s'être introduit pendant la nuit dans son appartement. Ni la sentinelle placée à la porte du général, ni l'institutrice, qui habite une chambre voisine, n'ont entendu de bruit. D'autre part La Roncière nie énergiquement et invoque un *alibi* confirmé par plusieurs témoins. Chose étrange ! il reconnaît avoir écrit les lettres qu'on lui impute, tandis que les experts nommés pour les examiner déclarent qu'elles sont de Mlle de Morell elle-même. Cependant la jeune fille affirme sans fléchir un instant. Une maladie nerveuse se déclare même et met ses jours en danger. Berryer, avec Odilon Barrot, plaide, contre Chaix-d'Est-Ange, pour Mlle de Morell.

Ce fut, entre ces trois maîtres de la parole, une lutte

1. Berryer, *Plaidoyers*, II, p. 238.

émouvante. Les débats se prolongèrent fort avant dans la nuit. Chaix-d'Est-Ange soutint éloquemment l'argument de l'*alibi* et montra d'une façon saisissante les impossibilités matérielles et morales du fait. Avec une sagacité merveilleuse il entrevit qu'une maladie mystérieuse bouleversait l'organisme de Mlle de Morell et lui faisait perdre à certaines heures la conscience de sa personnalité. C'est ainsi qu'elle avait pu, parfaitement honnête et sincère d'ailleurs, porter contre l'ho[illegible] lui avaient montré ses sens hallucinés la plus terrible des accusations.

Mais ni Berryer ni l'opinion n'admirent cette explication. On ne savait d'ailleurs leur en faire le moindre reproche. La science n'avait pas encore approfondi ces questions spéciales. Quand il eut répondu aux objections de son adversaire, Berryer l'enveloppa dans ce dilemme terrible :

Ou La Roncière est coupable, puisque Mlle de Morell affirme l'avoir reconnu.... ou bien il faut admettre qu'il y a eu tout un complot, tout une série de machinations, en vue de perdre l'accusé, entre la victime, jeune fille jusque-là si pure, si respectée, élevée dans les sentiments les plus religieux, et son père et sa mère, que toute une vie d'honneur et de probité placent nécessairement au-dessus d'un pareil soupçon.... « Quant à moi, s'écriait l'orateur, mon choix est fait, je n'hésite pas, ma pensée n'est point incertaine ; ma conviction est profonde, inébranlable : le coupable, c'est La Roncière ; le coupable, c'est lui !

Messieurs, ajoutait-il en terminant, je ne cherche pas à vous émouvoir par mes paroles dans une cause qui intéresse notre raison et remue tous les sentiments de notre âme. Mais permettez-moi une seule réflexion. Si, dans une pareille lutte, l'honneur de Marie de Morell succombait ; si vous déclarez coupable Marie de Morell, âgée de seize ans ; si La Roncière est acquitté, n'en doutez pas, il se dira, avec une joie insultante et triomphante, et les honnêtes gens se diront avec désespoir ces mots d'une lettre anonyme : « A quoi sert d'aimer le bien ? » *(Bravos universels.)*

La cour condamna La Roncière à dix ans de réclusion. Le jeune officier subit tout entière sa peine à Clairvaux, et à la

suite de ces terribles épreuves faillit perdre la raison. Quant à Mlle de Morell, « elle s'est mariée depuis lors, écrit le docteur Brouardel, et est devenue une des clientes les plus assidues du docteur Charcot [1]. » Il paraît donc bien probable que La Roncière n'était pas coupable et qu'une déplorable erreur a été commise par la justice. Quel n'eût pas été le regret de Berryer s'il eût pu vivre assez longtemps pour constater, aux lumières de la science, que son éloquente parole avait fait condamner un innocent !

1. Cité par M. Liégeois dans son ouvrage *De la suggestion et du somnambulisme*, p. 517. Paris, Doin.

CHAPITRE XV

BERRYER ET LE PARTI LÉGITIMISTE

(1834-1848)

Il nous faut maintenant revenir en arrière et résumer rapidement les rapports de Berryer avec ses princes détrônés et le parti légitimiste. Après avoir séjourné quelque temps au manoir de Ludworth, à quelques milles de Wareham, Charles X était venu avec la famille royale s'établir en Écosse, au château de Holyrood. Cette majestueuse et triste résidence, hantée par les ombres des Stuarts, convenait à merveille aux Bourbons exilés. Ils y restèrent près de deux ans, et acceptèrent, à la fin de 1832, l'hospitalité que leur offrit l'empereur François II, à Prague, dans le palais des rois de Bohême. Rien de plus triste que l'existence des princes tombés. Leur seul intérêt était de recevoir des nouvelles de France ; leur seule joie, d'accueillir des Français fidèles. Au reste, cette consolation ne leur manqua jamais, et parmi les courtisans du malheur, Berryer se distingua par son assiduité.

Dès les premiers temps de l'exil, il était venu en Angleterre saluer son vieux roi, et « le frère et la sœur semblables à de petites gazelles cachées parmi les ruines [1]. » Nous l'avons vu en 1831 à Massa, près de la duchesse de Berry,

1. Chateaubriand, *Mémoires*, III.

Nous le retrouvons à Prague en 1833. C'est après sa captivité et le pénible procès qu'il a soutenu pour la cause royale. On attend avec impatience le grand orateur. Mais il tombe malade en arrivant ; il est obligé de s'aliter et ne peut faire aux exilés que deux ou trois visites. Quand il est sur le point de partir, le duc de Bordeaux lui presse affectueusement les mains et lui exprime le regret que lui a causé sa maladie. Puis il le remercie d'avoir si vaillamment défendu ses intérêts. « Je regrette que vous nous quittiez, ajoute-t-il avec émotion, mais je comprends le bonheur qu'on éprouve à aller revoir son pays. Adieu ! Je désire que vous partiez content de moi et que vous puissiez le dire à vos amis. » Berryer n'est pas moins ému que le jeune prince. Il répond qu'il est heureux de son voyage, heureux d'avoir vu son roi, de l'avoir entendu, de l'avoir étudié. « Je ne vous flatte point, ajoute-t-il, je ne vous flatterai jamais. Écoutez les leçons du malheur. L'adversité est un bon maître [1]. »

Berryer revint à Prague au mois de septembre 1835. D'après Mme de Janzé, il fut chargé par Charles X d'une mission auprès de Metternich. Il s'agissait de sonder les dispositions du prince relativement à la famille royale. Le grand ministre était dans une de ses terres, entouré d'un certain nombre d'amis. — « Eh bien ! monsieur Berryer, lui dit-il en l'abordant, vous arrivez de Vienne, quelles sont les nouvelles?

— Il n'y en a qu'une, mon prince, qui ait de l'importance pour moi, répondit Berryer : on dit que la tour de Saint-Étienne penche *à gauche*.

— On vous a trompé, Monsieur; elle penche et penchera toujours *à droite* [2]. »

L'année suivante, Berryer visita Charles X à Tœplitz et

1. Nettement, *Henri de France*, II, p. 51.
2. Mme de Janzé, *Souvenirs*, p. 56.

s'entretint longuement avec lui. L'entrevue du vieux roi et de son fidèle serviteur fut des plus touchantes, et Berryer dut éprouver les sentiments que Chateaubriand a si éloquemment exprimés dans ses Mémoires : « Je me mis à pleurer comme un enfant; j'avais peine à étouffer avec mon mouchoir le bruit de mes larmes.... Mon vieux prince me prit de nouveau par la main en voyant mon trouble.... Ses yeux étaient humides; il me fit asseoir à côté d'une petite table de bois sur laquelle il y avait deux bougies; il s'assit auprès de la même table, penchant vers moi sa bonne oreille pour mieux m'entendre, m'avertissant ainsi de ses années qui venaient mêler leurs infirmités communes aux calamités extraordinaires de sa vie. Il m'était impossible de retrouver la voix en regardant dans la demeure des empereurs d'Autriche le 68e roi de France courbé sous le poids de ces règnes et de soixante-seize années; de ces années, vingt-quatre s'étaient écoulées dans l'exil, cinq sur un trône chancelant [1].... »

L'entretien avec Berryer se prolongea plus de deux heures. Il y fut longuement question des difficultés de toute sorte que rencontrait, par suite de son origine révolutionnaire, le gouvernement de Juillet. Le noble vieillard flétrit avec énergie les tentatives d'assassinat contre Louis-Philippe. « J'ai la confiance, ajouta-t-il, qu'aucun royaliste ne trempera jamais dans rien de pareil.... Malheur à ceux qui ameutent et déchaînent les mauvaises passions; ce sont des bêtes fauves qui dévorent le bras qui les a démuselées. » Ce fut au cours de cette audience qu'enhardi par l'affabilité royale et invité à tout dire, Berryer osa soutenir que la Révolution de 1789 avait été nécessaire. Le soir, l'orateur fut invité au dîner de

1. *Mémoires d'outre-tombe*, III, p. 403.

Charles X et traité par toute la famille royale avec la plus affectueuse distinction.

Pendant que Berryer s'attardait au château de Kirchberg, le parti royaliste lui donnait le plus éclatant témoignage de reconnaissance et de sympathie. Sa fortune n'avait jamais été considérable. Depuis quelque temps le grand avocat négligeait sa riche clientèle et consacrait à la politique un temps et un talent que le barreau eût payés au centuple. Bien qu'il eût d'ailleurs beaucoup d'ordre, il était généreux, bienfaisant, et portait au plus haut degré le goût de la vie opulente. Bref, en 1836, il se trouva à la veille d'une ruine complète et dut mettre en vente son cher domaine d'Augerville-la-Rivière. « La terre d'Augerville appartenant à M. erryer, *notre* député, disait la *Gazette de France* du 6 août 1836, est mise en vente. » Les principaux royalistes s'émurent de cette situation et décidèrent qu'Augerville resterait à Berryer. MM. de Latour-Maubourg, de Fitz-James, Amédée Jauge, Pardessus, de Chateaubriand, proposèrent une souscription, et 400,000 francs versés en peu de jours permirent au grand orateur de conserver son domaine. A ce sujet, Hyde de Neuville, écrivant à M. Michaud, directeur de la *Quotidienne*, s'exprimait ainsi :

.... J'espère que dans une occasion semblable, toutes les nuances se rapprocheront, se confondront, et que personne ne voudra manquer à l'appel....

.... M. Berryer est à la fois un homme d'un prodigieux talent et d'un loyal courage ; il ne trompe personne, il se présente à découvert.... ses opinions sont toujours sages.... Je souscris avec empressement pour M. Berryer, qui aime ce que j'aime, qui veut comme moi que la France soit heureuse, puissante et libre, et croit avec moi.... qu'il faut pour inspirer confiance, pour se faire écouter, pour réussir : sévérité pour les principes, indulgence pour les hommes, franchise, loyauté dans les actes et point d'arrière-pensée dans le cœur [1].

Lestang, près Sancerre, 27 août 1836.

1. Hyde de Neuville, *Mémoires*, III, p. 528.

Malheureusement, le parti royaliste était en proie aux divisions les plus profondes. Les légitimistes ne s'entendaient sur rien, ni sur le roi à proclamer, ni sur les principes de gouvernement, ni sur les moyens d'action. Ceux-ci considéraient comme nulle la double abdication de Rambouillet. Pour eux, Charles X était toujours le vrai roi. Ceux-là admettaient la validité des abdications. A leurs yeux Charles X, chef de la famille de Bourbon, n'était plus que le tuteur naturel de Henri V roi. Un troisième groupe acclamait également Henri V, mais sous la régence de la duchesse de Berry sa mère. Les plus avisés se montraient partisans de la constitution de 1791 et professaient sur la liberté, sur les droits du parlement et la démocratie, des idées assez libérales; quelques-uns, surtout dans l'entourage des princes, en étaient toujours à l'ancien régime. Une fraction se déclarait pour l'action armée ; les autres pour l'action parlementaire. On comprend que les partis se divisent dans la victoire, mais se déchirer dans la défaite, quand on n'a pour soi ni le nombre, ni la force, ni le pouvoir, c'étaient là les folies qui avaient perdu les Stuarts. « Ah ! disait avec raison Mme Swetchine, si le duc de Bordeaux n'avait en France que des ennemis !.... Il y a longtemps que je regarde les partis en eux-mêmes comme le plus grand obstacle au triomphe du principe qu'ils servent. »

Berryer voyait avec douleur ces dissentiments. Il admettait la validité des deux abdications de Rambouillet et ne croyait possible ni la restauration du père ni l'intronisation du fils. Ils étaient désormais l'un et l'autre incapables de gouverner le royaume. Mais il convenait que le duc de Bordeaux restât jusqu'à sa majorité sous la tutelle et la direction de son grand-père. Berryer et ses amis eussent voulu que par une déclaration précise Charles X fît cesser toutes les in-

certitudes. Longtemps le vieux roi s'y refusa. On finit par en obtenir une lettre dans laquelle il recommandait de travailler dans l'intérêt de son petit-fils. Cette lettre ne tranchait rien. Vers 1834, un envoyé des princes arriva à Paris.

« Les abdications sont sans valeur, déclarait-il. Il faut que le roi remonte sur son trône. Mais après avoir rétabli la monarchie légitime, il la remettra solennellement, ainsi que M. le Dauphin, à M. le duc de Bordeaux. » Dans une conférence des principaux royalistes, qui eut lieu chez M. de Clermont-Tonnerre, Berryer « réduisit en poudre » cette théorie [1].

A son retour d'Allemagne, en 1836, il rapporta un document qui ne fit qu'augmenter le désaccord. C'était une déclaration du duc d'Angoulême, maintenant ses droits au titre de Louis XIX, jusqu'à la troisième restauration exclusivement. Cette pièce motiva contre M. Berryer une visite domiciliaire et un commencement de procès qui n'eurent pas de suite [2]. Seule la mort de Charles X et de son fils devait trancher la question des abdications.

Sur les moyens qui devaient amener une restauration, on connaît les idées de Berryer. Il était partisan résolu de l'action parlementaire. La lettre suivante, adressée à M. Hyde de Neuville, en même temps qu'elle expose très nettement son opinion, le montre lui-même « dans l'ampleur de son immense talent fait de logique, d'inspiration généreuse, de raison et de bonne foi. »

Le temps des guerres civiles est passé en France, écrit-il ; la discussion est le seul champ clos des prétendants. Il faut s'y montrer et prendre ses engagements envers le pays. La liberté tue nos ennemis... elle nous fortifie, nous, parce que nous avons unité de principes, unité de devoirs envers la personnification du pouvoir politique, pro-

1. *Un ministre de la Restauration*, par C. Rousset, p. 412.
2. De Lomenie, *Berryer*, p. 23.

fondément lié aux intérêts vrais et permanents du pays. Il est impossible qu'en persistant avec fermeté dans l'exercice et l'indépendance de nos droits, nous ne reprenions pas place dans la confiance publique, en même temps que nous acquerrons droit au respect par notre fidélité à nos principes et notre abstention de tous les emplois, de toutes les carrières dont le gouvernement dispose.

Enfin, au milieu des dissidences et des irréconciliables haines des partis formés dans le camp ennemi, une minorité légitimiste mobile et unie doit, si elle est un peu nombreuse, avoir un immense ascendant sur presque toutes les discussions de la Chambre. Nous serons donc, par notre propre droit et sans participation au pouvoir usurpé, au milieu du territoire ennemi, au centre de ses affaires, avec la puissance de l'arrêter et de le vaincre.

Le pays, spectateur du combat, jugera les idées, les principes; les conséquences et les événements nous trouveront en situation de les mettre promptement à profit. Dans l'émigration à domicile et l'absolu silence d'un parti si important, je ne vois que du fatalisme et une inerte confiance dans la bonté de Dieu, qui a pourtant condamné l'homme au travail en tout ce qui regarde les choses de ce monde.

Je vous demande pardon de jaser ainsi sur cette question; elle m'absorbe en ce moment, et je la présente sous toutes les faces à tous nos amis de France dans une correspondance générale qui remplit toutes mes heures [1]....

Berryer devint vite le chef incontesté du groupe parlementaire. Autour de lui se rangèrent des hommes du plus grand mérite, les ducs de Fitz-James, de Noailles et de Valmy, MM. de Dreux-Brézé, de Larcy, Benoist d'Azy, Hennequin, de la Bourdonnaye, de Rainneville, de Quatrebarbes, de Falloux, etc. La plupart, en même temps qu'ils suivaient sa direction politique, restèrent toujours ses amis dévoués. Entre tous, le duc de Fitz-James se distinguait par son ardente affection. Ils étaient d'ailleurs dignes l'un de l'autre. Car le descendant des rois d'Angleterre plaçait avant toutes choses la fidélité à son Dieu, à son roi et à son honneur. Comme Berryer, il aimait passionnément la France; il aimait

1. *Mémoires* d'Hyde de Neuville, III, p. 531.

aussi la liberté, et ses sentiments chevaleresques ne l'empêchaient pas d'être de son temps. Après Berryer, il fut le plus éloquent et le plus écouté des orateurs royalistes. Lorsqu'on supprima l'hérédité de la pairie, il se fit applaudir de ses adversaires eux-mêmes par la noble fierté de sa parole :

C'est un de mes pères qui m'a fait ce que je suis, dit-il, ce que demain je ne serai plus ; mais son nom me restera : que m'importe le reste ? Dans un temps de désastre pour la France, il vit la victoire constamment fidèle à ses drapeaux et paya de sa vie la généreuse hospitalité que lui avait accordée sa seconde patrie [1]. Je sais qu'au temps où nous vivons les services qui ont cent ans de date sont comptés pour peu de chose ; et cependant, quand il a été versé pour la France, du sang devrait compter pour du sang, et le boulet qui emporta la tête de mon aïeul étant de fer aussi bien que celui qui frappa Montebello, ne devait-il pas peser du même poids dans la balance de la justice du pays [2] ?

Le roi Charles X étant mort à Goritz en 1838, M. de Courson demanda par pétition à la Chambre que les cendres royales fussent apportées à Saint-Denis. Cette requête parut inopportune aux députés légitimistes et le vénérable duc de Fitz-James, ami d'enfance du feu roi, fut chargé de combattre la proposition. Il était devenu presque aveugle, et quand il monta à la tribune, le souvenir vint à plus d'un spectateur de ce vieux roi de Bohême qui, tout aveugle qu'il était, se fit lier à cheval le jour de Crécy et mener au plus fort de la mêlée pour férir encore quelques bons coups contre les Anglais.

« Au XIVe siècle, dit-il, après les longs malheurs de la guerre étrangère et des guerres civiles qui avaient désolé la France, il appartenait au roi Charles V lui seul de déposer au caveau de Saint-Denis la dépouille mortelle du roi son père, mort prisonnier sur la terre étrangère. »

1. Le maréchal de Berwick, fils de Jacques II, élevé à Juilly comme Berryer, tué à Philippsbourg en 1734.

2. Discours à la Chambre des pairs, 2 décembre 1831.

Le jeudi qui suivit cette séance, le duc recevait à dîner; chacun s'empressait de le féliciter, les ennemis de Berryer surtout, affectant de répéter qu'un gentilhomme seul pouvait évoquer de pareils arguments. « Messieurs, répondit le duc, je ne reçois vos compliments que pour les transmettre à M. Berryer. C'est lui qui, sur ma demande, m'a fourni la substance de mon discours. C'est lui qui m'a suggéré le trait du roi Charles V qui vous a tant satisfaits. »

Le duc de Fitz-James ne survécut à Charles X que quelques mois, et sa mort causa à Berryer une profonde douleur. Afin que son affection pour son illustre collègue lui survécût dans sa famille, le duc avait voulu que le nom de son ami fût donné comme nom de baptême à l'un de ses petits-fils, « et après la mort du vieux duc, raconte M. de Falloux, j'ai vu le petit Henri Berryer de Fitz-James entrer chez M. Berryer le jour de la Saint-Pierre, patron du grand orateur, et lui remettre un gros bouquet en disant : « C'est de la part de bon papa [1] ! »

L'autre fraction du parti légitimiste, le groupe de l'action armée, avait pour chef le duc des Cars. Ce gentilhomme, aux abords froids et impénétrables, en réalité dévoré de zèle et passionné pour sa cause, sauf l'honneur, était prêt à tout sacrifier pour elle. Sa vie et son immense fortune s'épuisaient sans cesse et sans ostentation au service de son roi. C'étaient toujours des plans nouveaux qu'il ne confiait qu'à un petit nombre d'intimes reçus mystérieusement chez lui à l'heure la plus matinale. Il avait l'horreur de la révolution, voulant avant tout conserver intactes les vieilles traditions monarchiques. Pas de rapports ni d'alliance avec les hommes de gauche. N'étaient-ce pas les libéraux qui avaient perdu

1. De Falloux, *Mémoires*, I, p. 233.

la Restauration? Aussi les instincts démocratiques de Berryer n'allaient point à ce grand seigneur. D'ailleurs, il se défiait des beaux parleurs et trouvait qu'ils compromettaient tout.

Entre les deux groupes royalistes, parlementaires et résolus, se tenaient le vicomte de Saint-Priest, M. de Pastoret et quelques autres. Ils allaient de l'un à l'autre, cherchant à modérer les ardeurs de la fraction militaire et à empêcher les compromissions des parlementaires avec la gauche. Tant que vécut Charles X, ceux qui rêvaient d'une revanche en Vendée n'eurent aucun crédit. A sa mort, les dissentiments ne firent que s'accentuer. Partisans de Berryer et amis du duc des Cars assiégèrent à la fois le comte de Chambord. « Tout est perdu, disaient les uns, si vous ne faites pas de M. Berryer le représentant de votre pensée, le programme vivant de votre règne futur. » — « Tout est perdu, insistaient les autres, si vous n'accordez pleine confiance au duc des Cars, et si vous pactisez avec les libéraux qui ont perdu la Restauration. » — M. le comte de Chambord n'avait pas encore fait son choix entre les idées, il ne voulut pas non plus le faire entre les hommes. D'après le conseil de M. de Villèle et sur l'ordre du prince, les chefs du parti légitimiste se réunirent chez M. Léo de Laborde et procédèrent à l'élection d'un comité directeur. Berryer obtint à peu près l'unanimité des voix. Avec lui furent désignés MM. de la Rochejacquelein, de Talaru, de Chalais et de Falloux. Mais qu'allait faire ce comité? Il se trouva naturellement en présence des mêmes difficultés, des mêmes intransigeances d'idées. Tant que le comte de Chambord n'aurait pas pris parti il n'y avait rien à faire ni à espérer. « Comme nous nous aperçûmes, dit encore M. de Falloux, après de sincères efforts de conciliation, que nous nous heurtions à des incompatibilités radicales, nous nous éclipsâmes sans bruit.... La

réflexion, l'étude et l'expérience m'attachèrent à la ligne de M. Berryer, et je me rends avec joie le témoignage que je suis depuis lors demeuré invariablement fidèle à ce grand modèle de patriotisme et de fidélité [1]. »

Cependant le comte de Chambord grandissait. En 1838, il avait dix-huit ans. Rien n'avait été négligé pour lui donner une éducation digne de sa naissance et de ses hautes destinées. Avec « ce sceau de grandeur et de prédestination qu'il portait sur le front, » son intelligence ouverte et cultivée, son cœur si loyal et si chrétien en même temps que l'élévation et la fermeté de son caractère, le petit-fils de Louis XIV annonçait un prince accompli. Il sentait le besoin de quitter cette morne retraite de Kirchberg et de se montrer à la France et à l'Europe. Quand il eut visité les grands champs de bataille de l'Allemagne, il descendit secrètement en Italie, et vint à Rome, où le pape Grégoire XVI et toute la noblesse l'accueillirent avec empressement. C'était pendant l'hiver de 1839. La crise européenne de 1840 et une grave chute de cheval que le prince fit en 1841 le retinrent deux ans à Kirchberg

Berryer suivait avec joie et fierté les progrès de ce prince qu'il croyait appelé à régénérer la France. Il ne manquait aucune occasion de le voir et de l'entretenir. Déjà il se préoccupait de son mariage. Des négociations furent engagées avec la cour de Russie pour obtenir la main de la grande-duchesse Olga. Ce projet, agréé de l'empereur Nicolas, échoua à cause de la religion grecque que les grandes-duchesses ne peuvent jamais quitter. Depuis lors, en souvenir de ces relations, la cour de Russie faisait chaque année remettre un présent à Berryer le jour de sa fête [2].

1. De Falloux, *Mémoires*, I, p. 224, 225.
M^me^2.^e^ de Janzé, *Souvenirs*, p. 78.

De son côté, le comte de Chambord aimait Berryer et appréciait ses éminents services. Il prenait part à ses succès et partageait ses deuils, témoin la lettre qu'il lui adressait le 10 juillet 1841, à l'occasion de la mort de son père :

Je viens d'apprendre, Monsieur, la perte que vous avez faite de votre respectable père, et je veux vous exprimer moi-même toute la part que je prends à votre juste douleur.

Je saisis cette occasion pour vous dire avec combien d'attention et d'intérêt j'ai suivi ces importantes discussions dans lesquelles vous avez pris si souvent et si utilement la parole. La Providence a voulu, et je lui en rends grâce, que la voix la plus éloquente de notre temps fût consacrée à la défense des principes qui ont assuré si longtemps le bonheur et la gloire de notre patrie.

Continuez, Monsieur, à servir ainsi la France en l'éclairant sur ses véritables intérêts, et croyez bien que vous acquerrez par là des titres à mon estime et à mon affection dont j'aime à vous renouveler la sincère assurance.

HENRI.

Vers la fin de novembre 1843, le comte de Chambord débarqua en Écosse, puis s'installa à Londres, dans un hôtel de Belgrave-Square. Son but était de connaître et de se faire connaître. Il voulait voir l'Angleterre, mais il voulait surtout voir les Français en Angleterre. Ses désirs furent remplis. Environ deux mille fidèles franchirent la Manche et s'empressèrent autour de leur roi. A leur tête, M. de Chateaubriand, appelé par lettre spéciale. Vieillesse, infirmités, rigueur de l'hiver, intrigues de toute sorte, rien ne put le retenir. « Quand on a reçu un tel rendez-vous, dit-il, il faut y aller vivant, et mort s'y faire porter dans sa bière. » Avec Chateaubriand, Berryer. « Rare et singulière fortune de Henri V, s'écrie un publiciste de l'époque, d'avoir rencontré Berryer pour orateur, et Chateaubriand pour écrivain! Et lorsqu'on a eu un tel bonheur, dites-moi donc, on peut bien se passer de couronne! » A côté d'eux quatre députés, deux pairs de France, les plus grands noms de la monar-

chie, des Montmorency, des Rohan, des Fitz-James, des des Cars, des la Rochefoucauld, des de Richelieu, des de Lorge, des hommes de toutes les conditions, militaires, écrivains, commerçants, ouvriers. Notre dessein n'est pas de raconter tous les incidents de ce voyage célèbre. Nous citerons seulement un trait et une lettre.

Un somptueux banquet réunit à Belgrave-Square les principaux légitimistes. A la fin du repas le noble châtelain se leva, et soulevant un hanap d'or artistement ciselé, porta la santé de son hôte royal. Les acclamations éclatèrent jusqu'au délire, et parmi tous, Berryer se distingua par l'éloquence de ses vœux; si bien que le prince, attendri, quand tout le monde se leva, prit Berryer à part et l'embrassant lui dit : « Oh! comme vous m'aimez! — Pardon, Monseigneur, répondit respectueusement l'orateur, ce n'est pas vous que j'aime, c'est mon pays, et je ne souhaite votre grandeur que parce qu'elle doit faire le salut et la liberté de mon pays [1]. » Rien ne saurait mieux peindre le royalisme de Berryer.

Dans une lettre écrite alors à un ami, Berryer résume à merveille ses impressions d'Angleterre :

Mon ami, je m'empresse de vous donner, à mon premier moment de liberté, les nouvelles que vous pouvez désirer. Le comte de Chambord est arrivé ici samedi dernier, à cinq heures et demie du soir. Il a été reçu admirablement dans cette royale demeure. Sa santé est parfaite. Sa belle et noble figure rayonne de bonne grâce, de dignité, de bienveillance. Le cruel accident qui nous a tant alarmés n'a laissé que des traces aujourd'hui bien légères, et qui ne sont même remarquées que par l'intérêt attentif que l'on porte à tous ses mouvements. Nous venons de passer ces quatre jours en fêtes et en voyages dans les environs d'Alton, qui ont rempli toutes nos heures. J'ai déjà beaucoup causé avec le comte de Chambord soit en voiture, soit dans les salons. J'ai eu avec lui dans son cabinet un entretien tête à tête de plus de deux heures; je vous en dirai les détails. Oh! que je souhai-

1. De Champagny, *Discours à l'Académie française*, p. 20.

terais que toute la France eût pu le voir et l'entendre ! Elle tomberait à ses pieds comme je m'y étais jeté à la fin de cette conversation, quand à deux reprises il m'a pris dans ses bras et m'a pressé sur son cœur. Le roi est, comprend, pense et veut tout ce que la France intelligente et honnête peut désirer, tout ce que réclament et les libertés publiques et la grandeur du pays [1]....

Cependant le voyage de Londres avait produit aux Tuileries l'impression la plus pénible. Louis-Philippe ne dissimulait point sa colère, et le gouvernement se préoccupait de châtier les auteurs d'une manifestation qu'il jugeait factieuse. On s'arrêta à l'idée d'une réprobation morale émise par les deux Chambres, et, dans l'adresse au roi du 12 janvier 1844, la commission inséra cette phrase : « La conscience publique flétrit de coupables manifestations. » M. Guizot, qui soutint alors avec énergie la proposition, a écrit depuis : « C'était une de ces expressions excessives et brutales par lesquelles les partis s'efforcent quelquefois de décrier leurs adversaires et qui dépassent les sentiments même hostiles qu'ils leur portent »

La discussion s'ouvrit le 15 janvier et Berryer demanda la parole. « On s'attendait, dit M. Thureau-Dangin, que le lion allait rugir, que le puissant orateur allait répondre à la flétrissure en foudroyant de son éloquence irritée les hommes et les principes du gouvernement de juillet. « Il ne fit rien de pareil, et parce qu'au milieu des rumeurs violentes du centre il resta calme, digne et modéré, les gazetiers prétendirent qu'il avait été inférieur à lui-même. Après avoir rappelé les principes qui avaient dirigé toute sa vie, il s'expliqua de nouveau sur le serment qu'on l'accusait d'avoir violé.

.... Je vous ai dit comment, depuis 1830, j'avais compris, pour les hommes de mon opinion, la possibilité, le droit de siéger avec hon-

1. Mme de Janzé, *Souvenirs*, p. 57.

neur dans les assemblées délibérantes. Je vous ai dit quelle était notre pensée persévérante ; et je vous disais que c'était avec ces sentiments, avec ces convictions, avec ces pensées, que nous avons fait le voyage de Londres ; qu'avec ce sentiment nous avons porté des hommages, qu'avec ces pensées nous avons dit la vérité tout entière, la vérité sur l'état du pays, la vérité sur la ruine entière de tout ce qui, dans le passé, n'est que poussière et ne se peut ranimer ; la vérité sur la nécessité de n'admettre rien en France, de ne rien entreprendre désormais en France que par la volonté nationale....

A gauche : Très bien !

M. Berryer : .... La vérité sur le droit qu'a tout homme qui vit en France, qui s'y sent de l'intelligence et du cœur, de diriger les affaires et de défendre les intérêts de son pays.... Et maintenant il faut que je presse mes paroles, car vous êtes impatients, disait-on tout à l'heure. Eh bien, je dois dire qu'en face de ce prince et entre tous les Français qui étaient à Londres, pas un mot, pas une parole qui n'ait cimenté entre tous ceux qui étaient là, apportant leur hommage devant cette jeune et noble intelligence, devant cette âme élevée exempte de ressentiment, parce qu'elle est étrangère aux faits du passé, pas un mot, dis-je, qui n'ait cimenté une pensée d'union, qui n'ait été inspirée par la conviction que le dernier malheur pour un parti, ce serait d'être la cause d'un désordre ; qu'avant tout il faut servir la France, y user noblement et fièrement de ses droits, s'unir étroitement aux intérêts du pays, repousser toute idée de guerre civile, toute idée de guerre étrangère, s'unir tous sincèrement, bravement, si jamais le territoire était menacé. (*Rumeurs.*) Voilà ce qui s'est dit ; voilà la conspiration de Londres tout entière ! (*Exclamations.*)

.... On peut bien combattre notre foi politique, mais on ne peut pas dire que nous ne sommes pas gens d'honneur ; non, nous ne craignons pas que la colère monte contre nous !.... Nous ne serons jamais de ceux qui cachent leurs pensées et leurs sentiments, caressant le pouvoir qui est debout pour le maudire au jour de son malheur [1].

Le 26 janvier, on aborda la discussion du paragraphe réprobateur, et ce fut une des journées les plus agitées de notre histoire parlementaire. Le président du conseil, M. Guizot, insista vivement pour que les termes mêmes du projet fussent acceptés :

Il nous a paru, dit-il.... que dans ces manifestations la *moralité*

1. *Discours parlem.*, III, p. 296, 298.

politique.... — je dis à dessein la moralité politique — a été blessée. Ce n'est pas le danger, vous le savez, qui nous a préoccupés, c'est la moralité politique blessée, la conscience publique offensée.... Le paragraphe du projet d'adresse.... exprime le sentiment moral de la Chambre sur ce qui s'est passé à Londres; il flétrit l'oubli des devoirs du serment, l'oubli des devoirs du citoyen, l'oubli des grands intérêts du pays [1].

Irrité des injures dont on accable son parti, excité à la fois par la droite et par la gauche ravie de faire échec au cabinet, Berryer reparaît à la tribune. Cette fois, malgré son aversion pour les personnalités, il est résolu à tout dire et jette à la face de l'imprudent ministre le souvenir du voyage qu'il a fait autrefois à Gand auprès de Louis XVIII.

Je ne veux pas me laisser animer aux paroles que je viens d'entendre. Je veux que vous en mesuriez vous-mêmes toute la portée.... Je ne reporterai pas mes souvenirs sur d'autres temps, je ne me demande pas.... (*Bruit.*) Permettez, je ne demande pas ce qu'ont fait les hommes qui viennent dire aujourd'hui qu'on a perdu la moralité politique, qu'on a manqué aux devoirs de citoyen. La moralité politique, mais que de choses se sont passées dans ce pays qui sont connues de tout le monde !

Lorsque rien ne menace l'existence intérieure du pays, en pleine paix, quand un prince banni, enfant, du pays qui l'a vu naître, parcourt l'Europe et va en Angleterre.... quand des hommes ont été, et le déclarent sur l'honneur devant vous, devant le pays, devant Dieu qui les entend, ont été saluer, oui, saluer cette grande infortune ; oui, lui parler de sa patrie, oui, lui dire que le premier besoin de ce pays était de demeurer en paix, de vivre par tous et du concours de tous, dans la pleine et libre exécution des lois.... quand ils ont trouvé dans ce prince banni ces sentiments et cette abnégation de toute pensée perturbatrice du pays, on vient vous dire que c'est une atteinte à la moralité politique, et que c'est avoir trahi les devoirs de citoyen et on nous le dit à nous dans quelles circonstances !

Je le demande, si nous étions allés aux portes de la France.... devant l'Europe assemblée en armes, porter quoi ? des conseils politiques, aurions-nous manqué à la moralité politique ? Vous ne le pensez pas (*Interruption au centre*), vous vous en êtes glorifiés.

1. Guizot, *Hist. parlem.*, IV, p. 219, 220.

Eh bien, moi, je ne dis pas que je suis allé porter ou chargé de porter les conseils d'un autre ; je dis que je suis allé saluer le malheur, et dire à celui qui pouvait laisser s'élever dans son cœur un souvenir du passé, un souvenir de tout ce dont il a été dépouillé : « Laissez la France en paix ! »

.... Ces mots sont intolérables, se dit-on ; ils sont gens d'honneur, ils sont gens de cœur, ils ont assez souvent répandu leur âme devant nous pour que nous sachions bien ce qu'il y a au fond ; en les blessant ainsi, nous leur ferons prendre la résolution de quitter l'Assemblée.... Quand une Chambre agit ainsi, quand elle prononce les mots de *flétrir* et de *coupables*, quand elle dit qu'on a manqué à la moralité politique et qu'on a trahi ses devoirs de citoyen, croit-elle donc et veut-elle garder dans son sein des hommes sur lesquels de pareilles marques sont appliquées ? Non, ou vous n'attachez aucun sens aux mots (*Agitation*), ou vous ne pensez pas ce que vous dites, ou vous abusez de la situation de majorité que vous êtes, ou vous n'infligez à ces hommes ces paroles si amères, si véhémentes, que pour qu'en ayant le sentiment ils s'expulsent eux-mêmes. C'est donc l'expulsion que vous voulez, oui, l'expulsion !

Les sentiments que j'ai dans le cœur, les convictions que j'ai dans l'intelligence, sont connus de ceux qui m'ont nommé.... Ils m'ont envoyé ici pour lutter contre des adversaires politiques.... Et vous croyez que timidement, quand je suis arrivé au milieu de cette Assemblée, contre les volontés, les paroles, les apostrophes, les accusations injustes de la majorité, je reculerais et je dirais : « La situation qu'on me fait est trop difficile, j'ai trop de cœur, trop d'élévation d'âme pour la supporter, je me retire ! (*Exclamations*) je ne remplis pas mon devoir ! »

Non, et je vous défie de remplir le vôtre....

Aussitôt Guizot se dirige lentement vers la tribune, et commence à expliquer son voyage de Gand. Mais à peine a-t-il prononcé ces mots : « Oui, je suis allé à Gand, » qu'un tumulte effroyable se produit. La gauche entière est debout et vocifère. Sans se troubler, Guizot regarde en face ses adversaires et répète avec plus de force : « Oui, je suis allé à Gand ! — C'était une trahison ! lui crie-t-on. — Vous avez prévu Waterloo ! — Il fallait d'abord égorger les armées françaises. — Vous alliez organiser la guerre étrangère ! — Voilà ce qu'il faut flétrir. — Il est rentré sous le drapeau de

l'étranger ! » — C'est un concert de cris et d'invectives qui dure une heure et demie sans que l'orateur parvienne à s'expliquer. Il tient bon cependant, « pâle, les lèvres contractées, brisé de fatigue, mais la tête haute, maintenant ses adversaires sous la flamme d'un regard que rien ne peut faire baisser. » — « Messieurs, s'écrie-t-il, on peut épuiser mes forces, mais j'ai l'honneur de vous assurer qu'on n'épuisera pas mon courage. — Reposez-vous, lui crie-t-on du centre. — Quand je défends mon honneur et mon droit, je ne suis pas fatigable. » Enfin, il parvient à dominer le tumulte, et quand il a dit ce qu'il voulait dire, il jette à ses adversaires ces paroles célèbres : « Quant aux injures, aux calomnies, aux colères extérieures, on peut les multiplier, les entasser tant qu'on voudra, on ne les élèvera jamais jusqu'à la hauteur de mon dédain [1]. »

Le lendemain la flétrissure est votée par 220 voix contre 190. Le courage de M. Guizot n'empêche pas qu'il n'ait commis une faute et la Chambre une injustice. Le parti légitimiste, qui commençait à se décourager de la lutte, se replia dans son exaspération ; depuis lors, sa haine contre le gouvernement de Juillet devint plus vivace que jamais.

Dans la séance du 29 janvier, les députés *flétris* envoyèrent à la Chambre leur démission, pour protester, disait Berryer, « non contre un langage injurieux qui ne saurait nous atteindre, mais contre la violence qui nous est faite au mépris de nos droits. »

En se représentant à Marseille, Berryer tint ce langage à ses électeurs :

Animés du juste sentiment de nos droits et de nos devoirs, nous voulions, mes collègues et moi, demeurer au poste où nous avait appelés le libre choix des électeurs; mais nous avons reconnu qu'en

1. *Hist. parlem.* IV, p. 238.

protestant, par notre retraite, contre la violence morale exercée envers vous aussi bien qu'envers nous, nous vous offrions, Messieurs, une occasion solennelle de protester vous-mêmes, de maintenir la libre existence politique de toutes les opinions, et de faire respecter la puissance électorale et par elle le pouvoir parlementaire [1].

Malgré la pression ministérielle, Berryer fut réélu le 4 mars ainsi que tous ses collègues légitimistes. — Le pays leur avait donné raison.

Le pèlerinage de Belgrave-Square et les discussions qui s'ensuivirent ne modifièrent ni l'état du parti légitimiste en France ni la situation de Berryer au sein de ce parti. On vit subsister les mêmes divisions et revivre les anciennes querelles. Les deux principaux journaux du parti, la *Quotidienne* et la *Gazette*, s'invectivèrent comme de plus belle. Le premier était l'organe des royalistes militants. Là, de jeunes écrivains saisissaient chaque matin leur plume en guise d'épée et prêchaient la croisade. C'est assez dire que Berryer n'y possédait pas une grande influence. La *Gazette* exagérait en sens contraire. On y professait qu'avant de recourir aux armes, il fallait agir sur les idées et par les idées. C'était bien là l'opinion de Berryer, mais la *Gazette* allait plus loin. Non contente de s'établir sur le terrain de la liberté, elle fut la première à mettre en avant l'idée du suffrage universel, et elle le réclamait chaque jour d'accord avec la gauche.

Son directeur était M. de Genoude, de son vrai nom Genou, mais ayant ajouté la particule au commencement et à la fin de son nom. Successivement marié, veuf et prêtre, ce personnage étrange, d'une ambition démesurée, d'une activité fiévreuse, sincère d'ailleurs dans ses utopies et capable de tout sacrifier à ses idées, n'aspirait à rien moins

1. *Discours parlem.*, III, p. 319.

qu'à réformer la France et l'Église. En attendant il prétendait bien diriger le parti dont il était le prophète ; et comme la personnalité de Berryer l'offusquait, Genoude ne l'épargnait guère et le poursuivait de ses insinuations malveillantes. Pour n'en citer qu'un exemple, le jour où l'orateur félicita M. Thiers de sa politique en Espagne, le directeur de la *Gazette* écrivit : « M. Berryer a passé à l'ennemi. » Il y avait longtemps que M. de Genoude nourrissait contre Berryer ces sentiments de jalousie. Quand M. de La Rochejacquelein fut nommé député en 1842, la *Gazette* avait poussé des cris de triomphe et élevé jusqu'aux nues le gentilhomme vendéen. Et lorsque le marquis fit ses débuts à la Chambre, l'enthousiasme déborda dans les colonnes du journal. Enfin, le parti royaliste avait un chef et Berryer allait être rejeté au second plan. On sait qu'après trente ans de fidélité M. de La Rochejacquelein se rallia à l'Empire et devint sénateur en 1852, affirmant qu'au fond de son cœur il demeurait fidèle au roi. « Ce n'est pas tout, disait Berryer, que d'être fidèle au roi, il faut être fidèle à soi-même. »

Un jour M. de Genoude s'oublia jusqu'à appeler Berryer le *Maroto* de la légitimité française. Il paraît que Maroto était un général espagnol qui avait trahi don Carlos. Les amis de Berryer s'indignaient de ces insultes. A Londres, le comte de Chambord affecta de recevoir froidement M. de La Rochejacquelein pour protester contre cette attitude. Si Berryer souffrait de ces blessures faites par une main royaliste, il ne s'en troublait point et avait trop de grandeur d'âme pour ne point pardonner. Il reconnaissait les réels services que par ailleurs la *Gazette* rendait à la droite. En 1846, M. de Genoude, qui brûlait d'être député pour réaliser ses grands projets, se porta à Toulouse. Aussitôt Berryer engagea ses amis à voter pour lui. M. de Genoude fut nommé, et Berryer

l'invita très cordialement à la première réunion de députés royalistes qui se tint chez lui. Mais laissons M. de Falloux nous raconter cette entrevue :

« Dès cette première rencontre, nous dit-il, M. de Genoude voulut arborer son pavillon. Rendant froidement justice aux intentions du chef de la droite parlementaire, il insista sur les prétendues fautes commises jusqu'à ce jour et réclama naïvement, on eût pu dire arrogamment, si son ton n'eût affecté la douceur, le bâton du commandement. M. Berryer répliqua sans aucune amertume, montra courtoisement ce que les plans de son nouveau collègue avaient d'inapplicable, de prématuré, de problématique ; démontra surtout combien il serait regrettable qu'au moment où les légitimistes voyaient grossir leurs rangs, ils vinssent s'amoindrir eux-mêmes par d'inexplicables divisions. M. Benoist d'Azy et quelques autres vétérans de la droite appuyèrent et vengèrent chaleureusement M. Berryer. Pas une voix ne s'éleva pour soutenir M. de Genoude. L'impérieux dictateur perdit alors tout sang-froid et toute mesure : « Je vois, dit-il, que le parti monarchique n'est pas représenté ici. Je dois continuer à porter seul le fardeau des grandes luttes. Eh bien ! j'aurai ce courage, et ce qui se passe ici, je vais l'annoncer au monde ! »

« Après cette phrase emphatique, prononcée d'un ton et avec un geste plus emphatiques encore, M. de Genoude traversa lentement le salon, comme s'il eût attendu qu'on le retînt, mais personne ne bougea. Chacun se regardait d'un air consterné et humilié. Comme tout le monde, je gardais le silence. Le plus jeune des survenus, je m'étais assis près de la porte, recouverte d'une portière en velours à bandes de tapisserie. En soulevant cette portière, M. de Genoude me lança un dernier regard qui semblait dire : « Allez-vous donc

me laisser sortir ? » En réponse à cette sorte d'interrogation et peut-être aussi avec un accent qui trahissait involontairement le fond de ma pensée, je ne pus retenir ces mots : « Eh bien ! Monsieur, sortez ! »

« Aussitôt, M. de Genoude laissa retomber la portière, regagna le milieu du salon et s'écria de la voix la plus irritée : « On me dit : sortez ! A-t-on bien réfléchi à tous les malheurs qui vont résulter de cette séparation ? » Me levant aussitôt, je fus prendre la main de M. de Genoude, et je lui dis : « Monsieur, vous interprétez mal ma pensée. Je n'ai nullement prononcé un : « Sortez ! » à la Bajazet. J'entendais simplement exprimer un regret sur le parti que vous prenez sans provocation de la part de qui que ce soit. Plus vous croyez aux malheurs que peut entraîner votre séparation, plus vous seriez coupable en les déchaînant et vous en auriez seul la responsabilité. » Ce peu de mots fut sanctionné par une approbation unanime, et personne ne tenta un nouvel effort. M. de Genoude comprit la situation qu'il s'était faite : il ne répliqua rien et quitta notre réunion pour n'y jamais revenir.

« Cette scène moitié sérieuse, moitié comique, fut très amèrement commentée par la *Gazette* et par ses amis, mais l'isolement de M. de Genoude n'en demeura pas moins définitif [1]. »

Berryer comprenait le mal que ces mesquines divisions faisaient à la cause légitimiste et combien elles éloignaient les chances d'une Restauration. « S'il y a quelque chance, disait-il à Lamartine, elle n'est plus à vue d'homme, elle est à un horizon inconnu. » Rien de pénible comme les longues espérances. En se prolongeant, les faits finissent par

1. De Falloux, *Mémoires*, I, p. 237, 238.

décourager les idées et leur faire prendre, aux yeux de la foule impatiente, des formes étranges de visions et de chimères. Berryer refoulait en lui-même ces sentiments et ne cessait d'exciter à l'espoir ses amis politiques.

Les royalistes ont éprouvé cette année des échecs individuels, écrivait-il en 1846 à un candidat malheureux, mais leur importance, leur influence, leur caractère, ont été mis plus que jamais au grand jour, et je suis persuadé qu'ils compteront davantage à l'avenir dans le pays.... Non, mon ami, non, il ne faut pas songer à la retraite.... Il ne faut pas rendre les armes! A votre retour dans Bordeaux, vous trouverez des dispositions de l'opinion publique qui vous consoleront et vous rendront l'énergie nécessaire à la lutte; puis, vous viendrez m'embrasser cet hiver, nous causerons, et mon amitié toujours sincère et toujours dévouée vous redira quels devoirs publics imposent la conviction du bien que l'on peut faire et le chagrin de voir le mal qui se fait. Adieu, adieu, mais au bon revoir. A vous de tout cœur.

BERRYER [1].

Nous avons dit ailleurs la part qu'il prit, en 1847, aux discussions sur la réforme électorale. « C'est quand on ne sait pas reculer soi-même les limites à temps, s'écriait-il avec un accent prophétique, qu'elles sont renversées, et renversées par des mouvements impétueux. » Cette tempête, qu'il apercevait seul alors des hauteurs de son génie, était à la veille de se produire, et le flot populaire allait « *culbuter* » en un jour le gouvernement de Juillet.

1. Mme de Janzé, *Souvenirs*, p. 80.

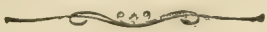

CHAPITRE XVI

BERRYER ET LA RÉPUBLIQUE DE 1848

« J'allais me rendre à la Chambre. C. entra. « Eh bien! me dit-il, c'est fini. — Quoi? qu'est-ce qui est fini? — La monarchie de Juillet. Louis-Philippe se sauve et le peuple est aux Tuileries. — Comment! les Tuileries sont à deux pas d'ici, nous n'avons pas entendu un coup de canon, et le peuple.... — J'en viens. L'on pille. »

« Je me précipitai dehors.... J'arrivai aux Tuileries. Quel spectacle! Mais je l'avais déjà vu. Presque enfant j'avais assisté à la prise des Tuileries en 1830. Je revis dans la cour et sur la place les mêmes gamins chargés d'armes et d'habits militaires. On criait : A bas Guizot! comme on avait crié : A bas Polignac! On saluait dans la foule avec la même allégresse l'uniforme de la garde nationale. Cet uniforme, aussi bien qu'en 1830, a fait la principale besogne et sans se donner beaucoup de peine.... Le peuple entré dans le palais le dévastait, toujours comme en 1830.... Le roi est parti. Il s'est sauvé par le jardin. C'est Girardin qui lui a conseillé l'abdication ; c'est Crémieux qui l'a reconduit. Girardin! Crémieux! O justice de Dieu!.... Au milieu d'un tohu-bohu indigne, Lamartine, Crémieux et quelques autres ont proclamé, fait et défait ce qu'ils ont voulu, d'accord avec le *peuple souverain*.

« .... Après quelques heures de vacarme, il n'y avait plus ni roi, ni prince royal, ni régent, ni régente, ni Charte, ni Chambre. Voilà comment finit un gouvernement constitutionnel [1].... » Que de fois Berryer n'avait-il pas prédit cette révolution! Que de fois n'avait-il pas montré aux hommes de Juillet, dans la violation du droit royal en 1830 et dans la proclamation de la souveraineté du peuple, le germe fatal qui devait les perdre et aboutir à la République! Louis-Philippe en partant répétait tristement : « Comme Charles X! comme Charles X! » De même qu'en 1826 Berryer avait aperçu dans l'antagonisme de MM. de Villèle et de Chateaubriand un véritable péril pour la Restauration, de même il pressentait depuis longtemps que la rivalité implacable de M. Guizot et de M. Thiers aurait pour le gouvernement de Juillet les mêmes résultats.

Mais s'il prévit la révolution de février, Berryer ne fit rien pour la précipiter. « En repassant devant ma conscience mes souvenirs les plus intimes, écrit à ce sujet M. de Falloux, un des hommes qui ont le mieux connu l'orateur à cette époque, j'ose affirmer que tel ne fut pas le tort de M. Berryer et de ses amis. Nous reçûmes constamment de lui l'exemple du patriotisme dominant l'égoïsme collectif qu'on appelle l'esprit de parti. Sacrifier toute vue personnelle pour rester inviolablement fidèle aux intérêts permanents du pays, telle fut la règle que M. Berryer ne cessait de nous inculquer et qu'il pratiquait inviolablement pour lui-même [2]. » Nous l'avons vu, lors des mariages espagnols, se séparer nettement de M. Thiers par patriotisme et féliciter M. Guizot de sa politique : « Vous avez bien fait. Vous êtes entré dans la voie nécessaire pour l'intérêt français. »

1. L. Veuillot, *Mélanges*, IV, p. 231.
2. De Falloux, *Mémoires*, I, p. 200.

A la veille de l'émeute finale, le gouvernement se décide à interdire le banquet du Château-Rouge. Les députés de l'opposition sont convoqués au café Durand, place de la Madeleine, pour aviser sur le parti à prendre. Plus de deux cents répondent à l'appel. Reculer, c'est compromettre leur influence devant le pays; persister, c'est lancer la France dans une aventure révolutionnaire. La discussion se prolonge diverse, ardente, confuse. Thiers, Dufaure et Odilon Barrot hésitent, ne voyant pas clairement le péril. Quelle jouissance pour un homme exclusivement animé par l'esprit de parti de pousser au précipice un gouvernement détesté! Quelle tentation pour l'égoïsme de se dire : Après tout, la révolution ne durera qu'une heure, et puis ce sera la revanche, ce sera le triomphe certain de mes idées et de mes opinions. Jamais pareils sentiments n'eurent place, même un instant, dans l'âme de Berryer. Il lui répugnait de défendre le régime de Juillet, mais il ne se serait pas pardonné de le frapper quand ses coups pouvaient atteindre en même temps la France et la société. Aussi prit-il deux fois la parole dans cette réunion pour conseiller l'abstention et l'obéissance. Nous n'avons plus ses paroles, mais nous savons qu'elles furent admirables de conviction et impressionnèrent vivement l'Assemblée.

M. de Lamartine répondit à Berryer, et soutint avec chaleur qu'obéir serait une honte pour l'opinion libérale. Il s'est d'ailleurs reproché depuis ce discours, qu'il appelle la grande faute politique de sa vie, comme si sa plus grande faute n'avait pas été de s'occuper de politique. Voici le début de son discours : « En écoutant l'honorable M. Berryer, qui vous ouvrait tout à l'heure si franchement et si éloquemment sa grande âme, je me rendais trop bien compte de ses hésitations d'homme de bien, de ses anxiétés patriotiques, de ses efforts d'esprit pour trouver le droit, la vérité et la lumière dans la terrible crise

où la démence d'un ministère agressif place les bons citoyens, à quelque opinion nationale qu'ils appartiennent. Je reconnaissais mes pensées dans les siennes. Je retrouvais mon propre cœur dans le sien[1]. » Aucune résolution ne fut prise à cette réunion. Malgré tout, le lendemain, la révolution était consommée.

Quelle fut, pendant ces heures de crise violente, l'attitude de Berryer et de ses amis ? La surprise, d'abord[2] ; ils ne pensaient pas que cela éclaterait si vite, puis une profonde anxiété. Qu'allait-il advenir ? De quel côté se trouvaient le devoir, l'intérêt réel du pays ? Ils demeurent tout le jour en séance, attendant les nouvelles qui se succèdent et s'aggravent de minute en minute. « On ne fait donc rien ! répète Berryer, on n'organise donc rien ! » La courageuse tentative de la duchesse d'Orléans, venant présenter son jeune fils à l'Assemblée, inspire aux légitimistes une vive sympathie. Mais dès lors une régence n'est plus possible. Néanmoins, ils ne perdent point de vue la princesse et se tiennent prêts à l'entourer et à la défendre en cas de danger. Bientôt la populace envahit la Chambre ; un homme au visage sinistre perce d'une balle le tableau de Louis-Philippe ; d'autres abaissent leurs armes et visent les députés. On entraîne de force la mère du comte de Paris. Un des meilleurs amis de Berryer, M. Hyde de Neuville, s'offre à l'accompagner en exil et prépare 10,000 francs pour les frais de voyage. « Je comptais, a-t-il raconté, dire à la duchesse d'Orléans : Je vous conduirai, Madame, où vous voudrez aller.... Si j'osais me permettre un conseil, je dirais : Allons à Frohsdorf. Par là, Madame, vous rendrez un grand service à vos enfants et à la France[3]. »

1. Lamartine, *Mémoires*, II, p. 69.
2. « Elle arriva trop tôt (la Révolution) de l'avis même de ceux qui la désiraient. » Berryer.
3. Hyde de Neuville, *Mémoires*, III, p. 570.

Ainsi la France n'a plus de gouvernement, la Chambre plus de président. M. Sauzet se couvre, prend dans sa précipitation le chapeau d'un secrétaire pour le sien et se l'enfonce jusqu'au-dessous des yeux. « Il descend, raconte Al. de Tocqueville, ou plutôt il coule en bas de l'estrade sur laquelle son siège était placé. Je le vis passer devant mes yeux comme un objet sans forme; je n'aurais jamais cru que la peur pût inspirer une telle vitesse ou plutôt réduire soudainement à une sorte de fluidité un si gros corps [1]. » Cependant Ledru-Rollin divague à la tribune. Debout dans l'hémicycle, Berryer s'écrie : Pressez la question, concluez ! Un gouvernement provisoire ! Puis au milieu des acclamations et des apostrophes qui se croisent de toutes parts, six ou sept députés sont désignés à la criée pour en faire partie. Lamartine, qui joue ce jour-là le rôle principal et qui s'efforce de faire passer les noms les plus populaires et les moins menaçants, s'approche de Berryer et lui offre de le proclamer. L'orateur refuse énergiquement [2]. « Il y aura là, dit-il, des responsabilités que je ne peux encourir ni faire encourir à notre cause. »

Ce qu'il pensait de la République, nous l'entendrons bientôt nous le dire lui-même. Sans éprouver de répugnance pour cette forme gouvernementale, il la jugeait inconciliable avec les traditions monarchiques séculaires de la France. Mais alors nul autre régime n'était possible. Divisé comme nous l'avons vu, le parti légitimiste se trouvait sans force devant la République. Ainsi pensaient les plus sages royalistes. Si quelques-uns, plus ardents, songèrent à soulever la Bretagne et la Vendée, d'autres, et Berryer les encourageait, parcouraient les provinces pour les exciter au calme et à la

1. A. de Tocqueville, *Souvenirs*, p. 74.
2. De Falloux, *Mémoires*, I, p. 268.

conciliation. Une tentative de guerre civile eût été, aux yeux de Berryer, aussi criminelle qu'un appel à l'étranger. En apprenant ce qui se passait à Paris, le premier mouvement du comte de Chambord fut d'accourir. Sa présence, loin d'aboutir à une restauration, aurait compliqué la situation et fourni un prétexte aux hommes de désordre. C'est ce que Berryer lui fit aisément comprendre. « Il faut respecter, disait-il, tout ce qui est le résultat de la force des événements et des choses; tous les empires éprouvent des changements et d'inévitables modifications, soit insensiblement, soit violemment. »

Une seule préoccupation remplissait alors la pensée et le cœur de Berryer et de ses amis, l'intérêt de la France. « Il n'y a plus, écrivait M. de Falloux, qu'un seul mot de l'ancienne unité française qui soit debout : la Patrie. Rallions-nous tous à ce glorieux et saint nom. » Avant tout il faut arracher la France à l'anarchie. « Le seul ennemi, s'écrie Berryer, c'est le drapeau rouge ! » « Dans la situation présente de la société, le parti royaliste doit être d'abord le parti de résistance et de conservation. » En cas d'incendie, tous les hommes de cœur se rencontrent aux pompes [1]. Pendant la tempête, il serait criminel de s'opposer à ceux qui, malgré les menaces de naufrage, s'enchaînent à la barre du navire pour le diriger. « Dites maintenant à mes amis, et à tous, écrit Berryer dès le 25 février, que ma règle de conduite est absolument et fermement celle-ci : soutenir le gouvernement provisoire, faire respecter les personnes et les propriétés, maintenir la liberté des votes, attendre l'Assemblée nationale. Toute autre pensée est funeste ; toute autre manifestation est coupable. » Et plus tard : « Notre politique était simple et

1. Paroles de M. Thiers.

naturelle, disait-il, nous unir d'abord aux efforts faits, de quelque part que ce fût, pour préserver la société française des périls de mort dont le socialisme la menaçait, nous faire des titres devant le pays de notre dévouement à ce salut de tous avec abnégation de l'esprit de parti. » De la sorte, si contrairement aux prévisions de Berryer, la République s'établissait, si elle avait de grands biens à répandre sur le pays, les royalistes s'honoraient d'y concourir; leur abnégation ne leur coûtait pas, puisqu'elle profitait au bonheur de la France. Mais si la République ne tenait pas ses promesses, les royalistes n'y étaient pour rien et le peuple finirait par comprendre les avantages de la monarchie.

Naturellement les partisans de l'action armée réprouvaient cette patriotique attitude de Berryer. Comment ! quand les événements semblaient faits exprès, quand la Providence offrait une occasion unique, au lieu d'agir on parlait d'attendre ! Comme si de beaux discours suffiraient à restaurer le trône ! N'était-ce pas le plus déplorable des contresens ? Et ils accusaient le comte de Chambord d'inertie et d'indifférence, allant jusqu'à dire qu'il abdiquait et abandonnait son pays. Mais le prince, soit qu'il s'inspirât des nobles sentiments de Berryer, soit qu'il les puisât dans son propre cœur, confiant dans l'avenir et fort de son droit, fit aux impatients cette admirable réponse :

Français avant tout, je n'ai jamais souffert, je ne souffrirai jamais que mon nom soit prononcé lorsqu'il ne pourrait être qu'une occasion de division et de trouble. Mais si les espérances du pays sont encore une fois trompées ; si la France, lasse enfin de toutes ces expériences qui n'aboutissent qu'à la tenir perpétuellement suspendue sur un abîme, tourne vers moi ses regards et prononce elle-même mon nom comme un gage de sécurité et de salut, comme la garantie véritable des droits et de la liberté de tous, qu'elle se souvienne alors que mon bras, que mon cœur, que ma vie, que tout est à elle et qu'elle peut toujours compter sur moi !

Cependant un décret du gouvernement provisoire en date du 5 mars convoque tous les Français pour élire, le 9 avril, une Assemblée nationale constituante. C'est le moment d'agir, écrit Berryer. « Les préventions, les rancunes, les vieux dissentiments ne doivent pas faire perdre à la cause sociale un seul des hommes éclairés et capables que la France trop dépourvue possède encore. » Et il s'afflige vivement qu'on écarte M. Thiers, qui serait un des plus puissants pour faire prévaloir les idées salutaires. En se présentant aux électeurs de Marseille, Berryer leur adresse cette profession de foi :

Messieurs,

Je ne suis pas né et je n'ai pas vécu au milieu de vous ; mais je ne vous suis point étranger. Ma vie politique vous appartient ; depuis dix-sept ans je suis député de Marseille, et je garde à jamais le cher et glorieux souvenir du jour où le peuple entier de cette ville et des contrées voisines m'entoura de ses acclamations et me prodigua de si éclatantes marques d'estime, de confiance et de sympathie....

La nouvelle révolution n'a pas fait de moi un homme nouveau.

Mes sentiments et mes opinions vous sont connus.

J'ai demandé à la monarchie héréditaire la force qu'une puissante alliance des traditions et du progrès devait apporter au développement de nos libertés. Tous les actes de ma vie ont été inspirés par un zèle sincère pour l'égale liberté de tous les citoyens, par un amour ardent et jaloux de notre honneur national.

Catholique, j'ai proclamé le principe de l'incompétence du pouvoir civil dans les questions religieuses. Réprouvant également et la religion d'État de Louis XIV et la constitution civile du clergé de 1791, j'ai revendiqué pour tous les hommes la plus noble, la plus précieuse des libertés, la liberté de conscience, de l'enseignement, de l'exercice du culte.

Avocat ou député, je n'ai cherché à faire triompher mes opinions que par la libre discussion ; j'ai exposé mes jours pour étouffer la guerre civile. Affranchi du joug de l'esprit de parti, j'ai lutté, dans tous les temps, contre les réactions politiques, contre les lois et les tribunaux d'exception : Cambronne, Ney, Drouot, Lamennais, Chateaubriand, Ledru-Rollin, Louis Bonaparte ont été mes clients....

Sous la république comme sous la monarchie, comme pendant la durée du dernier gouvernement, ces principes ne peuvent cesser de régler ma conduite.

Si mon âge, si mes convictions religieuses et politiques ne suffisent plus aux intérêts et aux idées du temps présent, soumis aux lois que vous donnerez à la France, j'enfermerai dans la retraite mes souvenirs et mes vœux pour la patrie. Mais si le suffrage populaire me rappelle à cette tribune nationale si chère à mon intelligence et à mon cœur, si vous me jugez digne de consacrer mes derniers jours et mes derniers travaux à la sainte cause des libertés et de la grandeur du pays, je saurai remplir loyalement et avec fermeté les devoirs d'un représentant du peuple français [1].

Les Marseillais, fidèles à leur vieux député, nommèrent Berryer à une forte majorité. « Son absence, dit M. de Falloux, eût été un deuil pour la tribune nationale. » Avec lui passèrent, également à Marseille, le P. Lacordaire, M. de Lamartine et le grand pamphlétaire Cormenin. La plupart des anciens compagnons d'armes de Berryer furent réélus, et d'importantes recrues, telles que MM. de Kerdrel, de Parieu, de Vogüé, etc., vinrent fortifier le parti royal. Il n'y eut guère que le malheureux abbé de Genoude à être victime de ce suffrage universel qu'il avait fait proclamer le 24 février. Repoussé par le département du Gard, il en mourut de chagrin l'année suivante.

La Constituante ouvrit ses séances le 4 mai. Il paraît inutile de dire que Berryer refusa d'endosser le sinistre costume à la Robespierre que le gouvernement voulait imposer aux représentants. Ce fut avec répugnance qu'à la séance d'ouverture il suivit l'Assemblée sur le péristyle du Palais-Bourbon pour fraterniser avec le peuple et acclamer la République. Lorsqu'il s'agit de choisir les membres du pouvoir exécutif, Berryer, au nom de la dignité de la Constituante, s'opposa à ce que les noms propres fussent discutés à la tribune. On sait que les premiers mois de la République furent troublés par des tentatives révolutionnaires. Le 15 mai 1848, des

1. *Œuvres parlem.*, IV, p. 207.

bandes d'ouvriers conduits par Blanqui, Barbès et Raspail entourèrent l'Assemblée, et, pendant deux grandes heures, remplirent la salle des séances de leurs clameurs et de leurs violences. Sous prétexte d'amener une intervention en faveur de la Pologne, ils cherchaient à provoquer la dissolution de la Constituante, qu'ils trouvaient trop modérée. Ce jour-là, Berryer et ses amis firent les plus grands efforts pour rétablir l'ordre. M. de Kerdrel harangua les troupes. M. de Falloux monta à cheval avec Ledru-Rollin et Lamartine pour défendre la République, tandis que Berryer, demeuré au Palais-Bourbon, insistait pour que l'Assemblée reprît majestueusement ses délibérations, se déclarât en permanence et décrétât d'accusation les auteurs de l'émeute. « Il faut que la souveraineté de l'Assemblée demeure avec sa majesté entière. Cette souveraineté, c'est la vie de la nation ; si elle est menacée un jour, elle sera vengée par la force des lois et par l'autorité publique [1]. » Cette attitude resta la même pendant les journées de juin. Berryer vint au faubourg Saint-Antoine et Victor Hugo lui trouva « grande mine à la barricade. » Toutefois l'orateur ressentait une tristesse profonde à la pensée du sang versé dans ces luttes fratricides ; plus que jamais il pensait que la République n'était pas pour la France le gouvernement du repos et de la prospérité.

Chateaubriand, on le sait, expira le 4 juillet 1848. M. Al. de Tocqueville raconte ainsi cet événement : « Depuis longtemps il était tombé dans une sorte de stupeur muette qui laissait croire par moments que son intelligence était éteinte. Dans cet état pourtant, il entendit la rumeur de la révolution de février ; il voulut savoir ce qui se passait, on lui apprit qu'on venait de renverser la monarchie de Louis-Philippe ; il dit :

1. *Œuvres parlem.*, IV, p. 216.

« C'est bien fait ! » et se tut. Quatre mois après, le fracas des journées de juin pénétra jusqu'à son oreille et il demanda encore quel était ce bruit. On lui répondit qu'on se battait dans Paris et que c'était le canon. Il fit alors de vains efforts pour se lever en disant : « Je veux y aller, » puis il se tut, et cette fois pour toujours, car il mourut le lendemain [1]. » M. de Tocqueville oublie de mentionner la sublime profession de christianisme que fit avant d'expirer l'illustre écrivain.

Ce fut Berryer qui annonça au comte de Chambord la mort de Chateaubriand. Le prince lui répondit :

« J'avais en lui un ami sincère, un conseiller fidèle de qui j'étais heureux, dans mon exil, de recevoir les avis et de pénétrer les généreuses pensées. Depuis plusieurs mois, je m'affligeais de voir ce beau génie approcher du terme de sa carrière ; cette perte si grande m'est plus pénible encore en ce moment où mon cœur a tant à gémir des douleurs de la patrie. »

La majorité de la Constituante était composée d'hommes qui ne séparaient pas dans leurs affections le pays et l'ordre public. Elle le montra pendant l'insurrection de juin et jusqu'à la fin de sa courte carrière. Dès ses premières séances, quand elle eut organisé le pouvoir exécutif, elle s'était divisée en quinze comités spéciaux. Tandis que les uns s'occupaient de la future Constitution, d'autres avaient choisi les finances, l'instruction publique, le travail, etc. Berryer s'inscrivit au comité des finances. Il savait, par l'histoire de notre pays, que les désordres financiers engendrent et entretiennent les révolutions. Possédant d'ailleurs sur ces questions une compétence spéciale, il pouvait rendre et rendit en réalité sous la Constituante, et plus tard sous la Législa-

1. A. de Tocqueville, *Souvenirs*, p. 255.

tive, les plus grand services. En 1848, il soutint le projet du comité sur les bons du Trésor et les fonds des caisses d'épargne. Le ministre voulait qu'avant de voter le remboursement l'Assemblée attendît et statuât d'abord sur un projet relatif au rachat des chemins de fer. Berryer le combattit.

Les dépôts aux caisses d'épargne, s'écrie-t-il, leur caractère est sacré; la nécessité du remboursement, à la moindre demande présentée à la caisse du Trésor, de leur remboursement intégral, est reconnu de tous. Ce remboursement est sacré pour une nation qui a de l'honneur.

Et plus loin :

Nous tous qui sommes le peuple, car le peuple français se compose de nous tous, il n'y a pas de fraction du pays qui s'appelle le peuple : le peuple, c'est vous, c'est moi, c'est nous tous. (*Oui! Oui! Très bien!*)

Notre sentiment à nous tous assurément, c'est de faire tout pour ramener l'ordre et la paix, pour rendre la sécurité au pays; mais, après ces commotions, quand ces grands intérêts profonds, qui tiennent aux racines mêmes de la société, quand ces questions qui doivent transformer tant d'existences, tant de conditions d'existence dans notre pays, quand ces questions primitives, vitales, originelles, raciniennes, s'agitent dans le pays, croyez-vous, dis-je, que quand de telles questions s'agitent, la paix, le calme, la sécurité, se rétablissent avec une grande promptitude? Vous voulez nous faire un meilleur état de choses et nous faire attendre jusque-là. C'est trop long, et en matière de finances, ce qu'il y a de plus pressé, c'est le crédit du jour, c'est l'opération du moment; l'ajournement, la lenteur, ce qui suspend la réalisation des valeurs, et qui, en suspendant la réalisation des valeurs, empêche qu'on puisse salarier le travail, l'indemniser, l'associer utilement; une telle situation est inacceptable; le mal s'accroît de jour en jour, il s'accroît sans cesse [1].

Berryer combattit également, dans la séance du 2 août 1848, le projet de loi de M. Goudchaux, ministre des finances, relatif à l'établissement d'un nouvel impôt sur les prêts hypothécaires. Son discours eut un grand succès. Blessé de

1. *Œuvres parlem.*, IV, p. 228.

quelques propos tenus au cours des débats, M. Goudchaux attribuait l'opposition qui lui était faite à des arrière-pensées politiques. Avant d'aborder le fond de la discussion, Berryer entreprend de détromper le ministre, et « à mesure qu'il parle, raconte M. de Kerdrel, les passions se calment, les malentendus se dissipent, le front du ministre, homme de bonne foi, s'éclaircit [1] : »

Si dans cette Assemblée nous ne sommes pas convaincus, si nous ne portons pas, chacun de nous, dans l'esprit de ceux qui nous écoutent, la conviction que, de quelques points de l'horizon politique que nous soyons venus ici, nous y sommes venus dans une seule, dans une même et sainte pensée, s'il faut interroger nos origines et sur les origines seules juger toutes les opinions qui sont portées à cette tribune, il ne reste plus qu'à nous compter, les discussions sont inutiles.

Pour mon compte, tel n'a pas été mon sentiment lorsque j'ai accepté l'honneur d'être représentant du peuple à l'Assemblée nationale, et j'ai cette grande satisfaction en mon âme que depuis le jour de l'ouverture de l'Assemblée, il n'y a pas eu un instant où j'aie été dirigé dans mes travaux incessants, dans les fatigues continuelles de mon esprit, par un autre sentiment, par une autre pensée que le besoin de servir la patrie commune dans une situation évidemment périlleuse et difficile....

.... Pourquoi l'honorable M. Goudchaux a-t-il trouvé dans les membres du comité des finances, qui jamais n'avaient eu des rapports personnels avec lui, un si grand empressement, une si grande confiance, un si grand besoin de communication sur la situation de nos affaires et sur nos moyens d'y pourvoir ? Pourquoi ? C'est que dans les sentiments qu'il a manifestés, il a constamment montré cette pensée commune de garder, de maintenir, de faire respecter pour la France la religion, la liberté, la famille, la propriété, l'honneur national, et on s'est dit : Il est de nos amis, il est des miens ; je suis de son parti, et alors je ne vais pas chercher dans un homme de cœur, qui exprime des sentiments qui ont animé toute ma vie, s'il est républicain de la veille ou républicain du lendemain, s'il a été pour telle monarchie ou pour telle autre.

Je sais qu'il a là ce que j'y ai aussi ; je sais qu'avec ces sentiments il sauvera la France, et c'est pour cela que je lui ai tendu la main.

1. De Lacombe, *M. Berryer et la situation présente*, p. 21.

Les cœurs étaient gagnés. Des bravos enthousiastes accueillirent ces paroles. La fin du discours n'est pas moins remarquable :

Eh bien, avec ce sentiment qui domine dans tous les cœurs honnêtes, nous ne sommes plus qu'un, nous avons une cause commune, nous sommes tous à la république, nous sommes tous du même parti. L'honneur, la loyauté, la probité, à la tête de tous les actes de la France, et par l'honneur, par la loyauté, par la probité, le succès de la patrie, sa grandeur et sa prospérité [1].

Tous les journaux rendirent hommage à l'orateur : « M. Berryer, dit l'un d'eux, a été comme toujours noble, chaleureux, entraînant. Bon Dieu ! que cela fait de bien d'entendre une voix émue par un sentiment loyal et fraternel, et que les représentants du peuple gagneraient à mettre ainsi plus souvent dans leurs discussions le cœur de la patrie ! »

Parfois, à la question financière, se mêlait une question de politique, de droit ou d'honneur. En octobre 1848, J. Favre avait proposé de réunir au domaine les biens meubles et immeubles de Louis-Philippe. Berryer s'y opposa avec une généreuse énergie et fit rejeter le projet.

Déclarer ces biens acquis à l'État, disait-il, ce serait consacrer une atteinte violente au droit de propriété, ce serait prononcer une confiscation arbitraire. La confiscation est rayée de nos codes, elle ne doit plus y paraître.

Le principe de la confiscation est contraire aux règles fondamentales de notre législation. Confisquer, ce n'est point infliger une peine personnelle, c'est frapper la descendance d'un châtiment immérité. Rétablie sous le faux prétexte de la raison d'État et de l'intérêt politique, la confiscation ne sera pour l'ordre et la paix publique qu'une vaine et funeste ressource. Toute iniquité se trahit elle-même. Le temps combat pour les droits violés, et l'expérience des révolutions doit nous enseigner qu'on ne saurait sauver ni le pouvoir ni la liberté par l'injustice.

Qu'il s'agisse d'un monarque ou d'un simple particulier, que la

1. *Œuvres parlem.*, IV, p. 239.

confiscation atteigne les palais ou les chaumières, de modestes champs ou de vastes domaines, il n'importe ! Le mal est le même et ce mal est contagieux. En nos jours, plus que dans aucun temps, l'envahissement de la propriété, l'oubli des droits, le mépris des contrats, seraient des exemples pleins de périls pour la sécurité de toutes les conditions sociales ; et tout gouvernement doit être convaincu que sa dignité, sa force, son influence sur les intérêts de tous seront jugées et mesurées, dans l'esprit du peuple, par le respect qu'il saura garder pour le droit, la justice et l'honnêteté publique....

Nous avons senti, ajoutait-il en terminant, qu'il serait contraire à la dignité et à la générosité de la France d'imposer d'autres souffrances et d'autres misères à ceux qui doivent tant souffrir d'être proscrits du territoire de la république, ou de laisser des États étrangers porter l'hommage de leurs secours à une famille qui, pendant près de vingt années, a obtenu l'honneur de gouverner notre pays, et de commander nos armées et nos flottes [1]....

Berryer ne défendait pas seulement les intérêts matériels des princes. Au-dessus de ces intérêts, au-dessus même du légitime plaisir qu'ils éprouvaient de vivre dans la patrie, il plaçait leur honneur et leur dignité. En 1848, il s'était opposé à la proposition d'exil contre Louis-Philippe et sa famille. Mais lorsque l'année suivante, en 1849, M. Creton et le prince Louis Bonaparte, nommé député de Paris, demandèrent l'abrogation des lois d'exil, afin que les Bourbons pussent rentrer en France et jouir de leurs droits de citoyens, Berryer ne put le souffrir. Il attaqua le projet comme manquant de sincérité, comme attentatoire à la dignité des princes, et capable de jeter le désordre dans le pays.

Je dis que la proposition n'est pas sincère, la proposition serait sans résultat, la proposition ne saurait être efficace, elle ne renferme qu'une apparente générosité ; elle est contraire à la générosité ; et je m'explique ouvertement ; vous vous récrierez, si vous le jugez convenable....

Messieurs, quand les héritiers du roi sont éloignés du trône, quand ils sont proscrits, exilés de leur propre patrie, ils n'en sont pas

1. *Œuvres parlem.*, IV, p. 260. 261.

moins dans le reste du monde autre chose que de simples particuliers.

Les révolutions peuvent bien déshériter de l'avenir, mais elles n'ont pas la puissance d'anéantir le passé.

Eh bien, Messieurs, sur toute terre étrangère, dans cette vieille Europe civilisée, où, nous pouvons bien le dire, presque tous les trônes se sont trouvés honorés d'avoir été vivifiés par le sang de la maison de France, dans toute cette Europe, que sont-ils, ces princes? Ils sont les fils de la plus antique, de la plus illustre des familles qui aient régné sur la terre ; ils sont les fils de ceux qui ont régné, qui ont eu l'honneur de régner sur cette grande nation française et d'y régner pendant des siècles.

Messieurs, soyons-en bien convaincus, dans le monde entier, dans l'exil, dans la proscription, c'est un grand et noble titre dont on est fier, dont on jouit, dont on est honoré.

Que prétend-on par la proposition, quelle intention secrète a-t-on ?

Prétend-on les convier ou les forcer à jeter dans l'oubli ce glorieux passé qui est leur vie, leur seule vie aujourd'hui, partout ailleurs que sur la terre de France?

.... Que pensez-vous donc? Qu'ils abdiqueront eux-mêmes cet honneur ? Bons citoyens, c'est en cette qualité que je vous interpelle, qui que vous soyez, qui voyez l'état présent de nos affaires en France, qui connaissez les colères et les rancunes des partis, si l'un d'eux, un seul, acceptait la loi, profitait de l'abrogation de la loi et venait en France et, oublieux de ses aïeux, venait dire : Je suis un simple citoyen comme un autre.... Je ne suis plus le fils des rois, l'héritier du plus ancien trône de la terre, je suis un simple particulier, j'ambitionne tous les pouvoirs de l'État.... Ah ! Messieurs, je ne vous demande pas ce que vous penseriez de lui. Je demande à ceux qui sont au plus haut de ces bancs, je demande aux plus ardents dans les convictions qui s'y expriment et s'y manifestent chaque jour ; je demande ce qu'ils penseraient de l'un d'eux qui, en cas de retour d'une monarchie, se ferait duc, ou marquis, ou baron ? Dans quelle estime le tiendraient-ils, en quel mépris ne l'auraient-ils pas d'avoir déserté les opinions auxquelles il avait engagé sa vie....

Les dernières paroles de l'orateur furent un appel chaleureux à l'union. L'Assemblée les salua d'une véritable explosion de bravos et repoussa le projet :

Je dis à tous les hommes de parti, je dis à tous les hommes qui ont arboré le drapeau de l'ordre pour sauver la patrie et pour maintenir la société française, à tous ces hommes qui, à des époques diverses,

ont arboré le drapeau de divers gouvernements, je leur dis : Vous avez fait un acte généreux, et quant à moi, la gloire et la satisfaction de ma vie, c'est, depuis dix-huit mois, de m'être obstinément attaché à vous, d'avoir tout tenté pour maintenir l'union avec vous. Eh bien, les propositions qu'on vous apporte ne peuvent être qu'une occasion de soulever des dissidences, de réveiller des dissentiments. Je demande que vous les repoussiez unanimement et irrévocablement [1].

Si par patriotisme, Berryer s'abstenait de toute opposition systématique au gouvernement républicain, s'il croyait même devoir lui prêter un loyal concours dans ses efforts pour relever les finances et triompher de l'émeute, ses convictions légitimistes, plus profondes que jamais, lui défendaient de prendre une part active à l'élaboration d'une constitution républicaine. Il suivit donc avec intérêt et anxiété les travaux de la commission constitutionnelle, mais sans s'y mêler directement. Il applaudit aussi aux efforts de ses amis, MM. de Montalembert et de Falloux, pour faire garantir la liberté de l'enseignement et le droit d'association

Quand il s'agit de déterminer le mode d'élection du président de la République, l'Assemblée, on le sait, se trouva partagée entre trois idées. M. Grévy ne voulait d'autre président que celui du conseil des ministres; M. de Parieu insistait pour que l'Assemblée s'attribuât ce choix; mais par ses brillants sophismes, M. de Lamartine fascina, aveugla la majorité, et 627 députés contre 130 votèrent cet article fatal :

« Le président est nommé au scrutin de liste et à la majorité absolue des votants par les suffrages directs de tous les électeurs des départements français et de l'Algérie. »

Partisan de l'élection du président par la Chambre, et mesurant le danger de la proposition de M. de Lamartine, Berryer n'avait point pris part au vote. Il fut au nombre des

1. *Œuvres parlem.*, IV, 278, 283.

trente députés qui repoussèrent l'ensemble de la Constitution républicaine. Bientôt le général Cavaignac et le prince Louis Bonaparte se trouvèrent en présence devant le pays. Soutenir le général, Berryer ne le pouvait. Cavaignac ne venait-il pas, sans provocation aucune, de rappeler avec orgueil à la tribune le vote régicide de son père, et d'affirmer qu'il était prêt à immoler même son honneur pour la République? M. Thiers, aveuglé par l'apparente inertie du prince Napoléon, le regardant comme un idiot, s'était constitué son chevalier et travaillait à lui rallier toutes les opinions. « Si vous vous abstenez, disait-il à Berryer, la majorité conservatrice est dissoute. D'ailleurs, l'élection du prince Louis n'est autre chose qu'une manifestation monarchique, et vous ne pouvez la contrarier. Comme la France ne trouvera dans *ce crétin* rien qui la satisfasse, il est impossible qu'elle ne songe pas à rappeler les Bourbons [1]. »

Berryer ne partageait point ces illusions. Son rêve eût été de voir se dresser entre Cavaignac et le prince Louis-Napoléon un homme étranger aux partis, une candidature conservatrice ayant des chances sérieuses de succès : « Qu'il se lève, écrivait-il, il ne sera pas notre candidat, mais le candidat des amis de l'ordre, de ce grand parti qui a sauvé la France malgré la diversité des éléments qui le composent et grâce au silence des prétentions particulières des divers partis [2]. » Un instant il fut question du général Changarnier, du maréchal Bugeaud, de M. Thiers. Au lieu de concentrer les forces du parti modéré on n'eût abouti qu'à les disperser davantage. L'idée d'un troisième candidat fut abandonnée. Que pouvait le grand orateur, sinon se réserver et attendre, plus que jamais plein d'inquiétude pour l'avenir du pays? « Mon âme

1. De Falloux, *Mémoires*, I, p. 386.
2. Ch. de Lacombe, *Berryer et la situation présente.*

est triste jusqu'à la mort, écrivait-il.... Que chacun consulte sa conscience et se décide suivant ce qu'il croira le plus utile ou le moins funeste à notre chère et malheureuse patrie. Dieu ne nous a pas abandonnés; dans ces grands mouvements des peuples, il cache ses desseins, mais espérons en lui.

CHAPITRE XVII

BERRYER ET LA FUSION ROYALISTE

I.

Effrayée du jacobinisme de Ledru-Rollin, fatiguée des discours vagues et sonores de Lamartine, peu rassurée par l'attitude ambiguë du général Cavaignac, d'autre part, altérée d'ordre et d'autorité, la France, par 5,434,000 oui sur 7,327,000 votants, acclama Louis-Napoléon. Quand ils virent cette élection inévitable, les chefs de la majorité, Thiers, Molé, Odilon Barrot, Berryer, essayèrent du moins de prendre leurs garanties. Pour obtenir leur appui, le prince promit tout : liberté d'enseignement, décentralisation progressive, représentation loyale dans le ministère de toutes les fractions de la majorité conservatrice. Que lui importait? Au fond son plan était fait : Affecter le plus grand désintéressement, profiter avec prudence des événements, des divisions des partis, puis au moment propice s'élancer jusqu'aux régions impériales et « enlever le régime constitutionnel sur la croupe de son cheval [1]. » Persévérant et audacieux, chaque pas qu'il fit le rapprocha du but. En plaçant en présence deux pou-

1. M. de Falloux.

voirs indépendants, l'exécutif et le législatif, la Constituante avait commis une lourde faute. Nécessairement l'Assemblée et le président deviendraient hostiles, entreraient en lutte. Et dans cette lutte, la France serait avec le prince Napoléon. Du moins Berryer en avait peur. De là ses hésitations, ses méfiances, ses perplexités patriotiques.

Mme de Janzé raconte dans ses *Souvenirs intimes* que le prince, voulant constater par lui-même les divisions des conservateurs et l'impossibilité de gouverner avec des hommes politiques qui ne s'entendaient ni sur le but à poursuivre, ni sur le choix des moyens, le prince Louis convoqua à l'Élysée MM. Thiers, Molé, Berryer et Montalembert. Il leur dépeignit les difficultés de la situation, l'émeute toujours grondante, le socialisme prêt à se ruer à l'assaut de la fortune publique, la nécessité d'un pouvoir fort ; puis brusquement, il demanda à chacun d'eux s'il se chargerait de composer un ministère.

M. Molé fut consulté le premier et battit en retraite. Il dit qu'il ne se sentait pas de force à concilier l'inconciliable, c'est-à-dire à gouverner avec le suffrage universel.

M. Thiers répondit : « Monseigneur, quand le roi Louis-Philippe eut besoin de moi dans des circonstances difficiles, il m'appela seul dans son cabinet, la porte fermée, et, après bien des débats, ne me laissa partir qu'en me confiant la présidence du conseil.... avec pleins pouvoirs. »

Le prince comprit et s'inclina.

« Et vous, monsieur Berryer, accepteriez-vous la direction des affaires?

« — Oui, dit Berryer; mais vous connaissez mes opinions : si j'étais le maître un seul jour, mon premier cri serait : « Vive le roi! » et mon premier acte serait de rappeler la royauté légitime, qui peut seule sauver la France! »

« Le prince baissa les yeux un moment; puis, avec ce regard mélancolique et presque suppliant qui lui donnait un charme réel, il interrogea tacitement Montalembert. Le grand orateur catholique déclara que le prince qui soutenait la papauté pouvait compter sur son appui et son dévouement, quels que fussent ses ministres. Montalembert, dominé par l'idée religieuse, était alors tout aux illusions des débuts de la présidence, et il disait même du prince Louis : « J'en réponds cœur pour cœur [1]. »

On sait que la charge de former le ministère fut définitivement confiée à M. Odilon Barrot. Il composa son cabinet d'hommes appartenant à toutes les nuances conservatrices de l'Assemblée. Avec l'abbé Dupanloup, Montalembert et Thiers, Berryer contribua puissamment à faire accepter par M. de Falloux le portefeuille de l'instruction publique et des cultes. Si ce dernier se fût obstiné dans son refus, M. Jules Favre devenait ministre, le pape Pie IX n'eût pas été rétabli à Rome, Mgr Dupanloup ne serait pas devenu évêque d'Orléans et les catholiques attendraient toujours la liberté de l'enseignement secondaire.

Lorsque se réunit l'Assemblée législative, au mois de mai 1849, une crise ministérielle se produisit. Pour rassurer la gauche effrayée des tendances réactionnaires de la Chambre, le cabinet fut modifié dans un sens plus libéral. M. de Falloux, découragé, avait remis sa démission. Aucune des grandes mesures dont nous parlions plus haut n'avait encore été prise. Ce fut Berryer qui encouragea son ami, qui l'obligea même à garder le pouvoir.

« Mon ami, lui dit-il, vous avez eu tort. Le président comptait probablement là-dessus et vous avez joué son

[1] Mm de Janzé. *Souvenirs.*

jeu. Vous voilà personnellement et dignement dégagé. Mais quel sera le dénouement de tout ceci? Le président, livré à lui-même, va se jeter et nous jeter dans tous les hasards. Qu'avons-nous à lui opposer? Une maison royale divisée contre elle-même, une armée indécise, des chefs partagés. La France s'est prononcée deux fois en un an contre la République, par l'élection du 10 décembre et par l'élection de l'Assemblée législative; mais elle prendra aveuglément ce qu'on lui présentera sous les apparences de l'ordre et du repos. Quand vous avez accepté le ministère pour éviter Jules Favre, vous avez fait acte d'utile dévouement. Vous en ferez un plus utile encore en déjouant une équipée, suite inévitable d'une émeute que chacun pressent et que quelques-uns recherchent. Non, non, restez là où vous êtes; faites durer ce régime provisoire qui maintient la sécurité du dedans et du dehors, en attendant que plus et mieux deviennent possibles. »

« Berryer développa longuement ce thème, continue M. de Falloux, avec un accent ému et cette incomparable éloquence qui s'échappait à flots de ses lèvres, dès qu'il s'agissait de la France. Il me fit oublier, comme par magie, ce qui m'était personnel; il effaça ce que je croyais mes objections et ce qui n'était peut-être que mes susceptibilités. Je sortis de chez lui vaincu et apaisé, en lui disant et en me disant à moi-même, pour ma consolation et pour ma force, qu'une fois la loi de l'enseignement votée et le souverain pontife rentré à Rome, je recouvrerais ma liberté d'action. Ce n'était pas là tout mon rêve. Je me disais que redevenu libre, rendu tout entier aux pensées de toute ma vie, je me consacrerais sans relâche à la réconciliation des deux partis monarchiques, seul moyen de hâter la réconciliation des deux branches de la maison royale, afin qu'au jour voulu, le pays vît la vraie et

forte monarchie nationale, en regard de la monarchie trompeuse et périlleuse des Napoléons [1]. »

II.

Tel était aussi le rêve de Berryer. A l'issue de la lutte inévitable entre le prince Napoléon et l'Assemblée, il apercevait nettement le rétablissement de l'Empire ou la restauration de la monarchie. Le président était élu pour quatre ans. Lorsqu'il toucherait au terme de son pouvoir il chercherait naturellement à le prolonger, à se faire réélire. Or, la constitution s'y opposait. On pouvait donc prévoir que les partisans du prince proposeraient de la reviser. Et qui empêchait que cette revision ne se fît au bénéfice de la monarchie? Rien n'était plus légitime que de se proposer ce noble dessein et, tout en respectant les lois, de travailler à sa réalisation.

Mais pour réussir, pour avoir même des chances sérieuses de succès, que de difficultés!

Entre la France et le roi légitime il n'y avait pas seulement la République, fragile obstacle, puisque le pays n'en voulait point; il n'y avait pas seulement le président prêt à tout pour garder son pouvoir; il y avait les divisions de la famille royale et du parti monarchique.

La famille de Bourbon, la première de France et du monde, n'était pas dans l'ordre. Rapprochés dans une défaite commune, ses princes auraient dû abdiquer leurs haines, se rallier et s'unir. Et leurs amis, légitimistes et orléanistes, partisans de l'action parlementaire ou armée, devaient faire de même. Sans cet accord il n'y avait point de restauration possible, il n'y avait point de salut ni de repos pour le pays.

1. De Falloux, *Mémoires*, I, p. 479.

En vidant leurs querelles les deux familles terminaient celles de la France. La maison d'Orléans apportait sa popularité et son brillant cortège de princes, et le comte de Chambord, avec l'hérédité monarchique, ramenait la stabilité dans le droit public et la sécurité dans la vie sociale.

C'est pourquoi, sans s'effrayer des difficultés, des malentendus, des rancunes que dix-huit années de séparation avaient accumulés entre les deux familles, regardant la fusion comme une nécessité impérieuse, Berryer travailla de toutes ses forces à la préparer. Démarches, conseils, instances, il n'épargna aucun effort. Ne l'avons-nous pas vu déjà s'opposer au bannissement des princes et au projet de confiscation?

Retiré au château de Claremont, en Angleterre, Louis-Philippe y passait tristement ses dernières années. On raconte qu'il aimait à revenir sur les temps écoulés, insistant davantage sur les années si orageuses du début de son règne. A toute occasion, il protestait avec énergie contre la pensée d'avoir désiré la révolution de 1830 et pris la couronne par ambition. Loin de repousser l'idée de la fusion, il l'accueillit avec faveur, mais sans espérance : « Mes fils doivent être toujours prêts à la faire ; mais elle ne se fera jamais, parce que de l'autre côté on ne fera rien de ce qui serait nécessaire pour la rendre possible. J'étais l'homme en 1830, la position est changée : c'est le comte de Paris qui est l'enfant, c'est le comte de Chambord qui est l'homme. C'est lui qui aura la force en même temps que le droit. » Lorsque le vieux roi s'éteignit chrétiennement au milieu des siens, le 26 août 1850, tout espoir de fusion disparut pour longtemps. Mme la duchesse d'Orléans s'y opposa avec une persévérante énergie. Ambitieuse comme une mère, convaincue des droits de son fils, entretenue dans ces illusions par les princes, par

M. Thiers surtout, qui joua dans ces circonstances un rôle néfaste, elle demeura aveuglément irréconciliable.

Quant à M. le comte de Chambord, il s'enveloppa dans une dignité toute royale. Il lui convenait d'attendre. Aux instances de Berryer et de ses amis il répondait : « S'ils font un pas vers moi, j'en ferai dix vers eux. » Dès qu'il apprit la mort de Louis-Philippe, bien qu'on eût négligé de l'en informer, il commanda à Wiesbaden un service solennel auquel assistèrent tous les Français présents dans la ville. Pour sauver la France Henri IV eût fait même le premier pas.

Berryer le fit au nom de son prince. Peu de mois après la mort de Louis-Philippe, il vint en Angleterre et se rendit à Claremont, près de la reine Marie-Amélie, avec MM. de Saint-Priest et Benoist d'Azy. Il lui portait le témoignage que les anciens ressentiments, selon la belle parole de l'historien antique, étaient sacrifiés à l'intérêt de la patrie commune [1]. Cette démarche de Berryer, certainement approuvée par le comte de Chambord, les honore l'un et l'autre. Mais elle n'eut pas le résultat qu'ils en espéraient.

Malgré tout, le grand orateur ne se décourageait pas. Cette union si difficile entre les princes, il essayait de l'établir entre leurs partisans et de la réaliser dans les idées. Il se rencontrait dans ce désir sincère de réconciliation avec les hommes qu'il avait le plus combattus dans le passé, MM. Guizot, de Salvandy, Dumon, Duchâtel, etc. La Révolution les avait tous désabusés. « Tandis que les royalistes de la Restauration, dit M. de Falloux, étaient peu à peu devenus de sages libéraux, les libéraux de 1830 avaient appris qu'on ne brise pas impunément un trône et que bien des choses s'écroulent avec lui. » Dans de nombreux pourparlers que ces

1. Alfred Nettement.

hommes politiques eurent avec Berryer, on s'occupa de la fusion, on discuta les conditions de la restauration future et la nécessité, pour la monarchie du comte de Chambord, de se montrer sincèrement constitutionnelle et libérale.

On régla même la grave affaire du drapeau qui, en 1873, empêcha le retour du comte de Chambord. Berryer voulait que le drapeau français apparût vraiment comme « le symbole de l'union, le lien du passé et du présent, la conciliation de tous. » En conséquence, il proposait l'alliance des fleurs de lis et du drapeau tricolore. Et le comte de Chambord se montrait alors très conciliant, témoin cette anecdote que Berryer se plaisait à raconter. Un des secrétaires du prince, le comte Fernand de la Ferronnays, se trouvait de passage à Paris. Berryer vint le voir ; il portait à ce jeune gentilhomme une véritable amitié, et lui avait fait épouser la fille d'un de ses camarades de collège, M. Gibert de Thieux. En sortant, au lieu de prendre la porte de l'escalier, Berryer ouvrit par mégarde celle d'un placard et recula en apercevant un uniforme de lieutenant général avec un chapeau à cocarde tricolore. M. de la Ferronnays lui avoua en souriant que le comte de Chambord avait commandé cet uniforme et le chapeau pour le jour de son entrée à Paris. Aussi le prince faisait-il répéter par ses intimes qu'il n'avait aucun parti pris sur le drapeau, et que le premier régiment qui le saluerait sur la terre de France trancherait la question [1].

III.

L'union s'est-elle du moins rétablie dans le parti légitimiste? Nullement. A côté du groupe de M. Berryer, qui ren-

1. De Falloux.

ferme les royalistes les plus intelligents, existent toujours de petites coteries de dissidents. C'est M. de la Rochejacquelein, encore tout rempli des compliments et des théories de l'abbé de Genoude, et rêvant de faire plébisciter la monarchie ; c'est le duc des Cars, qui commence à désespérer de ses deux cent mille Vendéens et s'en console en attaquant « l'avocat » et ses idées libérales ; ce sont MM. de Saint-Priest, de Pastoret, Nettement, un peu aussi M. de Lévis, puis M. de Laboulie, orateur facile qui, parlant de Berryer, disait à M. de Falloux : « C'est un beau cheval qui piaffe encore, mais il ne faut rien lui demander de plus. » Quelques-uns d'entre eux ne sont pas partisans de la fusion et entretiendraient plutôt les rancunes royales. Ils paralysent l'action de Berryer. Bientôt nous les verrons s'opposer à la revision.

Au milieu de ces dissidences, M. le comte de Chambord écoutait trop tout le monde, et sous prétexte de rendre justice à chacun, de ne pas décourager les bonnes volontés, il ne contentait personne. « Tout l'effort du parti légitimiste à cette époque, dit M. de Falloux, était de montrer au pays que M. Berryer était le représentant des sentiments et des intentions de M. le comte de Chambord ; que M. Berryer, désigné par la confiance du pays, était en même temps, à tous les points de vue, digne de l'intime et entière confiance du prince lui-même. » Le pays le croyait, les orléanistes, Guizot, Thiers et autres traitaient avec Berryer comme ils eussent traité avec le roi lui-même. Quant au prince, il témoignait à Berryer la plus affectueuse confiance. « A Dieu ne plaise, lui disait-il, que je veuille être ou même paraître en désaccord avec vous : la France me désavouerait. » Quelquefois, pourtant, faut-il le dire, les faits semblaient démentir ses paroles.

C'était une coutume qu'affectionnait M. le comte de Cham-

bord de s'établir aux portes de cette patrie qui lui était fermée, de grouper autour de lui ses fidèles et de s'entretenir avec eux des affaires de France. Ainsi fit-il à Ems en 1849, et à Wiesbaden au mois d'août 1850. Cette dernière manifestation rappela celle de Londres par l'affluence des visiteurs et par ses conséquences politiques. Berryer avait accompagné son prince aux cours de Vienne, de Berlin et de Hanovre, constatant avec joie l'accueil royal qu'il recevait partout. Il resta près de lui du 11 août jusqu'au 30, l'encourageant, l'excitant à cette politique de conciliation et de salut qui était la sienne, lui présentant les nombreux représentants du peuple qui arrivaient chaque jour à Wiesbaden et dont plusieurs étaient d'anciens orléanistes. Puis il rentra à Paris plein d'espoir. Quelques jours après paraissait la circulaire de Wiesbaden.

Bien que ce document ne portât point sa signature, le prince l'avait inspiré, dicté peut-être sous on ne sait quelle influence occulte, sans consulter ni Berryer ni aucun des principaux députés royalistes. Ce système de s'adresser au pays sans consulter personne, à son heure, d'écouter plutôt ses nobles sentiments que ceux de la France et ceux des hommes les plus sages de son parti, ce système inauguré en 1850 et continué depuis, n'a pas peu contribué à éloigner du trône M. le comte de Chambord. Dans cette circulaire, après avoir « déclaré qu'il se réservait la direction de la politique générale, il condamnait formellement et absolument le système de l'appel au peuple, comme impliquant la négation du grand principe national de l'hérédité monarchique. Puis, s'adressant à l'esprit de concorde des légitimistes, il désignait comme ses mandataires en France MM. de Lévis, de Saint-Priest, Berryer, de Pastoret et des Cars.

A cette lecture, la grande majorité du parti royaliste fut

consternée. Berryer, aussi attristé qu'eux au fond, n'exprima pas même son mécontentement au sujet de l'usage qu'on avait fait de son nom à son insu. Il s'efforça au contraire d'étouffer les murmures de ses amis et des orléanistes qui commençaient à se rapprocher. C'était fort bien, disaient-ils avec raison, de condamner l'appel au peuple. D'autre part, une restauration ne pouvait se faire sans l'assentiment du pays. Il eût fallu le dire. Il n'était que temps d'exciter les légitimistes à la concorde; mais comment négligeait-on, dans les circonstances présentes, d'adresser aux hommes de bonne volonté, aux hésitants de tous les partis, une parole de conciliation et de concorde? Enfin, à part Berryer, qui se trouverait isolé et impuissant parmi eux, les hommes à qui le prince confiait la direction du parti n'appartenaient point au groupe parlementaire et ne jouissaient pas d'une autorité suffisante dans le pays. Ils le sentirent si bien qu'ils proposèrent d'eux-mêmes l'adjonction au comité de plusieurs légitimistes éminents comme les ducs de Noailles, de Clermont-Tonnerre et de Valmy, MM. de Vatimesnil, de Benoist d'Azy, de Rainneville et de Falloux. M. de la Rochejacquelein répondit à son excommunication en déclarant que la légitimité n'était pas un mystère, et que les représentants de la France n'étaient pas tenus d'obéir au roi.

Quant à Berryer, l'occasion lui fut bientôt donnée de s'expliquer devant l'Assemblée et le pays tout entier sur la politique royaliste et de combler les lacunes de la malheureuse circulaire. Lors de l'interpellation Rémusat dont nous parlerons plus loin, comme on lui jetait à la face le voyage de Wiesbaden, il fit cette réponse aussi habile qu'éloquente :

Vous parlez de voyages à Wiesbaden, de voyages à Claremont, de conspirations ! Oui, pendant que des membres illustres de cette assemblée allaient au lit de mort du vieux monarque qu'ils ont servi; pendant qu'ils allaient partager ou les anxiétés ou les douleurs de

jeunes princes qu'ils ont aimés et qui ont eu cet avantage que nos soldats les ont connus à Saint-Jean-d'Ulloa, à Mogador, à Constantine.... (*Acclamations*); pendant qu'ils cédaient aux aspirations d'un souvenir reconnaissant auquel je ne reproche pas à plusieurs de MM. les ministres d'avoir obéi eux-mêmes.... moi, Messieurs, laissez-moi toute ma liberté et toute ma franchise, moi, Messieurs, pendant ce temps, j'allais avec un grand nombre de mes amis voir un autre exilé qui est étranger à tous les événements accomplis dans ce pays, qui n'a jamais démérité de sa patrie, qui est exilé parce qu'il porte en lui le principe qui, pendant une longue suite de siècles, a réglé en France la transmission de la souveraineté publique; qui est exilé parce que tout établissement d'un nouveau gouvernement en France est nécessairement contre lui une loi de proscription; qui est exilé, enfin, laissez-moi le dire, parce qu'il ne peut poser le pied sur le sol de cette France, que les rois ses aïeux ont conquise, agrandie, constituée, sans être le premier des Français, le Roi!....

« Et Berryer, nous dit un témoin oculaire, lança ces deux mots : le Roi, avec un geste superbe et l'accent d'un héraut d'armes. L'effet fut si grand que chacun se tournait vers la porte, comme si elle eût dû s'ouvrir devant le monarque annoncé et la majesté prédite. Il semblait que l'histoire fût détournée par la puissance d'un seul homme et qu'allait enfin paraître « le Roi, » qui seul pouvait épargner tant de douleurs au présent et de défaillances à l'avenir [1]. »

Puis il continua :

Mais ne croyez pas que je veuille dire qu'en me rendant à Wiesbaden, j'ai seulement obéi à un sentiment d'attachement, de respect ou de sympathie. Non! non! j'ai fait autre chose; j'ai fait plus · j'ai fait un acte de politique dont je veux rendre compte.

Oui, je suis allé.... Écoutez-moi jusqu'au bout; la très bonne foi est une grande puissance dans notre pays. (*C'est vrai!*) Le respect de la bonne foi est une grande élévation du caractère national. (*Très bien!*) Les réticences, les malentendus, Messieurs, font les défiances, les préventions, les haines, c'est-à-dire sont la source de tous les maux publics. Écoutez-moi donc. (*Nouvelle approbation.*)

Oui, je suis allé faire à Wiesbaden un acte politique. Oui, avec mes

1. De Boissieu, *Gazette de France*, 12 octobre 1868.

amis, j'ai porté à Wiesbaden cette politique à laquelle je vous ai dit que j'avais dévoué ces trois dernières années et que je n'abandonnerai pas tant qu'il me restera un souffle de vie ; cette politique d'union de tout ce qui est honnête, de tout ce qui est respectable dans mon pays, avec un entier oubli de tous les dissentiments, de toutes les luttes, de toutes les divisions passées. (*Nombreuses marques d'assentiment à droite.*) Oui ! au nom de la société française, j'ai été y porter cette politique ; mais ma besogne était faite ; l'œuvre était accomplie d'avance ; j'ai trouvé, dans le cœur du prince, tous ces sentiments, tous ces principes, toutes ces pensées, toutes ces convictions.

M. Aubry (du Nord). Il n'y a pas de prince ici ! Dites M. de Chambord !

M. Berryer. Il n'est plus sous vos lois, vous l'avez exilé, je l'appelle par son nom. (*Très bien ! à droite.*)

Oui, il a dans le cœur, il a dans la tête, cette même détestation des complots, des conspirations, des guerres civiles.

Ne parlez pas de trames secrètes : lui et ses amis ont besoin de respirer à l'air libre, au grand air, à découvert.... Croyez-vous donc, Messieurs, que celui qui n'a connu que les douleurs des demeures royales soit si impatient d'y rentrer, au risque d'appeler sur le pays des malheurs et des désastres qui le feraient maudire ? Et croyez-vous qu'il soit un ami dévoué qui puisse lui conseiller ce jeu terrible et coupable ? Non ! je le répète encore une fois, non ! Je l'atteste sur l'honneur que j'ai dans mes veines, non ! Il n'y eut autre chose à Wiesbaden que cette pensée, que cette déclaration qu'il fallait unir dans l'oubli de toutes les révolutions, de toutes les dissensions passées, les bons vouloirs et les intelligences honnêtes de ce pays ; qu'il fallait déraciner de tous les cœurs les ressentiments, les haines, les préventions que les malheurs passés y ont fait germer. Voilà le compte rendu vrai, complet, de notre voyage à Wiesbaden ; tout autre compte rendu est altéré ou complètement dénaturé [1].

« L'effet de ce discours fut immense, rapporte M. de Falloux, et d'une voix unanime on résolut, chez M. de Pastoret, qu'on demanderait à M. le comte de Chambord la sanction publique du langage de M. Berryer. Un rendez-vous fut pris chez le duc de Noailles, entre M. Molé, M. Guizot et les membres du comité légitimiste alors présents à Paris, afin de

1. *Œuvres parlem.*, V, p. 102.

rédiger tous ensemble un projet de lettre qui serait proposé à la signature du prince. Cette lettre fut rédigée séance tenante, dans la soirée, et devait être portée à Venise avec une grande célérité, afin qu'elle pût revenir en France à l'heure opportune. Ce message, auquel se rattachèrent alors tant d'espérances, fut confié à l'un de mes amis politiques, M. de Bertou. Il traversa, sans prendre une heure de repos et au cœur de l'hiver, les Alpes et la haute Italie.

« L'approbation de M. le comte de Chambord ne fut pas un instant douteuse. Le prince témoigna vivement la satisfaction que lui causait cette démarche, fit au projet de lettre quelques modifications heureuses, tout à fait dans l'esprit qui inspirait le document tout entier, le rendit, écrit de sa main, à M. de Bertou, qui le rapporta à Paris avec la même précision. A six heures du matin, il frappait à la porte de la rue des Petits-Champs. M. Berryer était encore dans son lit. Sur les premiers mots de M. de Bertou, il se leva et se jeta dans ses bras avec une émotion que le patriotisme justifiait bien, car cette lettre était le manifeste d'une monarchie qui pouvait sauver la France. En voici les principaux passages :

Venise, 23 janvier 1851.

Mon cher Berryer,

.... Vous le savez, quoique j'aie la douleur de voir quelquefois mes pensées et mes intentions dénaturées et méconnues, l'intérêt de la France, qui pour moi passe avant tout, me condamne souvent à l'inaction et au silence, tant je crains de troubler son repos et d'ajouter aux difficultés et aux embarras de la situation actuelle. Que je suis donc heureux que vous ayez si bien exprimé des sentiments qui sont les miens et qui s'accordent si parfaitement avec le langage, avec la conduite que j'ai tenus dans tous les temps.

Vous vous en êtes souvenu. C'est bien là cette politique de conciliation, d'union, de fusion qui est la mienne et que vous avez si éloquemment exposée ; politique qui met en oubli toutes les divisions, toutes les récriminations, toutes les oppositions passées, et veut pour tout le monde un avenir où tout honnête homme se sente, comme vous l'avez si bien dit, en pleine possession de sa dignité personnelle.

Dépositaire du principe fondamental de la monarchie, je sais que cette monarchie ne répondrait pas à tous les besoins de la France, si elle n'était en harmonie avec son état social, ses mœurs, ses intérêts, et si la France n'en reconnaissait et n'en acceptait avec confiance la nécessité. Je respecte mon pays autant que je l'aime. J'honore sa civilisation et sa gloire contemporaines autant que les traditions et les souvenirs de son histoire. Les maximes qu'il a fortement à cœur et que vous avez rappelées à la tribune, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès pour tous les mérites à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux, tous ces grands principes d'une société éclairée et chrétienne me sont chers et sacrés comme à vous, comme à tous les Français.

Donner à ces principes toutes les garanties qui leur sont nécessaires par des institutions conformes aux vœux de la nation, et fonder, d'accord avec elle, un gouvernement régulier et stable en le plaçant sur les bases de l'hérédité monarchique et sous la garde des libertés publiques à la fois fortement réglées et loyalement respectées, tel serait l'unique but de mon ambition.

« Ce manifeste replaçait l'avenir de la royauté dans sa véritable voie. S'il n'obtint pas toutes les adhésions, il conquit du moins tous les applaudissements; les portes de la France ne s'ouvraient pas encore, mais bien des obstacles étaient aplanis [1]. »

1. De Falloux, II, p. 24, 25.

CHAPITRE XVIII

BERRYER ET LE COUP D'ÉTAT DE DÉCEMBRE 1851

I.

Tout en faisant, dans l'intérêt du pays, ces nobles et pacifiques efforts, Berryer ne négligeait pas pour cela les travaux de l'Assemblée. Les deux années 1850 et 1851 peuvent compter parmi les plus remplies de sa vie parlementaire. Il continua d'intervenir dans les questions d'affaires. Il parla sur le traitement des payeurs généraux, sur les chemins de fer, sur le projet relatif au timbre des effets de commerce. Deux ans de suite il fut président et rapporteur de la commission du budget. A ce titre, il exposa la situation financière de la France dans deux rapports des plus remarquables. Au moment de la discussion, il soutint la défense des différentes parties de ces rapports avec une universalité de connaissances et une supériorité qui furent admirées de toutes les opinions.

Établi le 24 février 1848, sous la pression de la foule et dans l'entraînement d'une révolution, le suffrage universel ballottait la France entre des opinions extrêmes, la jetant, par de brusques secousses, tantôt à droite, tantôt à gauche, vers la monarchie ou vers le socialisme. N'était-il point possible

de régler, d'équilibrer cette institution sans la détruire et sans atteindre la constitution républicaine? Le gouvernement et la majorité s'entendirent et une commission parlementaire fut chargée d'étudier et de préparer les réformes nécessaires. Berryer fit partie de cette commission. Elle proposa d'étendre les cas d'incapacité aux mendiants et vagabonds et d'exiger, pour être électeur, une résidence non plus de six mois, mais de trois ans. La discussion fut longue et brillante. La gauche attaqua violemment le projet, que soutinrent MM. Thiers et Montalembert. Berryer prit la parole dans la séance du 28 mai 1850. Il justifia les mesures proposées, défendit avec fierté son désintéressement patriotique qu'on mettait en doute :

.... Nous avons traversé beaucoup de révolutions depuis que j'ai vieilli dans ce pays, nous en avons traversé beaucoup, et sous des gouvernements divers ou trompés ou trompeurs ; je vous le demande, à vous, quelle est l'injustice, à quelque époque et sous quelque régime qu'elle ait été commise, qui n'ait pas trouvé en moi un adversaire? Quelle est la victime qui n'ait pas trouvé en moi un défenseur? (*Bravos à droite. Agitation bruyante et prolongée.*)

M. Odilon Barrot. C'est vrai.

M. Berryer. Messieurs, quand on a mis l'honneur, la fortune, l'unique fortune de sa vie à tenir cette conduite pendant quarante années en face de son pays ; quand on n'a plus qu'à descendre, quand on n'a plus qu'à finir et recevoir la dernière parole de ses concitoyens, on ne veut pas un seul jour s'exposer à perdre leur estime. (*Acclamations chaleureuses sur tous les bancs de la majorité.*)

Irrité des interruptions continuelles des républicains, il leur adresse d'écrasantes répliques.

Vous dites que la conséquence (de la loi), c'est que beaucoup d'hommes ne resteront pas électeurs ou ne le seront pas. Je n'en sais rien, c'est de très bonne foi que je vous répète : Je n'en sais rien. (*Exclamations à gauche.*) Permis à vous de vous récrier ! Vous doutez de bien autre chose ! Quand vous doutez de la conscience publique vous pouvez bien douter de la conscience d'un homme.

M. Pelletier. Vous retranchez les électeurs parce que vous redoutez la conscience publique.

M. Berryer. Je ne crains rien, je ne redoute rien, la conscience des hommes dignes de respect et d'estime moins que toute autre chose. Je ne redoute pas plus d'avoir à subir des périls; et qu'est-ce donc que le péril aujourd'hui? (*S'adressant à la gauche.*) Oui, nous avons entendu vos menaces, nous vous connaissons, et le dernier de tous les périls, ce serait d'assister au spectacle de votre triomphe[1]. *(Très bien !)*

Votée à la suite de violents débats, cette réforme, loin d'être un remède, constituait plutôt un danger. Bien qu'il eût lui-même pris l'initiative de cette loi, le président se hâta de l'attribuer à l'Assemblée, afin d'exciter contre cette dernière les méfiances de l'opinion publique. Et quand Berryer, par les fenêtres de la mairie du Xe arrondissement, le 2 décembre 1851, annonça au peuple l'abrogation de cette loi, il était trop tard.

Cependant l'orage prévu par Berryer grandissait à l'horizon de la France. Les dissentiments s'accentuaient entre le président et l'Assemblée. Jusqu'alors il n'avait pas osé engager avec elle une lutte directe. Si la majorité fût demeurée étroitement unie, l'audace ne serait peut-être jamais venue au prince de l'attaquer. D'ailleurs le temps pressait, son mandat présidentiel touchait à sa fin ; il n'hésita plus. Sortir de l'ombre où le retenait la constitution, s'appuyer sur le peuple et sur l'armée, demander la revision de l'article qui interdisait sa réélection, et s'il ne l'obtenait point, passer outre, tel fut le plan qu'il adopta et qu'il suivit.

Comment il parcourut une grande partie de la France, Lyon, la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, la Normandie, présidant des banquets, semant des promesses, faisant vibrer les souvenirs glorieux du premier Empire, excitant habilement la défiance contre l'Assemblée, posant

1. *Œuvres parlem.*, IV, p. 536.

devant tous les conseils généraux de France la question de la revision, puis passant des revues et offrant le champagne aux soldats qui criaient : Vive l'Empereur! nous ne pouvons que le rappeler.

Il rencontra pourtant un homme d'honneur qu'il ne put séduire. En vain promit-il à Changarnier de le nommer maréchal de France, maréchal général avec des avantages pécuniaires énormes, connétable même, le sphinx, comme on l'appelait, parce qu'il ne disait à personne son secret, reçut froidement toutes ces avances. Alors, comme Changarnier avait sous ses ordres le commandement en chef de l'armée de Paris et des gardes nationales, c'est-à-dire 300,000 hommes; comme il pouvait à l'occasion se faire le défenseur de la loi et de l'Assemblée, le prince demanda au ministère la destitution du général. Le ministère démissionna. Au moment même où il blessait ainsi profondément l'Assemblée, Louis-Napoléon, pour simuler la déférence envers elle, convoqua à l'Élysée les chefs de la majorité, MM. Thiers, Berryer, Molé, Odilon Barrot, Dupin, de Broglie, Daru et Montalembert : « La constitution, leur dit-il, me donne le droit de disposer seul de l'armée, et ce droit, j'entends le maintenir tout entier. Je ne voudrais pas pourtant que l'exercice de ce droit fût mal interprété, et je vous ai réunis pour chercher avec vous quelle garantie je pourrais donner à l'Assemblée de la légalité de mes intentions, et pour que vous l'assuriez qu'elle n'a de ma part aucun empiétement à redouter. » Tous protestèrent énergiquement contre la destitution du général et l'atteinte portée aux droits de l'Assemblée. « Cet acte est bien grave, monsieur le président, insista Berryer, et il est impossible que les chefs de la majorité se portent garants d'une telle politique. »

Lorsque le nouveau ministère se présenta devant la Cham-

bre, il fut interpellé par M. de Rémusat sur sa politique et sur les causes de son avènement. On nomma une commission parlementaire pour aviser à la situation. Elle proposa de blâmer le ministère et de déclarer que l'ancien général en chef de l'armée de Paris conservait tous ses titres à la confiance que l'Assemblée lui avait témoignée quelques jours auparavant.

Deux fois Berryer prend la parole au cours des débats. Il déplore la conduite du gouvernement et la destitution du général; mais ce qui l'inquiète par-dessus tout, plus encore que les tendances du président, c'est le déchirement de la majorité. Il fait l'éloge de cette majorité et des biens qu'elle a répandus sur le pays.

Nous vivons depuis trois ans de l'esprit et des actes de la majorité. Si le gouvernement a été sage, si le pays s'est pacifié, si la prospérité, je veux dire, si l'activité de l'industrie, du travail, a commencé à renaître, on le doit à l'union, à la force, à l'influence, je n'hésite pas à le dire, à l'ascendant de la majorité. C'est donc un acte politique coupable que de se jeter avec témérité dans le péril de briser cette majorité salutaire.

Et Berryer en revient toujours à cette idée d'union qui remplit son âme et inspire sa politique. Si l'action de la majorité a été bienfaisante, c'est qu'elle était unie :

Le gouvernement parlementaire, nous avons voulu le maintenir, nous voulons le défendre et pour le présent et pour l'avenir; nous ne connaissons pas d'autres ressources au pays, et tous mes efforts, pour ma faible part, tous mes efforts ont été d'assurer l'union de ces éléments divisés de la société, de former un point d'appui, une armée de résistance, en rassemblant tout ce qu'il y a d'intelligences honnêtes, actives dans ce pays, tout ce qu'il y a d'hommes éclairés et expérimentés, tout ce qu'il y a d'hommes possesseurs d'intérêts légitimes, de les unir, oui....; et si l'on veut, oubliant les divisions que les révolutions passées ont faites, si l'on veut surmonter les ressentiments, les préventions que ces révolutions ont pu jeter dans les cœurs, de cette hauteur, Messieurs, on voit trop clairement que dans notre patrie si menacée et si malheureuse, il n'y a de divisions réelles

qu'entre les hommes et non point entre les choses; qu'il n'y a de divisions que dans des vues, des situations particulières, mais qu'il n'y en a point sur le fond des pensées, sur le fond des intentions, sur le fond des principes, qui doivent dominer et protéger cette société. Oui, demander l'union, demander la fusion, pour dire le mot, de tous les partis que les événements passés ont irrités les uns contre les autres, c'est vouloir restituer à la société les forces qui lui appartiennent, et qu'elle ne peut reconquérir que par notre accord le plus complet.

Oui, il n'y a pas ici de légitimiste, ou d'orléaniste, ou de républicain modéré, il n'y en a pas un qui conteste maintenant et qui repousse un seul des grands principes fondamentaux d'un gouvernement représentatif et régulier; il n'y a personne parmi nous qui soit en désaccord sur aucun de ces principes : égalité devant la loi, liberté de conscience, séparation de l'ordre civil et de l'ordre religieux, égalité et admissibilité à tous les emplois, à tous les avantages sociaux. Oui, nous le voulons tous, et c'est pour cela que nous devons nous unir pour réaliser les garanties pratiques, les garanties permanentes de ces droits, de ces libertés, de ces intérêts dans un gouvernement constitutionnel et parlementaire. (*Très bien! Très bien!*)

Les divisions! les divisions ont appauvri et affaibli la France, mais elles ne l'ont pas ruinée. Il y a encore des cœurs assez généreux pour se mettre au-dessus des préoccupations particulières, au-dessus des intérêts étroits des partis, pour n'envisager que l'intérêt général de la nation, sentir par où on se touche, par où on se comprend, par où on est uni d'intention, de volonté, de convictions, et constituer ainsi une armée vigoureuse qui résiste au nouvel envahissement des barbares sur l'Europe. (*Acclamations.*)

Tout est perdu, s'écrie-t-il en terminant, si la majorité se divise :

Et je dis à l'Assemblée : Arrêtez-vous au premier pas; si la majorité qui sauva la société française est brisée, si elle est scindée, comme je le vois en contemplant l'agitation et les votes divers au sein de la commission, et les frémissements qui ont régné sur ces bancs depuis deux jours; si elle est brisée, si la nation cesse de voir en elle son plus ferme appui et sa plus certaine ressource, je déplore l'avenir qui est réservé à mon pays; je ne sais pas quels seront vos successeurs, je ne sais pas si vous aurez des successeurs; ces murs resteront peut-être debout, mais ils seront habités par des législateurs muets[1]. (*Vive agitation.*)

1. *Œuvres parlem.*, V, p. 100, 101, 106.

Blâmé par l'Assemblée, le cabinet du 10 janvier se retira, et le président, pour manifester sa propre défiance, prit un ministère extraparlementaire. Les rapports entre les deux pouvoirs s'aggravèrent encore lorsque l'Assemblée refusa les crédits supplémentaires que le prince demandait pour frais de représentation.

D'autre part, la fusion ne faisait pas de progrès. Ajourné l'année précédente, le projet Creton, réclamant l'abrogation des lois d'exil contre les Bourbons, revint à l'ordre du jour. Comme on prêtait au prince de Joinville l'intention de briguer la présidence, Berryer combattit la proposition avec énergie. Il invoqua, cette fois, la raison politique et l'opportunité. Était-il sage de fournir à des ambitions toutes prêtes un prétexte, une occasion, une excuse? Par respect même pour les princes exilés, il ne voulait pas « que le nom d'aucun d'eux pût devenir l'objet d'accusations injustes, ni servir d'instrument ou de ressource à aucune intrigue de leurs ennemis. »

Mais un membre de l'extrême gauche, M. Marc Dufraisse, vint déclarer qu'il fallait opposer à l'éternité du droit monarchique l'éternité du châtiment républicain. « Ceux qui s'apitoyaient sur le sort de Louis XVI, s'écria-t-il, voulaient, l'événement l'a prouvé depuis, nous ramener à la royauté. » Alors Berryer s'élança à la tribune.

J'ai dit quelques mots au commencement de cette séance ; j'ai parlé au nom de la paix publique, au nom de la vraie politique du pays dans la situation difficile où il est ; j'ai parlé au nom de l'honneur, de la dignité des princes dont il s'agit dans cette délibération ; après les paroles détestables que vous venez d'entendre.... (*Vives exclamations à l'extrême gauche. Applaudissements prolongés à droite et au centre.*)

....Je n'ai que d'autant plus de crainte de donner des prétextes menteurs à ces passions mauvaises. Je l'avoue aussi, en face d'un pareil langage, les convictions, les paroles, les votes ne sont plus libres.

(*Nouveaux applaudissements.*) Qui voudrait par un vote indépendant, consciencieux, sincère, paraître s'associer un moment à des votes dictés par de pareils sentiments, de pareilles pensées, et exprimés dans un tel langage ? Non, personne ne veut s'y associer un moment. (*Acclamations répétées.*)

Je le répète, cette discussion est grave : je ne change pas d'avis sur le fond des choses, mais je supplie l'Assemblée d'ajourner cette question [1].

Le projet fut ajourné, mais la fusion le fut en même temps. Deux lettres, l'une de M. le duc d'Aumale à M. Dumon, l'autre de M. le duc de Nemours à M. Duchâtel, rompirent toute négociation avec les légitimistes.

II.

Cependant on approchait de l'époque prévue pour la revision. Dans quelques mois les pouvoirs du président allaient expirer. Lui, du moins, n'avait pas perdu son temps. De tous les départements, des pétitions habilement dirigées par les préfets bonapartistes affluaient sur les bureaux de l'Assemblée. A n'en pas douter, l'opinion publique était pour lui. Comment hésiter, d'ailleurs, entre un homme qui savait ce qu'il voulait et une Assemblée de plus en plus divisée ? Ainsi donc, l'aveuglement, les vieilles rancunes, l'esprit de parti, l'emportaient. C'en était fait des espérances de Berryer. Plus que jamais l'union de la famille royale paraissait un rêve lointain. M. de Falloux affirme qu'il n'y avait pas de question de principes. Tout dépendait des personnes. Si les princes réconciliés eussent fait appel au patriotisme et à l'union de leurs adhérents, la monarchie gagnait de grandes chances. Il n'en fut rien, et la revision trouva les royalistes

1. *Œuvres parlem.*, V, p. 115.

plus divisés que jamais, Tous les efforts de Berryer pour conjurer le péril échouèrent complètement.

M. Thiers et quelques autres orléanistes combattirent avec acharnement l'idée de la revision et ne contribuèrent pas peu à la faire échouer. Ils considéraient le maintien de la Constitution comme une barrière opposée aussi bien au comte de Chambord qu'à Louis Bonaparte. Quels étaient les vrais desseins de M, Thiers? A qui destinait-il la présidence? Au prince de Joinville ou à lui-même? On ne sait. « M. Thiers, écrivait Louis Veuillot, n'a jamais vu l'avenir que sous la forme d'un édifice dont il occuperait le sommet. Il croit que la France a besoin de lui, — et lui, il a besoin d'un piédestal [1]. »

L'autre partie des orléanistes dirigée par le duc de Broglie et Montalembert semblait disposée à s'unir aux amis des princes, à voter la revision, à accorder au président dix ans au lieu de quatre, afin d'apaiser sa convoitise et de faire avorter l'Empire. Cette politique de dupes était chaudement recommandée par Louis Veuillot dans l'*Univers*.

Et les légitimistes, allaient-ils se trouver unis sur cette question? A vrai dire, la plupart se pressaient autour de Berryer. A leurs yeux, la France était lasse de la République, lasse des expédients et de cette incertitude que Villemain appelle la « phtisie des États. » Dans son horreur pour l'anarchie, elle allait se livrer au césarisme. A tout prix, il fallait empêcher ce malheur, il fallait montrer au pays qu'il ne trouverait la stabilité et la paix que dans le principe traditionnel. « Nous n'avons pas demandé la revision, disait Berryer, mais puisqu'on la propose, nous serions coupables de laisser échapper une chance qu'on ne retrouvera peut-être jamais. »

1. L. Veuillot, *Mélanges*, V, p. 693.

C'eût été chose bien extraordinaire de voir tous les légitimistes suivre la politique de Berryer. Un certain nombre aimèrent mieux se rallier à M. Thiers. M. de Falloux nous présente ce dernier occupé à enrégimenter les antirevisionnistes et semant à pleines mains dans les rangs de la droite les germes de la division. « Il nous donna, durant toute cette période de la revision, le spectacle du langage le plus amical couvrant l'action la plus agressive et la plus passionnée.... M. Berryer me montrait un jour à l'Assemblée M. Thiers parlant très confidentiellement et très vivement dans un coin, à l'un de nos collègues, et lui qui, par générosité de cœur comme par habituelle hauteur de préoccupation, dédaignait les épigrammes, ne put s'empêcher de me dire : « Mon ami, quand vous voyez un homme de tant d'esprit que M. Thiers prendre tant de peine à entretenir des interlocuteurs si peu en état de faire sa partie, soyez sûr qu'il y a quelque mauvais dessein là-dessous et prenez-y garde. » En vain M. de Falloux avait-il rapporté de Venise des instructions très positives : « Quand j'eus fait à M. le comte de Chambord le récit détaillé de ce qui se passait entre nous, quand j'eus démontré, ce qui m'était bien facile, que nous considérions tout pouvoir viager du Président comme le préliminaire de l'Empire, il parut soulagé et donna, en ma présence, au duc de Lévis, les instructions les plus nettes pour que, devant rentrer à Paris quelques jours avant moi, il y fît connaître d'avance qu'il se rangeait à l'avis de M. Berryer sur la revision, qu'il souhaitait que personne ne se séparât de lui sur cette question, et que je serais formellement autorisé à le déclarer en son nom [1]. » Malgré tout, une douzaine de députés s'obstinèrent; les principaux opposants

1. De Falloux, *Mémoires*, II, p. 75, 40.

étaient MM. de Saint-Priest, de Laboulie et Nettement. Ils affirmaient être mieux placés que le roi lui-même pour juger de ses véritables intérêts. Quatre d'entre eux s'inscrivirent même pour parler contre la revision.

Lorsque le projet arriva à l'Assemblée, le 14 juillet 1851, comme il devait, pour réussir, être l'objet de trois délibérations successives, et réunir en première lecture les trois quarts au moins des votants, l'échec, par suite de ces divisions, paraissait bien probable,

Dans les séances du 15 et du 16 juillet, M. Michel, de Bourges, un des orateurs les plus véhéments et les plus écoutés de la gauche, avait, à propos de la revision, dressé un véritable réquisitoire contre la royauté. Berryer lui répondit, et sa parole, ce jour-là, « atteignit une éloquence qui n'a jamais été surpassée ni par aucun autre, ni par lui-même [1]. »

Tout d'abord, l'orateur s'expliqua sur la revision et sur les motifs patriotiques qui la rendaient nécessaire.

Nous n'avons pas demandé la revision, dit-il en substance...., mais quand ce mot a retenti, pouvions-nous méconnaître qu'elle est désirée par le pays, qu'elle répond à un besoin plus ou moins éclairé, mais à un besoin manifeste du pays ?.... Nous qui sommes profondément convaincus et des vices et des dangers des institutions actuelles, nous que tout le monde sait être sincèrement, persévéramment attachés à des principes tout contraires, quand la revision était demandée, pouvions-nous nous refuser à cet appel ?.... Nous l'avons accueilli bien moins pour satisfaire à des affections ou à des vues de parti que pour écarter deux dangers immenses qui nous paraissent menacer le pays.

Ces dangers sont l'instabilité gouvernementale, l'anarchie des pouvoirs publics, et comme conséquence le césarisme. Berryer le fait ressortir en termes saisissants.

1. De Falloux, *Mémoires*, II, p. 93.

Puis se retournant vers M. Michel, de Bourges, Berryer démolit son discours point par point et de main de maître. M. Michel avait exalté les principes républicains et les hommes superbes de 93 :

Ces conséquences des principes que vous défendez, lui répond Berryer, nous les avons vues ici, dans cette enceinte ; ces principes, ils ont reçu leur interprétation le 15 mai, quand l'enceinte des lois était violée ; ces principes, ils ont reçu leurs conséquences dans ces terribles journées de juin, dont je ne veux pas faire la peinture, qui nous ont tant coûté, dont l'effroi est encore si puissant sur tous les esprits. Et vous-mêmes, voyez ! Malgré la séparation que vous avez voulu faire aujourd'hui et de l'avenir et du passé, voyez où peut aller la logique dans ce lien étroit des principes et de leurs conséquences ; voyez quelles conséquences du principe que vous exaltez vous avez acceptées vous-mêmes ! Nous vous avons entendu accorder, et en quels termes ! un hommage aux souvenirs les plus détestables des plus mauvais jours, à ces hommes dont le nom est attaché à des temps, à une époque que le sens moral de l'humanité tout entière a maudits. Je ne crains pas d'exagérer ici le sentiment des hommes de bien, de vous-même, car à travers la défense de la doctrine et des idées, vous en avez exprimé quelque répulsion ; mais je peux dire que ces hommes, que vous avez appelés des hommes superbes, ont commis, en quatorze mois, dans cette malheureuse France, plus de crimes que toutes les passions, toutes les ignorances, toutes les ambitions, toutes les perversités humaines n'en ont peut-être fait compter pendant quatorze siècles. (*Applaudissements et bravos prolongés sur les bancs de la majorité.*)

Eh ! mon Dieu ! que vous repoussiez pour l'avenir ces abominables chances pour notre patrie, ah ! je le comprends ! Mais vous nous accordez bien peu quand vous dites que ce ne sera pas là son état normal. (*Nouvelle approbation et rires ironiques à droite.*)

Et enfin, avec votre grande et vive imagination, vous qui êtes si puissamment, si profondément, si nerveusement impressionné, avez-vous songé aux autres ? Avez-vous pensé qu'il y avait ici des fils, des neveux, des proches des victimes ? Avez-vous songé que c'est à la nation la plus impétueuse sans doute de la terre, mais aussi, quand elle est dans le calme de sa vraie nature, la plus humaine, la plus loyale, la plus généreuse.... (*Applaudissements et bravos à droite.*) avez-vous songé que c'est à cette nation que vous avez dit en parlant de ces temps horribles : Peuple, voilà ton Iliade !.... (*Explosion de bravos et d'applaudissements.*)

Vous êtes du peuple, dites-vous; vous êtes le fils de vos œuvres. Je le suis des miennes; je suis plébéien comme vous; je suis mêlé au peuple comme vous; je l'approche, je le secours, je le plains autant que vous! (*Applaudissements prolongés.*) Je le connais ce peuple, il ne cédera pas à des excitations funestes; il recueillera ses souvenirs (il en a de récents!); il interrogera les souvenirs de ses pères; il comptera ce qu'il a eu de misères, ce qu'il a eu de souffrances, ce qu'il a eu d'égarements, de honte, quand vous avez été ses maîtres, quand il a obéi à la voix de ces *enfants du doute* qui prétendent être la raison elle-même!.... (*Vives acclamations. Applaudissements répétés et prolongés.*)

M. Michel (de Bourges) avait refusé aux monarchistes le droit d'invoquer les principes de 1789, sous peine d'être étouffés par la logique; Berryer lui répond :

Et nous! nous! il serait vrai de dire que, nous aussi, inévitablement emportés sous le joug impérieux de ces principes et de leurs conséquences, malgré nous, sans le vouloir, sans le savoir, nous dit-on, nous serions pareils à vous!.... Et pourquoi? Parce que nous ne sommes pas des insensés, parce que nous reconnaissons le travail des temps, les progrès, les changements, les modifications inévitables d'une société qui marche, qui se développe par son industrie, par ses travaux, par ses richesses, par son intelligence; parce que nous reconnaissons ces transformations progressives de la société, parce que nous revendiquons les grandes réformes de 1789, parce que, à la suite de quatorze siècles, nous voulons et nous réclamons les institutions politiques, les libertés publiques, dont le principe fut alors consacré. Nous sommes entraînés, dites-vous; la monarchie est incompatible avec ces principes : nous sommes républicains, car il n'y a que la république qui puisse réaliser tous ces progrès!!!

Ah! quel souvenir avez-vous donc d'une histoire bien récente, et quel orgueil vous anime de venir confondre ces années que vous groupez, que vous embrassez dans une même pensée comme dans une sorte de lien de conséquences naturelles, la république et 1789! Mais la république a brisé les principes des institutions de 1789! Mais la république a égorgé les plus nobles défenseurs de la liberté de 1789!... Mais les plus illustres, et Thouret, et Bailly, et Chapelier, et tant d'autres que je pourrais citer qui ont fondé les institutions de 1789, ils sont tombés sur les échafauds de la république! (*Bravos et applaudissements.*)

.... Vous me parliez du jury, je ne sais plus à propos de quoi : Étaient-ce les vingt-quatre stipendiés du tribunal révolutionnaire

qui étaient le jury de la Convention? La république, elle n'a laissé à tous que le souvenir des souffrances, des libertés, je le répète, violées, conspuées par elle-même; elle les a livrées au despotisme, ces libertés, et malheureusement aussi, beaucoup des hommes dont l'honneur eût été de demeurer parfaitement fidèles aux principes d'indépendance et de fierté qui les leur avaient fait proclamer se sont livrés eux-mêmes au despotisme. L'incompatibilité de la monarchie avec les principes de 1789! Mais permettez-moi de vous le dire, qui est-ce qui a ramené le gouvernement représentatif? Qui est-ce qui a rendu à la France les principes de liberté de 1789? Qui est-ce qui les a remis en honneur et en pratique dans notre pays? De quels actes, de quelle volonté émane la jouissance que nous en avons eue pendant trente années? de la royauté.

Le capital et le travail, avait dit Michel, de Bourges, se font la guerre. Mais la République va changer tout cela : le capital et le travail vont se donner la main sur les ruines de la monarchie, qui s'est toujours méchamment mise du côté du capital contre le travail.

En vérité, mon esprit s'égare, il se confond, répond Berryer. La lutte du capital et du travail, mais elle date du premier jour du monde. Cela ne dépend pas de la forme du gouvernement; cela dépend d'une bonne ou mauvaise administration. Que vous disiez à celui qui péniblement amasse chaque jour le salaire tant arrosé de ses sueurs, que vous lui disiez pour lui troubler l'âme, pour lui égarer la raison : Le capital est un despote monarchique qui t'écrase, qui te pressure, qui flétrit la mamelle où il s'alimente; que vous égariez sa raison et passionniez son esprit dans les douleurs, dans les privations, au milieu des inquiétudes de sa famille; croyez-vous avoir avancé la solution du grand problème?.... Je pourrais ici abuser des exemples. Mon Dieu! quand on accuse le passé, on a un grand avantage. La monarchie, à travers toutes les erreurs, toutes les faiblesses, tous les vices qui sont attachés à l'humanité, elle a duré quatorze siècles; on a un long espace à parcourir pour y saisir des fautes, des jours mauvais, et les lui reprocher, comme s'ils étaient la conséquence même de son principe. La république, cette république qui doit être éternelle, cette république qui est selon vous la grande condition de l'avenir, nous ne l'avons connue qu'un jour. Elle s'est défendue, dites-vous. Mais le système de défense nous a fait horreur; mais les misères qui en sont résultées ont pesé pendant vingt années sur la nation française! Je ne veux pas abuser de ce que vous avez

duré si peu, n'abusez pas de ce que nous avons duré longtemps. *(Bravos et applaudissements.)*

Pour revenir au problème dont vous parlez, je dirai que la Restauration, puisqu'il faut que je prononce son nom, la royauté héréditaire.... dans l'espace de temps qu'elle a parcouru, a fait pour le peuple, non pas par des théories vagues, mais par des faits, par de sages lois, ce qu'il y avait à faire, la seule chose qu'il y avait à faire, ce qui seul résoudra tous les problèmes philosophiques que vous pouvez jeter en pâture à des esprits qui ne les comprennent pas; elle a obtenu, par des faits, ce que vos théories n'obtiendront jamais : elle a inspiré la confiance et excité ainsi la circulation du capital, elle a ramené la paix, elle a fait naître le travail ; il en est sorti une prospérité sans égale.

Du jour où elle a été libérée du fardeau du passé, du fardeau des guerres, des malheurs dont on l'accusait, comme si elle avait été chercher la guerre au loin, peu importe, du jour où elle a fait ce pacte de 1818 dans lequel elle assumait la responsabilité de tout le passé, et payait toutes les dettes des gouvernements antérieurs, rachetait la victoire de l'Europe victorieuse un jour; depuis ce moment de 1818, il s'est développé d'année en année une immensité de travail, une réalité de richesse, une dispersion du capital entre les mains des travailleurs, un accroissement de la valeur de la propriété sans bornes aux yeux de l'imagination.... etc.

Michel, de Bourges, avait raconté, en la falsifiant, l'histoire de la Restauration, lui reprochant, avec des frémissements d'horreur que rien ne peut rendre, le milliard d'indemnité, les proscriptions, etc., etc. Berryer reprend une à une ces accusations et rien n'en subsiste. Il s'élève à la plus haute éloquence en rappelant les bienfaits de cette vieille monarchie de quatorze siècles, qui nous a conduits sans faiblir à sa tâche....

Depuis les mœurs farouches des compagnons de Clovis jusqu'aux grands établissements de saint Louis, jusqu'aux belles économies de Louis XII, jusqu'aux pacifications de Henri IV, jusqu'à cette magnifique société de Louis XIV, jusqu'à la pensée généreuse qui anima les premières années de Louis XVI, jusqu'à cette époque dernière où prévalait l'ascendant de la France, non pas seulement l'ascendant mercantile, industriel, nos possessions de l'Inde, la richesse de nos colonies, l'Angleterre humiliée, l'Amérique affranchie, toute cette

puissance de la France au dehors, mais encore l'ascendant moral de la France dominant par le goût, par les arts, par l'intelligence, par tout ce qui met l'homme au-dessus de lui-même.

Berryer expose ensuite devant l'assemblée la genèse de ses idées politiques, et nous avons cité ailleurs ce superbe passage de son discours. Il met en pièces, en passant, ce vieil argument qui consiste à présenter l'exemple des États-Unis, et prouve péremptoirement que l'Amérique, placée dans les conditions où se trouve la France, ne resterait pas républicaine deux jours.

Ah! j'oubliais, continue-t-il avec un sublime abandon, que vous nous avez cité une grande autorité, les paroles d'un grand génie, de Napoléon.

Napoléon à Sainte-Hélène, dites-vous, a appelé la république comme un progrès naturel de la société française. Non! non!.... Lui qui avait tant fait pour comprimer vos principes, pour assouplir et dompter les hommes que vous avez exaltés, lui qui avait tant fait pour reconstituer l'autorité en France, quand cette œuvre qu'il avait étendue par delà les frontières de son empire a été brisée, comme je le disais tout à l'heure, parce que la victoire lui avait manqué de parole un seul jour; quand ce hardi génie, qui avait eu foi en lui-même, s'est vu solitaire en face de sa grande entreprise échouée; ah! c'est comme une menace, une menace vengeresse qu'il a dit à l'Europe qui avait détruit son œuvre : Tu seras républicaine ou cosaque! (*Applaudissements.*)

Ne vous y trompez pas; le mot de Napoléon c'est la malédiction d'un grand cœur étonné et contristé de sa chute; il n'a pas d'autre sens. (*Approbation.*)

Nous savons l'histoire; elle nous a transmis les exclamations testamentaires des deux hommes qui ont agi le plus puissamment sur le temps dans lequel nous avons vécu. Napoléon et Mirabeau. Mirabeau qu'on citait hier, cet immense tribun, cet homme qui avait tant ébranlé le pouvoir et les bases de la société française, et qui a épuisé les dernières forces de sa vie pour essayer de relever et de rétablir les ruines qu'il avait faites....

A droite : C'est cela!

M. Berryer : Quand ce géant s'est vu oppressé sous ces ruines et sous ses labeurs, il a poussé un cri de désespoir : « J'emporte le deuil de la monarchie; les factieux s'en disputeront les lambeaux!

Oui, tous deux, Napoléon, Mirabeau, ces deux grands génies qui ont eu la témérité d'oser vouloir disposer et de tout un siècle et de tout un grand peuple, d'en disposer de par le droit seul du génie, ils se sont sentis affaissés sous le poids de cette responsabilité, et tous deux se sont dit : « L'autorité ! l'autorité ! elle est brisée, il n'y a plus de société ; les factieux s'en partageront les lambeaux ! » Voilà les vraies paroles de tous deux. *(Bravos et applaudissements prolongés. Agitation marquée.)*

M. le président (Dupin) : C'est du Mirabeau !

Sur quoi M. de Falloux fait cette réflexion : « Je crois qu'en ce moment c'est Mirabeau qui était flatté, car jamais la parole humaine ne se montra en même temps plus contenue et plus hardie, plus véhémente et plus persuasive, plus passionnée, plus émue et pourtant plus rigoureusement conforme à la justice et à la vérité [1]. »

Dans sa péroraison, Berryer revient à la revision ; il en montre en termes émus la pressante nécessité.

Supposez que dans sa lassitude, dans ses illusions, s'il en a encore, le peuple, alors qu'il s'agira de prendre un chef d'État, excité par le retentissement sous les chaumières de ce nom de Bonaparte, et comme on le disait hier, il n'y a plus d'autre nom en France aussi connu que celui-là, supposez, dis-je, que le peuple, malgré la constitution, qui limite la durée des pouvoirs présidentiels, veuille appeler encore par des millions de voix, à la présidence de la France, Louis-Napoléon Bonaparte, eh bien, je dis, Messieurs, que tout est perdu ! *(Mouvement.)*

Non, écoutez-moi, je ne l'attaque pas ; je n'ai pas voté pour lui.... mais je maintiens qu'il faudrait qu'il fût supérieur à l'humanité, si dans cette situation ainsi perpétuée malgré la loi du pays, il ne s'imagine pas qu'il est dans son droit, qu'il est de son devoir, de par les millions de voix qui l'auraient élu, de renverser constitution et Assemblée, la nation l'ayant placé au-dessus de tous dans son individualité.

Voix nombreuses à gauche : Nous résisterions !

M. Berryer : Vous résisteriez ! Je n'en doute pas ; vous résisteriez ici, dans cette Chambre, pendant la semaine d'existence que vous

1. De Falloux, *Mémoires*, II, p. 100.

auriez encore après cette réélection inconstitutionnelle ; vous résisteriez, vous soutiendriez la lutte, et quelle lutte!.... Nous, nous ne voulons pas de guerre civile en France, mais en est-il une occasion plus redoutable : le parti du parlement! le parti du président! Vous perpétueriez-vous? Vous prolongeriez-vous pour soutenir cette lutte? Vous feriez-vous Long-Parlement? En auriez-vous....? Oui, vous en auriez l'énergie parce que vous êtes patriotes ; mais vous violeriez donc aussi vous-mêmes la constitution? Ainsi de toutes parts, par la nation, par l'Assemblée, pour soutenir une lutte engagée en l'honneur de la constitution, la constitution serait violée, et le déchirement serait au sein des pouvoirs et du pays, du pays livré aux chances des luttes, aux chances des coups de main....

Ah! mes amis, Messieurs de la majorité, comprenez bien, écoutez, reconnaissez les voix qui nous entretiennent de nos dissensions passées, qui aigrissent nos ressentiments, qui approfondissent nos divisions, reconnaissez ces voix, comprenez-les, que ce vous soit un grand avertissement ; unissons-nous de plus en plus ; majorité, tous de la majorité, soyez inséparables en face des dangers et de la sédition et de l'ambition ; soyez inséparables dans l'ordre légal ; rappelez-vous comment nous avons traversé les mauvais jours ; que ce souvenir douloureux soit une leçon immense, une leçon toute-puissante pour nous rendre forts en face des périls qui s'avancent [1].

Personne n'a mieux jugé que M. L. Veuillot ce magistral discours : « Tout éloge du discours de M. Berryer, écrivait-il, serait pâle et insuffisant ; il faut le lire. Mais qu'on se garde bien de croire qu'on le connaîtra lorsqu'on l'aura lu. Quelque beau et fort qu'il soit encore, ce ne sera qu'un portrait, une image magnifique, mais morte. Nous avons vu et entendu la vie. Ah! que cela fait de bien dans une discussion de ce genre, et après un discours et des applaudissements comme ceux qui venaient de retentir ; que cela fait de bien, quand le bon sens, la probité, la vérité, prennent enfin la parole et éclatent avec toute la splendeur que la conscience leur souhaitait!.... Dieu qui aime la vérité et la justice se plaît à les faire resplendir sur les lèvres qui s'ouvrent pour les confes-

1. *Œuvres parlem.*, V, p. 135.

ser; il envoie au génie honnête ces grandes pensées, ces accents victorieux, ces illuminations soudaines que l'art ne connaît point, et dont la face insolente du mensonge n'est jamais éclairée....

« Il ne faisait point de littérature, il n'avait point de phrases à effet, soigneusement préparées pour provoquer les applaudissements; il dédaignait toutes ces trivialités de l'éloquence, tout cet attirail ignominieux du mot et du geste que le vulgaire des orateurs traîne à la tribune pour acheter bassement un succès; et à chaque instant les frémissements, les acclamations, les battements de mains et les battements de cœur traversaient son discours, non comme l'encouragement d'un parti à un homme de parti, mais comme l'adhésion de la conscience publique à l'orateur de la justice et de la vérité. »

Le lendemain, il ajoutait avec non moins de vérité : « Le plus mâle discours, le plus irréfutable, le plus inattendu change rarement un dessein arrêté, emporte rarement une voix. Le vote est pris à l'avance. Peut-être que M. Berryer lui-même n'a pas gagné hier un seul des huit ou dix légitimistes qui repoussent la revision.... Des raisons à lui opposer, ils n'en ont point, mais des votes, ils en auront. « Les orateurs anciens, dit M. de Bonald, parlaient devant le peuple et la raison pouvait se faire entendre. Aujourd'hui, nous parlons devant de beaux esprits; il n'y a plus rien à faire; c'est faire des tours de cartes devant des joueurs de gobelets [1]. »

En effet, la revision fut rejetée par l'Assemblée. Elle ne réunit que la majorité relative de 446 voix au lieu de la majorité absolue de 543 voix exigée par la constitution.

1. L. Veuillot, *Premiers mélanges*, VI, p. 262.

III.

Berryer ne se fit aucune illusion sur les conséquences de ce vote. S'il se résignait et engageait ses amis à s'en tenir à la légalité, il prévoyait bien que Louis Bonaparte ne se résignerait pas si facilement. Les événements se précipitèrent plus qu'il ne le pensait lui-même. Ajournée vers le commencement d'août, l'Assemblée reprit ses séances le 4 novembre. Ses jours étaient comptés; elle n'avait plus même un mois à vivre. La guerre entre les deux pouvoirs reprit dès le premier jour par une proposition présidentielle très significative. Il fit demander à l'Assemblée d'abroger la loi du 31 mai et d'en revenir au suffrage universel sans restriction. Cette mesure avait, aux yeux du prince, le double avantage d'accroître sa propre popularité et de diviser davantage l'Assemblée. En effet, la gauche accueillit le projet avec des cris de joie. C'est à peine si Berryer put se faire entendre lorsqu'il se leva pour combattre l'urgence. « Ne m'interrompez point par des murmures, s'écriait-il. Ceux que vous élevez contre moi me satisfont et me confirment dans mes résolutions et dans la conduite que j'ai tenue. » Et il demanda qu'avant de déclarer l'urgence une commission fût nommée pour examiner les dangers de la situation. Sa proposition fut repoussée, « non point parce qu'elle n'avait pas assez de clarté, mais parce qu'elle en avait trop; » l'urgence réclamée par le ministère eut le même sort.

En présence des bruits de coup d'État qui circulaient dans le pays, les questeurs demandèrent que le décret qui attribuait au président de l'Assemblée le droit de requérir directement les troupes fût promulgué comme loi, mis à l'ordre du jour de l'armée et affiché dans les casernes. Malgré les

efforts de Thiers et de Berryer, l'aveuglement de la gauche fit rejeter cette proposition salutaire. « La victime était désarmée, dit Odilon Barrot, il ne restait plus qu'à la frapper. »

Libre de fixer le jour et l'heure, le prince, qui depuis longtemps était prêt, choisit le 2 décembre, anniversaire d'Austerlitz. Dans la nuit, le palais de l'Assemblée fut occupé; seize représentants et quarante chefs populaires furent écroués à Mazas, des décrets dissolvant l'Assemblée et réglant l'appel au peuple affichés dans Paris.

Berryer apprit de bonne heure par M. Benoist d'Azy ce qui venait de se passer. Un certain nombre de représentants s'étaient réunis chez M. Daru, vice-président de l'Assemblée, pour protester contre la violence. Berryer et son ami y allèrent aussitôt, mais ils trouvèrent les portes de l'hôtel occupées par des chasseurs de Vincennes et ne purent entrer. Le Palais-Bourbon était également cerné, et les trente ou quarante députés qui réussirent à pénétrer dans la salle des séances furent dispersés par la force.

Cependant Berryer et Benoist d'Azy, prévenus que les représentants se groupaient à la mairie du Xe arrondissement [1], y coururent. Cet édifice était situé rue de Grenelle-Saint-Germain, près du carrefour de la Croix-Rouge. A chaque instant arrivaient de nouveaux députés de droite et de gauche. Vers dix heures, on en comptait déjà près de 200.

Ils s'installèrent dans la grande salle de la mairie. Au fond une longue table où s'établit le bureau. En l'absence de M. Dupin, qui s'était arrêté ou fait arrêter, M. Benoist d'Azy présida, ayant à ses côtés M. Vitet et trois secrétaires. A l'autre extrémité, derrière les députés, une foule sympathique et silencieuse, quelques gardes nationaux prêts à

1. Le Xe arrondissement est devenu le VIIe.

marcner aux ordres de l'Assemblée. Il était environ onze heures. Avant tout il fallait agir, et s'il restait une chance de salut et de liberté, ne point la laisser perdre. C'est ce que comprit Berryer. Il fut l'âme de cette dernière séance de l'Assemblée. « Il fut, dit M. de Falloux, l'inspirateur, le rédacteur de toutes les mesures prises. Il sut, tantôt en peu de mots, tantôt du geste et du regard seulement, mettre fin aux propos discordants ou aux motions inutiles, ramener, concentrer toutes les volontés sur un seul point, la déchéance; dicter avec précision les termes du décret, provoquer ensuite la désignation d'un commandant militaire, naturellement désigné, puisque le général Oudinot était parmi nous, conseiller ensuite de lui adjoindre comme chef d'état-major M. Tamisier, également présent et plus favorablement vu de la gauche ; enfin, donner à tous l'exemple le plus rare dans les heures de crise, celui d'un imperturbable sang-froid dans un inébranlable courage [1]. »

Voici en quels termes il proposa la déchéance :

Messieurs, nous sommes maintenant les seuls défenseurs de la constitution, du droit, de la république, du pays. Ne nous manquons pas à nous-mêmes, et s'il faut succomber devant la force brutale, l'histoire nous tiendra compte de ce que jusqu'au dernier moment nous avons résisté par tous les moyens qui étaient en notre pouvoir.

Laissons de côté tous les incidents. Nous n'avons peut-être pas un quart d'heure à nous. Rendons un décret *(Oui! Oui!)*. Je demande qu'aux termes de l'article 68 de la constitution, attendu qu'il est mis obstacle à son mandat :

L'Assemblée nationale décrète que Louis-Napoléon Bonaparte est déchu de la présidence de la république, et qu'en conséquence le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale. *(Très vive et unanime adhésion.)* Je demande que le décret soit signé par tous les membres présents [2].

Puis comme la foule s'amassait dans la rue autour de la

1. De Falloux, *Mémoires*, t. II.
2. *Œuvres parlem.*, V, p. 190.

mairie, Berryer prit l'écharpe de M. de Kerdrel, s'approcha de la fenêtre, la fit ouvrir, et s'adressant au peuple il lui annonça, au milieu des acclamations, « que l'Assemblée, régulièrement réunie en nombre plus que suffisant pour la validité de ses décrets, avait prononcé la déchéance du président de la république, que le commandement supérieur de l'armée et de la garde nationale était confié au général Oudinot et que son chef d'état-major était M. Tamisier [1]. »

Cependant des troupes arrivent rue de Grenelle-Saint-Germain, refoulent le peuple et se massent autour de la mairie. Presque aussitôt un capitaine monte l'escalier et se présente à la porte de la salle avec douze chasseurs. Devant l'attitude digne et énergique de M. Vitet, il se retire. On demande des ordres au ministre de la guerre. Saint-Arnaud répond de faire évacuer la mairie et d'arrêter les députés qui n'obéiraient pas sur-le-champ. Le général Forey, qui dirige l'opération, n'hésite plus. Sur son ordre, commissaires, chasseurs et agents de police s'élancent, et sans écouter les protestations mettent la main sur les députés et les entraînent. Dans la rue ils ne sont pas libres. On les range entre deux haies de soldats. Le général Forey prend la tête du cortège et se dirige vers la caserne du quai d'Orsay. Sur le passage des députés une partie de la foule crie : Vive l'Assemblée ! Vive la constitution ! l'autre reste indifférente ou moqueuse. Beaucoup se figurent qu'on ramène en triomphe les députés au Palais-Bourbon.

« On nous avait lâchés dans la cour de la caserne comme on lâche un troupeau dans un pré, dit M. de Falloux, et nous mîmes cette sorte de liberté à profit pour procéder à un appel nominal auquel nous attachions tous le même prix ; puis

1. *Œuvres parlem.*, V, p. 196.

la nuit venant et le brouillard s'épaississant, on nous fit entrer pêle-mêle dans une vaste salle. » MM. de Falloux, Berryer et Rességuier partagèrent la chambre que leur offrit un officier de leur connaissance.

« Vers dix heures du soir, vacarme dans la cour. Les portes et les grilles tournaient à grand bruit sur leurs gonds. Quelque chose entrait qui roulait comme un tonnerre. On se pencha aux fenêtres et l'on aperçut, arrêté au bas de l'escalier, une espèce de gros coffre oblong, peint en noir, en jaune, en rouge et en vert; porté sur quatre roues, attelé de chevaux de poste et entouré d'hommes à longues redingotes et à figures farouches, tenant des torches. Dans l'ombre, et l'imagination aidant, ce chariot paraissait tout noir. On y voyait une porte, mais pas d'autre ouverture. Cela ressemblait à un grand cercueil roulant.

« — Qu'est-ce que c'est que ça ? C'est un corbillard ?

« — Non, c'est une voiture cellulaire.

« — Et ces gens-là, ce sont des croque-morts ?

« — Non, ce sont des guichetiers.

« — Et pour qui ça vient-il ?

« — Pour vous, Messieurs, cria une voix.

« C'était la voix d'un officier; et ce qui venait d'entrer, c'était, en effet, une voiture cellulaire.

« .... Quelques-uns la touchaient, et n'en croyaient pas leurs yeux. M. Piscatory se croisait avec M. Chambolle et lui criait :

« — Je pars là dedans !

« M. Berryer rencontrait Eugène Sue, et ils échangeaient ce dialogue :

« — Où allez-vous ?

« — Au mont Valérien. Et vous ?

« — Je ne sais pas.

« A dix heures et demie, l'appel commença pour le départ.... Les représentants, appelés deux par deux, défilaient dans la salle basse devant les estafiers, puis on les faisait monter dans la boîte à voleurs [1]. »

Comme Berryer s'indignait, le colonel Feray dit : « Il faut en prendre votre parti, Messieurs; toute l'armée est engagée dans cet événement. Elle ira jusqu'au bout, coûte que coûte. » Ce colonel Feray avait épousé la fille du maréchal Bugeaud. Sur quoi M. de Montebello fit cette réflexion : « C'est aujourd'hui le jour anniversaire d'Austerlitz, et voilà le gendre du maréchal Bugeaud qui fait monter le fils du maréchal Lannes dans une voiture de galérien. »

La voiture qui emmenait Berryer prit la route de Vincennes. On y arriva avant le jour. Les représentants s'installèrent de leur mieux dans les couchettes de la chambrée. Berryer se trouva auprès de M. Odilon Barrot. Ce dernier, qui ne quittait jamais le ton solennel, se mit à dire du fond de son lit : « Eh bien, Berryer, il sera donc écrit qu'après plus de soixante ans écoulés depuis 1789, nous voilà réduits, toi et moi, à voir de nouveau la force triompher du droit. N'est-ce pas bien humiliant? — Tais-toi, Barrot! » répondit simplement Berryer, « l'homme du monde qui comprenait le moins et qui dédaignait le plus l'art de poser. M. Barrot et M. Berryer, à leur insu, se peignent là tout entiers [2]. » Ajoutons que dans la journée, Berryer et ses amis purent s'installer dans les appartements du duc de Montpensier. Quand il n'y eut plus de résistance à redouter, on remit les députés en liberté. En sortant de Vincennes, le grand orateur était fermement résolu à renoncer à la politique. Lorsque le prince Napoléon demanda au pays de ratifier son

1. V. Hugo, *Histoire d'un crime.*
2. De Falloux, *Mémoires*, t. II.

coup d'État, Berryer conseilla à ses amis de s'abstenir ; et il fit répondre aux électeurs de Marseille qui le conjuraient de ne pas les abandonner :

Je suis très décidé à ne solliciter et à n'accepter aucune candidature.

En prenant cette résolution, je n'obéis pas au ressentiment des événements du 2 décembre. Depuis quarante ans, j'ai consacré tous les efforts de mon intelligence au service et à la défense des principes fondamentaux de notre vieille société française ; je ne déserterai pas plus aujourd'hui la cause des libertés publiques que je ne trahirai ma foi et ma fidélité au principe de la souveraineté traditionnelle, que je considère, mieux que jamais, comme la plus naturelle, la plus forte, la plus stable garantie d'une sage et loyale pratique de ces libertés. Qu'irai-je faire dans ce nouveau corps législatif, d'où la vie politique est entièrement retirée, et où je ne trouverai ni l'action publique ni l'indépendance que les révolutions de 1830 et de 1848 ne nous avaient pas ravies ?

C'est avec peine que je redeviens étranger aux populations du Midi, qui m'avaient, à mon grand honneur, adopté pour compatriote, et que je m'éloigne de cette tribune nationale que de longs travaux et mon sincère patriotisme ont rendue chère à mes souvenirs. La tristesse de mes regrets, vous le comprenez, a des causes plus élevées que le sentiment de ma position personnelle. Puis-je, sans douleur et sans inquiétude, voir la France proscrire par tant de millions de voix les droits et les institutions nécessaires à la puissance et à la dignité des nations chrétiennes, ainsi qu'elle a méconnu la force tutélaire et la douce majesté d'une royauté de quatorze siècles ?

Dieu veuille préserver notre patrie des hontes et des misères que je redoute pour elle [1] !

1. *Lettre à M. de Surian*, 5 février 1852.

CHATEAU D'AUGERVILLE

CHAPITRE XII

BERRYER A AUGERVILLE

En disant adieu à la politique et à la tribune nationale, Berryer avait, pour se consoler, le Palais et Augerville. Plus tard nous entendrons ses derniers grands plaidoyers. Mais il est temps d'aborder la vie intime de l'orateur, de le suivre au milieu des siens dans cette noble et hospitalière demeure qu'il s'est préparée. Aussi bien, Berryer gagne à être vu de près. Plus on l'approche et plus on éprouve la séduction irrésistible de sa personne. Et ce cœur débordant d'affection, cette simplicité, cette bonté exquise, expliquent mieux que tout le reste la puissance incomparable de sa parole.

A Paris, Berryer habita pendant cinquantre-quatre ans le même appartement, au 64 de la rue Neuve des Petits-Champs. Son cabinet était au rez-de-chaussée, une grande pièce servant en même temps de bibliothèque. Sur la cheminée, le buste en bronze du comte de Chambord. Çà et là, sur des étagères, une statuette de Rossini et une autre d'O'Connell, « le poing fermé, dans l'attitude de la menace contre les oppresseurs de sa chère Irlande [1]. » A la portée de Berryer, près de son bureau, ses livres préférés : l'Évangile, l'Imitation,

1. Mme de Janzé, *Souvenirs* (Plon). Personne n'a donné sur la vie intime de Berryer des détails plus intéressants

Corneille, Racine, Bossuet, pour lequel le maître professait une admiration passionnée. M. de Jouvenel entra un jour sans être remarqué et surprit Berryer absorbé dans la lecture de l'*Histoire universelle*. — « Ah ! fit-il, je vous dérange, vous êtes en famille. — Comment cela ? — Eh oui, Bossuet n'est-il pas votre grand-oncle ? — Oh ! reprit Berryer en souriant, mon grand-oncle en effet, car je ne suis qu'un arrière-petit et bien petit neveu [1]. »

Dans ce cabinet toujours ouvert, le grand avocat accueillait chaque matin ses clients, ses amis, des artistes, des hommes de lettres, des hommes d'État. Il réservait le vendredi soir aux réunions de famille et n'invitait personne à dîner, à cause du maigre, qu'il observait rigoureusement. Ces relations multipliées le renseignaient sur toutes choses mieux que les journaux qu'il ne lisait point lui-même, mais dont il se faisait rendre compte par ses secrétaires.

Toutefois, c'était à Augerville que se plaisait Berryer. C'était là qu'il venait chercher le repos de ses fatigues, c'était là qu'il vivait. « Être propriétaire terrien, » avoir « un coin de terre à lui afin de pouvoir un jour y reposer sa tête, » ce fut dès le commencement de sa carrière l'idée fixe de Berryer. Il n'avait que trente-quatre ans lorsque, avec les premiers fruits de son labeur, il acheta le château d'Augerville (1826). Augerville-la-Rivière est un petit village de 260 habitants, situé sur l'Essonne, à quelques kilomètres de Malesherbes, dans l'arrondissement de Pithiviers. Ce château avait une histoire. Il remontait à Jacques Cœur. Lorsqu'il maria sa fille à Eustache Luillier, l'argentier de Charles VII donna Augerville au jeune ménage. Un petit-fils de ce Luillier, prévôt des marchands en 1593, eut l'honneur de

1. De Boissieu, *Gazette de France*, novembre 1868.

présenter à Henri IV les clefs de Paris. Plus tard, Augerville passa au baron de Perrault, dévoué aux Condés. En sortant de Paris pour commencer la Fronde, le grand Condé s'arrêta à Augerville, et une dernière fois voulut négocier avec Anne d'Autriche. Mais le courrier qui apportait la réponse de la reine mère s'égara, confondant Angerville avec Augerville, et le prince impatient partit pour Bordeaux.

Le château se compose d'un corps de logis fort simple, surélevé au centre par un gracieux pavillon. La façade principale est flanquée d'élégantes tourelles. Le tout repose sur deux étages souterrains qu'entoure une ceinture de fossés d'eau vive de vingt-quatre mètres de largeur. Après avoir passé la grille ouverte sur la place du village, laissé de côté la grande cour et les communs, on franchit le pont qui donne accès au vestibule. De l'autre côté s'étend une vaste terrasse bordée de murs où grimpent les lierres et les glycines, ornée de parterres où croissent les roses, les œillets et les lis.

Mais en 1826, Augerville, depuis longtemps délaissé, était presque une ruine. Berryer s'attacha à le réparer. Il y apporta à la fois un goût exquis et une ardeur extrême. On ne pouvait l'arracher aux travaux commencés. « Je demeure ici comme un paysan hébété, écrivait-il, je ne cède point aux gens qui m'appellent à Paris ; si bien que le *Journal des Débats* d'avant-hier vous aura peut-être appris que j'ai la fièvre tierce. Il n'en est rien ; je n'ai eu qu'une fort légère indisposition dont j'ai tiré parti pour rester au milieu de mes vaches et de mes vachers [1]. »

Comment s'étonner qu'ayant fait d'Augerville une demeure délicieuse, Berryer s'y soit profondément attaché ? Cet

1. Lettre du 20 octobre 1826, citée par M. de Lacombe.

attachement s'accrut encore lorsqu'en 1836 ses amis politiques s'entendirent, comme nous l'avons vu, pour empêcher la vente du domaine.

L'intérieur du château fut disposé et meublé avec le même souci artistique. Du vestibule on pénètre dans le grand salon. Une belle copie du tableau de Gérard, « l'Entrée de Henri IV à Paris, » attire d'abord l'œil du visiteur. C'est à la fois un souvenir et une espérance. En regard de ce tableau, au-dessus de la cheminée, un grand portrait de Charles X à cheval, par Horace Vernet. Par un étroit couloir orné de vieilles gravures historiques on passe du grand salon dans la salle de billard, où se trouvent les portraits de famille. Cette pièce communique elle-même avec le petit salon d'hiver, situé au rez-de-chaussée d'une des tourelles On y admire la statue en argent de Démosthène, présent de Montalembert, une reproduction en marbre de la Vénus de Canova, offerte à Berryer par le duc de Fitz-James, le chef-d'œuvre des charpentiers, et d'autres souvenirs précieux et variés.

De l'autre côté du vestibule sont les salles à manger et les cuisines. Dans la salle à manger un portrait de Louis XIV rappelle le séjour du grand roi à Augerville.

Gravissons le large et magnifique escalier qui conduit aux appartements privés. Pour atténuer les rayons du soleil, le maître a fait adapter des stores aux fenêtres. Sur ces stores sont peintes les armoiries des anciens seigneurs d'Augerville, et celles de Berryer lui-même : « d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux quintefeuilles d'azur et en pointe d'une aigrette de même [1]. » Çà et là se lisent de belles devises choisies par l'orateur : « Faire sans dire; » « Donner et pardonner; » « *Credidi, propter quod locutus*

1. Mme de Janzé, p. 217 ; Dubuisson. Paris. 1757. Armoiries de Berryer, seigneur de Ravenoville de Cibrantôt de Rouville.

sum; » et cette autre inscrite sous le portrait du président de Harlay : « Celui qui dit toujours la vérité ne passera pas et vivra dans l'éternité. »

Nous ne pouvons décrire ici tout le château, ni le cabinet de travail de l'orateur situé au-dessus du billard, ni les appartements de Mme Berryer, qui furent transformés en chapelle après sa mort. Une belle verrière de Maréchal de Metz représente saint Pierre et saint Louis à genoux, intercédant pour la France, que l'archange saint Michel s'apprête à foudroyer.

De toutes les chambres, la plus respectée est celle du prince. Le vainqueur de Rocroi y a passé la nuit, et on la réserve aux visiteurs de marque. Les boiseries en sont remarquables. Au-dessus de la cheminée, on voit le portrait de Mlle de Vigan, dont le prince était alors épris. Au plafond, un artiste de grand talent, M. Marin Lavigne, a peint Condé au moment de monter à cheval pour quitter Augerville.

Mais sortons du château, traversons le jardin où Berryer se plait à tailler lui-même ses rosiers et ses arbres à fruit, et pénétrons aux communs. Les écuries, les étables, la basse-cour, sont des mieux garnies. A ce sujet M. de Falloux nous raconte une agréable anecdote. Il avait exposé au concours de Poissy toute sorte d'animaux gras et obtenu pour ses bœufs le premier prix. « M. Berryer, dit-il, apporta la plus sérieuse attention à l'exposition des animaux et admira particulièrement une race de cochons anglais merveilleusement aptes à l'engraissement. Il me demanda de lui envoyer pour Augerville un jeune ménage de la même race. Il y avait quelques précautions à prendre pour cette expédition du département de Maine-et-Loire au département du Loiret. Plusieurs lettres s'échangèrent à ce sujet entre M. Berryer et moi. Durant cette correspondance, je me disais que si le

second Empire ouvrait les lettres comme le premier aimait à le faire, le préfet de police se demanderait certainement quel chiffre politique était caché sous l'histoire de ces petits voyageurs anglais. C'eût été cependant se montrer bien ignorant des habitudes de M. Berryer. Toutes les occupations de la campagne le passionnaient : arbres, fleurs, potager, basse-cour, tout l'intéressait. Ni Parlement ni barreau ne purent le séparer longtemps d'Augerville; il y revenait sans cesse, ne fût-ce que pour un jour, et une fois là, ce n'était pas sa riche bibliothèque qui avait la plus grande part de son loisir [1]. »

Entrons maintenant dans le parc. C'est presque une création de Berryer. Une miniature de la forêt de Fontainebleau; mais cette miniature mesure plus de cinq cents arpents. Elle est enceinte de murs, qui mesurent deux lieues de tour, au delà desquels les bœufs mugissent dans les herbages et les alouettes chantent dans les blés. Une jolie rivière, l'Essonne, traverse le parc en courbes gracieuses. Deux rangées de peupliers baignent leurs pieds dans les eaux claires, tandis que leur tête touche presque les nuages. C'est plaisir de voir Berryer, qui a planté ces arbres, les entourer de ses bras avec amour pour constater leur développement. Car, tout en traitant avec mille égards les vieux géants de ses bois, les pins d'Italie séculaires, Berryer a beaucoup planté, beaucoup semé. Un de ses amis nous le montre dans une promenade, descendant de voiture et se couchant par terre pour voir si ses semis de chênes ne commencent pas à montrer leurs têtes vertes.

Des vallonnements bien compris donnent au parc de l'imprévu, du pittoresque. Çà et là se rencontrent d'immenses sablières et de grands rochers naturels sur lesquels sont jetés

1. De Falloux, *Mémoires*, II.

de rustiques ponts en bois. Dans le creux d'un de ces rochers, la piété du maître a ménagé un petit oratoire qu'on appelle la *Sainte-Baume*. Nous traversons de larges allées aux ombrages épais ; il y en a de mystérieuses qui s'enfoncent dans les taillis. Comme une promenade à cheval y semblerait délicieuse! Mais voici l'*Arbre du Père* à l'ombre duquel le père de l'orateur se reposait souvent, et d'où l'on découvre le château, voici la *Fontaine d'Heurtebise*, autrefois centre d'un village disparu. Berryer aime ce lieu avec prédilection. N'est-ce point là qu'il est venu relire les *Géorgiques* et qu'il a souligné ces vers du doux poète :

> Rura mihi et rigui placeant in vallibus amnes,
> Flumina amem sylvasque inglorius....

Et plus loin :

> .... At latis otia fundis
> Speluncæ vivique lacus et frigida Tempe,
> Mugitusque boum, mollesque sub arbore somni
> Non absunt....

Certainement Berryer pensait à Augerville en soulignant ce passage, car il a écrit ce nom en marge de son livre [1]. Il aimait la nature en chrétien et en poète. Un jour, au château de Rouville, Berryer, appuyé sur le balcon qui domine l'Essonne, disait à l'un de ses amis : « Ah ! que la nature est belle ! Quand donc pourrai-je en jouir en repos ? » Et des larmes d'attendrissement coulaient de ses yeux. Quelque temps avant sa mort, on l'entendait murmurer à la vue d'un pâle coucher de soleil : « Je vais bientôt te retrouver avec un bien meilleur visage, et nous ne nous quitterons plus. » Et s'adressant à chaque site, à chaque arbre, à chaque fleur, il leur faisait en termes émus de touchants adieux [2].

1. De Champagny, Discours à l'Académie.
2. Mme de Janzé, p. 233.

Telle est la retraite que Berryer s'est ménagée. Habituellement couché avant minuit, il s'endort aussitôt, et maître absolu de son sommeil, le réduit au strict nécessaire. Dès l'aube, Berryer se lève : on le trouve au parc, aux communs, dans les champs. Parfois, de sept heures à neuf heures il se recouche, puis, selon les circonstances, reçoit et travaille. A Augerville, il ne porte pas comme à Paris son fameux habit bleu à boutons de métal, le gilet blanc et la cravate noire. M. Bigelow, ministre des États-Unis, qui fut reçu à Augerville en 1863, décrit ainsi les habitudes de Berryer à la campagne : « Il portait une jaquette de velours à un seul rang de boutons et un pantalon gris dessinant élégamment ses jambes et tombant sur de légers escarpins. La tête était couverte d'un chapeau gris à larges bords dont les extrémités étaient retroussées et qui inclinait gracieusement d'un côté. Dans ses matinées consacrées au travail, il était secondé par quelques amis ou secrétaires. A ce moment, on pouvait le voir en robe de chambre rouge avec un petit bonnet noir sur la tête, sa tabatière à portée de la main, et toutes choses alentour démontrant la nature absorbante de son travail. Quand cette période de gestation, qui durait quelquefois plusieurs jours, était terminée, son visage redevenait serein et joyeux. Son discours était fait, quoique pas une ligne n'en fût écrite et ne dût être écrite [1]. » Ajoutons qu'en se livrant au travail Berryer absorbait de nombreuses tasses de camomille, au grand étonnement de son ami Alfred de Musset, qui ne comprenait pas, et pour cause, l'influence inspiratrice de cette fastidieuse tisane.

Berryer ne restait jamais inactif ; s'il n'avait pas l'esprit obsédé par quelque affaire pressante, il se plongeait avec dé-

1. Cité par Mme de Janzé, p. 218.

lices dans la lecture, passant de longues heures avec ses auteurs favoris. Les écrivains du grand siècle l'attiraient davantage, mais il ne dédaignait point les modernes, et, plus de cinquante ans après le collège, il traduisit en vers latins je ne sais quelle méditation de Lamartine. Il écrivait ses pensées, les jetant un peu partout sur ses portefeuilles, sur des bouts de papier et jusque sur la marge de ses livres. Presque chaque jour aussi il notait ses impressions intimes, ses joies, ses déplaisirs, ses peines. Mais personne n'a reçu confidence de ce journal qu'il écrivait pour lui-même, et on n'en a pas trouvé trace après sa mort.

Berryer se nommait volontiers « l'Ermite d'Augerville. » On se tromperait toutefois si on se le représentait toujours seul, « ne causant qu'avec les bourgeons qui vont s'ouvrir et les oiseaux qui font leurs nids, au milieu de ces joies de la nature qui donnent de la jeunesse aux vieux cœurs. » Ce qu'il appréciait avant tout à Augerville, c'était le repos dans la vie de famille et dans l'amitié. Rendre les autres heureux faisait son bonheur. A peine eut-il acheté et restauré Augerville qu'il se hâta d'y appeler les siens.

Ma joie ne sera complète, écrivait-il à son père, que lorsque tu seras venu me voir, lorsque par ta présence tu auras en quelque sorte consacré ma propriété.... Cher et bon père, quitte un peu Paris; viens te délasser parmi nous.... Ludovic et mon frère ne manqueront pas de te suivre ; ils ont leur part de la propriété ; ils ont un logement à eux, ils savent qu'ils sont ici chez eux. Ton appartement est consacré pour toi, viens l'occuper.... viens que je te fasse l'hommage de mon bien-être puisque c'est à toi que je dois tout [1].

En écrivant à son oncle, Berryer n'était pas moins pressant :

Cette propriété que j'ai acquise pour en faire le centre de mon avenir, et autour de laquelle je veux réunir tout ce que je pourrai réaliser de mes espérances, me sera chère et précieuse, si elle devient en

1. Cité par M. de Lacombe, *Corresp.*, 25 mai 1889.

même temps le centre de la famille. L'habitation est grande et commode ; les fruits du jardin, la chasse, la pêche nourrissent aisément les habitants.... C'est le manoir commun, et dans les vieilles mœurs, je suis l'aîné et réclame mon droit pour que mes frères et ma sœur se groupent un peu autour de moi [1].

Comme un dernier témoignage de son affection filiale, citons cette lettre qu'il écrivait en 1841, au lendemain de la mort de son père.

J'aimais sa nature, son caractère, son esprit ; j'avais le bonheur de ne pas compter un jour dans ma vie où il eût éprouvé quelque déplaisir, quelque mécontentement à mon égard, et je le contemplais avec joie dans cette heureuse vieillesse qui me le laissait tout entier et m'aidait à retrouver, à sa vue, tous les souvenirs de ma vie. En vérité, mon amie, le spectacle de ces derniers jours, cette longue et douce agonie, cette extinction lente de toutes ses forces physiques, tandis que son intelligence se montrait entière et libre ; ses paroles simples mais solennelles, où se résumaient en face de la mort les plus nobles pensées, les sentiments les plus élevés de sa vie ; cette satisfaction où je le voyais être de lui-même, en se regardant mourir, comme père de famille entouré de ses enfants, comme être intelligent en s'occupant encore des intérêts de quelques amis, comme chrétien en s'approchant de Dieu par les sacrements où l'Église nous le montre ; cette sérénité qu'il avait en voyant venir la mort, lui qui avait toujours tant redouté la douleur ; ce grand spectacle, mon amie, mêlé à mon cruel chagrin, a excité en moi des émotions inouies, et mon cœur ne s'en peut reposer. Au chevet de son lit, je sentais couler de mes yeux des larmes d'une sorte de joie en admirant combien la mort lui était douce et la religion bienfaisante [2].

Quant à Mme Berryer, l'ardent amour qui l'avait de si bonne heure unie au grand avocat fit place, avec les années, à une affection profonde. Les relations mondaines et variées que Berryer, avec ses goûts de grand artiste et son besoin exubérant d'expansion, entretenait peut-être à l'excès, ne troublèrent point l'harmonie de deux âmes faites l'une pour l'autre. Jamais, on peut l'affirmer, ni la dignité de sa vie,

1. De Lacombe, *Corresp.*, 25 mai 1889.
2. Lettre à Mme Jaubert. Mme de Janzé, p. 17.

ni les droits sacrés de la famille, n'eurent à souffrir de ces relations. A Paris comme à Augerville, Mme Berryer recevait avec une distinction parfaite. Elle partageait toutes les affections de son mari. Personne ne jouissait comme elle de ses succès, personne ne souffrait davantage de ses déplaisirs. Ce qui l'irritait surtout, c'était de voir l'illustre député abreuvé de dégoûts, rebuté comme chef du parti royaliste par ceux-là mêmes que son immense talent protégeait et honorait. Plus d'une fois elle s'efforça de détourner Berryer de la politique et de le rendre au barreau.

Sa mort, arrivée en 1842, par une cause singulière, remplit l'orateur d'un chagrin profond. M. et Mme Berryer s'étaient attachés à un petit chien errant qui les avait suivis malgré eux. En vain les domestiques le mirent-ils à la porte, l'animal attendit obstinément, rentra dès qu'il le put et pénétra jusqu'aux maîtres de la maison avec des regards suppliants. Il fallut l'adopter. Cinq ans plus tard Mme Berryer, indisposée, s'était mise au lit après une saignée, bien qu'il y eût ce jour-là beaucoup de monde à Augerville. Le petit chien grimpa sur le lit et, tout en caressant sa maîtresse endormie, défit le bandage de la saignée. « Au bout d'un certain temps, raconte Mme de Janzé, Mme Berryer se réveilla dans un malaise inexprimable. Elle se vit baignée dans son sang, prit peur, et malgré sa faiblesse, jetant sur elle un peignoir, elle se traîna jusqu'à la salle à manger, où l'on achevait de dîner. L'apparition de ce fantôme aux vêtements blancs tachés de sang causa un saisissement général. Avant qu'on pût courir à elle, Mme Berryer, épuisée par le sang qu'elle avait perdu, s'affaissa sur elle-même. On la transporta sur son lit et quelques heures après elle expirait [1]. »

1. Mme de Janzé, p. 246.

Les enfants ne manquaient point à Augerville pour l'animer et l'embellir. Après son propre fils, ce furent ses neveux, et dans les dernières années son petit-fils Henri. Berryer aimait à les voir s'ébattre et grandir sous ses yeux, à les entourer de soins et de tendresse. Il avait bien soixante-quinze ans qu'il jouait encore au ballon avec ses neveux sous les grands arbres qui bordent la place du village, au milieu des paysans ébahis.

Qu'on nous permette d'insérer ici cette lettre charmante où l'orateur remercie Mme de la Grange d'un joujou envoyé à son cher petit-fils :

.... La voiture à quatre chevaux a fait merveille. Henri, me voyant arriver avec un long paquet bien enveloppé, s'est écrié : C'est la voiture de Mme de la Grange ! Et il l'a fait rouler à l'instant avec de grands éclats de joie et une vive rougeur de visage. Ce plaisir a repris tous ses charmes après le dîner. Pendant que nous étions à table, il me dit : Grand-père a encore autre chose ? — Oui, lui dis-je — Où donc ? — Oh ! c'est ailleurs. — Et sortant de table, il me cria : Grand-père, allons ailleurs. — J'avais en effet une boîte de Boissier. Il en a offert à chacun de nous et en a pris deux en disant : C'est pour Mme de la Grange et pour Mlle Élise. Aujourd'hui, il a demandé : Grand-père a écrit à Mme de la Grange ? — Pourquoi ? — Pour la remercier ! Et j'obéis avec plaisir à ce charmant enfant, qu'il m'est pénible de voir éloigner de moi. Je vous remercie de sa part [1].

Avec son petit-fils, Berryer redevient lui-même enfant. N'est-ce pas un tableau touchant et gracieux de voir Henri, auquel on a donné un sabre, distribuer des bâtons à Berryer et à Eugène Delacroix et leur commander l'exercice ?

Et quand l'intelligence de ses chers enfants commence à s'ouvrir, avec quel intérêt Berryer suit leurs progrès, proportionnant ses conseils à leur âge !

L'insuffisance de la première éducation, dit-il à l'un d'eux, ne se répare jamais ni pour l'esprit ni pour le cœur.... Ce qui te manque en ce moment, ce sont les premiers éléments sans lesquels il est

1. Mme de Janzé, *passim*.

presque impossible de donner à l'expression de la pensée le tour net, élégant et facile qui lui convient.... N'aie pas honte de revenir au bonhomme Lhomond.... Enfin, je te conseille de lire assidûment les Dialogues de Fénelon sur l'éloquence, et sa Lettre adressée à l'Académie française, qui est ordinairement imprimée à la suite des Dialogues.... Il faut aussi orner et approvisionner sa mémoire.... Je me souviens d'avoir employé cette méthode excellente.... Je m'imposais tous les soirs l'obligation d'apprendre seulement quinze ou vingt vers de Racine, de Boileau, de la Fontaine, de Virgile et d'Horace.... quelque belle harangue de Cicéron et de Démosthène.

Berryer veut que ses neveux, élevés à la Chapelle-Saint-Mesmin, le tiennent au courant de leurs études, lui envoient de temps en temps des devoirs; et le grand orateur, malgré ses travaux absorbants, s'applique à corriger leurs essais avec un zèle et une compétence merveilleuse. Qu'on en juge :

13 juin 1864.

Mon cher Georges,

Tu ne m'avais pas écrit depuis longtemps et je n'avais qu'indirectement de tes nouvelles ; ta lettre et celle de ton frère me reviennent à Augerville, où je prends quelques jours de repos. Ce que vous me dites l'un et l'autre de votre affection pour moi et de votre application au travail me fait plaisir ; je vous félicite tous deux des sentiments religieux que vous m'exprimez et vous remercie de la part que vous me faites dans vos prières.

Je te sais bon gré, mon cher Georges, de l'envoi d'une petite pièce de vers de ta façon et je t'en veux proposer la correction pour te donner une preuve de l'intérêt que je prends à tes œuvres.

Tes vers sont sur leurs pieds, mais ils manquent d'élégance et de justesse l'expression. Je les copie pour mieux t'indiquer les fautes.

Quo fugis, o folium, natali caule solutum ?
Jam siccas, miserum ! — Nescio, fata sequor.

Fugis n'est pas le mot propre, il n'indique pas la marche incertaine de la feuille tombée. *Vadis* me semble mieux convenir, sauf la quantité. *Caule* est un mot technique de la science botanique, et ne s'emploie pas bien dans les vers. *Stirps* est plus élégant. *Solutum* veut plutôt dire *délivré, débarrassé*, que *détaché*. *Avulsum*, *raptum*, seraient plus justes.

Siccas est une faute. Ce verbe est actif et signifie sécher quelque chose, *siccare vestem, siccare lacrymas*. Il fallait le passif ou le

verbe réfléchi, *siccesco*, qui exprime l'action de l'objet par lui-même : *tu t'es desséchée.*

Il eût été mieux de suivre l'ordre de pensées des vers français que je crois me rappeler exactement :

Pauvre feuille desséchée,
De ta tige détachée,
Où vas-tu ?

Pour éviter la répétition des adjectifs en *um*, je voudrais employer au prétérit le verbe *siccesco* avec la licence de mettre *siccisti* au lieu de *siccessisti* et je tournerais ainsi tes deux premiers vers :

Siccisti infelix, avulsum stirpe paternâ
Quo folium vadis ? — Nescio, fata sequor.

Passons au second distique :

Fortem tempestas quercum metuenda retundit,
Quæ solum columen præsidiumque mihi.

Fortem est une cheville. Il ne s'agit pas de montrer la résistance du chêne à l'orage, mais d'indiquer que la feuille était attachée, était née sur ce chêne que le vent a brisé. *Metuenda* est de même une épithète oiseuse. *retundit* est une double faute. Ce verbe signifie *émousser* et non pas rompre, renverser.... Il fallait le prétérit dont la quantité, *retudit*, n'entrait pas dans ton vers.

Columen est mauvais ; *columis* veux dire *faîte* et ne rend pas du tout l'idée de l'attache de la feuille à l'arbre et du soutien qu'elle y trouvait.

Je te propose ces deux autres vers :

Horrida tempestas quercum confregit opacum
Quæ mihi sola quies præsidiumque fuit.

Tes quatre vers suivants expriment trop largement et en trop de mots qui ont le même sens une seule idée, celle de la feuille promenée çà et là par les vents. Tu dis :

Jamque diu posthac zephyris ventoque furenti
Instabili hùc illùc nunc aquilone feror,
Per nemus aut agros, montes, vallesque profundas,
Me quocumque trahunt auferor impavidum.

Jam diu signifie *depuis longtemps*, *posthac* se traduit par *désormais ;* ces deux mots ne disent ni l'un ni l'autre *depuis* la chute du chêne ; le temps passé et le temps à venir sont mal rapprochés. *Instabilis* veut dire chancelant, ce qui ne signifie guère l'aquilon qui fait chanceler, qui renverse ; *per nemus*, il fallait mettre ce mot au pluriel comme ceux qui suivent. *Impavidum*, *intrépide*, est un bien grand mot en parlant d'une feuille morte....

Je te conseille de réduire ce quatrain à deux vers :

Montibus ex hoc nunc, campis, aut vallibus imis
Ludibrium vento nocte dieque vehor.

Arrivons au dernier distique :

Et terrore vacans quo currunt omnia tendo,
Vado quo lauri quoque rosæ folium.

Ce dernier vers est bon, mais *terrore* est une expression trop forte pour cette pauvre feuille. *Vacans* signifie *vide* : c'est *vacuus* qu'il fallait pouvoir placer dans ton vers. Pourquoi *currunt?* Il y a de la grâce en français dans la répétition du même verbe : Je vais où va, etc. Adopte cette autre rédaction :

Spemque metumque super quo vadunt omnia vad
Vado quo lauri quoque rosæ folium.

Mon cher Georges, j'ai donné à t'écrire le temps que je devais garder pour répondre à Lucien ; dis-lui que sa lettre m'a fait plaisir, que je suis très content de ses bons sentiments, que je l'encourage ainsi que toi à bien travailler dans cette fin d'année, et que j'espère que vous vous ferez tous deux honneur au jour de la distribution des prix.

Je vous embrasse tendrement.

BERRYER [1].

Cependant, quel ne fut pas l'ennui de Berryer lorsque après le départ de cette lettre, repassant en son esprit les vers proposés à son neveu, il s'aperçut qu'il avait commis par mégarde un barbarisme. Au troisième vers en effet il avait tout d'abord écrit :

Siccisti, infelix, natali *stirpite* raptum ;

vite, il reprit la plume et réclama la lettre afin de corriger sa faute.

Dans une autre lettre il recommande à Georges Berryer d'étudier Bossuet :

.... L'étude des grands écrivains satisfera et captivera de plus en plus ton esprit et réglera les mouvements de ton imagination. Te voilà vivement impressionné par la magnifique oraison funèbre de la reine d'Angleterre. Lis, relis, apprends par cœur, exerce-toi à réci-

1. Lettre inédite. Papiers de M. G. Berryer.

ter Bossuet comme si tu devais prêcher ses chefs-d'œuvre. C'est l'homme qui, de tous les temps et de tous les peuples, a le plus magnifiquement manié la parole. Il est vrai que son génie a été porté haut par la grandeur même de la pensée évangélique. Étudie donc bien le fond et la forme de ses admirables discours.

Les enseignements et les sentiments dont on va t'entretenir pendant la retraite dans laquelle tu entres aujourd'hui ne seront pas moins précieux pour fortifier et étendre ton esprit dans tes études littéraires, que pour bien nourrir ton âme et ton cœur. Maintiens-toi fermement dans le chemin que la main de Dieu t'a fait prendre. Crois et prie. Plus tard, tu sentiras le prix des conseils que te donne la tendresse de ton oncle [1].

On le voit, Berryer ne se préoccupe pas moins du développement moral et religieux que des progrès intellectuels de ses chers enfants. Dans toutes ses lettres il les excite à la piété, il leur conseille d'affermir leur foi. La lettre suivante, qu'on nous pardonnera de citer encore, en est une preuve touchante.

Mes chers neveux Georges et Lucien,

Je n'ai pas voulu vous écrire pendant les jours de retraite de la semaine sainte; j'étais cependant impatient de vous dire que j'ai lu avec un grand contentement les lettres que vous avez dernièrement adressées à vos père et mère. Je suis heureux de vous voir exprimer des sentiments aussi religieux, et charmé des bonnes dispositions que vous annoncez pour l'avenir. Je vous félicite d'être bien pénétrés des grandes vérités qui vous sont enseignées au petit séminaire, et je me réjouis d'avoir eu la volonté de vous y réunir à mon cher petit-fils, que vous encouragerez par vos conseils et vos exemples. Je vous remercie de la part que vous voulez me faire obtenir dans les grâces que vous demandez au bon Dieu. Votre foi et la pureté de vos cœurs feront, je l'espère, exaucer vos prières. Moi aussi, je prie et je prierai pour vous.

Puissiez-vous, mes chers neveux, pour le bonheur de toute votre vie, ne vous écarter jamais de la bonne voie dans laquelle vous êtes aujourd'hui si bien dirigés. Vous ferez la consolation de vos père et mère qui vous aiment si tendrement. Dieu veuille que vous ne perdiez jamais le souvenir des promesses que vous faites aujourd'hui avec une si grande sincérité.

1. Lettre inédite. Augerville, 26 octobre 186[illegible]. Papiers de M. G. Berryer.

Toi surtout, mon cher Lucien, que le jour auquel tu vas pour la première fois t'approcher de la sainte table ne s'efface jamais de ta mémoire. Reste fidèle aux saints engagements que tu vas prendre. Persévérez tous deux, mes chers neveux, persévérez avec ardeur et confiance dans les pratiques religieuses que la sainte Église vous commande. Écoutez si bien les leçons que vos maîtres vous donnent qu'elles vous soient présentes à l'esprit et au cœur tant que vous vivrez. C'est encore remplir son devoir religieux que d'apporter toute votre application à vos études classiques. L'instruction que vous acquerrez vous mettra à même de parcourir avec succès dans le monde les carrières auxquelles vous serez appelés. C'est ainsi que vous servirez Dieu, votre famille et votre pays, et que vous rendrez votre nom honorable.

Soyez donc des écoliers vertueux, c'est-à-dire des écoliers assidus, obéissants, laborieux. Vos dernières lettres me donnent les plus douces espérances pour votre avenir. Persévérez, je vous le redis, et en vous assurant ainsi le bonheur ici-bas, vous répondrez à l'attachement qu'a pour vous votre vieil oncle.

Je vous embrasse tous deux et vous charge de bien embrasser Henri en mon nom.

Augerville, 4 avril 1863. BERRYER [1].

Tous ceux qui approchaient Berryer se ressentaient de la bonté de son cœur. Un de ses secrétaires, l'ayant quitté par ambition, tomba bientôt dans la misère. Berryer l'apprit et s'en montra très affligé. — « Prends cette somme, dit-il à son domestique en lui remettant 1,000 fr., et porte-la à M. M. Tu lui diras qu'en vérifiant mes comptes j'ai reconnu que je lui devais cet argent. » L'ancien secrétaire comprit et n'accepta ce secours que sur les vives instances de son ancien maître.

Berryer considérait ses serviteurs comme faisant partie de la famille et s'intéressait avec sollicitude à leur santé et à leurs besoins. Homme des temps antiques, il se plaisait à faire revivre dans sa maison ces nobles traditions de patronage et de protection qui honorent l'ancien régime. Aussi

1. Lettre inédite. Papiers de M. G. Berryer.

Mme de Janzé affirme-t-elle que ses domestiques l'adoraient, le servaient jusqu'à épuisement et ne pouvaient se résoudre à le quitter : « Ce soir, écrivait-il, j'ai reçu les adieux d'Adolphe et de sa femme. Cette séparation, après plus de vingt-cinq ans de service, ne s'est pas faite sans quelques larmes sincères, et mes yeux aussi ont été mouillés. Je leur ai dit que je me consolais en pensant que leur fille et son mari allaient les continuer chez moi.... »

Quelque temps après la mort de Berryer, M. de G. demandait à un vieux serviteur d'Augerville : « Eh bien, père Leblanc, quel âge avez-vous? — Soixante-seize ans, Monsieur, répondit-il, mais qu'est-ce que cela me fait? Tant que Monsieur vivait on avait du plaisir à vivre près de lui, mais à présent que notre bienfaiteur est mort, je n'ai plus qu'à partir. »

Que de traits charmants on pourrait citer de sa douceur envers les ouvriers! Un jour, en traversant le parc, il trouve un vieillard endormi sur l'herbe le râteau à la main. Il le réveille et lui demande ce qu'il fait là. « Mais, vous le voyez bien, dit le dormeur, je gagne les trente sous de M. Berryer. — Ah! répond Berryer; eh bien, mon ami, continue ton somme. »

C'était un de ses plaisirs à Augerville de recevoir les gens de la campagne, d'écouter leurs confidences et leurs plaintes. Il n'apportait pas plus de soin à régler les affaires des rois qu'à résoudre les difficultés du plus humble paysan. Et ses conseils ne se bornaient pas aux questions de droit; il leur parlait d'agriculture et d'élevage avec une parfaite compétence. Jamais fermiers ne furent plus heureux que ceux de Berryer. En écrivant à son régisseur, il ne cessait de lui prêcher la modération : « Occupez-vous de cela avec discrétion, mais sans affliger personne. » Autour de son domaine, il possédait un certain nombre de maisonnettes où il logeait

gratuitement de pauvres ouvriers. Au reste, il ne réclamait les loyers à personne; il prenait ce qu'on apportait, ne plaçait point l'argent reçu ou plutôt le plaçait en aumônes. La bienfaisance de Berryer était inépuisable, mais sa fortune ne l'était pas et souffrit plus d'une fois des excès de sa charité.

Il avait assuré des secours gratuits de médecine aux pauvres d'Augerville et des environs. Mais le médecin choisi devint bientôt très impopulaire et s'attaqua à Berryer lui-même. Un des hôtes du château s'étant fracturé le bras en tombant, Berryer envoya secrètement chercher un rebouteur renommé dans le pays. Le médecin jaloux poursuivit le rebouteur pour exercice illégal de la médecine. Berryer plaida pour le pauvre rebouteur et le fit acquitter [1].

Sur la porte d'Augerville, dit Mme de Janzé, on eût pu graver la vieille devise des Sabran : « Hospitalité et Bonté. » Il semble, en effet, que Berryer n'ait restauré et embelli sa magnifique demeure que pour en faire jouir ses amis. Et Dieu lui en avait composé comme une glorieuse couronne avec tout ce que ce siècle a produit pendant cinquante ans d'esprits éminents et distingués. Parmi eux Chateaubriand, Lamennais, Fitz-James, La Ferronnays, Noailles, Lacordaire, Ravignan, Dupanloup, Montalembert, de Falloux, Thiers, Changarnier, Gratry, de Musset, Rossini, Eug. Delacroix, etc. Tous ont visité Berryer à Augerville. Pour les attirer le grand orateur s'ingénie. Il leur adresse des invitations charmantes comme celle-ci à Mme de la Grange :

Ah! que voici un brillant et chaleureux soleil! Pas un nuage au ciel, à peine un vent léger, ma fenêtre est ouverte, la vive et chaude lumière entre à flots autour de moi, elle m'apporte les mille parfums des acacias, des seringas en pleine fleur, des roses et des chèvrefeuilles dont la maison est entourée. La journée va être superbe; nous en-

1. Mme de Janzé, *passim*.

trons décidément dans la belle saison. Que je voudrais vous faire transporter ici d'un coup de baguette à cette heure! Au temps des fées vous me seriez venue bien mollement sur un nuage. Mais que faire de toute l'industrie de notre siècle? Les forces de la vapeur et la rapide électricité des télégraphes ne sont au gré de nos désirs que d'impuissantes pauvretés. Vous vous trouveriez si bien de cette douce atmosphère! Les riches verdures, les floraisons odorantes reposent les yeux, rafraîchissent la tête et charment la pensée. Pour qui comme moi n'a presque plus ici-bas que les joies du regard, la campagne est pleine d'expressions qui vont au cœur. Qu'il me plairait donc de vous voir sourire à tout ce qu'elle me dit [1]!....

Ce que Montaigne disait de l'amitié, Berryer l'applique à l'hospitalité : « Elle me donne la vigilance, la grâce, le soin de ma personne, l'oubli de mes maux, la liberté d'esprit, la gaieté. » Pour ses hôtes il se dédouble, il est à l'un, il est à l'autre, il est à tous; il prodigue son temps avec joie, sans compter. Il connaît les besoins, les goûts, les désirs de chacun et les prévient avec une délicatesse exquise. Tous les jours il visite lui-même les chambres et veille à ce que rien ne manque. Ajoutez que le service est princier. Berryer dédaigne les plaisirs de la table; mais pour ses amis il a fait venir une des meilleures cuisinières de Paris, l'« incomparable Célestine, » comme l'appelait Eug. Delacroix. Naturellement les distractions sont variées à Augerville. Tous les goûts y trouvent leur compte.

Le plaisir le plus apprécié est la conversation du châtelain. C'est une véritable fascination.

Du moment qu'on l'écoute, on lui devient ami,

affirme Alfred de Musset. « Il est intarissable en souvenirs racontés de la manière la plus piquante, » ajoute Delacroix; un entrain, une verve, un esprit qui ne tombent jamais. Et, chose remarquable, on ne saurait relever dans ses discours ni une

1. Mme de Janzé, p. 150.

médisance ni une parole amère. Mais où il excelle, c'est à écouter. Il n'absorbe point la causerie à son profit, il ne la domine point, il l'excite, il la dirige. Son regard bienveillant vous encourage à parler, donne à vos paroles une valeur, un esprit qu'elles n'ont pas peut-être en elles-mêmes, comme un grand artiste tire des sons harmonieux d'un médiocre instrument.

Aimez-vous la musique ? Mais Berryer l'adore : « Aussitôt que les grelots de votre postillon se feront entendre, écrit-il, Mme Berryer lancera les invitations qu'elle tient en réserve au prince de Belgiojoso et à Just Géraldy.... Vivent les gens pour qui tout est musique, mélodie, harmonie; paroles, ton, couleurs, regards, mouvements, tout leur est chant, et ce chant éveille toutes les pensées. Je suis de ces musiciens-là qui ne craignent ni brume ni vent; et dont la vie se cadence sur un mode toujours divers, mais dans une pensée soutenue à travers peines et joies, orages et clair soleil.... » Quoiqu'il ne connaisse ni la clef de sol ni la clef de fa, dès qu'une main d'artiste, celle de Liszt, par exemple, touche le piano, on voit Berryer se recueillir, s'absorber dans l'harmonie, et quelquefois fondre en larmes. Puis, si vous l'en pressez, de sa voix vibrante il vous chantera quelque chanson, car il les connaît toutes, depuis Désaugiers jusqu'à Nadaud.

« Voyons, monsieur Berryer, dit quelqu'un, vous souvenez-vous un soir où l'on parlait de la façon particulière dont vous lisez la comédie, vous souvenez-vous avoir répondu à mes instances par l'engagement de me régaler de ce plaisir tant que je voudrais si je venais à Augerville? M'y voici; vous voilà. Un petit public d'amis, se peut-il rien de mieux? » Il faut bien que Berryer s'exécute. On choisit la pièce : c'est un acte du *Cid*, du *Misanthrope*, de l'*École des bourgeois*

de Dallainval. Les rôles sont distribués entre Berryer, Delacroix, Alfred et Paul de Musset, etc. On joue, je vous laisse à penser avec quelle verve, avec quel naturel exquis. Et les heures s'écoulent délicieuses.

Une autre source de gaieté, c'est M. Richomme. Il faut bien en parler puisque Berryer lui portait une affection réelle. « Richomme, dit Mme de Janzé, est le Triboulet de cette petite cour du gai savoir. Ancien avoué, ancien camarade de droit de Berryer, Richomme lui était doublement attaché par l'amitié et la reconnaissance. D'un esprit original bien qu'un peu vulgaire, il avait là son franc parler et se livrait à une foule d'excentricités d'une gaieté communicative. Il recevait d'un air radieux les bourrades du maître, et savait par un lazzi ramener le sourire sur ses lèvres. — Ainsi, en jouant au billard, il se débarrassait de sa perruque pour être plus libre de *ses effets;* il en coiffait un buste de Louis XVIII qu'il apostrophait ensuite, lui reprochant d'avoir octroyé la Charte, et de lui faire manquer ses billes en le regardant de travers.

« On demandait à Richomme de réciter quelques vers de lui ; il le faisait d'un air timide et embarrassé ; puis quand on s'était bien moqué de sa poésie, il disait : « Mesdames et Messieurs, les vers que j'ai eu l'honneur de réciter devant vous ne sont pas de moi, mais de M. X., académicien. »

« Une autre fois : « Voulez-vous, Mesdames, que je redise le dernier discours si pathétique de Berryer? » Et il le récitait en effet, mais d'une façon si comique qu'il amusait tout le monde et le maître lui-même.

« Richomme avait imaginé un moyen de se promener en voiture sans qu'il lui en coûtât rien. Il guettait à la sortie de Saint-Roch les voitures de deuil, y montait avec un visage

de circonstance, et se faisait ensuite ramener du cimetière chez lui. Sa tenue était toujours extrêmement négligée. « Mon cher Richomme, lui disait Berryer, je ne t'ai jamais vu une pièce de cent sols ni un beau col de chemise. » Il arrivait à Augerville sans bagages; on devait, disait-il, les lui envoyer. Mais les jours, les semaines se passaient, et les bagages n'arrivaient pas. La garde-robe de Berryer y suppléait. Mais que de plaisanteries ne faisait-on pas sur les bagages fantastiques du pauvre Richomme ! Quant à lui, il ne sourcillait pas, et énumérant les belles choses contenues dans sa prétendue malle, il menaçait d'un procès terrible la Compagnie du chemin de fer. « Et votre procès ? lui disait-on. — Oh ! je réunis mes preuves, elles sont accablantes ! » Et les rires reprenaient de plus belle.

« Quand Richomme mourut, Berryer en fut vivement affecté. C'était comme un avertissement, car ils étaient du même âge. Et puis cette bouffonnerie soutenue laissait un vide à Augerville [1]. »

A personnages graves, plaisirs plus graves. On s'égare en discourant dans les allées du parc, ou bien on se laisse aller au courant de la rivière sur une barque dirigée par l'habile Richomme. Désire-t-on tirer le lapin ou le faisan ? Le parc en abonde. Volontiers Berryer vous accompagnera, mais ce n'est pas un grand chasseur. « Il avait un fusil sous le bras et un livre à la main. Quand un lapin paraissait, il mettait tranquillement le livre dans sa poche et couchait en joue.... ce qui n'existait déjà plus [2]. »

Cependant les chevaux sont attelés pour une promenade aux environs. Une des excursions habituelles, c'est Malesherbes. « Le lendemain, raconte M. de Falloux, on donna un

1. Mme de Janzé, p. 211, 220.
2. *Ibid.*, p. 205.

premier coup d'œil aux beautés agrestes d'Augerville ; mais, excepté moi, aucun des hôtes de M. Berryer ne partageait son goût pour la campagne, et l'on préféra employer l'après-midi à visiter le château de Malesherbes. Son propriétaire, le comte de Chateaubriand, avait été élevé à Juilly avec M. Berryer et il était demeuré, comme M. de Granville, son ami fidèle de tous les temps. Neveu du vicomte de Chateaubriand, héritier de Malesherbes, il se maintenait par la vertu à la hauteur de ces deux grands noms. Cette belle résidence était triste et dépouillée comme l'avait faite la Terreur ; paysage et habitation, tout s'accordait dans une mélancolique harmonie. M. de Chateaubriand vivait beaucoup dans ce château sans songer à le restaurer. Sa fortune lui aurait permis le luxe, son inépuisable charité le lui interdisait. Peut-être aussi pensait-il que des murailles auxquelles sont suspendus de tels portraits de famille n'ont pas besoin d'autres splendeurs [1]. »

A cette visite assistaient MM. Thiers, de Salvandy et Mgr Dupanloup. Presque tous les ans l'illustre évêque venait à Augerville et ces jours-là le château était en fête. Au reste, au milieu de ces légitimes distractions, Dieu avait sa part. Profondément religieux, Berryer entendait chaque matin la messe célébrée dans sa chapelle pour les défunts de sa famille. L'abbé Mousseu, curé du village, était un des hôtes assidus du château. Berryer le faisait asseoir à la place d'honneur et l'entourait de respect et d'affection. Après le dîner il jouait au loto pour distraire l'abbé. On a prétendu que Berryer s'emportait facilement au jeu : avec le curé, au contraire, il s'ingéniait à faire des fautes. D'abord, ce que Berryer perdait, les pauvres le gagnaient toujours ; et puis la joie franche

1. De Falloux, *Mémoires*, II, p. 266.

et enfantine de l'abbé le charmait lui-même. Mais cela ne faisait pas le compte de maître Richomme : « Je ne suis pas fait pour amuser des curés, grommelait-il. — Richomme, répondait Mme Berryer, vous parlez comme un Jacobin. — J'ignore, Madame, ripostait-il, comment les Jacobins se comportaient au loto, moi je joue pour tout de bon ou je ne joue pas. » — Aussi le bon curé disait naïvement : « C'est donc vrai qu'au jeu il y a des personnes qui portent malheur : quand M. Richomme appelle, jamais je ne gagne [1]. »

Berryer fut jusqu'à la fin la providence de sa paroisse. Non content d'installer le curé dans une maison confortable, il donna le terrain nécessaire pour agrandir l'église et dépensa plus de 50,000 fr. à sa reconstruction et à son entretien. Il secondait activement le zèle et la charité inépuisable de l'abbé Mousseu. Chaque dimanche, il voulait entendre la messe au milieu des paysans. Ses hôtes ne manquaient pas de l'accompagner. Ils n'apportaient pas seulement l'édification de leur présence. Souvent, dans la semaine, une messe en musique avait été préparée au château. Et pendant l'office, les chants sacrés s'élevaient tout à coup, remplissant d'harmonie la petite église, comblant de surprise et de joie le bon curé et rendant hommage à Dieu.

1. Mme Jaubert, *Souvenirs*.

CHAPITRE XX

BERRYER ET SES AMIS ROSSINI, ALFRED DE MUSSET ET EUGÈNE DELACROIX

Étudier les relations de Berryer avec ses amis présenterait un vif intérêt et ferait apprécier davantage la noblesse de ses sentiments et la sûreté de son commerce. Mais un tel travail dépasserait les limites de ce livre. Dans le cours de sa longue carrière, en effet, Berryer eut le rare avantage de répandre beaucoup de bienfaits tout en se faisant beaucoup d'amis. Trouverait-on en notre siècle un homme politique aussi universellement aimé ? Des amis, il en eut dans toutes les classes et dans tous les partis, et ceux qu'il avait le plus ardemment combattus n'étaient pas les moins fidèles. On vit bien au lendemain de sa mort quels sentiments lui portaient les chefs du parti républicain, les Thiers, les J. Favre, les Marie, les J. Grévy et bien d'autres. Ailleurs, nous avons constaté les liens étroits qui unissaient Berryer à Lamennais, à Chateaubriand, Ravignan, de Fitz-James et de Falloux. Il nous reste à présenter au lecteur trois autres amis de l'orateur, choisis en dehors du monde politique, un grand musicien, un grand poète et un grand peintre, Rossini, Alfred de Musset et Eugène Delacroix.

I.

L'amitié de Berryer et de Rossini datait de loin. Ils se connurent en 1823, aux beaux jours de la jeunesse et de l'espérance. Berryer assista à la première du *Barbier de Séville* à Paris. Rossini venait d'arriver dans cette capitale qui attire tous les esprits d'élite et devait avoir sur le génie du musicien une irrésistible influence. A l'Opéra, on fit au maître un accueil de roi. La représentation ne fut qu'un cri d'enthousiasme. Après le premier acte, l'auteur, acclamé par la salle entière, se vit traîner sur la scène au milieu d'une pluie de fleurs et d'un tonnerre de bravos. Berryer prit part à cette manifestation. Dès ce jour il fut sous le charme. Cette musique splendide, pleine de vie et d'éclat, le passionnait. Et tout ce que Paris comptait alors de notabilités dans les arts et dans les lettres partagea cet enthousiasme. La Restauration ne négligea rien pour s'attacher le maître. On vit pleuvoir sur lui les distinctions et les honneurs ; et l'auteur d'*Othello* fut pensionné comme un compatriote, au même titre que Lamartine et V. Hugo. A chaque succès de Rossini, au *Siège de Corinthe*, à *Moïse*, à *Guillaume Tell*, Berryer jouissait plus qu'à ses propres triomphes : « Grâce à Dieu, lui écrivait-il, il y a encore en France des hommes qui comprennent et savourent le langage des Cimarosa, des Mozart, des Rossini, cette parole universelle, ravissante accentuation des sentiments et de la pensée [1]. »

Ces deux natures supérieures semblaient s'appeler l'une l'autre. Entre elles pourtant quelle profonde différence ! Le maestro, épicurien d'humeur goguenarde, n'avait point cette

1. Cité par M. de Lacombe, *Corresp.*, 10 avril 1885.

dignité de vie, cette élévation de sentiments qui distinguaient l'orateur. Au lieu que Berryer restait étranger, hostile même aux intérêts d'argent, généreux au delà de sa fortune, Rossini devenait de jour en jour plus parcimonieux et plus avare. Mais leurs génies se ressemblaient; en naissant, l'un et l'autre avaient reçu le même don, celui d'émouvoir et de passionner les âmes. Leur langue seule différait. « Rien n'était plaisant, raconte Mme Jaubert, comme l'épanouissement de leurs deux visages lorsqu'ils se rencontraient. » A la façon cordiale et ardente dont Berryer l'accueillait, Rossini se sentait compris et rayonnait de joie.

En politique, mêmes idées, mêmes sympathies. La gloire du musicien ne datait-elle pas de la Restauration et de ces années heureuses et brillantes qui virent les lettres et les arts refleurir dans notre pays? Rossini assista donc avec un déplaisir profond à la révolution de Juillet. A cette époque il abandonna son appartement de la rue Montmartre et se retira dans les combles du Théâtre Italien. C'est là qu'il recevait la société la plus distinguée de la capitale. C'est là qu'au risque de se rompre le cou en tombant dans quelque chausse-trape, Berryer venait souvent le visiter. On arrivait chez le maître après déjeuner, on se disait les nouvelles, on causait de la Chambre et du théâtre. Si les deux amis se trouvaient en verve, c'était un vrai feu d'artifice, ils rivalisaient d'esprit et les ministres de Louis-Philippe n'étaient guère ménagés. Des anecdotes, Rossini en avait sur tout le monde et les racontait avec un irrésistible entrain. Qui n'avait-il pas connu dans sa vie aventureuse? Le pape, les rois, les cardinaux et les ministres, tous y passaient. Son persiflage ne débridait pas. « Ce cher Rossini, disait Berryer à M. de Larcy, c'est certainement l'homme de France qui a eu le plus d'esprit depuis Voltaire. »

Plusieurs fois Rossini accepta l'hospitalité d'Augerville. Que n'est-il possible de reproduire ici quelques-uns de leurs entretiens? Cette affection ne se démentit jamais. « Du sein de cette activité toujours debout, écrit M. Blaze de Bury, Berryer s'informait de « son cher Rossini, » comme il l'appelait, surveillait les moindres mouvements accourait aux premiers signes. C'est à se demander comment, à travers les mille affaires qui l'encombraient, cet homme excellent pouvait trouver tout le temps qu'il donnait à ses amitiés.... On n'imagine pas chez un homme public une sollicitude si émue, si pénétrante. S'il vous savait en rapports plus suivis avec la personne, il vous écrivait, pour vous demander de ses nouvelles, des billets d'une délicatesse presque féminine et comme on en écrivait au XVIIIe siècle, dont M. Berryer avait conservé dans ses relations les traditions d'élégance et de courtoisie [1]. » En retour Rossini, si indifférent qu'il pût être d'ailleurs, portait à l'orateur une véritable affection. « Quel excellent cœur! disait Berryer. Je me rappelle ce qu'il m'écrivait quand j'étais sous le poids d'un grand chagrin. « A mon plus honoré, à mon plus cher ami, dévouement et amitié éternelle que rien ne rompra, même la mort! »

En 1867, raconte Mme de Janzé, les deux amis dînaient chez le comte Pillet-Will. « A la fin du repas, on but à la santé de Rossini. Berryer se leva, et après avoir rendu hommage à ce grand génie, se sentant soulevé par un sujet qui lui allait doublement au cœur, il improvisa une magnifique histoire de l'art, de ses origines, de sa destinée, de son action sur l'humanité, et il exalta cette flamme, cette étincelle que la créature reçoit du Créateur, en quelque sorte comme une délégation de sa puissance [2]. »

1. M. Blaze de Bury. Article sur Rossini, *Revue des Deux Mondes*, 1868.
2. Mme de Janzé, *Souvenirs*, p. 257.

Rossini tomba malade peu de mois après. Berryer souffrant lui-même et se traînant péniblement allait chaque jour prendre des nouvelles de son vieil ami ; puis il fut aussi contraint de s'aliter. Tous deux moururent à quelques jours de distance. L'artiste partit d'abord, le 13 novembre 1868, et on cacha cette nouvelle à Berryer pour ne pas lui causer une émotion trop profonde.

II.

Dans la pléiade d'esprits distingués qui rayonne autour de Berryer, nous avons déjà nommé Alfred de Musset. L'orateur a applaudi aux premiers chants du jeune poète. Il a aimé cet enfant de génie, malgré ses incontestables défauts, parce qu'il trouvait en lui une grâce toute française, une absence complète de dissimulation et de pose. « Musset n'avait pas dix-huit ans, dit Sainte-Beuve, le front mâle et fier, la joue en fleur et qui gardait encore les roses de l'enfance, la narine enflée du souffle du désir, il s'avançait le talon sonnant et l'œil au ciel, comme assuré de sa conquête et tout plein de l'orgueil de la vie [1]. »

Il était gai, jeune et hardi,

dit-il lui-même :

Et se jetait en étourdi
A l'aventure.
Librement il respirait l'air
Et parfois il se montrait fier
D'une blessure.

« Mon cher Alfred, lui disait Berryer, quel cachet de jeunesse scelle toutes vos œuvres! C'est un don précieux et

1. *Causeries du lundi.*

unique. Le charme que j'en ressens me flatte singulièrement ; je suis au moment de m'écrier : « Nous autres jeunes gens !.... »

Et Musset de répondre :

« Voilà une parole qui dissipe les nuages qui m'encombraient le cerveau ce soir ! » Hélas ! ils revenaient vite et souvent les nuages ! Dans cette âme d'une sensibilité incroyable les sentiments se heurtaient à l'envi, s'exaltaient à l'excès, la tendresse, la colère, le soupçon, la rancune, la générosité, l'ambition, le désespoir et le dégoût de toutes choses. « Musset était excessif, a dit Berryer, et c'est cela même qui jetait une flamme dans sa poésie. » Il venait souvent à Augerville. Là du moins il trouvait le calme et la joie.

C'était sur la route de Malesherbes, en se rendant au château de son ami, qu'il murmurait ces vers :

> Que sont-ils devenus les chagrins de ma vie?
> Tout ce qui m'a fait vieux est bien loin maintenant,
> Et rien qu'en contemplant cette vallée amie,
> Je redeviens enfant.

A Augerville, nous dit son frère, Alfred s'amusait comme un écolier en vacances. On l'y traitait en enfant gâté ; il s'y livrait même à des fantaisies étranges. Un jour que la société était nombreuse et animée, il prit la parole et, s'adressant d'un ton lugubre aux dames qui l'entouraient : « Votre beauté est bien grande, Madame, vos yeux ont un éclat qui éblouit et votre voix un charme qui enivre. Mais, hélas ! Madame, une horrible tristesse m'envahit quand je pense que vous ne jouirez qu'un jour de tous ces trésors enchanteurs ; bientôt la mort va venir décharner ces joues, creuser ces orbites, éteindre toute cette lumière et faire taire pour l'éternité cette voix qui me ravit et qui m'enchante. »

« Vous aussi, Madame...., » disait-il à une autre. Et il con-

tinuait sur ce ton, quand Berryer s'interposa et parvint difficilement à ramener la gaieté qui s'était enfuie sous cette note funèbre [1].

Berryer pensait, avec M. de Lamartine, qu'il manquait à Alfred de Musset, pour être un grand poète, trois conditions : un saint amour, une foi et un caractère. On aime à se représenter Berryer essayant de guérir cette âme malade, cherchant à inspirer à son ami cette foi profonde, ces nobles sentiments qui l'animaient lui-même et qui sont la source de la vraie poésie. Hélas ! il ne put l'arracher à ce doute funeste qui lui a dicté des vers d'un accent si sincère et si déchirant, ni à ces passions qui ont fait le tourment de sa vie entière.

Dans une de ses comédies, Musset nous montre un jeune Florentin, Lorenzo, résolu de délivrer sa patrie du tyran qui l'opprime. Pour l'approcher, pour le frapper plus sûrement, il accompagne le tyran dans ses orgies ; il se fait vicieux comme lui. Mais quand il veut, après cela, rentrer dans le droit chemin, impossible, le vice le tient et l'enserre. Le jeune homme alors révèle ses angoisses à un honnête et vertueux citoyen, Philippe Strozzi, qui ne voit que le côté honorable des choses ; il lui exprime, en paroles saignantes, son affreuse situation morale, comment il a trop vu et trop pratiqué la vie, introduisant dans son sein l'hôte implacable qui le ressaisit toujours. Philippe l'écoute, le plaint doucement et l'encourage à lutter : « Pauvre enfant, tu me navres le cœur, lui dit-il, et il y a dans tout ce que tu m'as dit des choses qui me font peine et d'autres qui me font plaisir. » Tel devait être le langage de Berryer à Musset. Il n'est pas du moins défendu de le penser. Jusqu'à la fin, l'orateur put croire que le poète changerait, se transformerait, entrerait enfin en

1. Mme de Janzé, p. 220.

une saison de paix et de lumière. Il espérait parce qu'il le voyait « tourmenté par l'infini, » se désolant de ne pouvoir embrasser enfin cette vérité supérieure qu'il concevait bien et vers laquelle il aspirait de toute son âme :

Et pourtant elle est immortelle
Et ceux qui se sont passés d'elle
Ici-bas ont tout ignoré.
Dieu parle, il faut qu'on lui réponde.
Le seul bien qui me reste au monde
Est d'avoir quelquefois pleuré.

Alfred de Musset s'éteignit en 1857, après s'être réconcilié avec Dieu par la confession [1].

Sa mort fut un soupir bien plus doux que sa vie.

Berryer fut du petit nombre de ceux qui lui restèrent fidèles jusqu'à la fin et qui suivirent ses obsèques : « O jeunesse d'aujourd'hui ! s'écriait Lamartine...., il est mort ton poète ! Tu le pleures ; mais tu ne t'es pas même donné la fatigue d'aller jeter une feuille de rose sur son cercueil, ou de l'accompagner jusqu'au seuil de l'éternité, de peur de déranger une de tes paresses, ou d'attrister une de tes joies !.... »

Quelques mois après, « marchant lentement, M. Berryer et moi, raconte Mme Jaubert, dans le parterre rempli de fleurs qui règne au midi sous les fenêtres du château d'Augerville, là même où plus d'une fois Alfred de Musset s'était promené avec nous, nous devisions mélancoliquement sur le poète qui n'était plus.

« Du moins, continua le châtelain, je suis heureux de penser qu'il a su combien j'appréciais sa valeur poétique associée, chose si rare, à un bon goût exquis. Je n'ai pas attendu

1. M. l'abbé de Mauléon a déclaré solennellement avoir confessé Alfred de Musset à son lit de mort.

que le public ait porté sur lui un jugement définitif avant de me risquer à l'admirer.

« — Aussi, dis-je, se plaisait-il en votre compagnie. Il y devenait gai, aimable et d'un esprit charmant, tandis que les irritations de la vie mondaine et surtout cette conspiration du silence sous laquelle les envieux cherchèrent à étouffer l'*Enfant du siècle*, expliquaient suffisamment les critiques souvent méritées qu'on faisait de son humeur et de ses airs farouches ou dédaigneux en société [1]. » Et toute la journée se passa à relire la correspondance si spirituelle et si piquante de l'ami disparu.

III.

Un sentiment de même nature, mais plus intime encore, unit Berryer et Eugène Delacroix. D'abord ils sont cousins et Berryer semble fier de cette parenté, comme si la gloire du grand artiste pouvait ajouter quelque chose à la sienne. Eugène Delacroix, en effet, est fils de ce Charles Delacroix qui sauva Berryer le père pendant la Terreur et devint ministre des affaires étrangères sous le Directoire. Longtemps les deux cousins se sont perdus de vue. Ils se retrouvent en 1846 dans une triste circonstance. Le frère du peintre, le général Delacroix, aussi vaillant soldat que parfait chrétien, vient de mourir à Bordeaux. L'artiste l'annonce à son cousin et ajoute :

... En perdant ce noble cœur j'ai cherché ce qui me restait. J'ai pensé à vous, mon cher cousin, et à un bien petit nombre encore d'amis avec lesquels je suis par la pensée. Conservez-moi, je vous en supplie, votre précieuse affection et recevez l'assurance bien sin-

1. Mme Jaubert, *Souvenirs*, p. 159.

cère de celle que je m'honore de vous porter et qui ne s'éteindra pas.

Votre dévoué serviteur et affectionné parent,

Eug. DELACROIX [1].

.... Je suis bien profondément touché, répond Berryer, du soin que vous avez voulu prendre en m'écrivant au milieu de ces accablantes émotions. J'ai besoin que vous sentiez que votre lettre m'a été droit au cœur, et suis impatient de vous revoir pour vous le redire. La mort, en frappant tant de personnes aimées dans la famille au milieu de laquelle nous avons vécu sans presque nous rencontrer, nous ramène l'un près de l'autre ; nous restons à peu près seuls et, je crois, les plus proches parents désormais d'une très nombreuse lignée. Avant d'arriver au terme à notre tour, unissons-nous dans la pensée de notre commune origine. Il nous sera doux de parler de ceux que nous regrettons. Je n'ai point perdu le souvenir des bontés que votre mère prodiguait à mon enfance, et j'ai souvent entendu mon père reconnaissant nous raconter les bons conseils et l'appui qu'il avait reçus du vôtre.

Ne manquez pas de me faire savoir votre retour à Paris, et croyez-moi tout à fait votre ami et bon cousin.

10 janvier. BERRYER.

Il existe pourtant entre ces deux natures de profondes différences. Delacroix est un triste : « Ma vie, écrit-il, ce sont mes nerfs, mon foie, ma rate, c'est ma fièvre. Cette fièvre enfante pour moi des chimères. Or quand un homme est malheureux par des chimères à quel degré de malheur ne peut-il pas bientôt descendre [2] ! » Il a aussi des motifs de souffrance bien réels. Tant qu'il vit, on ne lui conteste pas seulement le génie, on nie jusqu'à son talent. La hauteur de sa pensée, sa puissance d'expression, la splendeur de son coloris, on oublie tout cela pour relever quelques incorrections de détail. Ces critiques injustes aigrissent l'auteur de *La barque du Dante* et le rendent souvent injuste lui-même. Il s'enve-

1. Cette lettre et les suivantes ont été publiées par M. Ch. de Lacombe, *Corresp.* du 10 avril 1885.

2. *Lettres d'E. Delacroix*, I, p. 251.

loppe fièrement dans sa souffrance, et porte à son tour sur ses contemporains, sur ses rivaux surtout, Delaroche, Flandrin, Ingres, etc., des jugements excessifs. On le verra bien par son *Journal.*

Berryer, au contraire, est une nature exubérante de joie. Il porte vaillamment ses peines, et Dieu sait s'il en a de cruelles et de toute sorte. Il lui reste assez de force pour en communiquer aux autres. Aussi voyons-nous souvent les âmes sombres et désespérées se tourner vers cette âme pleine de lumière et de vie : « Mon pauvre cœur se repose dans le vôtre, lui disait Lamennais, et là il sent que tout n'est pas douleur et tristesse sur la terre. » Ainsi fait souvent Eug. Delacroix. Un jour, une heure, passés avec Berryer, qu'il appelle « le meilleur des hommes et des génies, » suffisent pour lui rendre l'énergie et l'élan vers l'idéal. Souvent il serait tenté de maudire l'espèce humaine : « Mais, écrit-il à Berryer, elle contient heureusement quelques exemples de dignité et sujets de vénération. Vous, que tout le monde admire et que j'aime tendrement par-dessus le marché, vous êtes un de ces modèles qui encouragent et qui consolent. J'ai besoin de cela; je m'attriste et je m'ennuie; la vie est ce que vous savez. Les années qui s'accumulent sont loin de lui donner du prix.... »

A vrai dire, de secrètes affinités ne manquent point entre ces deux âmes. S'ils ne vivent pas de la même vie, Delacroix et Berryer apprécient l'un chez l'autre l'élévation de l'esprit et la fierté des sentiments. N'ont-ils point d'ailleurs les mêmes goûts littéraires et artistiques? « Quel bonheur, s'écrie le peintre, de trouver chez vous égales sympathies et égales antipathies!.... » Pour Racine et Molière, par exemple, dont ils jouent parfois ensemble des scènes entières. Mme Jaubert affirme même que la passion musicale fut la base de leurs premières relations. En musique, ils préfèrent à tous

les autres leur ami commun Rossini. « C'est le Rubens de la musique! » s'écrie Delacroix. Tous trois, d'ailleurs, sont éminemment coloristes. Delacroix peint comme Berryer parle. Il se rattache, dit-il lui-même, à ces maîtres de la peinture qui, comme les orateurs, « sont entraînés par une sorte de verve qui est dans le sang et dans la main. » « Il a, dit très bien M. de Lacombe, le transport de l'orateur qui veut épancher les idées dont il déborde, qui précipite sa parole sans se soucier de la phrase, entraînant dans sa flamme, à travers les scories de l'improvisation, un auditoire frémissant avec lui. Delacroix met sa passion sur la toile; le dessin sera parfois indécis, les effets heurtés, les détais inachevés. Mais un torrent de vie circule dans l'ensemble, la lumière inonde les horizons.... C'est là ce que Berryer admire en lui.... la sincérité et la passion, la vérité et la liberté [1]. »

Unis de la sorte, les deux amis se voient souvent. Chaque année Delacroix vient à Augerville. Pour l'attirer Berryer s'ingénie. Il lui décrit tantôt les beautés de la campagne, tantôt les charmes de la société qui l'attend :

« .... J'espère pouvoir rester ici jusqu'à la Quasimodo. Ah! que je ferais joyeusement provision de bon sang si vous pouviez venir pendant huit ou dix jours respirer avec moi mes lilas, mes sainte-lucies, mes giroflées, l'exquise senteur des prés verdissants et de la feuillée naissante.... »

« Je ne vous promets pas autre musique que les premiers chants du rossignol, qui valent bien ceux de Schumann et autres Orphées de l'avenir.... »

Et le peintre se décide :

« Vous me proposez, répond-il, une chose dont je meurs d'envie, c'est d'aller vous tenir compagnie à Augerville,

1. M. de Lacombe, *Corresp.* du 10 avril 1885.

que j'aime presque autant que vous ou plutôt à cause de vous. »

En 1854, il y fait deux séjours, aux mois de mai et de novembre. Dans son *Journal*, il nous décrit son voyage en voiture sur la route poudreuse d'Étampes et ses impressions en arrivant à la demeure seigneuriale de son ami. Combien il y trouve la vie douce et reposante! C'est un *farniente* charmant. Veut-il se promener, il prend mille précautions et revêt des costumes variés correspondant aux différents degrés du thermomètre. A peine dehors, tout l'arrête, la pelouse du parc, le banc vert au détour d'une allée, la maison perdue sous les massifs du bois, le petit chemin qui longe le mur et grimpe sur le coteau, l'eau dormante où se réfléchit l'image renversée des peupliers. La fleur surtout le séduit parce qu'elle est revêtue de brillantes couleurs. Toutefois il travaille peu. C'est à peine si de temps à autre on le voit esquisser le magnifique taureau de la ferme, quelque poulain dans la prairie, des enfants qui pêchent assis sur un pont, ou l'un des grands pins d'Italie du parc. En revanche, à Augerville plus que partout ailleurs, il a le temps d'écrire son *Journal* et il n'y manque pas. Il le fait sur de longs agendas, de forme allongée, recouverts de toile grossière comme les cahiers de comptes des cuisinières. En mai 1854, Mgr Dupanloup arrive au château : il doit donner la confirmation le lendemain. Quelques instants lui suffisent pour faire la conquête du peintre. C'est un évêque charmant, distingué, écrit celui-ci, mais que doit-il penser de ma science théologique, après les objections que je lui ai faites sur le péché originel ?

Le lendemain, Delacroix assiste à la cérémonie au milieu des paysans. Quand l'évêque, la mitre au front et revêtu de la chape d'or, fait le tour de la petite église, bénissant

à la fois les tombes du cimetière et la foule agenouillée, le grand artiste est ému, il confesse la beauté de la religion et se promet de faire pour la paroisse une statue de saint Pierre. Le 2 novembre de la même année il assiste à la messe, suivant sa coutume à Augerville, et le sermon sur les Béatitudes lui inspire de pieuses réflexions. C'est que s'il n'a pas, comme Berryer, le bonheur d'une foi profonde, Delacroix a du moins le respect sincère de la religion. Il exprime quelque part le regret de n'avoir pas vécu au moyen âge pour en partager les croyances. « Les hommes étaient heureux alors, écrit-il, l'art du moyen âge et de la renaissance élèvent l'âme et la forcent à sortir d'elle-même et à regarder plus haut un idéal surnaturel. » Aussi les sujets religieux, les grandes scènes de l'Écriture sollicitent son génie. Qui ne se rappelle son *Jésus dans la barque* de 1853? Le Christ dort paisible au fond du frêle esquif. Au dehors, ciel sinistre, mer déchaînée, flots furieux menaçant de tout engloutir. Affolés de terreur, les apôtres se penchent pour réveiller le Maître, seul capable d'apaiser les tempêtes de la mer, les révolutions des sociétés et les orages du cœur humain.

Nous savons encore que la musique était pour Delacroix une des grandes jouissances d'Augerville, et Mme Jaubert nous décrit ainsi l'attitude des deux amis écoutant une délicieuse rêverie de Chopin.

« Accoudé sur une table basse, notre grand peintre caressait de sa main pâle et nerveuse une abondante et sombre chevelure, à reflets bleuâtres comme de l'acier bronzé. Son regard, à la fois voilé et lointain, semblait atteindre la pensée du compositeur, tandis que le puissant orateur, l'œil humide, sa large poitrine oppressée, troublé par l'étrange harmonie des accords plaintifs, demeurait immobile comme si quelque vision funèbre lui fût apparue. A la dernière vibration de ce

ton mélancolique, le silence succéda. Berryer le rompit en s'écriant : « Quel diable d'homme que ce Polonais! il remue les tombes, évoque les morts [1] ! »

Cependant les jours s'écoulent. « Je n'aurais rien à souhaiter que de mener longtemps cette vie, déclare Delacroix; mais il faut de la raison. » Et il part. Rentré à Champrosay il écrit à Berryer :

« Que de fois j'ai pensé à vous ! Vos bons soins, l'amitié que vous avez la bonté de me montrer, me rendent le souvenir d'Augerville bien délicieux. Le contraste est parfait à présent, je veux dire complet. Je suis encore souffreteux : plus de ces belles courses en plein air et dans la société la plus agréable ; par conséquent plus de ce bel appétit et encore moins de cet inimitable esprit dont vous assaisonniez les repas, etc. » Leurs relations continuent ainsi pleines de cordialité et d'abandon. A Paris, les deux amis se voient souvent. Le jour de sa réception à l'Académie française, le grand orateur veut avoir son cousin près de lui. D'ailleurs celui-ci réclame instamment cette faveur : « Je n'ai quasiment que des ennemis dans le palais Mazarin, lui écrit-il. Ils me veulent à la porte de toutes les façons. Recevez-moi au moins pour ce jour qui m'est cher à plus d'un titre. » Pendant longtemps, malgré son éclatant succès à l'Exposition universelle de 1855, Delacroix se voit repoussé de l'Institut et signe ironiquement ses articles de la *Revue des Deux Mondes :* Eugène Delacroix, *membre de l'Académie d'Amsterdam*. Enfin, grâce à l'intervention de Berryer et de quelques amis, il est élu en 1857, et remercie avec effusion « son confrère académique. » Aussitôt qu'il peut trouver un instant de liberté, Berryer court chez le peintre, il admire ses tableaux, il le

1. Mme Jaubert, *Souvenirs*, p. 1

félicite et l'encourage. M. de Pontmartin, témoin d'une de ces visites, nous la raconte en ces termes :

« .... Eugène Delacroix m'avait invité à aller voir ses belles peintures de l'Hôtel de ville. J'y arrivai de grand matin et trouvai le maître entouré de quelques jeunes artistes, ses élèves, dont les cheveux en broussaille et les vareuses brunes n'annonçaient pas des esprits bien pénétrés de l'efficace vertu du principe monarchique. Tout à coup Berryer entre; plusieurs de ces pâles visages se renfrognent. Lui, il va droit au peintre, lui serre les mains avec une cordialité charmante et lui dit : « Mon ami, je n'ai aujourd'hui qu'une heure à donner à mes plaisirs; je voudrais vous les donner toutes. » Il lève la tête, examine les peintures, signale en quelques mots d'une justesse exquise les grandes beautés mêlées de petits défauts; tout cela, non pas du bout des lèvres, mais comme si c'eût été le plus vif intérêt de sa journée. Delacroix rayonnait; les visages de ses élèves s'éclaircissaient à vue d'œil. Puis se tournant vers moi, Berryer me dit : « Étiez-vous, hier soir, à la *Somnambula?* Mario a été si ravissant dans le beau finale que je n'ai pu y tenir; je suis allé l'embrasser dans l'entr'acte et lui ai dit : « Mon ami, c'est cela! vous y êtes! Nous ne regrettons plus personne! » Et eux aussi, les braves jeunes gens, ils eussent volontiers embrassé l'aimable grand homme qui, en cinq minutes, avait su effacer toutes les disparates et rapprocher toutes les distances. Peut-être même, s'il les en avait priés, auraient-ils, dans ce premier moment, proféré un cri séditieux qui n'eût pas été : *Vive la république!* Étonnez-vous après cela que notre Berryer fût populaire [1]! »

Quand les deux amis ne peuvent se voir, ils s'écrivent.

1. *Nouveaux samedis*, VIe série, p. 350.

Ainsi, Delacroix ayant renoncé en 1858 à son voyage d'Augerville à cause d'une invitation impériale à Compiègne, Berryer s'en venge par cette charmante lettre :

Mon cher cousin,

Dans une autre saison, Jean-Baptiste, regrettant l'absence de son ami, pouvait dire à l'abbé de Chaulieu :

Je vous pardonne
De préférer les beautés
De Palès et de Pomone
Au tumulte des cités.

A cette heure, je ne puis vous reprocher de négliger les prés fleuris, les verts feuillages, les douceurs de l'ombre et du *riant exil des bois;* le vent de bise souffle fort, les arbres sont dénudés et l'on grelotte au soleil. Mais ici, sans être pédant, je vous aurais dit comme Horace :

Dissolve frigus ligna super foco
Large reponens, atque benignius
Deprome quadrimum Sabina
. . . . . Merum diota.
Permitte divis cætera !

Ce que le même Jean-Baptiste paraphrasait très bien en disant au même abbé ce qui s'adresserait à merveille à vous-même :

Ici nous trouverions sans peine
Avec toi, le verre en main,
L'homme après qui Diogène
Courut si longtemps en vain,
Et dans la douce allégresse
Dont tu sais nous abreuver,
Nous puiserions la sagesse
Qu'il chercha sans la trouver.

Oui, mon cher cousin, près d'un grand feu, près de grands et beaux yeux, dans de douces causeries entrecoupées de quelques mélodies de Batta, et dans le spectacle de la sincère joie de votre présence, je vous aurais pu offrir encore, en dépit de l'hiver précoce, quelques plaisirs à Augerville. Mais vous fuyez ma retraite pour courir au pays où les gens

Tristes, gais, prêts à tout, à tout indifférents,
Sont ce qu'il plaît au prince, et, s'ils ne peuvent l'être,
Tâchent au moins de le paraître....
C'est bien là que les gens sont de simples ressorts.

C'est le bonhomme qui parle ainsi de la cour, et je le crois sur parole, moi qui n'en ai fréquenté aucune; pourtant, je vous pardon-

nerai vos dédains, si même dans celle-là on a, par bonne fortune, assez d'esprit pour demander à votre pinceau quelque noble et grand ouvrage qui charmera vos amis, fera taire les envieux et animera les indifférents ou les *pickers* de bourse d'un peu de passion pour le beau.

Après tout, je crois aux regrets que votre lettre d'avant-hier m'exprime bien amicalement et je vous en remercie, en vous priant de croire que je vous garde sans rancune un très cordial attachement.

10 novembre 1858.

A cette époque le grand artiste emploie ses dernières forces à décorer la chapelle des Saints-Anges à Saint-Sulpice. Pendant deux ans il s'absorbe dans son travail sans s'accorder aucune distraction :

Finir demande un cœur d'acier, écrit-il à Berryer. Je ne suis soutenu dans ma résolution de me priver de tout plaisir, et au premier rang de celui de rencontrer ceux que j'aime, que par l'espoir d'achever. Je crois que j'y mourrai : c'est dans ce moment que vous apparaît votre propre faiblesse, et combien ce que l'homme appelle un ouvrage fini ou complet contient de choses incomplètes et impossibles à compléter.

Aimez-moi absent. Si vous étiez chez vous le soir, j'aurais été vous conter mes peines et solliciter votre indulgence. Votre mille fois et respectueusement dévoué cousin.

Enfin tout est terminé, et Berryer est convié à venir juger les trois grandes compositions du maître : l'archange saint Michel terassant le démon, Héliodore chassé du Temple, la lutte de Jacob avec l'ange. « Je suis impatient, écrit Delacroix à son ami, d'avoir votre impression sur cette tardive production où j'ai apporté plus de conscience que de talent. On ne m'a pas dit qu'il *sentit l'huile*, comme disait votre parent Démosthène, et pourtant je ne suis arrivé au terme que grâce à un travail obstiné. »

De passage à Paris, Berryer court à l'église, puis chez Delacroix, et, ne le trouvant pas, lui laisse ces mots :

Cher, j'ai vu ! j'ai vu ! Vu autant que je sais voir de mes yeux ignorants. Je suis ravi, je vous embrasse ; mais je pars ce soir. Je

vous écrirai mes séjours et je vous attends avant que vous alliez à d'autres. Je prétends que mon amitié est la première.

A peine rentré à Augerville, sachant que « pour les artistes les éloges sont le vent qui enfle la voile et les pousse à aller plus loin, » il adresse à Delacroix cette lettre flatteuse :

Augerville, 17 août 1861.

Très cher cousin,

Je passe ma vie comme vous, allant de Champrosay à Saint-Sulpice. Les affaires m'appellent de côté et d'autre, et quand je ne suis pas sur les grands chemins, je suis absorbé par des travaux impérieux. Je quittais mardi dernier la chapelle pour aller m'enfermer pendant dix mortelles heures à l'audience, au milieu d'une foule chauffée par le soleil des tropiques. Je suis parti de Paris ce soir même, et me voici rentré à Augerville pour en partir encore lundi prochain. Je n'ai pas pu trouver le moment de vous écrire plus que les premiers mots jetés à la hâte sur un chiffon dans la loge de votre concierge. Mais en cheminant, votre chef-d'œuvre me suivait, et je n'ai guère cessé de l'avoir devant les yeux. Je vous dirais bien ce que j'admire le plus, si j'avais droit de parler de l'éloquence de la peinture; votre archange est sublime, c'est la première fois que je vois un corps ainsi soutenu dans les airs par la puissance des larges ailes qui ne sont plus un simple ornement symbolique, mais la réelle force qui fait planer majestueusement l'archange si libre de ses mouvements, que d'un heurt léger de son talon dédaigneux sur l'épaule de Satan, il le précipite dans l'abîme. Mon ami, toutes ces expressions de votre pinceau sont un magnifique langage; vraiment les grandeurs sublimes sont votre domaine. L'ange qui descend sur Héliodore, celui qui est si noblement à cheval, ont une sérénité vengeresse qui montre en eux les enfants du ciel; et celui qui lutte contre les efforts de Jacob exprime admirablement, par le calme de ses mouvements, l'infaillible puissance d'une nature surhumaine.

Vous me direz si ce n'est pas un trait de dessin merveilleux que cette jambe droite d'Héliodore, soulevée par la douleur du pied de cheval qui pèse sur sa poitrine. L'architecture du temple est d'une grande splendeur, la distribution des groupes, surtout celui du grand prêtre, me semble du plus bel effet; tout parle, et de toutes parts, dans ce vaste tableau, les sentiments sont concentrés sur la scène principale; pas un détail inutile, et un goût parfait a décidé le choix des ajustements et l'harmonie de ces éclatantes couleurs; voyons, dans la liberté d'une causerie intime, avouez que les connaisseurs admirent tous la grandeur du paysage où lutte Jacob.

Mon cher cousin, je suis très content de vous, c'est tout ce que j'ai le droit de vous dire, et je devrais rayer le bavardage de ma précédente page....

Adieu, je vous admire et je vous aime encore plus, parce que je suis plus sûr de mon cœur que de mon jugement....

Remué jusqu'au fond du cœur par cette louange délicate, Delacroix répond :

.... Combien cette lettre, remplie de verve et de bonté, m'a grandi à mes propres yeux, en voyant toutes mes intentions si admirablement exprimées dans l'art qui est votre domaine.... Dieu veuille qu'il (le public) ait vos yeux et votre jugement, dont vous avez l'air de vous défier, comme si nous ne travaillions que pour des mangeurs de peinture et pour un tas d'artistes qui, au fond, n'admirent rien qu'eux-mêmes. Adieu, mon cher cousin, et qu'on ne sait comment remercier pour sa bonté ou admirer pour son génie....

Une dernière fois, en octobre 1862, Delacroix se rend à Augerville.

Tu sais, écrit-il à un ami, que je suis chez M. Berryer, qui est le meilleur des hommes et le plus attentionné à ses amis : des distractions, un parc charmant, quelques personnes agréables. Tout cela vous endort à l'endroit de vos devoirs, et contribue surtout à vous empêcher de prendre la plume. — Et il ajoute : « Ma santé est bien plus égale qu'elle n'a peut-être jamais été[1]. »

Mais, dès les premiers mois de l'année suivante, sa santé empire tout à coup, la poitrine est gravement atteinte, Delacroix crache le sang et est réduit au repos absolu. « Le repos et le silence, toujours le silence, » dit-il lui-même. Il trouve néanmoins la force de féliciter Berryer de son élection à Marseille. Le 6 août il lui envoie encore ces quelques lignes, les dernières, qu'il se contente de signer :

Mon cher cousin, ma faiblesse est si grande que je ne puis écrire; mais en revanche tous les autres accidents ont disparu; j'espère à présent qu'il ne me faut plus que de la patience.

Je ne vous en dis pas plus long, et je vous embrasse de cœur.

Eugène DELACROIX.

1. Delacroix, *Lettres* publiées par M. Burty.

Jusqu'au bout Berryer se fait illusion; il ne peut croire que le malheur soit si proche. Inquiet toutefois, il se dispose à partir d'Augerville, lorsqu'un ami commun lui confie que Delacroix l'a nommé son exécuteur testamentaire. Alors s'engage entre son amitié et son désintéressement un noble combat. Ce qui exciterait tant d'autres à se hâter retient Berryer ; et pendant qu'il hésite Delacroix expire doucement, le 13 août 1863, à six heures du matin, sans avoir eu la joie de revoir son ami. Est-il besoin de dire combien fut profonde la douleur de Berryer ?

Deux ans plus tard, le 22 mai 1865, les amis du grand peintre étaient réunis au Père-Lachaise. Après la messe, célébrée dans la chapelle du cimetière, ils se rendirent sur la tombe d'Eugène Delacroix et l'aumônier bénit le monument consacré à sa mémoire. Puis Berryer, très ému, prit la parole. Dans une improvisation éloquente il exalta le génie supérieur de l'artiste, mais par-dessus tout les qualités de l'homme privé et la noblesse de ce cœur qui l'avait particulièrement aimé.

CHAPITRE XXI

BERRYER A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. SES DERNIÈRES GRANDES CAUSES : LES PRINCES D'ORLÉANS, MONTALEMBERT, MGR DUPANLOUP, ETC.

I.

Nous avons vu Berryer s'en aller à Augerville, comme autrefois Cicéron à Tusculum, cherchant dans le commerce paisible des lettres et de l'amitié l'oubli des maux de sa patrie, et groupant autour de lui l'élite intellectuelle de ses contemporains. Dès longtemps sa place était marquée à l'Académie française. Il hésitait toutefois à se présenter, se rappelant qu'en 1835 la politique lui avait fermé les portes de l'illustre maison. A ceux qui le pressaient de faire les démarches nécessaires, il répondait : « Moi de l'Académie ! mais je ne sais ni lire ni écrire ! » Pourtant, vers la fin de 1851, il se décida. « J'ai pris mon parti, écrivait-il, je me suis présenté à l'Académie au risque du tapage. Je vois déjà par les journaux qu'on dit de moi beaucoup plus de mal qu'il n'est juste et beaucoup plus de bien que je n'ai droit [1]. »

Il brigua le fauteuil vacant du comte Alexis de Saint-Priest,

1. Mme de Janzé, *Souvenirs*, p. 107.

fut élu le 12 février 1852 et reçu solennellement trois ans plus tard, le 22 février 1855. On attendait cette journée avec impatience et curiosité. Peut-être cependant la société distinguée qui s'étouffait dans l'étroite enceinte du palais Mazarin éprouva-t-elle une déception? Car l'éloquence académique s'accordait mal avec ce que Sainte-Beuve appelait à cette occasion même « le pathétique vaste et émouvant de Berryer. » Ses éloges de l'Académie et du comte de Saint-Priest n'en furent pas moins très applaudis, et démentirent péremptoirement ce que Berryer avait dit de lui-même, qu'il ne savait ni lire ni écrire. Analysant l'ouvrage de son prédécesseur, l'*Histoire de la Royauté*, l'orateur fut amené à parler des quatre premiers siècles de l'Empire romain et prononça ces paroles que tout le monde comprit :

On est effrayé de voir, en l'absence d'une loi fixe qui règle la succession au trône, combien est rapide et simultanée la dégradation du peuple romain et des maîtres qu'il se donne ou qui lui sont imposés, tantôt par la soldatesque, tantôt par les emportements insensés ou les vaines espérances de la multitude.

Le cœur se sent atteint d'une mélancolie profonde, et l'imagination recule au spectacle des épouvantables et stupides excès de ces envahisseurs du pouvoir. Le gouvernement de Rome est livré au délire de conspirateurs triomphants. Gouverner, ce n'est plus éclairer et diriger la pensée publique ; quelle qu'elle soit, il suffit de savoir la flatter, ou la mépriser, ou l'éteindre. Il ne s'agit pas pour le nouveau souverain de *conquérir des intelligences et des âmes*, il est assez puissant tant qu'il possède de quoi la corrompre. Le peuple-roi n'est plus qu'un peuple d'esclaves qui se complaît et s'enorgueillit dans les folies et les bassesses de son esclavage [1]. »

Berryer avait loué l'écrivain au détriment de l'orateur, reportant la gloire de ce dernier à tout le monde, excepté à lui-même, « aux lettres qui l'ont nourri et guidé, qui parfois le secourent tout à coup dans la mêlée, à la façon des divi-

1. *Discours de Berryer à l'Académie*, p. 22.

nités d'Homère, et à cet autre orateur muet, mais frémissant, enthousiaste, qui l'écoute, l'inspire, parle par sa bouche, en lui s'applaudit soi-même.» M. de Salvandy, qui reçoit Berryer à l'Académie française, rétablit les choses dans leur vérité, et renvoie les éloges qu'elle mérite « à cette voix puissante, imposant ses idées et ses passions à l'auditoire vaincu, l'entraînant où il ne voulait pas aller, le gardant captif et docile sous son empire, ce que Tacite appelle tenir en main les rênes des esprits. »

Monsieur, lui dit-il avec un tact exquis, bien des gouvernements ont passé sur la France; vous avez été mêlé toujours aux affaires publiques, et quand, au milieu de cette solennité, votre pays vous contemple, seul peut-être dans cette enceinte, vous ne portez d'autre distinction, d'autre marque de vos travaux, que la palme académique qui vous vient de nous, et le rayon qui vous vient de Dieu [1] !

Mme de Janzé raconte qu'en sortant de la séance, Berryer rencontra un de ses amis un peu jaloux qui lui dit : « Eh bien ! vous voilà donc passé immortel ! — Quel dommage, lui répondit Berryer en souriant, qu'il faille tant vieillir pour devenir immortel [2] ! » En raison de ses idées politiques, il crut devoir s'abstenir de la présentation d'usage au chef de l'État.

La situation particulière qui m'a été faite en 1851, écrit-il à M. Mocquard, son ancien confrère, rend cette présentation tout à fait impossible de ma part.

Je crois avoir acquis, il y a quinze ans, le droit de m'abstenir aujourd'hui d'une formalité dont l'accomplissement ne serait peut-être pas pénible pour moi seul. M. Mocquard sait bien que, par principe comme par caractère, j'ai autant de répugnances pour le bruit inutile et les vaines manifestations que pour un manque d'égards personnel. Je le prie de vouloir bien sans retard faire connaître la détermination qu'un sentiment honorable m'impose.

Paris, 22 février 1855.

1. *Discours de M. de Salvandy*, p. 65.
2. Mme de Janzé, p. 117.

M. Mocquard répondit :

L'empereur regrette que dans M. Berryer les inspirations de l'homme politique l'aient emporté sur les devoirs de l'académicien. Sa présence aux Tuileries n'aurait pas causé l'embarras qu'il semble redouter. De la hauteur où elle est placée, Sa Majesté n'aurait vu dans l'élu de l'Académie que l'orateur et l'écrivain, dans l'adversaire d'aujourd'hui, que le défenseur d'autrefois.

M. Berryer est parfaitement libre d'obéir, ou à ce que lui prescrit l'usage, ou à ce que ses répugnances lui conseillent.

Pendant treize ans, Berryer assista, autant que ses occupations le lui permettaient, aux séances de l'Académie. « S'il n'y était pas toujours, dit M. de Sacy, il y était souvent, il paraissait y être avec plaisir et apportait au milieu de nous, avec une grâce et une cordialité charmantes, un esprit fin, un goût juste et sûr.... Il n'était étranger à aucune des délicatesses de la langue ; il en distinguait toutes les nuances, en sentait toutes les difficultés et aidait les plus habiles à en résoudre les problèmes. »

II.

Toutefois, ni Augerville avec ses distractions variées, ni tant de belles et touchantes amitiés, ni les nobles travaux de l'Académie ne suffisaient à l'activité de Berryer. Si la tribune lui était fermée, il lui restait le barreau. Il vint « chercher un asile dans ce vieux palais où le ramenaient sans cesse ses affections et ses souvenirs, près de cette Sainte Chapelle consacrée à un prince qui sut donner l'exemple du respect des lois [1]. » Là, du moins, il pouvait encore servir la France et ses concitoyens. Personne n'eut jamais une plus haute idée de sa profession.

1. Develle, *Éloge de Berryer*, p. 55.

Protéger un accusé contre les erreurs ou les entraînements de ses juges, écrivait-il, déchirer les fausses apparences dont la vérité est trop souvent voilée, confondre les calomnies privées, dompter les haines et les violences de l'esprit de parti, déjouer les rancunes ou les iniques prétentions du pouvoir, maintenir le bon droit envers et contre tous, n'est-ce pas exercer dans l'État une haute magistrature [1]?

Ses confrères, heureux de retrouver le grand orateur dont le caractère et le talent les honoraient, nommèrent Berryer bâtonnier de l'ordre le 25 juillet 1852. Il fut réélu l'année suivante et présida jusqu'à la fin de 1854 les travaux hebdomadaires de la conférence des avocats. A ce titre, tantôt il adressait aux jeunes stagiaires qui se pressaient autour de lui de vibrantes allocutions sur les droits et les devoirs de leur état, tantôt, par des lettres flatteuses, il encourageait leurs travaux.

Pour moi, leur disait-il, bientôt vaincu par l'âge, il s'en va temps que je me retire de ces nobles combats, et que, disant comme Entelle : *Artem cestusque repono*, je dépose mon chaperon sur des épaules valides, aptes à soutenir le poids des labeurs et les fatigues de la lutte. Je dirai à mes jeunes confrères : Demeurez fidèles aux grandes traditions et aux prérogatives de notre ordre ; au milieu de la division et du désordre des esprits, restez inébranlablement attachés au culte de la vérité, de la justice, de la liberté, de l'honneur ; mettez au service de vos clients une volonté ferme et toute la vigueur de votre esprit ; fermez vos généreux cœurs aux suggestions de l'intérêt personnel, *le plus décrié, mais le plus inévitable des trompeurs ;* luttez vaillamment contre les pouvoirs arbitraires ; déjouez, par la sincérité et les clartés de votre conscience, les artifices de leurs lois ; que vos droites intelligences ne se laissent point abattre ou décourager par les longs succès de l'imposture. Qu'importe que pour ces nobles œuvres la vie se consume en efforts impuissants, si l'on garde jusqu'à la dernière heure le plus précieux de tous les trésors, la juste satisfaction de soi-même [2] ?

Mais Berryer joignait les actes aux préceptes. La période

1. Lettre-préface du livre de M. H. Moreau : *Le ministère public et le barreau. Plaidoyers*, IV, p. 446.
2. *Plaidoyers*, IV, p. 452.

qui s'écoula de 1852 à 1864 fut la plus féconde de sa carrière d'avocat. Jamais, d'ailleurs, le barreau français ne jeta un si vif éclat. Bon nombre d'hommes éminents que la politique avait attirés sous le gouvernement de Juillet et la République, Odilon Barrot, Dufaure, Jules Favre, Grévy, Marie, etc., rentrèrent au Palais, après le coup d'État. Et les grands procès ne manquèrent pas à ces exilés de la tribune. Berryer se mit à leur tête, « pour les conduire aux nobles combats, » comme il disait, pour lutter avec eux contre l'arbitraire du pouvoir, démasquer les spéculateurs éhontés, les aventuriers de la finance et flétrir les désordres du foyer domestique. Son ardente activité eut à s'exercer à la fois dans les procès politiques, les affaires civiles et les causes criminelles.

III.

Les premiers clients qui s'adressèrent à Berryer furent les princes d'Orléans. Un décret du 22 janvier 1852 obligeait les descendants de Louis-Philippe à vendre la moitié de leurs biens, et confisquait le reste. Ainsi, chaque changement de régime dans notre pays amène des injustices et des spoliations nouvelles. Il paraît que les conseillers du prince, MM. Rouher, Fould, de Morny, de Maupas, s'opposèrent à son dessein ; la princesse Mathilde se jeta aux genoux de son cousin pour le retenir. Poussé par M. de Persigny, le président resta inflexible. Alors, par un étrange retour de la fortune, l'ancien défenseur du prince Napoléon contre la maison d'Orléans fut appelé à défendre les droits de la maison d'Orléans contre le prince Napoléon. Il accepta ce témoignage de haute estime qu'on lui offrait, heureux de pouvoir servir dans leur infortune ceux qu'il avait tant de fois combattus dans

leur prospérité. Assisté d'un de ses confrères les plus distingués, Me Paillet, il repoussa, devant le tribunal civil de la Seine, le déclinatoire qui enlevait le litige aux juges naturels et plaçait le décret du gouvernement au-dessus de tout contrôle. C'était le 23 avril 1852 ; Berryer protesta avec énergie contre la spoliation.

Je proteste, au nom des institutions et des droits les plus fondamentaux de mon pays, au nom de ces vieux murs, où, pendant des siècles, on a rendu la justice et consacré les principes protecteurs de la société, principes qui seraient tous renversés et annulés si la doctrine que vous avez entendu soutenir pouvait triompher. Je proteste au nom de tous les propriétaires, de tous les pères de famille, de tous les citoyens qui n'auraient plus d'existence assurée en France si la doctrine du ministère public était écoutée un moment. *(Mouvement très marqué dans l'auditoire.)*

Il distingua nettement les droits de l'État et ceux de la justice :

Toutes les fois que le domaine est en lutte avec un intérêt privé, toutes les fois qu'un droit domanial est revendiqué et contesté au nom d'un droit et d'un intérêt privé, la compétence des tribunaux est exclusive, et c'est là surtout, je le répète, que cette compétence est générale, universelle, absolue.... Passez par les souvenirs des temps les plus violents, vous retrouverez cette maxime, et vous la trouverez respectée....

Et l'orateur causa une sensation profonde en citant à l'appui de sa thèse ces paroles de Tacite :

Tibère était pauvre, Tibère avait peu de biens en Italie, ses domaines étaient médiocres ; sa maison était habitée par peu d'affranchis, *paucos libertos ;* mais quand il était en contestation avec des particuliers, *quando cum privatis disceptaret*, les tribunaux et la loi prononçaient, *forum et jus*.

Voilà ce qui est le droit dans tous les temps, voilà le droit sans lequel il n'y a pas de société, et l'on a loué un tyran d'avoir su respecter ce principe fondamental [1].

1. *Plaidoyers*, II, p. 267.

Parmi les raisons qui condamnaient cette spoliation, il en était une dont l'extrême gravité détermina l'opposition de M. Rouher. En épousant les filles de Louis-Philippe, le roi de Belgique, les ducs de Wurtemberg et de Saxe-Cobourg avaient acquis, à partir des contrats de mariage, des droits stricts sur les biens de leur beau-père. Berryer n'eut garde de négliger ce puissant argument :

.... Comment ! vous n'accorderez pas des juges pour savoir si l'effet des contrats de mariage a été tel, que la possession, en vertu de ces contrats, ne soit pas incontestable, que les mineurs qui ont des droits en vertu de ces contrats n'ont pas pu les perdre ; que les pères qui ont la jouissance pendant la minorité de leurs enfants doivent être maintenus en possession, en vertu d'actes aussi sacrés, aussi solennels, aussi inébranlables ! Vous viendrez dire que ce sont là des questions pour lesquelles on ne trouvera pas en France un tribunal et des juges ! *Forum et jus !* Donnez-les à tous les princes de la famille d'Orléans qui disent que la propriété leur est acquise ! *Forum et jus !* Ne les refusez pas au roi de Belgique, qui a son contrat de mariage ; ne les refusez pas au duc de Wurtemberg, qui a son contrat de mariage ; ne les refusez pas aux mineurs qui ont hérité des droits de leur mère. *Forum et jus !* C'est là ce que nous vous demandons [1]. (*Mouvement très prononcé.*)

Et l'orateur, en terminant son plaidoyer, adjura les juges de maintenir énergiquement leurs droits :

J'aurais cru manquer à l'honneur si je n'avais pas répondu à l'appel qui m'a été fait. Je regarde d'être intervenu dans cette affaire et d'avoir signé la consultation comme le plus beau couronnement et, je le dirai avec orgueil, comme la récompense de ma vie entière. (*Sensation.*) J'ai été quarante ans élevé à l'école des magistrats ; j'ai défendu les lois de mon pays sans acception de personnes, sans haine pour les hommes, avec les ressources de mon intelligence et avec l'énergie de mon âme, avec l'impartialité, avec l'amour de la vérité et de la justice ; j'ai toujours défendu le droit, je le défendrai toujours, je le défendrai encore envers et contre tous, et le droit, ici, est incontestable.

Nous sommes liés, Messieurs ; c'est une cause commune. Vous

1. [illegible] *gén.*, [illegible], p. 275.

vous déclarerez compétents, comme tout le barreau vous dit, comme toutes les lois vous disent que vous êtes compétents, comme la société vous le dit.... comme votre vie entière vous le demande.

Vous avez comme nous traversé bien des révolutions. Vous pouvez subir toutes les conditions que les pouvoirs divers vous imposent pour demeurer dans le sacerdoce judiciaire ; mais vous y demeurerez avec le sentiment de votre dignité. Les pouvoirs passent, ils imposent leurs conditions passagères ; on vous respecte à travers tous ces gouvernements qui se succèdent, sous lesquels vous restez sur vos sièges, rendant la justice et la rendant avec dignité. Mais, si vous sortiez de ce rôle élevé, si vous l'abandonniez un moment, ce sentiment de respect pour votre vie, ce sentiment supérieur à toutes les mutations et à toutes les transfigurations politiques ferait place à un sentiment tout à fait contraire. Vous en êtes incapables, Messieurs, et vous vous maintiendrez compétents.

« Ces dernières paroles, ajoute le compte rendu, prononcées avec une grande chaleur et une animation toute sympathique, produisent dans l'auditoire et sur les bancs du barreau une émotion inexprimable, que suffisent à peine à contenir la présence du tribunal et le souvenir des recommandations de M. le président [1]. » Berryer l'emporta ; les juges, gagnés par cette patriotique éloquence, repoussèrent noblement la complicité de la confiscation. Elle n'en fut pas moins accomplie, quelque temps après, au mépris de toute justice.

IV.

L'année suivante, le 31 janvier 1853, Berryer eut à défendre le marquis de Vogüé devant le tribunal correctionnel de Cosne. L'accusé, ancien représentant du Cher aux Assemblées constituante et législative, était un des meilleurs amis de l'orateur. Quelques semaines avant le plébiscite qui rétablit l'Empire, M. de Vogüé avait fait répandre dans son arron-

1. *Plaidoyers*, II, p. 280.

dissement une protestation du comte de Chambord. On prétendit qu'il avait violé la loi sur le colportage, et le procureur impérial demanda aux juges une sévère répression. Berryer prouva que jeter dans la boîte de la poste une trentaine de lettres ne portait atteinte à aucune loi connue :

La France, s'écria-t-il, était conviée à disposer de son sort, de son avenir.... Cette nation qui, depuis soixante années, à travers les révolutions, les guerres intestines, les guerres au dehors, les triomphes, les revers de fortune, a fait tant d'efforts, tant de sacrifices, a souffert tant de maux pour constituer ses droits, pour se donner à elle-même des libertés, des institutions...., cette nation était appelée à abdiquer, à se démettre de son intelligence et de sa volonté, pour livrer à un seul homme, à un nom d'homme, sa fortune, ses destinées, son présent, son avenir !.... Dans un tel jour, n'était-ce pas un droit, que dis-je ? n'était-ce pas pour tout homme de bien le plus sacré des devoirs, d'avertir, d'éclairer ses concitoyens ?.... Où en sommes-nous, Messieurs, si de tels avertissements peuvent être qualifiés d'actes séditieux ?.... Sédition contre qui ? Contre un pouvoir qui n'est pas encore ! Sédition contre un vote qui n'est pas émis !.... Mais les circulaires administratives, les démarches, les injonctions, les menaces, les promesses des journaux officiels, les écrits distribués ou affichés avec profusion et répétant de toutes parts : *Votons pour l'Empire !* étaient donc autant d'actes criminels, autant de violations de la liberté des suffrages ? L'avouez-vous aujourd'hui ? L'aveu est bon à retenir pour l'histoire et pour l'enseignement du pays [1].

Le tribunal renvoya le marquis de Vogüé des faits de la plainte, sans dépens.

Quelques mois plus tard, le 27 mai, Berryer plaidait pour M. Flandin dans *l'Affaire des correspondances étrangères*. Des lettres injurieuses pour l'Empereur avaient été ouvertes par la police, et leurs auteurs furent condamnés en police correctionnelle, pour publication de fausses nouvelles de nature à troubler la paix publique, offense à la personne du souverain, etc. MM. Odilon Barrot et Dufaure défendirent

1. *Plaidoyers*, II, p. 294.

aussi les accusés, mais Berryer flétrit la violation du secret des lettres avec une vigueur incomparable :

On lit dans la sentence qui vous est déférée *qu'au surplus les tribunaux n'ont pas à s'enquérir de l'origine des documents qui leur sont présentés !* C'est-à-dire que la justice peut aller puiser l'élément de ses arrêts à des sources impures ! et que la violation des lois pourrait servir d'expédient pour parvenir à faire appliquer les peines de la loi !!! La justice, qui ne veut pas connaître la vérité par la bouche de ceux à qui les liens de la nature ou des devoirs sacrés imposent le silence ; la justice, qui repousse le témoignage des infâmes, la justice n'aurait pas à s'enquérir de l'origine des documents qui lui sont présentés !!! Ah ! pour l'honneur de la magistrature, Messieurs, vous effacerez ces tristes paroles que les juges de première instance ont laissées tomber de leur plume. (*Profonde sensation.*)

.... Ne cédez point, s'écria-t-il en terminant, aux vaines considérations que l'on fait retentir et dont on s'efforce de troubler vos esprits. Que parle-t-on des nécessités d'un pouvoir nouveau, de la patrie sauvée, de reconnaissance pour des services rendus à la chose publique ?

Nous avons trop vécu au bruit des changements politiques pour que nos oreilles soient émues à ces chants de victoire. Trop de fois et depuis trop longtemps nous avons entendu ces cris : *Montons au Capitole, la patrie est sauvée !* Ce que nous avons appris dans les épreuves de toute notre vie, c'est qu'on ne raffermit pas une société ébranlée, c'est qu'on ne sauve pas l'avenir d'un pays par les abus de la force, par la violation des lois ou par de complaisantes faiblesses de la justice.

Je vous en conjure encore, ne levez pas la barrière des lois à l'entrée de cette voie préparée pour les violences de l'arbitraire. Dans cette arène judiciaire, la vérité a plein droit de se faire entendre et de repousser les injustes glorifications du passé faites au péril du présent et de l'avenir. Il nous appartient d'opposer à des émotions d'un jour les profondes impressions de notre vie entière. Nous avons connu le premier Empire, il nous a laissé d'autres souvenirs que ceux de la gloire des combats et des miracles de tant de héros des champs de bataille ; nous avons senti peser sur nous la tyrannie, et nous avons appris à connaître ses prémices.

L'histoire des jours que nous avons traversés ne saurait être perdue pour nous, et nous devons la redire avant que notre voix s'éteigne. Si, dans ces jours nouveaux, nous voyons l'arbitraire apparaître, notre devoir envers tous, envers vous, envers nous-mêmes, est de vous répéter : Magistrats français, soyez dignes des hautes

fonctions dans lesquelles vous êtes demeurés, ne laissez pas revivre ce que vous avez vu maudire aux acclamations de la France entière. (*Frémissement dans l'auditoire.*)

.... Je disais tout à l'heure : En fait, cette cause est ridicule ; si les doctrines de l'accusation pouvaient triompher, elle deviendrait odieuse ! C'en est assez !.... (*Applaudissements. Longue et profonde sensation dans toute la salle. L'audience est forcément suspendue pendant dix minutes. M. Berryer est obligé de sortir pour se soustraire aux félicitations de ses confrères et de la foule des auditeurs qui se presse autour de lui* [1].)

V.

Ainsi les années, en s'accumulant sur sa tête blanchie, n'avaient pas affaibli la puissance oratoire de Berryer. Il semblait qu'il ne fût point tributaire du temps. Jusqu'à l'extrême vieillesse, il garda cette verdeur de talent, ces fiers accents, cette parole débordante de vie et de sentiment. Et les causes affluaient nombreuses, importantes et variées. Nous ne saurions rendre compte de chacune d'elles, ni même les mentionner toutes. Contentons-nous d'indiquer les principales en nous arrêtant sur les plus célèbres.

En 1855, Berryer plaide surtout en cour d'assises. Il défend à Évreux M. Langlois du Roule, accusé d'avoir assassiné sa femme. Le prévenu est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Convaincu de l'innocence de M. du Roule, Berryer fait casser l'arrêt par la Cour suprême, plaide de nouveau à Rouen et sauve son client. Quelques mois plus tard, nous retrouvons Berryer à Nantes, puis à Rennes, essayant vainement d'arracher M. de R. aux conséquences d'un duel malheureux [2].

1. *Plaidoyers*, II, p. 352.

2. Berryer, nous raconte-t-on, plaidait à la Roche-sur-Yon dans une affaire criminelle. Le témoin affirmait avoir reconnu l'accusé au clair de la lune, et sur cette affirmation le malheureux allait être condamné. Berryer prend la

Les affaires Goupy et Audoin occupent principalement Berryer en 1856. Au mois de mai 1857, il se présente devant la cour de Dijon pour soutenir contre l'État les droits de M. le comte de Chambord sur les forêts de Champagne. Puis vient la fameuse *Affaire de Jeufosse*, qui a un retentissement immense. Un certain M. Guillot, dans le but avoué de faire tomber sur Mlle de Jeufosse des soupçons déshonorants, pénètre la nuit et par escalade dans le parc du château de Jeufosse, et annonce sa présence par des cris ou à son de trompe. En vain essaie-t-on d'arrêter le scandale, Guillot s'obstine et provoque même les domestiques. Alors Mme de Jeufosse fait venir Crépel, un vieux serviteur depuis longtemps dévoué à ses maîtres. Elle lui rappelle qu'il a juré à M. de Jeufosse mourant de servir fidèlement sa veuve, de lui obéir, de la défendre. Le moment est venu de tenir son serment. Depuis lors, la garde se fait dans le parc: elle se fait le 10 juin, le 11. Le 12, à dix heures et demie du soir, Mme de Jeufosse étant dans son appartement, un coup de fusil part. Au bruit de l'arme à feu, effrayée, elle va vers la porte, elle l'ouvre, et Crépel arrive ému, tremblant, annonçant qu'il vient de tuer M. Guillot. Mme de Jeufosse, poursuivie par Mme veuve Guillot, fit appel à Berryer.

Si j'ai cédé aux prières de Mme de Jeufosse quand elle est venue me chercher, dit-il lui-même, si j'ai consenti à venir, loin de chez moi, dans une enceinte de cour d'assises, discuter une de ces causes qui ne sont pas faites pour l'âge auquel je suis arrivé, qui ébranlent mon âme, tous mes sens et toute ma puissance personnelle, croyez-le bien, je ne l'ai pas fait légèrement. J'ai demandé avant tout communication des pièces. On m'a apporté ce volumineux dossier.... C'est après un travail de trois jours et de trois nuits que convaincu de l'innocence de Mme de Jeufosse, j'ai dit à son frère : « Monsieur, cette

parole : « Qu'on apporte un almanach ! » dit-il. Et, le livre en main, il se contente de prouver qu'il n'y avait point de lune ce jour-là. L'accusation fut abandonnée.

cause est trop intéressante pour que je résiste à y porter tous mes efforts [1].

« Ce plaidoyer, déclare M. Bérard des Glajeux, fut le chef-d'œuvre de Berryer. Il eut le talent de solidariser dans cette cause la cause de toutes les mères; il défendit dans l'intérêt de tous les foyers l'honneur d'une famille [1]. »

Il y a une victime, dit-il, je la plains; je plains surtout la vie qui a précédé sa mort, et provoqué l'événement qui a mis fin à ses jours.... En défendant une femme j'ai dû en affliger une autre; qu'elle me pardonne! Oui, elle est à plaindre, veuve ayant des enfants qui n'ont plus de père! Puisse-t-elle ne pas traverser dans son veuvage les tourments, les angoisses amères de cette autre, depuis si longtemps brisée par toutes les douleurs! Mais que celle-ci est plus à plaindre, et combien je voudrais vous faire comprendre l'immensité de son malheur! Quelle que soit votre déclaration, et il est impossible qu'elle ne la rende pas à la liberté...., car vous êtes des hommes de cœur, des hommes de bon sens, des hommes qui n'abdiqueront pas le droit le plus sacré de la nature.... Quelle que soit, dis-je, votre déclaration, son infortune est sans bornes. Que sera la liberté pour elle, quand le scandale de l'audience aura retenti partout, quand les hommes de la presse, venus de tous les points, vont le répandre dans tous les lieux? En l'acquittant, vous l'aurez maintenue dans son droit, ou plutôt, vous vous serez maintenus dans votre droit, dans le droit de tous, dans le droit sacré, inattaquable du foyer. Mais pour elle, que sera son acquittement? Que deviendra sa fille?.... Pauvre jeune fille, si on ne me croit pas, vous aussi vous allez être l'objet de soupçons, d'interprétations malveillantes; vous allez mener une vie à jamais déplorable, et, dans ce procès qui compte tant de victimes, vous serez la plus jeune, la plus malheureuse victime! *(Mme de Jeufosse et Mme Guillot fondent en larmes.)*

Des applaudissements et des bravos frénétiques couvrent ces dernières paroles.

M. le président. — Ces démonstrations sont inconvenantes, quel que soit le talent de l'orateur et quelque plaisir que nous ayons à l'entendre. A l'avenir, si elles se renouvelaient, nous serions forcé de prendre des mesures sévères.

M. l'avocat général. — Nous ne regrettons pas les applaudissements partis du fond de la salle, mais ce que nous venons d'entendre

1. *Plaidoyers*, III, p. 131.
2. *Souvenirs d'un président d'assises*, p. 289.

sur des bancs plus rapprochés de nous (les bancs du barreau). Sous l'empire de l'émotion qui nous a saisi nous-même, nous ne voulon rien ajouter de plus.

Il serait difficile de décrire l'émotion qui règne dans la salle pendant la suspension de l'audience [1].

Mme de Jeufosse fut acquittée.

VI.

Au début de l'année 1858, ce sont d'humbles religieuses menacées de la ruine qui s'adressent à Berryer. A la suite de réformes accomplies par le souverain pontife dans la congrégation de Picpus, un certain nombre de sœurs abandonnent la communauté. Parmi elles la marquise de Guerry. Mais, en rentrant dans le monde, elle réclame 1,200,000 francs qu'elle déclare avoir apportés à l'Ordre. M. Émile Ollivier soutient avec talent les prétentions de l'ancienne religieuse; Berryer défend énergiquement l'institut de Picpus. Le tribunal de première instance donne raison à la congrégation et à son avocat, mais la cour d'appel accorde 475,000 francs d'indemnité à la marquise de Guerry. Dans ces longs débats, Berryer trouve l'occasion de prendre une attitude franchement chrétienne. Il n'y manque point, proclamant une fois de plus et avec énergie le droit que les catholiques possèdent de s'associer en toute liberté et de recevoir des testaments.

L'Église n'ordonne pas au catholique de s'enfermer dans un cloître, mais elle lui dit que la voie de la perfection, c'est de se vouer au service des hommes, au service de la charité, à l'intercession, à la prière; de ce jour, le catholique est libre d'entrer dans la vie religieuse et de s'y consacrer. C'est une liberté qui n'a pas de limites....

L'orateur célèbre le dévouement obscur et d'autant plus

1. *Plaidoyers*, III, p. 129.

héroïque de ces religieux auquel le gouvernement lui-même ne cesse de faire appel :

Quoiqu'il ne les ait pas autorisées, l'État sait bien employer les congrégations. Il va chercher dans leur sein des instruments pour faire le bien. Qu'a-t-il fait il n'y a pas longtemps ? Il a voulu aller aux extrémités les plus reculées, les plus dangereuses et les plus malsaines de nos possessions d'Afrique, donner des leçons pratiques de culture, et fonder des établissements qui puissent servir de modèles aux Français aventureux qui voudraient s'y fixer. A qui s'est-il adressé ? Aux Trappistes ; il les a priés d'aller s'établir à Staouéli. Ainsi, c'est une société non autorisée qui a été amenée là par le gouvernement ; ce sont des membres de cette société qui, tout en demeurant fidèles à leur règle, ont été soutenus, protégés par le gouvernement. Hélas ! il y a eu bien des victimes parmi les Trappistes pour arriver à la fondation de l'établissement qui se développe magnifique aujourd'hui !

Nous venons de faire une grande guerre, nous venons de Crimée. Nos soldats ont été là, comme partout, admirables, héroïques dans la traversée, pleins de vigueur dans l'attaque, de fermeté dans toutes les péripéties de la guerre, d'impassibilité au milieu des rigueurs du climat, de la contagion, de la maladie. Eh bien, quels étaient ces deux aumôniers qu'on a admirés marchant dans les rangs ou assis sur un affût de canon au milieu d'une grêle de balles ? Deux jésuites, le P. de Damas et le P. Parabère, qui avaient été demandés à la Compagnie de Jésus par le gouvernement, pour aller faire ce que nos soldats ne pouvaient faire : donner des consolations aux blessés et aux mourants.

Il y a un grand établissement à Cayenne. Là sont des êtres réprouvés de la société, mis en dehors de son sein, à jamais aigris et révoltés par la misère et la dépravation contre les nécessités sociales, contre le secret de l'inégalité des conditions de la vie humaine que Dieu seul connaît. Les voilà au loin séparés par l'océan de toute société humaine sous un climat très dur, si dur qu'il a fait hésiter si l'on persisterait à y établir un pénitencier. Eh bien, il faut des hommes qui réconcilient ces malheureux avec la société, qui fassent pénétrer quelques sentiments dans ces cœurs exaspérés, il les faut : A qui va-t-on proposer d'aller braver les rigueurs mortelles de ce climat ? A qui va-t-on s'adresser ? Est-ce à des philanthropes ? Non, non, à la Compagnie de Jésus. Sur l'appel qui lui a été fait, deux cents de ses membres se sont présentés pour aller s'immoler sous ce climat meurtrier ; le gouvernement en a pris vingt-cinq [1] !

[1] *Plaidoyers*, III, p. 289.

VII.

Ce n'étaient pas seulement d'humbles religieuses qui venaient ainsi confier leurs intérêts à Berryer et solliciter le secours de sa parole. Il eut l'honneur de défendre, à un an d'intervalle, deux des plus glorieux champions de l'Église française au XIXe siècle, M. de Montalembert et Mgr Dupanloup. Frères par la foi, par l'éloquence, par la grandeur du caractère, par un égal amour pour les causes vaincues, Montalembert et Berryer restèrent longtemps divisés par la politique. Comme il s'était rallié à Louis-Philippe, Montalembert, croyant servir les intérêts de l'Église qu'il plaçait au-dessus de tout, se rallia à Louis-Napoléon. Tout en protestant contre l'emprisonnement de ses amis, il approuva le coup d'État et recommanda même aux catholiques de voter pour l'auteur du deux décembre. Les illusions du noble orateur durèrent peu. Les décrets de confiscation, les actes arbitraires, les tendances absolues du nouveau pouvoir, l'eurent bien vite éclairé. Il resta néanmoins jusqu'en 1857 député du Doubs au Corps législatif, « combattant en désespéré, dit-il lui-même, dans une cave sans air et sans lumière. » A cette époque, ses électeurs lui préférèrent je ne sais quel chambellan impérial. Il n'avait guère plus de quarante ans. Sa carrière politique était brisée à l'âge où Berryer avait commencé la sienne. Pour ce vaillant athlète, pour cette âme altérée de vie, d'action, de liberté, ce silence était l'agonie ; c'était la mort même. Plusieurs fois, dans le but de distraire sa tristesse, il alla en Angleterre : « Il y a des soldats, disait-il, qui vaincus, blessés, enchaînés, condamnés à une mortelle inaction, se consolent et se raniment à la vue des luttes et des périls d'autrui. » En 1858, il suivit avec un intérêt passionné

les débats du Parlement anglais sur la révolte de l'Inde. Dans un article éloquent, publié à ce sujet dans le *Correspondant* d'octobre, il disait :

« Quand je sens que le marasme me gagne, quand les « oreilles me tintent, tantôt du bourdonnement des chroni- « queurs d'antichambre, tantôt du fracas des fanatiques qui « se croient nos maîtres et des hypocrites qui nous croient « leurs dupes; quand j'étouffe sous le poids d'une atmos- « phère chargée de miasmes serviles et corrupteurs, je cours « respirer un air plus pur et prendre un bain de vie dans « la libre Angleterre. »

Ce langage, plein d'amertume, blessa le gouvernement, et Montalembert fut traduit en police correctionnelle, sous l'inculpation d'offense à l'empereur et d'attentat à la paix publique. Il comparut le 24 novembre, à midi, au milieu d'une affluence considérable. Le duc de Broglie, MM. Villemain, Bocher, Odilon Barrot, lord Howden et bien d'autres personnages politiques se pressaient dans l'enceinte. Aux côtés du noble accusé étaient assis Berryer et Dufaure. Alors tout dissentiment avait disparu entre Berryer et Montalembert, l'accord le plus parfait régnait entre leurs âmes et jamais client ne fut défendu avec plus de conviction et de cœur.

On a cherché, dit-il, des contradictions entre ses paroles et ses écrits; ah! j'ai la mémoire aussi. Il fit beau voir, en 1831, dans le sein de la Chambre des pairs, ce jeune homme de vingt ans à peine, venant justifier sa tentative d'ouvrir une école libre dans Paris. Ce n'est pas un souvenir fugitif; tous furent profondément émus, en entendant ce jeune gentilhomme de vieille race, libéral et catholique, faisant publiquement cette profession de foi : « La foi n'est pas morte dans tous les cœurs; c'est à elle que j'ai donné de bonne heure et mon cœur et ma vie; ma vie, une vie d'homme, c'est, aujourd'hui surtout, bien peu de chose; mais ce peu de chose, consacré à une grande et sainte cause, peut grandir avec elle; quand on a fait à une cause pareille abandon de son avenir, j'ai cru et je crois encore qu'il ne faut fuir aucune de ses conséquences, aucun de ses dangers; » et

depuis, qui peut dire qu'il ait un moment donné un démenti à sa parole ?....

En 1835, continue Berryer, c'est lui encore qui défendait énergiquement la liberté de la presse, alors que des mesures de rigueur étaient demandées contre elle à la suite d'un grand crime.... Eh bien, il a vu tomber la tribune, il a vu enchaîner la presse, oui, *enchaîner*, car c'est là le mot, vous l'avez dit vous-même en ajoutant que c'était le vœu du pays. Il va en Angleterre, et là il retrouve de mâles discussions ; quel spectacle à ses yeux surpris et déjà désaccoutumés des grandeurs de la liberté ! Une proclamation de lord Canning agite toute l'Angleterre parce que le mot de confiscation s'y trouve prononcé ; l'horreur de cette violation du plus sacré des droits a soulevé la conscience du pays ; devant ce sentiment, toutes les rivalités sont tombées ; la vieille Angleterre a oublié les luttes des partis, et la nation tout entière applaudit à ces nobles paroles de M. Roebuck : « Je suis Anglais ; mais il y a des choses pour moi plus sacrées et plus grandes que la grandeur de l'Angleterre, et parmi ces choses, je place le progrès du genre humain dans l'enseignement et dans la pratique de la vertu et de l'honneur. »

Quelle devait être l'émotion de M. de Montalembert ! Comment n'aurait-il pas vivement senti l'amertume des regrets ! Il avait, lui aussi, pris part aux luttes de la tribune ; il avait connu les magnificences de la liberté. Ce qu'il retrouvait dans la vieille Angleterre, pouvait-il oublier qu'il l'avait eu en France, alors que toutes les poitrines s'ouvraient pour laisser voir le fond des cœurs, et que, palpitant d'intérêt, le pays assistait par les mille voix de la presse à cet effort commun de toutes les grandes intelligences et de tous les bons citoyens ?....

Ah ! vous condamnez l'expression de ces regrets ; vous dites que c'est un outrage au pays, un acte antifrançais, quelque chose de criminel ; eh quoi ! nous coupables envers le pays ! nous, moi, coupables ! pour avoir regretté les institutions sous lesquelles la France a vécu, pour lesquelles nous avons combattu !

Coupables ! ah ! laissez-moi dire toute ma pensée ; non, c'est le pays qui serait coupable envers nous....

Notre tort, c'est d'avoir cru à la France, d'avoir aimé ce qu'elle aimait, d'avoir réclamé avec elle et pour elle les garanties de la liberté, enfin d'avoir été ce que la France a voulu que nous fussions, ce que nous sommes et ce que nous serons toujours....

.... Sans doute, tout le monde en France ne tient pas la plume ; tout le monde n'écrit pas dans les journaux ; tout le monde ne compose pas des livres ; mais toutes les intelligences, quels que soient leur parti et leur drapeau, ont un même but. On est malheureuse-

ment divisé sur les moyens; mais tous les cœurs français battent encore, à l'heure qu'il est, pour un tout autre système que celui que vous prônez et qui rebute toute discussion, toute liberté. Oui, à cette heure même tous les cœurs français vous répondent qu'ils aspirent à la liberté de se parler, de s'entendre, de se concerter, de s'unir, de chercher à établir cet accord de tous les principes sans lequel il n'y a pas d'ordre public digne de la raison humaine. (*Applaudissements dans l'auditoire.*)

Ah! Messieurs, s'écriait-il à la fin de son premier plaidoyer, ne nous faites pas un crime de nos légitimes regrets. Nous vieillissons, nous n'avons plus qu'une chaleur qui s'éteint, laissez-nous mourir tranquilles et fidèles! Nous sommes assez malheureux de voir notre cause, notre sainte et glorieuse cause, trahie, vaincue, reniée, insultée; laissez-nous croire que nous pouvons lui garder au fond de nos cœurs un inviolable attachement, laissez-nous le penser, laissez-nous le dire! Laissez-nous garder et rappeler le souvenir de ces grands combats de la parole qui nous ont fait connaître, qui nous ont fait aimer les généreuses institutions que nous avons défendues, que nous défendrons toujours, et auxquelles nous serons fidèles jusqu'à notre dernière heure [1].

Nous mentionnerons encore deux incidents qui se produisirent au cour de ces magnifiques plaidoyers :

Messieurs, avait dit Berryer, si le prévenu a établi un contraste entre les libertés de l'Angleterre et la condition actuelle de la France, il n'a fait que constater un fait.

M. le président. — Maître Berryer, le tribunal a laissé passer des expressions bien chaudes, des allusions bien vives, mais il est forcé de vous arrêter dans la voie périlleuse où vous vous engagez; vous plaidez ce qu'a écrit M. de Montalembert, et vous renouvelez le délit en cherchant à le justifier.

Me Berryer. — Des allusions, monsieur le président? Ma parole m'a bien trahi si elle a rien caché de ma pensée. (*Rires dans l'auditoire.*)

M. le président. — Je ne puis pas vous laisser dire qu'il n'y a plus de liberté en France.

Me Berryer. — Ah! monsieur le président, s'il en est ainsi, s'il faut nier ce qui est plus éclatant que la lumière du jour, s'il faut mentir, mentir, mentir, mentir à mon intelligence, mentir à ma cons-

1. *Plaidoyers*, III, 337.

cience, je n'ai plus qu'à me taire, je n'ai plus qu'à m'asseoir, je renonce à la défense.

M. le président. — Maître Berryer, vous ne mentirez pas.

En 1841, lorsque vous vous êtes fait inscrire à ce barreau que vous avez illustré, vous avez prêté un serment que vous avez renouvelé depuis, celui de garder le respect dû aux lois. Vous avez toujours tenu ce serment et vous le tiendrez aujourd'hui encore.

Me Berryer. — Je viole mon serment, mais vous me faites frémir, monsieur le président, vous portez ma pensée vers des temps où l'éloge d'un homme de bien, l'éloge d'une vertu, d'un bon sentiment, d'une bonne loi, était considéré comme un crime. — Non, non, je ne veux pas rappeler ces temps. — *Legimus capitale fuisse.* Non, je n'accepte pas que l'éloge d'un gouvernement libre soit une injure par cela seul que ce gouvernement contraste avec les institutions actuelles de la France, etc.[1].

Le tribunal condamna M. de Montalembert à six mois de prison et à 3,000 francs d'amende. Celui-ci forma immédiatement appel de ce jugement. La cour devait se réunir le 21 décembre. Le 2 de ce mois, on pouvait lire dans le *Moniteur* : « S. M. l'Empereur, à l'occasion de l'anniversaire du 2 décembre, a fait grâce à M. le comte de Montalembert de la peine prononcée contre lui. » Montalembert indigné répondit aussitôt :

« .... Condamné le 24 novembre, j'ai interjeté appel de la sentence prononcée contre moi.

« Aucun pouvoir en France n'a eu jusqu'à présent le droit de faire remise d'une peine qui n'est pas définitive.

« Je suis de ceux qui croient encore au droit et qui n'acceptent pas de grâce.... »

Quelques jours auparavant, il avait cru devoir protester contre l'intention qu'on prêtait au cardinal Morlot d'intervenir en sa faveur. M. le procureur général ne manqua pas de relever dans ce fait une insulte à la magistrature.

1. *Pièces*, III, p. 324.

.... Les opinions de M. de Montalembert sur la magistrature sont connues, répondit Berryer ; et, se tournant vers l'accusé : Rendez-moi votre discours de 1849 ; voyons ce que vous disiez de cette magistrature qu'on prétend que vous insultez aujourd'hui par un mot qui trahirait toute votre pensée. Que disiez-vous pour cette magistrature lorsqu'on en poursuivait l'existence, lorsqu'on attaquait le principe de l'inamovibilité ?

(Ici M. Berryer franchit les degrés qui le séparent du banc où siège la cour, et se rapproche d'elle pour lire ce qui suit :)

« Les révolutions, dit-il, ont passé sur la tête du prêtre sans l'incli-« ner. Je vous demande de faire en sorte qu'elles passent sur la tête « du juge sans la frapper.... Que la destinée de la nation, ce qu'il y a « de variable dans les destinées de la nation, roule son cours entre « deux rives inébranlables, entre le temple de la loi et le temple de « Dieu, entre le sanctuaire de la justice et le sanctuaire de la vérité, « entre le sacerdoce du prêtre et le sacerdoce du juge [1]. » Voilà ce qu'il pense de vous, Messieurs ; je l'ai dit aux premiers juges et je vous le répète : la magistrature française serait bien ingrate si elle l'avait oublié ! Voilà ses sentiments sur la justice ! Voilà comment il vous élève à votre véritable rang, à un sacerdoce ! Il fait de vous les ministres de Dieu pour la justice, pour la vérité, pour la conscience.

Aussi, je ne crains pas l'influence des sollicitations du pouvoir sur vos délibérations. Non, il n'y a pas de considération qui puisse ébranler en vous la ferme résolution de servir le prince et l'État, mais de les servir avec intelligence. L'intelligence du magistrat, quelle est-elle ? Elle est simple : elle est toute dans le respect religieux qu'il garde pour l'autorité inviolable et pour la sainte indépendance de sa conscience. Si des considérations étrangères, si des suggestions quelconques font oublier aux magistrats ce respect, ils tombent dans le mépris public et ils ne laissent plus que des exemples pernicieux et une mémoire odieuse. (*Sensation prolongée.*) Mais non, je n'ai pas d'alarmes à cet égard [2]....

M. de Montalembert n'en fut pas moins condamné par la Cour à trois mois de prison. Mais il y a des condamnations qui honorent, et des prisons d'où sortent plus grands ceux qui les subissent. De ce jour, les rapports entre les deux ora-

1. Discours du 10 avril 1849, qui a été suivi du vote par lequel l'inamovibilité de la magistrature a été consacrée.

2. *Plaidoyers*, III, p. 381.

teurs devinrent plus fréquents et plus affectueux. M. de Montalembert offrit à Berryer, en souvenir de ce procès, une belle statue en argent de Démosthène avec cette inscription pleine d'à-propos : *A. M. Berryer. Quid si tonitruantem audivisses?*

VIII.

L'affaire de Mgr Dupanloup éclata dans les premiers mois de l'année 1860. Nous n'avons pas à faire ici l'éloge de l'illustre évêque d'Orléans. Aussi bien son zèle dévorant, ses œuvres apostoliques, sa magistrale éloquence, ne sont point oubliés et ne le seront jamais. A cette époque, il venait de publier, pour défendre le pouvoir temporel du souverain pontife, ses *Lettres à un catholique*. A sa voix, Guizot, Villemain, Cousin lui-même prenaient la plume pour la sainte croisade. Naturellement la presse franc-maçonnique accabla l'évêque d'injures. Tandis que le *Siècle* le traitait de *prêtre infidèle*, de *fougueux ligueur que n'effrayait pas l'odeur de la poudre*, le *Constitutionnel* lui opposait une lettre pastorale écrite en 1810 par un de ses prédécesseurs, Mgr Rousseau, et contenant des doctrines absolument opposées à celles de Mgr Dupanloup. Dans sa réponse au *Constitutionnel*, l'évêque exécuta sévèrement son prédécesseur, médiocre esprit, caractère plus médiocre encore et courtisan servile du premier Empire. « Mes arguments sont irréfutables.... ajoutait-il, et je crois précisément que c'est pour cela que vous ne les avez ni publiés ni réfutés, ni vous ni d'autres, *sauf le* Siècle *toutefois, dont la réfutation n'a été qu'une calomnie....* Puissants adversaires qui ne savent lutter contre leurs contradicteurs qu'en étouffant leur voix dans l'oppression de la calomnie ou du silence; *mais j'ai*

tort, Monsieur, de vous comparer au Siècle. *Laissons ce journal. Vous avez de l'honneur!* Si je me trompe donc, faites ce que vous n'avez pas fait. Publiez ma lettre et réfutez-la. »

Aussitôt le *Siècle* déclara son honneur offensé et en appela aux tribunaux. D'autre part, le gouvernement découvrit une parente octogénaire de Mgr Rousseau, et l'excita à déposer une plainte en diffamation, dans l'intérêt de la mémoire du prélat. L'évêque d'Orléans, à raison de sa dignité, n'étant point justiciable de la police correctionnelle, la Cour fut saisie de l'affaire. Pour le défendre, Mgr Dupanloup s'adressa à Berryer et à Dufaure.

« Les débats s'ouvrirent le 15 mars 1860, écrit Mgr Lagrange. Une foule immense et sympathique stationnait aux abords du palais pour l'acclamer, si bien qu'il chercha, le lendemain, pour entrer et sortir, les passages dérobés. La Cour était présidée par M. Devienne. On vit assidûment à l'audience, pendant les trois jours que durèrent les débats, MM. de Montalembert, de Falloux, Cochin, Albert de Broglie, avec une foule d'autres amis; des ennemis aussi étaient là : le prince Napoléon lui-même crut pouvoir s'y montrer. L'évêque parut devant ce prétoire, simple et grand, dominant de toute la majesté de la cause qu'il représentait les tristes passions qui l'avaient amené là. M. Sénard, défenseur du *Siècle*, paraissait du reste accomplir à contre-cœur cette besogne que M. Jules Favre avait refusée. « Répliquerez-vous? » lui demandait-on, après la plaidoirie de M. Dufaure. — « Certes non, répondit-il, c'est bien assez comme cela. »

« M. Berryer retrouva ses grands élans.... Un frémissement courut dans l'auditoire lorsque se tournant vers l'évêque il s'écria : « Laissez-moi donc, Monseigneur, vous faire apparaître à cette audience avec l'escorte de tout l'épiscopat fran-

çais; » et après avoir cité des lettres adressées, en effet, à l'évêque d'Orléans par des évêques de tous les diocèses, et même de tous les pays, il conclut par ces paroles : « Accusé à votre barre d'avoir apporté trop de passion dans la lutte, il est remercié, félicité, béni, il est couronné comme vrai défenseur de l'Église par tout l'épiscopat français [1]. »

Quelques instants après, l'émotion fut à son comble, le public ne se contint plus, la salle retentit de bravos enthousiastes. Prenant à partie le *Siècle* qui se posait en défenseur de la liberté....

Lui ! s'écria l'orateur, lui ! défenseur sérieux et fidèle de la liberté ! Ah ! Messieurs, je ne puis rester enfermé dans le cercle trop étroit où je voulais me restreindre. Expliquons-nous ici à visage découvert. L'honnête, la vraie liberté est une grande et sainte chose; c'est le plus noble besoin, c'est la vie de quiconque sait vivre dans la dignité de son cœur et de son intelligence. Mais il y a deux espèces de liberté dans le monde.

La belle et sereine liberté naît, dans l'homme, du sentiment légitime et fier qu'il a de son droit, et du respect non moins profond, non moins sincère, qu'il garde pour les droits d'autrui. Elle a sa force dans le discernement du bien et du mal, dans l'observation de la foi jurée; sans fouler les lois aux pieds, elle combat leurs imperfections et travaille à les améliorer. Elle marche au progrès sans bouleverser toutes les institutions humaines; elle lutte contre toutes les iniquités, contre toutes les tyrannies, sans courir à la sédition. Voilà la liberté que je défends.

La vôtre, celle que vous voulez propager dans le monde, s'agite dans le mépris de tout ce qui lie les hommes entre eux, les sociétés entre elles. A ses yeux ne sont rien les lois, les traités, les engagements les plus sacrés. Tous droits, toute justice, doivent se courber devant la misérable autorité du *fait accompli*. Que deviennent la raison et la conscience ? Que reste-t-il pour gouverner les hommes ? Le seul empire de la force, de la force brutale et aveugle. C'est l'affaissement de la dignité de l'homme; vous conviez les peuples à la dégradation de l'espèce humaine.

Souffrez-moi cet orgueil : telle n'est pas la liberté à laquelle je suis

1. Mgr Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, II, p. 307.

attaché par le fond de mes entrailles, celle que j'ai servie et que je servirai jusqu'à mon dernier jour, tant que l'âge n'aura point épuisé mes forces. Je l'ai défendue sous des rois que j'aimais parce qu'ils l'avaient donnée à la France, je l'ai défendue sous une autre monarchie dont le principe fut, à mes yeux, douteux et périlleux pour elle; je l'ai défendue comme aujourd'hui, sous la république, qui par ses excès et ses divisions l'a livrée au pouvoir qui a brisé nos institutions libérales. Cette liberté dont je revendique ici les droits, ma liberté n'est pas la vôtre, et je déteste la vôtre parce qu'elle tuerait la mienne ! (*De bruyants applaudissements éclatent au fond de la salle.*)

M. le premier président. — Si ce qui vient de se passer se renouvelle, je ferai immédiatement évacuer la salle.

Me Berryer. — Je disais que le *Siècle*....

M. le premier président. — Maître Berryer, la cour vous a écouté avec patience. Mais évitez ce qui pourrait provoquer l'auditoire à manquer de respect à la justice.

Me Berryer. — Je ne croyais pas, en défendant la liberté, provoquer un manquement de respect à la justice

M. le premier président. — La liberté n'est pas attaquée devant la cour, vous n'avez pas à la défendre.

Me Berryer. — Mais c'est la plus auguste des libertés qui est en question et que j'ai à défendre ! C'est la liberté de la foi, de la conscience, de l'honneur ! C'est le droit d'un évêque ! C'est son devoir plus grand encore que son droit ! C'est le libre exercice de la puissance qu'il tient de Dieu même ! C'est cette liberté que je viens revendiquer ! L'évêque d'Orléans en a-t-il fait un usage coupable ? Dans cette lutte dont il convenait d'examiner en quelques mots le principe et le caractère, a-t-il adressé des imputations excessives à un adversaire qui ne les méritait pas ? C'est là la question du procès, je le maintiens.

M. le premier président. — Oui, vous y êtes maintenant [1].

Après Berryer, Dufaure parla avec son invincible logique ; puis l'évêque lui-même prit la parole au milieu d'un respectueux silence ! Il remercia ses éminents défenseurs, ses nobles et généreux amis. Il rappela les outrages adressés par le *Siècle* à la religion, au souverain pontife, au Christ lui-même.

1. *Plaidoyers*, III, p. 421, 422.

Mais ce qui m'étonne, ajouta-t-il, c'est qu'après cela vous veniez nous parler d'honneur !

L'honneur ! l'honneur ! Ah ! vous en parlez à votre aise. Croyez-vous donc, parce que nous sommes prêtres, que nous n'avons ni cœur ni âme ?

Parce qu'il y a en nous un double honneur, l'honneur humain et l'honneur sacerdotal, croyez-vous donc que chaque jour vous puissiez le blesser à coups redoublés, l'immoler à plaisir, sous les yeux de ces cinquante mille abonnés et de ce million de lecteurs dont votre défenseur parlait tout à l'heure, sans que nous le sentions, sans que nous poussions un cri ? Les martyrs mouraient en silence...., mais quand on outrageait en eux leur foi, leurs frères, leur père, leur mère, leur Dieu, ils élevaient la voix et protestaient ! Et rien n'a pu éteindre cette voix...., et la conscience du genre humain est demeurée avec eux.

Vous vous étonnez de mon émotion ?.... Mais cette Église insultée par vous chaque jour.... vous ne savez donc pas que je n'en suis pas seulement l'évêque ? J'en suis le fils, elle est ma mère. Et quand un fils voit sans cesse, sous les yeux du monde entier, indignement outrager ce qu'il a de plus cher au monde, vous voulez qu'il ne sente rien, qu'il ne dise rien et qu'il n'y ait pas même un cri contre vous dans son âme indignée [1] !

Cette fois la vérité triompha; le *Siècle* et les héritiers Rousseau furent déboutés de leurs plaintes et condamnés aux dépens.

IX.

Berryer avait alors soixante et onze ans; mais il ne songeait pas au repos; il n'y songea jamais et resta sur la brèche jusqu'à la mort. Ce prétendu paresseux était prodigieusement actif.

Ah ! mon cher cousin, écrivait-il vers cette époque à Eug. Delacroix, que je vous félicite de vivre loin des procès ! Je suis même disposé à croire que vous vous gardez bien de lire dans les journaux les comptes rendus de ces vilains débats judiciaires. Aussi ignorez-vous ce que je suis devenu depuis six semaines. Après avoir fait condam-

1. *Plaidoyers*, III, p. 430.

ner en Anjou de détestables diffamateurs, prodigues de lettres anonymes, j'ai fait condamner à Lyon d'abominables empoisonneurs qui avaient à ce métier gagné des millions; j'arrive aujourd'hui de Normandie, où j'ai eu la consolation de faire acquitter un digne homme, père de famille, bon fermier, bien injustement accusé d'avoir causé la mort de sa propre fille [1].

Les affaires civiles n'occupent pas moins Berryer que les causes criminelles. En 1860, il défend les droits de Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins. Un vieux gentilhomme, le marquis de Villette, se sentant mourir, a légué tous ses biens au prélat son ami. Mais l'exécuteur testamentaire, M. L. de Montreuil, parent du défunt, demande l'annulation à son profit du testament qu'il a lui-même conseillé. Il prétend que Mgr de Dreux-Brézé ne réclame le legs universel que pour en faire bénéficier le comte de Chambord, lequel, aux termes des lois françaises, n'a pas le droit d'hériter. Le « vieux lion, » comme l'appelle son adversaire, Me Marie, se débat avec acharnement dans les broussailles juridiques de ce complexe procès ; il plaide à Clermont et l'emporte ; il plaide à Amiens et succombe ; il rappelle à Rennes, et s'il ne parvient pas à faire triompher l'évêque de Moulins, il arrache du moins la fortune du marquis de Villette aux convoitises de M. de Montreuil.

Quelques mois après, au mois de janvier 1861, il soutient devant le tribunal civil de la Seine les prétentions de M. Jérôme Bonaparte-Patterson contre le prince Jérôme-Napoléon. Au cours du plaidoyer, Me Allou croit devoir interpeller Berryer : « Si au lieu du prince Napoléon, dit-il, c'était un autre prince qui fût en cause, mon illustre adversaire ne serait pas à sa place ; il serait certainement à celle que j'occupe. — Non! s'écrie Berryer avec véhémence, non! si Mgr le

1. Lettre citée par M. Bérard des Glajeux, *op. cit.*, p. 288.

comte de Chambord, mon maître, pouvait soutenir un pareil procès, non, je ne plaiderais pas pour lui ! » Et en prononçant ces mots : « Mon maître, » l'orateur se découvre avec respect, et d'un geste si noble que les applaudissements éclatent dans le prétoire. Le président croit devoir protester : « Ces manifestations, dit-il, sont contraires à la loi. Vous pouvez, comme moi, admirer en silence. » Au reste, Berryer n'acceptait de plaider que des causes nobles et justes. Le duc de Brunswick, qu'il avait défendu devant les tribunaux anglais, s'adressa de nouveau à lui en 1862, dans un procès que lui intentait sa fille, la comtesse de Civry. Le duc appuyait sa demande d'un envoi de 30,000 francs. Berryer refusa noblement : « Monseigneur, lui écrivit-il, si j'ai défendu Votre Altesse contre le roi d'Angleterre et les puissants princes de sa famille, c'est qu'elle avait raison, mais je refuse de la défendre contre la comtesse de Civry, sa fille, parce qu'elle a cent fois tort. Je suis de Votre Altesse, etc. [1].

Nous avons vu Berryer, en 1845, prendre en main la cause des charpentiers poursuivis pour grève. Les ouvriers typographes eurent également recours à son éloquence dans une circonstance semblable. Il les défendit avec chaleur et persévérance, et ce fut pour lui un vrai chagrin de n'avoir pu gagner leur cause. Comme il ne voulait accepter aucune rémunération, les typographes résolurent de lui offrir un souvenir. Ils imprimèrent, exprès pour lui, un superbe et unique exemplaire des *Oraisons funèbres* de Bossuet. « Il nous reçut, disait plus tard le délégué de ces ouvriers, avec cette affabilité qui lui était particulière, et lui, si habitué à de semblables manifestations, fut tellement surpris que, d'une voix entrecoupée, il nous pria de lui laisser le temps de se re-

1. Mme de Janzé, *Souvenirs*, p. 84.

mettre, son émotion ne lui permettant pas de nous remercier comme il le désirait. Puis cet homme de génie se fit petit pour nous mettre à l'aise, dans un entretien intime pendant lequel il ne cessa de nous prodiguer de sages conseils. »

X.

Parmi tant de personnages divers qui furent les clients de l'orateur royaliste, il nous paraît piquant d'inscrire M. Jules Ferry. En 1864, il fut poursuivi, ô ironie des choses! pour avoir formé avec un certain nombre de républicains bien connus, MM. Pelletan, Lenoël, Carnot, Garnier-Pagès, Floquet, etc., une *association non autorisée par les lois existantes*. A vrai dire, cette association ne se proposait ni l'éducation des enfants, ni le soin des malades, ni la prédication de l'Évangile; son but exclusif, et d'ailleurs très légitime, était de combattre la candidature officielle et de soutenir devant les électeurs les républicains qui se présenteraient. On pénétra chez les membres de l'association comme dans une simple maison religieuse, et treize d'entre eux furent traduits d'abord devant la 6e chambre du tribunal de première instance, puis, après leur condamnation, devant la chambre des appels de police correctionnelle. MM. Marie, Grévy, J. Favre, Dufaure, etc., s'étaient disputé l'honneur de défendre *les Treize*. Berryer accepta de plaider pour M. J. Ferry au nom de la liberté d'association. Et il le fit avec l'éloquence la plus vigoureuse et la plus convaincue. Comme le procureur général invoquait contre les accusés ce fait qu'ils étaient défendus par les chefs des anciens partis, Me Berryer se levant avec impétuosité :

Je prends la parole, je l'usurpe.... Je la prends le premier, parce que j'ai besoin d'expliquer pourquoi je suis ici....

Oui, je vote avec ces messieurs ! Oui, je viens défendre le comité démocratique ! Je sais bien que ce comité porte dans son cœur l'idée républicaine, à laquelle je suis profondément opposé, — parce que je suis convaincu que cette forme de gouvernement ne pourrait convenir à notre patrie, à nos vieilles traditions, à nos vieilles rancunes, à nos colères, à nos jalousies enfin : voilà pourquoi je suis profondément opposé à l'idée républicaine ; — mais que viennent-ils demander ? Dans un pays où le suffrage universel est établi, ils viennent demander la liberté de faire valoir leur opinion !.... Et c'est notre droit à tous. Je ne méprise pas ceux dont je ne partage pas l'opinion, quand je les crois des citoyens sincères, ayant une conscience honnête, et voulant les choses qu'ils jugent utiles. Je veux leur liberté, parce qu'elle est la garantie de la mienne :

Mea res agitur paries cum proximus ardet....

.... Je suis vieux ; eh bien, j'ai cette satisfaction dans mon cœur et je l'aurai jusqu'au dernier moment, lorsque je m'endormirai dans mon dernier sommeil, que la France a toujours été toute ma pensée. C'est pour cela que j'ai gardé l'indépendance de cette robe, avec laquelle je viens ici et que je n'ai jamais désertée ; c'est pour cela que je n'ai livré ma parole aux amis que je suis toujours heureux de servir, comme aux ennemis que je ne sais pas repousser, qu'en obéissant aux élans sincères et vrais de ma conscience, aux claires et manifestes convictions de mon esprit et de mon intelligence....

Messieurs, s'écrie-t-il en terminant, nous avons été en France, depuis cinquante ans, les éducateurs de tous les États qui nous environnent.... Eh bien, ceux qui sont sortis de nous, ceux que nous avons formés, les Belges, les Hollandais, tous les peuples de l'intérieur de l'Allemagne, les Espagnols, et même aujourd'hui les Autrichiens, appelez-les tous ici, et dites-leur : En France, où il y a le suffrage universel, on se demande si les citoyens, avant de se réunir au nombre de quarante mille, pour choisir un nom, ont le droit d'en délibérer entre eux ! En vérité, cela n'est pas croyable. La France en est-elle arrivée là ? Cela fait tomber l'âme de douleur [1] !....

Si l'on peut regretter que M. Jules Ferry n'ait pas toujours suivi, en respectant la liberté des autres, les nobles leçons de son défenseur, il semble toutefois qu'il ait gardé de Berryer un touchant souvenir : « La postérité, a-t-il dit, dégagera sa

1. *Plaidoyers*, IV, p. 258, 277.

mémoire de nos classifications fugitives. Elle mettra Berryer à son vrai rang dans ce grand parti de la parole libre qui se recrute à travers l'histoire parmi les âmes les plus fières de tous les pays et de tous les temps. Sa place est au milieu de cette élite humaine qui se range autour de deux noms : Démosthène et Mirabeau [1]. »

XI.

L'affaire Montmorency fut un des derniers grands procès de Berryer. L'orateur avait soixante-quinze ans. Lorsque M. le duc Raoul de Montmorency s'éteignit sans enfants, ses titres furent disputés par ses neveux, M. le prince de Bauffremont, fils de sa sœur aînée, et le comte de Talleyrand-Périgord, fils de sa sœur cadette. L'empereur donna gain de cause à ce dernier, qui prit aussitôt le nom, le titre et les armes de son oncle. Mais tous les membres de la famille de Montmorency protestèrent énergiquement et en appelèrent à la justice du pays. L'affaire fut jugée successivement par le tribunal civil de la Seine, le 13 janvier 1865, et par la cour impériale de Paris, le 31 juillet 1865. Berryer, défenseur des droits de la maison de Montmorency, soutint éloquemment que « le nom de famille, les titres, les armoiries, constituent une propriété privée, la plus respectable de toutes, inviolable, incessible, sacrée pour ceux à qui elle appartient, dont enfin nulle autorité n'a la puissance de disposer contre le gré de ceux qui y ont droit. » Il fut sublime en racontant comment les Montmorency avaient acquis leurs armoiries.

.... Et que sont-elles, ces armoiries dont on se voudrait emparer, quelle est leur glorieuse origine ?

Sous le roi Lothaire, l'empereur Othon était venu avec une grosse

1. J. Ferry, voir *le Temps*, novembre 1868.

armée attaquer le territoire. Il avait pénétré jusqu'à Soissons, quand Bouchard survint et marcha droit à lui. Il remporta une victoire dans laquelle il prit quatre aigles impériales. Le roi lui accorda pour ce fait d'armes le droit de porter ces quatre aigles aux quatre angles de la croix blanche de sa bannière.

Plus tard, au XIIIe siècle, au mémorable jour de 1214, Matthieu de Montmorency, qui eut si grande part à la bataille de Bouvines contre Othon IV, empereur d'Allemagne, présente à Philippe-Auguste un trophée de douze bannières aux aigles impériales.

Quelle scène magnifique ! Le roi, qui avait poussé au plus fort de la bataille, et s'était jeté vaillamment dans la mêlée, blessé lui-même, voit après la victoire Matthieu de Montmorency venir à lui couvert de blessures; Philippe-Auguste, trempant son doigt dans le sang qui s'en échappait avec abondance, fait sur l'écusson du connétable une croix rouge dont les quatre bras seront désormais *cantonnés* avec les douze aigles impériales que Montmorency vient d'enlever à l'ennemi. Voilà la superbe origine des seize alérions conquis aux batailles de Soissons et de Bouvines dont M. Adalbert se veut parer.

Ce sont là des parures héroïques, un signe national dont nul n'a le droit de disposer, pas plus qu'il n'est permis en France d'aliéner les diamants de la couronne ; marques d'honneur chères et sacrées pour la famille à qui elles appartiennent, et dont un étranger ne peut pas être affublé héréditairement, comme en un jour de fête ou de folie on revêt les costumes et les armures des anciens preux pour s'en faire un brillant ornement dans les mascarades de la cour ou de la ville.

.... La tentative aujourd'hui faite n'alarme pas seulement les fils de toutes les familles de notre vieille noblesse française, elle est un légitime sujet d'inquiétude pour les survivants et les héritiers des grands noms, anoblis par l'éclat immortel des victoires remportées en notre âge : Bellune, Montebello, d'Istrie, d'Albuféra, Reggio, d'Eckmuhl, Tarente et tant d'autres, et Malakoff et Magenta.

Je me sens pour eux l'indignation d'une fierté jalouse, et en cet instant se remuent dans ma mémoire les beaux vers d'Auguste à Cinna :

> Oses-tu bien penser que les Serviliens,
> Les Cosses, les Metels, les Pauls, les Fabiens,
> Et tant d'autres enfin, de qui les grands courages
> Des héros de leur sang sont les vives images,
> Quittent le noble orgueil d'un sang si glorieux
> Jusqu'à pouvoir souffrir....

Souffrir.... l'usurpation de leur bien le plus cher ! Non, vous ne consacrerez pas une telle usurpation, etc.... [1].

1. *Plaidoyers*, IV, p. 336, 338.

La cour lui donna raison, du moins pour ce qui concernait les armoiries.

Nous arrêtons ici cette énumération des luttes judiciaires de Berryer ; non que nous ne puissions continuer, car le vaillant orateur combattit jusqu'au dernier jour contre l'injustice et contre la force pour le droit, la vérité et la liberté. En 1868, âgé de soixante-dix-neuf ans, nous le verrons plaider encore pour le gouvernement des États-Unis. Mais nous croyons avoir suffisamment prouvé que personne en ce siècle n'a, plus que Berryer, honoré et illustré le barreau français.

CHAPITRE XXII

BERRYER DEPUTE SOUS L'EMPIRE

(1863-1868)

I.

Ses confrères du barreau savaient apprécier l'éclat que Berryer faisait rejaillir sur leur ordre. Aussi ne manquaient-ils aucune occasion de lui témoigner leur admiration et leur sympathie. Nous l'avons vu en 1852 nommé bâtonnier des avocats et maintenu dans sa charge jusqu'en 1854. Entré au barreau de Paris vers la fin de 1811, il achevait en 1861 la cinquantième année de son inscription.

La pensée vint à quelques anciens de célébrer par une manifestation solennelle ce glorieux anniversaire. Si la fête n'avait point de précédent, l'homme qu'il s'agissait d'honorer n'était-il pas, lui aussi, exceptionnel? L'idée fut donc accueillie par tous avec enthousiasme. On décida d'offrir à Berryer un banquet auquel seraient conviés le premier président de la Cour de Paris, le président du tribunal de la Seine, les anciens bâtonniers des avocats de Paris, et tous les bâtonniers des cours de province.

Ce fut le 26 décembre 1861, dans le grand salon des Arts, rue de Provence. Dès six heures et demie, les invités, au

nombre de deux cent cinquante environ, arrivent et se répandent dans les appartements voisins de la salle d'Exposition. Quand Berryer parait, une acclamation générale se fait entendre. On s'empresse, on entoure, on félicite le noble vieillard ; toutes les mains se tendent vers lui. Parmi les plus ardents, l'orateur reconnait M. Dupin. Depuis les défaillances de l'ancien président au 2 décembre et sa nomination comme procureur général à la Cour de cassation, Berryer a rompu avec lui. Son premier mouvement est de lui refuser la main. Mais Dupin se précipite, et lui prenant de force la main : « Allons, dit-il, un jour comme celui-ci, il ne peut pas y avoir de rancune. » Et Berryer, touché de la démarche, se réconcilie avec lui.

Cependant, un des commissaires a écarté les draperies et crié : « Monsieur Berryer est servi ! » Les convives pénètrent dans la salle. Berryer préside, ayant en face M. le bâtonnier Jules Favre ; autour de lui M. Devienne, premier président à la Cour, MM. Marie, Dupin, Baroche, Odilon-Barrot, Allou, Demolombe, les plus célèbres jurisconsultes et avocats de l'époque. Le repas est gai et animé, mais Berryer, en proie à une vive émotion, ne peut rien prendre. Au dessert, Me Jules Favre se lève et prononce l'éloge de l'orateur. Son discours est littéralement haché d'applaudissements unanimes et prolongés.

.... Ce que nous entendons honorer en lui, dit-il, dans cette solennité confraternelle, c'est l'avocat qui nous est demeuré fidèle et qui a jeté sur notre robe le double éclat de son génie oratoire et de sa mâle indépendance. Que d'autres célèbrent la constance de sa foi, la générosité de son dévouement et la domination de sa redoutable parole, couvrant le bruit de nos luttes politiques pour retentir dans la postérité ; nous, nous le saluons avec orgueil comme le vétéran du droit et de la défense.

La fortune, par une rare faveur, l'a toujours éloigné du pouvoir, et, depuis longtemps assis dans le camp des vaincus, il y a porté sa

grande âme et son irrésistible puissance. Champion infatigable du malheur, ennemi courageux de l'arbitraire et de l'illégalité, gardien sévère de nos traditions, il est au milieu de nous le maître vénéré de l'art de bien dire, et nul ne songe à lui disputer le premier rang que lui assigne notre admiration. Aussi avons-nous tous accueilli avec joie cette occasion de nous presser autour de lui pour couronner sa brillante carrière par l'impérissable témoignage de la profonde sympathie de tous les barreaux de France....

Berryer se lève pour répondre, mais son trouble est extrême; il semble avoir peine à se soutenir. A plusieurs reprises, il passe la main sur son front; ce sont des larmes qu'il trouve au lieu d'idées, et les larmes le suffoquent. Tous les convives se taisent, écoutent haletants, les cœurs battent. « Cette explosion contrariée d'un Vésuve latent, affirme un spectateur, vous saisissait l'âme. C'était touchant, émouvant, sublime. » Aux premiers mots que l'orateur peut faire entendre pour demander pardon, des bravos frénétiques ébranlent la salle. « Monsieur le bâtonnier, dit-il avec une grâce exquise, vous m'aviez bien conseillé pour me soutenir de jeter quelques mots sur le papier ; mais qu'en ferais-je? Dans mon émotion je ne pourrais pas les lire.... » Puis il s'arrête, car les pleurs étranglent sa voix et tous pleurent avec lui, entraînés par je ne sais quelle force indéfinissable. Enfin Berryer parvient à se dominer, il remercie M. Jules Favre et tous ses confrères, renvoyant à la mémoire de son père les éloges dont on l'accable.

.... Je ne peux pas, mon cher confrère, accepter tous les éloges que votre affectueuse bienveillance me prodigue; vous me donnez le premier rang, vous qui, chaque jour, tenez tant d'auditeurs captivés sous l'enchantement de votre parole.... Mais vous me félicitez surtout d'être resté fidèle au barreau, à travers les grands changements qui ont tant remué ce demi-siècle. Maintenant, je me sens plus à l'aise, je vous remercie pleinement, et je me félicite avec vous, parce que c'est encore un hommage rendu à la dignité et à l'indépendance de notre belle profession.

Ah! qu'en ce moment si solennel pour moi, je rends grâce aux aspirations de ma jeunesse; qu'avec bonheur, en ce moment, je me rappelle l'ardeur dont m'animait alors l'espoir de pouvoir suivre un jour les pas de mon père!.... (*Me Berryer paraît très ému.*)

Vous me permettrez d'associer sa mémoire à l'insigne honneur que j'obtiens aujourd'hui; vous me permettrez de l'associer aux remerciements que je vous adresse du fond de mon cœur.... Il fut pendant de longues années le doyen de notre ordre.... Pendant plus de soixante ans, sa voix a retenti avec honneur au Palais; il ne cessa jamais de se vouer aux laborieuses occupations de l'avocat.

C'est à lui, c'est à ses leçons, à ses conseils, c'est à l'exemple qu'il m'a donné que je dois tout ce que vous approuvez dans ma vie....

Rien ne saurait rendre l'effet de cette improvisation entrecoupée de larmes sur cette assemblée d'hommes habitués pourtant à manier la parole, et à la manier avec éloquence. Tous se retirèrent profondément émus. Le journal *le Droit* disait de cette fête : « Elle n'a pas eu de précédent dans les temps modernes et anciens, et probablement restera unique [1]. »

II.

Le *Droit* se trompait. Cette solennité devait se reproduire en l'honneur de Berryer lui-même, et provoquer des manifestations plus flatteuses encore. Au récit de ce qui s'était passé en France, les peuples étrangers applaudirent par delà leurs frontières et nous envièrent Berryer. La vieille Angleterre, ce pays des grands orateurs parlementaires, reconnut que Berryer faisait honneur à l'humanité et voulut le fêter à son tour. Il comptait d'ailleurs en Angleterre de précieuses amitiés, et était particulièrement lié avec deux des plus illustres membres du barreau britannique, lord Lyndhurst et lord

1. *Plaidoyers*, V, p. 457.

Brougham. Au mois de juillet 1864, ce dernier lui écrivit :

Londres, ce 14 juillet 1864.

Mon cher et illustre confrère,

Les chefs de notre barreau et presque l'ordre entier m'autorisent à vous prier de leur faire l'honneur d'accepter leur invitation à un banquet de notre profession le mardi 1er novembre, comme témoignage de leur admiration respectueuse du grand orateur et avocat, et de leur reconnaissance pour avoir soutenu en tout temps l'indépendance des vaincus.

Mille amitiés des plus vives.

H. Brougham.

Berryer répondit :

Milord, mon illustre confrère et très bienveillant ami, je tiens à grand honneur dans ma vie les témoignages d'estime et d'affection que vous m'accordez en toute rencontre, et je ne peux assez vous remercier de la bonne grâce avec laquelle vous voulez faire partager au barreau anglais les sentiments favorables dont vous m'honorez. Je reçois à l'instant l'invitation que vous êtes chargé de me transmettre pour le mardi 1er novembre prochain. Si j'ai pu, dans ma longue carrière, me montrer persévérant et zélé défenseur de tout droit légitime et des libertés publiques, je ne saurais en recevoir un plus noble prix que l'approbation des jurisconsultes, hommes d'État de la libre et monarchique Angleterre....

Accompagné de M. Desmarets, bâtonnier des avocats de Paris, M. Berryer n'arriva à Londres que le 5 novembre 1864, — le banquet était retardé de quelques jours, — et descendit chez lord Brougham. Depuis longtemps la presse anglaise avait annoncé ce voyage. Il prit les proportions d'un événement. Tout ce que la Grande-Bretagne comptait d'hommes remarquables s'empressa autour de l'orateur français comme s'il se fût agi d'un souverain. Le mardi 8 novembre, Berryer assista à la séance de la section de jurisprudence, et sa présence y attira une foule nombreuse. Au nom de ses collègues, sir F. Kelly déclara « qu'il lui était impossible de dire à quel point il était heureux de voir au milieu d'eux, en une pareille occasion, le plus illustre membre du barreau

français, M. Berryer, le premier de tous dans la génération actuelle.

Le lendemain, Berryer se rendit avec lord Brougham à la cour du banc de la reine, à Westminster. Lorsqu'il entra, les juges et les avocats se levèrent pour lui faire honneur; le lord chief justice d'Angleterre s'avança vers lui, le priant de venir s'asseoir à la droite du siège de justice. Le soir de ce jour, dans la salle de Middle-Temple, le barreau anglais offrit à Berryer un somptueux banquet de plus de quatre cents couverts. Au milieu d'acclamations enthousiastes, l'attorney général fit remarquer « que jamais on n'avait vu d'assemblée pareille à celle qui remplissait la salle en ce moment : que l'on y voyait la fleur de la magistrature anglaise et des personnages dont les noms étaient fameux depuis longtemps....

« Et maintenant, Messieurs, ajouta-t-il, je vous prierai d'avoir avec moi l'honneur de boire à la santé de l'illustre citoyen, du patriote éminent, du grand orateur, de l'avocat sans rivaux, enfin, que nous avons le bonheur de posséder parmi nous dans cette mémorable séance. » (*Applaudissements.*)

Puis ce fut le tour de lord Brougham qui, dans un parallèle très applaudi, compara Berryer au fameux Erskine, « l'un des plus grands avocats que le monde ait jamais connus, e avec lequel l'orateur français peut sans crainte soutenir la comparaison. » Après lui, le représentant du gouvernement, le chancelier de l'Échiquier, M. Gladstone, prit la parole.

Cette réunion, dit-il, ajoutera une preuve nouvelle aux nombreux témoignages déjà donnés de l'amitié cordiale et croissante qui unit les deux grandes nations de France et d'Angleterre.... (*Applaudissements.*)

Je suis heureux d'offrir à M. Berryer le juste tribut d'admiration

que méritent les actes si honorables dont sa vie est remplie; car sa personnalité est grande, non seulement par ses actes, mais plus encore par son dévouement aux principes indestructibles qui constituent un barreau libre et indépendant, obligé, par les plus hautes considérations, de faire entendre la voix de la vérité en toutes circonstances. (*Applaudissements.*)

Berryer, profondément ému, répondit par l'éloge du barreau anglais.

.... Vous daignez me complimenter sur les travaux de ma vie, dit-il. J'avoue que je me sens humilié quand je me rappelle ce que furent les avocats anglais, ceux qui m'ont honoré de leur amitié, ce que furent lord Lyndhurst que nous pleurons tous, et cet autre grand homme qui a voulu m'initier à toutes les grandes choses de ce pays, ce noble propagateur de tous les progrès, de toutes les institutions libérales même dans cette libre Angleterre, ce grand homme que je salue, lord Brougham. (*Applaudissements.*)

Après cinquante ans de travaux, j'ai reçu de mes confrères de France un témoignage de fraternelle sympathie. Mais là, j'étais au milieu des miens. J'étais soutenu par cinquante années de relations amicales.... Mais près de vous, je ne saurais dire ce que je sens. Si; laissez-moi dire ce que j'éprouve en ce moment: il me semble que c'est la voix de la postérité que j'entends tomber de vos lèvres!.... (*Applaudissements.*)

Il fallut encore que Berryer assistât au banquet annuel du lord-maire de Londres avec les plus hauts personnages de l'Angleterre et les représentants des puissances étrangères. « Un accueil chaleureux, disent les *Débats* du 12 novembre, a été fait à M. Gladstone, à lord Granville, au lord chancelier, à lord Brougham, à M. Berryer et à lord Palmerston. » Cette cérémonie, écrivait Berryer, très intéressante par l'accomplissement des antiques usages de la vieille Angleterre, offre (malgré l'obligation de rester environ cinq heures à table) un des spectacles les plus curieux. A la fin du banquet la coupe d'amitié fit le tour de la table; le lord-maire porta le premier toast à la reine; puis, en terminant son discours politique d'usage, lord Palmerston, chef du gouver-

nement, prononça à l'adresse de Berryer ces paroles flatteuses :

.... Vous voyez ici un étranger de la plus haute distinction, M. Berryer (*Vifs applaudissements*) : cet homme qui a atteint le point culminant, l'apogée de la gloire dans son pays, cet homme dont le nom est européen, sans rivaux dans le barreau, aussi respecté qu'estimé pour la dignité de son caractère, pour l'élévation de son esprit et la noblesse de ses sentiments, qualités indispensables lorsqu'elles sont jointes, comme en lui, au talent et à l'éloquence, pour faire, du caractère d'un avocat et même de tout autre homme, un modèle de perfection. (*Applaudissements.*)

Je suis vraiment heureux, Milord Maire, que vous ayez l'occasion de rendre hommage aux talents et aux capacités intellectuelles du peuple français, en recevant à votre table celui qui est l'un de ses plus dignes représentants comme intelligence, et j'ajouterai comme patriotisme. (*Applaudissements.*)

.... Il n'est pas de spectacle qui parle plus haut à l'esprit et qui émeuve plus les cœurs, répondit Berryer, que celui que nous voyons en ce moment, et, pour les yeux qui le contemplent, il en est qui seraient bientôt remplis des larmes du regret. Je me livrerais ici à de trop pénibles réflexions, en voyant à la fois maintenus à travers les siècles, dans la personne d'une reine bien-aimée, l'autorité royale fidèlement respectée et respectueuse elle-même des droits de la nation : près du trône, ce grand corps héréditaire de la Chambre des lords, où vivent et les dignes héritiers de ceux qui ont fait jadis la gloire de ce pays, et les hommes éminents qui se sont illustrés par les grands services des hautes intelligences au sein d'une nation éclairée. Plus loin, une Chambre des communes composée d'hommes librement élus, vrais représentants des intérêts et des volontés d'un peuple loyalement et intelligemment interrogé, et cette grande institution municipale dont vous êtes, Milord Maire, le digne et respectable chef, et qui, avec une majestueuse autorité et une entière indépendance, maintient les anciens droits et les fiers privilèges de cette antique cité. Ne vous étonnez pas, Milord Maire, des impressions pénibles que subit en ce moment celui qui a l'honneur de parler devant vous.... Mais, je n'oublie pas que je suis en dehors de ma patrie, et je m'arrête. Je vous salue, Milords, et je vous remercie [1]. (*Applaudissements.*)

1. *Plaidoyers*, V, p. 473.

III.

Cependant, Berryer ne trouvait point dans la politique les mêmes consolations. Chose étrange, le parti auquel l'orateur avait dévoué sa vie ne semblait pas l'apprécier à sa juste valeur. Il ne fut jamais tant contesté que par certains royalistes. Après le coup d'État, Berryer espérait qu'ils comprendraient la leçon reçue et renonceraient pour l'avenir à leurs funestes querelles. Il n'en fut rien. Loin de diminuer, les divisions s'accentuèrent. On vit continuer les mêmes intrigues ténébreuses. Berryer et ses amis s'étaient opposés avec la dernière énergie à la prorogation des pouvoirs du prince Napoléon. On les accusa d'avoir au contraire soutenu cette mesure et cherché à l imposer au comte de Chambord. Sans doute, Berryer n'eut pas de peine à défendre son honneur et à faire reconnaître la vérité. Le comte de Chambord lui rendit pleine justice et désavoua ses détracteurs. Néanmoins ces rancunes persistantes, ces accusations inintelligentes lui causaient une peine profonde et l'effrayaient sur l'avenir de la monarchie.

Jusqu'au 2 décembre, M. le comte de Chambord semblait écouter avec faveur les conseils de Berryer et de ses amis. L'avènement de l'Empire modifia les idées du prince. « Ce sont vos divisions, vos vaines querelles qui nous ont fait échouer, » disaient les parlementaires. — « Voilà où nous ont menés vos beaux discours, » repartaient les autres. Ainsi chacun se renvoyait la pierre. « Le facile succès du coup d'État, dit M. de Falloux, l'applaudissement qui le suivit, le suffrage populaire qui le sanctionna, persuadèrent au comte de Chambord qu'il y avait, sauf la violence des procédés et le choix des hommes, un avertissement utile, un bon modèle

peut-être. » C'est pourquoi il affecta de ne plus demander de conseils à personne, « ce qui est pire que d'en demander quelquefois à de mauvais conseillers [1]. »

D'après son ordre, M. de Lévis réunit une dernière fois les membres du comité royaliste, et, dans les meilleurs termes du reste, leur déclara qu'on ne les convoquerait plus à l'avenir. On établit à Paris et dans les départements ce qu'on appela des *Bureaux de renseignements*. Choisis sous l'influence de MM. de Lévis et des Cars, les membres de ces bureaux, la plupart du moins, vivaient au fond de leurs châteaux, aussi éloignés de la France que le prince lui-même. Incapables de le renseigner sur le véritable esprit du pays, ils ne lui envoyaient que des commérages sans valeur et contribuaient à entretenir ses illusions.

Berryer gémissait de cet état de choses, non qu'il regrettât par ambition d'être écarté des conseils de son prince, mais parce qu'il le voyait s'engager dans une voie funeste. Les amis politiques de l'orateur, M. de Falloux en particulier, le pressaient d'intervenir, d'éclairer M. le comte de Chambord.

« Nous ne sommes pas royalistes, lui écrivait son ami, à la condition que le roi soit toujours heureux et que nous soyons toujours contents. » Voilà ce que disait le comte de Maistre, il y a quarante ans, voilà ce que vous pratiquez, mon cher ami, avec tant d'abnégation et d'éclat depuis vingt-deux ans. Quant à moi, je n'avais rien de mieux à faire que de vous prendre pour modèle, et je vous jure que cela ne me coûte pas....

Tout ce qui m'a précédé dans ce pays donnait sa vie avec bonheur, sans avoir l'espérance de rencontrer jamais un regard du roi.... Quant à vous, mon ami, votre situation est bien différente. Vous n'avez ni ma santé [2], ni aucun autre de mes motifs ; vous êtes depuis vingt-deux ans toute la vie extérieure de notre cause. Vous ne pouvez modifier en rien votre situation ni vos devoirs.

1. De Falloux, *Mémoires*, II, p. 196.

2. M. de Falloux était d'une santé trop délicate pour supporter les fatigues de la vie publique.

Je ne me permets pas de vous adresser un conseil, mais une ardente prière. Vous avez mis tout votre courage dans la lutte jusqu'à ce jour : la lutte est momentanément interdite. Profitez du repos pour porter enfin dans l'esprit de Monseigneur quelques appréciations qui lui manquent évidemment sur plusieurs points de vue et sur plusieurs hommes....

Berryer promettait de parler, et parlait en effet, quand cela s'imposait, avec la plus noble franchise ; mais son respect et son affection pour le prince lui faisaient toujours craindre de le contrister et même de le contrarier. « Avec nous, écrit M. de Falloux, auquel j'emprunte ces intéressants détails, il prenait les plus fortes résolutions ; devant lui, tout fondait dans un attendrissement qui allait jusqu'aux larmes. Je connaissais trop par moi-même ces émotions-là pour en faire un crime à M. Berryer, mais je le suppliai souvent de se mettre en garde contre elles. Il me répondait toujours : « Vous avez probablement raison ; oui, M. le comte de Chambord a de grosses écailles sur les yeux, mais dès qu'il touchera le sol de la patrie, ces écailles tomberont et vous verrez un beau règne [1]. »

Pendant le second Empire, M. le comte de Chambord pratique ce qu'on appelle la politique des bras croisés. Il recommande à ses fidèles l'abstention la plus complète des affaires publiques. Sous peine de lui déplaire gravement, ils ne peuvent devenir même conseillers municipaux, à plus forte raison députés. Le motif, c'est qu'on ne doit prêter ni serment ni concours d'aucune sorte à un tel gouvernement. Berryer aussi se tenait depuis 1851 éloigné des Chambres, mais pour des causes toutes différentes. Il ne se trouvait point « les coudées assez franches » dans un Corps législatif qui ne possédait ni l'initiative des lois, ni les droits d'a-

1. De Falloux, *Mémoires*, II, p. 175.

mendement et d'interpellation, ni même la publicité de ses séances. Mais au fond ses idées n'avaient pas changé depuis 1830. — Il ne s'agit point seulement du gouvernement, pensait-il, il s'agit de la France. Placés au cœur du pays, nous ne pouvons nous désintéresser de ses destinées et de ses périls. Quant au serment, pourquoi revenir sur cette question? N'a-t-elle pas été tranchée depuis longtemps par les légitimistes intelligents, par MM. de Brézé, de Fitz-James, de Larcy, de Genoude et autres, qui ont rendu les plus grands services à la cause royale?

Sur tous ces points Berryer pensait comme M. de Falloux, qui ne cessait, au risque de déplaire au prince, de lui faire entendre la vérité.

Nous ne consoliderons pas davantage le gouvernement actuel, disait-il, en ne l'aidant que dans les œuvres nationales, inviolables et sacrées sous tous les régimes. Une grande bataille sociale est engagée. Quiconque lui manque aujourd'hui systématiquement, en vertu d'un mot d'ordre, apparaît aux yeux du pays comme un déserteur. Ses affections et ses récompenses seront aux meilleurs combattants....

Vous ne vous préoccupez que d'affaiblir celui qui règne, et moi, je ne me préoccupe que de refaire une nation sur laquelle on puisse régner. Vous n'envisagez, en ce moment, que l'avènement d'une nouvelle dynastie usurpatrice, et je ne me préoccupe, moi, que de la reconstitution des hiérarchies, des classes, des vertus qui doivent survivre à la dynastie qui vous effraie. Vous croyez sauver la moralité de l'aristocratie française en la préservant du contact journalier des révolutions, et je crois, moi, que ce n'est que par ce contact qu'elle eut devenir apte à les comprendre, capable et digne de les dominer.... Regardez où vont les jeunes gens qui prennent prétexte de royalisme pour se vouer à l'oisiveté, et dites-moi qui en profite, de saint Vincent de Paul ou de l'hippodrome, des coulisses et du lansquenet.... Encore quelques années de cette situation d'inertie, de nullité, d'ignorance, où vous ambitionnez de la réduire, et l'aristocratie ne sera plus ni politique ni chevaleresque; elle ne sera plus rien, n'appuiera plus rien, ne servira plus rien et ne ramènera rien [1]!

1. De Falloux, *Mémoires*, II, p. 214.

IV.

Malgré tout, le comte de Chambord s'obstinait dans sa manière de voir, sans comprendre qu'il isolait complètement son parti au sein de la nation. En 1860, l'Empire, autoritaire depuis huit années, sembla vouloir entrer dans une voie plus libérale. Les Chambres obtinrent de voter une adresse en réponse au discours du trône, et le compte rendu sténographié de leurs séances fut publié au *Moniteur*. Si faibles que fussent les concessions impériales, les anciens parlementaires s'en émurent et trouvèrent qu'il convenait d'en profiter. Des réunions eurent lieu à ce sujet chez M. le comte Daru ; Berryer et M. de Falloux décidèrent d'écrire à M. le comte de Chambord pour faire cesser l'abstention. A ce moment les événements les plus graves se produisaient, modifiant la face de l'Europe. L'Empereur venait d'inaugurer sa politique fatale des nationalités ; et la guerre d'Italie qui s'achevait alors portait le premier coup au pouvoir temporel du pape, en même temps qu'elle créait, aux portes de la France, une puissance ennemie et jalouse, de vingt-cinq millions d'âmes.

Berryer assistait avec douleur à ces événements ; il gémissait d'être impuissant et de ne pouvoir même élever la voix pour signaler les dangers qu'il prévoyait :

Jamais pays n'a été plus follement engagé dans une guerre injuste, écrivait-il. Au fond de tous les mensonges dont on voile le fond des choses, il est impossible de ne pas reconnaître que l'on fait à l'Autriche des querelles d'Allemand ; qu'on cherche à lui imputer des torts parce qu'on voudrait faire oublier, à l'aide de quelques manœuvres diplomatiques, que le point de départ des situations présentes est dans le langage que la France a tenu à la fin du congrès de Paris ; dans les paroles imprudentes adressées à M. de Hubner ; dans les excitations données aux Italiens par le testament prétendu d'Orsini, par le mariage de Jérôme ; enfin, par le besoin de remuer et de tenter je

ne sais quoi qu'on veut appeler une grande entreprise et qui n'est qu'un reste de délire, déchirant la paix de l'Europe et compromettant les intérêts, la fortune, le sang et peut-être l'avenir de la France.

Mon chagrin est qu'il n'y ait pas une parole et un courage pour dire à notre pays la vérité entière. Oui, chère amie, je regrette à ce jour la tribune plus que jamais. J'admire l'élan aveugle et généreux de la jeunesse, prête à toute aventure pour guerroyer, mais je partage la tristesse des familles qui redoutent pour elles-mêmes de déchirantes douleurs, sans se pouvoir dire qu'elles font un noble sacrifice à de réels intérêts de la patrie [1]....

Ce que Berryer et ses amis allaient demander au comte de Chambord, ce n'était point de se déjuger lui-même en leur donnant une direction contraire à ses sentiments, mais de leur laisser purement et simplement leur liberté. Cette liberté, ils l'emploieraient à leur gré, pour défendre les intérêts supérieurs de l'Église et de la France. Nous ne possédons plus la correspondance de Berryer et du comte de Chambord. A la mort de l'orateur, ses exécuteurs testamentaires, dans un sentiment de haute délicatesse, ont cru devoir renvoyer au prince les lettres qu'il avait écrites à Berryer. Mais nous possédons la correspondance de M. de Falloux. Il y fait valoir éloquemment ses raisons et s'exprime avec la plus noble franchise. Nous citerons seulement les passages qui concernent Berryer. « M. Berryer ne démentirait-il pas votre propre gloire autant que la sienne, s'il venait déclarer aujourd'hui qu'il est indifférent à la tribune et incrédule à l'action de la parole sur les intelligences françaises?.... »

Puis il résume l'œuvre politique accomplie par Berryer depuis 1830.

Le principe monarchique avait péri en 1830, sous des malentendus déplorables. Le premier soin des hommes qui se vouèrent à sa résurrection dut être d'aller le chercher sous les décombres où il gisait

[1] Lettre de Berryer à Mme de la Grange. — V. Mme de Janze, *Souvenirs*, p. 1.

enseveli, de le dégager de tout ce qui, en réalité, le défigurait et le calomniait, enfin de lui rendre son grand, noble et patriotique aspect. Ce fut l'œuvre du duc de Fitz-James, du duc de Noailles, du marquis de Brézé, de M. Berryer et des hommes qui marchèrent sous leur bannière, tant qu'ils y demeurèrent fidèles dans les Chambres et dans la presse.

En dix-huit années, ce mouvement s'était agrandi, popularisé et personnifié dans M. Berryer, à tel point que la république même du 24 février vint à son banc de la droite lui offrir une place dans le gouvernement provisoire. M. Berryer refusa une telle solidarité, mais il demeura plus que jamais au centre, ou plutôt à la tête de tous les sentiments vrais du pays. Il exerça un grand ascendant à l'Assemblée constituante ; à l'Assemblée législative, il était le régulateur honoré du parti qu'on appelait la majorité de la majorité. Il n'y avait qu'une voix sur les talents, sur les caractères, sur les dévouements qui avaient surgi du parti légitimiste, formé depuis dix-huit ans à l'école de M. Berryer.... M. Berryer a tout fait, dans l'ordre des idées monarchiques, tout, excepté l'impossible, c'est-à-dire changer le cœur des princes....

Eh bien, Monseigneur, c'est tout cela, c'est ce laborieux effort de trente ans, c'est ce succès dans les intelligences deux fois sur le point de passer dans les faits, qu'on vous demande de briser et de repousser aujourd'hui. Et c'est une telle perspective qui doit vous faire pardonner un cri de détresse tel que celui que je me permets de vous adresser en ce moment....

Le comte de Chambord répondit que son parti pris était irrévocable et que ses amis ne devaient pas s'écarter de la ligne de conduite pleine de dignité, de réserve et de sagesse qu'ils avaient suivie jusqu'ici.

D'ailleurs, ajoutait-il, mon premier soin a été de consulter M. Berryer, comme j'ai l'habitude de le faire dans toutes les circonstances importantes. Je lui ai fait connaître mes impressions premières en lui demandant de me transmettre ses appréciations. Ce n'est qu'après avoir reçu plusieurs lettres de lui, et après avoir pris l'avis d'un grand nombre de mes amis dans les diverses provinces, que je me suis fixé sur le langage que j'avais à tenir à ceux qui me demandaient mes conseils.

M. de Falloux communiqua à Berryer la lettre du prince.

Elle m'afflige beaucoup, répondit Berryer, mais elle m'encourage

à faire de nouveaux efforts, à saisir toutes les occasions qui s'offriront de faire connaître la vérité. Dans l'état présent des choses, il ne s'agit ni de condamner la conduite suivie jusqu'à ce jour, ni de calculer les chances de succès en marchant dans une autre direction; bien moins encore d'obéir à un prétendu désir de rentrer dans une carrière pleine de difficultés, de fatigues pour l'intelligence et de déceptions pour le cœur. Le besoin, le devoir actuel est de ne pas méconnaître les changements survenus dans les conditions électorales et dans le régime des délibérations devenues plus publiques que jamais. L'intérêt immense de notre cause est de ne pas donner droit de dire que ses défenseurs sont indifférents à la solution des grandes questions sur lesquelles un débat rendu sérieux est ouvert. Dire fermement qu'on est mal instruit par les correspondances ordinaires de la véritable situation des hommes et des choses; répéter que si la ligne de conduite anciennement prescrite était à la fois digne, parce qu'on ne voulait ni ne devait agir comme les dupes d'un simulacre de liberté, et sage parce qu'elle était réservée en face du mensonge politique, une autre attitude prise dans d'autres circonstances et sous une nouvelle législation ne saurait être *mauvaise* et qu'il n'est pas dangereux de reconnaître, par un acte extérieur, l'existence d'un *fait* qui nous domine patemment depuis bientôt dix ans entiers. Expliquer enfin que les motifs de conscience ne doivent pas seulement être respectés, mais qu'il importe d'en comprendre l'importance au regard du public et que la raison politique ne permet ni de les dédaigner, ni de laisser à d'autres l'honneur d'y obéir....

En terminant Berryer engageait son ami à se permettre « une humble, mais persuasive réplique. » M. de Falloux se permit cette réplique, et voici en quels termes il parla de Berryer.

.... Monseigneur daigne me dire que parmi ses amis il a consulté, en cette occasion grave comme dans toutes les autres, celui qui assurément répond le mieux au besoin d'avoir toujours sous les yeux du pays un programme public, M. Berryer. Nous aurions alors à craindre que Monseigneur ne laissât pas au mot consulter la portée qui lui appartient d'ordinaire dans le langage politique; car, peu après avoir bien voulu me donner cette assurance, Monseigneur aura reçu de M. Berryer lui-même une lettre dans laquelle il explique à M. le duc de Lévis, sans le retirer, le rapprochement qui s'était trop naturellement présenté à son esprit entre la situation actuelle et les derniers mois de la Restauration.

Mais, sans prolonger la contestation sur ce point, que Monseigneur ait l'extrême bonté de ne pas m'arrêter si je vais jusqu'au fond des choses.

Depuis dix ans, Monseigneur n'a laissé altérer en rien les sentiments d'affection personnelle envers M. Berryer, mais il ne lui a donné, ni à lui ni à aucun de ses amis, un seul vrai gage de confiance politique. Il n'est pas une question importante qui n'ait été résolue ou sans M. Berryer ou contre M. Berryer ; pas une action organisée dans le parti légitimiste qui ne l'ait été ou sans M. Berryer ou contre M. Berryer. Il me suffirait pour le démontrer de faire appel aux propres souvenirs de Monseigneur, de reprendre les questions une à une et de rappeler le langage constant, les attaques incessantes des hommes qui se disent plus particulièrement les interprètes de la pensée de Monseigneur [1]....

On était au mois d'août 1861. Comme il l'affirmait sincèrement, Berryer ne tenait pas à rentrer « dans une carrière pleine de difficultés, de fatigues pour l'intelligence et de déceptions pour le cœur. » Mais il voulait maintenir la liberté de ses amis et protester contre l'abstention systématique, qu'il jugeait funeste à la cause royale. Personnellement il ne lui en coûta point de se soumettre aux désirs du prince ; il repoussa donc les avances de ses électeurs et résolut d'attendre.

En 1863, l'Empire témoignait d'intentions de plus en plus libérales. D'autre part les États de l'Église, diminués déjà des Marches et de l'Ombrie, semblaient menacés de nouvelles spoliations. Dans le nord, l'ambition prussienne venait d'arracher au Danemark le Sleswig et le Holstein, et la guerre du Mexique était commencée. Toutes ces graves questions inquiétaient le patriotisme de Berryer. Quand M. Thiers posa sa candidature à Paris, il hésitait encore à se présenter. « Tous ceux qui l'ont vu à cette époque, dit M. de Lacombe, peuvent témoigner des amertumes, des souffrances morales et physiques, de la torture véritable qu'il traversa avant de

1. De Falloux, *Mémoires*, II, p. 370.

se résigner à cette décision, dont il s'efforçait de détourner le calice. Il fallut les instances, les dépêches, les députations des Marseillais, que ne décourageait aucun refus, se succédant auprès de lui ; il fallut les représentations de ses amis, des membres les plus autorisés de son parti, des hommes d'État les plus éclairés, lui exposant que, s'il repoussait le vœu de ses concitoyens, on l'accuserait d'avoir sacrifié son pays à un mot d'ordre et que ce serait, bien plus que lui-même, sa cause et son prince qui porteraient la responsabilité publique de sa résistance; il fallut enfin les supplications des chefs les plus illustres du clergé et des ordres religieux, l'adjurant de donner ce témoignage à la défense du pouvoir temporel et de l'Église, pour lui arracher ce consentement dont il disait lui-même : « C'est une véritable immolation à tout ce qu'il y a pour moi d'intérêts chers et sacrés dans mon pays [1]. »

Les élections eurent lieu le 31 mai 1863. Pendant que, par par 14,427 suffrages contre 7,915 donnés au candidat officiel, les habitants de Marseille élisaient Berryer, il écrivait à M. de Barthélemy :

Profondément reconnaissant du glorieux témoignage d'affection et de confiance que les électeurs marseillais veulent m'accorder, je ne peux penser sans une grande émotion à cette noble récompense des travaux de ma vie passée, et à la gravité de la mission qui va sans doute m'être donnée dans un âge avancé. Dieu veuille que je puisse servir encore la France, les grands intérêts de Marseille, et la cause de notre religion et de nos libertés, cause à laquelle vos compatriotes sont si généreusement et si fermement dévoués [2].

1. De Lacombe, *Corresp.* du 10 avril 1865, p. 74.
2. *Œuvres parlem.*, V, p. 203.

V.

Berryer siégea cinq ans au Corps législatif, du mois de novembre 1863 à la fin de juillet 1868. Son rôle fut ce qu'il pouvait être, un rôle d'opposition patriotique, mettant les grands intérêts de la France bien au-dessus des questions dynastiques. Si pendant ces dernières années, l'orateur parut moins brillant, c'est que les temps étaient bien changés; la liberté de la tribune renaissait à peine; on en écartait à dessein les plus graves affaires politiques. Jusqu'en 1867, les Chambres n'eurent pas le droit d'interpellation; et à cette époque même, chaque interpellation dut être autorisée par la majorité des bureaux de la Chambre. D'ailleurs Berryer, toujours ardent malgré ses soixante-quinze ans, toujours infatigable dans la défense des nobles causes, n'était plus aussi entouré, soutenu, applaudi qu'il l'avait été sous la république ou le gouvernement de Juillet lui-même. Il représentait à peu près seul le parti légitimiste au Corps législatif, et l'opposition ne comprenait que quelques libéraux, dont plusieurs sont célèbres, MM. Thiers, J. Favre, J. Simon, E. Picard.

Réclamer en toute occasion le développement des libertés politiques, surveiller avec un soin scrupuleux les dépenses du gouvernement, signaler les dangers de la politique impériale à l'étranger, au Mexique, en Italie, en Allemagne, défendre le souverain pontife, défendre la paix, telle fut l'œuvre de Berryer au Corps législatif. Il indiquait lui-même ce but en 1864, à la fin d'un de ses premiers discours : « Je termine en émettant pour mon pays ces trois vœux qui sont dans mon cœur et qui doivent être dans le cœur de tout bon Français : la paix, l'ordre dans les finances et la liberté ! »

On a vu précédemment quelle était la compétence de Ber-

ryer en matière de finances, et quelle clarté suprême il savait introduire dans ces questions spéciales. Pendant cette période, un grand nombre de ses discours s'occupent de finances. Chaque année, de 1864 à 1868, il intervient longuement dans les discussions relatives au budget. Il discute les projets d'emprunt du gouvernement et de la ville de Paris et surtout les crédits relatifs à l'expédition mexicaine. Il démontre que les emprunts des douze dernières années égalent ceux des gouvernements antérieurs depuis cinquante ans : « Je suis effrayé d'arriver au total des emprunts que je viens d'énumérer, qui ont été réalisés dans le cours de douze années et qui s'élèvent à trois milliards 144 millions [1]. » Nous indiquerons seulement ses discours sur la marine marchande, les travaux des Tuileries et les pensions militaires. En fait d'économies, Berryer recommande celles qui ne doivent pas désorganiser les services ; il ne lésine point quand il s'agit de l'honneur du pays, mais il poursuit le gaspillage et dénonce énergiquement les moindres abus.

Avec MM. Thiers et Jules Favre, Berryer réclame les libertés nécessaires, la liberté des élections, la faculté pour les représentants du pays d'exercer un libre contrôle sur les actes du pouvoir ; il contribue à faire rendre aux Chambres le droit d'interpellation. Lorsqu'en 1867, le gouvernement impérial dépose un projet de loi enlevant les journaux à l'arbitraire de l'administration et attribuant aux tribunaux correctionnels l'appréciation des délits de presse, Berryer, malgré ses soixante-dix-huit ans, prend une grande part à cette campagne en faveur de la liberté. Il présente et soutient à ce sujet divers amendements, le 14 février 1868, sur la composition des tribunaux ; le 15, sur la diffamation des adminis-

1 *Œuvres parlem.*, V, p. 212.

trateurs des compagnies anonymes; le 17, sur les annonces judiciaires; le 7 mars, sur les pénalités des journalistes récidivistes; le 9, sur la liberté de la librairie et de l'imprimerie. Son amendement sur la composition des tribunaux demande que les magistrats ne soient point nommés par le ministre, mais désignés par tirage au sort. Craignant qu'on ne voie dans sa proposition un acte de défiance envers la magistrature, l'orateur s'exprime ainsi :

Laissons donc de côté, à ce premier point de vue, le mot de défiance contre la magistrature. Contre la magistrature ! pardonnez-moi, Messieurs, de repousser avec une certaine chaleur, parce que ceci va au fond de moi-même, cette suspicion que ma pensée, en faisant l'amendement, aurait été de porter atteinte à la dignité et au respect qui sont dus à la conscience du juge; j'ajoute encore qui sont dus à la magistrature de France, quand elle est libre dans son action. *(Très bien !)*

Je proteste, Messieurs; — laissez-moi le dire, je n'aime pas à me mettre en scène, — mais enfin je proteste au nom de tout mon passé. Oui, j'obéis à ce sentiment-là, j'y obéis. Vous permettrez à mon âge d'avoir une faiblesse.... faiblesse orgueilleuse peut-être....

Voix diverses. Non ! Non !

M. Berryer.... de me prévaloir des actes de ma vie entière.

Laissez-moi vous dire que ma vie a été double, elle s'est confondue dans deux existences. Voilà un siècle entier tout à l'heure que mon père et moi, mon père, dont je me suis efforcé de suivre les conseils et les exemples, mon père, qui était avocat au Parlement de 1776, voilà bientôt un siècle que mon père et moi, venu à sa suite, tâchant de marcher sur ses traces, nous sommes restés constamment, fidèlement, et par le cœur comme par la pensée, attachés à l'ordre judiciaire dans l'exercice du barreau, nous associant aux œuvres de la justice comme des auxiliaires indépendants, mais respectueux. Et c'est, Messieurs, ce sentiment et ce respect qui m'ont fait proposer l'amendement dont il s'agit, et que je crois, dans mon âme et conscience protecteur de la dignité de la magistrature....

Berryer montre ensuite que la désignation des magistrats par le ministre porte atteinte à l'indépendance de la justice.

Assurément, — et je suis bien loin de le méconnaître, — après le

choix dont il aura été l'objet, le magistrat sera libre dans sa conscience.

Oui, il devra interroger sa conscience, cette magnifique, cette divine lumière des intelligences; mais enfin, Messieurs, nous sommes tous des hommes ici : s'il est souvent téméraire, s'il n'est jamais permis, s'il est surtout très délicat de pénétrer dans les choses de la conscience, pouvons-nous méconnaître que tout le monde a sa conscience, que tout le monde peut se faire une conscience? *(Mouvements divers.)*

Comment se forme la conscience? Comment se nourrit-elle? Quels éléments font sa force, son énergie, déterminent sa volonté, allument le flambeau de ses lumières pour éclairer l'esprit humain?

Je ne veux pas parler des passions dont tous les hommes sont agités; je ne veux parler que des diverses influences dont ils sont environnés. Eh, mon Dieu! la conscience y obéit inévitablement dans les diverses situations de la vie. La conscience, elle est pure encore en obéissant à certains instincts inséparables de l'humanité, à des sentiments innés dans l'homme; elle est pure toutes les fois qu'elle ne cède pas à des considérations de l'intérêt personnel ou matériel. Oui! le juge sera libre encore dans sa conscience; mais, Messieurs, nous vivons dans un temps où le pays a traversé de bien grandes épreuves.

Pendant une vie d'homme, depuis que nous sommes au monde, nous tous ici, qui composons cette assemblée, que de révolutions n'avons-nous pas vues dans ce pays! Eh bien, chacun de nous, tour à tour, a pensé que l'intérêt du pays était attaché aux conditions générales du gouvernement sous lequel il se trouvait; chacun de nous a cru que les libertés dont ce pays a une soif qui le dévore depuis la fin du siècle dernier, depuis 1789, que les intérêts, les droits de ce pays étaient protégés par les conditions du gouvernement sous lequel il vivait; chacun de nous s'est dévoué à des principes contemporains, convaincu qu'il était que le bien public dépendait du triomphe de ces principes. D'autres gouvernements sont venus.... des pensées différentes ont prévalu sous différents régimes. Les gens de bien, — et je ne parle que des gens de bien, puisque je m'adresse à mes collègues, — les gens de bien, tour à tour, dans des situations diverses, ont agi dans leur conscience, suivant ce qu'ils ont cru le mieux dans l'intérêt de la sauvegarde de l'Etat, et ils ont placé les garanties de l'avenir dans telle ou telle idée, dans telle ou telle personne, ou platôt dans telles ou telles questions d'hérédité, car l'hérédité est la prolongation des personnes.

Eh bien, Messieurs, ces hommes-là, après toutes ces épreuves, on les connaît, on sait quelles sont leurs dispositions, on sait de quelles préoccupations ils sont animés; on les choisit....

Berryer termine ainsi son éloquente argumentation :

.... Le magistrat dont la conscience aura été faussée par les événements qu'il a traversés, par les inquiétudes qu'il a ressenties pour l'avenir de son pays, ce magistrat, s'il prononce avec peu d'équité, n'est pas coupable. Non, ce n'est pas lui qui est coupable ! le coupable, c'est celui qui l'a choisi pour lui demander des condamnations. *(Très bien ! à gauche.)*

Messieurs, de tout cela il résulte pour moi la nécessité de changer l'ordre actuel des choses.... pour maintenir dans notre pays ce qu'il y a de plus précieux dans tout État, ce qui est le fondement solide de la conservation au sein des sociétés civilisées. Je demande que les choses se fassent de manière qu'aucune atteinte ne soit portée dans la pensée publique à ce principe fondamental, à ce principe social, le respect nécessaire de l'autorité de la chose jugée. Ne l'ébranlez pas, Messieurs, ce respect ; et soyez convaincus que les amis exclusifs de l'ordre peuvent bien se tromper, car l'ordre, dans la liberté et la justice, c'est l'esclavage, c'est la tyrannie ! *(Vive approbation à gauche. Rumeurs dans les autres parties de la salle.)*

Messieurs, ce n'est pas moi qui le dis ; je ne fais que citer une parole de Fénelon au temps de Louis XIV.

L'ordre, il est dans la sincérité des jugements et dans l'indépendance des magistrats. La plus importante injustice, celle qui blesse le plus le cœur des hommes honnêtes, des citoyens intelligents, c'est l'injustice qui se prépare par une loi et qui se commet sous les formes apparentes de la justice. C'est ce qu'il faut le plus redouter au monde ; c'est ce que je crois combattre par ma proposition, à laquelle je supplie la Chambre de vouloir bien s'associer. *(Vive approbation et applaudissements à gauche* [1].)

VI.

Quand Berryer entra au Corps législatif, la guerre du Mexique était engagée. Cette entreprise funeste qui, pendant cinq années, coûta des milliers d'existences et des sommes énormes dépensées en pure perte, cette entreprise célébrée comme la plus grande pensée du règne, fut pour Napoléon III ce qu'avait été la guerre d'Espagne pour Napoléon Ier. Per-

1. *Œuvres parlem.*, V, p. 600.

sonne n'en prévit mieux l'issue que Berryer, personne n'en signala les dangers avec plus de vigueur. Au mois de janvier 1864, l'adresse de la Chambre des députés constata les inquiétudes que cette expédition, succédant à celles de Chine et de Cochinchine, inspirait à beaucoup d'esprits. L'opposition proposa un amendement condamnant l'entreprise et demandant le rappel immédiat des troupes. Quoique très souffrant alors, Berryer intervint deux fois dans les débats, le 26 et le 27 janvier. L'orateur retrouva, en parlant de la France, ses fiers accents de 1840. Sans blâmer le principe de la campagne, il s'éleva énergiquement contre le fait d'avoir continué la guerre, seuls, après satisfaction reçue du gouvernement mexicain ; il signala la difficulté insurmontable de soutenir à une telle distance l'archiduc Maximilien, et prévit trois ans d'avance la banqueroute finale de l'entreprise, et l'intervention des États-Unis.

On a parlé de la gloire, dit-il. Oui, la gloire de nos soldats couvre tout, elle couvre toutes les fautes. Mais cette gloire, qui ne nous manque jamais, sera toujours la même, elle a été la même dans toutes les rencontres, dans tous les siècles. Depuis le premier jour de la monarchie française, depuis qu'un roi chrétien s'est assis sur le trône de France, le soldat français a toujours été le même, et, malheureusement, bien des gouvernements, et des gouvernements coupables, ont voulu couvrir leurs fautes par l'éclat toujours immanquable de la vaillance et de la gloire des soldats français....

Mais maintenant, continua-t-il, qu'attendez-vous pour en finir?.... Quand votre honneur est vengé, quand la victoire est revenue à vous, quand vous avez effacé tous les affronts que ces barbares ont essayé d'imprimer un moment sur le front de la France, quand vous avez ressaisi la victoire, quand vous êtes maîtres dans la capitale, quand vous avez fondé un gouvernement nouveau qui est entouré de toutes les forces dont il peut et doit user, tout est terminé, pourquoi ne pas vous arrêter?.... Pourquoi pas? N'y a-t-il rien de fait? N'avez-vous rien fait?.... C'est une confession que vous ne voudrez pas nous faire?

.... Si vous ne traitez pas avec le gouvernement que vous avez fondé vous-mêmes, c'est donc parce que ce gouvernement n'a pas la majorité du pays, c'est donc parce que vous seuls le soutenez, c'est

donc parce que les populations de ce pays courbent aujourd'hui la tête en présence de vos armes, mais qu'elles se relèveraient le jour où vos armes se retireraient.

Et c'est dans un tel pays que vous voulez amener un prince autrichien pour y représenter la majorité des populations, pour y être l'enfant de vos victoires!.... Non, non, vous ne le ferez pas! L'entreprise serait insensée. Vous vous livreriez à toutes les aventures Vous ne pouvez pas, par honneur, appeler le prince Maximilien au Mexique, si le pays est dans un tel état, si le gouvernement que vous y avez placé n'est pas assez puissant pour le soutenir seul. Ou bien si, malgré tout, vous persistez à l'y appeler, il faudra que vous l'y souteniez.

Le soutenir!.... Eh! Messieurs, ce pourra être pendant de longues années.... Songez donc, avant de consolider un royaume, un empire à trois mille lieues de chez nous, songez donc à ce qui nous est arrivé à nos portes! Comment! nous avions reçu un affront du dey d'Alger, nous avons vengé cet affront, nous avons fait tomber sa capitale qui est là en face de nos ports, et il nous a fallu quinze années de combats pour établir notre autorité sur une nation qui n'avait pas dans son sein des causes de déchirements intérieurs, qui n'était pas partagée en partis hostiles, et que nous délivrions du joug des Turcs, il nous a fallu quinze années de luttes pour arriver à pacifier l'Algérie. Quelle entreprise ne serait-ce donc pas que de pacifier le Mexique, d'y éteindre les passions politiques des partis qui le divisent, de les rallier à une monarchie nouvelle, alors que, depuis cinquante ans, il y a eu tant de bouleversements dans ce malheureux pays! Combien n'auriez-vous pas à vaincre de résistances pour faire passer de pareilles populations de l'état républicain à l'état monarchique [1]?....

Il ne se passa point de session que Berryer ne revînt sur cette grave affaire, et les événements ne donnèrent que trop raison à ses prophéties. — En 1866, lors de la discussion du projet d'adresse à l'Empereur, Berryer prononça un remarquable discours sur l'Algérie. Tout en excitant le gouvernement à développer la colonisation dans cette magnifique conquête de la royauté, il l'engagea à s'appuyer, pour réaliser cette œuvre, sur les peuplades indigènes, sur les Berbères et

1. *Œuvres parlem.*, V, p. 252.

les Kabyles, et à se défier au contraire de l'élément arabe irréductible à notre civilisation.

Je demande que ces territoires arrosés de nos sueurs, arrosés de notre sang, que nous avons maintenus en notre possession par de si magnifiques efforts, ne soient pas de nouveau livrés à la race arabe? Je demande que la civilisation s'y développe, s'y étende et y réforme autant que possible les maux des habitants du pays.... Sur trois millions de Kabyles, il y en a deux millions qui sont disposés à nous suivre, à nous comprendre, qui trouvent dans nos institutions, dans nos lois, de grandes homogénéités avec les sentiments qui les animent.

Ce sont ceux-là qu'il faut nous concilier. Mais l'Arabe sera à jamais irréconciliable avec nous tant qu'il gardera sa foi, et il ne l'abandonnera pas, parce que sa foi, c'est sa vie de liberté, de pillage, de capture, d'immolation d'ennemis, c'est sa vie en vertu du Coran. Jamais l'Arabe ne sera un Français, jamais il ne sera soumis à nos lois, jamais il n'entrera dans les intérêts que nous voulons servir. Il sera toujours l'ennemi, l'ennemi incessant, se reposant un moment, quand il est effrayé par le développement de nos forces, puis reprenant son élan et se disant : Qu'ai-je à craindre? Si je suis vaincu dans mes premiers efforts, je me réfugie au désert; l'espace est là, qui protégera mon cheval et moi avec lui. Mais quant au Français, si je suis vainqueur, la mer est là qui l'absorbera!....

Voilà le serment des Arabes [1].

La question romaine et la question allemande préoccupèrent également Berryer. Comment il jugeait la politique de l'Empereur en Italie, nous l'avons dit précédemment. Lorsqu'en 1867 les troupes françaises allèrent, sous les ordres du général de Failly, chasser des États de l'Église les Garibaldiens et les Italiens, une interpellation eut lieu au Corps législatif. MM. Berryer et Thiers y jouèrent un grand rôle et défendirent énergiquement le pouvoir temporel du pape. Pressant M. Rouher de prendre parti, ils finirent par lui arracher cet engagement important : « Nous le déclarons au nom du gouvernement, l'Italie ne s'emparera pas de Rome, ja-

1. *Œuvres parlem.*, V, p. 410.

mais! — Que signifient ces paroles, insista Berryer, que veut dire le mot Rome? » — Et M. Rouher de remonter à la tribune : « Il n'y a pas d'équivoque : il s'agit de tout le territoire actuel que possède le saint-père. C'est là ce que nous garantissons sous le nom de pouvoir temporel de la papauté. » L'assemblée entière souligna de ses acclamations les paroles du ministre : « J'ai éprouvé pendant le cours de cette discussion, ajouta Berryer, une impression profonde, une agitation intérieure de tous mes sentiments; et en entendant l'affirmation de tout ce qu'il y a de plus clair, de plus évident, de plus nécessaire, selon mon intelligence, je me suis senti heureux d'être en parfaite conformité et en parfaite communauté de convictions et de vœux avec l'immense majorité de cette assemblée. » Ainsi Berryer terminait sa carrière politique par un service rendu à l'Église.

Ce fut au cours de ces débats que M. Thiers prononça ces paroles célèbres : « On ne crée pas soi-même volontairement, et à sa porte, un État de vingt-cinq millions d'hommes.... Nous sommes entre deux unités, l'une que nous avons faite et l'autre que nous avons laissé faire, lesquelles se donnent la main par delà les Alpes.... Au nom de la langue, que n'adviendrait-il pas? Que n'irions-nous pas réclamer et que ne viendrait-on pas nous demander? » Berryer pensait comme M. Thiers ; il voyait avec inquiétude l'ambition toujours croissante de la Prusse. Il avait protesté avec énergie en 1864 contre la confiscation violente des provinces danoises : « Je ne connais pas de guerre plus déplorable, je n'en connais pas qu'on puisse regretter plus amèrement; jamais l'effusion du sang n'a été à la fois plus acharnée et plus inutile. » Deux ans plus tard, au commencement de la guerre d'Autriche, il fallut les cris et les murmures d'une majorité aveugle pour étouffer la voix du noble vieillard, demandant des explica-

tions et réclamant une intervention du gouvernement en faveur de la paix.

La paix! c'était là le vœu de son âme patriotique : il y revenait à chaque instant dans ses derniers discours, comme si quelque sinistre pressentiment eût troublé son esprit, comme s'il eut prévu les malheurs qui devaient bientôt fondre sur la France.

.... Dans tout autre pays que le nôtre, s'écriait-il, il serait dangereux, il serait imprudent, je dirai même qu'il serait peu national de dire : Nous avons besoin de la paix. La France peut le dire tout haut à son gouvernement. *(Très bien! très bien!)* Nous avons besoin de la paix, votre premier devoir est de maintenir la paix de la France au milieu des États européens.

Sans parler des conséquences qu'une guerre qui viendrait à s'émouvoir pourrait entraîner, conséquences qui sont incalculables au point de vue général des intérêts, des intérêts du moment, au point de vue du développement du crédit privé, du développement de nos établissements industriels, de nos efforts pour soutenir la concurrence contre l'étranger; voyez cette masse énorme d'obligations, d'actions de toute nature qui circulent dans toutes les mains, dans toutes les classes, et jugez quelle catastrophe ce serait, quelle ruine pour toutes les familles en France, si une guerre venait engager notre malheureux pays avec le continent! Cela est à faire trembler. Nous irions, Messieurs, à une horrible ruine. *(Mouvements divers.)* Je parle sans animosité, je parle avec conscience, avec honnêteté. A l'âge où je suis parvenu, l'avenir n'est pas fait pour moi; je ne suis pas mû par des considérations personnelles, mais je serai toujours fidèle à ma passion pour les belles et heureuses destinées de mon pays [1]. *(Applaudissements.)*

Dieu, en le rappelant à lui, épargna à Berryer la douleur profonde de voir envahie et mutilée cette France qu'il avait tant aimée et si bien servie. Ni la chute du régime impérial ni le triomphe de ses opinions et l'avènement même de son prince, s'il se fût produit, rien n'eût pu le consoler des humiliations de la patrie.

1. *Œuvres parlem.*, V, p. 241.

CHAPITRE XXIII

BERRYER TOMBE MALADE. — SA MORT. — HOMMAGES RENDUS A SA MÉMOIRE

Un jour, à Augerville, au sortir de la messe, Berryer s'adressant à une personne amie qui l'accompagne : « Venez, lui dit-il, je veux vous montrer la pierre sous laquelle reposera mon cœur. — Non.... C'est trop triste. — Ce n'est pas triste, c'est consolant, au contraire, » répond l'orateur en souriant doucement. Et tous les deux pénètrent dans le cimetière. Derrière le chœur de la petite église, Berryer a choisi sa dernière demeure. En creusant à cet endroit même on a trouvé une galerie souterraine et le cercueil d'une petite fille de Jacques Cœur. Au fond de la chapelle des plaques de marbre indiquent l'endroit où reposent déjà le père, la femme et un des frères de Berryer. Sa place à lui est marquée d'avance et il y vient quelquefois prier. L'entrée du caveau est d'une touchante simplicité : un modeste toit de chaume supporté par quatre troncs d'arbres. Et au frontispice ces paroles qui respirent la foi et l'espérance : *Expecto donec veniat immutatio mea.*

Ainsi, depuis longtemps Berryer pensait à la mort. Son grand âge l'avertissait qu'elle n'était pas loin; il la voyait

venir dans une paix profonde, essayant de se détacher du monde pour se rapprocher de Dieu. « Les richesses du cœur, écrivait-il le 4 janvier 1868, sont les seules qui attachent encore à l'existence celui qui commence aujourd'hui sa soixante-dix-neuvième année. » De plus en plus il se plaisait à lire l'Évangile, et cette lecture lui inspirait les idées les plus élevées sur l'autre vie.

Au mois de juillet, il fit preuve encore d'une vigueur extraordinaire. Dix-sept fois pendant ce mois, nous a raconté M. Georges Berryer, l'infatigable vieillard fit le voyage d'Augerville à Paris, soit pour les séances du Corps législatif, soit pour ses affaires. Le gouvernement des États-Unis poursuivait MM. Erlanger et Arman qui, pendant la guerre de Sécession, au mépris de la neutralité déclarée de la France, avaient fourni de l'argent et des vaisseaux aux confédérés du Sud. Berryer soutint la réclamation des États-Unis. Son plaidoyer fut aussi vivant, aussi pathétique qu'aux plus beaux jours. Émettant cette hypothèse qu'une province pourrait se détacher du territoire français, il arracha des larmes aux spectateurs, rien que par l'accent émouvant avec lequel il prononça ces mots : « Notre chère France! » Voici ce passage du dernier discours de Berryer :

« Permettez que je m'étonne d'entendre dire que les États du Sud avaient une noble cause, qu'ils la soutenaient au nom même de la liberté, qu'ils avaient la faculté de rompre le lien fédéral et de se séparer de la nation dans le sein de laquelle ils avaient été loyalement et librement incorporés ; qu'ils ont voulu reconquérir leur indépendance, et que c'est là un droit sacré de la liberté humaine.... Messieurs, j'ai un grand respect pour les droits de la liberté et pour ses principes ; je la chéris et la revendiquerai toujours, lorsque la liberté sera cette force intérieure d'un peuple, dont elle unit tous les membres dans le respect que chacun a pour l'exercice des droits qui appartiennent à l'ensemble de ses concitoyens.

La liberté qui ennoblit, qui unit, qui fait les nations fortes, c'est la liberté que je veux.

Mais je repousse ces théories chimériques qui tendent à la dissolution des Etats, de la société, des familles.

On a comparé la prétention armée des confédérés à la grande et magnifique guerre de l'indépendance américaine. Quoi ! vous voulez faire un rapprochement entre ceux qui rompent le lien politique, le lien social, le lien fédéral, et ces colonies qui subissaient toutes les vexations de la domination étrangère, qui n'étaient pas incorporées à l'Angleterre, mais subjuguées par elle et violemment soumises à ses lois fiscales, et qui, secondées par nous, ont bravement voulu et conquis leur affranchissement.

Ah ! Messieurs, dans cette lutte des Etats-Unis contre les Etats confédérés, je laisse à d'autres l'éloge de l'insurrection qui n'avait pour but qu'une cause que personne ici n'oserait soutenir et avouer : la perpétuité de l'esclavage !....

Voilà le but qu'on se proposait et qu'on est venu, au nom de la liberté, au nom des principes libéraux, justifier ici, contre quoi ? Contre la résistance justement et noblement opposée par cette grande et belle fédération américaine.... à la naissance de laquelle la France a si glorieusement contribué dans les dernières années de notre ancienne monarchie, cette fédération qui a constitué un grand peuple, magnifique par l'harmonie libérale de ses institutions.... Elle grandit tous les jours par ses libertés fécondes et conservatrices, cette nation, recueillant pour s'accroître tous ceux qui souffrent dans le reste du monde, et viennent pour être grands, pour être respectés dans leurs droits, pour être libres et heureux, se faire les citoyens des Etats-Unis !....

.... Non, ce n'est pas d'un gouvernement populaire, ce n'est pas d'un peuple pareil, que l'on peut dire que le dessein ressenti par lui de conserver la force et la dignité de son unité, a été un acte d'orgueil. C'est un acte digne d'admiration, et devant cette noble volonté, je le répète, il faut s'incliner, chacun de nous sentant bien en son cœur que dans notre chère France l'amour respectueux de notre grande et sainte unité est aussi inviolable, et que nous la défendrons toujours aussi vigoureusement [1]....

Ce procès acheva d'épuiser les forces de Berryer. Avant de quitter Paris il s'était rendu au Jardin d'acclimatation acheter des oiseaux pour son cher Augerville. Son pied s'embarrassa par mégarde dans un des arceaux de fer qui bordent les pe-

1. Ce discours n'a pas été publié dans les œuvres de Berryer.

louses, le vieillard tomba lourdement. Cette chute aggrava la tumeur interne dont il avait le germe et qui devait l'emporter. Il revint à Paris le 5 octobre. Son neveu, M. Lucien Berryer, officier de marine, partait pour un long voyage. « Te reverrai-je jamais ? » lui dit-il en l'embrassant. Puis il se rendit à Sancerre, se proposant de passer au château de Vaufreland les derniers beaux jours de l'année. Pendant ces quelques semaines, le mal fit de grands progrès. Quand Berryer rentra à Paris, vers la fin d'octobre, ses amis le trouvèrent bien changé et conçurent les plus vives inquiétudes. En vain l'engageait-on à se soigner ; lui s'obstinait à rester debout, à sortir ; il allait chaque jour à Passy pour revoir encore Rossini qui se mourait. Enfin la maladie triompha de sa vigoureuse nature et il fallut s'aliter.

C'était dans la première semaine de novembre. Le P. de Pontlevoy, informé aussitôt, se présenta. Il a raconté lui-même comment le P. de Ravignan l'avait, en mourant, chargé d'achever son œuvre. Le saint religieux n'eût pu d'ailleurs faire un meilleur choix. Berryer le comprit et donna au P. de Pontlevoy toute sa confiance. On tremblait que l'émotion du malade ne fût trop vive en voyant le prêtre paraître dans sa chambre. Cette crainte était bien superflue, a écrit le Père. « Berryer n'avait pas peur d'un prêtre, bien moins encore de Dieu. Je le trouvai lui-même affectueux et religieux, du reste sans conscience aucune de la gravité du mal, se plaignant seulement de faiblesse, de malaise et d'agitation nerveuse. Je lui proposai dès cette première entrevue de se confesser, afin d'avoir plus de paix et de force avec plus de grâce. Il le fit à l'instant et, après m'avoir embrassé, il voulut encore baiser la main qui venait de le bénir. Il me dit aussi, en m'indiquant le portrait bien connu placé en face de son lit : « Le P. de Ravignan est

là [1]. » A une autre personne il ajouta : « C'est un des meilleurs amis que j'aie eus dans ma vie. »

Chaque jour le Père revenait voir le malade et ces visites semblaient le ranimer et le fortifier. « Je ne crains ni ne désire la mort, lui disait-il, mais je reconnais que la maladie est un don de Dieu, parce qu'elle rapproche les cœurs et surtout parce qu'elle nous rapproche de Dieu. » Il avait fallu placer devant ses yeux un grand crucifix afin qu'il pût le regarder sans cesse et l'adorer. Il montrait pour la sainte Vierge une piété simple et touchante ; on l'entendait souvent l'invoquer ainsi que saint Pierre, son patron. Parmi toutes les prières, le *Salve Regina* était celle que Berryer préférait. Après un grand signe de croix, il se mettait à le réciter d'une voix si pénétrante, que tous les spectateurs fondaient en larmes. Saisie au cœur par l'accent de cette foi, une personne qui vivait éloignée de Dieu se déclara convertie sur l'heure, ce dont Berryer la félicita d'une façon charmante : « En vérité, lui dit-il, il ne vous manquait que cela. »

Cependant le mal s'aggravait rapidement et Berryer seul conservait encore quelque espérance. « Mon cher Nélaton, disait-il au savant médecin qui lui prodiguait ses soins, faites-moi vivre pour que je puisse voir le bonheur de la France et la réalisation de mes espérances. » C'était là ce qui lui tenait le plus au cœur : mais le moment semblait venu où les hommes, la science, l'affection, le dévouement, ne peuvent plus rien. Comme Nélaton ne répondait point, Berryer comprit : « Merci, dit-il, vous ne me trompez pas ; que la volonté de Dieu soit faite ! » Dès lors, il parut transformé : tribune, gloire, applaudissements, il oublia tout, sans un mot de regret, pour ne

1. P. de Pontlevoy, *Études religieuses*, novembre 1868.

plus penser qu'à l'éternité et à Dieu qui le rappelait à lui.

Ces choses se passaient le 15 novembre, et l'anniversaire de Mme Berryer, morte vingt-six ans auparavant, tombait le lendemain : « Ah! disait-il, j'ai été, au jour de cette mort si pleine de résignation, de calme, de foi au milieu des plus vives douleurs, j'ai été frappé d'un grand et imposant spectacle! » Berryer n'avait jamais manqué à pareille date de faire célébrer à Augerville un service funèbre pour ses parents défunts. Le P. de Pontlevoy le lui rappela, lui proposant, « au nom de ces chers souvenirs, de recevoir les deux grands sacrements des malades : l'onction sacrée pour les derniers combats et le viatique divin pour le suprême passage. » Berryer accepta avec la plus vive reconnaissance, demandant seulement que son confesseur l'administrât lui-même et que la cérémonie fût remise au lendemain matin afin d'avoir tout le temps de s'y préparer. Mais laissons la parole à celui-là même qui dirigea cette scène sublime.

« Le 17 novembre, entre neuf et dix heures, M. Berryer voulut se confesser une dernière fois. Il tenait à le faire en toute conscience, et vraiment à souhait. Sur sa recommandation expresse, toutes les portes de la chambre furent exactement fermées, et alors, dans la plénitude de ses facultés, avec toute la netteté de ses souvenirs et la franchise de sa religion, d'une voix ferme, pleine et sonore, il prononce ces désaveux suprêmes qui replongent dans l'éternel oubli toutes les défaillances temporaires.... »

Puis la cérémonie de l'extrême-onction commença : « Comme le prêtre allait tracer l'onction sur la poitrine du malade, celui-ci, faisant lui-même les apprêts, cherche, avec une sorte d'anxiété, une médaille qu'il portait au cou : « Où est donc ma médaille? je veux ma médaille! » La sœur garde-malade cherche et retrouve enfin la médaille égarée. Il la

prend aussitôt, la regarde et la baise sur les deux faces avec une joie et une piété d'enfant. Après l'extrême-onction vint le saint viatique. Le prêtre, tenant entre ses doigts la divine hostie, lui adresse ces quelques paroles :

« Mon bien cher ami, je vous présente et je vous laisse le Dieu de votre première communion. Le reconnaissez-vous? »

A cette question, le malade souriant, sans rien dire, fit un grand signe de tête.

« Oui, c'est bien lui, toujours le même, toujours constant, quand même nous ne sommes pas fidèles. C'est lui qui pardonne et qui bénit; c'est lui qui reste seul quand tout passe, et qui nous prend et nous recueille quand nous nous en allons nous-mêmes.

« Ah ! mon très cher fils, laissez-moi donc aussi vous présenter à lui. — Seigneur Jésus, celui que vous aimez, celui qui a toujours cru en vous, qui souvent a si bien parlé de vous, est malade : *Domine, ecce quem amas infirmatur.* Rendez-lui donc la joie et la vigueur de la santé ; en attendant, donnez-lui la patience et la douceur dans la maladie ; et enfin, au nom de Marie, votre mère et la sienne, réservez-lui un jour le bonheur qui n'est point de ce monde, et cette gloire qui n'est plus du temps. »

La sainte cérémonie venait d'être terminée, quelques témoins choisis étaient encore agenouillés autour de son lit, quand le malade, étendant les bras, comme pour appeler à lui, s'écrie d'une voix forte : « Oh! mes amis, mes amis où êtes-vous? » A ce cri, on se lève, on s'empresse, il saisit les mains qu'on lui présente, les baise avec effusion en disant : « Mes amis, que je vous aime, pardonnez-moi toutes les peines que je vous ai faites [1]. »

1. P. de Pontlevoy, *Études religieuses*, novembre 1868.

Dans l'après-midi de ce jour, Berryer fait venir son petit-fils, ses neveux présents à Paris et tous les membres de sa famille. A son petit-fils il dit : « Sois fidèle à Dieu, travaille et rends ta mère heureuse. » A son neveu, M. Georges Berryer, il adresse des conseils sur la carrière du barreau qu'il se propose d'embrasser. D'ailleurs, ses avis sont appropriés aux circonstances et aux personnes. Après ces suprêmes adieux, quand il a béni les siens comme un patriarche, Berryer songe à ses papiers. Sur son ordre, on les place devant lui, on lui en donne lecture; on brûle les uns et l'on conserve les autres. Un de ses secrétaires, M. M...., lui lit une pièce de vers sur la mort d'une jeune fille, lorsque Berryer s'aperçoit que sa voix tremble d'émotion et devient pleine de larmes. Il se souvient alors que M. M.... a récemment perdu sa jeune femme, il l'interrompt avec douceur : « C'est assez, mon ami, » lui dit-il, et oubliant sa propre souffrance, il lui adresse quelques paroles consolantes.

Une souscription a été ouverte pour élever un monument au représentant Baudin, tué sur les barricades, le 2 décembre 1851, en défendant la liberté. Berryer tient à s'y associer et envoie son offrande au comité avec la lettre suivante :

« Le 2 décembre 1851, j'ai provoqué et obtenu de l'Assemblée nationale, réunie dans la mairie du Xe arrondissement, un décret de déchéance et de mise hors la loi du Président de la République, coupable d'avoir violé la Constitution.

« Mon collègue, M. Baudin, a énergiquement obéi aux ordres de l'Assemblée ; il en a été victime, et je me sens obligé de prendre part à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument expiatoire sur sa tombe. »

Puis, tout d'un coup, il déclare nettement qu'il veut s'en aller mourir à Augerville. En vain lui représente-t-on les

dangers de ce voyage, il insiste d'autant plus. Les docteurs Nélaton et Ricord sont consultés et diffèrent d'avis. Ricord s'y oppose : « Laissons-lui cette suprême joie, » dit Nélaton, et le départ est décidé.

Vers quatre heures du matin, Berryer appelle la religieuse qui le veille avec un dévouement admirable. Peu de jours auparavant, dans une dernière promenade qu'il voulut faire sur la place de la Concorde, il lui disait : « O ma sœur, tous mes rêves sont finis ; si vous saviez pourtant quels beaux rêves j'avais faits pour la France ! » Cette fois, c'est pour écrire son testament politique et adresser un dernier adieu à M. le comte de Chambord, que le vieillard s'est dressé sur son lit de mort et a pris la plume. Le spectacle est profondément saisissant. Cinquante années d'une fidélité inaltérable, d'efforts inouïs, de luttes glorieuses pour faire triompher sa noble cause, Berryer se rappelle tout cela. Et la cause ne semble point avoir avancé d'un pas. Mais il ne désespère point. Le souffle de vie qui lui reste, il l'offre à Dieu pour le triomphe final du Roi. Sur le papier étendu devant lui ses larmes coulent, pendant que d'une main tremblante d'émotion il écrit cette lettre sublime dont M. de Montalembert a pu dire : « C'est un des plus beaux cris qui soient jamaïs sortis de l'âme humaine. »

« O Monseigneur,

« O mon Roi, on me dit que je touche à ma dernière heure.

« Je meurs avec la douleur de n'avoir pas vu le triomphe de vos droits héréditaires, consacrant le développement des libertés dont la France a besoin. Je porte ces vœux au ciel pour Votre Majesté, pour Sa Majesté la Reine, pour notre chère France.

« Pour qu'ils soient moins indignes d'être exaucés par Dieu,

je quitte la vie armé de tous les secours de notre sainte Religion.

« Adieu, Sire, que Dieu vous protège et sauve la France!

« Votre fidèle et dévoué sujet,

« BERRYER.

« 18 novembre. »

Deux choses seulement devaient encore occuper Berryer, dit M. de Champagny, parce que ces deux choses traversent la tombe, la foi et l'amitié, toutes les deux chez lui si fortes et si douces. A la nouvelle de son départ, une foule d'amis se présentèrent [1]; Berryer ne put les recevoir tous, il voulut au moins leur envoyer sa carte en signe d'affection et de suprême adieu. Mais il fit entrer Me Marie, comme lui député de Marseille, comme lui avocat et témoin de toutes ses luttes oratoires. Dans une lettre à M. Jules Grévy, alors bâtonnier du barreau de Paris, Me Marie a raconté cette touchante entrevue.

« .... Je vivais bien près de lui depuis longtemps [2], vous le savez, et Dieu sait combien de fois j'ai eu à bénir cet heureux voisinage. Une heure avant de quitter Paris, il m'a fait appeler. Je le trouvai dans son lit, absorbé, non abattu par la maladie. Son âme énergique a dominé jusqu'au dernier moment les souffrances et les affaiblissements du corps.

« Aussitôt qu'il me vit, il se souleva, me tendit les deux mains, et d'une voix émue mais ferme pourtant : « Ah! vous voilà, mon cher Marie, me dit-il, merci; je vous ai fait venir; j'ai voulu vous voir une dernière fois avant de mourir;

1. Sur le registre des visiteurs quelqu'un écrivit ce quatrain :

Si par un sublime effort,
Retardant l'arrêt suprême,
Berryer peut braver la mort,
C'est qu'il se défend lui-même.

2. Me Marie habitait la même maison que Berryer, au 64 de la rue Neuve des Petits-Champs.

vous avez été pour moi un bon voisin, un bon ami, un bon confrère; j'en suis bien reconnaissant; embrassez-moi, mon cher ami, embrassez-moi. »

« Je me penchai vers lui, je l'embrassai tendrement, avec effusion. Il avait été si excellent pour moi!

« Après un moment de silence et de recueillement :

« Mon cher ami, reprit-il d'une voix plus ferme encore, soyez, je vous en prie, mon organe auprès de notre barreau, auprès de nos confrères. Je les ai bien aimés, ils m'ont aussi bien aimé. C'est une grande joie pour moi que ce souvenir; embrassez-les pour moi, mon ami, je leur ai été fidèle, et ce sera mon dernier honneur de mourir le doyen de notre ordre. Ah! mon ami, ce grand barreau; qu'il reste toujours, comme il l'a été, ferme dans sa foi, dans son amour pour le droit; car là est sa puissance, sa grandeur, sa force.... A tous mes derniers adieux.... Embrassons-nous encore, mon bon ami, pour eux, pour vous. Adieu! Adieu! »

« Je l'embrassai encore et je le quittai. Ces épanchements si vifs, si pleins d'émotion, le fatiguaient.

« Un peu plus tard, je me trouvais près de la voiture qui allait l'emporter loin de nous, hélas! pour jamais! Il m'aperçut, il me tendit la main : « Adieu, mon cher Marie; n'oubliez pas ce que je vous ai dit. »

« L'oublier, je ne pouvais pas l'oublier. Je vous redis fidèlement les paroles que j'ai entendues, que mon cœur a religieusement gardées, et que notre barreau reconnaissant conservera comme la dernière pensée, comme le dernier élan de l'âme d'un chef qui l'a tant illustré, et qui l'avait entouré, pendant sa vie, de tout son amour et de tous ses respects. »

Le départ pour Augerville présenta quelque chose de vraiment dramatique, nous racontait M. Georges Berryer.... Les plus familiers avaient pénétré dans l'appartement et se

pressaient dans le grand salon qui communiquait par une porte avec le cabinet de travail.... Je vois encore cette porte s'ouvrir, mon oncle apparaître très pâle, debout, appuyé sur une canne, vêtu de sa longue houppelande noire et suivi de la religieuse. Une vive émotion est peinte sur tous les visages ; un des assistants, M. Le Camus, se jette dans les bras de Berryer pour lui dire adieu au nom de tous. Mon oncle semble très ému. Visiblement il a peine à se soutenir et se raidit contre la souffrance, voulant se montrer jusqu'à la fin souriant et affectueux. Cependant une foule nombreuse s'est rassemblée dans la rue et attend rangée sur deux files. — « Qu'y a-t-il donc? demandent les passants. — C'est M. Berryer qui part, qui part pour ne plus revenir. » Et ils restent là, respectueux et découverts, pour contempler une dernière fois les traits du grand citoyen.

Un autre témoin, M. Augustin Cochin, décrivait ainsi à M. de Falloux le départ de Berryer :

« Ce matin, il a voulu, énergiquement voulu partir pour Augerville, où sont ses papiers les plus anciens, sa chapelle, la tombe de son père et de sa femme. Il est parti à trois heures; il est en chemin de fer au moment où je vous écris. Quel départ! Un vulgaire omnibus emmenait par devant deux ou trois amis dévoués et des secrétaires : les vieilles affections et les vieilles affaires menaient le cortège; puis la belle-fille et le petit-fils dans une seconde voiture, avec les fidèles serviteurs; puis, dans la petite voiture qui le portait si souvent à la gloire de l'audience et de la tribune, s'est placé le grand vieillard, ferme encore, protégé, lui qui fut le protecteur de tant de faibles, par une jeune sœur, qui s'est assise auprès de lui, soutenant de ses mains pures le maître chancelant. Je veux croire que nous le reverrons encore; mais s'il meurt, après une vie si enviable et si longue, je

n'oublierai jamais cette vision de la foi dans un jeune visage gardant la gloire, et survivant aux affections, aux opinions, aux affaires.

« Nous étions dans la cour, tête nue, MM. Marie, Charles de Lacombe, le comte Pozzo et moi, réunis par hasard, car ce départ a été subitement voulu. Nous l'avons vu, cet illustre ami, bien défait, et pourtant avec l'éclat de sa voix, la sérénité de son sourire et tous les beaux débris de sa puissante allure. Il s'en allait souriant, comme s'il courait après l'air pur et le soleil pour ranimer sa vie, et courageux, cordial, nous serrant la main, nous caressant du regard et nous saluant par nos noms. Il est ainsi parti ; et nous sommes restés en silence, les larmes aux yeux, reprenant la vie, et la trouvant plus lourde, mais rencontrant la foi et la trouvant plus belle, après avoir vu ce que nous venions de voir [1]. »

Le voyage est long et pénible ; à la gare de la Brosse, les voitures manquent. La dépêche envoyée pour les commander s'est égarée, et il faut attendre longtemps dans le wagon détaché du train. Berryer arrive à Augerville dans un état voisin de la mort. On le descend de voiture, et soutenu par deux personnes, il peut atteindre le salon du château. En reconnaissant dans leurs cadres d'or les images de ses rois et les portraits de ses parents, il est saisi d'une émotion inexprimable, il étend les bras vers ces figures muettes, il ne prononce que deux mots : « Mon père ! ma mère ! » et tout le monde fond en larmes. On ne s'imagine pas, dit M. de Salvandy, ce que devenaient un mot, un cri, dans la bouche de Berryer. Puis, le pied lui manquant, il tombe devant le portrait de son père. On se précipite vers lui : « Laissez, dit-il, je suis si bien ici ! C'est mon sol et ma maison, ma

1. *Augustin Cochin*, par le comte de Falloux, p. 258.

demeure et mon bien! » On le relève pourtant, on le place sur un fauteuil et on le porte dans sa chambre au premier étage.

Pendant les premiers jours, Berryer sembla revivre. Bien qu'on fût à la fin de l'automne, le temps était doux, le soleil radieux encore. Pour jouir de ses derniers rayons, le malade se faisait porter à la fenêtre, il le saluait de la main et demeurait longtemps à contempler la cime dénudée de ses beaux arbres. D'autres émotions survinrent. A la nouvelle que la vie de Berryer était en danger, la France entière avait tressailli ; la presse se fit l'écho de l'anxiété générale, et publia chaque jour des bulletins sur la santé du malade. Tous les barreaux de France lui adressèrent les dépêches les plus expressives; celui de Lyon chargea une députation de remettre à l'orateur cette lettre touchante :

« Cher et illustre confrère,

« La France s'est sentie menacée d'un grand deuil. Les membres du barreau de Lyon ont partagé les angoisses de la patrie. Ils viennent vous apporter le témoignage de leur affection respectueuse et l'expression de leurs vœux et de leur espérance. Plaise à Dieu, cher maître, que vous viviez longtemps encore pour montrer à ce noble pays, dont vous êtes l'orgueil, l'exemple d'une vie fidèle à elle-même et le modèle achevé de l'honneur chrétien et des vertus civiques.

« Pour nous, avocats, fiers de nous dire vos confrères, défenseurs du droit que vous avez énergiquement défendu, serviteurs de la justice que vous avez glorieusement servie, champions des libertés à la revendication desquelles vous avez consacré un talent sans égal, nous voulons, à l'heure où votre foi cherche au delà de ce monde la récompense espérée et la vérité sans ombre, vous dire de quelles lumières votre

vie éclaire notre route, et quelle place vous assurent, parmi ceux dont l'humanité s'honore, l'admiration et la reconnaissance de vos concitoyens et de vos confrères. »

Puis ce sont les meilleurs amis de l'orateur qui accourent près de son lit d'agonie. M. de Falloux, informé de trois côtés à la fois arrive de Rochecotte et descend d'abord chez le curé d'Augerville : « Vit-il encore? » demande-t-il plein d'anxiété. Sur la réponse assez rassurante qui lui est faite, il entre au château et pénètre dans la chambre du mourant. Berryer lui tend les bras en souriant : « O mon ami, lui dit-il, j'ai de bien grandes grâces à rendre à Dieu. Le P. de Pontlevoy m'a ouvert les portes du ciel; maintenant je suis tout en calme.... et lui serrant la main entre les deux siennes.... et en amitié! » Et un peu après : « Je vous remercie de rester là pour le grand moment. »

Deux jours plus tard, le 24 et le 25 novembre, le P. de Pontlevoy vient à Augerville, puis l'évêque d'Orléans accompagné de M. l'abbé Lagrange. « Je ne retrouvai plus qu'un reste de M. Berryer, a écrit le P. de Pontlevoy. La connaissance était devenue vague et intermittente. Cependant, comme j'allais lui faire mes adieux, tout à coup le nuage parut se dissiper, sa physionomie s'illumina encore une fois, et arrêtant sur moi son admirable regard : « Ah! mon cher Père, me dit-il, que je suis aise de vous voir! Nous allons encore prier ensemble. » Et aussitôt, ayant fait le signe de la croix et joint les mains, il récita lui-même le *Salve Regina*, depuis le premier mot jusqu'au dernier. A ces paroles : *Et Jesum, benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende*, ses yeux, jusque-là fermés, s'ouvrirent et se levèrent au ciel, et à ces trois dernières invocations: *O clemens, o pia, o dulcis virgo Maria*, il étendit les mains et sa voix devint émue et suppliante. Il ajouta en-

core quelques paroles pleines de confiance et de paix : « Je suis bien ici, chez moi, à Augerville ; je suis débarrassé des affaires et entouré d'amis. Je me recommande à vos prières. » Enfin, une dernière fois, je le bénis au nom du P. de Ravignan [1]. »

Peu auparavant, avec la tranquillité de l'espérance, il venait de dire à son frère, M. Ludovic Berryer : « Sans désirer la mort, je ne la crains point. Mon confesseur a dit à saint Pierre de m'ouvrir les portes du Paradis. »

Montalembert, atteint lui-même de la maladie qui devait l'emporter, ne put venir, mais il écrivit à Berryer cette lettre qui le toucha profondément :

« Très illustre confrère et très cher ami,

« J'apprends, comme toute la France, que vous êtes très souffrant, et comme toute la France, j'en suis désolé.

« Ne pouvant, par suite de mon triste état, aller vous témoigner de vive voix mon ardente sollicitude, je ne résiste pas au désir de vous adresser ces lignes. Je veux vous dire que mon cœur et mon âme sont toujours auprès de vous, que je souffre avec vous, que je prie avec vous et pour vous. Comme tant d'autres plus dignes que moi d'être exaucés, je demande à Dieu que vos jours soient encore prolongés, non pour vous, mais pour l'honneur et l'exemple de notre pauvre pays, qui a tant besoin d'une lumière telle que la vôtre.

« En dehors de ces vœux qui me sont communs avec tous les honnêtes gens de France, j'ai un lien qui m'attache à vous tout spécialement, celui de la reconnaissance.

« Jamais je n'ai oublié, jamais je n'oublierai ce que vous avez été pour moi, lorsque deux fois *traduit en justice pour avoir dit ce que je pensais du second Empire*, en 1854 et

1. *Études religieuses*, décembre 1868.

en 1858, j'ai eu l'insigne honneur d'être défendu et vengé par vous. Aujourd'hui surtout, le souvenir de cette voix, la plus éloquente, la plus pathétique de notre siècle, qui a retenti si haut et si loin pour un si pauvre client que moi, me pénètre d'une émotion et d'une gratitude inexprimables.

« Si je n'ose pas me dire le plus reconnaissant et le plus dévoué de vos amis, je puis au moins affirmer que j'en suis le plus malade.

« Condamné depuis bientôt trois ans à une infirmité incurable, je puise dans mes propres souffrances une sympathie plus profonde et plus intime pour les vôtres.

« Vous ne dédaignerez donc pas, j'en suis sûr, ce cri d'un cœur qui est tout à vous, qui vous admire et vous aime avec l'affection la plus ardente, la plus tendre, la plus affligée.

« CH. DE MONTALEMBERT. »

On put encore lui communiquer — et ce fut une de ses dernières joies — la dépêche suivante du comte de Chambord :

« Émotion profonde à la lecture de l'admirable lettre adressée à Monsieur le comte de Chambord. Vive reconnaissance pour l'expression de sa fidélité et de ses vœux. Ardentes prières pour la conservation de ses jours.

« Froshdorf, 24 novembre 1868. »

A cette lecture, Berryer se dressa sur son lit et poussa deux fois avec énergie le cri de : Vive le Roi ! La dépêche précédait de quelques jours cette lettre du prince qui arriva trop tard :

« Froshdorf, le 25 novembre 1868.

« C'est avec une vive émotion que j'ai lu, mon cher Berryer, la lettre que vous venez de m'écrire, et je veux vous dire ici

combien j'en suis profondément reconnaissant. J'y trouve tout votre noble cœur et votre inaltérable dévouement. Nous ne cessons, ma femme et moi, de prier Dieu, qui vous console dans vos souffrances, de vous conserver à la France, à vos amis, à la cause du droit. Croyez plus que jamais, dans cette grande épreuve que la Providence vous envoie, à toute ma gratitude et à ma constante affection.

« HENRY. »

Mais bientôt vinrent la lutte suprême contre la mort, des intermittences de raison et de délire. On entendait le mourant d'un étage à l'autre crier de sa voix toujours puissante : « Mon Dieu, ayez pitié de moi ! Mon Dieu, recevez mon âme ! » Dans son douloureux délire, les souvenirs du barreau revenaient sans cesse : « Rendez-moi mes écritures ! rendez-moi mes écritures ! Vous allez déshonorer cette malheureuse famille ! vous allez la déshonorer ! » et toute l'énergie, tout le pathétique de sa voix se retrouvaient dans cette déchirante lamentation qui semblait le réduire au désespoir[1]. » Le 28 au matin, il perdit la parole et resta en agonie toute la journée. A minuit, il devint plus calme ; vers quatre heures, on le vit porter la main à son front, essayant de faire encore le signe de la croix : ses lèvres murmurèrent quelques paroles insaisissables, comme un dernier et mystérieux appel à la miséricorde divine ; puis elles se fermèrent pour jamais. C'était le dimanche 29 novembre 1868.

Quand on connut par une dépêche de M. Paul Andral la mort de Berryer, une émotion considérable se produisit. De tous les journaux de Paris s'éleva un concert unanime de regrets et d'hommages. A mesure que la nouvelle se répandait

1. M. de Falloux.

à travers les provinces, l'impression allait grandissant; bientôt ce fut la voix de la Patrie elle-même; elle retentit par delà les frontières, par delà la mer et l'océan; l'étranger ne se montra pas moins touché que nous; les journaux anglais, italiens, américains, s'associèrent à la douleur de la France.

C'est un spectacle à la fois unique et profondément saisissant que de voir tous les partis, toutes les opinions, toutes les classes d'une société, tous les peuples qui marchent à la tête de la civilisation du monde, passer en s'inclinant devant le lit funèbre de Berryer. Reproduire ces voix innombrables qui expriment la louange, l'admiration ou le regret serait impossible. Contentons-nous d'en entendre quelques-unes; et d'abord Monsieur le comte de Chambord :

« La France perd dans la personne de M. Berryer un de ses plus nobles enfants, la cause du droit, son plus éloquent défenseur, et moi, un de mes plus fidèles amis. Je n'oublierai jamais, croyez-le bien, ce qui a fait durant le cours de sa longue carrière la force, la gloire et l'honneur de sa vie; la constance de son dévouement, la sincérité de sa foi, la chaleur de son cœur, l'élévation de son caractère, la puissance de sa parole, l'ascendant de son génie. Je n'oublierai pas non plus les services qu'il a rendus à notre cher pays, à ma famille et à moi-même. »

Il en est qui exaltent sa mort sublime : « A un homme qui avait si bien vécu, Dieu devait bien cette récompense de bien mourir. » *(Le Siècle.)* — « Ce tête-à-tête de quinze jours entre l'illustre malade et la mort, — elle toujours implacable, ne permettant pas un seul moment une lueur d'espérance; lui, ferme et serein, sans bravade et sans faiblesse, plus grand, plus affectueux, plus naturel, plus lui-même en un mot, à mesure que l'heure de la séparation approchait — ce

cruel tête-à-tête, adouci par l'amitié, divinisé par la prière, restera dans le souvenir de ceux qui en ont été témoins, et par eux, j'espère, dans le souvenir de tous, comme le plus utile et le plus vivifiant exemple à offrir à notre temps : la mort d'un grand citoyen qui a été en même temps la mort d'un grand chrétien. » (*La Gazette de France.*)

Ceux-ci célèbrent l'homme, son noble caractère, sa probité sans tache, son désintéressement : « C'est un des types les plus complets de la nature humaine qui vient de s'éteindre. » (*Opinion nationale.*) — « .... Mourir calme, fier, vénéré, sans une tache au front, sans une apostasie sur la conscience, sans un regret dans le cœur, sans un mensonge sur les lèvres ; se retourner en descendant vers la tombe et voir se dérouler tout un passé glorieux, consacré à la défense de ceux qui étaient opprimés, avaient besoin d'un soutien, de ceux qui, étant proscrits, avaient besoin d'une voix pour rappeler la patrie absente, d'un ami pour les consoler dans l'exil.

« Avoir pendant soixante ans servi toutes les causes trahies par la fortune et s'être fait le courtisan de toutes les vérités et de tous les principes qu'un jour d'émeute avait renversés ou que la main d'un despote avait asservis ; n'avoir eu qu'un drapeau, celui du droit, qu'une espérance, le triomphe de la vérité, qu'une ambition, le triomphe du juste ; avoir traversé les révolutions sans s'y salir, les oppositions sans s'y arrêter ; avoir assisté, l'œil serein, à la curée, sans éblouissement et sans envie ; tandis que tout gisait sur le sol à la portée du premier venu, avoir été le plus grand par l'éloquence et par le génie et n'avoir rien ramassé de peur de se souiller ; n'avoir jamais pactisé et jamais renié, jamais salué aucun front taré et tendu la main à aucun pouvoir méprisé ; avoir vécu quatre-vingts ans, assistant à l'écroulement et ne bou-

geant pas; le regard toujours fixé sur le droit, n'avoir sacrifié qu'à la vérité et mourir : tel fut Berryer. » (*Auvergne.*)

Ceux-là admirent davantage le chrétien. « Oh ! sainte Église de Dieu, s'écrie le P. de Pontlevoy avec Joseph de Maistre, les grands hommes t'appartiennent ! » (*Études religieuses.*) — « De cette bouche si abondante et qui depuis un demi-siècle n'a cessé de parler, il n'est pas sorti une seule parole qui pût nuire à l'Église, ni la blesser, ni seulement l'attrister. » (*Monde.*) — « Il était profondément chrétien, celui qui fut toujours prêt à combattre en soldat pour la défense de l'Église. Mais, antipathique à toutes les intolérances, ennemi de toutes les exagérations, Berryer, s'en tenant aux préceptes du divin législateur, n'admettait pas que la religion nous défendît d'être citoyens et refusait de séparer ses devoirs de Français de ses devoirs de chrétien. Il était convaincu qu'on pouvait être à la fois fils du Christ par la foi et ses œuvres sans cesser d'être fils de son pays. » (*Union nationale, Montpellier.*) — « Défenseur des malheureux et des opprimés, M. Berryer combattait pour ceux auxquels l'Église réserve ses plus tendres prédilections. » (*Monde.*) — « Tant pis pour ceux qui ne veulent pas voir que se constituer le champion du droit, de la justice, de la liberté, c'est servir Dieu comme il doit être servi dans la vie publique, c'est porter si haut la cause de l'Église, qu'amis et ennemis sont forcés de lever la tête, soit pour l'attaquer, soit pour la défendre. » (*Gazette de France.*)

Tous sont d'accord pour reconnaître son patriotisme, son amour ardent de la France. — « Sa mort est un malheur national.... Il n'était pas l'homme de quelques-uns, mais l'homme de la France. » (*France centrale.*)

— « Berryer est un de ces hommes illustres dont le nom et le génie sont le patrimoine commun du pays où ils ont

brillé, et qui, s'ils peuvent appartenir à un parti pendant leur vie, n'appartiennent après leur mort qu'à l'éclatant faisceau des grandeurs nationales. L'éloquence, lorsqu'elle s'élève aux hauteurs où Berryer l'a portée, pour exprimer puissamment la constance des convictions et la fermeté du caractère, ne peut être revendiquée par aucune opinion exclusive. Elle glorifie une époque dans un homme, et l'hommage universel que lui rendent tous les esprits honnêtes n'est que la voix impartiale de la conscience publique. » (*France.*)

— « Son cœur, son talent, son caractère, jusqu'à ses traits, empreints d'une si noble et si cordiale franchise, tout en lui était français, tout respirait le plus sincère et le plus naturel accord entre la France d'autrefois et la France nouvelle. Bien longtemps avant que l'âge eût posé sur ce beau front sa couronne de cheveux blancs, on se sentait, rien qu'à le voir, en présence d'un ancêtre. De tous les préjugés de nos pères qu'il avait gardés, le plus invétéré, c'était que la France devait rester, en toute occurrence, le premier culte, le premier devoir, le premier dévouement de tous les Français. Qu'on voulût changer tout cela, qu'on eût l'imprudence ou le triste courage de sacrifier à de vaines théories un intérêt si clairement dominant, il refusait de le comprendre, il en gémissait, il éclatait en indignation éloquente. Pour lui, le cœur était toujours à gauche, et dans le plus profond de ce cœur, comme dans le saint des saints, il adorait l'image de la vieille patrie française, librement gouvernée par l'antique race des rois qui l'ont créée. » (*Correspondant.*)

Ce que les républicains semblent apprécier davantage chez Berryer, c'est le défenseur obstiné des libertés publiques. Parmi toutes ces voix on distingue celle de M. Jules Ferry : « Pendant seize ans, dit-il, on le trouva sur toutes les brèches et derrière tous les droits : la liberté de la presse, la liberté

d'association, la liberté de coalition, la liberté des élections, la liberté des correspondances l'eurent tour à tour pour défenseur. Les années avaient passé sur ce grand cœur sans l'attiédir ; sa carrière s'achève comme elle avait commencé, au service des persécutés, et il semble rajeunir à plaider pour les vaincus. » (*Temps.*) Peu s'en faut que les républicains, se rappelant qu'il a fait entrer Jules Favre à l'Académie et Jules Grévy au Corps législatif, ne le revendiquent comme l'un des leurs. Mais les royalistes ne le permettent point. Il nous appartient, s'écrient-ils avec raison, « il est des nôtres, il est à nous cet homme dont toute la vie fut un battement de cœur héroïque, ce glorieux Français dont la patrie est fière à si juste titre. C'est dans la légitimité qu'il est né, c'est par elle qu'il a été formé à l'amour et à l'intelligence des grandes choses. C'est parce qu'il était catholique et légitimiste qu'il vient d'entrer triomphalement dans l'histoire. Aussi, grâce à Dieu, n'y entre-t-il pas seul ! La postérité saluera en lui plus qu'un grand homme ; elle saluera la haute personnification de notre immortelle idée, le radieux symbole qui est et qui sera toujours notre signe de ralliement : « Patrie et Religion, Droit et Liberté. » (*Guyenne.*)

Pendant que se produit en l'honneur de Berryer « cette explosion magnifique de la conscience publique, » dont nos courtes citations ne sauraient donner l'idée, le corps de l'orateur est exposé dans le vestibule du château, transformé en chapelle ardente. La devise qu'autrefois lui donna Charles X : *Forum et Jus*, se détache en argent sur les draperies noires. Sur le cercueil, pas d'emblème officiel, pas la moindre décoration, rien que sa robe à chaperon d'hermine, sa pauvre robe d'avocat, usée dans les luttes du prétoire, « portant dans ses plis froissés la marque de ses longs services et semblable à un drapeau déchiré que son délabre-

ment rend plus vénérable encore. » Les habitants d'Augerville gardent le corps, se succédant jour et nuit, et manifestant les regrets les plus touchants. On a retardé les obsèques jusqu'au lundi 7 décembre, pour laisser aux députations éloignées le temps de se réunir. Si Berryer était mort à Paris, quel imposant triomphe ! Le jour indiqué pour ses funérailles eût été le 2 ou le 3 décembre, et la grande cité révolutionnaire eût suivi tout entière le cercueil de l'orateur royaliste. Mais Berryer n'a pas voulu que sa mort devint un signal de tumulte et d'agitation.

Le lundi, triste jour de brouillard et de pluie, les voyageurs affluent sur les routes boueuses qui mènent à Augerville. Les trains ordinaires venant de Paris sont insuffisants. Si grande est l'affluence qu'à la gare de Lyon il faut établir deux trains supplémentaires. Assisté de ses vicaires généraux, MM. Bougaud et Lagrange, et d'un nombreux clergé, Mgr Dupanloup préside la cérémonie, « menant, selon l'heureuse expression de son historien, le deuil de l'éloquence et de l'honneur. » Les cordons du poêle sont tenus par MM. de Sacy, directeur de l'Académie française; Grévy, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris; Thiers, député; Marie, représentant de Marseille; le duc de Noailles, le comte de Falloux, Carmeaux, délégué des compagnons charpentiers, et Massy, bâtonnier du barreau d'Orléans. En tête du cortège, après la famille et les intimes amis du défunt, marchent le marquis de la Ferté-Meun, qui représente le comte de Chambord, la députation de l'Académie, composée de MM. Jules Favre, A. de Broglie, Saint-Marc-Girardin et Prévost-Paradol; puis le conseil de l'ordre des avocats au barreau de Paris et à la Cour de cassation, les députés, les délégués du barreau anglais, les bâtonniers de Gand et de Bruxelles, les représentants des barreaux de Belgique et de France, la députation du collège

de Juilly, les délégués des ouvriers charpentiers et typographes et plus de trois mille personnes. Excepté l'Empereur, tous ceux que Berryer a défendus assistent ou sont représentés à ses obsèques, depuis le dernier fils du maréchal Ney jusqu'aux princes d'Orléans.

Après la levée du corps, dans la cour du château d'Augerville, commencèrent les discours d'adieu. M. de Sacy exprima les regrets et la douleur de l'Académie française. La fin de son discours exhale un parfum vraiment chrétien : « Que reste-t-il de M. Berryer malgré tous nos efforts pour lui rendre une seconde vie dans nos souvenirs ? N'est-ce pas à une poussière insensible, à de tristes débris qu'il faut cacher dans un cercueil et ensevelir sous une terre profonde, que nous adressons nos regrets ? Oh! non, Messieurs. M. Berryer a emporté et il nous laisse un meilleur espoir. Il n'était pas de ceux qui pensent que tout finit avec ce corps fragile, avec cette bulle d'air qu'on appelle ici-bas la vie. Quelle chimère que toutes ces idées de gloire, de postérité, de solidarité entre ceux qui sont et ceux qui ne sont plus, si chaque vie humaine, en s'éteignant, nous plongeait tout entier dans le néant! M. Berryer était chrétien. Nous aussi, nous croyons que tout ce qui faisait son caractère, son talent, sa foi, survit au coup de la mort, et c'est pour cela qu'il nous est permis de voir dans l'hommage que nous lui rendons sur cette tombe autre chose que la plus vaine des pompes et une cérémonie vide de sens. »

M. Jules Grévy exalta l'orateur; il rappela en termes émus les dons merveilleux, les triomphes éclatants, le lustre jeté par Berryer sur le barreau de Paris. M. Marie parla au nom de Marseille : « Qu'il me soit permis de distinguer, dans ce magnifique cortège des villes de France, une ville, une seule, qui m'a demandé d'être l'organe de sa douleur au

milieu de la douleur universelle. J'ai nommé Marseille. Elle pleure sur l'illustre orateur en qui elle avait déposé, confiante, tous les intérêts de sa brillante cité. Il tombe, hélas! ce grand orateur, au moment où, dans sa pensée, sa ville bien-aimée préparait à ses quatre-vingts ans un nouveau triomphe électoral. Oui, elle a raison de pleurer, car Berryer, qu'elle pleure, avait su rehausser encore, par la splendeur de son nom, ses splendeurs maritimes et industrielles.... »

M. le duc de Noailles apporta les adieux du parti royaliste, « parti consciencieux et convaincu, dont Chateaubriand était la plume et dont Berryer fut la voix. » — MM. Baraguet, délégué des typographes parisiens, et Carmeaux, délégué de la corporation des charpentiers, redirent en termes touchants le dévouement de Berryer pour les classes ouvrières et leur profonde gratitude. — M. de Falloux, après avoir rappelé le noble but que son vaillant ami avait poursuivi toute sa vie, « sans un seul jour de faiblesse, sans une heure de lassitude ou de défaillance.... la pacification des partis, des intelligences et des cœurs parmi ses contemporains, » termina par ces éloquentes paroles :

« Du ciel où Louis XVI et Malesherbes lui tendaient les bras, du sein de la récompense et de la lumière éternelles, Dieu veuille permettre que Berryer laisse encore tomber sur nous ses inspirations; qu'après nous avoir enseigné à mourir comme à combattre, il continue à nous guider ; que les mains qui se sont serrées sur sa tombe demeurent unies; que cette union survive à nos larmes, et que quiconque voudra rendre à Berryer un hommage et un respect dignes de lui redouble de dévouement pour la France, pour sa grandeur, sa sécurité et sa liberté. »

M. de Sèze parla pour tous ses confrères, les avocats de France; M. Bocher remercia encore une fois Berryer, au

nom des princes d'Orléans, de l'acte qu'il a lui-même appelé le couronnement de sa carrière, la récompense de toute sa vie ; le marquis de la Ferté-Meun fit entendre, de la part de M. le comte de Chambord, « les accents de son affliction et de sa reconnaissance envers celui qui a donné tant de preuves de fidélité à son principe et de dévouement à sa personne. »

Par suite d'un regrettable malentendu, l'évêque d'Orléans ne put faire entendre l'éloge funèbre de Berryer. Mais l'histoire a conservé ses paroles ; elles en valent la peine.

« .... La religion est heureuse, Messieurs, de vous voir tous réunis, comme vous l'êtes en ce moment, sur ce terrain commun de l'amour du pays, dans l'hommage pieux et dans l'admiration pour ce grand serviteur de la France.

« Quel nom il laissera parmi nous ! Sa place est fixée à jamais à côté des princes de la parole humaine, de ces grands et rares orateurs de la tribune et du barreau, dont le souvenir reste immortel ; et pour moi, je ne puis me défendre, même en ce moment, de le revoir dans les triomphes de sa pathétique éloquence, ni oublier l'éclair, les foudres et les tendresses de sa parole, lorsque, même vaincu par le vote, il arrachait à toute une grande assemblée des cris d'admiration et des pleurs, je l'ai vu.

« Mais non, laissons ces souvenirs de gloire. O mon excellent et illustre ami, je ne veux plus rien voir en vous, comme le disait autrefois Bossuet à Condé, de ce que la mort efface.... Vous vivrez, j'en atteste la bonté de Dieu ; vous vivrez au sein de son éternelle miséricorde, dans cette gloire plus haute qui ne passe pas ; et nous prions sur votre tombe avec une ineffable espérance.

« Messieurs, laissez-moi vous le dire, beaucoup d'entre vous parcourent, et avec éclat aussi, cette grande et périlleuse carrière de la vie publique : puisse un tel exemple

n'être pas perdu pour vous, et faire sentir à tous le bienfait de sa foi, le grand besoin de Dieu qui est au fond de nos âmes, et la suprême consolation des espérances éternelles.

« Une dernière parole, Messieurs. On élève aux hommes illustres des monuments. Je ne sais s'il sera possible d'en élever à notre ami un qui soit digne de lui. Mais déjà son buste appartient au barreau de Paris, auquel il l'a légué : et il sera bien placé dans le palais de la justice, au pied du portrait de son père, entre la Sainte-Chapelle et la salle des conférences de ce barreau français, de cet ordre des avocats si brillant et si courageux, dont il était le modèle et la gloire. En voyant cette belle tête, cette majesté souriante, en demandant à leurs anciens quel était ce puissant orateur, les jeunes gens apprendront le culte de l'éloquence, du dévouement, de l'honneur et de l'intégrité.

« Sa tombe, déjà préparée près de cette petite église, perpétuera le souvenir de cette journée, où tous les dissentiments furent oubliés devant une belle âme, où le deuil d'une famille devint le deuil d'un pays. Cet humble monument marquera la place où les habitants de ce hameau aimaient à voir ce noble vieillard découvrir sa tête blanchie et incliner son front, son talent, son passé, sa gloire devant cette Église catholique, si faible et si forte, victorieuse du temps et de la mort, qui change les doutes en certitudes, les fautes en repentirs, les douleurs en espérances, et qui, même devant les froides pierres de la tombe, s'écrie : *Elevamini, portæ æternales :* Ouvrez-vous, portes éternelles ! »

Le vœu du grand évêque s'est réalisé en partie. Dans cette émouvante journée que nous venons de raconter, devant le cercueil même de l'orateur, au milieu de cette foule immense accourue de tous les points de la France, l'idée vint d'élever à Berryer, au Palais de justice, un monument digne de lui.

Une souscription fut ouverte d'où devait sortir cette œuvre magnifique de Chapu que tout le monde a vue et admirée dans la salle des Pas-Perdus [1].

Berryer est représenté debout, sur un socle élevé, la tête fièrement jetée en arrière, les lèvres entr'ouvertes, dans l'attitude de l'orateur. Il semble qu'on pourrait dire à ce marbre vivant ce que Michel-Ange disait à son Moïse : « Parle ! mais parle donc ! » Une toge majestueusement drapée flotte sur ses larges épaules. Il appuie la main gauche sur la tribune, tandis que la droite, repliée par un geste superbe, indique le cœur, source des nobles pensées et des convictions ardentes. A ses pieds, appuyés au piédestal, deux groupes admirables. D'un côté, c'est l'Éloquence qui, tournée vers l'orateur, l'écoute avec ravissement et semble saluer en lui un de ses modèles les plus accomplis ; de l'autre, c'est la Fidélité, calme, sûre d'elle-même, les deux mains jointes posées sur l'écusson de France aux trois fers de lance de Clovis, de Charlemagne et de Hugues Capet, aux trois fleurs de lis de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV.

L'inauguration de ce monument eut lieu au Palais de justice, le 20 janvier 1879, dans une cérémonie imposante, où la magistrature et le barreau, nos assemblées délibérantes, l'Académie française, l'armée et le clergé, l'aristocratie et le travail, la politique et les lettres s'étaient donné rendez-vous.

L'an dernier, la Chambre des députés s'honorait elle-même en décidant l'érection d'une statue à Berryer en face de cette tribune française qu'il avait illustrée.

A l'hôtel de ville de Paris, sur le Forum de Marseille, à Juilly, l'orateur possède aussi des statues. Il reste qu'on les

1. La maison Froment-Meurice, à Paris, vient de mettre en vente une réduction très remarquable de la statue de Berryer.

regarde, que sa fière image soit sans cesse devant nos yeux pour nous rappeler à de viriles, à de chrétiennes pensées! La jeunesse française, nous le répétons, ne saurait s'offrir un plus beau type d'honneur et de vertu. Plaise à Dieu qu'elle le comprenne et que Berryer trouve dans notre pays des émules et des imitateurs! Sans doute, un tel génie oratoire semble presque inaccessible, et Dieu le réserve à de rares élus. Mais les sources où ce génie a puisé, où ce caractère s'est fortifié, où Berryer a trouvé ses plus sublimes inspirations, ces sources ne sont-elles pas ouvertes à tous ceux qui veulent être des hommes : la foi, l'amour du pays, la passion du droit, le culte indivisible du devoir et de la liberté.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos v

Chapitre Ier. — Berryer et sa famille (1790-1797) 1

Chapitre II. — Berryer à Juilly (1797-1806) 7

Chapitre III. — Berryer entre au barreau; il devient avocat et royaliste (1806-1815) 17

Chapitre IV. — Berryer et les généraux de l'Empire (1815-1816). 27

Chapitre V. — Berryer et M. de Villèle pendant la Restauration (1816-1828) 45

Chapitre VI. — Berryer et Lamennais. 63

Chapitre VII. — Berryer et la Révolution de 1830. 83

Chapitre VIII. — Berryer et son opposition au gouvernement de juillet (1830-1832) 101

Chapitre IX. — Berryer et la duchesse de Berry (1832) 121

Chapitre X. — Berryer et Chateaubriand (1833) 145

Chapitre XI. — Berryer et la politique intérieure (1834-1848) . . 157

Chapitre XII. — Berryer et la liberté religieuse. 187

Chapitre XIII. — Berryer et la politique étrangère (1834-1848) . 209

Chapitre XIV. — Berryer et le prince Louis-Napoléon 237

Chapitre XV. — Berryer et le parti légitimiste (1834-1848). . . 265

Chapitre XVI. — Berryer et la République de 1848 289

Chapitre XVII. — Berryer et la fusion royaliste (1849-1851) . . 309

Chapitre XVIII. — Berryer et le coup d'État de décembre (1851). 325

Chapitre XIX. — Berryer à Augerville 351

Chapitre XX. — Berryer et ses amis Rossini, Alfred de Musset et Eugène Delacroix 377

Chapitre XXI. — Berryer à l'Académie française. — Ses dernières grandes causes : les princes d'Orléans, Montalembert, Mgr Dupanloup, etc. 399

Chapitre XXII. — Berryer député sous l'Empire (1863-1868) . . 433

Chapitre XXIII. — Berryer tombe malade. — Sa mort. — Hommages rendus à sa mémoire 461